This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

M
R

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Reve

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

NOUVELLE SÉRIE

Janvier à Juin 1874

XXVII

PARIS. — IMPRIMERIE DE PILLET FILS AINÉ
5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES
FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

et accompagnés

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

NOUVELLE SÉRIE

QUINZIÈME ANNÉE. — VINGT-SEPTIÈME VOLUME

PARIS

AUX BUREAUX DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE — DIDIER et Cie

QUAI DES AUGUSTINS, 35

1874

257.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

ASTOR LIBRARY
NY

Réduction au $\frac{1}{20}$

Imp Lemercier & Cie. Paris

1. COLONNE ITINÉRAIRE DE MAEL-CARHAIX. | 2. BORNE MILLIAIRE DE KERSCAO

ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE ANCIENNE

LA

STATION DE VORGIVM

déterminée au moyen de l'inscription itinéraire inédite

DE MAEL-CARHAIX (CÔTES-DU-NORD)

Il existe au village de Maël-Carhaix une borne itinéraire qui, à ma connaissance, n'a encore été signalée par aucun auteur (1). Elle est cependant tellement en évidence qu'on a peine à comprendre comment elle a été passée sous silence par les archéologues qui se sont occupés des voies romaines de la Bretagne et qui en ont même reconnu un important tronçon débouchant de Carhaix et passant à un demi-kilomètre au nord de Maël-Carhaix, pour se diriger vers l'est, au-dessus de Plounevez-Quintin, très-probablement jusqu'à Corseult. Ce silence est très-regrettable, car l'inscription gravée sur ce monument était sans doute naguère dans un état de conservation suffisant pour en permettre le déchiffrement complet et certain. Dès lors, on aurait su à quoi s'en tenir, tant sur le *Vorganium* de Ptolémée que sur le *Vorgium* de la Table de Peutinger, dans lesquels les uns voient deux localités distinctes, et les autres une seule et même station. Les lecteurs de la *Revue archéologique* savent que cette question controversée paraît devoir être bientôt résolue en ce qui concerne Vorganium, grâce à l'inscription de Kerscao (2), dans la-

(1) Voir pl. I, fig. 1.

(2) En regard de mon croquis du monument de Maël-Carhaix, j'ai cru utile de donner l'inscription de Kerscao telle que M. E. Desjardins la lit sur un estampage.

quelle on est enfin parvenu, d'une manière tout à fait inattendue, à lire le nom de cette ville des Osismii (1).

D'après une obligeante indication de M. Gaidoz, qui la tenait lui-même de M. Flagelle, agronome-expert à Landerneau, je me suis rendu à Maël-Carhaix le 15 mai dernier pour visiter une borne romaine connue dans le pays sous le nom breton de *Men-braz*, « Grande-Pierre ». Elle consiste en une colonne cylindrique de granit d'environ 1^{m},95 de circonférence mesurée à la partie supérieure, et de 2^{m},10 de hauteur au-dessus du sol (fig. 1). L'extrémité inférieure, vraisemblablement en forme de dé carré, suivant l'usage, est enfoncée en terre d'une longueur que j'évalue à 0^{m},50, d'après le dire des habitants qui ont assisté au déplacement de cette pierre. Elle est adossée au mur de soutènement du cimetière sur le côté Est qui borde la place publique, et on l'utilise en y placardant des annonces, ou d'autres affiches. Elle était placée, il y a peu d'années, devant l'angle du cimetière, à l'intersection des routes qui conduisent, l'une à Carhaix, l'autre à Rostrenen. Il faut attribuer à cette circonstance l'oblitération de l'inscription exposée à tous les heurts des voitures qui la frôlaient au passage. Comme il y avait là une gêne pour la circulation, on se décida à transporter la colonne à quelques mètres plus loin, dans la position qu'elle occupe aujourd'hui; mais on le fit sans avoir égard à l'inscription, de sorte que la fin des lignes se trouve partiellement cachée par le mur contre lequel la pierre est dressée. On comprend de suite que cette position désavantageuse rend la lecture, et, à plus forte raison, l'estampage, extrêmement incommodes. Quant à l'emplacement primitif de la colonne, il devait être quelque part sur la voie romaine qui passe un peu au-dessus du bourg; c'est de ce point indéterminé, mais certainement peu éloigné, que la pierre a été enlevée pour être transportée sur la place publique de Maël-Carhaix à une époque inconnue.

Ainsi que je viens de le dire, la plus grande partie de l'inscription est effacée, et ce qui en subsiste est dans un état très-fruste. On reconnaît néanmoins qu'elle se compose de six lignes d'environ 0^{m},80 de longueur; la première est à 0^{m},65 du sommet de la pierre, et la dernière à 0^{m},85 au-dessus du sol. Les lettres ont une hauteur de six centimètres et les espaces interlinéaires trois centimètres et demi. Un peu au-dessus de l'inscription, et à environ 0^{m},50 du sommet de la colonne, on remarque sur une partie du pourtour une

(1) Voir pl. I, fig. 2, et *Rev. archéol.* d'août dernier, t. XXV, nouv. sér., p. 266-277.

rainure transversale qui a deux ou trois centimètres de profondeur. C'est évidemment un trait de scie annonçant que l'on avait commencé à débiter le fût de colonne. Une entaille toute semblable se voit sur la borne milliaire (1) découverte en 1864 au gué Saint-Léonard et transportée à Mayenne, sur la terrasse du château.

Dans la première ligne je n'ai pu reconnaître que les lettres CAES, qui devaient être précédées du groupe IMP, c'est-à-dire *Imp(eratori) Caes(ari)*, et suivies des noms de l'empereur sous le règne duquel la pierre a été érigée. A la deuxième ligne, on ne voit plus que la lettre O, qui vraisemblablement formait la désinence dative de l'un de ces noms. A l'extrémité de la troisième ligne, j'ai lu les lettres PAR, que je prends pour les initiales de *Parthico*, qualificatif porté par sept empereurs, Trajan, Hadrien, Marc-Aurèle, Lucius Vérus, Septime-Sévère, Caracalla et Carus. Dans la quatrième ligne, à part deux jambages verticaux que je ne sais comment utiliser, je n'ai distingué que les lettres PM, sigles représentatives des mots *Pontifici Maximo*. La cinquième ligne n'offre plus qu'un C, et plus loin deux jambages suivis d'un E assez distinct; puis un point. Enfin, à la sixième ligne, la plus nette de toutes, on voit un V, et à onze centimètres plus loin, un G suivi des caractères VI, après lesquels un point. Dans l'intervalle qui sépare le V initial et le G apparaît très-confusément un O, ou peut-être les lettres OR en monogramme, OR, car il y a plus que la place nécessaire pour une seule lettre, mais pas assez pour deux lettres séparées. C'est ainsi que le mot VORGAN se présente, avec la ligature de O et de R, sur la borne de Kerscao déposée au Musée de Quimper (fig. 2).

Dans l'état actuel des choses, je ne puis songer sérieusement à proposer une restitution des cinq premières lignes; tout ce que je me permets d'en dire, c'est qu'elles renferment une dédicace impériale du IIe siècle de notre ère.

Quant à la sixième ligne, je crois être plus heureux, et c'est là le point essentiel. En effet, cette ligne, placée en vedette au-dessous de l'inscription, se présente avec la concision caractéristique de la formule itinéraire habituelle, composée invariablement, comme on le sait, de deux termes : en premier lieu, le nom de la station à partir de laquelle est comptée la distance; en second lieu, le chiffre indiquant le nombre d'unités de longueur mesurées entre cette station et la borne. Je ne vois que le nom de Vorgium qui convienne au

(1) *Bulletin de la Société d'archéologie de la Mayenne*, année 1865, p. 10 et pl. II.

commencement de notre sixième ligne, et cette station ne saurait être placée ailleurs qu'à Carhaix, ainsi que nous allons le voir. Je n'hésite donc pas à lire :

V...G VI = V[*or*]G(io) [*leugae*] VI, c'est-à-dire *sex*.

Il faut faire attention que les lettres numérales VI représentent ici, non des milles romains de 1482 mètres, mais des lieues gauloises de 2222 mètres. En effet, 6 milles ne font que 8892 mètres, quantité tout à fait insuffisante pour atteindre Carhaix, le seul établissement romain que l'on ait reconnu dans cette région, entre les limites indiquées par la borne, et dont l'importance est d'ailleurs attestée par de nombreuses découvertes de substructions et de poteries, sans compter les cinq voies qui y aboutissent. Or la distance qui sépare Maël-Carhaix de Carhaix est de 11400 mètres, à vol d'oiseau, c'est-à-dire cinq lieues gauloises (11110 mètres), plus une fraction de lieue; ce nombre fractionnaire est précisément représenté par les lettres numérales VI, l'usage romain étant d'exprimer les distances en nombres ronds et de compter pour une unité la fraction d'appoint, quand il y en avait. C'est donc bien le mot *leugae* qui doit être sous-entendu avant le nombre VI.

Une particularité qui a attiré mon attention en diverses circonstances, c'est que le mot *leugae*, qu'on rencontre le plus souvent écrit en toutes lettres, ou sous l'une des formes abrégées LEVG, L, est indubitablement sous-entendu dans le cas de quelques inscriptions itinéraires; par exemple, les colonnes dédiées aux empereurs Hadrien et Commode et découvertes sur divers points de la Gaule Aquitaine (1). De même, dans la Gaule Narbonnaise, où les distances ne sont jamais comptées qu'en *milles romains*, les mots *millia passuum* sont sous-entendus avant les lettres numérales, tandis que dans le reste de la Gaule, où le système romain et le système gaulois étaient employés concurremment, la mensuration milliaire n'a pas le privilége de ce sous-entendu, et s'indique par les sigles MP.

La borne de Maël-Carhaix n'est pas le seul monument itinéraire que l'on ait à signaler sur la voie de Carhaix à Corseult. A quinze kilomètres plus loin vers l'est, M. Bizeul (2) découvrit en 1835, au

(1) De Longuemar, *Épigraphie du Haut-Poitou* dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, t. XXVIII, 1864, p. 131 à 134; Audiat, *Épigraphie Santone et Aunisienne*, 1871, p. 4.

(2) Bizeul, *Voies romaines de la Bretagne*, chap. II, p. 42; idem, *Mémoires sur les inscriptions romaines de la Bretagne*; cfr. *Congrès archéologique de France*,

Pont-Hir, près de Plounevez-Quintin, un tronçon de colonne qu'un cantonnier venait de briser pour l'empierrement de la route, et il attribua ce monument à Septime-Sévère, parce qu'il croyait y lire le reste d'inscription

....CAESARE ..SI..VS ...C
AVG ADABENICVS PARTHICVS
.....OSCOSII

La lecture des deux lettres qui précèdent le groupe COSII doit être considérée comme fautive, car le consulat est toujours précédé de la désignation du tribunat, et éventuellement d'un impératorat de victoire; or les lettres OS ne s'expliquent que par *nepos*, ou *procos;* mais alors *nepos* devrait précéder les épithètes *Adiabenicus*, *Parthicus*, de même que *procos* devrait suivre COS II; peut-être y avait-il [*trib. p*]OTCOS II. Bien plus, Septime-Sévère n'est pas le seul empereur qui ait porté le titre d'Adiabenicus, comme le croyait M. Bizeul; Géta et Caracalla l'ont également porté. Quoi qu'il en soit, le fragment de colonne que cet antiquaire avait, avec l'autorisation du maire, fait transporter au cimetière de Plounevez-Quintin pour être soustrait à une destruction complète, ne se retrouve plus aujourd'hui et il est impossible de contrôler le renseignement laissé par M. Bizeul; mais nous n'avons aucun motif pour révoquer en doute son authenticité.

Dans l'inscription de Maël-Carhaix, nous avons la preuve matérielle que l'emplacement de Vorgium, station distincte de Vorganium, doit être restitué à Carhaix.

Ainsi se trouve confirmée l'opinion que M. Ernest Desjardins a le mérite d'avoir professée le premier et qu'il a nettement formulée à diverses reprises (1). Ce doit être pour lui un véritable sujet de satisfaction de voir les faits donner raison à ses heureuses déductions.

On s'est demandé quelle est l'étymologie des mots Vorgium, Vorganium, et on a même songé à en tirer des arguments en faveur de la position géographique attribuée à l'une ou à l'autre de ces localités; mais je ne saurais approuver l'assimilation de *vorgan* au breton *morgan*, « maritime », tant que la permutation du *v* gaulois

session de 1857 tenue à Nantes, t. XX; idem, *Comptes rendus du congrès de Morlaix* dans le *Bulletin archéologique de l'Association bretonne.*

(1) Ernest Desjardins, *Table de Peutinger*, p. 29, col. 2; idem, *Géographie de la Gaule*, p. 197; idem, *Revue archéologique*, XXVI, 1873, p. 315.

en m breton ne sera pas justifiée. Quant au cornique *gwore*, « pays haut », il rend compte à la rigueur de la syllabe *vor;* mais alors que faire de *-gium* ou de *-ganium?* Il faut donc chercher une autre explication. Pour ma part, je constate que les deux noms de lieu renferment en commun le radical *vorg*, et en outre, que *Vorganium* est un simple dérivé de *vorgium;* le fondateur de la philologie celtique, Zeuss (1), a même démontré que le suffixe *-an* a le sens diminutif, en sorte que *vorganium* signifierait au propre « petit *vorgium* ». Reste à déterminer le sens du thème *vorg*. Dans les langues germaniques, où il s'est conservé avec le changement régulier du *g* primitif en *k*, il signifie « ouvrage », et prend l'acception spéciale de « ouvrage de fortification » : cfr. angl.-sax., *weorc*, *woerc;* angl., *work*. et *bulwark;* écoss., *wark;* v. h. allem., *werah;* allem., *werk*, *bollwerk*, *pfahlwerk;* goth., *vaurk jan*, « travailler ». De son côté, le grec possède les variétés correspondantes du même thème dans les formes : ἔργον, « ouvrage », quelquefois « travaux d'un siège »; et avec digamma, Ϝέργον, éliq. Ϝάργον; Ἐργάνη, épithète de l'industrieuse Athéné, et ὀργάνη, « ouvrière »; ὄργανον, et son diminutif ὀργάνιον. Si maintenant on considère que l'esprit doux tient lieu d'un digamma, et que ce dernier, d'après la définition de Denys d'Halicarnasse (2), se prononçait comme la diphthongue ου, on reconnaîtra que le mot gaulois Ὀυοργάνιον, tel qu'il est transcrit par Ptolémée (2, 8, 5), représente identiquement la forme grecque ὀργάνιον. En poursuivant l'analogie, on peut dire que *vorgium* correspond à ὄργιον, dont le singulier n'est pas usité, mais dont le pluriel Ὄργια, « Orgies, fêtes orgiaques », signifie au propre « Œuvres sacrées ». De ces rapprochements, il résulte que *Vorganium* et *Vorgium* signifient l'un et l'autre « lieu fortifié, ouvrage défensif », et que le premier de ces deux toponymes comporte en plus, par rapport au deuxième, le sens d'un diminutif. Enfin, ces considérations ont, au point de vue historique, une conséquence intéressante; on est, en effet, fondé à croire que les deux stations n'ont été, à l'origine, que de simples campements gaulois, et qu'elles appartenaient à la même catégorie d'établissements militaires que Octodurum, Isarnodurum, Autessiodurum, Brivodurum, Durobriva, Durocortorum, Durocatalaunum, Augustodunum, Lupodunum, etc. C'est ainsi que sont entrées dans la nomenclature territoriale de la Gaule Cisalpine les formes Ocra et

(1) Zeuss, *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 273 et 297.

(2) Dionys. Halic., *Antiquit.*, lib. I, 10 : ου συλλαβή ἑνὶ στοιχείῳ γραφομένη; cfr. Curtius, *Grundzüge der griechischen Etymologie*, 3e édi., p. 511.

Ocriculum, synonymes de *arx*, et dans la toponomastique romaine, Castra, Castellum, Murocincta, Turris, Praetorium, Clausentum, Oppidum Novum.

L'équivalence étymologique des thèmes *vorg* et *verg* pouvant se justifier par les mêmes raisons qui portaient Zeuss (1) à rapprocher Rhodanus et Rhedones, comme en irlandais *delb* et *dolbud*, *fell* et *follus* (cfr. angl., *work*, et allem., *werk*, ἔργον et ὄργια, ἐργάνη et ὀργάνη), l'interprétation que je propose pour le nom de lieu Vorgium me paraît applicable à toute une série d'autres toponymes : Vergium, Vergentum et Οὐεργιλία, en Espagne; Vergoanum oppidum, dans l'île de Lérina, et Vergae, en Bruttium.

Par une coïncidence intéressante à noter, la découverte du nom de Vorgium sur la borne de Maël-Carhaix a suivi à peu de mois d'intervalle la découverte du nom de Vorganium sur la borne de Kerscao, et un an s'est à peine écoulé depuis le jour où le nom d'une autre cité arémorique, Darioritum, a également été retrouvé sur une colonne itinéraire. Je veux parler de la pierre de Saint-Christophe, en Elven (Morbihan), sur laquelle on lit une inscription que je restitue ainsi : MAGNO *et invicto* | IMP CAES *L. Domitio* | AVRELIANo *Pio*, *Felici*, | INVICTO. *Aug. P. M.* | TRIB. POT *vii. cos* | III. P. P. *Procos* | A D LXI, c'est-à-dire *a Dariorito Leugae undecim*. Sur la pierre, les lettres LXI ne se laissent plus apercevoir intégralement; leur moitié inférieure est oblitérée et il en résulte que leur moitié supérieure, IVI, qui seule subsiste encore, ressemble à un M mal fait (2). Il règne de l'incertitude sur la véritable orthographe du nom de la cité des *Veneti*, aujourd'hui Vannes : la Table de Peutinger donne la leçon *Dartoritum*, et Ptolémée Δαριόριγον, avec la variante Δαριόριτον; c'est cette dernière forme que je préfère (3).

(1) Zeuss, *Gramm. celt.*, 2e éd., p. 10.

(2) Robert Mowat, *Etude sur l'inscription itinéraire romaine de Saint-Christophe* (*Morbihan*), 1873; cfr. *Congrès scientifique de France*, session de 1872 tenue à Saint-Brieuc, p. 373-390 du 2e volume (*Mémoires*).

(3) Au point de vue numérique, les chances sont en faveur de la forme *Darioritum*, puisque, dans les trois leçons, le thème *dario* se rencontre deux fois plus souvent que *darto*, et le thème *rito* également deux fois plus souvent que *rigo*. Au point de vue philologique, j'ai à l'appui de *Dartoritum* l'analogie des noms de lieux celtiques *Anderitum*, *Augustoritum*, *Bandritum*, *Camboritum*, Λακόριτον, Οὐαγόριτον, dans lesquels le thème final *ritum* a le sens de « gué »; au contraire, on ne connaît aucun nom de lieu terminé en *rigum*, quoique l'existence du thème *rigo* soit attestée par *Rigodulum*, *Rigomagus* et Ριγόδουνον. *Darioritum* renferme le même radical que Δαρινοί, *Durantasia* et *Darentiaca*; quant à *Dartoritum*, on pourrait à la rigueur invoquer les formes *Dertosa* et *Dertona*, comme renfermant une modification du thème *darto*.

Une dernière réflexion; il ne me reste plus qu'à exprimer un vœu, c'est que des dispositions convenables soient prises pour faciliter l'étude du monument de Maël-Carhaix aux épigraphistes qui seraient tentés de le visiter; je ne serais nullement surpris d'apprendre qu'une fois retourné dans une position plus favorable et débarrassé des lichens tenaces qui l'ont envahi, il laisse apercevoir d'autres lettres importantes pour la lecture définitive de l'inscription. Et pour que la similitude de destinée des trois colonnes dont je viens de parler soit complète, il est à désirer que celles de Maël-Carhaix et de Saint-Christophe prennent respectivement, et au plus tôt, le chemin du Musée de Saint-Brieuc et celui du Musée de Vannes, comme déjà le milliaire de Kerscao a été dirigé sur le Musée de Quimper.

Recommandé à la sollicitude éclairée des Sociétés archéologiques du Morbihan et des Côtes-du-Nord.

ROBERT MOWAT.

FOUILLES FAITES EN ASIE MINEURE

AUX FRAIS DE

MM. LES BARONS G. ET E. DE ROTHSCHILD

I

Au mois de juin 1872, je fus chargé par MM. les barons Gustave et Edmond de Rothschild de faire des fouilles sur le territoire milésien, dont j'avais pu constater dans un premier voyage, en 1870, les richesses archéologiques.

Je n'obtins du gouvernement turc les firmans nécessaires qu'après plusieurs mois de pénibles négociations, et je ne pus arriver dans la vallée du Méandre que dans la seconde quinzaine de septembre, à un moment de l'année où les fièvres et le mauvais temps allaient beaucoup augmenter la difficulté de l'entreprise.

Néanmoins, je me mis aussitôt à l'œuvre sur l'emplacement même de Milet. Les ruines de cette cité sont situées au sud de l'immense plaine qui formait jadis le golfe Latmique, avant que les attérissements du Méandre eussent refoulé la mer bien loin à l'ouest. Un des replis du fleuve les enserre au nord, et les plateaux qui s'étendent des flancs du mont Grion (Khodja-Orman) jusqu'au cap Posidion (Kavo-Monodhendri) les dominent à quelque distance au sud. — Sur une petite éminence, qui était peut-être une île à l'époque de la colonisation grecque, s'élève le théâtre, vaste monument romain, en partie creusé, en partie bâti en gros blocs de marbre. La *cavea* en est bien conservée, la *scène* est entièrement détruite et ne forme plus qu'une masse de décombres. — En face, dans une plaine basse qui sépare la colline des premières pentes des plateaux, s'étendait la partie la plus considérable de l'ancienne ville. Les édifices encore debout sont tous de l'époque romaine ou du moyen âge : on distingue surtout des thermes assez considérables, une fontaine

monumentale dépouillée de sa décoration, auprès d'elle d'autres thermes encore, et, en face du théâtre même, une construction qui a dû être un gymnase. Mais sur le sol sont épars de tous côtés, en grand nombre, des débris d'architecture dorique, qui prouvent que l'époque impériale n'avait pas fait disparaître entièrement les œuvres de l'âge de l'Indépendance. Quant aux murs, ils ne s'élèvent au-dessus du niveau actuel du sol qu'en un seul point, près du théâtre, et sur une longueur de quelques mètres à peine.

Un petit village turc occupe le centre des ruines; il s'appelle Balat, par altération du mot grec τὰ παλάτια, *les Palais*.

Dès mon arrivée, je me proposai trois choses :

1° Déblayer la scène du théâtre et recueillir les œuvres d'art qui avaient pu la décorer;

2° Chercher les édifices grecs, probablement des temples, d'où provenaient les morceaux d'architecture dorique dont j'ai parlé ;

3° Découvrir la porte sud de la ville et dégager, à partir de cette porte, le commencement de la voie qui conduisait au grand sanctuaire religieux du territoire milésien, le temple d'Apollon Didyméen, situé à un peu plus de 20 kilomètres au sud.

De ces trois entreprises, la première réussit seule. Malgré les difficultés opposées par un énorme mur construit au moyen âge sur les ruines mêmes du *proscenium*, de manière à barrer la *cavea* et à la changer en une sorte de forteresse, la scène put être complétement déblayée. Elle était d'une architecture fort riche, mais d'assez mauvais goût et d'exécution fort lâchée. Deux ordres superposés de colonnes corinthiennes monolithes, les unes en granit rose, les autres en marbres de diverses couleurs, en formaient la décoration. Un grand nombre de statues l'ornaient, placées sans doute les unes dans les entre-colonnements de la scène même, les autres dans des niches entre les colonnes de l'ordre supérieur. Les débris de ces statues ont été retrouvés sur place au milieu des tronçons brisés des colonnes et des blocs de toutes sortes entassés en désordre. Les têtes, intentionnellement cassées à une époque où l'édifice était encore debout, avaient été pour la plupart jetées dans un des souterrains de la scène. J'ai rapporté quatre statues de femmes moins mutilées que les autres : ce sont des œuvres purement décoratives, qui ne manquent pas d'une certaine ampleur, mais ne peuvent être examinées de près. Un torse d'homme nu, de proportions presque colossales, est bien supérieur comme style et comme exécution. Tout à côté a été trouvée une base dont la longue et intéressante inscription me fait supposer que nous avons là les restes de la statue de M. Aurelius

Thelymitres, périodonique mentionné dans plusieurs inscriptions milésiennes.

Quelques sondages entrepris çà et là pour rechercher les monuments de l'époque hellénique restèrent sans résultat. L'exemple des fouilles d'Ephèse, où des recherches de ce genre ont dû être poursuivies pendant des années avant d'arriver au but proposé, me détourna, d'ailleurs, d'efforts trop prolongés. — A Milet comme à Éphèse, l'énorme épaisseur des alluvions modernes, qui dépasse 15 et 20 pieds dans les parties basses des deux villes, rendra toujours les explorations fort difficiles et fort coûteuses. Bientôt, du reste, les pluies de novembre et de décembre vinrent ajouter un nouvel obstacle à celui-là. Le niveau actuel du Méandre est beaucoup au-dessus du sol de la ville antique ; à la moindre crue, un vaste lac recouvre une partie des ruines. En hiver, le village de Palatia est presque bloqué.

Le même obstacle arrêta la fouille que j'avais entreprise à la porte sud de la ville, au moment où elle semblait devoir réussir. J'attachais une grande importance à cette fouille. Il me semblait impossible que la voie sacrée, à l'autre extrémité de laquelle M. Newton avait fait en quelques jours de si belles découvertes (1), ne fût pas, à son point de départ, bordée de monuments funèbres importants. Un texte de Pausanias, qui mentionne sur cette voie le tombeau de Nélée, l'œkiste légendaire de Milet (2), confirmait ces espérances, qu'encourageait d'ailleurs la vue des nombreux débris de sarcophages épars dans les champs de ce côté de la ville. Un examen attentif de la ligne de démarcation entre les fragments provenant de tombeaux et ceux appartenant à d'autres genres d'édifices permit de retrouver, dès les premiers coups de pioche, le mur d'enceinte, qui n'était visible nulle part, quoiqu'il ne fût qu'à une très-faible profondeur. En le suivant, on arriva bientôt à une solution de continuité que la trouvaille, faite à côté, de morceaux de linteau, montra devoir être la porte cherchée. Malheureusement décembre est en Asie Mineure une époque de pluies torrentielles; nos tranchées furent bientôt remplies d'eau et de vase : il fallut s'arrêter.

Pendant que ces fouilles se poursuivaient, j'explorais en tous sens les environs de Milet; j'ajoutais un assez grand nombre d'inscriptions nouvelles à celles trouvées dans les fouilles mêmes; enfin, je faisais, au milieu des broussailles qui couvrent la plaine de Palatia, deux découvertes fort intéressantes. La première fut celle d'un lion

(1) Newton, *Halicarnassus, Cnidus and Branchidæ.*
(2) Paus., VII, II, 6.

colossal en marbre blanc, précipité sans doute du haut d'un tombeau monumental au milieu des joncs et de la boue. L'animal est couché, le corps allongé, les cuisses de derrière entr'ouvertes, les pattes de devant étendues, la tête regardant droit devant elle. Les pattes de devant sont cassées au-dessous du genou ; le reste est bien conservé. La tête est un peu lourde et, n'étant plus en quelque sorte soutenue par les pattes, elle semble tomber. Tout le corps, et particulièrement l'arrière-train, sont d'un modelé très-étudié et d'une exécution fort habile. L'exactitude avec laquelle les allures et la pose de l'espèce féline sont rendues, la manière dont est indiquée la crinière, tout distingue ce lion des autres lions grecs connus, par exemple de ceux de Venise, de Cnide et du Mausolée, sculptures d'un caractère décoratif et toutes plus ou moins éloignées de la nature. Le lion de Milet est évidemment une œuvre fort archaïque et qui se rattache par une étroite parenté à celles des sculpteurs de l'Egypte et surtout de l'Assyrie (1). La seconde trouvaille, faite dans les derniers jours que je passai à Palatia, fut celle de deux statues de femmes assises que la parfaite immobilité de la pose, la roideur des draperies symétriquement plissées, permet d'attribuer à la première époque de l'art grec. Beaucoup plus petites que les statues de la voie sacrée de Didymes, rapportées par M. Newton au British Museum, elles sont d'une exécution plus fine et d'un caractère plus grec. Les têtes, sculptées dans un morceau séparé relié au cou par un tenon, ne purent malheureusement être trouvées (2).

Le transport de ces statues à Milet, sous une pluie battante et à travers des champs devenus une mer de boue, fut excessivement pénible. Le mauvais temps rendait désormais également impossibles les voyages et les fouilles; la plaine du Méandre était déjà en partie couverte d'eau. Menacé par cette inondation d'être coupé pour longtemps de Smyrne, atteint, d'ailleurs, pour la seconde fois de la fièvre, je congédiai mes ouvriers et quittai Palatia dans les derniers jours de décembre pour aller passer l'hiver à Athènes.

(1) Je ne sais comment M. Newton, si sagace d'ordinaire, a cru reconnaître dans ce lion et dans un autre dont les restes, fort mutilés, se voient près du Méandre, à l'est du théâtre, des pastiches de l'époque romaine (*Further papers respecting the excavations at Budrum and Cnidus*, n° 10, p. 42).

(2) Une troisième statue de ce même style fut trouvée en juin 1873 dans une autre partie de la nécropole de Milet.

II

Je revins en Asie au mois de mars, muni cette fois d'un matériel plus considérable, quoique à peine suffisant encore à l'exécution des projets que j'avais conçus. — Je voulais étendre mes fouilles à deux localités voisines de Milet, le hameau turc de Kapi-Kéré (1), situé à huit heures de cheval à l'est, sur l'emplacement d'Héraclée du Latmos, et le village grec de Hiéronda (2), à trois heures et demie au sud, sur les ruines du célèbre temple d'Apollon Didyméen. Quoique les autorités turques me contestassent le droit d'étendre mes explorations hors de l'emplacement de Milet même; quoique de plus, à Hiéronda, j'eusse à craindre l'opposition du propriétaire du sol, riche personnage de Constantinople, et le mauvais vouloir des habitants, que des fouilles faites en plein village devaient forcément incommoder beaucoup, j'étais bien résolu à tenter l'aventure. L'appui de l'ambassadeur de France auprès de la Sublime Porte ne me manquerait pas, j'en étais sûr, et un peu d'audace intimiderait, d'ailleurs, les résistances.

Un pensionnaire de l'Académie de Rome, M. Albert Thomas, architecte, avait bien voulu se joindre à moi, et son concours allait doubler l'importance scientifique de mes travaux.

Une nouvelle tentative pour finir de dégager la porte sud de Milet acheva de démontrer l'impossibilité complète de faire des fouilles à Palatia en une autre saison que le fort de l'été. Je résolus donc d'abandonner ce point, quoique je demeurasse convaincu qu'il renferme de grandes richesses archéologiques, et d'aller attendre à Kapi-Kéré que les négociations entamées par M. de Voguë en ma faveur me rendissent possible l'entreprise beaucoup plus difficile de Hiéronda.

Il est impossible d'imaginer rien de plus imposant et de plus sauvage que le site des ruines d'Héraclée (3). Elles sont situées près de l'extrémité nord-est du lac de Kapi-Kéré (Kapi-Keren-Denizi), fond de

(1) En patois turcoman : « la porte rompue, brisée ». — Ce nom vient de la porte hellénique sous laquelle passe, avant d'arriver au village, l'unique sentier qui y conduit.

(2) Γέροντα ou Ἱέροντα. Ce nom vient-il du temple (Ἱερόν), ou de quelqu'une des statues colossales de la voie sacrée, à laquelle l'ignorance populaire aura donné le nom de γέροντας, le vieillard?

(3) Une vue pittoresque fort peu exacte en a été gravée dans les *Ionian Antiquities*.

l'ancien golfe Latmique, que les attérissements du Méandre semblent avoir séparé de la mer dès avant le IIIe siècle de l'ère chrétienne (1). Dominé au sud par les hauteurs boisées du Khodja-Orman (2), ancien mont Grion, au nord par les cimes escarpées du Bech-Parmak (3) ou mont Latmos, le lac de Kapi-Kéré a la majestueuse tristesse de certains lacs de la Suisse. Il y a dans les Alpes des centaines de montagnes plus élevées que le Bech-Parmak; il y en a peu d'aussi abruptes, d'aussi farouche d'aspect que ce gigantesque écroulement de blocs de granit, haut de 1500 mètres. C'est sur ces pentes hérissées, au milieu d'un chaos d'énormes rochers, écrasées par leur masse et comme confondues avec eux, que se trouvent les ruines d'Héraclée. Les murs, bien conservés et flanqués de belles tours à deux étages, carrées pour la plupart, grimpent le long des arêtes de deux coulées parallèles, jusqu'au sommet commun où elles se réunissent, à quelque deux mille pieds de haut. Dans l'étroite et irrégulière dépression qui sépare ces deux coulées se groupent les édifices publics de l'ancienne ville, tous construits en blocs de ce granit rougeâtre qui forme toute la montagne : un grand rectangle, occupé aujourd'hui par des champs, est l'Agora; elle est limitée au nord par les rochers sur lesquels sont juchées les quatorze misérables maisons du village actuel, flanquée à l'ouest et l'est par deux longs portiques, et au sud par un grand palais à deux étages, parfaitement conservé et de l'aspect le plus grandiose. C'est un long corps de logis divisé en plusieurs pièces sans communication entre elles, terminé par deux ailes saillantes, et protégé en avant par un mur à hauteur d'appui : aucune autre décoration qu'une corniche brute, les jeux de lumière sur les joints des pierres, les ombres dans la profondeur des fenêtres et des portes. A l'ouest de l'Agora, sur un massif rocheux isolé, un temple aptère, dorique, domine le lac et l'ensemble des ruines; au sud-est, à quelque distance, au milieu de gros oliviers, s'élève un édifice bizarre, en partie taillé dans le rocher, en partie bâti, qui a dû être un second temple. Partout, sur la pierre, les traces des maisons et d'une foule de petits édifices. La nécropole, fort pittoresque, s'étend à l'est de la ville, au milieu des bois et des rochers. Les tombeaux en ont été tous ouverts.

La nudité de toutes ces constructions, leur haute antiquité, l'état de civilisation rude et barbare dont elles témoignent, laissaient peu

(1) Paus., VIII, XXIV, 11.
(2) *Le grand bois.*
(3) *Les cinq doigts*, de quelques gros rochers pointus qui le surmontent.

d'espoir de trouver là des objets d'art; il était plus naturel de s'attendre à rencontrer dans l'Agora des monuments épigraphiques intéressants. Notre récolte fut cependant pauvre : un charmant autel ionique consacré à Aphrodite, qui dut être abandonné sur place à cause de son poids et de la difficulté des sentiers, un curieux cadran solaire, construit par Themistagoras d'Alexandrie, fils de Meniskos, un autel d'Auguste, sept ou huit inscriptions, telles furent nos trouvailles. Le résultat le plus important de notre séjour de six semaines fut, sans contredit, la collection de dessins et de plans rapportée par mon compagnon de voyage, collection complétée un peu plus tard par une nombreuse série de photographies.

Mais pendant ce temps les démarches de l'ambassade de France avaient beaucoup amélioré ma situation vis-à-vis de l'autorité turque, et quoique toutes les difficultés fussent loin d'être aplanies, j'allais enfin être libre d'entreprendre les fouilles si longtemps projetées de Hiéronda.

III

Hiéronda est un gros village grec, construit sur l'arête même des plateaux que le Khodja-Orman projette au sud-ouest vers le cap Monodhendri, dans une légère dépression, profonde de quelques mètres à peine, entre deux mamelons à pentes douces qui sont les points culminants de toute la contrée. De là, un horizon magnifique se déroule de tous côtés : au nord, la longue ligne du mont Mycale; à l'est, derrière les bois du mont Grion, le sommet dentelé du Latmos; au sud, le golfe d'Iassos et la pittoresque presqu'île de Myndus; à l'ouest, enfin, Léros et Patmos, deux îles jadis milésiennes, Calymnos, les îles Fourni et leurs montagnes de marbre; en un mot, tout le groupe septentrional des Sporades, depuis Samos, dont on distingue presque le temple, et Ikaria, noyée dans la brume de l'horizon, jusqu'aux sommets bleuâtres de l'île de Kos. Il faut avoir voyagé dans l'Archipel pour comprendre toute la beauté de cette mer toujours bleue, de ces îles si variées, dont les roches grisâtres et nues prennent, sous la lumière qui les inonde, les reflets chatoyants du satin.

Au témoignage de Pausanias (1), dès avant l'immigration ionienne, il existait en ce lieu un sanctuaire et un oracle. Après la fondation de Milet, la grande famille des Branchides y construisit un temple

(1) Paus., VII, II, 6.

consacré à Apollon Philésios (1) et dans lequel fut placée une statue colossale en bronze, fondue par Kanakhos de Sicyone (2) : elle représentait le dieu debout, tenant un faon de la main droite étendue en avant, et un arc de la main gauche (3).

Autour du temple se bâtit une bourgade appelée dans les textes tantôt Branchides, du nom des fondateurs de l'édifice, tantôt Didymes, soit à cause des deux mamelons entre lesquels elle était située, soit à cause des dieux jumeaux dont le culte y était associé.

Après la bataille de Salamine (480), le temple fut incendié par les Perses, la statue emportée à Ecbatane ; les Branchides même durent s'exiler, et pendant longtemps l'oracle se tut (4). Il avait cependant recouvré la voix à l'époque de l'expédition d'Alexandre, car Séleucus, découragé et sur le point d'abandonner le conquérant, vint le consulter et en reçut l'avis de ne pas retourner en Europe (5). Devenu roi, Séleucus témoigna au dieu sa reconnaissance de ce bon conseil, en renvoyant à Didymes la statue de Kanakhos, et ses successeurs ornèrent le sanctuaire de riches offrandes (6). Un nouveau temple se construisait donc à cette époque. La date en est encore mieux fixée par le fait qu'un des deux architectes qui travaillèrent ensemble à ce monument avait participé à la construction du temple d'Ephèse, achevée très-certainement sous le règne d'Alexandre (7). Cet architecte était Pæonios d'Ephèse. Son collaborateur fut Daphnis de Milet (8).

Quoique resté inachevé (9), et laissé sans toiture à cause de son énorme dimension (10), ce nouveau temple fut toujours cité dans l'antiquité comme un des plus importants édifices religieux du monde grec, et comme un des modèles classiques de l'art ionique, à l'époque de son plus grand essor. Strabon en parle comme du plus grand de tous les temples connus, μέγιστον νεῶν τῶν πάντων (11). Vi-

(1) Varro, fr., p. 233. Bip.

(2) Paus., II, x, 5 ; IX, x, 2, etc., etc.

(3) V. les monnaies de bronze archaïques et certaines monnaies impériales de Milet. Cf. un Apollon archaïque en bronze du British Museum, et un autre du Cabinet des médailles de Paris, rapporté, je crois, de Scala Nova par MM. Texier et Clerget. Cf. Sillig., *Cat. art*, p. 137.

(4) Paus., I, xvi, 3 ; VIII, xlvi, 3 ; Strab., XVII, i, 43, et XIV, i, 5.

(5) Appien, *Syr.*, 56. Cf. 63.

(6) Paus., VIII, xlvi, 3, et I, xvi, 3. *Inscr.*, Bœckh, XIII, v, 2852.

(7) Strab., XIV, i, 22, 23.

(8) Vitruv., VII, préf., § 16.

(9) Paus., VII, v, 4.

(10) Strab., XIV, i, 5.

(11) Strab., XIV, i, 5.

truve et Pausanias en font souvent mention. Stace (1), Pline, d'autres encore le citent; et l'empereur Caligula rendait, à sa manière, hommage à sa beauté, en annonçant l'intention d'en parfaire les parties restées inachevées (2).

Du premier temple de Didymes, il ne reste absolument rien, à moins qu'on ne lui attribue un triglyphe en pierre, de proportions médiocres, encastré dans le mur d'une des maisons du bourg moderne. Le second, après avoir servi au moyen âge de forteresse, a été renversé par un tremblement de terre. Le naos s'est écroulé, et ses débris couvrent le sol d'un chaos de blocs énormes; on ne distingue guère l'alignement des anciens murs qu'au bourrelet qui recouvre leurs assises inférieures restées debout. Au-dessus du pronaos, que les murs transversaux qui le divisent ont préservé d'un écroulement complet, il s'est formé une véritable montagne, surmontée aujourd'hui par un moulin à vent. Les maisons du village se pressent autour de ces ruines, recouvrent le péristyle et s'appuient en quelques points aux murs mêmes du temple. Il ne reste debout que trois colonnes: deux au nord, encore reliées par un morceau d'architrave; elles sont cannelées, et, quoique enfoncées jusqu'au quart à peu près de leur hauteur, elles frappent par leurs dimensions imposantes (3). Une autre colonne, du côté sud, n'a jamais été finie: les tambours en sont restés bruts. Enfin, au milieu des débris du naos, quelques morceaux de sculpture monumentale, des chapiteaux de pilastres et des fragments d'une sorte de frise étaient visibles et donnaient une haute idée de la richesse de la décoration du temple. Tous les explorateurs de cette partie de l'Asie Mineure avaient été attirés par ces ruines, mais aucun n'avait pu ni en dessiner avec précision l'ordre, ni en relever le plan d'une manière exacte: tout ce qu'ils avaient pu établir, c'est que le temple était diptère et probablement décastyle (4). M. Newton même, le hardi et habile investigateur d'Halicarnasse et de Cnide, avait été effrayé par les difficultés que présenteraient des fouilles.

(1) Stace, *Theb.*, VIII, 198.

(2) Suet., *ed. Roth. Calig.*, p. 128, l. 6 et 7.

(3) De la base à l'architrave, elles ont environ 20 mètres. Ce sont de beaucoup les plus hautes colonnes grecques connues; celles mêmes du temple d'Éphèse sont plus petites.

(4) V. les *Ionian Antiquities*, les dessins originaux de l'expédition de Chandler et de Gell, conservés à la bibliothèque du British Museum, et le *Voyage en Asie Mineure* de Texier.

Déblayer tout cet espace, c'est une œuvre qui eût demandé non des mois, mais des années, et qui eût coûté des sommes énormes nous n'y pouvions songer. Tout ce qu'il était possible de faire, c'était de rechercher toutes les données architecturales nécessaires à une restauration complète du temple et de retirer des ruines tous les morceaux de sculpture déjà visibles, ou que les fouilles feraient rencontrer.

Je ne puis entrer ici dans le détail de ces fouilles, sur lesquelles M. Thomas et moi préparons un long travail. Il me suffira aujourd'hui de dire que la disposition intérieure du naos, disposition entièrement différente de celle des autres temples grecs, a été complètement mise au jour; qu'un échafaudage monté au sommet des colonnes a permis d'en dessiner exactement le chapiteau ; que la base de ces colonnes a été découverte; que le pronaos, enfin, a été aussi complètement exploré qu'il était possible de le faire. Cette dernière fouille fut non-seulement très-difficile, mais par moments très-dangereuse : il fallut reprendre en sous-œuvre, en les soutenant avec des madriers et des étais, les murs de deux maisons sous lesquelles les colonnes de façade étaient en partie engagées. Tout fut cependant mené à bien sans qu'aucun accident arrivât aux ouvriers.

L'extraction du milieu des ruines des marbres que j'avais résolu d'emporter, le transport et l'embarquement de ces marbres demandèrent un mois d'efforts, quoique pendant la dernière semaine je fisse travailler même la nuit. Les objets trouvés à Palatia et à Héraclée durent descendre à la mer par le Méandre, dont la barre est peu profonde et très-mauvaise. Ceux recueillis à Hiéronda furent traînés à bras d'hommes, par une route faite exprès, longue de 5 kilomètres, jusqu'à une petite baie déserte, où fut construit un quai d'embarquement. Si l'on songe que quelques-uns de ces blocs dépassaient le poids de trois tonnes, que je n'avais pour tout matériel que deux paires de mouffles en fer, quelques câbles et des bois de bigues trouvés dans le pays même, trop courts et trop faibles, que le brick khiote que j'avais nolisé n'était guère plus muni que moi, et que tout ce travail dut être fait avec des ouvriers indigènes, on comprendra quel soulagement j'éprouvai lorsque le dernier morceau fut à fond de cale. Le chapiteau d'ante de Didymes nous causa surtout des inquiétudes : ce fut d'abord notre route qui s'effondra sous son poids; puis la bigue du quai d'embarquement se rompit, et il tomba dans la mer. Repêché non sans peine, il fut enfin porté le long du bord ; mais, au moment où on le hissait, une poulie du jeu

de palans installé sur le pont du brick cassa, et le bloc retomba de plus d'un mètre, jusqu'à ce que les câbles eussent roidi de nouveau. Le navire donna une telle bande que l'eau arriva presque au bastingage: les mâts s'infléchirent comme s'ils allaient tomber; un choc violent nous fit craindre que la coque ne s'entrouvrît. Rien n'arriva cependant, et l'accident fut bientôt réparé.

Les marbres que j'ai rapportés de Hiéronda comprennent des exemples de tous les motifs de décoration du temple et peuvent donner une idée exacte de la magnificence extraordinaire de son ornementation. En voici l'énumération succincte:

Un chapiteau de pilastre, orné de deux griffons affrontés, l'un mâle, l'autre femelle, séparés par un fleuron;

Trois demi-chapiteaux de retour d'angle, ornés chacun d'un griffon;

Deux autres chapiteaux, décorés au centre d'une palmette, des deux côtés de laquelle se développent des rinceaux;

Plusieurs morceaux d'un bandeau décoré, qui reliait entre eux les chapiteaux des pilastres. Chaque intervalle était orné de chimères séparées par une lyre.

Il est curieux de comparer ces motifs d'ornementation à ceux du temple d'Antonin et Faustine et du Forum de Trajan. On voit ainsi quel immense intervalle sépare l'art romain, même dans ses œuvres les plus parfaites, des modèles grecs qu'il imite. Certes, les enroulements du Forum de Trajan sont plus riches, les animaux fantastiques de la frise d'Antonin et Faustine plus grands que les rinceaux et les griffons des pilastres de Didymes. Mais qu'ils sont loin d'égaler la pureté de style des uns, la perfection de modelé, la variété, le mouvement des autres!

Plus remarquable encore est le chapiteau d'ante qui décorait un des angles postérieurs du naos. L'angle est orné d'une large palmette; chaque face, d'une figure de femme ailée se terminant par des feuilles d'acanthe et des enroulements. Qu'on replace par la pensée ce chapiteau à près de 20 mètres de hauteur, qu'on se représente les jeux de lumière et d'ombre se produisant sur ces saillies puissantes, dans ces creux profondément refouillés, et l'on comprendra toute la beauté de ce morceau de sculpture, où la force va presque jusqu'au point où commencerait la violence.

Mais la découverte la plus nouvelle et la plus intéressante que les fouilles aient amenée est sans contredit celle des bases sculptées qui supportaient les dix colonnes de la façade principale.

L'existence de colonnes ciselées à Ephèse était attestée par

Pline (1), et confirmée par les monnaies (2). Mais qu'était-ce au juste que ces colonnes? Le témoignage de l'auteur latin méritait-il une foi entière (3)? Fallait-il voir là une bizarrerie, un caprice isolé? ou bien cet art grec, que l'on a représenté comme si régulier aussi longtemps qu'on en a parlé sans le connaître, s'était-il permis quelquefois ces libertés? Telles étaient les questions que les architectes se posaient lorsque les fouilles de M. Wood à Ephèse et les nôtres à Didymes sont venues simultanément donner la réponse. La base trouvée par M. Wood (4) est ornée sur tout le pourtour d'un magnifique bas-relief, presque de grandeur nature. A Didymes, au contraire, ce sont des rinceaux, des palmettes, des fleurons, des motifs d'ornements architecturaux enfin, plus ou moins transformés, qui forment la décoration.

Les dix colonnes de la façade du temple de Didymes étaient, je l'ai dit, ornées de bases sculptées. Les mêmes motifs se répétaient deux fois symétriquement par rapport à l'axe de la colonnade. Trois de ces bases seulement ont été terminées : l'une, ornée de palmettes, est dans un tel état de dégradation que nous n'avons pas jugé à propos de l'emporter ; les deux autres, bien conservées, quoique cassées en plusieurs morceaux, sont maintenant à Paris.

Ces deux bases sont absolument différentes. Dans l'une, les scoties ordinaires sont remplacées par un tore largement évasé, orné de palmettes et de fleurs d'eau, qui repose sur le stylobate. Au-dessus de ce tore est un tronc de cylindre, terminé à sa partie inférieure par une torsade, à sa partie supérieure par un rang de rais de cœur d'un profil très-original et très-ferme, et orné de rinceaux de feuilles et de fleurs, fouillés avec une délicatesse qui ferait songer aux sculptures sur bois de la Renaissance, si cette dentelle de marbre n'était en même temps dessinée avec toute la pureté, tout le *style* de l'art grec. Dans l'autre base, c'est un tronc de dodécagone qui occupe la place des scoties; chaque face de ce tronc contient un ornement différent, enfermé dans un cadre. Au-dessus, un tore puissant, décoré de feuilles de laurier redressées, supporte le fût cannelé.

La plupart de ces marbres (5) ont été généreusement donnés au

(1) Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 21.—(2) T. L. Donaldson, *Architectura Numismatica.*

(3) V. les corrections et les interprétations diverses proposées par Saumaise, Winckelmann, Hirt, Sillig. Cf. E. Curtius, *Die Saülenreliefs von Ephesos*, Arch. Zeitung, N. F. B^d V. 1872.

(4) Actuellement au British Museum, dans la salle d'Elgin.

(5) A l'exception du chapiteau de pilastre orné de deux griffons, et de quelques morceaux provenant du théâtre de Milet.

Louvre par MM. de Rothschild. Jusque-là, la sculpture monumentale n'était, pour ainsi dire, pas représentée à notre musée : une métope d'Olympie, une dalle de la frise du Parthénon, la frise de Magnésie, œuvre médiocre, quelques intéressants fragments de celle du temple d'Assos, et c'était tout. Quant à l'architecture proprement dite, si MM. Heuzey et Daumet n'avaient eu l'heureuse inspiration de rapporter de Macédoine un curieux chapiteau, trouvé par eux dans leurs fouilles de Palatitza, rien n'en eût rappelé l'existence au visiteur de nos galeries. Grâce à la donation de MM. de Rothschild, il existe maintenant au Louvre un musée architectural. Espérons que cette collection n'en restera pas là. Aussi bien, l'exemple du British Museum est devant nos yeux pour exciter notre émulation et nous montrer la voie à suivre. Aux marbres d'Elgin, à la frise de Phigalie rapportée par M. Cockerell, à celle du Mausolée donnée par lord Stratford, à celle du monument de Xanthus découverte par M. Fellows, sont venus en quelques années, grâce à la direction habile et entreprenante de M. Newton, s'ajouter de nouveaux trésors : un chapiteau, une base, les statues de Mausole et d'Artémise, et de nombreux marbres trouvés par M. Newton même, dans ses fouilles d'Halicarnasse ; la belle Déméter assise de Cnide, les dix statues de la voie sacrée des Branchides, rapportées par lui encore; un chapiteau et divers fragments du temple de Priène, déblayé par M. Pullan ; enfin, deux chapiteaux du temple d'Ephèse, découvert par M. Wood, et cette base sculptée dont j'ai parlé plus haut, qui, une fois la première surprise passée, restera comme une des plus belles œuvres du ciseau grec. Au lieu de jeter un œil d'envie sur l'accroissement des collections de nos voisins, ne conviendrait-il pas de marcher enfin sur leurs traces? Au lieu de pousser de vaines plaintes sur la faiblesse des études artistiques, ne vaudrait-il pas mieux mettre sous les yeux de nos étudiants quelques modèles de cet art admirable, que les dessins les plus soignés, voire même les phrases les mieux tournées, ne leur feront jamais connaître, encore moins goûter? Il est vrai qu'il faudrait pour cela deux choses : de l'argent et de l'esprit d'entreprise. Au pays donc de donner l'un ; à qui de droit d'avoir l'autre.

O. Rayet.

A MONSIEUR LE PRÉSIDENT

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

INSTITUT DE FRANCE (1)

Monsieur le Président,

Le *Journal officiel* de la République française, du 14 février 1873, dans un article reproduit par la *Revue archéologique* du mois de mars suivant, publie de longs extraits de la *Gazette de Vienne*, relatifs à une exploration archéologique dans l'île de *Samothrace*, préparée par le gouvernement autrichien.

Les personnes désignées pour cette expédition sont MM. Conze, A. Hauser et G. Viemann.

Depuis cette époque, les journaux allemands ont souvent parlé des travaux entrepris, et font aujourd'hui bruit de la découverte de *deux temples* et de nombreux débris rapportés par ces Messieurs.

Sans prétendre aucunement diminuer le mérite de la mission ni du gouvernement autrichien, ni rabaisser la valeur des nouvelles découvertes qui peuvent avoir été faites; mais *parce que* les journaux allemands, *reproduisant à plusieurs reprises des notes communiquées par* les explorateurs, ne font que très-légèrement mention de *deux* ou *trois récits de voyageurs qui auraient visité les ruines de Samothrace avant eux*, je dois, Monsieur le président, m'adresser à l'Académie pour rétablir la vérité des faits, leur donner date, et revendiquer au compte de la France l'honneur d'une *expédition*

(1) Nous croyons devoir reproduire ici une note qui a été adressée par M. Coquart, l'été dernier, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Lue dans la séance du 19 septembre, cette lettre a été insérée dans les *Comptes rendus de l'Académie*, 1873, p. 257. (*Rédaction*).

antérieure de sept années, qui ne fut pas sans résultats, quoique les derniers voyageurs allemands semblent vouloir l'ignorer.

C'est aussi un hommage qu'il m'appartient de rendre au souvenir de mon très-cher ami et très-regretté collègue *Gustave Deville*, mort des suites de cette expédition, aussi bien qu'à la mémoire du souverain dont l'initiative ne fit point défaut à la science.

L'Académie sait que parmi les explorations faites par la France, sur tous les points du globe, pendant la période de ces dix dernières années, les missions archéologiques en Syrie, en Macédoine, en Épire, en Asie Mineure, dues plus particulièrement à la protection de l'empereur Napoléon III, apportèrent de nouveaux trésors, de nouveaux éléments à l'étude de l'antiquité.

Pour faire suite à ces derniers travaux, en avril 1866, feu Gustave Deville, docteur ès lettres, ancien membre de l'École d'Athènes, et moi, *nous fûmes chargés d'une mission épigraphique et archéologique dans l'île de Samothrace avec ordre d'étendre nos recherches et nos fouilles sur la côte de Thrace et jusque sur la côte méridionale d'Asie Mineure*. La mission, ordonnée et quelque peu subventionnée par le ministre de l'instruction publique, était payée par la cassette impériale.

Les débuts furent heureux, malgré les difficultés du voyage, et les préoccupations politiques de la guerre austro-prussienne, qui paralysèrent les moyens que le gouvernement français devait mettre à notre disposition.

Des *fouilles considérables*, faites par nous pendant les mois de juillet et d'août 1866, dans les ruines de la *ville* et du *sanctuaire de Samothrace*, donnèrent des résultats très-intéressants au point de vue archéologique et architectonique, surtout en ceci qu'ils font connaître l'époque obscure de la décadence grecque après la domination macédonienne. Nos fouilles étaient terminées; nous voulions prolonger nos travaux sur les autres points de l'île. Les terribles chaleurs de l'été développèrent chez mon collègue les germes du mal qui devait l'emporter, et nous forcèrent de retourner à Athènes.

Nos fouilles et nos découvertes ont été consignées dans *deux rapports*, accompagnés de plans, adressés au ministre de l'instruction publique, qui furent communiqués à l'empereur. Ces rapports ont été publiés, plus tard, dans les *Archives des missions scientifiques*, 2e série, t. IV, 2e livr., 9 avril 1867, ainsi qu'au *Journal officiel* du 27 mai 1867. — Les inscriptions ont été publiées dans l'*Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques*, p. 95 (1873).

Mon collègue, G. Deville, était rentré mourant dans sa famille;

moi-même, retournant à Paris pour y constituer la mission sur de nouvelles bases, je tombai si gravement malade que je dus y renoncer.

Il n'en est pas moins vrai que nous avions pu reconnaître et *déterminer la nature des monuments écroulés et détruits du sanctuaire de Samothrace :* un *temple circulaire* dont nous avons rapporté les marbres et les éléments architectoniques; un *temple dorique* en marbre, très-visible; un *temple ionique; un autre temple* a été constaté au point dit : Φυλακι; *un édifice carré.* Le *grand sanctuaire* a été complétement rétabli par nos fouilles. Nous avons rapporté l'angle d'un *petit temple voisin.* Nous pouvons aussi affirmer l'existence d'un *temple*, sur le promontoire ouest du vieux port, que nous indiquons dans les mémoires, et des traces d'un temple d'époque romaine, près du rivage. *Les caisses renfermant les débris et des morceaux de sculptures appartenant au gouvernement français, ont été déposées par nous sous la garde du vice-consul de France à Énos, M. Sapet, dans les magasins Eteck.* L'embarquement en serait très-facile. Il serait désirable que le ministre les fît prendre pour joindre ces *débris intéressants de Samothrace* à ceux de la même provenance que, seul de tous les musées, le Louvre possède aujourd'hui.

Il convient d'ajouter ici la liste des *dessins et relevés* que j'ai faits *moi-même* sur place. Ils vaudront certainement plus que des *récits des voyageurs.* J'en poursuis le développement et la publication, que nos savants allemands pourront consulter avec fruit, si, comme il est probable, *les ruines de Samothrace*, devenues carrières de marbre pour les indigènes et pour le gouvernement turc, lorsque je les explorai en 1866, ont continué à disparaître dans les constructions militaires des côtes ou, réduites en chaux, dans les constructions particulières.

Ces dessins sont divisés ainsi qu'il suit :

ASPECT GÉNÉRAL.

1. Samotraki, vue d'Énos.
2. Samotraki, en mer.
3. Paléopolis, en mer.
4. Le village actuel.
5. L'ancien port, en mer.
6. Haghia Paraskévi. — Débouché du ravin sur la mer.

DISPOSITION GÉNÉRALE. — VILLE ET SANCTUAIRE.

1. Un plan général, ville et sanctuaire.
2. Un plan général des édifices du sanctuaire.
3. Une vue générale de la ville, prise du chemin du village.
4. Une vue très-exacte des murailles de la ville.

MURAILLES.

1. Angle saillant, partie la plus belle et la mieux conservée.
2. Vue intérieure de la porte principale.
3. Vue extérieure de la même porte.

SANCTUAIRE. — GRAND TEMPLE.

1. Plan des premières assises (fouilles).
2. Détails de l'ordre, architrave, fûts.

ÉDIFICE CARRÉ AU DEVANT.

1. Plan.
2. Détails de la muraille.

TEMPLE IONIQUE.

1. Plan des libages; état actuel.
2. Corniche.

SOUBASSEMENT D'UNE AREA.

1. Construction cyclopéenne au fond du ravin (1er sanctuaire?).

TEMPLE DORIQUE EN MARBRE.

1. Plan.
2. Chapiteau, soffite, cannelures, architrave, triglyphe et caissons.

ÉDIFICE CIRCULAIRE.

1. Plan.
2. Détails trouvés dans les fouilles.
3. Aspect de la plate-forme et de la ruine (aquarelle).
4. Architrave, triglyphe, frise à palmettes, chéneau avec tête de lion.
5. Couronnement du comble (*tholus*). Ordre corinthien, avec ante

et base dudit ordre, avec bucranes sculptés sur les deux faces du mur circulaire.

6. Autre détail d'ornement du chéneau en marbre trouvé au fond des fouilles. Suite d'inscription. Détails du bucrane. Détails de l'ordre corinthien.

1. Restauration hypothétique faite sur place.

1. Notes.

1. Énos. Vue de l'ancienne ville et acropole.
Tombeaux creusés dans le roc.

1. Inscriptions recueillies à *Énos*, *Gallipoli*, *Porto-lago*, *Dede-Agatch*.

ÉDIFICE DIT Φυλακή.

1. Face latérale (vue) } cannelures et architraves.
2. Face principale (vue) }

Il est juste de rappeler encore ici l'excellent mémoire publié par M. Conze, en 1860, sur les îles de Thrace (*Reise auf den Inseln des Trakischen Meeres*, Hannover, Carl Rimpler), très-remarquable au point de vue de l'étude générale de l'île de Samotraki et de ses antiquités, mais très-défectueux au point de vue architectonique, qui exige des connaissances spéciales. La science applaudira certainement aux lumières nouvelles que l'expédition autrichienne apportera à l'étude de ces ruines fameuses; mais n'oublions pas de mentionner que vers 1864, M. Champoiseau, vice-consul de France à Prévesa, *séjourna dans l'île de Samothrace*, y acheta une fort belle statue de *Victoire*, aujourd'hui au Louvre, y pratiqua des fouilles et rapporta quelques débris d'architecture. A. Baudry, architecte, au retour d'une mission en Valachie, toucha à Samothrace; il visita les ruines et crut voir dans l'édifice circulaire du sanctuaire les restes d'un théâtre. Je ne parle pas des voyageurs qui se sont contentés de les visiter.

J'espère, Monsieur le Président, que l'Académie, appréciant les motifs d'une revendication étrangère à tout sentiment de jalousie ou de politique, mais inspirée seulement du respect de la justice et de la vérité, voudra bien m'accuser réception de la communication que j'ai l'honneur de lui adresser.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, etc.

E. Coquart.

Paris, 19 septembre 1873.

L'INSCRIPTION D'ESCHMOUNAZAR

LETTRE A M. GEORGE PERROT

Monsieur et ami,

Quelques notes que je vous ai adressées sur l'inscription de Mésa ayant paru, malgré leur extrême brièveté, pouvoir être utiles, je vous envoie des notes semblables sur l'inscription d'Eschmounazar, que j'ai expliquée pendant le second semestre de mon cours. Je répète que ces notes ne concernent que les points sujets à controverse, et qu'elles supposent le lecteur au courant des discussions antérieures.

Ligne 3. J'entends בל עתי comme Munk. Je coupe ainsi ce qui suit : בן מסך ימם אזרם, prenant אזרם comme une épithète de ימם, bien que je n'aie pas d'explication satisfaisante de ce mot. Le sens serait celui de Munk : « n'ayant vécu que peu de jours ». — יתם בן אלמת, « orphelin, fils de veuve », ne doit pas être pris à la lettre. L'auteur de l'inscription veut seulement exprimer par là l'état d'abandon, de délaissement, de faiblesse, où est le mort dans son tombeau. Cependant ce qui est dit ligne 14-19 suppose une régence de la mère d'Eschmounazar, et par conséquent une mort prématurée de son père.

Ligne 5. ואל יבקש בנמנ[י]ם כ[י] אי שם בנמנ[י]ם : « Et qu'il ne cherche pas de trésors là où il n'y a pas de trésors »; כי étant pris pour équivalent de אשר, comme dans l'inscription de Mésa.

Ligne 6. « Qu'il ne superpose pas à ce lit la *cella* d'un second lit. » Ce qui reste de la *cella* où fut trouvé le sarcophage confirme ce sens (voir *Mission de Phénicie*, p. 443 et la pl. LXIV). La superposition d'un autre « couvercle » eût été impossible, les feuillures ne coïncidant pas; elle eût surtout été sans objet de la part du profanateur. Dans ce cas, d'ailleurs, שני ne serait pas le mot propre il faudrait אחר.

Ibid. « N'importe ce que les gens te diront, n'écoute pas leur rado-

tage. » Je lis בדנם, avec M. Derenbourg. Dans toute l'inscription, l'affixe נם est l'équivalent de הם. Les Phéniciens faisaient du ן épenthétique un emploi beaucoup plus étendu que les Hébreux.

Ibid. Lisez כל [י]כ.

Lignes 9-10. « Que les dieux saints les livrent entre les mains d'un roi puissant, qui domine sur eux, pour la perte du royaume. » M. Munk a rapproché avec raison Isaïe, XIX, 4. La vraie leçon paraît être מלך אדר, leçon intermédiaire entre les deux leçons de l'inscription du ventre et de celle qui est derrière la tête. Le suffixe de לקצתנם a bien l'air de se rapporter au roi puissant. — בנם serait pour בם, avec *noun* épenthétique.

Ligne 11. Si l'on garde ואית, les mots זרע ממלכת הא sont en régime de ישא, ce qui donne un sens presque impossible. On conçoit, en effet, qu'Eschmounazar craigne qu'on ne prenne son sarcophage pour une autre sépulture ou qu'on ne bâtisse une autre *cella* sur celle où il repose; mais que les profanateurs viennent voler ses os, c'est une hypothèse contraire à toute raison, et qui n'a pu se présenter à son esprit. L'expression serait, d'ailleurs, violente et peu naturelle. De plus, ce sens amène M. Schlottmann à rendre מהמת par « tué », ce qui est inadmissible, à cause de la ligne 22. Enfin ממלכת הא ne peut être pris avec le sens de « ce royaume-ci »; en pareil cas, l'inscription emploie toujours le pronom ז. Considérant, d'un autre côté, que l'inscription contient un grand nombre de fautes évidentes du lapicide, je propose de lire ואם au lieu de ואית, ce qui est paléographiquement très-admissible, ou mieux encore ואם מזרע, ce qui, à quelques égards, rend mieux compte du nombre des traits verticaux. La construction est alors très-simple. « Sive homo ille qui aperiet cellam lecti hujus, vel qui tollet sarcophagum hunc, e semine regio sit, sive homo e plebe (sit), ... » La ligne 22 oblige presque d'admettre ce sens pour מהמת, comme Munk l'a bien vu. הא est ainsi conservé dans son sens naturel. ואם est, il est vrai, un peu pléonastique; mais le premier אם est si loin qu'il était naturel de répéter la particule.

Ligne 12. Je crois que les trois lettres נחן sont une faute. La copie que suivait le lapicide portait sans doute comme première leçon כאנחן; puis on aura corrigé נחן en נך; le lapicide, qui évidemment ne comprenait rien à ce qu'il gravait, aura mis bout à bout les deux leçons.

Ligne 13. C'est ici qu'on voit avec évidence que בן אלמת (ligne 3) ne renferme aucune idée d'immortalité. Eschmounazar menacerait le profanateur de son tombeau de l'immortalité de l'âme comme d'un

châtiment! Une chose évidente, c'est que le difficile membre de phrase de la ligne 3, répété en la ligne 14, exprime quelque chose de triste, un état pénible, comme est celui des *rephaïm* dans la conception hébréo-phénicienne. D'une part, en effet, Eschmounazar souhaite au sacrilége quelque chose qui soit une punition; d'un autre côté, il lui souhaite d'être comme lui, כאנך.

Ibid. Au commencement de la deuxième partie, lisez כ[י] אנך, « car c'est moi ..... et ma mère ..... qui avons bâti ».

Ligne 14. Le *stemma* dressé par Schlottmann est impossible : בן בן ne saurait être pour בן בת. Le système de Munk est le seul admissible.

Ligne 15. Lisez אש, « qui avons bâti ... ».

Lignes 16-20. Ici Schlottmann est excellent. ויספננם offre le *daguesch* du *noun* épenthétique résolu en double lettre, comme si en hébreu on écrivait ויוסיפננו, au lieu de וַיּוֹסִיפֻנוּ. Comparez la ligne 29 de l'inscription de Mésa.

Ligne 21. Je lis וְעַר, « et ne vide cette chambre », c'est-à-dire « n'enlève les objets qui y sont contenus ». עֵרָה, pihel de עָרָה, a bien ce sens. Comparez Sophonie, II, 14; Gen., XXIV, 20; II Chron., XXIV, 11; Ps. CXLI, 8. L'hiphil a des nuances analogues.

Ligne 22. אל pour אֵלֶּה, « les dieux saints dont il a été question », ceux auxquels Eschmounazar a élevé des temples, et qui par là sont obligés à le venger. — ויקצן הממרכת הא והאדם מהמת, gouverné toujours par לם : « de peur qu'ils (les dieux) ne détruisent le royaume ». הא ne doit pas être pris comme un pronom démonstratif se rapportant à הממלכת; il y aurait dans ce cas, ההא. Les mots הא והאדם מהמת sont une explication, un *bédel*, comme on dirait en arabe, de הממלכת : « de peur qu'ils ne détruisent l'État lui-même et les particuliers. »

Voici ma traduction d'ensemble. Je mets en italique ce qui est douteux :

Dans le mois de boul, en la quatorzième année du règne du roi Eschmounazar, roi des Sidoniens, fils du roi Tabnith, roi des Sidoniens, Eschmounazar, roi des Sidoniens, parla ainsi :

« J'ai été enlevé avant mon temps, *n'ayant vécu que peu de jours, orphelin, fils de veuve*, et me voilà couché dans ce sarcophage, dans ce tombeau, dans le lieu que j'ai bâti.

« *J'adjure* tout personnage royal et tout homme de ne pas ouvrir cette couche, et de ne pas chercher des trésors là où il n'y a pas de trésors, de

ne pas enlever le sarcophage qui me sert de couche, et de ne pas surcharger cette couche de la cella d'une seconde couche. N'importe ce que les gens te diront, n'écoute pas leur *radotage*.

« Car tout personnage royal ou tout homme qui ouvrira la cella de cette couche, ou qui enlèvera le sarcophage qui me sert de couche, ou qui surchargera cette couche, qu'ils n'aient pas de couche parmi les rephaïm, qu'ils ne soient pas ensevelis dans un tombeau, qu'ils ne laissent point de fils ou de descendance pour prendre leur place, et que les dieux saints les livrent captifs *aux mains d'un roi puissant, qui domine sur eux pour* l'anéantissement du royaume.

« Si l'homme qui ouvrira la cella de cette couche, ou qui enlèvera ce sarcophage, appartient à la race royale, *ou s'il est simple particulier*, qu'il n'ait ni racine en bas, ni fruit en haut, ni ornement dans la vie sous le soleil; qu'il soit comme moi, qui ai été enlevé avant mon temps, *n'ayant vécu que peu de jours, orphelin, fils de veuve.*

« C'est moi, en effet, Eschmounazar, roi des Sidoniens, fils du roi Tabnith, roi des Sidoniens, petit-fils du roi Eschmounazar, roi des Sidoniens, et ma mère, la reine Ammaschtoreth, prêtresse de notre dame Astarté, fille du roi Eschmounazar, roi des Sidoniens, qui avons bâti les temples des dieux, savoir le temple d'Astarté à Sidon maritime, et qui y avons installé Astarté en grande pompe. Et c'est nous qui avons bâti un temple à Eschmoun, *le sanctuaire de la source de Yidlal* sur la montagne, et qui l'y avons installé en grande pompe. Et c'est nous qui avons bâti des temples aux dieux des Sidoniens dans Sidon maritime, savoir un temple à Baal-Sidon, et un temple à Astarté Nom-de-Baal.

« Et aussi le maître des rois (1) nous a donné Dora et Joppé, *l'excellente terre à blé* qui est dans la plaine de Saron, en récompense des grandes choses que j'ai faites (2), et il les a annexées aux frontières du pays, pour qu'elles appartiennent aux Sidoniens à jamais.

« Donc qu'aucun homme n'ouvre ma cella, et ne dépouille ma cella, et ne surcharge cette couche, et n'enlève le sarcophage qui me sert de couche; de peur que ces dieux saints ne le livrent captif et n'anéantissent le royaume lui-même *et les particuliers* et leur postérité à jamais. »

Votre très-affectueux

ERNEST RENAN.

14 septembre 1873.

(1) Le roi de Perse.

(2) Comme amiral des flottes perses dans les guerres médiques. Cette charge appartenait de droit au roi de Sidon.

LES

JOYAUX DU DUC DE GUYENNE

Suite et fin (1)

SUPPLÉMENT

I. — Notre travail était achevé quand de nouvelles recherches nous ont fait découvrir dans les comptes royaux d'intéressants détails relatifs surtout aux premières années du duc de Guyenne. C'est ainsi que dans les comptes de l'hôtel d'Isabeau de Bavière on peut retrouver mois par mois, au milieu des dépenses faites pour elle et ses autres enfants, ce que lui coûtaient l'éducation et l'entretien de son fils aîné. Nous ne voulons pas relever ici tous ces renseignements, précieux à plus d'un titre; nous dirons seulement, pour montrer par un exemple les ressources que l'histoire peut puiser dans ces documents, quelques mots de trois de ces comptes, qui vont du 1er juillet 1403 au 31 décembre 1404 (Arch. nat., KK, 46), et où, pour la première fois, des paragraphes tout entiers concernent spécialement le duc de Guyenne (2). Nous y voyons d'abord plusieurs personnes de la maison du jeune prince: maistre Guillaume Cardonnel était son « phisicien », et recevait pour ses gages 8 sous parisis par jour (3).

(1) Voir les numéros de septembre, octobre, novembre et décembre 1873.

(2) Un autre des comptes de l'hôtel de la reine, celui de janvier-juin 1401, a été publié intégralement par M. Douet d'Arcq (*Comptes de l'hôtel des rois*, p. 128-171). C'est le premier où le duc de Guyenne apparaisse comme dauphin, et il y est même assez souvent nommé; mais il est encore trop jeune pour que les objets achetés pour lui soient mentionnés séparément de ce qui est dépensé en commun pour « nosseigneurs et dames les Enfants ».

(3) Guillaume Cardonnel avait rempli le même office auprès du frère aîné du duc de Guyenne, le dauphin Charles, mort à 9 ans, le 13 février 1401. Voir une pièce où Charles VI ordonne que G. Cardonnel, « à présent premier phisicien de son tres cher et tres amé filz Loys, duc de Guyenne et dalphin de Viennois », continuera de toucher, « oultre et pardessus les gaiges ordinaires, hostelaiges, livroisons et autres droiz appartenant au dit office », la pension annuelle de 300 fr. qu'il recevait aupa-

C'était sans doute un habile homme, car le 2 et le 15 septembre de l'année 1403 la reine l'envoya à Melun visiter le duc de Bourgogne malade ibid., fol. 7, verso). Puis, à côté de son chapelain, Guillaume Levesque, nous trouvons sa demoiselle « pour le corps », Jeanne des Barres, qui touchait 80 francs par an, sa « barsaresse », Jehanne de Rouvres, recevant 50 francs, et sa femme de chambre, Marion, 24 (ibid., fol. 18 et 19). Ensuite viennent les sommes payées chaque mois pour « l'apothicairerie » du duc et la toile destinée aux « paillaces » de la duchesse de Guyenne, à laquelle il venait d'être fiancé le 5 mai précédent, mais qui, du même âge que lui ou à peu près, n'était encore comme lui qu'un enfant. Quelques extraits que nous donnons ci-dessous achèveront de nous renseigner sur la vie privée du Dauphin durant ces premières années. Nous y avons joint des fragments d'autres comptes qui rappellent le goût qu'il eut un peu plus tard pour « les équipages », ou se rapportent plus particulièrement par leur caractère artistique à l'objet de ce travail ; parmi ces derniers nous remarquons la description d'une épée faite pour le dauphin en 1402, alors qu'il n'avait que cinq ans, et un chandelier d'argent marqué de ses armes, qui figure au milieu d'une longue liste de joyaux dont on reconnut l'absence en 1415 dans le trésor du roi. Entre toutes les personnes qui sont accusées d'avoir profité de la folie du roi et des malheurs publics pour mettre au pillage l'admirable collection de Charles VI, et ajouter ainsi aux nombreuses causes de dispersion que nous avons relevées, on voit en première ligne le propre frère de la reine, Louis de Bavière.

II. — Mais c'est surtout dans les riches inventaires du duc de Berry que nous avons encore trouvé à glaner de nouvelles preuves, et très-nombreuses, de tout le cas que le duc de Guyenne faisait des bijoux précieux et de la vaisselle d'or. Nous avons déjà eu l'occasion de montrer les rapports que la communauté de leurs goûts sur ce point avait établis entre les deux princes ; mais nous n'en avions pu recueillir d'aussi curieux exemples que ceux que nous allons publier. On y retrouvera cet échange incessant de pièces d'orfévrerie et de bijouterie qui est un des caractères de l'époque et que nous avons dû signaler plusieurs fois. La beauté et le prix ne préservaient pas les joyaux de ces dangereuses transmissions. Quelque attachement que leur possesseur eût dû avoir pour eux, en raison de leur valeur artistique et intrinsèque, nous les voyons sans cesse passer de main en main, aller d'un prince à un autre — qui s'empressait d'offrir à un troisième ce qu'il venait de recevoir lui-même, — pour finir le plus souvent par rentrer chez l'orfévre qui les avait vendus, soit comme objet de nantissement, soit comme remboursement des sommes considérables qu'on restait lui devoir. Aussi arrive-t-il que la même pièce, ou ses fragments, peuvent très-bien figurer dans plusieurs inventaires différents, presque contemporains. La première partie des bijoux qui vont être décrits avait

ravant comme « premier phisicien » du dauphin Charles; 23 mai 1403 (Bibl. nat., ms. fr. 20593, pièce 29). — Cf. Douet d'Arcq, *Comptes de l'hôtel*, p. 137.

été donnée par le duc de Berry au duc de Guyenne, et l'un d'eux même se trouve encore dans l'inventaire du mois de janvier 1416. Mais le duc de Guyenne n'était pas en reste avec son oncle : en outre des cadeaux qu'il lui avait faits de son vivant, nous apprenons du même coup qu'il avait laissé un testament par lequel il avait rendu au duc de Berry des tableaux d'or et des diamants qu'il tenait de lui et que le duc s'était hâté de réclamer. Comme nous ne connaissons ainsi l'existence de ce testament que d'une manière indirecte, nous ignorons si le duc avait fait d'autres legs, mais la chose est probable, et on peut, en conséquence, supposer que le nombre et la qualité des joyaux possédés durant sa vie ou laissés à sa mort par notre dauphin Louis étaient encore beaucoup plus considérables que nous ne l'avons établi dans les pages qui précèdent.

I

1. A Thomassin le Borgne, pour 58 aulnes de nappes de l'ouvraige de Paris, dont on a fait pour monseigneur de Guyenne 8 nappes, contenant chacune 5 aulnes, 6 s. p. l'aulne, mardi 11 jours de septembre ;

Lui, pour deux douzaines de touailles de Rains pour nosseigneurs le duc de Guienne et le duc de Touraine, contenant chacune touaille une aulne, 6 s. p. l'aulne ;

Lui, pour trois aulnes de toille, pour essuyer la vaisselle d'or et d'argent de monseigneur de Guyanne, achettées de lui, 2 s. 8 den. par. l'aulne, 8 s.

Guillemert le Cordier, pour 6 aulnes de toille à faire dressouers en la cuisine et saulserie de mons. de Guyanne, achetées de lui par mess. Guillaume Cassinel (1) et Robert du Quesnoy, chevaliers et maistres d'ostel de la Royne, deux s. l'aulne, vendredi 27 juillet, 12 s.

2. Au curé de Saint Pol pour les offrandes cothidiannes de nosseigneurs les ducs de Guyanne et de Touraine, la royne d'Angleterre, noz dames la duchesse de Bretaigne, Michielle et Katherine, et mons. de Ponthieu, chascun 4 d. p. (mêmes dépenses tous les mois), argent 72 s. 4 d.

Maistre Guillaume Levesque, chapellain de mons. le duc de Guyanne, pour les offrandes de mondit seigneur, la royne d'Angle-

(1) On voit dans les mêmes comptes de P. Floriot que, de 1403 à 1406, Guillaume Cassinel recevait, ainsi que les autres maîtres d'hôtel d'Isabeau, 200 francs par an, « pour eux aidier à soustenir leur état » (Arch. nat., KK, 46, fol. 18 v°, et 60). Cette somme était-elle perçue en outre de la pension de 300 francs dont il a déjà été question? C'est ce que nous n'avons pu vérifier.

terre, etc., faictes le jour de Noël à la messe du point du jour et à la grant messe, c'est assavoir mons. de Guyanne 8 s., la royne d'Angleterre 8 s., mons. de Touraine 4 s., noz dames de Bretaigne, Michielle, Katherine et mons. de Ponthieu, 16 s., mardi 25 jours de décembre, argent 36 s.

(*Compte de Pierre Floriot, maître de la chambre aux deniers de la reine,* 1403. — Arch. nat., KK, 46, fol. 11, 12, 17 et 18.)

3. De Michelet le Breton, potier d'étain, pour une douzaine de plaz et 4 douzaines d'escuelles neuves, achetées de lui pour l'ostel du duc de Guienne, 96 marcs à 11 deniers le marc, 4 livres 8 s.

Le même, pour 3 douzaines de plaz neufs et 4 douzaines escuelles pour l'ostel mons. de Guyenne, pesans ensemble 187 mars, achetées de lui par les maistres d'ostel, 11 deniers le marc, jeudi 17 jours de fevrier, 4 l. 11 s. 5 d.

Le même, pour 2 douzaines et demie de platelez neufs, pour mons. de Guyenne, pesant 46 marcs, samedi 16 fevrier.

4. Jean Deneze, pour un greil achetté de lui pour cuire les pomes de mons. de Guyenne, et de noz autres seigneurs et dames de France, jeudi 14 jours de fevrier, 5 s.

5. Guillaume le Pelé, pour 2 paires de baschoues et deux flossoies pour apporter le pain de bouche et de commun de l'ostel du boulengier à l'ostel de la Royne et de mons. de Guyenne, et ycellui couvrir des dites flossoies, achetées de lui par les maistres d'ostel et les pannetiers, dimanche 24 jours de fevrier, la Royne à Saint-Pol, argent pour tout, 50 s.

Robert le Cine, premier pannetier de la Royne, pour une paire de fers à gauffre achetée par lui pour faire les gauffres pour la dicte dame, mons. le duc de Guyenne, nosseigneurs et dames les Enfans, dimanche 24 jours de fevrier, 4 l.

6. Guillaume Testart, espicier et varlet de chambre de la Royne, pour les offrandes de mons. de Guyenne qui offrit or, mire et encens à la grant messe le jour de Thiphaine, dimanche 6 jours de janvier, la Royne à Saint-Pol, 18 s.

7. Jehan le Comte, oubloyer, pour un coffin de fer blanc neuf, couvert de cuir bouly, fermant à clef, pour mettre les supplicacions et oublies de mons. le duc de Guyenne, mardi 16 jours de septembre, la Royne à la Porte Barbette, 32 s. p.

Lui, pour deux paires de fers à faire oublies, pour la Royne, la royne d'Angleterre, mons. le duc de Guyenne, nosseigneurs et dames les Enfans, mardi 23 septembre, 7 l. 4 s.

8. Michelet Le Breton, pour 2 douzaines de platelez d'etain neuf, pesans 35 marcs, pour servir de fruit en la salle de mons. le duc de Guyenne, 11 s. le marc, mercredi 8 jours de novembre, 33 s.

9. Arnoul des Granches, escrainier, pour 8 escrans neufs, c'est assavoir pour la Royne 4, pour mons. de Guyenne 2, pour Madame de Guyenne 1, et pour madame Michielle 1, 8 s. p. la pièce, vendredi 14 jours de novembre, la Royne à Saint-Pol, 64 s.

10. Perrin Bapezas, clerc de chapelle monseigneur de Guyenne, pour les offrandes cothidiannes du mois d'octobre, 4 deniers par jour.

(*Comptes du même*, 1404. — Arch. nat., ibid., fol. 31, 32 verso, 33 verso, 34, 38, 52, 54, 55, 59.)

11. A Herman Roussel, orfevre et varlet de chambre du roy, pour avoir fait et forgié les garnisons de deux espéez d'or, le 26e jour de juillet, c'est assavoir l'une pour monseigneur le Dalphin et l'autre pour mons. de Touraine, et en icelle de mons. le Dalphin a ou pomel deux escussons où en l'un a esmailliée une demie ymage de Nostre-Dame, et en l'autre ses armes, et en celle de mons. de Touraine a aussi pareillement esmaillée une demie ymage de N. D. et en l'autre ses armes, et ou pomel de chacun a tout au-dessus un gros rivet d'or, et en chacune une houppe d'or soudée et croisée de fer, et en chacune a une sainture où il y a boucle, double mordant et trois fermeures, et au dessoubz de chacune a un coippel d'or, yceulz ouvrages toutes tailliéez et hachéez de genestez et de may entrelassiez, où il a grant quantité que feuilles que fleurs que cosses; pesans ycelles garnisons à tout les croiséez de fer 1 marc 7 onces 5 esterlins, dont les dites croisées de fer poisent à part 7 onces 16 esterlins obole, etc... pour tout (y comprits) la façon des dites deux garnisons 72 livres 6 sols 2 deniers tournois.

(*Compte de Cordelier de Giresme*, « 1er *escuier de corps du roy* », *pour* 1402. — Arch. nat., KK, 35, fol. 71.)

12. A Aubert Colletier, voirier, demourant à Paris, pour 16 piez de voire blanc pour mettre et asseoir en trois chassis au séjour (de Conflans-lès-Charenton), et en chascun chassis un escusson, ou premier les armes de France, ou 2e les armes de la Royne, et ou 3e les armes de mons. le Dalphin; pour chacun pié assis et fait comme dit est 4 s. p.; valent 64 s. p.

A lui, pour 12 piez de voire assis en la chambre du Roy appelée la Chambre d'Olive devers la court où sont les estables, et y a deux es-

cussons l'un de France et l'autre de mons. de Guienne ; 5 s. p. chacun pié, valent 60 s. p.

(*Compte du même, pour* 1403. — Ibid., fol. 97.)

13. Le 4e jour d'aout relié le compte de Jehan d'Estouteville, maistre d'escurie de mons. de Guyenne et dalphin, depuis le 6e jour de décembre 1407 jusques au derrenier jour de juin 1408 dont je commence (?) un livre contenant 3 quaiers et couverture, valent pour tout 2 s. 8 d. p.

(*Compte de Guillaume Deschamps, libraire à Paris, des fournitures faites par lui à la Chambre des comptes, du* 30 *août* 1408. — Bibl. nat., *Quittances*, Charles VI, n° 4067)

14. Charles, etc. A noz amez et feaux gens du noz comptes à Paris, salut et dilection. Comme noz bien amez les communs de Florence, pour cause de certain hommage qu'ils nous ont fait de la ville et seigneurie de Pize dont ilz sont seigneurs parmi certain accord et composition faitz avec eux, soient tenuz de nous bailler et délivrer chascun an un coursier, et il soit ainsi que pour cette présente année ilz aient baillé et délivré pour nous à notre amé et féal conseiller Jehan le Maingre dit Boucicaut, maréchal de France et gouverneur de nostre cité et seigneurie de Jennes, un coursier, lequel coursier nostre dit conseillier a envoyé par deça à notre amé et féal conseiller Jehan Piquet qui l'a baillé pour nous à notre amé et féal conseiller, premier escuyer de notre corps et maistre de notre escuierie, Cordelier de Giresme ; — savoir faisons que, pour certaines causes et considérations qui à ce nous ont meu et meuvent, nous icelui coursier avons donné et donnons par ces présentes à notre tres cher et tres amé ainsné fils Loys, duc de Guienne et dalphin de Viennois. — Si vous mandons et expressément enjoignons que par le dit Cordelier vous faites bailler et délivrer le dit coursier à notre dit fils, ou à notre amé et féal escuyer de corps Jehan d'Estouteville, premier escuyer de corps et maistre d'icellui nostre fils pour lui. Et par rapportant ces présentes, etc.

Donné à Paris, le 19 jour de juing, l'an de grace 1408.

(Bibl. nat., ms. coll. Fontanieu, vol. 107-108, fol. 185.)

15. Item (trouvé au château du Louvre, le 23 mars 1412), une piece de la colliere d'un parement à cheval aux armes de Mons. le Daulphin.

Item, un panon et une bande de Mons. le Daulphin.

Item, en la tour appelée la Tour de la terrasse, deux chapeaux de

fer dorez, hachiez à fleurs de lis, l'un à couronnes et à dauphins, et y a autour six escuçons des armes de mons. le Daulphin, et l'autre semblablement doré à fleurs de lis.

Item, un grand daulphin de cuivre doré.

(*Compte de Cordelier de Giresme, pour* 1412-1413. — Arch. nat., KK, 35, fol. 116 verso à 118.)

16. Payé à Colin Rappine, sellier et varlet de chambre du roy nostre sire, pour une selle couverte d'or blanc devant et derrière, sur les montes et au long du siege, taillée à osteaux et evidée à jour, garnie de grans tasses d'estriez et d'estrivieres et d'un harnois à quatre pendans de chascun costé tout couvert de drap vert et noir, et sur les bords du dit harnois grans fueilles de laton pendans de la devise de monseigneur de Guienne, laquelle selle et harnois furent mis sur ung cheval que le Roy nostre sire donna à monseigneur le duc de Guienne, et fut délivrée à Carmalay, escuier pour mon dit seigneur de Guienne; pour ce, pour ycelle selle et harnois, faiz comme dit est, 16 liv. tour.

(*Même compte.* — Ibid., fol. 143, verso.)

17. Un lion d'argent portant un chandelier à une broche, ouquel pendoit deux escussons des armes de nostre très cher et très amé ainsné fils le duc de Guienne, daulphin de Viennois; pesant un marc deux onces. (Ce joyaux aurait dû se trouver « en l'estude de la tour du bois de Vincennes ».)

(*Lettres-patentes portant mandement à la Chambre des comptes de faire informer sur ce qui manque des joyaux du roi, dont Gérard de Bruyère avoit eu ci-devant la garde, et dont il demandoit à être déchargé, attendu qu'ils avoient été pris et soustraits;* 14 *janv.* 1415. — Recueil de Gosset : *Ordonnances, Edits,* etc. 1re partie. Paris, 1718, à la date.)

II

1. Un grant tableau de boys quarré garni de 10 marcs d'or ou environ, ouquel pardevant a une ymaige de Nostre-Dame, faite d'ambre et de must, qui a les mains et visaige de rouart (cristal de roche), tenant son enffant semblablement fait tout de rouart, sur un champ de must semé des armes et devise de Monseigneur (le duc de Berry), tout d'or, et aux costez du dit ymage a deux petiz angeloz d'or esmaillés de blanc aux armes de mon dit seigneur; et est garni le dit ymage de pierrerie, c'est assavoir sa poitrine d'un fermaillet d'un ba-

lay quarré et 7 grossettes perles, sa couronne et dyademe de 6 balays, 5 saphirs, 49 perles que de compte que autres, le dyademe de son enfant de 2 saphirs, un balay et 12 perles, et tient le dit enfant entre ses deux mains un balay longuet, et le dit ymage de N. D. tient en sa main un cedre garny d'un balay longuet et de 4 perles grossettes, et ou derriere du dit tableau sont les armes de monseigneur faictes de brodeure et les bours semblablement brodez à sa devise; lequel pend à deux chaiennes d'or, et ou bout un grant annel et un bouton d'or garni de 10 perles grossettes.

(En marge :) Iste magnus tabulus datus fuit per dominum Ducem domino duci Acquittanie, prout constat per litteras dicti domini Ducis datas 7 dec. 1414 hic retentas, et ideo de eodem acquittatur hic dictus Robinetus (1).

(4e *Compte de Robinet d'Estampes, escuier, conseiller et garde des joyaux de très-haut et très-puissant prince monseigneur le duc de Berry*, 1412-1413. — Arch. nat., KK, 258, fol. 11, verso.)

(1) Le duc de Guyenne ne garda pas longtemps ce magnifique joyau. Voici, en effet, une note qui prouve que le 17 janvier 1415 (n. s.) la duchesse de Bretagne faisait cadeau à son mari d'un tableau que le duc de Guyenne lui avait donné et dont la description concorde exactement avec celle qu'on vient de lire ; cette note est extraite du *Compte de Jean Mauléon, garde des joyaulx et vaisselle d'or et d'argent de M. le Duc (de Bretagne) et de partie de la vaisselle de madame la Duchesse, depuis son dernier compte qu'il rendit le* 28 *juin* 1414 *jusqu'au premier février* 1424 : « Un grant tableau d'or et de musque carré, à la devise de Mons. de Berry, à une ymage de N. D. qui tient son enfant sur l'un de ses bras, et en l'autre un baston d'or en faczon de cedre, le tout garni de pierreries ; lequel tableau monseigneur de Guyenne donna à madame la duchesse (de Bretagne) à Paris, et dempuis, ma dite dame, à son retour de son voyage de France, le donna à M. le Duc à Nantes, le 17 janvier 1414 (a. s.); et poise 24 marcs 2 onces. » (Dom Lobineau, *Hist. de Bretagne*, 1717. T. II, preuves, col. 922.)

On voit, par cet exemple et par d'autres que nous allons donner, que, de tous joyaux, ces tableaux en bois précieux, en or ou en argent repoussé, étaient peut-être les plus nombreux et en même temps ceux que les princes échangeaient le plus volontiers. Mais le duc de Guyenne ne se contentait pas de ceux qu'on lui offrait ; il semble même que son amour pour les objets d'art, et en particulier pour les tableaux dont nous parlons, l'ait quelquefois poussé à des actes peu délicats. C'est, du moins, ce que nous paraît laisser entendre l'article suivant du compte auquel nous faisons en ce moment de fréquents emprunts : « Item, un grant tableau de bois, où il y a un ymaige de N. D. tenant son enfant dormant entre ses braz, fait de paincture, et dessus le dit ymaige a un tabernacle doré enlevé, et par devant a une courtine vermeille. — (Et en marge :) Iste magnus tabulus perditus fuit apud Magdunum super Evram quum dominus dux Guienne fuit ibi, videlicet in mense novembri 1414; prout certificatum est per Joh. Bizet, somelarium dicti domini Ducis, per litteras sub signis manualibus duorum notariorum Castelleti Parisius confectas constat. » (Arch. nat., ibid., KK, 258, fol. 13 verso.)

2. Une grosse perle fine declairée que le roi de Navarre donna à Mons. le 20 dec. 1405, et qui faisoit partie d'un fermeillet d'or du duc,

(En marge:) Dicta grossa perla data fuit domino duci Acquittanie.

3. Item, un Rubiz à creste assis en un annel d'or, qui est le meilleur et du nombre de 3 rubiz assiz en 3 anneaulx, lesquelx Monseigneur achata à Paris le 12 avril 1402 avant Pasques de Thomas Sophre autrement dit Rollant, tous trois ensemble pour le pris et somme de 4000 escuz d'or.

(En marge :) Dictus rubissus datus fuit domino duci Acquittanie.

4. Item, un gros dyament roont et plat, fait en façon de mirouer, pesant environ 23 caratz, lequel Mons. acheta en un fermail d'or de Constantin de Nicolas, marchant de Florence demourant à Paris, le 29e jour d'aoust l'an 1409, pour le pris et somme de 6000 escus d'or.

(En marge :) Datus fuit domino duci Acquittanie.

5. Item, un gros dyament poinctu taillié à plusieurs lozanges, que le chapitre de l'église de Chartres donna hors œuvre à Monseigneur, et est appellé le Dyament de Chartres.

(En marge :) Datus fuit per dom. Ducem dom. duci Guienne prout constat per mandatum dicti ducis Bitturicensis datum 7a die decembris 1414.

6. Item, ung dyament fait en maniere d'une fleur de lis, assis en un annel d'or, que monseigneur de Guienne donna à Monseigneur, au mois d'aoust l'an 1409.

(En marge :) Datus fuit dom. duci Acquitanie per mandatum datum 27a julii anno 1412.

7. Item, une grosse perle fine et ronde, que le roy de Navarre donna à Monseigneur, le 28e jour d'octobre l'an 1408.

(En marge :) Data fuit domino duci Acquitanie.

8. Item, une salière d'or, faicte et esmaillée en façon d'un petit chiennet, séant sur un entablement d'or garni de 5 balaisseaux et 5 perles, laquelle saliere fut donnée à Monseigneur aux estrainnes le 1er jour de janvier 1412, par madame la Duchesse, sa compaigne.

(En marge :) Data fuit domino duci Acquitanie.

9. Item, un bel hanap d'or et d'esmaulx de pelite, ouvré à jour bien delicement, avec le couvercle de mesme, et ou fretelet du dit couvercle a un balay et trois grosses perles que le feu vidame de

Laonnois, en son vivant grand maistre d'ostel du Roy donna à Monseigneur, lequel hanap, avec une aiguiere pareille cy apres escripte, Monseigneur a fait faire par Willequin et ses deux compaignons, orfevres à Bourges; et poise le dit hannap, sans la pierrerie qui est ou fretelet, 8 m. 7 o. 5 e. et ob., prisé par Jehan Chenu, orfevre de Mons., à 64 fr. le marc, vaut 570 fr. 4 s. tourn.; sans la façon qui coute tant du hannap que de l'aiguiere ensemble 750 fr.

(En marge :) Iste cyphus datus fuit domino duci Guienne, prout constat per litteras datas 7 decembr. 1414.

10. Item, une belle aiguiere d'or et d'esmaulx de pelite, pour servir au dit hannap, ouvrée pareillement du dit hannap, et ou fretelet du couvercle a un gros saphir longuet percié et quatre grosses perles pesans 7 caraz la piece ou environ, laquelle pierrerie Mons. acheta de Baude de Guy le 8e jour de nov. l'an 1407, pour le pris et somme de 180 fr., et poise la dicte aiguiere, sans la dicte pierrerie 5 m. 6 o. 14 e. ob., qui couste, sans la façon dont mention est faicte ou hannap dessus dit, au pris de 64 fr. le marc, prisié par le dit Jehan Chenu, 372 fr. 16 s. tourn.

(En marge :) Ista acquaria auri data fuit ut supra.

11. Item, une aiguiere d'or, toute plainne en l'ance, et ou pié de laquelle a escript qu'elle fu Monseigneur S. Loys roy de France, laquelle l'évêque de Chartres donna à Mons. aux estrainnes 1412.

(En marge :) Dicta acquaria data fuit domino duci Acquitanie (1).

(*Même compte.* — Ibid., fol. 30, 50, 67, 68 verso, 70, 73 verso, 101, 115 verso, 116, 124 verso.)

12. Item, ung tabernacle d'or, ouquel est le jugement Nostre Seigneur, garni de pierreries, c'est assavoir balaiz, saphirs, perles et rubiz, pesans tout ensemble 31 marcs d'or, lequel tabernacle Mons. acheta japieçà de Forest Corbechi, marchant de Florance demourant à Paris, pour le pris et somme de troys mille escuz; et nagueres Mons. a recouvré icellui tabernacle de Macé Héron, son trésorier général, auquel il l'avoit fait bailler par le dit Robinet pour engagier pour la rançon de mons. de la Marche.

(En marge :) Idem dominus Dux per suas litteras patentes datas 16a die januarii 1414 confitetur dedisse istud tabernaculum domino duci Acquitanie.

(*Compte de Robinet d'Estampes, pour* 1413-1416. — Ibid., fol. 186 verso.

(1) Cette aiguière est celle qui se retrouve dans l'inventaire fait après la mort du duc de Guyenne. V. plus haut, à l'*Appendice*, pièce I, n° 29.

13. Item, ung gros diament roont et plat, assis en un annel d'or esmaillé, que Monseigneur de Guienne donna à Monseigneur ou mois de juillet l'an 1412.

(En marge :) Donné à l'évêque de Chartres, 7 dec. 1414.

14. Item, ung autre dyament poinctu, fait à Paris, assis en un annel d'or, que madame de Guienne donna à Mons. aux estrainnes l'an 1412.

(En marge :) Donné à la femme de maistre Charles Cudoë.

15. Item, ung tres bon ruby longuet sur le cabochon, appellé le Ruby de Guienne, lequel ruby mons. de Guienne envoia en don à Mons. le 18e jour de may, par mons. de Chartres, son chancelier (1).

16. Item, ung gros balay cabochon, appellé le Balay de la Chasteigne, assis en une branche d'orangier, que mons. de Guienne donna à Monseigneur aux estrainnes le 1er jour de janvier l'an 1414.

(*Comptes du même, pour* 1412-1413, *et pour* 1413-1416. — Ibid., fol. 70, 196 verso et 198.)

17. Item, ung tableau d'or treilleissé, qui fut appourté comme on dit de Romme, et y a dedans un Crucefix, Nostre Dame et S. Jehan, d'ancienne façon, garny le dit tableau de 77 perles, 33 balaiz et 31 saphirs, pesant quatourze marcs quatre onces ; lequel tableau feu M. de Guienne, que Dieu pardoint, laissa en son testament à Monseigneur.

18. Item, ung autre tableau d'ancienne façon, semblablement venu de Romme comme on dit, fait d'un Dieu de pitié ou milieu, ouquel a dessoubz de la robe Nostre-Seigneur en ung cristal, garni de vint et six saphirs, six esmeraudes, dix huit balaiz, quinze camahieux, et six vings une perles ; pesant ledit tableau dix huit marcs six onces ; lequel tableau mon dit seigneur de Guienne laissa pareillement à Monseigneur en son testament (2).

(1) D'après un autre inventaire du duc de Berry, signalé par M. de La Borde (*Emaux*, II, 488), ce rubis valait 2250 livres. Il est accompagné d'autres pierres, qui, ainsi que celle-ci et les numéros 16, 20 et 21 ci-dessous, avaient chacune leur nom. C'était là du reste un usage très-répandu au moyen âge, témoin ce passage de Commynes (V, 2) : « Ils (les Suisses) gaignèrent trois balais pareils appellés les Trois frères, ung autre grand ballay, appellé la Halte, un autre appellé la Balle de Flandres, qui estoient les plus grandes et les plus belles pierres que l'on sceust trouver. » Aujourd'hui encore, l'habitude s'est conservée de donner un nom aux plus beaux diamants (le *Sancy*, le *Régent*).

(2) Ces deux tableaux ne figurent pas parmi ceux que nous venons de relever

19. Item, ung gros diament, en façon de mirouer, que feu mons. de Guienne laissa en son testament à Monseigneur.

20. Item, une grosse perle, nommée la Grosse perle de Berry, assise en ung annel esmaillé de noir, laquelle feu mons. de Guienne, que Dieu pardoint, donna à Mons. par son testament.

21. Item, une autre grosse perle, nommée la Grosse perle de Navarre, assise en ung annel esmaillé de noir, laquelle feu mons. de Guienne laissa semblablement à mon dit seigneur (1).

(*Compte du même*, 31 *janv.* 1413-15 *juin* 1416. — Ibid., fol. 184, 204 et 205.)

LÉOPOLD PANNIER.

dans le cours de nos recherches, et particulièrement parmi ceux que nous avons vu le duc de Berry donner à son neveu. Et pourtant, c'étaient encore là deux cadeaux du premier de ces princes au second. Leur histoire est curieuse et ils avaient fréquemment changé de propriétaire en quinze ans. Leur première étape au sortir des mains de l'orfévre fut sans doute le trésor royal, dans les inventaires duquel on les trouverait vers la fin du XIVe siècle. Au mois de juin 1401, Isabeau de Bavière les avait par-devers elle à Melun et les donna alors (la chose est du moins certaine pour l'un d'eux, le second) au duc Jean de Berry. Entre 1405 et 1412, on les retrouve parmi les riches objets d'art dont le duc gratifia la Sainte-Chapelle de Bourges. Mais ils avaient été repris en 1412 avec d'autres, pour payer les frais de la guerre que Jean venait de soutenir contre les Bourguignons conduits alors, comme nous savons, par Louis de Guyenne (V. p. 164). Cependant ils ne passèrent pas alors aux mains des Anglais que le parti d'Orléans avait eu, lui aussi, à son service, et le duc de Berry les garda auprès de lui jusqu'au 30 mai 1415, époque où il en fit don au duc de Guyenne. Comment ils revinrent en la possession du premier de ces princes moins d'un an après, nous le savons maintenant. Nous ajouterons seulement que dès le mois de mai 1416 le duc de Berry, peu de jours avant sa mort, les offrait une seconde fois à la Sainte-Chapelle de Bourges. Pour ce qu'il advint ensuite de ces deux beaux ouvrages, nous renvoyons au livre où nous avons pris la plupart des faits qui précèdent : voy. *Description du Trésor donné par Jean, duc de Berry, à la Sainte-Chapelle de Bourges*, par Hiver de Beauvoir. Bourges, 1855, p. 41 et 51.

(1) Ces trois bijoux provenaient aussi de dons faits par le duc de Berry au duc de Guyenne. — On peut en être sûr pour deux d'entre eux, qui ne sont autres que les numéros 2 et 4 ci-dessus.

INSCRIPTIONS GRECQUES

DÉCOUVERTES EN ÉGYPTE

Dans la première séance du mois d'août dernier j'ai annoncé à l'Académie que je venais de recevoir de M. Mariette des estampages d'inscriptions grecques et latines récemment découvertes en Egypte. J'ajoutais qu'aussitôt après mon retour à Paris j'aurais l'honneur d'en faire devant elle l'objet d'une communication (1).

Je m'empresse de tenir ma promesse. Ainsi que je l'ai dit dans la même séance, j'avais remis les estampages des inscriptions latines à notre confrère M. L. Renier, mais ces dernières lui ont paru trop peu importantes pour qu'elles fussent communiquées à la savante compagnie. C'est donc uniquement des inscriptions grecques que je l'entretiendrai aujourd'hui.

Ces inscriptions, presque toutes intéressantes à des points de vue divers, ont été trouvées à Alexandrie. Aucune indication ne m'a été donnée sur la nature des monuments auxquels elles appartenaient. Elles sont au nombre de six. Je ne comprends pas dans ce nombre deux estampages qui ne donnent que quelques lettres, et dont on ne peut rien tirer.

L'un de ces monuments épigraphiques était connu. Il avait été publié par Letronne (2), avec cette indication : « Dans une des maisons de la *ville*, sir Gardner Wilkinson trouva un sphinx non terminé, en ardoise pure, et, tout près, un très-petit autel dédié à Sérapis. La partie supérieure de cet autel est creusée en forme de bassin oblong, ayant deux pouces et demi de profondeur et deux pouces cinq huitièmes de large au fond. Il est de granit gris des carrières, comme le grand autel. »

(1) Cette communication a eu lieu en novembre 1873.
(2) *Inscr. d'Égypte*, t. I, p. 427.

« Sur la frise, au-dessous de la corniche, on lit la dédicace, et au-dessous, en lettres plus petites : » puis suit le texte de l'inscription et la restitution de Letronne. Bœckh a reproduit le texte de ce dernier.

L'estampage, communiqué par M. Mariette, nous permet de rectifier quelques erreurs paléographiques. Dans la dédicace les mots ΗΛΙΩ ΜΗΓΑΛΩ sont à tort accompagnés des iotas adscrits.

Cinquième ligne du texte, le P surmonté d'une étoile, ce que Letronne interprète par χιλίαρχος, est suivant l'usage un P surmonté d'un X et signifie ἑκατοντάρχης ou ἑκατόνταρχος, centurion. C'est ainsi qu'il faut corriger partout où ce signe se rencontre. Cette fausse interprétation est généralement reconnue aujourd'hui. Le mot χιλίαρχος s'exprimait avec un X surmonté d'un P qui le traversait par le milieu ☧. Ce monogramme rappelle un peu celui du Christ. La règle paléographique est constante : toutes les fois qu'une lettre est surmontée d'une autre, c'est la lettre placée au-dessous qui est la principale et indique le commencement du mot. J'ai eu l'occasion récemment d'appliquer cette règle en rendant compte, dans le *Journal des Savants* (1), de la traduction française faite par M. Caillemer d'une compilation grecque anonyme sur la *Défense des places fortes*. Je cite cet exemple, parce qu'il porte sur un fait historique intéressant.

Il est question de ponts à construire sur les fossés. L'auteur dit : « Le malheur que nous voulions éviter arriva aux habitants de Do.... « Le pont ayant cédé, une partie de la garnison tomba dans le fossé; « les autres combattants restèrent en dehors de la place et furent « faits prisonniers; le surplus des défenseurs, découragé par ces « événements, se mit à désespérer de son salut. » Dans le texte le nom de la ville est incomplet, Δο.... Bien souvent les copistes et même les éditeurs n'ont pas compris les abréviations qu'ils avaient sous les yeux. Je trouve celle-ci dans deux manuscrits de Paris (2), un O surmonté d'un petit Δ. Cette abréviation signifie que le nom de la ville commençait por Οδ et non par Δο...., autrement il y aurait eu un Δ surmonté d'un O. Grâce à cette correction on pourrait peut-être établir qu'il s'agit ici d'*Odessus*, ville de Thrace, près de l'Hémus, qui fut assiégée et prise par Lysimaque. Ce siége est mentionné par Diodore de Sicile, mais sans détails.

Une dernière observation sur le texte publié par Letronne. Ligne 7,

(1) Juillet 1873, p. 437.
(2) Nos 2437 et 2441.

le K du mot ΑΡΧΙΤΕΚΤΩΝ est placé au-dessus de la ligne, comme s'il avait été oublié par le lapicide. L'estampage nous montre que cette lettre occupe sa place régulière dans le mot.

Dans le recueil des inscriptions que m'a remis M. Mariette, j'en trouve une chrétienne, qui lui a été envoyée, mais sans estampage. Elle est accompagnée d'une restitution, d'une traduction française et d'un commentaire. Je cite ce travail textuellement.

« Outre la nécropole des temps des Ptolémées à l'ouest, les excavations faites par des chercheurs de pierres sur la côte de la mer au nord-est de la ville d'Alexandrie, depuis le cap Lochias jusqu'au camp des Césars à Nicopolis, ont mis à découvert une autre nécropole des temps des empereurs, avec des hypogées contenant les tombeaux de différentes sectes et nationalités, comme grecs, romains et égyptiens, juifs et chrétiens.

« Là, pendant l'été de l'année 1871, on a trouvé, entre autres, un caveau mortuaire avec des tombeaux appartenant à une famille chrétienne, dont un, creusé dans la masse du rocher, avait l'entrée fermée avec une dalle en calcaire, portant l'inscription suivante :

† † †

ΟΘΕΟϹΟΠΑΝΤΟΚΡΑΤΩΡ
ΟΩΝΠΡΟΩΝΚΑΙΜΕΛΛΩΝ
ΙΗϹΟΥϹΟΧΡΙϹΤΟϹΟΥΙΟϹΤΟΥ
ΘΕΟΥΤΟΥΖΩΝΤΟϹΜΝΗϹΘΗΤΙ
5 ΤΗϹΚΟΙΜΗϹΕΩϹΚΑΙΑΝΑΠΑΥϹΕΩϹ
ΤΗϹΔΟΥΛΗϹϹΟΥΖΩΝΕΗΝΗϹ
ΤΗϹΕΥϹΕΒΕϹΤΑΤΗϹΚΑΙ
ΦΙΛΕΝΤΟΛΟΥΚΑΙΤΑΥΤΗΝ
ΚΑΤΑΞΙΩϹΟΝΚΑΤΑϹΚΗΝΩϹΕ
10 ΔΙΑΤΟΥΑΓΙΟΥΚΑΙΦΩΤΑΓΩΓΟΥ
ΑΡΧΑΝΓΕΛΟΥΜΙΧΑΗΛ
ΕΙϹΚΟΛΠΟΥϹΤΩΝΑΓΙΩΝΠΑΤΕΡΩΝ
ΑΒΡΑΑΜΙϹΑΚΙΑΚΩΒΟΤΙϹΟΥΕϹΤΙΝ
ΗΔΟΞΑΚΑΙΤΟΚΡΑΤΟϹΕ\ϹΤΟΥϹΑΙΩΝΑϹ

15 ΤΩΝΑΙΩΝΩΝΑΜΗΝ ΕΖΗΣΕΝΑΕ
ΜΑΚΑΡΙΩΣΕΤΗ ΟΖ ΕΣΤΙΝΑΕ
ΗΜΝΗΜΗΑΥΤΗΣ ΦΑΜΕΝΩΘ ΚΓ
ΜΕΤΑΤΗΝΥΠΑΤΙΑΝΒΑΣΣΟΥΚΑΙΦΙΛΙΠΠΟΥ

« c'est-à-dire :

Dieu le tout-puissant
qui est toujours, qui était avant, et qui sera (dans les siècles) à venir,
Jésus-Christ, le fils du
Dieu vivant, conserve la mémoire
du sommeil et du repos
de ta servante Zonéine,
la très-pieuse, et
qui aimait à obéir à tes commandements, et à celle-ci
accorde, qu'elle serait digne d'être placée
par ton saint, et qui est chargé de conduire à la lumière,
l'archange Michel,
dans le sein des saints Pères,
Abraham, Isac et Jacob, car à toi est
la gloire et la puissance dans les siècles
des siècles. Amen. — Elle a vécu
heureusement LXXXVII (1) ans, et
sa commémoration est le XXIII du (mois) Phamênôth,
après le consulat de Basse et Philippe.

« Cette inscription chrétienne date d'après le consulat de Basse et Philippe, c'est-à-dire l'année qui suivit immédiatement celle de leur nomination comme consuls de l'Empire. Or, il est bien connu que, jusqu'au commencement du IVe siècle, on continuait encore à marquer les dates par les noms des consuls, qui venaient d'être élus à Rome annuellement par le Sénat, et confirmés par l'empereur comme magistrats éponymes; mais, à partir de l'année 305 après J. C., on a tenté, et plus tard définitivement effectué la division de l'Empire romain en Orient et en Occident, et dès lors, ont commencé à être nommés directement par les deux empereurs, deux consuls séparés, un pour chaque moitié de l'Empire. De cette manière il se trouve quelquefois, que le consul annuaire officiellement désigné à

(1) Il faut LXXVII; autrement il y aurait πζ' et non οζ'.

Rome n'était point connu aux provinces éloignées de l'Orient, ou que le consul créé à Byzance n'étant pas à temps proclamé, il restait, pour la plupart de l'année, inconnu aux provinces de l'extrême Occident; qui pis est, des provinces de l'Empire comme l'Égypte, éloignées aussi bien d'un siége du gouvernement que de l'autre, ignoraient complétement les consuls de l'année courante, soit celui de Rome, soit celui de Constantinople, et continuaient à faire mention de ceux de l'année précédente. C'est alors que, dans les IVe, Ve et VIe siècles, pour marquer les dates il fallait recourir à une nouvelle formule, « μετὰ τὴν ὑπατίαν », *post consulatum*, de tel « ou tel consul, au lieu de la formule primitive et anciennement usitée : « ἐπὶ ὑπάτων, » *consulibus*.

« Ainsi le 23 Phaménôth, ou en copte « Barmehat », après le consulat de Basse et Philippe, qui ont été officiellement désignés l'année 408 de J. C., c'est-à-dire la quatorzième année du règne d'Honorius à Rome, et la première du règne de Théodose II à Constantinople, correspond au 19 mars, année julienne, de l'an 409, au commencement du Ve siècle, limite extrême des tombeaux souterrains, aussi bien à Alexandrie qu'à Rome et autre part de l'antiquité chrétienne.

« Il est à remarquer encore sur cette inscription, que Jésus-Christ étant appelé « fils du Dieu vivant », le nom de sa mère n'est point mentionné, mais plutôt celui de l'archange Michel, comme « saint et chargé de conduire les âmes à la lumière (éternelle) », preuve de plus que le tombeau à qui appartient l'inscription, est d'une date antérieure au concile œcuménique d'Éphèse de l'an 431, où pour la première fois avait été proclamé le dogme et institué le culte de la Vierge Marie comme παναγία Θεοτόκος, *la toute sainte mère du Dieu.* »

On trouve à la suite de ce travail une espèce de restitution écrite en majuscules, avec séparation des mots, mais sans accents et sans ponctuation. Elle est signée ainsi « *Lu par M. A. Gille.* »

Il y aurait beaucoup à dire sur cette restitution. Ainsi, ligne 4, MNHCTHC au lieu de MNHCΘHTI.

Ligne 5, AMA ΠAYCEΩC au lieu de ANAΠAYCEΩC. Le mot ἀνάπαυσις est consacré dans le langage chrétien; il signifie le repos éternel, la mort (1).

Je pourrais citer bien d'autres erreurs évidentes. Mais il me semble qu'il vaut mieux ne pas tenir compte de cette restitution, d'autant plus qu'elle ne se trouve point d'accord avec la traduction

(1) Can. 28 concil. Antioch. : Μετὰ κοίμησιν τοῦ ἀναπαυσαμένου.

française qui est très-exacte. Cette dernière n'est pas signée; mais il me paraît évident qu'elle a été faite par une autre personne. Ce qui le prouverait d'ailleurs, c'est qu'elle n'est pas de la même main.

Quoi qu'il en soit, voici comment il faut lire cette inscription, qui est surmontée de trois croix.

Ὁ Θεὸς ὁ παντοκράτωρ,
ὁ ὢν, προὼν καὶ μέλλων,
Ἰησοῦς ὁ Χριστὸς, υἱὸς τοῦ
Θεοῦ τοῦ ζῶντος, μνησθῆτι
τῆς κοιμήσεως καὶ ἀναπαύσεως
τῆς δούλης σου Ζωνεήνης
τῆς εὐσεβεστάτης καὶ
φιλεντόλου, καὶ ταύτην
καταξίωσον κατασηνῶσε
διὰ τοῦ ἁγίου καὶ φωταγωγοῦ
ἀρχανγέλου Μιχαὴλ
εἰς κόλπους τῶν ἁγίων πατέρων
Ἀβραὰμ, Ἰσὰκ, Ἰακὼβ, ὅτι σου ἐστὶν
ἡ δόξα καὶ τὸ κράτος εἰς τοὺς αἰῶνας
τῶν αἰώνων. Ἀμήν. Ἔζησεν δὲ
μακαρίως ἔτη $\overline{\text{οζ}}$ · ἔστιν δὲ
ἡ μνήμη αὐτῆς φαμενὼθ $\overline{\text{κγ}}$
μετὰ τὴν ὑπατίαν Βάσσου καὶ Φιλίππου.

J'ajouterai seulement quelques courtes observations au travail précédent.

L. 1. παντοκράτωρ est une épithète uniquement consacrée à la divinité.

L. 6. Ζωνεήνης est un iotacisme pour Ζωνείνης, diminutif du nom Ζώνη, au masculin Ζωνᾶς.

L. 8. φιλεντόλου, qui aime à observer les commandements de Dieu. L'épithète est connue. On la rencontre dans l'épitaphe d'un juif nommé Pancharius. Quant au substantif φιλεντολιά, qu'on chercherait vainement dans les lexiques, je pourrais en citer deux exemples.

L. 9. κατασκηνῶσε pour κατασκηνῶσαι provient de la prononciation.

L. 10. φωταγωγοῦ. Cette épithète, appliquée à l'archange Michel, rappelle l'expression de saint Barnabé, § 18 : φωταγωγοὶ ἄγγελοι.

L. 11. ἀρχανγέλου. Le N à la place du premier Γ, se rencontre fré-

quemment sur les monuments épigraphiques. On en trouvera un autre exemple dans une des inscriptions dont nous parlerons ci-après. La permutation des deux lettres Γ et N provenait de la prononciation. C'est ainsi que s'explique le ΤΟΓ ΓΟΣΜΟΝ qu'on trouve dès la plus haute antiquité pour ΤΟΝ ΚΟΣΜΟΝ. Dans ce dernier cas, le son du K était adouci par le voisinage du Γ et on prononçait suivant l'écriture, *ton gosmon*. C'est ce qui explique encore l'orthographe ἐγ βασιλέως pour ἐκ βασιλέως de l'inscription de Rosette (l. 9).

J'arrive maintenant aux quatre autres inscriptions inédites dont j'ai reçu les estampages. Je me contenterai de citer celle qui est de l'époque gréco-romaine. Elle est en quatre lignes très-courtes :

ΓΑΙΟΣΟΥΑ
. . ΡΙΟΣΦΥ
ΑΙΜΑΙΑ
Η ΚΒ

c'est-à-dire Γαΐος Οὐα[λέριος φυ...

A la fin de la seconde ligne on distingue le nom de Μαία, et le chiffre κϐ à la fin de la quatrième.

Celles qui suivent sont plus importantes.

ΥΠΕΡΒΑΣΙΛΕΩΣΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ
ΚΑΙΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ ΑΡΣΙΝΟΗΣ
ΘΕΩΝΦΙΛΟΠΑΤΟΡΩΝ
ΑΠΟΛΩΝΙΟΣΑΜΜΩΝΙΟΥΚΑΙ
ΤΙΜΟΚΙΟΝΚΡΙΣΙΛΑΟΥΚΑΙΤΑΠΑΙΔΙΑ
ΔΗΜΗΤΡΙΚΑΙΚΟΡΗΚΑΙΔΙΚΑΙΟΣΥΝΗ

c'est-à-dire :

Ὑπὲρ βασιλέως Πτολεμαίου
καὶ βασιλίσσης Ἀρσινόης
Θεῶν Φιλοπατόρων
Ἀπολώνιος Ἀμμωνίου καὶ
Τιμόκιον Κρισιλάου καὶ τὰ παίδια
Δήμητρι καὶ Κόρῃ καὶ Δικαιοσύνῃ.

« Pour le roi Ptolémée et la reine Arsinoé, dieux Philopators, Apollonius, fils d'Ammonius, et Timocion, fille de Crisilaus, et leurs enfants, à Déméter et à Coré et à l'Équité. »

Cette inscription est de la fin du IIIe siècle avant notre ère, puisqu'elle date du règne de Ptolémée et d'Arsinoé, sa femme et sa sœur. Le titre de θεῶν Φιλοπατόρων qui leur est donné ici se retrouve dans l'inscription de Rosette (1), où on lit (l. 9) : « Considérant que le roi Ptolémée, toujours vivant, chéri de Phthas, dieu Epiphane, Eucharistе, issu du roi Ptolémée et de la reine Arsinoé, dieux Philopators, ὁ ἐγ βασιλέως Πτολεμαίου καὶ βασιλίσσης Ἀρσινόης, θεῶν Φιλοπατόρων, etc. »

Ἀπολώνιος avec un seul Λ, se rencontre fréquemment dans les monuments épigraphiques.

Τιμόκιον, nom nouveau, sera celui de la femme d'Apollonius. On sait que les noms propres en ιον sont toujours affectés aux femmes, étant des noms *hypocoristiques* ou caressants (2).

Κρισιλάου était également inconnu.

Le monument est dédié à trois divinités : à Déméter, à Coré et à l'Équité. Nous avons là une des fameuses triades adorées dans les temples égyptiens. « Là, dit M. Mariette, règne un dieu qui personnifie comme tous les autres une des puissances divinisées de l'Être suprême. Mais dans aucun temple ce dieu ne figure seul sur les autels où son image est adorée, et les Égyptiens ont voulu qu'il se décomposât en une sorte de triade formée de lui-même, d'une déesse qui revêt le plus souvent les symboles de la maternité, et d'un troisième dieu que sa coiffure et son costume font reconnaître pour un dieu enfant, quoique jamais il ne soit nommé le fils des deux premiers. »

Nous trouverons dans l'inscription suivante une triade de ce genre. Mais celle dont il s'agit ici échappe à cette règle, car elle est composée de trois déesses : Déméter, Coré et l'Équité. La réunion des deux premières, de la mère et de la fille, n'a rien que de très-naturel. Quant à la troisième l'Équité, Δικαιοσύνη, elle a été l'objet d'un culte spécial à Alexandrie. On la trouve très-souvent mentionnée sur les médailles impériales alexandrines; c'est une imitation d'un type romain. Comme j'étais étonné de ne point rencontrer la même mention dans la numismatique ptolémaïque, mon ami M. de Longpérier me donna la raison de ce fait. « Malheureusement pour l'ar-

(1) Letr., I, p. 245.
(2) Voy. Letr., t. 2, p. 100.

chéologie, m'écrit-il, les Ptolémées d'Égypte ont adopté un type monétaire perpétuel : l'aigle, auquel ils n'ont fait d'infidélités qu'en faveur de quelques cornes d'abondance, et cela même bien rarement. Il en résulte que nous y perdons une foule de représentations intéressantes. Il ne faut donc compter de leur part sur aucune Δικαιοσύνη. Le titre Δίκαιος, au contraire, se trouve sur une foule de monnaies royales des Parthes, des Bactriens, antérieures à l'ère chrétienne. »

Les deux dernières inscriptions sont métriques. L'une est écrite en huit lignes. D'après la forme des lettres, elle paraît être d'une époque relativement peu ancienne. Le C et l'Ε sont lunaires, l'Ω est renversé, le Θ est oblong et entièrement barré par le milieu; la haste droite de l'A et du Δ se prolonge au-dessus de la gauche, l'angle du M et la boucle du P sont placés très-haut, enfin la barre du Φ est très-longue.

En voici la transcription :

ΙCΙΔΟCΕΥΠΛΟΚΑΜΟΙΟΚΑΙ
ΑΜΜΩΝΟCΚΕΡΑΙΟΙΟ·ΚΑΡ
ΠΟΚΡΑΤΟΥΤΕΔΙΠΛΟΙCΕΙΔ
ΕΙΦΑΙΝΟΜΕΝΟΥ·ΒΩΜΟC
ΕΓΩ·CΥΝΠΑΙCΙΔΕΘΗΚΕΝ
ΚΛΙΝΟCΑΝΟΥΒΙΩΝ·ΑΝΓΕ
ΛΟΝΕΥCΕΒΙΗCΗΔΕΘΥΗΠΟ
ΛΙΗC

Puis un cœur dessiné gravé après le dernier mot.

Ce qui, mis en caractères courants, forme les deux distiques suivants :

Ἴσιδος εὐπλοκάμοιο καὶ Ἄμμωνος κεραοίο,
Καρποκράτην τε διπλοῖς εἴδεϊ φαινομένου
Βωμὸς ἐγώ. Σὺν παῖσι δ' ἔθηκεν Κλῖνος Ἀνουβίων
Ἄνγελον εὐσεβίης ἠδὲ θυηπολίης.

c'est-à-dire : « Je suis l'autel d'Isis à la belle chevelure, d'Ammon cornu, et d'Harpocrate qui paraît double par sa forme. Clinus Anubion, avec ses enfants, a dédié ce monument, comme témoignage de piété et du sacrifice [qui a été fait à ces divinités]. »

L'*Anthologie* nous fournit un grand nombre d'inscriptions funéraires où le monument prend lui-même la parole.

Nous retrouvons ici la triade régulière, celle dont nous parlions plus haut : Isis, Ammon et Harpocrate. Chacune de ces divinités est accompagnée d'une épithète qui désigne son principal attribut. Celle d'εὐπλόκαμος, à la belle chevelure, a été appliquée à plusieurs déesses, entre autres à Minerve et à Cérès. On conserve au musée de Boulaq une statuette d'Isis. Elle se distingue par l'épaisse chevelure qui couvre les épaules de la déesse.

Le bélier était l'emblème vivant d'Amonra, qui répond au Jupiter Ammon des Grecs. C'est pour cela qu'il est appelé ici κεραῖος. Ces monuments nous montrent cette divinité ainsi représentée. Ces images se rencontrent plus fréquemment dans les temples de la Libye et dans les diverses oasis. Le fait se trouve même consigné dans un vers cité par un écrivain perdu du nom de Phæstus, et qui avait composé un ouvrage intitulé, Τὰ Λακεδαιμονικά; Jupiter Ammon y reçoit l'épithète κερατοφόρος qui répond au κεραῖος de notre inscription :

Ζεῦ Λιβύης Ἄμμων κερατηφόρε κέκλυθι μάντι.

Nous avons là les deux divinités de la triade régulière, le dieu suprême, Ammon et la déesse Isis représentant le symbole de la maternité. La troisième, le dieu enfant, sera Horus, auquel est assimilé Harpocrate. Le monument porte Καρποκράτου, mais il faut lire évidemment Ἁρποκράτου. L'aspiration Ἁρ aura probablement trompé le lapicide, qui aura entendu Καρ. Harpocrate fut primitivement un des surnoms de Phthas; Horus ou Harpocrate reçoit ici l'épithète de διπλοῦ εἴδει φαινομένου, paraissant double par sa forme. La leçon ΔΙΠΛΟΙC donnée par l'estampage est une faute évidente. Il faut lire ΔΙΠΛΟΥ. Horus, c'est le soleil, l'organisateur du monde. Son image a quelquefois deux têtes, comme on le voit dans une figure du Panthéon égyptien, pour exprimer les deux phases de sa marche sur notre horizon, son lever et son coucher. De là l'épithète διπλοῦς.

Le personnage qui a dédié le monument se nomme Κλῖνος Ἀνουβίων. Je ne pense pas qu'il faille prendre ici κλεῖνος pour un adjectif, dans le sens de célèbre. C'est Anubion qui a dédié l'autel conjointement avec ses enfants. Il ne se serait pas donné cette épithète. On connaît plusieurs personnages nommés Anubion et qui ont pour prénoms des noms grecs et latins (1). Κλίνος pour Κλεῖνος est connu d'après la

(1) Mionnet, III, 402, 199.

numismatique. Cette forme, sans la diphthongue, se retrouve dans Κλιναγόρας, Κλινέας, pour Κλειναγόρας et Κλεινέας.

Ἀνουβίων est trissyllabique, comme il arrive souvent pour certains noms propres qui doivent entrer dans un vers. L'épigraphie gréco-égyptienne en fournit quelques exemples.

ἄνγελον pour ἄγγελον. Je renvoie à l'observation que j'ai faite plus haut.

θυηπολία est un mot assez rare. Aux exemples cités par le *Thesaurus* on peut en ajouter d'autres. L'emploi de l'adjectif θυηπόλος est plus fréquent.

J'ai réservé pour la fin de ma communication une inscription tumulaire qui contient un problème philologique des plus bizarres et que je crois devoir signaler à l'attention de mes savants confrères.

Cette inscription paraît être du second siècle avant notre ère. Elle est en dialecte dorien, et était composée d'un certain nombre de vers iambiques; les sept premiers seulement sont lisibles.

ΟΤΥΜΒΟΣΟΥΚΑΣΑΜΟΣΑΔΕΤΟΙΠΕΤΡΟΣ
ΤΟΝΚΑΤΘΑΝΟΝΤΑΣΗΜΑΝΕΙΤΙΣΚΑΙΤΙΝΟΣ
ΕΙΣΑΙΔΑΝΒΕΒΑΚΕΝΑΛΛΑΜΟΙΣΧΑΣΑΣ
ΤΟΝΕΚΡΑΠΩΓΟΝΩΦΙΛΕΝΠΕΔΩΓΟΝΥ
ΚΟΛΑΠΤΟΝΑΘΡΕΙΓΡΑΜΜΑΔΙΠΤΥΧΟΙΣΚΟΡΑΙΣ
ΠΑΤΗΡΜΕΝΕΙΡΗΝΑΙΟΣΑΔΕΤΟΙΠΑΤΡΙΣ
...ΟΣΤΟΔΟΥΝΟΜΑΓΟΡΕΥΕΤΕΚΒΡΕΦΟΥΣ
.....ΟΠΟΥΣΥΝΕΙΠΕΤΟ
.....ΜΟΙΡΑΝΩΘΕΡΠΝ

c'est-à-dire :

Ὁ τύμβος οὐκ ἄσαμος · ἅδε τοι πέτρος
τὸν κατθάνοντα σημανεῖ τίς καὶ τίνος.
Εἰς Ἀΐδαν βέβακεν · ἀλλά μοι σχάσας
τὸ νεκράπωγον, ὦ φίλ', ἐν πέδῳ γόνυ
κολαπτὸν ἄθρει γράμμα διπτύχοις κόραις.
Πατὴρ μὲν Εἰρηναῖος, ἁ δέ τοι πάτρις
... ος · τὸ δ' οὔνομ' ἀγορεύετ' ἐκ βρέφους
.....οπου συνείπετο
μειρα...

Les trois premiers vers ne présentent aucune difficulté.

« Ce tombeau n'est pas sans illustration. Cette pierre dira qui je « suis et de qui je suis fils. Il est descendu chez Hadès. »

L'expression οὐκ ἄσημος est familière à Sophocle. On la rencontre aussi chez quelques prosateurs.

ἅδε (pour ἥδε) πέτρος. Ce mot, pris pour λίθος dans les inscriptions funéraires, est ordinairement du féminin. La fin du troisième v. se comprend encore bien, ἀλλά μοι σχάσας, mais laissant tomber. Dans ces mots μοι semblerait indiquer un changement de construction. Ce serait le mort qui prend la parole. J'avoue que je trouve le changement un peu brusque venant immédiatement après εἰς Ἀΐδαν βέβακεν, « il est descendu chez Hadès ». Mais peut-être ce μοι ne doit-il être pris que comme un idiotisme qui rappelle celui de notre langue. Nous disons, en effet, dans le langage familier : *Faites-moi taire ces gens-là. Donnez-leur-moi sur les oreilles.* C'est au quatrième que se trouve la grande difficulté dont je parlais plus haut. Voyons comment il faut couper ce vers. Je prends d'abord le mot γόνυ qui le termine et qui est le régime évident de σχάσας, mais laissant tomber le genou, c'est-à-dire pliant, fléchissant le genou. C'est ce que les Latins appellent *genu submittere*. Tacite dit *flexus genu*. Remarquons ensuite les premières lettres du vers, TONEKPAΠ... Il est certain que nous avons là un mot dont le radical est NEK avec l'idée de mort. Ces lettres seront donc le commencement d'un mot, et les deux précédentes TO seront l'article neutre répondant à γόνυ.

Or l'article ne peut pas être séparé ainsi du substantif auquel il se rapporte. Il faut de toute nécessité une épithète à γόνυ pour justifier cette séparation, c'est-à-dire un adjectif au neutre. Nous sommes alors conduits jusqu'à la douzième lettre et nous trouvons τὸ νεκράπωγον. Nous examinerons plus loin ce composé. Ce qui suit se coupe régulièrement, ὦ φίλ', ἐν πέδῳ γόνυ. Si provisoirement nous laissons de côté ce singulier mot, nous trouvons un sens complet : « Mais en fléchissant le genou sur le sol, ô mon ami (on s'adresse au passant, au voyageur), examine avec tes deux yeux l'inscription qui est gravée sur la pierre »,

κολαπτὸν ἄθρει γράμμα διπτύχοις κόραις.

Cette phrase semble indiquer que la pierre était placée très-bas, peut-être même couchée à plat sur le sol, et comme, en effet, les lettres ne sont pas très-grandes, il fallait qu'on se baissât pour pouvoir les lire.

Comme on le voit, cette coupure est forcée; il serait donc inutile d'en chercher une autre. Voyons maintenant quelle peut être cette épithète appliquée au genou par le poëte, et qui ne change rien au sens général de la phrase. En décomposant le mot νεκράπωγον, on trouve le radical νεκ, impliquant l'idée de mort, et ἄπωγον, neutre d'ἀπώγων, sans barbe. J'avoue ne pas comprendre cette alliance de mots, sans même tenir compte de la circonstance dont il s'agit. En composition, νεκρὸς est toujours substantif et jamais adjectif. Les mots νεκρακαδημία et νεκρόπολις ne signifient pas académie morte et ville morte, mais académie, ville des morts. Cependant, on comprendrait à la rigueur le composé νεκρό-πωγον au lieu de νεκρ-άπωγον. Il signifierait, dont la barbe est morte. Je ne trouve point dans les lexiques un seul composé du même genre; mais mes lectures particulières m'en fournissent un qui pourrait justifier νεκροπώγων. C'est le mot νεκρόψυχος, dont l'âme est morte; je l'ai rencontré dans des recueils d'astrologie judiciaire.

Parmi les corrections qui se présentent, νεκραγωγὸν vient tout d'abord à l'esprit. Mais comment expliquer ce mot appliqué à γόνυ? Si en pliant le genou le voyageur devait rendre quelque hommage au mort, on pourrait peut-être chercher un sens moral à cette épithète. Mais il s'agit d'un acte purement matériel recommandé au passant, c'est-à-dire de poser le genou sur le sol, afin qu'il puisse lire l'inscription gravée en caractères très-petits, et cela avec ses *prunelles à doubles plis*, διπτύχοις κόραις, expression ayant ici un caractère semi-sérieux.

J'ajouterai que l'estampage ne laisse aucun doute sur la leçon νεκράπωγον, que l'inscription est très-correctement écrite, enfin que la tendance des copistes et des lapicides est de changer un mot rare ou inconnu en un mot connu. D'où l'on comprendrait plutôt νεκράπωγον changé en νεκραγωγόν.

Quant à la leçon νεκράπωγον, je ne saurais l'expliquer philologiquement. Du reste, quel que soit le composé qu'on adopte, on se trouvera toujours très-embarrassé pour l'appliquer à γόνυ. Sans doute on dit souvent par plaisanterie que des crânes complétement chauves ressemblent à des genoux; mais cette partie du corps humain n'est pas entièrement dénuée de poils. D'un autre côté, faut-il admettre que le poëte a voulu faire une allusion de ce genre, sans tenir compte des règles de la philologie? Ce serait là une plaisanterie de bien mauvais goût. J'avoue donc en toute humilité que jusqu'à présent il ne m'a pas été possible de découvrir une solution satisfai sante de ce singulier problème.

Ce qui reste, c'est-à-dire la partie encore lisible de l'inscription, ne présente point de difficulté.

« Son père était Irénée; sa patrie était, » puis un nom de ville qui se termine en ΟΣ, les premières lettres ayant disparu. « Quant au nom qu'il portait dès son enfance, etc. » La fin manque.

N'oublions pas que l'épigramme est en dialecte dorien. Aussi ἀγορεύετ' n'est pas pour ἀγορεύεται, mais pour ἠγορεύετο.

Aux deux vers suivants je ne distingue que quelques mots dont on ne peut rien faire. Ainsi la fin du huitième vers, οπου συνείπετο, et au neuvième, μειραχ....

E. Miller.

Succursale de l'École française d'Athènes, à Rome.

COURS D'ARCHÉOLOGIE[1]

OBJET DU COURS

Messieurs,

Nos conférences cette année seront au nombre de trois par semaine, la première consacrée à l'archéologie générale et à l'histoire de l'art, la seconde à l'épigraphie, la troisième à la discussion de vos propres travaux et à la préparation des voyages que vous devez faire en Grèce et en Orient. Grâce à cette division de nos études nous répondrons, je l'espère, aux espérances que fonde le gouvernement sur cette nouvelle école, nous remplirons le programme qu'a rédigé pour nous l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

I

Un professeur chargé d'enseigner les antiquités choisit d'ordinaire pour une année une seule question qu'il étudie à loisir. Quelque attrait que présente pour le maître un sujet restreint, nous ne pouvions songer à nous limiter ainsi. La préparation que vous apportez à Rome est surtout littéraire. On vous a peu parlé des monuments; la langue de l'archéologie vous est inconnue; les problèmes qui composent cette science vous sont presque tous étrangers; il faut tout au moins que vous en preniez une connaissance générale.

Selon les aptitudes de chacun de vous, selon les travaux que vous choisirez, nous traiterons certaines questions plus longuement que les autres, mais nous n'en laisserons aucune de côté. Vous devez l'année prochaine faire des voyages d'exploration; il est nécessaire que vous ne passiez pas auprès de découvertes importantes sans en comprendre l'intérêt; que vous sachiez tout ce qu'il faut chercher et comment il le faut chercher; que vous appreniez à regarder et à bien voir.

(1) Notre collaborateur, M. Albert Dumont, nous communique la leçon par laquelle il a ouvert les conférences qu'il est chargé de faire aux membres de l'École d'Athènes placés à Rome sous sa direction. (*Rédaction.*)

Une raison plus haute, du reste, fait pour nous un devoir de cette éducation générale. Il y a toujours grand danger à s'occuper d'un problème particulier sans s'être fait une idée de l'ensemble même de la science à laquelle il appartient. Chaque genre d'études a des habitudes et un esprit qu'on ne prend jamais en se bornant tout d'abord à une question spéciale. Il faut donc que vous sachiez ce qu'est l'archéologie, quelle variété de sujets elle comporte, comment ces sujets sont reliés entre eux. Par là seulement vous comprendrez l'importance de ces études; par là surtout vous vous pénétrerez de la méthode qu'il convient de suivre et sans laquelle rien de ce que vous tenteriez ne serait durable.

L'archéologie grecque sera la base de nos travaux. La découverte des antiquités de l'Orient est encore trop récente pour qu'il soit possible d'exposer avec certitude l'influence que l'Asie et l'Égypte ont eue sur la Grèce. Nous considérerons l'Orient avec attention, mais nous le regarderons des pays helléniques, et si nous nous éloignons de cette terre solide nous saurons du moins qu'il nous est toujours facile d'y revenir. J'en dirai autant des civilisations antérieures à l'histoire. Elles provoquent en ce moment une grande activité scientifique; on ne remarque pas assez cependant quelle méthode devrait toujours s'imposer à ces sortes de recherches. La solution des problèmes qu'elles poursuivent est rarement dans les parties de l'ancien monde qui sont restées longtemps barbares; elle est, pour une grande part, dans les pays qui ont enseigné aux autres les premiers essais de l'industrie, en Italie, en Grèce, en Orient. C'est sur ces contrées que doivent se porter les plus constants efforts; par suite aussi la connaissance de l'antiquité classique est indispensable à quiconque veut remonter jusqu'aux temps qui n'ont eu ni histoire ni légende. On l'oublie souvent, et ainsi s'explique pourquoi beaucoup des mémoires publiés sur ces sujets paraissent être moins l'œuvre de savants que de simples curieux. — Nous ne saurions adopter qu'un seul programme. — Nous suivrons le développement de l'art grec et de l'art romain; nous prendrons ensuite en détail chacune des grandes divisions de l'archéologie, l'architecture, la sculpture, la peinture, la céramographie et la toreutique. Arrivés à ce point nous étudierons les ressemblances que présentent ces œuvres et celles de l'Orient, nous marquerons l'époque où commence l'antiquité préhistorique pour les pays qui ont une longue histoire, et nous préciserons les principaux caractères de cette période. Nous irons ainsi du connu à l'inconnu, laissant le moins de place qu'il sera possible aux hypothèses.

L'archéologie est une science d'observation; elle doit avoir pour bases des catalogues bien faits. Quand un monument est découvert, il faut tout d'abord se rappeler les œuvres du même genre qui sont déjà publiées, voir en quoi il leur ressemble, le détail original qu'il présente. Ce détail est la nouveauté qui constitue le progrès scientifique. Vous prenez une question au point où l'ont laissée vos prédécesseurs, vous la portez en avant. L'état de la question, l'évidence du progrès accompli, tels sont les deux termes de la démonstration. Dans ces conditions il est évident, quel que soit

le sujet que vous traitiez, que la bibliographie la plus complète est de rigueur.

Expliquer un monument c'est marquer la place qui lui convient dans la série à laquelle il se rattache; chaque classe d'objets a eu un développement régulier; le bon archéologue est celui qui peut suivre ces transformations et qui, dans une série, ne laisse aucun vide. Toute explication, comme vous le voyez, doit donc arriver à être très-simple. Plus elle paraît être naturelle, plus elle se rapproche de la vérité.

La méthode des séries comparées consiste à grouper les objets d'après les analogies qu'ils présentent, à distinguer en eux l'essentiel de l'accessoire, ce qui se retrouve chez tous, ce qui fait l'originalité de quelques-uns, à commencer par les plus simples pour finir par les plus complexes, enfin à déterminer la date relative de chacun d'eux. Ces tables une fois dressées, la série s'explique ou par les indices précis que présente un des monuments qui la composent, ou par les textes anciens, ou encore, — ce qui est plus fréquent, — par la seule comparaison que nous faisons des objets entre eux.

La méthode que nous suivons pour les objets de chaque classe, nous l'appliquons aussi à l'étude comparée des séries entre elles. Nous les rapprochons, nous en remarquons la succession, nous précisons les rapports qui les unissent, et ainsi nous constituons la science des antiquités, science qui consiste à connaître l'origine et la technique des monuments, à en fixer le sens, à expliquer sous quelles influences ils ont été créés. Il n'y a pas d'archéologie en dehors de cette méthode. Mais ce travail, si long et si pénible qu'il soit, serait le plus souvent de peu de profit si vous n'y joigniez un goût exercé et l'habitude de rattacher tous ces problèmes aux questions plus hautes d'histoire et de morale avec lesquelles ils sont étroitement unis.

Le goût se forme en archéologie par l'étude des objets dont la provenance est certaine, de ceux surtout dont l'époque ne donne lieu à aucune discussion. Il faut s'attacher à ces deux conditions pour éviter bien des lenteurs et plus encore les idées fausses contre lesquelles il est ensuite difficile de réagir. Nous considérerons avec soin les monuments datés, les bas-reliefs qu'il est facile de rapporter à une année précise, les édifices dont l'histoire est connue. Mais les œuvres originales et des beaux siècles, dont l'époque peut être ainsi déterminée, seraient très-peu nombreuses si nous ne pouvions consulter les monnaies. Elles représentent les types préférés de chaque province, de chaque ville, de chaque période; elles se classent chronologiquement; elles sont la plus fidèle image que nous ayons de la transformation des styles; elles doivent tenir une grande place dans vos études. Il faut les regarder souvent, en saisir les moindres détails, les soumettre à cette minutieuse analyse qui permet seule d'en bien saisir le caractère général, les comparer aux bas-reliefs, aux statues, à tous les monuments de la plastique. Cette éducation des yeux est un des charmes les plus délicats de l'archéologie. Elle doit arriver à ce degré de

sûreté où, en dehors de tout témoignage, vous attribuez une œuvre d'art ou même un simple ustensile, à un pays, à une époque, à une école.

Les sciences historiques et sociales, dont l'archéologie n'est qu'une subdivision, se proposent de retrouver et de définir les facultés particulières à chaque peuple, les facultés propres à tous les peuples, de les classer, d'en montrer le rapport, d'en suivre le développement, d'en comprendre l'harmonie, de découvrir ainsi, par opposition aux lois du monde physique, les lois de la vie morale pour les soumettre à la libre volonté. Chaque peuple, par cela seul qu'il existe, possède des facultés naturelles qui se traduisent par des créations également inévitables. On ne trouve pas de société sans langage, sans poésie; sans vie politique, c'est-à-dire sans révolutions; sans relation avec ses voisins, c'est-à-dire sans guerre, sans commerce, sans alliance. La faculté qu'étudie l'archéologue est celle qu'a l'activité humaine de transformer la matière. Cette partie de la science comprend toutes les formes sensibles depuis la poterie commune jusqu'aux grands édifices, depuis le moindre détail du costume jusqu'aux chefs-d'œuvre de l'art.

L'expression ἀρχαίων λόγος, qui est trop vague, doit être traduite ainsi : la science des *objets* et des *monuments* anciens. La création des objets comme celle du langage, des légendes, des constitutions politiques, est soumise à des règles, et nous pouvons dire en un mot, dès maintenant, que ces lois sont presque à tous égards semblables à celles qui constituent les autres sciences historiques et sociales.

Les monuments sont donc une des expressions du caractère d'un peuple, et ils ont d'autant plus de valeur qu'ils témoignent avec plus de netteté de ses idées et de ses mœurs. Certes les formes sensibles, — pour ne parler en ce moment que de celles où ne domine pas la recherche du beau, — ne traduisent pas des nuances aussi variées que la prose et la poésie, mais elles ont un avantage dont il faut tenir grand compte; il suffit, le plus souvent, d'ouvrir les yeux pour les voir telles qu'elles sont. Quand nous lisons un écrivain, les difficultés de la langue sont un premier obstacle. Nous devons aussi nous tenir en garde contre une tendance naturelle qui nous porte à transformer, pour les rapprocher des nôtres, des pensées que nous comprenons mal. Nous faisons les anciens à notre image, et vous savez, en ce genre, quelle suite de contre-sens nous pourrions citer. En présence des monuments, des scènes figurées, des types, des attitudes, des tableaux qu'étudie l'archéologue, ces erreurs sont plus difficiles. Il nous est presque impossible de ne pas voir d'abord combien ce monde disparu est peu semblable au nôtre. Nulle autre science ne donne plus que celle-là le sentiment profond des différences. On ne vit pas au milieu de cette variété des formes sans comprendre que les pensées dont elles procèdent offrent la même diversité. L'esprit fait plus; il se pénètre peu à peu du génie antique; il en éprouve les sentiments, il en partage les idées; il arrive à reconnaître sans effort, et plutôt encore par l'impression spontanée que par le raisonnement, ce qui est grec ou romain, ce qui ne

saurait l'être; il acquiert ainsi cette finesse de tact, cette délicatesse d'aperception qui ne sont pas moins nécessaires à l'historien des mœurs et de la politique qu'à celui des créations de l'art.

On a parfois défini l'archéologie l'histoire de l'art. Il y aurait quelque danger à ne pas remarquer ce qu'une telle confusion a de trop étroit; cependant la plupart des œuvres que nous étudions portent plus ou moins l'empreinte du sentiment du beau. Ici, la valeur de l'archéologie pour le progrès des sciences morales est évidente. Personne n'imaginera qu'un historien, quand il considère les mœurs et les doctrines d'une époque, consente à ignorer quelle idée ce siècle s'est faite de la beauté, comment il a ressenti cette nécessité de rechercher l'idéal des formes, passion aussi universelle, aussi impérieuse que la poursuite de la vérité dans l'ordre intellectuel, que celle du bien dans l'ordre moral. Toutefois le rôle de l'archéologue est plutôt de considérer les œuvres d'art dans ce qu'elles ont de particulier et de mobile, que dans leurs caractères absolus. Le relatif pour nous doit précéder le général; nous serons des historiens avant d'être des philosophes; nous considérerons le sentiment du beau comme soumis aux phénomènes ordinaires de la vie, c'est-à-dire à des périodes de croissance et de décroissance, aux lois de la variété et de l'incomplet. Par suite aussi, nous chercherons la raison même des caractères particuliers qu'il présente selon les temps et selon les pays, comment cette forme a pour principe la nature originale de l'esprit qui la crée, sous quelles influences elle se modifie, dans quelle mesure elle est en harmonie avec la poésie, avec la prose, avec toutes les autres créations, si diverses qu'elles soient, du génie d'un peuple.

Tels sont quelques-uns des rapports de l'archéologie et des sciences morales; il est facile de comprendre combien elle éclaire les diverses parties de l'antiquité : la mythologie, en nous montrant l'image des dieux et des mythes; les mœurs et les coutumes, en mettant sous nos yeux les formes matérielles au milieu desquelles vivait la société grecque et romaine; l'ethnographie, par la variété des types qu'elle présente; les sentiments et les doctrines, en nous faisant voir de quels caractères la pensée et la passion ont marqué la figure antique. Une foule de croyances et d'usages, que nous ne connaissons plus que par les monuments, ont tenu autrefois, dans l'activité de chaque heure, dans cette âme populaire que l'histoire néglige trop, plus de place que les systèmes des philosophes et des politiques. Ce sont les images, souvent les plus simples et les plus communes, qui conservent encore pour nous, dans toute sa naïveté et dans toute sa fraîcheur, la réalité de la vie intime. En même temps, les questions de fait sur lesquelles les témoignages écrits nous manquent, et que l'archéologie éclaire seule, sont nombreuses. Il est même de brillantes périodes qui n'auraient pas d'histoire si la connaissance des antiquités ne nous permettait de les restituer.

II

Les inscriptions, qui occuperont notre seconde conférence, sont les archives de l'antiquité. Si varié que soit le profit que nous en pouvons tirer pour la science des religions, pour la géographie, pour l'étude des dialectes, des idées morales et des scènes figurées, elles nous rendent surtout le service de nous faire connaître l'administration grecque et romaine. Elles forment un des plus riches ensembles de documents que puisse consulter l'historien ; elles ont le mérite de nous conserver des actes officiels, des faits de statistique, des comptes de finances, des listes de fonctions, de nombreuses données chronologiques. Il faut les lire comme nous lisons les chartes, leur appliquer les règles générales de la philologie d'abord, de la critique historique ensuite. Les progrès de la science ont divisé ces marbres en classes bien définies. Nous verrons successivement ces divisions principales; un exposé sommaire vous donnera l'état de nos connaissances sur chacune d'elles et marquera les questions encore incertaines qu'il serait à souhaiter de voir résolues. En même temps vous vous exercerez à lire les textes sur les monuments et sur les estampages. L'épigraphie grecque ne sépare pas les mots et présente des formes alphabétiques différentes selon les temps; les Latins ont adopté un système d'abréviations qui paraît être aujourd'hui très-compliqué. L'usage seul vous habituera à ces difficultés. Nous ne saurions nous proposer de faire de vous des épigraphistes. Nous pouvons du moins vous mettre à même de commencer ces études et d'en voir l'intérêt.

Si le but général de la science en explique la dignité, le plus heureux d'entre nous ne peut guère contribuer aux progrès de nos connaissances qu'en se renfermant dans des sujets spéciaux, parfois même en apparence très-restreints. De grandes difficultés entourent tous les problèmes; la vie savante la mieux remplie a fait sa tâche quand elle en a éclairé quelques-unes. Ici les exemples des hommes qui ont marqué dans ces études sont un enseignement que nous ne saurions perdre de vue. Démontrer, s'il se peut, en toute évidence un petit nombre de vérités, telle est la règle que vous devez vous imposer. Nous sommes tombés d'accord sur ce point, et c'est pourquoi, d'après vos travaux antérieurs et vos préférences naturelles, vous voulez choisir dès maintenant une section particulière où vous arriviez, à force de persévérance et d'application, à une incontestable compétence. Le temps et l'expérience modifieront ce choix dans quelques parties; mais il est indispensable, sous peine de vous disperser et de perdre beaucoup de fatigues et de bon vouloir.

Ces questions spéciales mêmes, vous les aborderez par le détail. Nous commencerons par voir ensemble le point où vos prédécesseurs les ont portées ; puis, parmi ces nombreux *desiderata*, vous en éclairerez quelques-uns, jusqu'à ce que la maturité de vos études vous permette de concevoir un ouvrage d'ensemble. Ces sujets seront traités dans la troisième

conférence, de manière à mettre en commun les efforts de tous et plus encore les discussions de méthode, qui doivent tenir une si grande place dans nos travaux. Ce seront là surtout des exercices pratiques où vous apporterez les documents que vous aurez recueillis, où vous exposerez les opinions que vous vous serez formées par la visite des monuments et des musées, où vous vous préparerez aux voyages d'exploration que vous devrez faire durant votre seconde année d'école.

Il est d'habitude d'opposer les études littéraires à l'archéologie et aux autres sciences historiques. Cependant l'examen critique des œuvres écrites de l'antiquité diffère peu de celui des monuments figurés. Vous lisez les poëtes et les prosateurs pour comprendre les temps et les peuples auxquels ils appartiennent; vous leur demandez des modèles de goût et de pensée, vous cherchez chez eux ce qui est particulier à un siècle, ce qui est commun à tous les siècles, ce qui participe de la perfection, ce qui porte la marque des préférences d'un jour. Vous leur devez le plaisir profond et sérieux que donnent la vue de la vérité, la beauté de l'expression, la noblesse du sentiment; enfin, ces études ne sont possibles que si elles reposent sur de difficiles travaux, sur la paléographie qui déchiffre les textes, sur la philologie qui en montre toute la valeur, sur les discussions d'histoire, de chronologie, d'authenticité. Nous ne voyons pas en quoi l'archéologie est opposée à l'étude des lettres ainsi comprise. Bien loin qu'il y ait la moindre antithèse à établir entre ces deux applications de l'esprit, l'éducation classique que vous avez reçue vous prépare à bien voir les monuments. Vous retrouverez à chaque pas, dans nos travaux, les souvenirs de l'enseignement que vous avez suivi à l'École normale; vous reconnaîtrez que notre but est seulement de le continuer, de le préciser, de le fortifier. Certes, les obstacles seront nombreux, et de toutes sortes; vous les considérerez tels qu'ils sont, persuadés que rien ne résiste au temps, à la volonté et au bon sens. Vous avez, du reste, des avantages qui compensent bien des difficultés. Vous êtes à Rome, dans le musée de l'histoire universelle; les monuments vous entourent; en aucun lieu du monde les formes variées du beau ne s'offriraient à vous avec autant d'abondance et de richesse. Il est peu de questions d'archéologie que nous ne puissions traiter ici en mettant sous vos yeux les documents originaux qui l'éclairent; il vous est permis de toucher les objets, de faire ces études pratiques qui sont les plus fructueuses de toutes. Vous recevez l'hospitalité dans une maison où vous voyez chaque jour comment naissent les œuvres d'art, quelles difficultés sont propres à chaque genre, ce qu'est la technique, ce qu'est surtout la lutte de la volonté aux prises avec l'idée qu'elle veut rendre. Les comparaisons avec les modèles antiques s'établiront d'elles-mêmes, et cette partie de votre éducation, la plus agréable de toutes, ne sera ni la moins féconde, ni la moins solide.

Il en est de l'archéologie comme des autres sciences : nous ne pouvons pas tous y porter cette force d'esprit qui assure des résultats éclatants; nous pouvons tous y faire des travaux utiles. Toute intelligence quelque

peu cultivée comprend la méthode ; il lui est donc possible de faire des observations précises, de réunir des faits exacts. Ces faits sont les pierres sans lesquelles nul ne saurait songer à bâtir l'édifice. Ce qui distingue de nous d'autres nations qui ont grandement contribué aux progrès de ces études, ce n'est pas qu'elles comptent plus de beaux génies, de ceux qui sont des maîtres, mais une foule d'ouvriers qui, sous une forte discipline, et souvent à la place la plus modeste, concourent à l'œuvre commune. Il semble même que la vie scientifique la plus brillante doive se diviser en deux parties : l'une toute d'observations, d'examens minutieux, de questions de fait où la vérité du détail, si peu importante qu'elle paraisse, objet de recherches passionnées, est établie avec certitude ; l'autre d'essais pour s'élever à des vues plus hautes et découvrir les lois supérieures de l'histoire. Ces tentatives, — les plus fiers esprits le savent bien, — ne vont jamais que de l'imparfait au moins imparfait ; toute leur ambition est d'éclairer de quelques rayons nouveaux des ténèbres que la pleine lumière ne dissipera pas de longtemps. Elles ont un charme infini, elles participent de ce que la vie intellectuelle a de plus grand ; on ne s'y applique jamais sans entrevoir cette profonde poésie des harmonies et des lois morales, la plus saisissante et la plus noble de toutes. Mais ces tentatives doivent être une récompense permise à ceux-là seuls qui ont formé leur esprit par des études sévères. Pour vous y arrêter en toute conscience, ne fût-ce qu'un instant, il faut pouvoir vous dire que vous avez acquis à une des sections de nos études un nombre suffisant de vérités partielles, démontrées par des preuves incontestables.

ALBERT DUMONT.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE DÉCEMBRE

L'Académie a renouvelé son bureau comme elle le fait tous les ans. M. Ch. Jourdain, vice-président, a été élevé à la présidence; M. Alfred Maury a été élu vice-président. La *Commission des antiquités de la France*, qui est celle à laquelle nos lecteurs portent le plus d'intérêt, se composera pour 1874, de MM. de Wailly, de Saulcy, A. de Longpérier, Léon Renier, Léopold Delisle, Hauréau, de Lasteyrie et Desnoyers.

M. de Wailly lit un mémoire sur les *incidents de la croisade de* 1202. — M. le ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie, de la part de M. Em. Burnouf, deux photographies et une notice relative à des découvertes archéologiques récemment faites à Athènes. Ces deux photographies reproduisent une scène peinte sur un vase du genre *lecythus*. C'est Hermès psychopompe qui emmène une jeune femme du nom de Myrrhine. Trois personnages plus petits que les deux principaux veulent empêcher le dieu et l'un d'eux porte la main, mais avec respect, sur la poitrine d'Hermès. Ces figures sont d'un grand style et doivent appartenir à une belle époque de l'art.

M. Ravaisson fait connaître à l'Académie que le Musée du Louvre vient d'acquérir, en Italie, une statue qui est comme une variante de la Vénus de Milo. Cette Vénus, trouvée à Falerone, est de grandeur naturelle, en marbre de Paros et d'un beau travail. Comme la Vénus de Milo, elle est enveloppée du péplos, mais la partie supérieure est en outre revêtue d'une tunique à plis très-fins. Le pied gauche, qui manque à la Vénus de Milo, est posé sur un casque orné de deux cornes de bélier, d'où l'on a pensé, et c'est la conjecture de M. Ravaisson, que cette Vénus devait être groupée avec Mars.

M. Ravaisson revient ensuite sur les découvertes faites en Troade par M. Schliemann, à propos d'une photographie qu'il a reçue d'Athènes, et qui représente le diadème ou *credemnon* en or qui fait partie de la réunion d'objets en métaux précieux dont la découverte est venue couronner les travaux de l'infatigable explorateur. Ce credemnon consiste en un bandeau mince auquel pend un grand nombre de chaînettes formées de chaînons alternant avec de petites lames et terminées par des lames un peu plus grandes qui offrent les traits caractéristiques du type de la femme à tête de chouette qui paraît être la *Pallas troyenne*. M. Paulin Paris ajoute que des représentations semblables ont été constatées sur les parois des grottes de *Baye*, dans les environs de Vertus (Marne). Il a vu ces représentations, qui figurent parfaitement, selon lui, des personnages humains à tête d'oiseau.

M. Heuzey communique la seconde partie de son mémoire sur *les Statues de femmes voilées*.

L'Académie avait à nommer un correspondant régnicole en remplacement de M. de Caumont. M. le général Hanoteau a été élu. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Nous lisons dans la *Revue savoisienne* (30 novembre) les détails qui suivent sur une inscription romaine d'Annemasse :

« La situation magnifique du plateau d'Annemasse a dû être appréciée par les premiers colons de cette contrée. Aussi ce nom paraît-il remonter à l'époque celtique. Ses deux radicaux peuvent signifier *habitation riche* ou *élevée*, ou sur l'*eau*. Le coude de l'Arve, au-dessous d'Annemasse, justifie également ce dernier sens.

A l'époque romaine il devint, à côté de Genève, un second centre de viabilité, un véritable *trivium*.

Sur la voie qui venait de Genève, près du pont de Foron, on a trouvé une pierre milliaire au nom de l'empereur Galère Maximien. Cette colonne provenait d'un édifice. J'en ai présumé l'origine dans une autre étude (1).

D'Annemasse une voie remontait la rive droite de l'Arve par Vétraz, *via strata*. Une autre ligne passait le pont d'Etrembières, près duquel on a trouvé une autre pierre milliaire, au nom des empereurs Galère Maximien et Flavius Sévère. Le long de ce tronçon et à l'extrémité du plateau d'Annemasse, on a découvert des restes considérables de substructions.

Un *actus* allait passer derrière Monthoux, dans la direction de la vallée de Sallaz. C'est sur cette ligne qu'on a remarqué des restes d'aqueducs.

Enfin, on pense qu'un embranchement rattachait Annemasse, par Ville-la-Grand, à la voie celtique qui de Genève allait à Thonon en remontant le Foron (2). Le culte de Mars a laissé des traces sur cette ligne à Annemasse et à Ville-la-Grand.

Il n'est pas étonnant qu'une position aussi avantageuse ait fait la fortune d'Annemasse. Aussi trouve-t-on beaucoup d'antiquités romaines sur tout ce plateau.

J'avais signalé, en 1865, une inscription funéraire couchée dans le mur du clocher, et dont un appendice creusé grossièrement servait de béni-

(1) *Questions archéologiques*, 243.
(2) *Questions arch.*, 232.

tier. La démolition du clocher a révélé, en effet, l'inscription suivante, dont les premières lignes ont malheureusement souffert :

I
IMVI AI
IA I ARRI
VS·MACRINVS
CONIVCI·KARIS
SIMAE·
S. A. D

L'espace vide permet de supposer en première ligne les sigles D. M. La seconde ligne, dont nous n'avons plus qu'un trait, pourrait contenir ces mots : ET.MEM.AET. Nous essayons donc cette lecture :

Diis Manibus
et memoriæ æternæ
..... *timulæ* .....
.... *riæ Julius Arrius*
Macrinus
conjugi carissimæ
sub ascia dedicavit

Le premier mot de la quatrième ligne pourrait bien être *Arriæ*, du nom de famille du mari. Il ne nous manquerait ainsi que la première syllabe du prénom de la femme :

« Aux dieux mânes et à la mémoire éternelle de ....timula Arria, Julius Arrius, surnommé Macrinus, a dédié sous le coup de l'*ascia* ce monument à son épouse très chérie. »

La cérémonie de l'*ascia* semble s'être conservée en Grèce, ainsi qu'on a pu l'observer dans l'inauguration du bâtiment de l'Ecole française d'Athènes (1). DUCIS. »

—— *Bulletin de l'Institut de Correspondance archéologique*, n° XI, novembre 1873 (2 feuilles) :

Tombes de Corneto. Peintures et statue découvertes à Pompéi. Communications du Péloponèse (Hirschfeld). Inscriptions d'Hérode Atticus à Képhissia, pour appeler la vengeance des dieux sur ceux qui détruiraient les monuments élevés par lui. Article bibliographique de M. Kluegmann sur l'exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie, de MM. Perrot, Guillaume et Delbet.

—— Nous avons sous les yeux une brochure intitulée : Πρακτικὰ τῆς ἐν Ἀθηναῖς ἀρχαιολογικῆς ἑταιρίας ἀπὸ Ἰουνίου 1872 μεχρὶ Ἰουνίου 1873

(1) *Revue archéologique*, décembre 1872, p. 388.

(*Actes de la Société archéologique d'Athènes* depuis juin 1872 jusqu'en juin 1873), in-8°, Athènes, 1873. Elle témoigne d'une activité soutenue et de résultats importants obtenus avec des ressources assez limitées. Le discours du président, M. Philippos Ioannou, expose les efforts que fait la Société pour arracher à la destruction, dans toute l'étendue de la Grèce, les vestiges encore subsistants de l'antiquité. Vient ensuite un rapport du secrétaire, qui résume les travaux de la Société pendant l'année et qui fait l'histoire des fouilles opérées sous sa direction. Les plus importantes sont celles du Dipylon, à Athènes, qui ont déjà donné de si beaux fruits. Un plan joint à la brochure aide à suivre cet exposé.

—— Le second cahier publié par la Société pour l'exploration de la Palestine (*Palestine Exploration Society, Second statement*) contient de fort intéressants documents. C'est d'abord un travail du professeur John. A. Paine, l'un des membres de la commission scientifique, sur des découvertes qu'il a faites récemment, après tant d'autres explorateurs, auprès de Beyrouth, le long du Nahr-el-Kelb. Il a réussi à y lire, taillés dans le roc au-dessous de l'une des deux routes que l'antiquité avait ouvertes dans ce défilé, plusieurs inscriptions grecques qui paraissent inédites. Par malheur, il ne nous en donne ni un fac-simile photographique, ni même une transcription en caractères épigraphiques, si bien qu'il est difficile de tenter une restitution sérieuse d'après sa copie, évidemment fautive, comme il en avertit lui-même, en plusieurs endroits. Ces inscriptions sont d'ailleurs, il n'y a guère à en douter, des bas temps de l'empire romain. On trouvera aussi des textes épigraphiques, mais édités de la même manière, dans le rapport du révérend Samuel Jessup sur les ruines importantes et très-mal connues qui se trouvent en Syrie, à deux jours de marche de Tripoli, au lieu dit Husn Sulayman. Enfin une monographie très-soignée, due au révérend William Hayes, donne les copies les plus exactes que l'on possède encore de ces fameuses inscriptions d'Hamath qui paraissent écrites dans un alphabet tout particulier; sans en essayer encore le déchiffrement, M. Hayes fait un certain nombre de remarques qui peuvent aider celui qui entreprendrait cette tâche. Le fascicule est complété par une note sur les Ansariés, une note sur la collection Cesnola, et par une longue relation intitulée : *Notre première année de campagne en Palestine,* où MM. Roswell et Hitchcock résument les premiers résultats des travaux de la Société et des voyages entrepris à ses frais. On sait que cette puissante Société vient de s'assurer le concours de notre savant collaborateur M. Clermont-Ganneau. G. P.

BIBLIOGRAPHIE

La Trustis et l'Antrustion royal sous les deux premières races, par MAXIMIN DELOCHE, membre de l'Institut. *Imprimé par autorisation du gouvernement à l'imprimerie nationale.*

On a lieu de s'étonner, quelquefois, des longs détours qu'a pris l'érudition avant d'arriver aux solutions qui, quand on les connaît, semblent les plus simples. Tacite, dans sa description des mœurs de la Germanie, nous montre les principaux personnages des tribus qui l'habitaient entourés de compagnons (*comites*) qui étaient pour eux « un ornement dans la paix, un rempart dans la guerre » (*De Mor. Germ.*, XIII). Ces hommes juraient de défendre leur chef, et tandis que le chef combattait pour la victoire, ses compagnons combattaient pour lui. Sortir vivants de la mêlée où il avait succombé, c'était pour eux une cause éternelle d'opprobre. De son côté, le chef entretenait les gens de son escorte et leur donnait des grades. L'usage de ce compagnonnage guerrier s'était conservé en Gaule à la cour des rois francs. Il était devenu, sous le nom de Trustis, une des institutions fondamentales des conquérants. Le *comes* de Tacite portait en Gaule le nom d'*antrustio*.

Voilà ce que M. Deloche nous semble avoir prouvé d'une manière convaincante dans le livre que nous annonçons, où il examine avec grands détails les transformations et les conséquences de cette antique coutume germanique transportée en Gaule. L'argumentation de M. Deloche se développe de la manière la plus serrée sans qu'aucune difficulté paraisse, chemin faisant, arrêter l'esprit du lecteur, et cependant un nombre considérable d'écrivains, et d'écrivains de mérite, avaient, depuis un demi-siècle, abordé cette question sans la résoudre. Les Allemands, sous ce rapport, n'avaient pas été plus heureux que les Français. Chacun donnait sa solution et ces solutions étaient contradictoires. Cela tient, dit M. Deloche, à ce que l'on a toujours voulu attribuer au terme *Trustis* une signification unique, tandis qu'il faut reconnaître qu'il a eu, non pas à des dates successives, mais dans le même temps, des significations différentes, suivant l'acte où il est contenu et le mode d'emploi dont il est l'objet, « exprimant tantôt l'assistance armée promise au roi par l'antrustion, tantôt la condition de ce dernier après son admission, tantôt, enfin, un groupe ou des groupes d'antrustions qui, après s'être liés au prince, étaient retournés sur leurs domaines ou étaient allés s'établir avec leur bande

guerrière dans les villas fiscales qu'ils avaient reçues en bénéfice. » Mais tout cela, c'est toujours le compagnonnage avec ses conséquences naturelles. Ce que M. Deloche montre encore très-bien, c'est que, dans le principe, les Francs et les barbares saliens seuls étaient admis dans la Trustis. La condition d'antrustion était très-différente de celle de *conviva regis*, à laquelle le Romain pouvait prétendre. Quelques écrivains avaient cru que certaines femmes avaient été admises à l'antrustionat; c'est également une erreur. L'essence même de l'institution, qui était toute guerrière, s'y opposait, et l'examen attentif des textes montre en effet qu'aucune femme n'a porté ce titre. M. Deloche nous fait ensuite assister au déclin de la Trustis, qui a complétement disparu au IXe siècle. Il nous en explique très-bien les causes. Un index détaillé complète cette intéressante publication, qui nous fait pénétrer très-avant dans les entrailles mêmes de la société mérovingienne. L'indication de quelques chapitres de la deuxième partie de *la Trustis* donnera mieux encore que ne pourrait le faire une rapide analyse, l'idée de l'importance des questions accessoires qui y sont traitées. Ch. I : *Des conditions et des formalités à remplir pour l'admission à l'antrustionat*. Ch. II : *Cérémonial de l'admission à l'antrustionat*. Ch. III : *Concessions de terres ou d'offices à l'occasion de l'antrustionat*. Ch. IV : *Des noms servant à désigner l'antrustion : des expressions Leude, Conviva, Pares, Amici, Proceres, etc.* Ch. V : *Des prérogatives de l'antrustion*. Ch. VI : *Des obligations de l'antrustion*. Ch. VII : *Des rapports des antrustions entre eux*. Ch. VIII : *Des diverses causes d'extinction de l'antrustionat*. Ch. IX : *A quelle époque l'institution de la Trustis a pris fin*. Ch. X : *Des rapports de l'antrustionat avec le vasselage*. — Finissons en disant que malgré la barbarie du titre, *La Trustis et l'Antrustion royal*, le livre de M. Deloche est d'une lecture facile et agréable, comme tout livre bien composé. Nous lui adresserons seulement une question. N'y aurait-il pas de grands rapports entre le compagnonnage germain, l'antrustionat franc et le compagnonnage gaulois, dont nous parle César, et qui entraînait à peu de chose près les mêmes obligations ? Nous regrettons que M. Deloche ne nous ait pas dit sa pensée sur les liens qui pouvaient rattacher chez deux peuples voisins deux institutions si semblables. A. B.

Essai sur le régime économique, financier et industriel du Hainaut après son incorporation à la France, par Henri Caffiaux, docteur ès lettres, archiviste de la ville de Valenciennes. In-8, 1873. Lemaitre, libraire-éditeur à Valenciennes.

Dans une thèse latine présentée en 1871 à la Sorbonne pour le doctorat ès lettres (1), M. Caffiaux avait déjà étudié les résultats de la conquête française sur la situation du Hainaut. De cette thèse est sorti le livre dont nous rendons compte aujourd'hui. Mais le sujet a été cette fois considérablement étendu ; fouillé dans toutes ses parties, il s'offre au public érudit

(1) *De Hannonia, Ludovico XIV regnante*. Valencenis, Riguet, 1860.

sous la forme d'un travail consciencieux et complet, aussi intéressant pour l'histoire locale que précieux pour l'histoire générale.

La première partie du livre est consacrée aux impositions espagnoles dans le Hainaut. D'après l'auteur, la domination des rois d'Espagne avait toujours été fort douce pour le pays. Laissant voter les contributions par les états, les laissant répartir par les villes et les villages, modérée dans ses demandes, elle n'avait fait peser sur les peuples que des charges en proportion avec leurs forces.

Les impositions espagnoles sont rangées par M. Caffiaux en quatre chapitres.

Ce sont d'abord les impôts sur les fonds, comprenant : les vingtièmes, le patar au florin (sorte de vingtième sur les bois), les cheminées et les feux.

Viennent ensuite les impôts sur les bestiaux, qui se décomposent ainsi : la taille des bêtes vives, le tuage, le pas de pennas (droit de sortie sur les bestiaux), le transit.

Viennent en troisième lieu les impôts sur divers objets de consommation : le sel, le charbon, le tabac. En quatrième lieu, les impôts sur les boissons : l'eau-de-vie, le vin, la bière. Enfin, les impôts sur les marchandises, connus sous les noms de tonlieu, vinage, chausséage.

M. Caffiaux montre comment ces divers impôts furent non-seulement maintenus illégalement et sans vote des états, mais encore aggravés et dénaturés par l'administration française. Ces abus étaient inévitables du jour où les impôts, au lieu d'être annuellement votés et répartis par les représentants des populations, furent affermés à des traitants uniquement occupés d'en obtenir le plus possible et soutenus dans leurs exactions par le Conseil du roi.

La monarchie de Louis XIV ne se contenta point de conserver, d'accroître et de fausser les anciens impôts du pays ; elle en établit de nouveaux pour suffire aux besoins créés par ses entreprises guerrières et ses prodigalités.

M. Caffiaux étudie ces nouvelles impositions avec une grande abondance de détails inédits. Il passe en revue d'abord les impositions territoriales, comprenant les aides ordinaires et extraordinaires, le dixième, les nouveaux vingtièmes, le cinquantième, la maréchaussée, les fortifications de Valenciennes, les courtiers-jaugeurs ; ensuite les impositions personnelles, qui étaient les suivantes : la capitation, les droits des jurés-brasseurs et égards-gourmeurs, la pépinière royale, les droits de francs-fiefs, nouveaux acquêts, etc., la milice, le contrôle, etc. ; puis les impôts relatifs au clergé : le droit d'oblats, la taille et les dons gratuits.

A ces impositions il faut ajouter les sous pour livre dont elles étaient grevées, et les corvées ordinaires et extraordinaires. Ce n'étaient pas les seules charges qui pesaient sur le pays. La vente des offices, le payement des rentes dues par les villes, les octrois, le logement et les exactions des états-majors, les avantages faits aux ingénieurs et aux commissaires

des guerres, fournissaient encore à l'ancienne administration autant de moyens de faire éclater son inexorable esprit de fiscalité.

Après avoir étudié le système financier, M. Caffiaux nous en décrit les résultats économiques. Il nous montre le Hainaut manquant de débouchés, réputé province étrangère par rapport à la France, isolé encore davantage de ses voisins, grâce à une monnaie spéciale, en somme dépeuplé et amoindri par la ruine successive de ses principales industries.

La savante étude de M. Caffiaux est complétée par des pièces justificatives et par un certain nombre de documents un peu en dehors du cadre du livre, mais d'un haut intérêt pour l'histoire du Hainaut.

Les conclusions de l'auteur sont fort peu favorables à l'ancien régime. « C'est de 89, dit M. Caffiaux, que datent véritablement nos progrès dans l'agriculture, l'industrie et le commerce ; de ce temps aussi date notre attachement à la France et notre orgueil de lui appartenir. »

Il est impossible de ne pas souscrire à ces conclusions quand on a lu les documents rassemblés et mis en œuvre par M. Caffiaux avec autant d'érudition que de critique.

LOUIS LEGRAND.

ERRATUM au numéro de décembre :

Page 420, ligne 15 : rayer les mots « en osque ».

PUBLIC

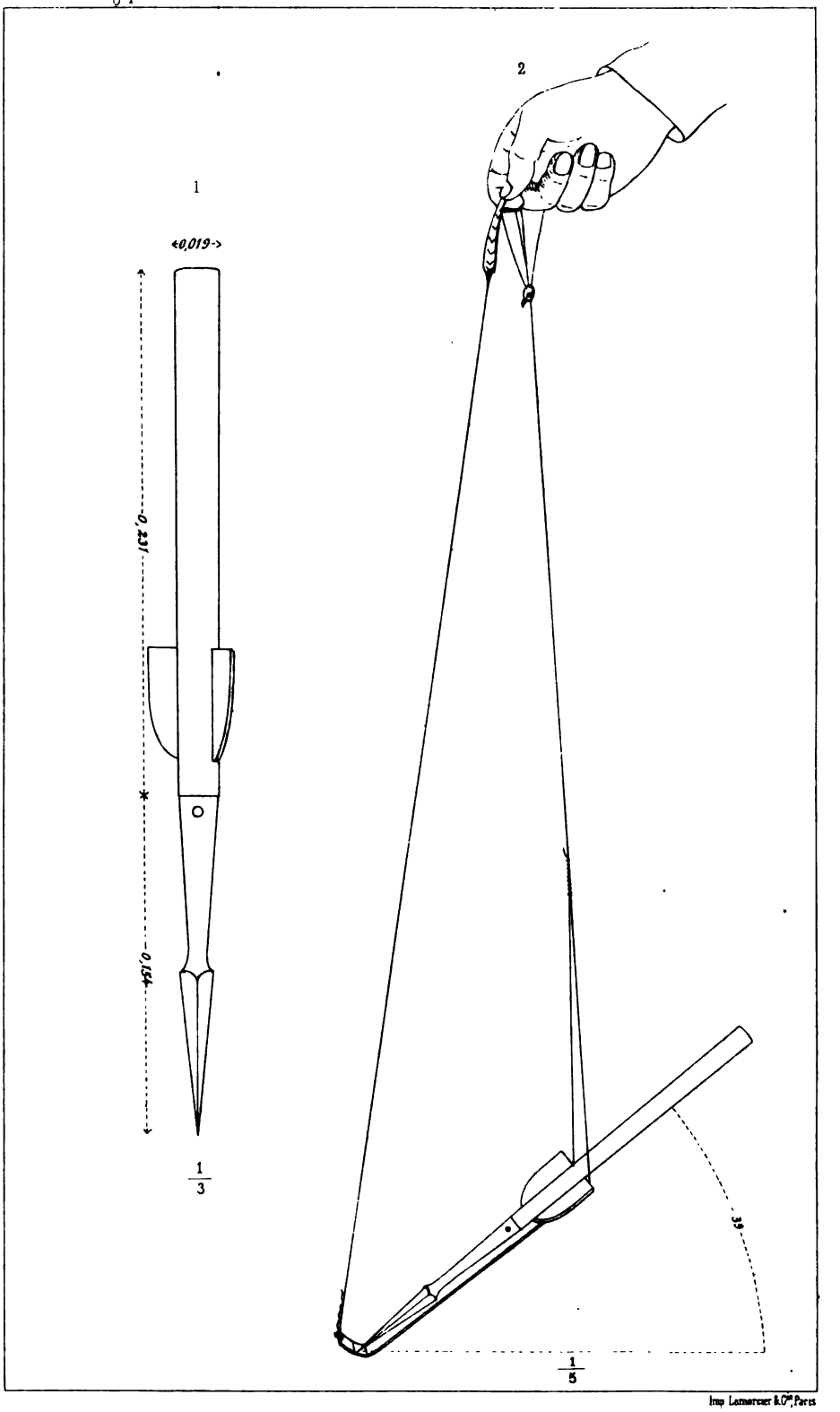

Imp. Lemercier & Cie, Paris

KESTRIN OU KESTROSIHENDONE

LE

KESTRE OU KESTROSPHENDONE

(*Note lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*)

Tite-Live, au chapitre LXV de son XLIIe livre, nous raconte un épisode de la guerre contre Persée où figura, nous dit-il, une arme de nouvelle invention particulièrement meurtrière et à laquelle il donne le nom de *Kestrosphendone*. « Maxime Kestrosphendonis [Romani] vulnerabantur. Hoc, illo bello, novum genus teli inventum est : bipalme spiculum hastili semicubitali infixum erat, crassitudine digiti. Huic ad libramen pinnæ tres, velut sagittis solent, circumdabantur. Funda media duo funalia imparia habebat. Quum majori sinu libratum funditor habena rotaret, excussum velut glans emicabat. »

On voit, ainsi que l'indique du reste l'étymologie du mot *kestrosphendone*, qu'il s'agit d'un trait lancé par une fronde. Comment lançait-on ce trait, qui partait avec la rapidité d'une balle de plomb? Quelle était la forme de la fronde à laquelle un pareil dard pouvait s'adapter? Quelles étaient les conditions d'un jet sûr et juste? Ces diverses questions n'ont point été résolues jusqu'ici. Le texte de Tite-Live a paru obscur à tous les commentateurs. Turnèbe n'y a rien compris, ainsi qu'il est facile de s'en assurer en relisant la note de l'édition de Lemaire, où ses conjectures sont longuement exposées. Juste Lipse, plus clairvoyant sur plusieurs points, déclare toutefois, qu'en somme c'est là un texte des plus obscurs pour lui : « neque nego natare me his talibus quæ usu abierunt et usu et periculo tamen constant. »

Les essais de reconstitution matérielle du kestrosphendone n'ont pas été plus heureux. M. le colonel de Reffye, dont tout le monde admire, au Musée de Saint-Germain, les magnifiques balistes, et auquel nous devons la construction de javelots à amentum et de pilum qui ne laissent rien à désirer et sont des armes tout à fait pratiques,

n'avait pu réussir à retrouver le trait lancé par la fronde. Ce petit problème, archéologique et historique à la fois, je crois l'avoir résolu. J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de l'Académie un trait et une fronde fabriqués par M. Abel Maître, l'habile et ingénieux chef des ateliers du Musée de Saint-Germain, qui me semblent reproduire exactement l'antique Κέστρος (1). Un fait qu'il n'est peut-être pas inutile de vous signaler, c'est que contrairement à ce qui est arrivé pour les balistes, qui n'ont pu être refaites que par tâtonnements et pour ainsi dire en dehors, ou, si vous aimez mieux, à côté des données fournies par les textes, le succès obtenu ici est dû à la stricte observation des renseignements que nous ont transmis et Tite-Live et Polybe. Si l'on avait échoué jusqu'ici, c'est que les textes avaient été mal compris ou que les expérimentateurs s'étaient fiés à des traductions fautives. Il m'a suffi de reprendre et étudier le texte de Polybe, de le rapprocher de celui de Tite-Live, d'en tirer une série de faits précis qui s'y trouvent renfermés, de donner pour instructions à M. Abel Maître de suivre scrupuleusement ces indications, pour mener à bien une entreprise considérée jusque-là comme désespérée.

Ce n'est pas, en effet, Tite-Live seul qui nous parle du *kestrosphendone*. Polybe en avait déjà parlé avant lui et d'une manière bien plus précise. Il est même presque certain que Tite-Live n'a fait que copier son devancier en l'abrégeant.

Suidas nous a conservé le texte de Polybe que voici :

Polybii reliquiæ, liv. XXVII, 9; apud Suidam (édit. Didot, t. II, p. 22).

Κέστρος. Ξένον ἦν τοῦτο τὸ εὕρημα κατὰ τὸν Περσικὸν πόλεμον (2). Τὸ δὲ βέλος τοιοῦτον· διπάλαιστον (3) ἦν, ἴσον ἔχον τὸν αὐλίσκον τῇ προβολῇ· τούτῳ ξύλον ἐνήρμοστο, τῷ μὲν μήκει σπιθαμιαῖον (4), τῷ δὲ πάχει δακτυλιαίαν ἔχον τὴν διάμετρον (5). Εἰς δὲ τούτου τὸ μέσον ἐσφήνωτο πτερύγια τρία ξύλινα βραχέα παντελῶς· τοῦτο, δυοῖν κώλων ἀνίσων ὑπαρχόντων τῆς σφενδόνης, εἰς τὸ μέσον ἐνηγκυλίζετο τῶν κώλων εὐλύτως. Λοιπὸν, ἐν μὲν τῇ περιαγωγῇ, τεταμένων τούτων, ἔμενεν· ὅτε δὲ παραλυθείη θάτερον τῶν κώλων κατὰ τὴν ἄφεσιν, ἐκπίπτοι ἐκ τῆς ἀγκύλης, καθαπερεὶ μολυβδὸς ἐκ τῆς σφενδόνης, ἐφέρετο; καὶ προσπίπτον μετὰ βιαίας πλήγης, κακῶς διετίθει τοὺς συγκυρήσαντας.

Ce texte peut se traduire ainsi (nous reviendrons ensuite à Tite-Live, qui n'a fait, comme nous l'avons déjà dit, qu'abréger l'historien

(1) Voir pl. II, fig. 1. — (2) 168 av. J.-C. — (3) παλαιστή = 0m,077. — (4) σπιθαμή = 0m,231. — (5) δάκτυλος = 0m,019.

grec) : « Kestre. Arme inventée durant la guerre contre Persée. Voici la description de cette arme : le kestre consistait en un fer de deux palmes (soit $0^m,154$) de long composé de deux parties égales, la pointe et la douille; à ce fer était adaptée une hampe en bois d'un spithame ($0^m,231$) de long et d'un doigt ($0^m,019$) de diamètre. *Au milieu* étaient attachées trois petites ailes de bois très-courtes. Pour lancer le trait, il faut prendre une fronde à bras inégaux et engager le kestre dans le pli de la fronde (1) de façon à ce qu'il puisse s'échapper facilement. Dans le mouvement de rotation, tant que les deux cordes restent tendues, le trait demeure immobile; mais au moment où la main abandonne une des cordes l'arme, dégagée, part comme une balle de plomb et fait de graves blessures à ceux qu'elle atteint. »

Rapprochons de cette description le texte de Tite-Live :

« Le kestrosphendone, dit-il, inventé dans cette guerre (la guerre contre Persée), consistait en un fer aigu de deux palmes, adapté à une hampe d'une demi-coudée de long et de la grosseur d'un doigt. (Ce sont, vous le voyez, les mêmes chiffres.) A cette hampe étaient attachés trois ailerons comme ceux dont on arme les flèches pour en rendre le vol plus sûr. (Tite-Live oublie de nous dire que les ailes doivent être non à l'arrière, mais au milieu du trait.) La fronde sur laquelle le trait était placé en équilibre se composait de deux cordes de longueur inégale. Le mouvement de rotation était imprimé par la corde la plus longue. Le trait s'échappait avec la rapidité d'une balle. »

Il résulte de ces textes que :

1° L'arme avait $0^m,154 + 0^m,231$, soit 385 millimètres de long, 154 de fer et 231 de bois, le fer étant, d'ailleurs, mi-pointe et mi-douille. L'épaisseur de cette hampe était de $0^m,019$.

2° Trois ailes très-courtes étaient fixées au milieu de l'arme : εἰς δὲ τούτου τὸ μέσον.

3° Quant à la fronde, elle avait cela de particulier que les deux bras en étaient inégaux : δυοῖν κώλων ἀνίσων ὑπαργόντων. « Funda media duo funalia imparia habebat. »

L'arme dans ces conditions, réalisées dans l'exemplaire que j'ai l'honneur de vous présenter, pénètre de plusieurs doigts en terre à 70 mètres de distance.

(1) ἀγκύλη, pli du bras ou de la jambe.

Les conditions indiquées par le texte de Polybe sont donc suffisantes ; mais il y a plus, elles sont nécessaires. Conditions de longueur du trait, conditions de fixation des ailes au milieu de l'arme, conditions d'inégalité des cordes de la fronde sont également obligatoires. Les deux dernières surtout sont indispensables. Nous en avons fait l'expérience, M. Maître et moi.

Avec les ailes à l'arrière, le trait ne saurait être placé convenablement sur la fronde (nous verrons, plus loin, pourquoi). Lancé par une fronde à cordes égales, le trait tournoie sur lui-même au lieu de se diriger droit sur le but. Des essais répétés ont même permis à M. Maître (à qui revient une bonne part de l'honneur de cette découverte) de constater que cette inégalité des cordes devait être telle que l'angle formé par le trait incliné et la ligne de terre fût de 39 degrés (1).

Est-ce là une conséquence des principes de la mécanique rationnelle? J'ai voulu le savoir et me suis adressé, à cet effet, à l'un de vos confrères de l'Académie des sciences (2). Sa réponse a été conforme à ce que je supposais (3). Les conditions indiquées ci-dessus peuvent être mathématiquement expliquées et prévues. La démonstration en est même facile et peut être exprimée en des termes accessibles à tous.

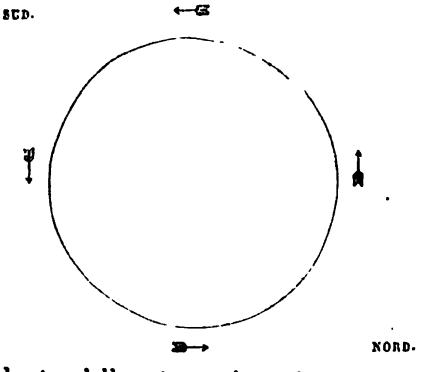

La flèche, pendant qu'elle est emprisonnée entre les deux cordons de la fronde et tourne avec le bras de celui qui la lance, est animée

(1) Voir pl. II, fig. 2, la position du trait au moment où le frondeur se prépare à le lancer.

(2) Mon frère, Joseph Bertrand.

(3) Il n'en résulte pas que des considérations théoriques aient été pour quelque chose dans la découverte du kestre par les Grecs, puisque la théorie de la force centrifuge ne date que du XVIIe siècle. Cette découverte est due, comme on sait, à Huyghens, né en 1629.

d'un double mouvement : un mouvement circulaire du centre de gravité et une rotation de même durée autour de ce centre. Il est clair, en effet, que la pointe dirigée d'abord vers le nord, par exemple, montrera le sud au moment du passage à la partie supérieure du cercle.

Après un quart de révolution, elle se dirigerait vers le zenith, après trois quarts vers le nadir.

Cette rotation est acquise et persistera quand la flèche sera libre, si on ne la détruit pas. Il faut donc, après avoir lâché un des cordons, que l'action de l'autre exerce, pendant le court instant qui lui est laissé avant que la flèche devenue libre l'abandonne, *un couple* (1) capable de produire autour du centre de gravité une rotation égale et contraire à celle de la flèche. *Or, ce couple dépend de l'inclinaison de la flèche* à partir du point de suspension et de la tension du fil, qui ne peut varier brusquement et qui restera à peu près égale à ce qu'elle était pendant la rotation de la fronde.

Tels sont les éléments d'un calcul devenu très-simple, dont le résultat le plus intéressant semble celui-ci : *lorsque le système est bien réglé pour une certaine vitesse, il le sera, par cela même, pour toutes les autres* (2). Le même calcul prouve qu'une bonne fronde pourra servir indifféremment à l'archer le plus vigoureux et aux jeux d'un petit enfant.

Quant au calcul de l'angle, il dépend de la position de la flèche et de son moment d'inertie. L'expérience le donne et la théorie prouve qu'*il y en a un et un seul.*

Vous avez vu que cet angle était de 39 degrés.

L'angle étant déterminé par l'inégalité des cordes, vous comprenez pourquoi Polybe et Tite-Live insistent sur ce point d'une façon si expresse.

La position des ailes a, vous le voyez, une égale importance,

(1) Nom donné à deux forces égales, parallèles et de direction opposée, qui sont appliquées, l'une à l'extrémité d'un levier, l'autre à l'autre. (Dict. de Littré.)

(2) La vitesse angulaire de la flèche est, en effet, égale précisément à celle imprimée à la fronde. Nommons-la ω. La tension du fil est proportionnelle à ω^2, puisque c'est une des composantes de la force centripète nécessaire pour produire dans un cercle de rayon donné la rotation du centre de gravité, mais cette force proportionnelle à ω^2 agira pendant un temps proportionnel à $1/\omega$, puisque la flèche abandonne le support d'autant plus vite qu'elle est plus rapidement lancée. Le bras de levier moyen du *couple* est, d'ailleurs, indépendant de la vitesse, et les deux termes de l'équation qui doit être satisfaite étant proportionnels l'un à ω, l'autre à $\omega^2 \times 1/\omega$, la vitesse ω disparaît, et une bonne fronde pourra servir indifféremment à l'archer le plus vigoureux et aux jeux d'un petit enfant. (J. B.)

puisque le petit bras de la fronde, celui à qui échoit le rôle de contrebalancer le mouvement de rotation sur lui-même acquis par le trait pendant son mouvement circulaire, prend son point d'appui sur ces mêmes ailes.

La description de Polybe est donc un modèle à la fois de concision et d'exactitude. Tite-Live, qui l'a copié, a oublié une des conditions essentielles.

L'exercice du kestre était certainement un de ceux qui exigeaient le plus d'habileté. Aussi est-ce un de ceux que paraissent avoir préféré les Athéniens aux époques voisines de notre ère. La mention d'un magistrat, dit gardien des kestres, κεστροφύλαξ, dans les inscriptions éphébiques, ne laisse aucun doute à cet égard.

ALEXANDRE BERTRAND.

THE N
PUBLIC
ASTOR L

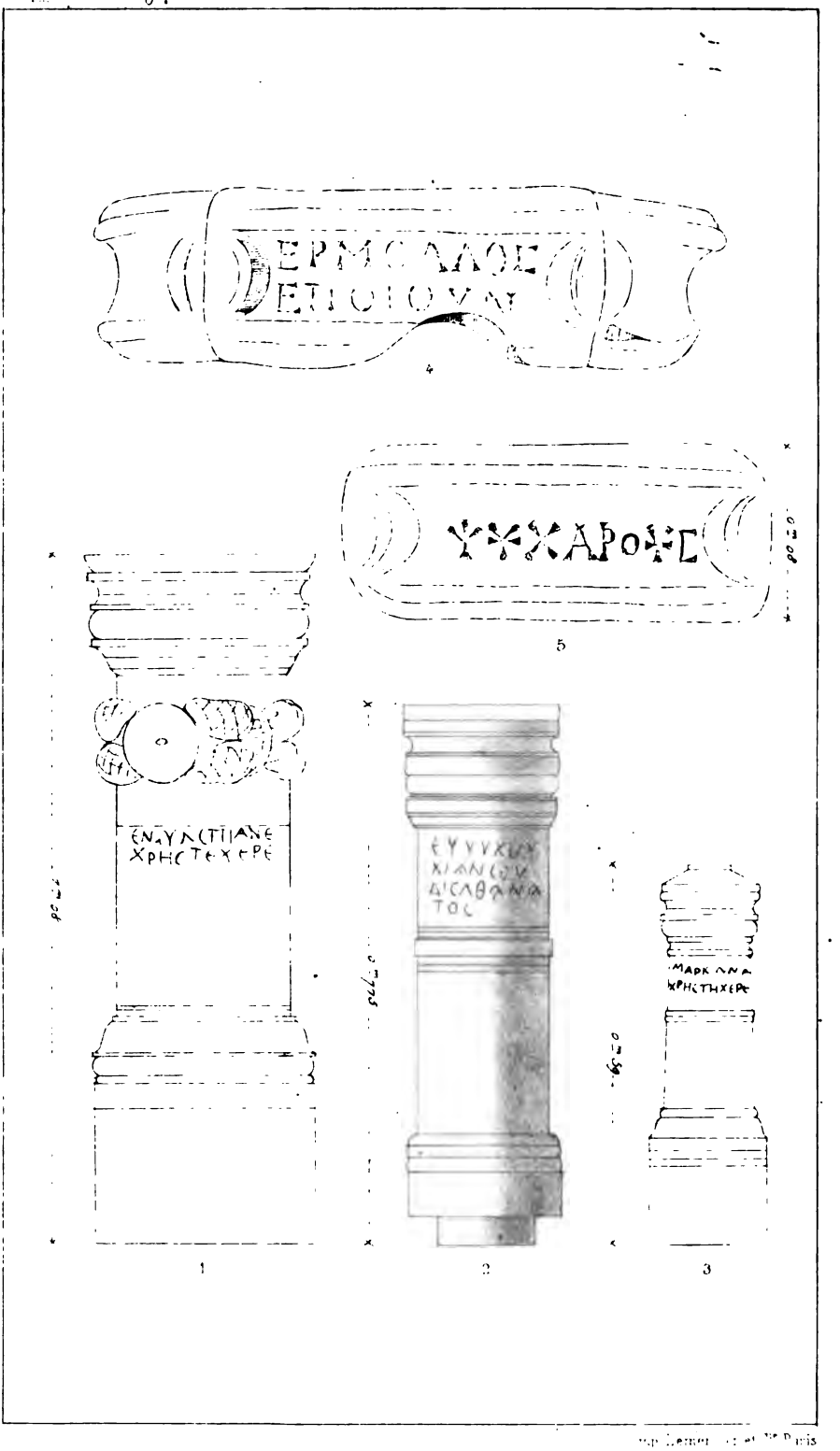

Imp. Lemercier et Cie Paris

BASES ET STELES RONDES DE CHYPRE

NOUVELLES INSCRIPTIONS GRECQUES

DE CHYPRE

LARNACA. — DALI. — VAL DE LYMPIA.

Dans quelques localités de l'île de Chypre, notamment à Larnaca, à Dali et au val de Lympia, les fouilles ont pendant ces six dernières années fourni diverses sortes de monuments funéraires, entre autres un assez grand nombre de cippes ou colonnes portant de courtes inscriptions, lesquelles se terminent presque toutes par la rubrique **XPHCTE** ou **XPHCTHXAIPE**, ou une de ses variantes.

Ces colonnes sont en pierre calcaire. Elles sont rondes et plus ou moins ornées. Elles consistent en un fût soit tout à fait lisse, soit agrémenté de filets ou listels et reposant sur une base ornée de nombreuses moulures : filets, tores, cavets, baguettes, talons, etc.; sur le fût est une sorte de chapiteau tantôt droit, tantôt évasé, et composé aussi de filets, gorges, doucines, etc.

Sur la surface supérieure est le plus souvent pratiqué, au centre, un trou carré ou rond dans lequel se fixait, au moyen d'une courte tige, une pomme de pin (emblème funéraire) en pierre calcaire, ou bien encore une sorte de cône renversé également en pierre et orné de filets, moulures et cannelures torses ou droites.

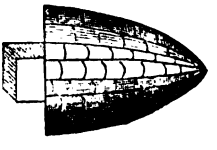

0,25

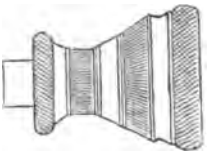

0,26

Les inscriptions sont gravées sur le fût, et généralement d'une exécution hâtive et négligée.

Ces cippes étaient posés sur le sol ou sur un soubassement, ou encastrés dans celui-ci au moyen d'une tige (rarement).

Voici la description de ceux de ces monuments que j'ai pu recueillir. Presque tous appartiennent à la collection de Cesnola.

N° 1.

Hauteur, 0m,775.

Sur le fût et dans un médaillon creux et ovale est sculpté, en haut relief, un buste d'homme. Figure imberbe, cheveux courts; les plis de la tunique montent jusqu'au cou. Travail médiocre.

Au-dessous cette inscription :

ΑΡΤΕΜΙΔΟΡΕΧΡΗCΤΕΧΑΙΡΕ.

Au premier mot le graveur a mis un O pour un Ω. (Voy. n° 3.)

N° 2.

Hauteur, 0m,75.

Sur le fût, et dans un médaillon creux et d'un ovale plus allongé que le précédent, est sculpté, en haut relief, un buste de femme. Figure âgée, coiffure en bandeaux. Au cou un collier. Travail médiocre.

Sous le portrait cette inscription mal gravée :

ΚΡΑΤΗΑΧΡΗC
ΤΗΧΑΙΡΕ

Κρατήα est une forme dialectique de Κράτεια.

Cippe trouvé avec le précédent.

N° 3.

Hauteur, 1m,13.

Le haut du fût est entouré d'une couronne sculptée en très-haut relief, fermée par un disque ou rosace formant chaton et composée de pommes de pin géminées.

Dessous, l'inscription suivante :

ΑΡΤΕΝΙΔΩΡΕ
ΚΥΝΗΓΕΧΡΗCΤΕ
ΧΑΙΡΕ

Au premier mot le graveur a mis un N pour un M.

N° 4.

Hauteur, 1m,08. (Voir pl. III, n° 1.)

Le haut du fût est orné d'une couronne pareille à la précédente. Au-dessous :

ΕΝ ΥΛΣΠΙΑΝΕ
ΧΡΗΣΤΕΧΕΡΕ

Au premier mot on serait tenté de suppléer : ΕΝΤΥΝΕ. Mais il est plus probable que les six dernières lettres sont les finales d'un nom propre qui ne s'est pas rencontré jusqu'ici.

Au dernier mot le premier Ε remplace la diphthongue ΑΙ. Cette substitution se trouve répétée deux fois sur une stèle funéraire trouvée en Syrie (collection Péretié). Voici cette stèle :

Hauteur totale, 0m,32. Fût rond terminé par une couronne de feuilles d'eau et posée sur un socle carré portant cette inscription :

ΑΜΜΙΑΧΡ
ΗΣΤΗΚΕΑΛ
ΥΠΕΧΕΡΕ

Le graveur a conformé son orthographe à la prononciation, ce qui prouve que, comme aujourd'hui, ΑΙ et Ε avaient dans certains pays, surtout à l'époque impériale, un son identique.

N° 5.

Hauteur, 0m,775. (Voir pl. III, n° 2.)

Sous la base est une tige courte servant à la fixer dans l'alvéole d'un socle.

Au milieu du fût est un listel plat, et entre celui-ci et le chapiteau cette inscription :

ΕΥΥΥΧΙΙΥ
ΧΙΑΝΣΟΥ
ΔΙΣΛΘΛΝΛ
ΤΟΣ

Les caractères sont négligemment tracés.

Le premier mot est ΕΥΨΥΧΙ, « sois tranquille d'esprit ». — Le second est un nom propre, à moins, ce qui est d'ailleurs peu probable, qu'il ne soit pour un mot ΕΥΩΧΙΑΝΕ, impératif de εὐωχιάνω dérivé de εὐωχία, et tout à fait inconnu jusqu'à présent. Le sens de

ce verbe serait « festoyer », ce qui donnerait à l'épitaphe un sens trop gai. Le précepte s'adressant au mort comme le démontrent les inscriptions suivantes, εὐωχίανε est donc de toutes façons impossible à suppléer ici.

Mais pourquoi cette apostrophe à un mort?

Le point de départ de la conception de cette formule est, je pense, l'idée de la satisfaction qu'exige l'*œil de l'envieux*, idée qui aurait existé en Orient jadis comme aujourd'hui : l'âme du défunt jalouse les survivants. Inquiète, il faut la calmer : « Dors en paix, un tel, personne n'est à l'abri de la mort. »

On peut supposer également que l'épitaphe fait allusion à la prochaine réunion du mort avec les êtres chers qu'il a laissés sur terre. Toutefois l'autre hypothèse me paraît plus plausible.

N° 6.

Hauteur, 0m,435.

Architecture grossière et bâclée.

L'inscription est tracée à la pointe en caractères hâtifs, informes et peu visibles :

ΚΑΛΑΔΙΩΝ
ΕΥΨΥΧΙΟΥΔΙϹ
ΑΘΑΝΑΤΟϹΕΝ

Οὐδίς est ici pour οὐδείς.

ΕΝ est probablement l'âge du défunt, 55 ans.

N° 7.

Hauteur, 0m,60.

Cippe grossièrement taillé. Un petit cône renversé le surmonte. Inscription mal tracée :

ϹΥΨΥΧΙ
ΑΡΙϹΤΟ
ΝΙΔΙΝΗΟΥ
ΔΙϹΑΘΑ
ΝΑΤΟϹ

N° 8.

Hauteur, 0m,35.

Facture grossière. Un petit cône renversé surmonte le cippe. L'inscription, tracée à la pointe, dénote une incroyable négligence.

Plusieurs lettres sont de travers ou tout à fait horizontales, et à peine reconnaissables.

Є ≺ ⋲ ≺ ΧΙΑ
ΘϘΟΔΙCΙΑ
Ο≺ΔΙCΑΦΑИΑ
ΤΟC

La lecture est facile. La forme du ρ est curieuse : une barre verticale terminée par un petit rond. Le θ a la figure d'un φ majuscule. Quant au α du second et du dernier, la prolongation à droite des deux traits qui forment l'angle de gauche donnerait la figure de l'aleph phénicien.

Cette épigraphe dénote une grande inexpérience des caractères grecs. Si l'on fait attention à ce fait que ce monument, ainsi que le précédent, vient de Citium, il est supposable que l'ouvrier qui a taillé la pierre et tracé l'épitaphe était ou un étranger ou un Phénicien de la ville même.

N° 9.

Hauteur, 0m,74.

ΤΙΜΩΝ
ΧΡΗCΤΕ
ΧΑΙΡΕ

Gros caractères. Inscription plus soignée que la précédente. Les ε ne sont pas lunaires, mais anguleux.

N° 10.

Hauteur, 0m,64.

ΑΠΟΛΩ
ΝΙΔΗ
ΧΡΗCΤΕ
ΧΑΙΡΕ

Même remarque pour les ε.

N° 11.

Hauteur, 0m,49.

ΠЄΝΓЄΝΙΑ
ΧΡΗCΤΗ
ΧΑΙΡЄ

N° 12.

Hauteur, 0m,59. (Voir pl. III, n° 3.)
Le sommet est un cône tronqué très-évasé et très-bas.

MAPKNNA
XPHCTHXEPE

Le premier mot est sans doute MAPKIANA. Au dernier mot E remplace AI. (Voir plus haut, n° 4.)

N° 13.

Hauteur, 1m,16.

ONHCIKPA
THXPHCTE
XAIPE

Caractères soignés et terminés en queue d'aronde.

N° 14.

Fragment. Partie supérieure.
Hauteur, 0m,37.

KYPIAE
XPHETE

Le dernier mot XAIPE manque. Au deuxième, on a mis un E pour un C.

N° 15.

Hauteur, 1m,10.
Le fût, la base et le chapiteau sont surchargés de moulures (baguettes, filets, tores, gorges, etc.).

ΠACII /THXPHCTE
XAIPE

Le premier mot est sans doute le nom ΠACIKPATHC, cité dans Plut., *Alex.*, 29. (Voy. encore Phot. Codd. 209; Mionnet, 3, 166-196.)

N° 16.

Fragment. Partie inférieure.

Hauteur, 0m,33.

ΦΙΛΟΚΡ
ΧΡΙΗC
ΧΑΙΡΕ

Le premier mot est probablement ΦΙΛΟΚΡΑΤΗC. Au second mot, ΤΕ doit être ajouté à la fin et Ι effacé.

N° 17.

Fragment. Partie inférieure.
Hauteur, 0m,26.

ΔΗΝΗΤΡΙΑ
ΧΡΗΤΗΧΕΡΕ

Lettres informes, peu lisibles, bâclées, tracées à la pointe.
Au premier mot, Ν est pour Μ. Au deuxième mot, le C a été omis. Au troisième, Ε est pour ΑΙ.
Inscription reproduite moins exactement par Sakellarios (p. 43).

N° 18.

Sur la base carrée d'une stèle ronde surmontée d'une couronne de feuilles d'eau. — Brèche de couleur rosée, et dure.
Hauteur, 0m,45.

ΑΞΓ̅·ΠΑΝΗΜΟΥΙ̅
ΑΛΙΟΥCΧΡΗCΤΕ
ΚΑΙΑΛΟΙΠΕ
ΧΑΙΡΕ

ΑΞΓ̅ = 361. Année d'une des ères usitées à Chypre.
ΠΑΝΗΜΟC (qui s'écrit aussi par un Α et par un Ε à Rhodes et à Corinthe) est un mois commun à plusieurs calendriers doriens et à celui de Macédoine.
Ι = 10. Quantième du mois.
ΑΛΙΟΥC est pour ΑΛΙΟC, nom propre qu'on retrouve dans Homère (*Odyss.*, 8, 119).
A l'avant-dernier mot ΟΙ est évidemment mis pour Υ, en vertu probablement d'un iotacisme du dialecte local. Les Ε sont anguleux et, chose remarquable, les Ο et les C aussi.
Quelques personnes m'ont dit que ce monument venait de Caramanie.

LARNACA.

N° 1.

Petit piédestal en brèche rouge et blanche. Ce morceau semble avoir été la moitié longitudinale d'une stèle de 0m,11 environ de diamètre, montée sur une base ronde de 0m,125 de diamètre, et dont la stabilité était assurée par un évidement de 0m,07 de diamètre.

La hauteur du fût égalant son diamètre (0m,11) et la base ayant 0m,075 de haut, la longueur de ce petit monument est donc de 0m,185.

Le fût a été retaillé en doucine sur l'évasement de laquelle pose un abaque dont les côtés ayant 0m,11 lui donnent la forme carrée.

La portion de piédestal me paraît avoir été destinée à être encastrée dans un mur et à tenir ainsi en saillie le petit piédouche sur lequel devait être fixée une statuette.

Le côté droit du bandeau de l'abaque et la partie antérieure de celui-ci et de la doucine portent, tracée en lettres allongées et maigres (époque impériale), l'inscription suivante :

ΑΡΤΕΜΙΔΙΙΙΑ ΑΛΙΑ·ΟΛΥΜΠΙΑ
ΝΟCΕΥΔΑΙΜΩΝ ΥΠΕΡΘΥΓΑΤΡΙΔΗC
ΒΕΡΙΑΝΗC

Lecture de M. Piéridès, de Larnaca.

Ce monument a été trouvé aux Salines, où s'élevait probablement un temple à la Diane des rivages (Ἀρτεμιδι Παραλίᾳ), divinité tutélaire des sauniers (1) et des caboteurs citiens.

N° 2.

Petite stèle carrée en marbre rouge. Hauteur totale, 0m,09.

Elle se compose d'un dé carré de 0m,03 de haut sur 0m,075 de large, reposant, par un évasement, sur une plinthe de 0m,095 de long. Celle-ci se raccorde par une surface inclinée à une base de 0m,03 de haut sur 0m,135 de long.

ΟΠΑΟΝΙ
ΜΕΛΑΝΘΙΩΙ

(1) « Ad Citium in Cypro... extrahunt (salem) e lacu, dein sole siccant. » Plin., *Hist. mundi*, l. XXI, c. 39. En 1870 on a découvert en ce lieu une jarre contenant 1400 statères d'or d'Alexandre et de Philippe.

ΚΑΤΑΓΡΑΦΟΣ
ΧΠΕΡΤΟΥΥΙΟΥ
ΚΑΤΑΓΡΑΦΟΥ
ЄΥΧΗΝ LC

Provenance : les Salines.

Là était vénéré et avait peut-être un sacellum le Melanthus susmentionné : était-ce un des premiers colonisateurs de l'île et son nom serait-il devenu légendaire à Citium comme celui de Teucer à Salamine, de Golgus à Golgos, etc.? Rien ne l'indique. Toutefois Ovide, dans ses *Métamorphoses* (3, X), cite un Melanthus parmi les pirates d'Acestes, à bord duquel se trouvait Bacchus, aux parages de Naxos.

> Hoc Libys, hoc flavus, proræ tutela, Melanthus,
> Hoc probat Alcimedon.....

(*Hoc* désigne ici le projet de dépouiller le dieu dont la clairvoyance détourna le péril, et qui changea les voleurs en dauphins).

Que signifie cette légende? 1° Que Mélanthus, compagnon de route de Bacchus, était pirate; 2° qu'il était blond (flavus), c'est-à-dire de cette race dorienne qu'on retrouve encore en Crète; 3° qu'il fut, lui et les autres matelots d'Acestes, transformé en animal utile, c'est-à-dire pris à solde par le conquérant indien. Mon hypothèse qui fait de ce personnage un des colonisateurs grecs de Chypre est donc vraisemblable, et d'accord d'ailleurs avec l'inscription et l'assertion d'Hérodote sur la population de l'île (VII-90).

Κατάγραφος signifie proprement : « Ci-dessus gravé. » Désigne-t-il l'image du père et du fils représentés sur une plaque surmontant le monument, ou est-il employé comme nom propre (ce dont il n'y a point d'exemple jusqu'ici)? Cette dernière hypothèse me semble la plus conforme aux usages et par conséquent la plus probable.

Le chiffre qui suit ЄΥΧΗΝ est mal tracé. Il paraît se composer d'un Λ et d'un Γ = 36. Age d'un des personnages?

N° 3.

Petite stèle de marbre blanc. Même provenance que la précédente.

Hauteur, 0m,17.

Colonnette de 0m,09 de diamètre à 15 cannelures à arêtes vives. Le bas du fût est lisse sur une hauteur de 0m,05 pour recevoir l'inscription. Il se raccorde par un plan incliné à une base ronde de 0m,16 de diamètre. La surface inférieure de cette base est légèrement

concave; elle porte à son centre un trou carré et tout autour une légende en caractères martelés et illisibles. Monument rond.

ΑΡΙΣΤΑΓΟΡΑΣ
ΣΩΣΑΝΔΡΟΝ
ΤΟΝΕΑΥΤΟΥΥΙΟΝ
ΟΠΑΟΝΙΜΕΛΑΝΘΙΩ
ΕΥΧΗΝ

Un I a été omis après l'avant-dernier mot.

N° 4.

Morceau quadrangulaire de 0m,21 de haut, en pierre calcaire et grossièrement taillé en forme de statuette. La tête manque. Les mains, réunies sur la poitrine, soutiennent un vase. Largeur aux épaules, 0m,10; aux pieds, 0m,08; dos plat. Trouvé aux Salines. Sur le ventre, inscription mal tracée et peu lisible :

ΝΙΚΑΝΔ
ΡΟCΥΠΕΡ
ΤΟΥΥΙΟΥ
ΤΙΜΑΡΧΟΥ

ATHIENAU (GOLGOS).

N° 1.

Graffito sur bloc de calcaire (grand temple).

ΔΗΜΗΤΡΙ ΟΛΛΩΝ
ΤΙΜΟΔΩΡΟC

N° 2.

Graffito sur bloc de calcaire (grand temple).

ΔΡΙΜΟΚΙΑ
ΤΙΜΟΔΩΡC

Le premier mot est peut-être ΔΗΜΟΚΡΑ[ΤΗΣ.]

N° 3.

Piédestal double en pierre calcaire.

Longueur, 0m,72; hauteur, 0m,30; largeur, 0m,19. — Provenance : grand temple.

Graffito. Caractères mal tracés et assez profondément gravés.

Dans le champ, à gauche, quelques caractères chypriotes tracés à la pointe :

ΤΙΜΟΔΩΡΟΥΔΕΙ<
ΔΡΙΜΟΚΙΑΔΒΙ-
ΕΠΡΙΑΤΟΞ

N° 4.

Fragment de pierre calcaire légèrement convexe (éclat de colonne), de 0m,25 de haut sur 0m,29 de large, portant une inscription en caractères assez négligés et ébauchés seulement au pointillé aux trois premières lignes.

Au bas de l'inscription sont deux couronnes juxtaposées entre deux palmes.

ΕΙCΘΕΟC
ΤΟΚΕΓΙCΤΑ
(τ)ΟΝΤΟΕΝΔΟ3Ο
(τα)ΤΟΝΟΝΟΚΑ
ΒΟΗΘΜΑCΙΔΕΟ
ΚΕΘΕ

Dans la couronne de droite est le mot

ΗΛΙΟC

La forme des M est remarquable et affecte celle d'un H. A la troisième ligne le Ξ a la forme archaïque d'un 3. A l'avant-dernière ligne ΒΟΗΘΙ est pour ΒΟΗΘΕΙ. Inscription trouvée à Athienau et évidemment chrétienne. — Il y avait à Chypre un évêque de Golgos.

DALI.

N° 1.

Piédestal de marbre noir.

Longueur, 0m,75; largeur, 0m,52; hauteur, 0m,27.

Ce piédestal supportait une statue plus petite que nature, à juger

d'après la dimension des pieds. Ceux-ci étaient encastrés dans des alvéoles peu profondes, épousant leurs contours, et solidement fixés au bloc au moyen de chevilles métalliques dont étaient pourvus les talons et qui pénétraient dans des trous encore visibles. — La statue était probablement en bronze.

L'inscription est gravée avec beaucoup de soin et en très-beaux caractères. Elle est nette et intacte.

ΜΝΑΣΕΑΣΑΨΗΤΟΣΜΕΤΕΙΡΑΣΥΓΕΡ
ΑΥΤΟΥΚΑΙΤΟΥΥΙΟΥΓΗΡΥΣΜΟΝΟΣ
ΑΓΟΛΛΩΝΙΑΜΥΚΛΑΙΩΙΕΥΧΗΝ
ΕΤΟΥΣΩΣΚΙΤΙΕΙΣΑΓΟΥΣΙΝΜΙΞΑΝΔΙΚΟΥΙ

Ce monument a été trouvé avec plusieurs inscriptions phéniciennes et chypriotes par M. Lang, en mars 1869, dans le temple situé au pied des collines d'Ambelliri. Si l'on fait attention que Dali faisait partie du royaume phénicien de Citium, on ne doit point s'étonner de la présence dans cette inscription d'un mot phénicien.

En effet, dans le *Recueil des antiquités helléniques* de Rangabé (417), nous trouvons un décret où est cité un Tyrien du nom d'Ἄψης, proxène des Athéniens. Toutefois la forme du génitif est Ἄψου dans ce décret. Ce nom est, d'après le savant helléniste, dérivé de la racine sémitique Aψ, qui signifie terme? — ΓΗΡΥΣΜΩΝ est un nom nouveau.

Apollon Amycléen avait-il une chapelle au temple d'Idalie? Peut-être. Cependant il n'est pas impossible qu'un dévot de ce dieu, venu en pèlerinage au sanctuaire de Vénus, y ait accompli un vœu fait probablement pendant le voyage.

L'ère mentionnée ici est celle de Citium non encore déterminée. C'est en l'année 47, le 7 de Ξανδικός, que fut consacré le monument. Celui-ci est postérieur à Alexandre, car ce furent ces successeurs qui introduisirent à Chypre ce mois macédonien de Ξανθικός.

N° 2.

Pierre calcaire. Fragment.
Largeur, 0m,10; hauteur, 0m,07.

ΑΡΣΙΝΟΕΙΟ
ΑΝΔΡΑΣΙΑ

Beaux caractères. Temple d'Ambelliri.

PYLA.

Les inscriptions découvertes à Pyla viennent du temple déblayé par M. Lang en 1868.

N° 1.

Piédestal monolithe en pierre calcaire.

Hauteur totale, 0m,69.

Trois des côtés vont en diminuant légèrement de la base vers le haut jusqu'à un listel ou bandeau de 0m,065 de largeur, surmonté d'une corniche ou couronnement évasé de 0m,125 de haut.

La base a 0m,54 de long sur chaque face.

Ce bloc a son quatrième côté vertical et à peine dégrossi. Il était donc adossé à la muraille de l'édifice.

Le bandeau porte une inscription sur la face principale et sur la face latérale de droite :

M]ΝΑΣΙΑΣΓΝΥΤΙΛοΥ | ΦΙΛΑΙΜΕΝΗCΠΝΥΤΙΛΟΥ
Α]ΓοΛΛΩΝΙΜΑΓΙΡΙΩ |

Les caractères de l'inscription de gauche sont d'une très-bonne époque et identiques à ceux de l'inscription de Dali n° 1.

Le texte de droite est de beaucoup postérieur à l'autre.

Comme on le voit, Apollon était adoré, au temple de Pyla, sous le singulier surnom de ΜΑΓΙΡΙΟΣ, cuiseur (ou maturateur des fruits?), inconnu jusqu'à présent.

N° 2.

Bloc de calcaire grossier.

Hauteur, 0m,54; largeur, 0m,37.

ΑΝΑΚΡΕΩΝ
ΑΠΟΛΛΩΝΙ
ΑΝΕΘΗΚΕΝ

Caractères profondément gravés et très-soignés.

N° 3.

Bloc de calcaire grossier brisé à son sommet.

Longueur, 0m,75; hauteur, 0m,30; largeur, 0m,13.

ΙΙ · Α
ΑΓΟΛΛΩΝΙ
ΜΑΓΕΙΡΙΩΙΕΥΧΗΝ

Caractères identiques à ceux de l'inscription de Dali n° 1.
ΜΑΓΕΙΡΙΟΣ au lieu de ΜΑΓΙΡΙΟΣ.

N° 4.

Bloc de pierre calcaire. Vers le sommet les côtés sont dégradés.
Longueur à la base, 0m,335; hauteur, 0m,195.
L'inscription, en caractères hâtifs et négligés, occupe le haut de la face principale. — Longueur de la partie écrite, 0m,28.

ΑΠΟΛΛΩΝΙΛΑΚCΕΠΗΙΑΡΙCCΤΟΥC
ΜΑΝΤΙΑΡΧΟCΥΠΕΡΚΛΕΟΝΟC
ΤΟΥΥΙΟΥ
ΑΝΕΘΕΚΕΝΕΝΤΥΧΗΙ

L'épithète donnée ici à Apollon est inédite et très-difficile à déterminer.
Sur l'estampage on voit qu'une lettre a été ajoutée au-dessus de ΛΑ.
Dans le recueil de M. Waddington (n° 2795), il est fait mention d'un ΜΑΝΤΙΑΡΧΗΣ.
ΑΝΕΘΕΚΕΝ pour ΑΝΕΘΗΚΕΝ.

SALAMINE (SAINT-SERGHI).

Piédouche en marbre blanc, plat et percé d'un trou ayant probablement servi à fixer une statuette.
Longueur, 0m,275; largeur, 0m,19; épaisseur, 0m,08.
La tranche est légèrement concave sur les faces, arrondie, très-bombée aux parties latérales.
Sur la surface supérieure :

ΛΕΟΝΤΙΟ'
ΕΠΛΡΧΙΚΟ

C'est le nom du personnage à qui est dédié le monument. Au dernier mot il faut ajouter un I.

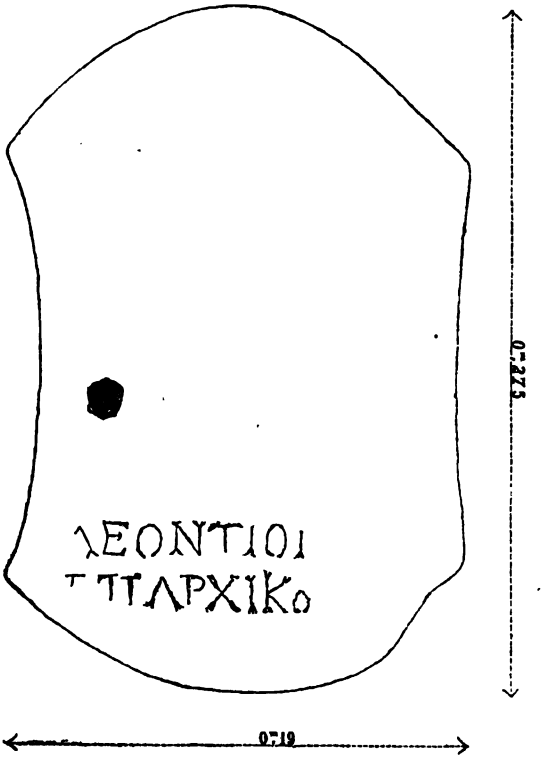

Dans la concavité de la partie antérieure de la tranche est le nom de l'artiste (voir pl. III, n° 4) :

ΕΡΜΟΛΛΟΕ
ΕΠΟΙΟΥΝ

Enfin, sur la convexité de la partie droite de la tranche est un mot tracé en caractères singulièrement soignés et présentant cette bizarrerie que les traits de chaque lettre sont renflés à leurs extrémités et s'épanouissent en queues d'aronde, que les Y sont, à la base de leur bifurcation, traversés par un trait horizontal, et que le C final affecte la forme carrée (voir pl. III, n° 5) :

ΨΥΧΑΡΟΥΕ

Ce mot est peut-être le nom du donateur.

Ce monument a été publié plusieurs fois, entre autres par MM. Waddington et Sakellarios, mais non d'après l'original, aujourd'hui au Musée du Louvre.

PROVENANCES INCERTAINES.

N° 1.

Graffito sur pierre calcaire. Caractères tracés à la pointe, hâtifs, presque illisibles :

ΕΥΧΗΝΕΜΙΑΣΑΓΟΛΛωΝΙ

Golgos?

N° 2.

Fond d'un vase rond en terre cuite.

Diamètre, 0m,06. Caractères tracés à la pointe :

ΧΑ
ΡΙΤΙΩ
ΝΟC

N° 3.

Fragment de pierre calcaire.

Hauteur, 0m,29.

Inscription fruste dans sa moitié droite. Caractères assez négligés et creusés assez profondément à gauche. Le texte paraît composé de distiques :

ΡΗΙC
ΗΡΠΑCΘ··
ΜΗΔΕΝΑΠΑΤΡΙΔ
ΓΛΩCCΗΠΙΚΡΟ
ΚΕΙΜΑΙΥΠΟΧΘΟΝΙΤΙΙ
ΤΟΥCΠΡΙΝΑΠΟΙΧΟΜ[ένους
ΚΩΚΥΩΓΟΝΕΩΝΙ Ρ
COΙΧΑΡΙCΕΥΞ[αμην?
ΕΥΝΑCΟΝΗΔΗ ΥΝΟ
ΑΙΚΕΤΑΤΡΙ

Provenance : Golgos?

N° 4.

Fragment de stèle, marbre blanc, ornée d'un fronton flanqué d'acrotères.

Hauteur, 0m,23; largeur à la base du fronton, 0m,29. Très-beaux caractères.

ΣΩΓΕΝΗΣ
ΣΩΚΡΑΤΟΥ
ΙΤΕΥΣ

Au dernier mot il faut probablement ἱεριτεύσας ou ἱερητεύσας.

GEORGES COLONNA CECCALDI.

LA

MOSAIQUE DE SAINTE-PUDENTIENNE

A ROME

La mosaïque qui couvre, au fond de l'église Sainte-Pudentienne, à Rome, la conque de l'abside, a été, depuis vingt ans, l'objet d'études bien connues. M. Barbet de Jouy (1) l'a dénoncée à l'admiration générale. M. Vitet (2) a supérieurement défini le caractère et analysé les beautés de ce chef-d'œuvre trop longtemps dédaigné, et, d'accord avec l'illustre archéologue romain M. J. B. de Rossi, lequel fondait son jugement sur ses découvertes épigraphiques, il a, d'après le style de la composition et les beautés de l'exécution, restitué au IVe siècle la gloire d'avoir produit ce monument, le plus insigne dont puisse s'honorer l'école latine passée au service du christianisme. Enfin M. J. Labarte (3) a réfuté l'opinion courante qui regardait la scène représentée comme une sorte d'apothéose de la famille du sénateur Pudens, et il a mis en évidence l'intention effective de l'artiste, qui s'est proposé d'offrir à la vénération des fidèles le Christ entouré de ses apôtres. La matière semble donc épuisée, et elle le serait réellement, sauf controverses éventuelles touchant l'étendue des remaniements subis au VIIIe siècle par le travail primitif, s'il ne restait à éclaircir un point du sujet.

On sait quelle est l'ordonnance de la mosaïque de Sainte-Pudentienne. Au centre, le Christ, assis sur un trône splendidement orné, tient de sa main gauche un livre ouvert, et de sa main droite termine un geste oratoire par une bénédiction. De chaque côté siégent, sur les premiers plans, cinq hommes disposés de telle sorte

(1) *Mosaïques chrétiennes des basiliques et églises de Rome.*
(2) *Journal des savants*, année 1863, janvier.
(3) *Histoire des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la renaissance.*

que les plus voisins du Rédempteur se montrent à mi-jambe, tandis que les plus écartés apparaissent en buste. Sur un arrière-plan, également de chaque côté, une femme, debout, présente une couronne au-dessus de la tête du personnage placé devant elle près du Christ. Le lieu de la réunion est circonscrit par la colonnade en plein cintre d'un portique semi-circulaire, à toiture dorée, derrière laquelle s'élèvent les édifices d'une ville. Du sein de ces constructions émerge, en souvenir du Golgotha, un monticule qui supporte une croix latine gemmée. Les emblèmes des quatre évangélistes se détachent sur le ciel, à droite et à gauche de cette croix.

Si, faute d'indices suffisamment qualificatifs, il est impossible d'appliquer un nom déterminé d'apôtre sur chacune des figures, on doit pourtant, avec MM. Barbet de Jouy et Vitet, reconnaître dans les deux personnages les plus voisins du Christ, saint Pierre à gauche, et à droite saint Paul tenant à la main un livre sur lequel est écrit : *Liber generationis*. M. J. Labarte s'est indubitablement trompé en arguant de ces deux mots et de la proximité de l'ange symbolique pour substituer ici saint Matthieu à saint Paul. D'abord les emblèmes des évangélistes ne désignent privativement aucun des acteurs de la scène, car, ajoutés par la restauration byzantine, ils sont purement et simplement distribués, à l'effet de garnir l'espace, selon leur ordre de classement le plus ordinaire : l'ange, le lion, le bœuf et l'aigle. En outre, et par suite, ce n'est pas l'ange, maintenu à une extrémité, mais le lion qui, vers le centre, plane au-dessus de l'apôtre assis immédiatement à la droite de Jésus-Christ. Quant au texte de l'inscription, il est permis d'y trouver moins un renvoi à l'Évangile spécial de saint Matthieu, duquel il est tiré, qu'une allusion à l'Évangile en général, c'est-à-dire à la matière qui faisait l'objet de la prédication de saint Paul. Enfin, le livre est un des attributs usités de cet apôtre. Rien n'autorise donc en cette occurrence à exclure saint Paul de sa place attitrée dans les représentations hagiographiques.

Mais qui sont les deux femmes présentes à ce consistoire divin? La tradition les appelle sainte Pudentienne et sainte Praxède, et jamais encore, à ce qu'il semble, elle n'a rencontré de contradicteurs. Elle ne s'appuie cependant sur aucun signe matériel et elle est plus facile à accepter de confiance qu'à justifier.

Sans doute, pour ceux qui se plaisaient à voir groupés avec saint Pierre et saint Paul, autour du trône du Sauveur, « le vieux Pudens, ses deux fils, et cinq autres Romains, leurs amis et leurs frères, » il fallait nécessairement que la famille du sénateur fût au complet;

les deux femmes devenaient de plein droit les deux filles de Pudens, sainte Pudentienne et sainte Praxède. Mais dès que la véritable et large donnée de la composition est retrouvée, dès qu'il s'agit d'une glorification allégorique du christianisme triomphant, en la personne du Christ, son chef, et de ses premiers ministres les apôtres, que viennent y faire deux jeunes patriciennes de Rome, si considérables qu'aient pu être leurs droits à la canonisation? A la rigueur, on excuserait l'adjonction de sainte Pudentienne, grâce à sa qualité de patronne du sanctuaire, sous la condition toutefois qu'elle fût clairement subordonnée au reste de l'assemblée. Mais comment légitimer l'intrusion de sainte Praxède? En vain se prévaudrait-on de ce que, à quelques pas de l'église consacrée à sainte Pudentienne, l'église mise sous le vocable de sainte Praxède est ornée d'une mosaïque absidale où précisément on rencontre le Christ au centre, ayant à sa droite saint Paul et sainte Praxède, à sa gauche saint Pierre et sainte Pudentienne. Cet ouvrage, nul ne l'ignore, exécuté au IXe siècle, sans invention ni talent, est une grossière et servile imitation de la mosaïque absidale de l'église des SS. Côme et Damien, à Rome, où saint Paul et saint Pierre servent à saint Côme et à saint Damien de parrains près de Jésus-Christ. Incapable de modifier l'agencement de son modèle, l'auteur de la mosaïque de Sainte-Praxède, après avoir remplacé saint Côme par sainte Praxède, a eu besoin d'une seconde figure de femme pour suppléer à saint Damien, et, privé de la ressource d'une seconde patronne, il s'est tiré d'embarras en recourant à sainte Pudentienne. Ainsi, à Sainte-Praxède, l'impéritie de l'artiste est la seule cause de cette association des deux sœurs, et, d'ailleurs, chacun des princes des apôtres y introduit auprès du Rédempteur l'une des saintes et marque, vis-à-vis d'elle, sa prééminence. Il en va tout autrement dans la mosaïque de Sainte-Pudentienne; les deux femmes y semblent couronner les deux apôtres, et, prêtée à deux saintes, cette attitude est d'une impropriété tellement flagrante qu'on a essayé de la pallier en alléguant que Praxède et Pudentienne offrent au Christ leur couronne. Mais ceci est matériellement inexact. Les deux femmes ont un geste précis et exempt de toute ambiguïté; en arrière des autres personnages, les dominant de leur hauteur, elles tiennent la couronne suspendue l'une sur la tête de saint Pierre, l'autre sur celle de saint Paul.

Il faut donc l'avouer; la composition, telle qu'elle a été combinée, ne met et ne peut mettre en scène ni Pudentienne, ni Praxède, ni quelque sainte que ce soit. Que représentent alors ces deux images de femmes?

Si, rêvant à ce problème, au sortir de l'église Sainte-Pudentienne, on descend du Viminal, à travers le Forum, jusqu'aux approches du Tibre, et si, poussé par la bonne fortune, on se laisse aller à gravir le sommet de l'Aventin, on trouvera, dans l'antique église de Sainte-Sabine, la solution de la question. Sous le pontificat de Célestin Ier, vers 424, Sainte-Sabine a été décorée d'une mosaïque (1) dont la plus grande partie, malheureusement, ne subsiste plus, mais dont les restes montrent sur fond d'or, placées chacune à l'extrémité d'une inscription commémorative, deux figures qui « ne feraient pas disparate dans la grande composition de Sainte-Pudentienne (2) », laquelle elles sont au surplus postérieures seulement d'une trentaine d'années. Ce sont deux femmes debout, drapées à l'antique dans un pallium qui recouvre la longue robe des matrones; au-dessus de l'une se dressait saint Pierre, au-dessus de l'autre, saint Paul (3), effigies actuellement détruites. Entre ce fragment et la portion énigmatique de la mosaïque de Sainte-Pudentienne, il y a une frappante relation de parenté. Pour peu que l'on soit fixé sur le sens de l'une, on possédera manifestement l'interprétation de l'autre. Or la mosaïque de Sainte-Sabine porte son explication en toutes lettres; les deux femmes y sont désignées par les mots, l'une, ECLESIA EX CIRCUMCISIONE, l'autre, ECLESIA EX GENTIBVS (4). Elles symbolisent, en marquant leur origine diverse, les fidèles dont se compose l'ensemble du peuple chrétien. Elles rendent tangible et palpable, revêtue d'une forme corporelle, une idée abstraite, celle de la part qui revient plus spécialement à chacun des deux princes des apôtres dans la tâche collective de la conversion du monde. Elles sont destinées à caractériser, la première, saint Pierre, la seconde, saint Paul, qu'elles accompagnent en guise de blason, comme l'ange, le lion, le bœuf et l'aigle servent d'emblèmes aux évangélistes.

Comment ne pas être saisi de la justesse avec laquelle cette ingénieuse allégorie s'adapte au sujet mystique de la mosaïque de Sainte-Pudentienne? Elle le développe, elle le complète, elle achève d'en

(1) Voir, dans le magnifique ouvrage de M. J. B. de Rossi : *Musaici cristiani*, etc., fasc. III, la reproduction en chromolithographie de cette mosaïque et la dissertation dont elle est l'objet.

(2) M. Vitet, *Journal des savants*, année 1863, juin.

(3) Ciampini, *Vetera monimenta*.

(4) Ciampini, dans la mauvaise gravure qu'il donne de cette mosaïque, a malencontreusement corrigé cette faute d'orthographe *Eclesia*, dont M. J. B. de Rossi, avec son admirable érudition, tire une preuve nouvelle de la date assignée à cette ornementation.

déterminer l'intention. Elle lui est même si convenablement appropriée qu'on la croirait volontiers inventée pour la circonstance, et, véritablement, rien n'interdit cette supposition qu'autoriserait le rare mérite dont a fait preuve l'artiste tant sous le rapport de la conception que sous celui de l'exécution de cette grande œuvre. Sans doute, l'idée de symboliser par une image de femme la croyance chrétienne, la communauté chrétienne, l'Église, est antérieure à la fin du IVe siècle; elle a dû naître avec les premiers essais de l'art chrétien, et les plus anciennes figures d'orantes, dans les peintures des catacombes, n'ont peut-être pas d'autre signification. Mais la pensée de doubler cette image pour rappeler le judaïsme et le paganisme d'où sont sortis les fidèles, et pour fournir un attribut à saint Pierre et à saint Paul, n'apparaît dans aucun monument qui ait précédé la mosaïque de Sainte-Pudentienne. Quoi qu'il en soit, au point de vue de l'art, on ne saurait trop admirer le tact et l'habileté avec lesquels le maître a compris et rendu les nuances particulières de l'élément allégorique et de l'élément humain dans son sujet. Aux apôtres, êtres terrestres et historiques, il a donné l'individualité des types, la variété et l'animation des attitudes, l'intensité de la vie; il les a distribués en avant par groupes multiples. Il a conservé, au contraire, sur une seule et même ligne et sur un plan plus reculé, les deux figures de femmes; et ces « figures presque aériennes », selon le mot de M. Vitet lui-même, remarquables par la solennité et la symétrie de leur pose, par leur fonction identique, gardent un accent presque impersonnel. Cette ingénieuse dégradation, cette savante répartition du pittoresque et du simple dans un tableau rempli d'ailleurs de style et d'élévation, en même temps qu'elles accusent une expérience consommée, sont trop éloquentes pour n'aspirer qu'à répondre aux exigences de l'esthètique. Elles veulent dire quelque chose de déterminé, et elles le disent; si bien que le seul aspect de la mosaïque devrait suffire pour suggérer notre interprétation.

LOUIS LEFORT.

NOMS PROPRES ET DIMINUTIFS

DANS LES

INSCRIPTIONS DU TEMPS DES ROMAINS AUX PAYS-BAS

I

Les autels, pierres votives et autres monuments érigés sur le sol des Pays-Bas au temps des Romains renferment quelques données pour la connaissance de la civilisation des indigènes, et en premier lieu de leur langue. Je me propose de jeter un coup d'œil sur les inscriptions latines découvertes en Zélande et d'autres parties du royaume des Pays-Bas, et de relever dans la forme de quelques noms propres des traits distinctifs que l'on retrouve dans les dialectes des habitants francs, saxons et frisons néerlandais, au moyen âge et de nos jours. Je dis quelques noms propres, parce que pour la plupart les noms propres sont latins ou grecs, pour une autre partie gaulois sous forme latine, par exemple Exomnius, Exobnus, etc. Parmi le reste, il y en a qui sont indubitablement germaniques, mais aussi d'autres dont le caractère est indistinct ou hybride. En citant, je suivrai la leçon et les numéros du *Corpus inscriptionum Rhenanarum* par le Dr W. Brambach ; c'est l'édition la plus récente et la plus complète.

Le monument n° 28 (chez Brambach) a été érigé à l'honneur de la déesse Nehalennia par deux frères : L. Justius Satto et L. Secundinius Moderatus fratres. Il nous faut noter d'abord que l'un des surnoms a l'apparence d'être la traduction de l'autre. D'après tout ce que nous savons de la structure des vieux dialectes tudesques (1), le mot *satto* est un nominatif de la déclinaison secondaire

(1) Par ce terme compréhensif, je désignerai les dialectes bas-franciques et saxons, et par allemand le haut-allemand. Inutile de dire à des Français que le mot « bas »,

et l'équivalent du danois *satte*, vieux norois *setti* (déclin. primaire *sat*, *settr*). Eh bien, comme ce mot en danois et vieux norois signifie « modestus, compositus, moderatus », et comme *Satto et Moderatus* sont frères, il est difficile de croire que la coïncidence de la signification des noms latin et tudesque soit due à un jeu du hasard.

On sait que la terminaison des adjectifs et substantifs de la déclinaison secondaire est *a* en gothique, vieux frison et anglo-saxon, *i* ou *e* en vieux norois, *o* et *a* en francique (c'est-à-dire bas-francique ou vieux néerlandais) et vieux saxon, *o* en vieux allemand. Les dialectes tudesques flottent entre *o* et *a* jusqu'au milieu du moyen âge; par exemple, dans une charte de l'an 983 on trouve Abbo, Fokko, à côté de Abba, Fokka, etc. (1), noms d'hommes de Bommel et environs, près du Vahal. Il n'y a donc rien de surprenant à ce que nous rencontrions l'*a* dans le mot batave *chariovalda*, « chef d'armée » (que Tacite a pris pour un nom propre, quoiqu'il ajoute « *dux Batavorum* »), mais l'*o* dans Satto, en Zélande, et plus tard dans tant de noms de Francs saliques, comme Charietto, Chlodio, Erpio, Drogo, etc.

Un autre surnom tudesque c'est celui de Januarinius Ambacthius (n° 36). L'orthographe *ambacthius* pour désigner *ambachtius* n'est pas scientifique, mais est restée en réalité pendant bien des siècles. Le n° 1993 nous fournit l'exemple analogue de *vapthia* au lieu de *vaphtia*, *vaftia* (2); une charte de l'an 628 a *Dagobrecth* pour exprimer *Dagobrecht;* une autre de 928-939 écrit le nom du village limbourgeois Echta, Ehta, actuellement Echt, comme Ettha. Je passe sous silence d'autres exemples nombreux.

La forme latinisée *ambacthius* fait supposer un thème tudesque *ambachtja* (3), qui diffère peu du thème vieux saxon *ambachtjon*, nominat. *ambachtjo*, officier, procurateur. Le thème gothique est *andbahti*, nomin. *andbahts*. Le mot neutre gothique *andbahti*, service, office, est le néerlandais *ambacht*, anglo-saxon *ambeht*, *ambiht*, *ombeht*, etc.

La forme du nominatif ne se laisse pas reconstruire, parce que nous ne savons si le distinctif *s* avait déjà disparu ou non. Probablement elle sonnait *ambachtjes* ou tout à fait comme en latin. D'un

dans bas-francique, bas-allemand, ne veut pas dire « vil », comme quelques écrivains allemands l'ont affirmé avec une naïveté admirable, mais que ce mot a une signification géographique, comme dans Pays-Bas.

(1) Voy. Sloet, *Oorkondenboek van Gelre en Zutfen*, n° 110.

(2) Compar. un travail qui paraîtra prochainement dans la *Revue celtique*, t. II, p. 153 et sq.

(3) Le *j* ici et dans la suite a la valeur phonétique de l'y anglais en *young*, *yes*.

thème en *i*, savoir *gasti*, nous trouvons le nominatif *Arbogastes*, nom d'un Franc bien connu ; *gastes* est vraisemblablement aussi bien du francique pur que latinisé. Dans Marcomeris, nom que Grégoire de Tours cite d'après un écrivain plus ancien, Sulpicius Alexander, la désinence *is* peut être francique et latine également. Le thème n'est pas douteux : Marcomêrja et Marcomârja (1).

Il y a lieu de croire qu'*ambachtjus* n'était pas à proprement parler un nom, mais un titre. Les inscriptions abondent d'exemples de titres. Pour ne parler des mots *miles*, *veteranus* et d'autres titres militaires, nous apprenons d'un certain C. Januarinus qu'il était interprète de son office (n° 133 : *C. Januarinus, interpres*). Un autre, un négociant très-reconnaissant à la déesse pour ce qu'il a gagné par l'exportation de craie de la Grande-Bretagne et devenu assez riche pour ériger un monument à la Dame de bon secours, a pris soin de nous informer de son état social important (n° 43 : *N. Secund. Silvanus, negotiator cretarius Britannicianus*). L'homme se sent, on le voit; il est un *negotiator*, ne le prenons pas pour un marchand au détail. Un autre personnage, qui paraît aussi fier de sa fonction publique que le bourgeois Silvanus de ses gains privés, a mandé à la postérité le nom qui eut sans doute son jour de notoriété, de *Flav(ius) Vihirmatis fil., summus magistr(atus) civitatis Batavor(um)*; voy. n° 134. Selon toute apparence, le mot *rasuco* après le nom d'*A. Scattinius* (n° 48) est un diminutif ou patronymique dérivé de *rásvo*, qui serait la forme tudesque de l'anglo-sax. *raésva*, préfet, une variation du vieux norois *râesir*, régent, chef. Comme diminutif, *rásuco* signifierait donc *regulus*, et comme patronymique, prince.

Les formes diminutives des noms propres tudesques, ou plutôt germaniques en général, sont assez bien représentées dans les inscriptions, et c'est cette classe de mots qui formera le sujet de l'étude suivante. Afin que le lecteur n'attende pas plus que je ne suis à même de donner, je l'avertis d'avance que la recherche portera principalement, non pas sur les mots entiers et leur signification étymologique, mais sur les désinences. Car, parmi les noms diminutifs, il y en a beaucoup dont le radical est tellement abrégé et mutilé qu'il est presque impossible de deviner la forme complète. Qui saurait deviner qu'en sanscrit, par exemple, Devila est le diminutif de De-

(1) L'*â* long, l'*é* gothique, n'est jamais *é* en francique, sauf quand il y eut un *i* ou *j* dans la syllabe suivante. M. le prof. Weinhold se trompe quand il pense que *greve* pour *grâvio*, *mér* pour *mâri*, prouvent un *é* pur et simple au lieu d'*â*. *Rêd(vald)* est *Reid-*, non *Râd*. Voy. *Ueber die Bruchstuecke e. fr. Gespraechb.*, p. 7.

vadatta, si on ne le savait d'ailleurs? Quiconque ne sait pas par tradition que le franç. Colin est le diminutif de Nicolas, ou le néerl. Aaltje d'Adelheid, Truitje de Geertruide, ne trouvera pas le radical. La raison de ces mutilations, il n'est pas besoin de la chercher bien loin. Les sons imparfaits que les petits enfants prononcent en balbutiant sont adoptés par les parents et employés par eux comme mots caressants. Le plus souvent, les parents ou d'autres ajouteront à ces sons quelque suffixe exprimant quelque chose de petit, de joli, de cher. De ce genre de diminutifs le suffixe est le seul élément pour ainsi dire scientifique. Commençons par montrer les exemples tirés des monuments.

Le n° 40 contient deux diminutifs de formation différente; nous y lisons : *Dacinus Liffionis filius*. *Liffio*, c'est-à-dire *Lifjo*, thème de déclinaison : *Lifjon*, est évidemment formé de la même manière que *Brinnio* ou *Brinjo*, le nom du Caninefate, l'allié du Batave Claudius Civilis. *Lif* est l'abréviation du nom qui en vieux norois sonne *leifr*, ou de quelque composé comme Dagalaifus, Leifans; le diminutif *Lifjo* est synonyme de *Laifinus* (Leefinus); voy. Polyptyque de Saint-Rémi, par Guérard, p. 54 (1). L'abréviation de *laif*, *leef*, est due à une loi phonétique du tudesque, anglo-saxon, vieux norois, etc., d'après laquelle une voyelle longue s'abrége devant deux consonnes. Par exemple, anglo-s. *endlif*, angl. *eleven*, vieux norois *ellefu*, néerl. *elf*, onze; vieux norois *flestr*, mais *fleiri* (2); vieux norois *flesk* pour *fleisk;* néerl. *koopen*, mais *kocht* (*koft*); *zoeken*, mais *zocht*; anglo-s. *aelc*, *ilk*, *elc*, écoss. *ilk*, angl. *each*, est le néerl. *elk*, qui s'est développé de *eenlik;* la chose n'est point douteuse, parce que le synonyme de *elk* est *malk*, et personne ne doutera que *malk* soit de *manlik*. Mais ne donnons plus d'exemples; il y en a par douzaines. La loi de l'abréviation est restée inconnue jusqu'ici aux grammairiens germanistes, mais il n'en est pas moins certain qu'elle joue un rôle dans les langues tudesque, anglo-saxonne, etc.; ce qui prouve qu'elle s'y appliquait dès une époque très-ancienne, ce sont des exemples comme *endlif*, car dans l'anglo-saxon presque le plus ancien que

(1) Cité d'après le *Altdeutsches Namenbuch*, par le Dr E. Foerstemann, ouvrage qui aurait gagné si l'auteur eût distingué entre tudesque et allemand, et s'il eût eu des notions moins confuses sur la phonétique comparée des langues germaniques. Qui chercherait le gothique Witiza sous *vid?*

(2) La plupart des érudits allemands se plaisent à écrire *fléstr*. Un tel mot est tout à fait imaginaire. Quand l'orthographe islandaise a *ambátt*, etc., ce n'est qu'une mauvaise orthographe pour *ambát* (de *ambaht*). Une forme comme *fleistr* serait possible, mais elle n'existe pas.

nous connaissions, le *ai* était déjà devenu *á* ou *aa*, et puisque *en* ne saurait être l'abréviation de *án*, mais l'est de *ain*, il suit que la loi fonctionnait déjà avant le temps de la transformation de l'*ai*.

A côté de la terminaison diminutive *io*, nous voyons *inus* (*in*) dans *Dacinus*. Soit qu'on lise ainsi ou *Daginus*, les analogies abondent. Chez Grégoire de Tours (V, 26) se trouve un autre diminutif du mot ou fragment de mot, sous la forme de *Dacco*. Celui-ci contient le même suffixe que Lifjo; la seule différence c'est que le *j* s'était déjà assimilé à la lettre précédente. La prononciation flottait pendant plusieurs siècles entre *jo* et *o*. La même personne qui chez Grégoire de Tours (XI, p. 23), porte le nom d'*Erpio* est un peu plus tard, dans le même chapitre, nommée *Erpo*. Daginus avec un *g*, est un nom, francique; voy. Pardessus, diplom. n° 328. De la même formation est Pepinus, Pipinus, et mieux Pippînus. Le même nom que Pepin, mais avec un autre suffixe, est Pepjo, Peppo et Poppo, un nom très-fréquent chez les Francs des Pays-Bas et de la France, et chez les Frisons. Inutile d'observer que Dacinus et Dacco montrent entre eux le même rapport que le font Peppinus et Peppo. Le radical *pep, pop*, est un mot enfantin qui signifie « cher petit », comme le sanskrit *putraka;* de la même manière que *putraka* a pris la signification de poupée, le mot *pep, pop*, en plusieurs langues germaniques, veut dire « cher petit enfant » ou « petit animal », et « poupée »; ainsi en angl. *puppy* (compar. *doll*); néerl. *pop, popje;* dial. néerl. *pupken*, « cher petit ». Un autre mot de la même signification est le frison *dokke*, « cher petit » et « poupée », d'où l'anglais *doxy*, « mignonne », *duck*, « mon cher », qui n'a rien de commun avec *duck*, « canard », que le son. Un troisième mot d'une signification semblable est le mot enfantin *beb, bob*, et allem. *bube*, d'où le nom Bebbo, Bobbo, et Buobo. Comme ce dernier mot, radicalement différent de *pep, pop*, veut dire parfois « cher parent, cher vieux, chère mère », ainsi *karl*, proprement « adulte », skr. *jára*, veut dire « garçon, gros garçon, mon garçon, « gaillard », etc., d'où il résulte que Pepin et Karl (Charles) sont deux noms qui appartiennent au même ordre d'idées et qui se sentent pour ainsi dire du ménage. Quelle différence entre ces noms se répétant toujours dans la famille des Carlovingiens et les noms martiaux et grandioses des Chludovihs, Childéric, Gunthramn, Sigibert, Dagobert! Dans ce cas, la règle de *nomen, omen* a failli.

Les inscriptions fournissent assez d'exemples de diminutifs en *jo*, d'après l'orthographe latine : *io*. Le n° 70, de Nimègue, nous donne à lire : *Blesio, Burgionis filius. Burgjo*, et avec assimilation ou élision de *j*, *Burgo*, est un nom qui se retrouve plus tard parmi les Francs;

voy. Foerstemann, I, 294. D'autres formes diminutives du même nom sont Burgolin (chez Grégoire de Tours, V, 26, écrit Burgolenus) et le haut-allemand Burgizo, dont la forme tudesque est Burgitjo, Burgitto, que je n'ai pas encore rencontrée. Le monument zélandais n° 37 nous fait connaître un Ammacius Hucdionis. Si le *c* n'est pas mal lu, ce serait une mauvaise orthographe pour *Hugdio*. Le radical est le même que celui du nom de femme anglo-saxonne *Hygdhe*, et probablement le dernier est le féminin de Hugdio, car l'*y* prouve qu'il y avait une fois un *i* ou *j* dans la syllabe suivante; *hugdhjân* est le thème fém. de la déclinaison secondaire, *hugdhjan* celui du masculin. Cependant il est possible qu'il y eût un *i* entre *g* et *dh;* ainsi *Hugidhe*. Chez Foerstemann, I, 755, est cité un *Hugideo* (*Hugidio*), nom apparemment bas-francique, mais possible aussi dans le dialecte allemand que l'on appelle haut-francique. Un monument de la Batavie, n° 66, fournit un autre exemple dans *Gumattius Gaisionis filius*. *Gaisio* est identique à Gaiso chez Grégoire de Tours, IX, 30, et à Geiso, Geeso, Gesio d'autres documents. Le patronymique de ce Gaisio, savoir Geesing, Geesink, est resté comme nom de famille en Gueldre et autre part dans le royaume des Pays-Bas.

Je n'oserais pas affirmer que des noms avec un radical latin, comme Faustio (n° 2047), Felicio (n° 916), et tant d'autres sur les monuments rhénans, contiennent le suffixe germanique. Mais, en tout cas, il faudra admettre que les noms sont hybrides, soit que l'on prenne *io* pour germanique ou pour le grec ιων. J'ai le même doute sur des noms tels que Januarinus et Januarinius, Secundinus, Quintinius, etc. Quant à la terminaison *inius*, elle était indubitablement germanique, ou, pour mieux dire, aussi germanique, car à côté de *in* on trouve *ini* (latinisé *inius*); par exemple, le n° 48 nous fournit *Scattinius;* dans une charte de l'an 828 (chez Sloet, n° 29), on trouve les noms saxon-zutfanois de Saxini, Radini, Wulsini. Le docteur Foerstemann cite d'une source grecque Pipinios. Bref, à côté de *in* on employait *ini*, mais on aurait tort de chercher dans *inus* une forme altérée de *inius*, puisque le premier est garanti original par le témoignage du grec ῖνος. Le suffixe *jo* a souvent perdu son *i*, mais *inus* est coordonné, et non subordonné à *inius*.

Une autre forme diminutive a son représentant dans le n° 27 : *Flettius Gennalonis*. Formé comme Gennalo est le nom francique Dagalo; en v. allemand, Amalo, Analo, Maganalo, etc.; au féminin, *Azala*, *Madala*. La première syllabe se dérobe à une explication et a l'apparence d'être un fragment de quelque nom comme Genobaudes, Gennulf, ou quelque chose de semblable. Les diminutifs Genno,

Genke, Gentie et Gents sont encore d'usage fréquent en Frise (1).

Le lecteur se rappellera que nous avons fait la connaissance très-passagère d'Ammacius, fils de Hugdio. Ce nom *ammakjus* renferme un suffixe diminutif dont le thème est *kja* (2). Depuis un temps immémorial, l'arien n'a pas distingué très-précisément *aka* et *ika*, et nous devrions nous attendre d'avance à voir en germanique les thèmes *akja* et *ikja* se confondre encore davantage. Ainsi, il n'est pas étonnant qu'un certain individu des environs d'Aix-la-Chapelle (n° 633) porte le nom d'Ulpius Hunicius. En général, les thèmes primaires ou vocaliques des diminutifs ne diffèrent pas, quant à la signification, des thèmes consonantiques ; *akja*, *ikja* ont la même valeur que *akjan*, *ikjan*. Le nom *ammakjus* se retrouve au moyen âge parmi les Francs : *Ammicus*, *Amicus*, *Emmic*, qui proprement se réduisent à *ammikjus*. Pour les formes consonantiques Ammako, Ammoko, Emmiko, et Huniko, Huneko, féminin Hunaka, Huneka, Hunuka, voy. Foerstemann, I, 81 et 758. De même Bosuc et Bosoko, Bosiko, etc., sont restés en usage jusqu'aux temps modernes ; par exemple, le néerlandais a encore Beuseke et Beusken, c'est-à-dire, en forme plus ancienne, Bosiko. On voit que la voyelle devant le *k* est très-inconstante. La cause de ce phénomène, c'est que dans plusieurs dialectes germaniques, spécialement en tudesque et en anglo-saxon, les sons de *i*, *u*, *o*, *e* dans les syllabes les moins accentuées sont sourds ; par exemple, on peut écrire en néerlandais Ellekom, Ellekem, Ellekum, ou *monnik* et *monnek*, sans que la prononciation en change ; en anglais, on prononce l'*o* de *bullock*, par exemple, d'une manière que l'on pourrait aussi bien écrire *bullick*. Ce son sourd dans certaines syllabes date d'un très-ancien temps. Par conséquent, quand nous voyons dans une charte de 802 (chez Sloet, n° 23) un nom tudesque écrit Bosuc, nous devons admettre que la forme plus ancienne puisse être tant Bosakj que Bosikj. Qu'un *j* jadis suivit le *k*, là-dessus il y a peu de doute, comme je le démontrerai plus tard.

Une forme diminutive remarquable est *tjus* (thème *tja*) avec sa variation consonantique *tjo* (thème *tjan*). Tout ce que nous avons dit de l'élision du *j* dans *jo*, etc., s'applique également ici. L'inscription n° 66, dont il a été question précédemment, porte : *M. Traianius Gumattius Gaisionis f.* La forme allemande de *tjus* est *zi*. Or, les exemples de noms v. allemands en *zi* ne font pas défaut, par exemple,

(1) Voy. Wassenbergh, *Taalkundige bijdragen*, I. v.

(2) Quand je dis thème, j'entends le thème en forme gothique.

Gunzi, Diezi, Lenzi, Uozi, Elizi, etc.; voy. Foerstemann, I, p. 768. Mais, pour deux raisons, il est incertain si ces formes sont primitives ou abrégées de *zio*. En premier lieu, elles se montrent assez tard, et en second lieu, elles sont évidemment identiques aux formes modernes, comme Kunz, Fritz, Dietz, Zeiz, etc. Eh bien, ces noms suivent la déclinaison consonantique; d'où il faut conclure qu'ils dérivent de *zio*, thème *zian*. Les exemples du tudesque *tjo*, *tto*, allemand, *zjo*, *zo*, sont extrêmement nombreux; pour le tudesque : Charietto, nom de Franc du IVe siècle, Bositto, Werengatto (chez Sloet, n° 2), Gentio, Brantio et d'autres; pour l'allemand : Azzio, Scuzzeo, Grozzeo, Lanzo, Abbinzo, Magalenzo, etc. On voit que, parmi les noms allemands, il y en a qui ont un suffixe double ou triple; Abbinzo est de Abbin et *zo;* dans Magalenzo se montrent trois suffixes diminutifs, *al*, *in* et *zo*. Ce n'est pas l'italien seul qui aime tant l'entassement des syllabes diminutives. Il est aussi difficile de distinguer entre *atjo* et *itjo*, que de le faire entre *akjo* et *ikjo*.

Revenons un instant aux inscriptions. *Guma*, la première partie de Gumatjus semble un fragment de Gumarâd, Gumaharjis, Gumaberht ou quelque nom semblable. Jusqu'à quel degré les noms ont été mutilés, nous en avons un exemple curieux dans le cas du comte palatin Erenfried; le diminutif de ce nom est Ezo, ou avec diminution pléonastique, Ezzelino; voy. Sloet, annot. à n° 156. Lanzo est le diminutif de Landfred, Regizo de Reginbert, Winizo de Winifred; voy. Grimm., *D. Gramm.*, III, 691. Personne ne sait de quel nom Gumattius est le diminutif. « Boni est grammatici aliquid nescire. »

Dans les documents officiels du moyen âge, on rencontre un certain nombre de noms terminés en *uni*, et avec l'apocope de l'*i* comme chez *akj*, aussi *un*. M. Foerstemann, qui en cite quelques exemples (t. I, 944, sq.), fait la remarque que cet *uni*, *un*, se trouve le plus souvent dans des documents dont les auteurs ne savaient pas la déclinaison latine. Il n'a pas vu, il me semble, que dans bien des documents en latin assez bon les noms propres sont donnés dans la forme parfaitement régulière de la langue du pays. Je ne citerai que quelques exemples. Dans une charte de l'an 983 (chez Sloet, n° 110), on lit environ cent noms d'hommes, tous au nominatif irréprochable de la langue du pays; les autres cas sont aussi en bon tudesque. Quand on voit dans une telle charte les noms Liavuni et Alvun (1), il est inutile d'examiner quel est l'auteur de la pièce pour savoir si sa connaissance du latin est satisfaisante. Dans un autre acte de

(1) Le *v* de cette pièce est le *v* néerl. et angl., le *f* anglo-s. et norois, le *bh* saxon.

l'an 846 (chez Sloet, n° 36), on lira le nominatif en latin, Gislunus, c'est vrai, et le génitif Gisluni. Où est l'ignorance de l'auteur? Bref, la terminaison *uni*, *un*, existe. Mais est-elle une forme de diminutif? Je n'en suis pas sûr, car rien de plus fréquent que la contraction de *wini* en *uni*, de sorte que les noms Adaluni, Eboruni, Truhtuni, etc., ne seraient qu'une forme plus courte de Adalwini, Eborwini, Truhtwini ; le tudesque Alvun de Alfwin, Liavuni de Liafwini. Puisque pour tous les noms en *uni*, *un*, à fort peu d'exceptions près, on rencontre la forme correspondante en *wini*, *win*, je les considère tous comme des mots composés, sans aucune trace de suffixe diminutif. Tant qu'il ne sera pas prouvé que *uni* a la valeur d'un diminutif, il ne nous sera pas permis de le comparer à la terminaison *onius*, qui se rencontre plus d'une fois sur les monuments. La circonspection est doublement nécessaire parce que le latin possède le suffixe *onius*, et, si je ne me trompe, le gaulois aussi.

Heureusement, nous n'avons pas de scrupules à l'égard d'un suffixe commun à toutes les langues germaniques; je veux dire *ing* (thème *inga*), quelquefois *ung*, et en forme consonantique : *ingan*, nominat., *inga*, *ingo*. Il sert pour former des patronymiques et des diminutifs. Nous ne connaissons du temps des inscriptions qu'un seul exemple, celui de Rohinge, nom d'un vétéran ; voy. chez Brambach, n° 195, inscr. découverte près de Clèves. Je ne sais pas bien si *Rohinge* doit représenter la forme consonantique ou l'autre. Le nom se retrouve plus d'une fois au moyen âge ; e. a. un Anversois ou Texandrien Rohing (latinisé Rohingus) nous est connu par une charte de l'an 725. Comme le nom varie avec Ruohing, l'*o* est l'*o* gothique ; compar. Foerst., I, p. 713.

Jusqu'ici, je n'ai découvert sur les inscriptions qu'un seul exemple d'un diminutif usité encore de nos jours en tudesque et frison. N° 80, une urne nous donne à lire le nom de Regiso. L'urne est de Nimègue, ville à quelques lieues de distance de Bommel, située sur la même rivière, le Vahal. Une charte de l'an 983 (chez Sloet, n° 110) contient beaucoup de noms appartenant à des habitants du pays de Bommel, et parmi eux Rikiza, Meinzo, Sigizo, Werinza (1). Il ne faut pas confondre ce *zo*, *za* du francique (néerlandais) avec le *zjo*, *zzo* du v. allemand, qui, au contraire, est le *tjo*, *tto* v. tudesque. Le *z* néerlandais a la valeur du *z* gothique et français, et est une transformation d'un *s* entre deux voyelles et semi-voyelles (2).

(1) Comp. ce qui a été dit plus haut des désinences alternantes *a* et *o*.

(2) Phonétiquement, le *s* français dans *lisant*, *chaise*, etc.

Par l'orthographe *zo*, *za*, nous savons qu'il n'y a jamais eu un *j* dans le suffixe. De nos jours, la forme néerlandaise est au masculin et au féminin *s*, en frison, *so*, *se*; par exemple, masculin, Hannes ou Hans, Jannes, Diekes; féminin, Jans, Mies; en frison, Menso, Rinse. Des noms franciques, comme Leudesius, et le féminin Teudasia, etc., il faut conclure qu'il y avait aussi un thème *sjan*.

Après avoir parcouru les inscriptions pour y trouver des exemples, je tâcherai de donner un aperçu général et historique des formes diminutives que nous avons rencontrées.

H. Kern.

(*La suite prochainement.*)

CATALOGUE

D'UNE

COLLECTION D'INTAILLES ASIATIQUES

INTRODUCTION

Une appréciation soigneuse et exacte a beaucoup étendu dans ces derniers temps le domaine de l'histoire. Autrefois, on croyait assez faire pour les annales d'une nation en s'appliquant avec un soin minutieux à classer les noms des souverains, à enregistrer les faits politiques, à décrire les batailles. Désormais, avec plus d'utilité, on veut, sous le jeu des institutions et les coups de la destinée, retrouver la physionomie physique et morale des hommes eux-mêmes. Le monument qu'on prétend élever n'est plus seulement un palais, une forteresse, un hôtel de ville, c'est une cité tout entière. Elle doit contenir les édifices qui viennent d'être énumérés; mais, avec autant de magnificence, de solidité, de précision, il lui faut des musées, des colléges, des temples, des églises, des places publiques, de simples maisons, des jardins, en un mot ce que les besoins les plus divers exigent de l'activité de toutes les sociétés constituées. Plus la nation, dont les annales s'élaborent ainsi sur un vaste plan, se perfectionne, devient savante, riche, cultivée, raffinée, et plus ses productions, leurs modes et leurs styles, prennent un caractère particulier. Quand elle a dépassé l'apogée de ses forces et qu'elle incline vers le couchant de sa gloire, son génie se manifeste d'ordinaire par une plus grande abondance de détails, par des déviations singulières de ses inspirations primitives. C'est ce qui donne à l'histoire de l'art chez les différents peuples une importance qu'on ne remarquait pas autrefois et qui prendra une place de plus en plus large dans les méditations des historiens futurs.

Lorsque j'ai écrit l'*Histoire des Perses*, j'étais persuadé de l'impossibilité de comprendre la nature particulière d'une race tant qu'on ne savait pas ce qu'elle avait pensé en matière d'art. C'était ne pas tenir compte d'une des manifestations principales de l'esprit, l'imagination, et j'avouerai même que ce qui m'intéressait surtout dans le passé nébuleux sur lequel j'attachais mes regards, c'était moins de tisser une trame chronologique que de faire revivre l'aspect intellectuel, les habitudes, le genre d'esprit et de nature des populations asiatiques dont je voulais m'occuper. Je résolus donc, tout d'abord, de m'édifier aussi complétement que possible sur la façon dont les Perses avaient compris la plastique, sur les procédés qu'ils avaient employés pour rendre leurs conceptions, sur ces conceptions elles-mêmes et les modifications qu'elles avaient subies, soit dans le style, soit dans les sujets représentés durant le cours des siècles.

Malheureusement, la façon de poursuivre une pareille étude qui se présente la première à l'esprit n'est pas propre à donner des résultats certains. Les monuments proprement dits, les restes de temples, les débris de palais, sont rares et appartiennent à des époques généralement fort éloignées les unes des autres. La « Tribune aux Tambours » que l'on voit près de Demavend, et les cavernes artificielles de la contrée de l'Elbourz, témoignent sans doute d'une antiquité fort reculée, et rentrent dans la classe de ce qu'on appelle les monuments pélasgiques; mais entre ces constructions et les palais de Persépolis il ne reste rien à étudier. Cette lacune considérable a pour pendant la pénurie des restes architecturaux de l'époque alexandrine et arsacide, et il faut arriver à la période où régnèrent les fils de Sassan pour obtenir un certain nombre de sculptures assez bien conservées. Cependant ces sculptures n'appartiennent qu'au début de la dynastie, sauf quelques débris insignifiants. Sur de pareils documents, il est difficile de composer une histoire de l'art. Le monument pélasgique de Demavend prouve que le peuple qui l'a élevé concevait l'architecture comme les premiers colons blancs de la Hellade et de l'Italie; le palais de Persépolis offre une imitation de l'Assyrie; les produits des artistes de Shapour et de ses successeurs sont originaux; mais, tant qu'on ne voit pas d'où ils sortent, il est tout à fait impossible de se rendre compte de leur véritable caractère, et, si je m'étais tenu pour satisfait de cette épreuve manquée, j'aurais assurément ignoré, et pour toujours, ce qu'il me paraissait nécessaire d'apprendre.

Ce n'est pas seulement pour les Perses que cette pauvreté de documents plastiques se fait sentir. Elle a existé très-longtemps pour les

Grecs eux-mêmes. Pendant de longues années l'ignorance des œuvres, leur rareté, les lacunes considérables qui existent entre les restes des différents temps n'ont pas permis de constituer une histoire définitive de l'art hellénique. Depuis le commencement de ce siècle on a lutté pour déposséder l'Égypte de la gloire d'avoir donné naissance au génie achéen ; la lutte n'est pas même tout à fait finie ; on a, ensuite, considéré longtemps la Grèce proprement dite comme la source d'où le génie plastique s'était élancé, tandis qu'il était beaucoup plus vrai que l'Ionie d'une part, la Grande Grèce de l'autre, avaient de beaucoup devancé l'Attique dans la voie des créations de l'art; on a donné au fronton d'Égine une importance démesurée; on n'est pas encore bien d'accord sur le véritable caractère des lions de Mycènes. La peinture, appliquée à la décoration extérieure aussi bien qu'intérieure des temples, est désormais à l'état de fait matériellement démontré pour l'ancien Parthénon détruit à l'époque des guerres médiques, pour le temple de Thésée, aussi bien que pour les sanctuaires de la Sicile, et sans doute, encore, elle s'est fait admettre par les esprits bien informés, mais c'est une vérité dont la cause et les effets rencontrent encore beaucoup d'oppositions. On n'est pas trop d'accord sur l'époque à laquelle il faut attribuer le beau bas-relief d'Aristion; les fouilles du Mausoleum ont donné matière à des controverses qui durent toujours, et elles ont plus servi à ébranler, à renverser même les anciennes théories sur l'art hellénique qu'à en fonder de définitives; enfin, les récentes découvertes opérées dans l'Asie Mineure, dans toute la région du Taurus, et que M. George Perrot, le dernier, expose avec un remarquable talent, prouvent de plus en plus la nécessité de reconstruire de fond en comble l'histoire de l'art en ce qui concerne les productions grecques, et, de plus, elles établissent d'une manière irréfragable cette vérité initiale, devenue désormais un axiome, que, pour se rendre un compte vrai des origines de la pensée grecque, en matière de plastique, il faut l'aller chercher dans cette Asie Mineure moitié ariane, moitié sémitique, dont les inspirations premières venaient de la vallée du Tigre. C'est la Lydie qui, certainement et en toutes choses, donna la leçon aux Grecs, les moins inventeurs de tous les hommes.

Il est évident que ce qui rend encore si difficile cette étude attrayante, c'est la rareté des monuments et les espaces de temps plus ou moins considérables placés entre leurs créations, qui empêchent de les classer dans un rapport certain et, en les isolant, leur enlèvent une partie de leur signification. L'art grec est donc,

sous ce rapport, dans une situation analogue à celle de l'art des Perses.

Ne pouvant espérer de résoudre le problème à l'aide de témoignages qui me faisaient défaut, je cherchai le moyen de m'en procurer d'autres, et c'est ainsi que j'en vins à examiner avec un soin tout particulier les intailles antiques que, pendant mon séjour en Perse, j'avais occasion d'avoir fréquemment sous les yeux. A mesure que, poussé par les besoins de cette étude et les recherchant davantage, j'arrivai à les mieux comprendre, je fus frappé de la variété des types qu'elles me présentaient et surtout de l'observation que voici : beaucoup de ces pierres me représentaient très-parfaitement, sous leur petit volume, la physionomie, le style, la grande manière des figures de Persépolis J'en conclus d'abord qu'il était vraisemblable que la glyptique ne s'éloignait de la sculpture que sur le point unique des dimensions, mais que, d'ailleurs, elle s'efforçait d'en reproduire les effets et le caractère. Quand cette remarque se fut présentée à mon esprit, en examinant des pierres que je n'hésitai pas à considérer comme provenant de l'époque achéménide, puisque les formes de la sculpture de ce temps étaient si parfaitement rendues par elles, je m'empressai de la contrôler, en comparant certaines autres intailles aux bas-reliefs de la période sassanide, et là encore je retrouvai une identité parfaite. Dès lors je fus encore plus autorisé à conclure que la glyptique n'était autre que de la sculpture en petit, qu'elle reproduisait le style, les formes, jusqu'à l'imitation des procédés de la sculpture, et qu'il était fort légitime, au défaut de celle-ci, de s'adresser à celle-là, afin d'obtenir les renseignements dont on avait besoin pour déterminer la marche de l'histoire de l'art.

On vient de voir que j'avais déjà deux points de repère bien assurés, des pierres certainement achéménides, des pierres certainement sassanides. L'important était de savoir si je pourrais également et d'une manière aussi sûre déterminer d'autres productions glyptiques quant à leur valeur chronologique. Je comparai certaines pierres, en abondance plus grande que toutes les autres, aux médailles arsacides, et je les trouvai conformes soit à celles des Mithridates, soit à celles des Vologèses. Ce fut une nouvelle série, ou, pour mieux dire, ce furent de nouvelles séries qui prirent place dans le cadre que j'essayais de construire. Des pierres grecques provenant de différentes contrées de l'Asie pouvaient être des importations; mais ce qui ne l'était pas, ce furent ces pierres d'un style analogue quoique dégénéré, et qui, naturellement, indiquèrent les

différents moments des règnes séleucides. Une observation du même genre s'appliqua à des produits romains, à d'autres produits indigènes copiés plus ou moins heureusement sur ceux-ci. Enfin, de nombreuses gemmes qui ne rentraient pas dans les séries que je viens d'indiquer me fournirent la partie la plus intéressante de mes recherches, en m'offrant précisément les renseignements que l'absence des grands monuments me portait à leur demander. En même temps, j'avais à rechercher les moyens de leur assurer une place sûre et convenable dans la classification commune, cette place étant peut-être la partie la plus intéressante de leur valeur, puisque de là dépendait la signification historique de l'intaille.

Il va de soi que les pierres gravées sont extrêmement propres à conserver les traditions plastiques. Les grands monuments sont exposés à des destructions plus ou moins promptes, mais certaines. Il est difficile d'anéantir une intaille à moins de le vouloir absolument, et la somme de peine qu'il faut se donner pour arriver à ce résultat n'en vaut pas le plaisir. Le barbare le plus farouche et le plus amateur de ruines brûle un palais, après avoir enlevé le butin, déchire les étoffes précieuses ou les souille, met en pièces les diadèmes, les bracelets, les colliers, fait fondre l'or et jette les pierres gravées qui décoraient le bijou. Il ne peut faire davantage. L'intaille disparaît dans la terre pour un temps; les siècles passent; on la retrouve, on la recueille et la voici. Il est donc concevable que les différentes époques aient toutes laissé leurs intailles à ramasser, et de cette façon on est certain de posséder un jour la série glyptique très-complète de tous les styles de l'art.

Cependant, il est un fait dont il faut tenir compte. La glyptique a été fort appréciée, sans doute, par les Grecs et plus encore peut-être par les Romains; mais à une époque relativement basse. Ce n'est pas dans la Hellade que la taille des petits monuments sur pierre a commencé. D'ailleurs, on sait aujourd'hui que, en fait d'art, rien absolument n'a commencé entre les mains des Grecs. Mais ce n'est pas non plus chez les populations arianes, d'où les Grecs sont issus. Ces tribus n'ont connu qu'assez tard, et par imitation des races inférieures, le goût de figurer les objets et, surtout, la tendance à représenter la forme humaine. Très-longtemps elles se sont maintenues dans le domaine des idées abstraites, et ni les Védas, ni l'Avesta ne connaissent la glyptique, pas plus que la sculpture. Sur le premier de ces terrains l'Inde a toujours été d'une extrême stérilité, et les intailles indiennes sont fort rares et peu anciennes. Outre le peu de goût naturel qui portait les Arians à ce genre d'expression

de la pensée, on doit considérer aussi que leurs notions religieuses leur firent longtemps considérer toute taille de la pierre comme une profanation. Ce scrupule alla très-loin, car on lui doit le système architectural cyclopéen; en conséquence, il ne pouvait être question d'intailles au milieu des tribus pures.

Chez les races inférieures, il en fut tout différemment. Les noirs, les jaunes et surtout leurs métis, commencèrent de très-bonne heure à représenter soit des animaux, soit des hommes sur des objets de fort petites dimensions, plaques de bois, d'or, de corne, ou de pierre. Les découvertes opérées en France et ailleurs, dans les cavernes à ossements, en ont offert les preuves pour les régions occidentales. En Orient, il en est à peu près de même. Nous en fournirons tout à l'heure des exemples. Du reste, les citations que l'on pourrait facilement trouver dans les livres de Moïse établissent, pour une antiquité déjà très-considérable, que le travail de la pierre et la gravure sur matières résistantes se faisait dans les régions peuplées de races chamitiques et sémitiques longtemps avant que les populations arianes s'en fussent occupées.

Il résulte de cette observation que c'est chez les races inférieures qu'il faut chercher d'abord le point de départ, l'invention même de l'idée plastique, le germe grossier d'où elle est sortie. Dans l'Europe occidentale nous venons de voir que ce germe avait existé. Mais il n'a pas eu de développement. Il a été étouffé très-vite. Les dessins tracés particulièrement sur des cornes d'animaux, par les premiers habitants de nos contrées, montrent en vain une certaine habileté et même un sentiment très-vrai et très-délicat des formes et des mouvements. Il est certain que les tribus kymriques et galles n'ont pas été tentées de perfectionner ces premiers essais; car tout ce que l'art celtique a produit est empreint d'une profonde ignorance des premières conditions du beau. Ainsi, dans toute cette partie du globe, il a fallu attendre l'invasion romaine et la présence des artistes de l'Italie pour qu'il existât une interprétation figurée de la nature digne de quelque estime. Mais en Orient il n'en fut nullement ainsi.

Les premiers et grossiers essais paraissent avoir touché tout d'abord le goût des peuples à demi blancs et éveillé leur réflexion. A en juger par les plus anciens monuments, ils unirent tout de suite, dans leur pensée, à l'ensemble de leurs notions religieuses, les représentations plastiques et le pouvoir de les créer, de les présenter aux yeux. Rien de plus naturel et de plus explicable. La notion religieuse, chez ces générations remarquables, couvrait tout,

pénétrait tout; elle régnait dans le palais du roi, tout aussi bien que dans le temple du dieu; rien n'existait que par elle et pour elle. Elle vit la glyptique dans les mains des aborigènes; elle s'en empara, et, comme tout ce qui à ses yeux avait le droit d'exister devait revêtir un caractère sacré, elle le lui imposa. Elle se préoccupait fort peu, ou point du tout, de produire un effet esthétique, mais beaucoup et uniquement de rendre des conceptions métaphysiques; et ainsi fut créé ce symbolisme bizarre, souvent monstrueux, et d'autant plus saint que, en s'emparant des lignes et du relief matériel, il en altérait plus complétement la logique. La glyptique ou, pour mieux dire, la sculpture, la plastique tout entière n'est pas provenue d'une autre source que de ce besoin de donner un corps à des conceptions abstraites et de les montrer aux yeux. C'est la gloire de la race hellénique, sa plus grande et impérissable gloire, d'avoir enlevé l'art à cet emploi subalterne pour lui faire revêtir les fonctions augustes qu'il remplit dans l'histoire de l'esprit humain. On ne voit donc apparaître l'art proprement dit, c'est-à-dire la recherche du beau, qu'au moment où les artistes hellènes se détachent eux-mêmes des enseignements de l'école asiatique. Là, ils avaient pris la première notion du travail de la pierre, l'usage des premiers procédés, la connaissance et la pratique de l'outillage, et, il faut le dire aussi, un goût nécessaire de la vérité de détail, de la vérité des mouvements, de la vérité brutale et généralement exagérée des attitudes, qualités que l'on ne doit pas refuser aux artistes primitifs. C'est ce que l'on appelle aujourd'hui la recherche du réalisme, conception utile, indispensable même, lorsqu'elle est contenue dans de justes limites. Les Chinois, les Japonais y excellent, non moins que ne l'ont fait les Assyriens. Mais là où elle prédomine et écarte toutes les autres préoccupations créatrices dont la plupart, telles que celles de l'idéal des formes et du sujet, sont bien autrement indispensables à la vie de l'art que le rendu exact d'un muscle ou la saillie précise d'un os, là, dis-je, il ne saurait exister rien de satisfaisant pour une imagination lucide.

Les premiers admirateurs de la glyptique ne sauraient donc être considérés comme des amateurs d'art, ainsi qu'on l'a entendu plus tard en Grèce, à Rome ou parmi nous. C'étaient des gens qui recherchaient une valeur mystique, afin de l'appliquer à des usages et d'en retirer des avantages où l'art n'était pas intéressé. La présence d'un dieu était d'un grand profit pour le croyant. On réalisait un peu cette présence en la figurant; on en était encore plus favorisé en l'ayant toujours sur soi, en ne la quittant jamais, et

ce but était atteint avec une facilité d'autant plus grande que l'image sacrée était plus petite : de là le travail des intailles. On se procurait ainsi des colliers, des pendants d'oreilles, des anneaux; on était couvert de la présence du dieu et de sa protection; on n'avait plus grand'chose à craindre de la malice des esprits néfastes. Du reste, le signe gravé sur la pierre ne faisait pas seul la sécurité. Les forces divines, chacune en son espèce et avec ses affinités spéciales, résidaient aussi dans des variétés particulières de gemmes. Les sardoines, les onyx, les hématites, les cornalines avaient leurs puissances et remplissaient vis-à-vis de l'homme des fonctions favorables nettement déterminées (1).

Au-dessous de ces considérations importantes, il s'en présentait d'autres. Un simple particulier, tout aussi bien qu'un roi, trouvait fort à propos de faire intervenir les vertus célestes dans ses affaires de tous les jours, en même temps qu'il les employait perpétuellement à sa garde, soit au moyen de la nature particulière de la gemme, soit par la puissance des signes que l'on avait tracés sur la surface. De là les cachets, les sceaux marqués des mêmes représentations que les talismans simples, et qui, par leur matière comme par ces signes, participaient de leurs qualités. On ne fut pas non plus sans remarquer que des objets si précieux en eux-mêmes, si importants par leur valeur intime et par l'emploi qu'on en faisait, ne laissaient pas de flatter la vanité de leurs heureux possesseurs et qu'en outre, par la variété des couleurs de la pierre, comme aussi par les dessins et les figurations, par les montures en métal précieux, or, argent ou bronze, ils rehaussaient la parure et devenaient des moyens d'élégance. Dès lors, hommes et femmes, tout le monde voulut s'en faire honneur, et de là provint l'usage de plus en plus étendu qui s'en répandit dans toute l'Asie antérieure et dans les régions placées plus à l'est, jusqu'à l'Indus. Il ne faut pourtant jamais perdre de vue que jusqu'à l'époque d'Alexandre la pierre gravée, l'intaille est, avant tout et essentiellement, pourvue d'un caractère mystique : c'est un talisman; quelque application qu'on en puiss faire, elle contient, elle exerce un pouvoir mystérieux. Après Alexandre, il y a souvent une idée purement artistique dans l'intaille; mais, cependant, ce n'est jamais la règle, et le talisman a encore survécu et survit, jusqu'à nos jours, dans la glyptique musulmane.

(1) J'ai insisté ailleurs, longuement, sur les théories asiatiques relatives aux vertus des pierres. V. *Traité des écritures cunéiformes*, t. II, p. 217, 244, pass.

Un fait d'une application générale pendant toute l'antiquité, en Grèce et en Asie, c'est que le travail de l'esprit en fait d'art n'a jamais cessé de se circonscrire sur un nombre de points relativement petit. On doit considérer l'observation de cette loi comme une caractéristique essentielle, soit de la production hellénique, soit de la production orientale. Pour cette dernière, la remarque est restée vraie jusqu'à nos jours. Il en résulte cette conséquence très-importante, que les sujets à reproduire étant et restant en petite quantité, la façon de les exprimer demeurant également traditionnelle et ne permettant que des déviations très-légères, les artistes se sont vus constamment obligés de connaître à fond l'œuvre de leurs devanciers, de ne pas s'en détacher, d'y rester scrupuleusement fidèles dans des parties considérables; et, pour donner carrière à leur propre originalité, il leur a fallu entrer de plus en plus avant dans les minuties du sujet et se pénétrer de tout ce qui avait été fait de bien en matière de rendu, pour reproduire encore ce bien et y ajouter. De là cette perfection toute particulière que l'art antique a pu atteindre et qu'il n'aurait certainement jamais connue, si sa pensée avait été douée de la mobilité excessive et pourvue de la liberté entière qui font le patrimoine de l'art moderne.

Cette discipline sévère, qui n'a pas été, il faut le reconnaître, sans une sorte de stérilité, s'est étendue à tout. La glyptique nous la présente d'abord dans les formes affectées par les pierres sur lesquelles sont tracées les intailles. Ces formes sont restreintes à un nombre très-limité, et elles n'ont jamais été en vogue simultanément. On peut seulement observer que, du moment où une forme commence à être inusitée, elle ne disparaît jamais d'une manière absolue : passée de mode, mise à l'écart pendant un certain temps, il est assez ordinaire qu'elle reparaisse ensuite. Certaines formes n'ont jamais cessé d'être employées. Voici la série complète des figures affectées par les pierres portant des intailles.

I. La tête de flèche en silex plus ou moins rudement taillé au moyen d'un caillou pointu étant le produit élémentaire de la première pierre travaillée affecte à peu près la forme de l'amande. Les premières intailles ont aussi cette forme; non pas que la main de l'artisan la leur ait donnée; plus sommairement, on a choisi un petit calcaire ovoïdal trouvé dans un cours d'eau et c'est là-dessus qu'on a gravé.

II. Sur ce prototype se crée ensuite le cylindre. C'est le caillou même, développant sa surface suivant un angle droit autour de son axe. Dans la suite du temps, le cylindre a subi des modifications : on

en a fait quelquefois un prisme polygonal. Il semblerait, d'ailleurs, que cette variante n'est pas antérieure au IIIe ou IVe siècle de notre ère. M. Chabouillet, dans son savant Catalogue des camées et pierres gravées de la Bibliothèque nationale, cite un cylindre chrétien qu'il suppose être antérieur au VIIIe siècle. On en fabrique encore aujourd'hui.

III. A côté du cylindre, et d'un âge à peu près égal, se présente « le cône à base bombée ». Je serais disposé à le considérer, aussi bien que le cylindre, comme une dérivation du caillou fluvial, premier champ de la plus ancienne gravure. Il appartient également à une époque très-primitive et, par exception, se présente fort peu dans les temps qui ont suivi. De très-bonne heure, il se modifie et prend une base plate. Les cônes de la période arsacide ont tous ce caractère.

IV. Le cône polygonal, ou avec les flancs aplatis, se présente ensuite et paraît avoir joui d'une grande faveur dans les derniers règnes assyriens et à l'époque achéménide.

V. La pierre hémisphérique à base légèrement bombée ou tout à fait plate n'arrive qu'à une date assez basse, car on ne la voit guère que sous les Parthes. Alors, elle fut fort usitée. C'est la dernière dérivation du caillou fluvial. On la trouve aussi adoptée par les musulmans.

VI. Bien antérieurement à la pierre hémisphérique se montre la gemme de forme oblongue, portant l'intaille non plus sur une de ses bases, comme cela a lieu pour le caillou fluvial, mais bien sur une de ses faces, et dans la période la plus ancienne cette face conserve ordinairement sa forme bombée. Ce n'est que plus tard qu'elle s'aplatit. Il y a de fort beaux monuments de cette classe dont l'usage semble commencer vers le VIIe ou le VIIIe siècle avant notre ère. Il s'est confondu dans les temps alexandrins avec les scarabées et scarabéoïdes.

VII. Vers la même date, mais seulement alors, apparaissent les pierres plates, qui ont fini par dominer en grand nombre sur les autres, et que l'on emploie le plus généralement aujourd'hui. Cette forme permet de tirer plus d'exemplaires d'un bel échantillon; la pierre de moindre volume, s'attachant plus facilement à la tige du touret, se travaille aussi avec moins de peine, et comme la monture en bague est préférée, attendu que les hommes ne portent généralement à l'extérieur ni colliers, ni bracelets, ni bulles, la pierre plate se prête mieux à toutes les habitudes reçues. Néanmoins certaines pierres répugnent à être employées ainsi. L'onyx et la sar-

doine, par exemple, y perdent beaucoup. Les graveurs se voient donc obligés, ordinairement, de céder à la nature particulière de ces gemmes, et c'est ce qui fait qu'on en rencontre encore taillées en pyramides, jusque vers le VIIe ou VIIIe siècle de notre ère.

Ainsi les pierres asiatiques n'offrent guère dans leurs formes qu sept variantes, et cela depuis l'époque tout à fait primitive jusqu'à c jour. Les formes en dehors des classes qui viennent d'être établies sont rares, et peu importantes d'ailleurs. Il serait sans avantage d'y insister, et je passe à l'examen des différentes pierres.

I. Les débris *calcaires* trouvés dans les cours d'eau, arrondis et façonnés déjà par les frottements, présentant une forme oblongue agréable à l'œil, pourvus d'une belle couleur naturelle, ont été les premiers champs sur lesquels s'est établie la gravure. Outre ces avantages, ils étaient relativement faciles à travailler et la pointe mordait aisément sur ces surfaces. Pour tous ces motifs, les premières intailles se rencontrent sur quelques-uns de ces cailloux, soit verts, soit bruns, et quelquefois sur des marbres blancs.

II. Ensuite viennent les *hématites*, dont la dureté n'est pas non plus très-grande et qui se laissent facilement entailler, même par des procédés très-élémentaires. On en trouve qui ont été gravées à la pointe, ce qui n'arrive guère que pour les calcaires fluviatiles et pour certains morceaux de marbre; mais le plus grand nombre des hématites, même les plus anciennes, présentent déjà l'emploi du touret. Il semblerait que cette espèce de pierre a pris faveur en même temps que la forme du cylindre; en tous cas, le nombre des cylindres en hématite est de beaucoup plus considérable que celui des cylindres en d'autres matières. L'hématite est encore fort usitée aujourd'hui parmi les nations musulmanes.

III. On a remarqué le *jaspe* de très-bonne heure, et des cylindres fort beaux sont de cette matière.

IV. La *cornaline* rouge ou rose, mais surtout rouge, se présente sous les Achéménides et peut-être un peu antérieurement; il ne semble pas, toutefois, prouvé que l'usage en soit fort ancien. Je ne connais pas d'exemple de cônes en cornaline; le Catalogue de la Bibliothèque nationale n'en mentionne qu'un, sous le n° 1029, comme cornaline de vieille roche; je n'en possède pas dans ma collection et je suis certain de n'en avoir jamais vu. Les cylindres en cette matière sont fort rares : la Bibliothèque nationale en possède un sous le n° 935, et j'en ai un autre. Ce n'est qu'avec l'emploi des pierres plates que commence réellement le règne de la cornaline, qui finit par dominer, par le nombre et l'importance des monuments, sur

toutes les autres pierres. Rien n'est plus facile à concevoir : la cornaline est une admirable matière à travailler; l'Orient et surtout l'Arabie en produisent d'une beauté merveilleuse, et, enfin, la talismanique lui prête des vertus de tous genres, particulièrement celle de hausser le courage de ceux qui la portent.

V. Avec la cornaline les différentes espèces d'*agate* maintinrent leur vogue; cependant il est à remarquer qu'elles avaient commencé peut-être auparavant à se faire apprécier, en tant que *chalcédoines*. Il existe un grand nombre de cônes en chalcédoine blanche ou blonde.

VI. Je doute qu'il existe des cônes en *lapis-lazuli*, mais il y a certainement des cylindres en cette matière; je suis porté à les croire d'une époque assez basse. La Bibliothèque nationale en possède quatre; j'en ai un. Les pierres plates de cette matière sont plus fréquemment rencontrées; mais en somme le lapis-lazuli, comme champ de gravure, n'a jamais obtenu une grande faveur.

VII. Ce n'est guère qu'après l'époque d'Alexandre que l'on voit apparaître les *grenats*. Généralement les artistes ont laissé à ces charmantes pierres la forme du cabochon. On paraît les avoir beaucoup goûtées dans la région supérieure de l'Indus. J'en possède plusieurs, présentant des portraits de dynastes gréco-bactriens, qui me sont venues de Kaboul et de Kandahar.

VIII. On peut considérer les *cristaux de roche* comme contemporains des grenats, c'est-à-dire commençant vers le IIIe siècle avant notre ère. Les *améthystes* sont dans le même cas. En général, il faut descendre jusqu'à l'âge musulman pour rencontrer des cristaux taillés en table.

IX. Les *onyx* sont d'une époque moyenne; je n'oserais leur assigner un début antérieur à la moitié de l'ère achéménide.

X. Les *terres cuites émaillées* sembleraient pouvoir remonter à la période assyrienne, où l'usage de revêtir les briques d'une patine colorée était certainement pratiqué. Cependant je n'en connais pas d'exemple certain. Un portrait sur un disque plane, que je possède, donne le type d'un roi arsacide, et le cylindre indiqué par le savant conservateur de la Bibliothèque nationale sous le n° 960 n'est pas nécessairement plus ancien.

XI. Avec le dernier siècle de la période alexandrine commence l'usage de la *serpentine*, mais ce genre de pierre n'a pas fait fortune en Orient, et ce sont généralement des objets importés qui le présentent.

En dehors de ces variétés de gemmes, il y a certainement quel-

ques exemples que l'on pourrait encore citer; mais ce sont des exceptions peu communes et appartenant aux époques basses. Par exemple, les *cornalines jaunes* semblent ne se montrer pour la première fois que sous les Sassanides, et les musulmans les connaissent, mais les emploient peu, la valeur talismanique de cette pierre étant considérée comme médiocre. En finissant ce qui a rapport à la matière des pierres, je dois ajouter que les métaux tels que l'or et le bronze ont été souvent mis en œuvre par les graveurs; l'argent moins fréquemment. Il est curieux que Pline ait précisément fait la remarque inverse en ce qui concerne les produits de la ciselure, et elle est assurément très-fondée.

Les moyens d'attaquer la pierre et de tracer sur cette surface dure ce qu'on voulait y mettre, ont été différents suivant les époques. Il est manifeste que, d'abord, la matière a été soumise à l'action d'une pointe soit de silex, soit de métal, et que, à l'aide d'un frottement plus ou moins prolongé, on a réussi à y tracer ce qu'on voulait. Mais ce procédé grossier, peu puissant, ne pouvait avoir pour résultat qu'un dessin au trait, et on s'aperçoit sur quelques monuments que le goût ne s'en contentait pas. Là, sur l'espace circonscrit par la pointe, l'artiste a labouré la matière d'entailles transversales de manière à produire un creux, de sorte que la figure représentée pût être tout entière plus basse que la surface environnante. Il est probable que, du moment où l'on crut nécessaire de chercher ce résultat, l'outillage du graveur s'augmenta d'une sorte de ciseau plat ou de racloir destiné à agir sur le fond du sujet. Ainsi voilà déjà deux états de la gravure primitive bien déterminés : celui où l'on opère uniquement de façon à tracer une figure au trait, et ensuite celui où l'on veut que la figure se détache tout entière de l'espace environnant.

Les résultats obtenus par la seconde méthode avaient déjà quelque chose de plus satisfaisant que les effets d'abord produits; cependant, comme on ne pouvait procéder qu'avec violence, on ne produisait aussi que dureté, sécheresse et des effets dont on n'était pas sûr. Après des tâtonnements plus ou moins longs, on parvint à inventer le touret.

Cet instrument indispensable de la glyptique est certainement antérieur à l'époque de Crésus, et de beaucoup. Mais il y aurait de la témérité à prétendre déterminer l'époque de la découverte. Peut-on même se demander, avec quelque chance d'obtenir une réponse sérieuse, la patrie de cette découverte? La question est vraiment insoluble. Le travail des pierres de toutes les dimensions, de toutes les duretés, de toutes les formes, de toutes les destinations, est si

ancien dans la région du Nil; les architectes, les ingénieurs, les artistes de cette contrée ont montré une telle façon souveraine et omnipotente de manier et d'asservir les matières les plus rebelles, agate, porphyre, brèche et autres; d'autre part, les amulettes y sont si abondantes et le touret y a été, certainement, employé à des époques si reculées, que les plus grandes vraisemblances se réunissent pour y faire admettre le premier usage de cet instrument. Mais, d'un autre côté, l'art assyrien est si évidemment étranger à l'Égypte, il use d'une si grande liberté à beaucoup de points de vue, et se rencontre si peu, d'ordinaire, avec les conceptions de ce pays, qu'il est bien difficile d'admettre un emploi de procédés qui n'aurait pas été accompagné de quelques emprunts marquants dans la façon de concevoir la nature. Il est donc prudent de s'abstenir de toute conclusion sur ce point et de considérer la glyptique de l'Asie comme une création dont l'origine ne se peut reconnaître avec les moyens de recherche que nous possédons.

Dès que le touret fut trouvé, il n'y eut plus rien à faire qu'à en développer l'usage. On semble être parvenu très-vite à en reconnaître les grandes ressources et, comme plus tard pour l'imprimerie naissante, les progrès de la main d'œuvre paraissent avoir été très-rapides. C'est ce dont on pourra se rendre compte en examinant les plus anciennes pièces de la collection.

J'ai attaché une importance toute particulière à reconnaître autant que possible le lieu de provenance des intailles. J'ai pu ainsi déterminer, dans la plupart des cas, l'existence d'un style particulier pour certaines localités et surtout en ce qui touche aux époques arsacides. De même il m'a été possible de reconnaître que certaines productions et la façon de les rendre appartiennent, en quelque sorte, à l'Asie entière, et ce sont précisément ces amulettes dont la diffusion a été si considérable qu'elles se trouvent aussi bien dans les environs de l'Indus que sur la côte de la Méditerranée, d'où elles ont passé en Grèce et même en Italie. Je ne serais pas étonné que les manies superstitieuses des IIe et IIIe siècles de notre ère les eussent portées jusque dans la Gaule.

On va donc avoir sous les yeux l'ensemble des idées exprimées par les gens de l'Asie au moyen de la glyptique, depuis l'antiquité première jusqu'à nos jours, et cela d'après les différentes méthodes et les différents goûts successivement adoptés. Quand on aura parcouru le catalogue des monuments que j'ai pu recueillir, on sera certainement amené à mon avis, que l'histoire de la gravure sur pierre est la véritable histoire de l'art et que, par l'absence des

lacunes, elle conduit aussi à écarter beaucoup d'hypothèses plus ou moins fragiles. Ce qu'on y verra également, c'est la démonstration du fait énoncé plus haut, qu'en définitive la somme des conceptions artistiques de l'antiquité était peu nombreuse, peu variable, et que, incessamment reproduite, elle forçait les artistes à marcher, en quelque sorte, processionnellement dans la même voie, où ils trouvaient de grandes facilités de perfectionnement par cela même qu'ils ne s'écartaient pas de la route tracée.

Comte A. DE GOBINEAU.

(*La suite prochainement.*)

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JANVIER

M. de Longpérier communique, au nom de M. Chabas, une note relative au nom du fer chez les Égyptiens. A quelle époque les Egyptiens ont-ils connu l'usage du fer? quel nom donnaient-ils à ce métal? C'étaient là deux questions encore controversées hier, et qui semblent aujourd'hui résolues. Déjà M. Soldi, dans un récent travail dont nous avons dit un mot dans ces comptes rendus, avait démontré que les monuments pharaoniques des plus anciennes dynasties avaient été taillés à l'aide de l'acier. Il avait retrouvé sur les monuments mêmes, à l'aide d'un examen minutieux, des traces certaines des divers instruments usités alors comme de nos jours, la masse, la pointe et le ciseau. M. Chabas nous apprend aujourd'hui que le mot Ba ou Baa ne désignait pas un métal quelconque, mais bien le fer, comme quelques égyptologues et notamment notre regretté confrère Devéria l'avaient soutenu. On sait que le métal Ba joue un rôle important dans les funérailles. Il sert à ouvrir la bouche et les yeux du défunt. Cette ouverture était pratiquée à l'aide d'un outil dont M. Chabas vient de découvrir la forme sur une stèle antique. Or, cet outil, nous en avons plusieurs exemplaires au Louvre; la lame en est en fer.

M. Alexandre Bertrand présente à l'Académie un kestre ou kestrosphendone, *trait lancé par la fronde,* qu'il a fait fabriquer au Musée de Saint-Germain, d'après les indications de Polybe et de Tite-Live. L'essai a parfaitement réussi. Les lecteurs de la *Revue* trouveront la note de M. Bertrand dans le présent numéro.

M. Ferdinand Delaunay commence la lecture d'un mémoire sur des fragments des Oracles sibyllins où il retrouve la légende du Messie israélite développée et enseignée au monde grec 170 ans environ avant notre ère.

M. Alfred Maury présente au nom de M. l'ingénieur Zannoni, de Bologne, son rapport sur les *Fouilles du cimetière dit de la Chartreuse,* « Sugli scavi della Certosa ». M. Maury fait un juste éloge de cet excellent travail et insiste sur l'importance du cimetière exploré et qui paraît bien appartenir à l'époque étrusque. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Nous recevons de M. l'abbé Chierici, à propos de notre article sur les bronzes étrusques, la lettre suivante, avec prière de la publier :

« J'ai lu, dans la dernière *Revue archéologique*, votre note sur les bronzes étrusques des pays cisalpins et transalpins. Je vous dirai de suite que je suis tout disposé à admettre vos idées en ce qui regarde une diffusion directe de la civilisation orientale dans l'Europe occidentale et septentrionale, à une époque antérieure aux importations étrusques ; vous pourrez même voir l'exposition d'une pensée analogue dans les notices archéologiques de 1872 que je crois vous avoir envoyées, et où je dis que Villanova appartient, à mon avis, à une population non étrusque et antérieure à l'importation cisalpennine de la civilisation tyrrhénienne. Je poursuis en ces mots : « *Le mot étrusque rassemble un groupe d'idées fort indéterminé. Le pélagien, l'ombrien et le grec, outre le véritable étrusque, y sont compris amplement ; c'est un problème qu'il faudra résoudre en attribuant à chacun la part qui lui revient.* » Vous voyez que nous nous accordons complétement, et je m'en réjouis.

Mais vous dites quelque part : « Cette couche (celle de Golasecca et de Villanova) a été retrouvée par le chanoine (dites l'abbé) Chierici dans la terramare de San-Polo, près Reggio, où elle succède à la couche du bronze pur et sert de transition à la couche étrusque. »

Ce passage a besoin d'être rectifié. A San-Polo d'Enza, qui maintenant doit être ainsi appelé pour qu'on ne le confonde point avec *San-Polo Bolonais*, où des découvertes analogues sont faites en ce moment par M. Zannoni, on trouve bien une *terramara* de l'âge du fer succédant immédiatement à l'âge du bronze de notre province, et cette seconde couche mérite bien le nom de couche de premier âge du fer ; mais elle représente la civilisation de Marzobotto et de la Chartreuse, non point celle de Villanova. D'où je conclus précisément que Villanova est antérieure à l'invasion étrusque cisapennine, celle-ci me semblant représentée par les *terramares* semblables à celles de San-Polo, superposées immédiatement en plusieurs lieux aux couches du bronze pur. Il n'y a ici d'autres traces de

l'âge de Villanova (j'entends dans la province de Reggio) que dans les sépulcres de *Santilario,* décrits également dans les notices archéologiques sus-nommées, et peut-être en ceux de Bismantava, ainsi que dans une petite terramare isolée, découverte à une petite distance des susdits sépulcres de *Santilario.* Si cet âge vient à se montrer à nous avec plus d'évidence, alors je pourrai reconnaître deux époques dans *notre* âge du fer préromain, dans le Reggianais, c'est-à-dire un *premier âge* qui sera du type de Villanova, et un second, du type de Marzabotto, qui a ici son principal pendant dans la *terramara* étrusque de San-Polo; et ainsi, dans cette partie de la vallée Padana circonscrite par l'Enza et par la Serchia, nous aurons toute la série des couches archéologiques que vous avez distinguées. Il peut se faire qu'en vous communiquant le fait, lorsque vous avez honoré de votre visite notre musée, je me sois mal exprimé; mais mon jugement sur l'étruscisme de la terramare de San-Polo, énoncé dès 1864 dans un bulletin de la royale députation de Storia Patria, a été toujours en se confirmant davantage, et maintenant on peut dire qu'il est démontré par ces correspondances avec Marzabotto et la Chartreuse.

Vous me ferez un grand plaisir si vous pouvez insérer ces deux mots dans la *Revue.* »

Nous nous étions donc trompés sur l'opinion de M. l'abbé Chierici, relativement à la succession des couches de San-Polo d'Enza. Suivant lui, la couche de Villanova manque dans cette terramare; mais nous ferons observer qu'il la retrouve ailleurs, même dans le Reggianais, et qu'il ne fait aucune difficulté de reconnaître l'existence *théorique* des trois couches par nous indiquées : celle du bronze, celle de Villanova et la couche étrusque précédant les couches romaines. Cela ne peut donc modifier en rien nos conclusions, et nous prenons acte de l'adhésion de M. l'abbé Chierici à notre thèse dans ce qu'elle a de général. ALEXANDRE BERTRAND.

—— Nous recevons de M. Émile Burnouf les lettres suivantes :

« Athènes, 18 décembre 1873.

« Je vous envoie, mon cher collègue, la copie en calque d'une inscription très-singulière qui se trouve sur un vase de la collection troyenne de M. Schliemann. Elle est singulière en ce sens qu'elle ne se lit ni en caractères phéniciens, ni en aucun des caractères occidentaux d'Europe ou d'Asie; elle est encore moins égyptienne. Mais elle présente dans chacun de ses caractères une analogie saisissante avec les caractères chinois simples et d'ancien style. Je mets ceux-ci avec l'inscription troyenne; un seul m'échappe parce que je n'ai pas ici les moyens de comparaison nécessaires. La traduction française paraît acceptable: car si, comme on le croit, les *fusaïoles* sont des pesons de fuseau, la principale occupation des gens du pays troyen était la filature. M. Schliemann a rapporté plus de *huit mille* fusaïoles de toute grosseur et en a laissé sur place beaucoup d'autres. Ce fait s'accorderait avec le sens de l'inscription, si c'est bien là le sens. N'étant point sinologue, je vous envoie ce texte afin qu'il passe

sous les yeux des personnes compétentes, et je ne donne mon idée que comme une hypothèse à examiner ou à vérifier.

Quant au vase, il est, sans aucun doute, de fabrication locale, pétri à la main, grossier de forme et de matière; il est de la même nature que beaucoup d'autres vases troyens fabriqués sur place et avec la terre du pays.

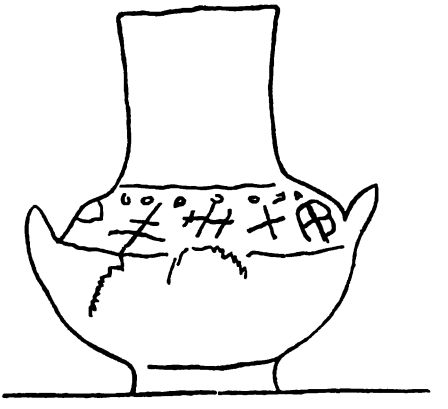

Voilà, mon cher collègue, les données positives du problème. Quant au reste, vous savez mieux que personne que, si des peuples aryens occupaient l'ouest de l'Asie Mineure et des Sémites le sud, les Touraniens en occupaient le nord et le centre dans ces temps reculés. Qu'était-ce que ces Touraniens? C'est ce que nous ne savons pas encore bien clairement, puisque sous ce mot on comprenait des races fort diverses, et qu'il semble lui-même n'avoir été qu'une expression géographique. Ils paraissent, toutefois, avoir laissé leur nom au Taurus et à la Tauride. Est-ce par là que serait venu cet alphabet dont l'inscription nous offre peut-être le seul et unique spécimen que renferment les ruines d'Hissarlik? C'est ce que la discussion pourra nous faire connaître.

Inscription gravée sur un vase troyen de la collection Schliemann.

En caractères chinois.

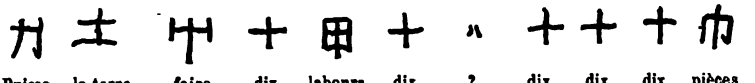

Puisse	la terre	faire germer	dix	labours	dix	?	dix	dix	dix	pièces de toile.

Dans une prochaine lettre, je vous enverrai quelques observations sur les figures que portent les fusaïoles. »

Athènes, 10 janvier 1874.

« Le petit carré donne le dessin du vase, qui est en terre grossière, pétri à la main, biais et mal exécuté, comme le dessin le montre. La bande donne le calque de l'inscription, qui se compose de onze caractères gravés à la pointe sur la terre encore molle. La petite bande donne une suite de lettres chinoises dont l'analogie avec l'inscription est bien surprenante si elle n'est qu'une illusion. Remarquez le système de ces caractères, qui *tous* se composent de traits croisés, tandis que le contraire a généralement lieu pour les alphabets d'origine sémitique ou plutôt phénicienne. La traduction en français ne présuppose pas, comme vous le savez, une langue chinoise, puisque cet alphabet est idéographique et peut se lire immédiatement dans une langue quelconque. Toutefois, n'ayant à ma disposition qu'un alphabet chinois incomplet, je n'ai pu lire le septième caractère. Quant aux deux suivants, le crochet du n° 9 me paraît indiquer l'unité du second degré, et les deux crochets du n° 10 l'unité du degré suivant; de sorte que les trois ensemble voudraient dire *dix dixaines de dixaines*, ou mille.

Je ne puis présenter cette lecture que comme une hypothèse, et je vous prie d'appuyer là-dessus, attendu que je ne suis pas sinologue et que je la propose uniquement pour attirer l'attention des savants sur un monument très-digne d'intérêt. Quant au vase, il est de fabrication locale et appartient au genre de la terre *lissée*. Il est le seul objet troyen qui offre une écriture bien reconnaissable, sauf un autre vase analogue, mais brisé, sur lequel il y a encore deux ou trois lettres du même genre que je pourrai vous envoyer.

Dès qu'il me sera possible de vous envoyer un plan et une notice des fouilles du Dipylon, je le ferai. »

—— Nous extrayons d'une lettre de notre collaborateur M. Clermont-Ganneau, adressée à M. Ernest Renan, les renseignements suivants sur de prétendus monuments d'un art sémitique archaïque, qui paraissent avoir généralement trouvé en Allemagne un accueil qu'ils ne méritaient à aucun titre :

« Je me permettrai de vous rappeler d'abord qu'à la première apparition de ces poteries pseudo-moabites je me prononçai formellement contre leur authenticité et que je désignai même le nom probable du faussaire qui devait les fabriquer. Je ne fis pas plus mystère à Paris qu'à Londres de mes opinions personnelles sur la question; mais je ne me crus néanmoins pas en droit d'attaquer publiquement des gens que je ne pouvais pas convaincre matériellement d'imposture.

« En arrivant à Jérusalem, un de mes premiers soins a été de tirer au clair cette affaire si trouble et de chercher à découvrir les preuves tangibles de ce que j'avais avancé. Aujourd'hui, je tiens la plus grande partie de ces preuves et je puis démasquer les faussaires; ce que faisant, je crois rendre service à la science que cette colossale mystification finirait par compromettre. Car je dois vous dire que la fabrication des poteries moa-

bites se fait maintenant sur une échelle croissante, la production ayant trouvé des débouchés assurés.

« J'ai fini par prendre le faussaire la main dans le sac. C'est bien l'homme que j'avais deviné; j'ai trouvé le potier chez lequel notre industriel fait cuire ses objets, et j'ai obtenu d'un de ses ouvriers les détails les plus circonstanciés sur la fabrication, la cuisson, les bains de salpêtre, etc., qui rentrent dans cette opération très-simple, mais fort lucrative.

« Peut-être l'Institut trouverait-il quelque intérêt à connaître cette solution d'une question qui a pris des proportions considérables et qui touche pour ainsi dire à une question de dignité pour l'archéologie. Je vous serais bien vivement obligé si vous vouliez bien vous charger du soin de la faire connaître à la prochaine séance. »

—— *Inscription bilingue d'Aïn-Youssef (province de Constantine).* — M. le docteur Reboud, médecin-major au 3e tirailleurs indigènes, qui a déjà rendu tant de services à l'épigraphie, et particulièrement à l'épigraphie sémitique, vient de m'adresser l'estampage d'une inscription bilingue, trouvée à Aïn-Youssef (province de Constantine). La partie latine de cette inscription, qui est malheureusement brisée à droite, nous fait connaître l'érection d'un temple, mais ne nous apprend pas le nom de la divinité à qui ce monument était consacré. Ce qui reste est ainsi conçu :

A Z R V B A L · 'A R//////////////
T A N V S · T E M P L V M//////////////
D·S·P·F·CVRAVIT·VOTVMQ//////////////

« Azrubal Ar..... tanus templum ..... d(e) s(ua) p(ecunia) f(aciendum) curavit, votumq(ue) [s(olvit) l(ibens) m(erito)]. »

Quant au texte punique, également incomplet, M. de Saulcy a bien voulu m'en donner la transcription suivante :

De la grâce roi à Arsan
לארשך מלך הנעם.....
Il a élevé
אכם נע לארשם.....
דפאלאזלמם .....

Aïn-Youssef est une localité située près de la frontière tunisienne entre Souk-Arrhas (*Thagaste*) et le Kef (*Sicca Veneria*). A l'époque romaine la voie qui conduisait d'Hippone à Sicca Veneria en traversant Thagaste devait passer très-près de l'endroit où cette inscription a été découverte. Une autre voie, conduisant de Carthage à Constantine (*Cirta*), comptait parmi ses stations les villes de Naraggara et de Thagura (*Taoura*), dont les ruines sont également situées dans le voisinage d'Aïn-Youssef. Cette inscription

a été déterrée et estampée par M. Jules Arnoux, chargé de surveiller la construction d'un fortin que le génie fait élever sur la frontière.

ANT. HÉRON DE VILLEFOSSE.

—— M. François Lenormant nous communique la lettre suivante, à lui adressée par le vice-consul de France à Tripoli de Syrie :

« Monsieur,

« Je prends la liberté de vous adresser ces lignes pour vous soumettre une observation géographique que m'a suggérée la lecture de votre *Manuel d'histoire ancienne.*

« Dans la sixième édition, t. I, p. 412, vous dites :

« Le pharaon, cherchant les ennemis qui se repliaient lentement de-
« vant lui, pour faire tête seulement sur leur propre territoire, avait
« pénétré jusque dans le nord de la Cœlésyrie, non loin de Kadesch, et se
« trouvait campé sous la forteresse de Schebtoun (lieu encore indéter-
« miné), quand deux bédouins (Schasou) se présentèrent à lui. »

« Il me semble qu'il ne peut pas y avoir une grande difficulté à déterminer le lieu de la *forteresse Schebtoun.* Ce ne peut être que la grande et belle forteresse dite aujourd'hui Kalat-el-Hossen, le *Krak* des croisés ; et peut-être, d'après Ritter, *le château de Mariamon* au temps d'Alexandre.

« Voici mes raisons pour identifier cette ruine avec le Schebtoun de Sésostris.

« Elle est à six lieues environ dans l'O.-N.-O. de l'ancienne Cadès (évidemment *Kadesch* des Pharaons), dont il ne reste aujourd'hui que d'informes débris et la grande digue qui contient l'Oronte dans le bassin formant l'ancien lac de Cadès, aujourd'hui lac de Homs.

« On peut juger par la position de Kalat-el-Hossen, qu'il a toujours dû y avoir là une puissante forteresse destinée à commander la large vallée du Nahr-el-Kébir (Eleutherus), par laquelle devaient très-fréquemment passer les armées qui se rendaient de l'Euphrate en Égypte ou *vice versa.* Cette vallée, en effet, est une des rares échancrures par lesquelles on pouvait traverser sans difficultés le rideau de montagnes qui règne sur toute la côte de Syrie. Aussi elle devait être d'une extrême importance stratégique. On l'appelle encore aujourd'hui dans sa majeure partie le *Hossen* (fortification ou pays fortifié). On y trouve, en effet, partout des ruines de châteaux forts très-considérables, mais aucun n'est comparable au *Kalat-el-Hossen* qui domine toute la vallée, et en particulier la Boqueïa (des croisés) ou petite Beka, où d'immenses armées pouvaient camper.

« Maintenant voici ce qui prouverait surtout, à mon avis, que c'était bien là, dans cette Boqueïa, sous la forteresse de *Schebtoun,* que campait l'armée de Sésostris.

« Au pied du château actuel est une source intermittente très-remarquable, qui fournit au moins une fois par semaine un volume d'eau considérable. Il en résulte un fort ruisseau appelé dans le pays *Nahr-es-Sabté.* Titus campa au même lieu avec son armée au retour de Jérusalem. Fla-

vius Josèphe, qui était avec lui, décrit le Nahr-Sabté sous le nom de *Rivus Sabbaticus*. Pline le cite sous le même nom. Le *Schebtoun* de Ramsès II paraît bien être et même nom et même chose. Les radicales sont les mêmes, sauf le *sin* arabe remplacé par le *schin*, ce qui est très-ordinaire (les Hébreux disaient *siboleth* et *schiboleth* suivant les pays). La source intermittente du Hossen est un de ces phénomènes de la nature où l'imagination populaire voit facilement des manifestations merveilleuses et surnaturelles. Aujourd'hui encore, des légendes variées courent le pays au sujet des causes qui, à certains moments, font jaillir l'eau avec un bruit souterrain, comme un tremblement de terre. Il en a été de même en tout temps; et les Égyptiens de Sésostris n'ont pas dû être moins frappés de ce phénomène que les Romains de Titus, campant au même lieu quinze siècles plus tard. Et comme c'est là ou non loin de là qu'eut lieu l'exploit de Ramsès chanté par Pentaour, je serais bien étonné s'il n'était fait nulle part allusion à la source de *Schebtoun*. Elle a dû être connue à la cour de Sésostris, comme elle le fut à celle de Titus, où certainement Pline en entendit parler, et il y a de grandes probabilités pour que les écrivains soit sur pierre, soit sur papyrus, en aient parlé.

« Agréez, Monsieur, etc. « BLANCHE. »

—— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n° XII, décembre 1873, 2 feuilles contient : Découvertes dans l'Asie Mineure (environs de Smyrne) et dans l'île de Chypre. Peintures et une statue de Pompéi. Inscriptions d'Athènes. Sur la lettre étrusque A. Index.

Nous signalerons surtout, parmi les inscriptions d'Asie Mineure que M. G. Hirschfeld doit à M. Spiegelthal, consul à Smyrne, celle qui est relative à un prince galate connu seulement par quelques mots de Cicéron et par une belle pièce unique du cabinet des médailles de Paris, Brogitaros. Il est qualifié, dans ce texte, de τετράρχης Γαλατῶν Τρόκμων.

—— *Ouverture du cours d'archéologie à la Bibliothèque nationale.*

M. Rayet, agrégé d'histoire, ancien membre de l'École d'Athènes, suppléant de M. Beulé, professeur, a ouvert ce cours le mardi 27 janvier, à midi. Il le continuera les mardis suivants, à une heure, et il exposera l'*histoire des fouilles opérées par ses soins et sous sa direction à Milet, à Héraclée et au temple d'Apollon Didyméen, et des autres découvertes contemporaines faites dans les mêmes régions*. Nos lecteurs connaissent déjà M. Rayet par les communications qu'il a faites à la *Revue*, soit pendant son séjour en Grèce, soit au sujet de ses fouilles d'Asie Mineure (voir le numéro de janvier), et nous espérons que connaissant l'écrivain, ils voudront faire connaissance avec le professeur. G. P.

—— Le *Journal des Savants* contient dans le 1er n° de cette année (janvier 1874), les articles suivants : *Études sur les Todas*, par M. A. de Quatrefages; *Epigrammatum Anthologia*, par M. Egger; *Ignatius d'Antioche*, par M. Renan; *l'Hérédité*, par M. Caro, etc.

BIBLIOGRAPHIE

Introduction to the science of religion, four lectures delivered at the Royal Institution, with two Essays on false analogies and the philosophy of mythology, by MAX MÜLLER, M. A., foreign member of the French Institute. London, Longmans, Green and Co. 1873, in-12.

Dans ce nouvel ouvrage, le célèbre professeur d'Oxford, l'un des cinq associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, s'est proposé de faire, pour la science des religions, ce qu'il a fait avec tant de succès et d'éclat, il y a maintenant près de quinze ans, pour la science du langage (1). L'épigraphe que porte son livre, *quod ubique, quod semper, quod ab omnibus*, indique bien sa pensée : il veut appliquer la méthode comparative, cette grande conquête de notre siècle, à l'étude des principales religions connues. Il commence par analyser le sentiment religieux et par montrer quelles racines il a dans l'âme de l'homme, puis il recherche à quelles lois ce sentiment obéit dans son développement et ses manifestations. Pour ouvrir cette enquête et suffire à une tâche aussi lourde, M. Max Müller était dans une situation bien autrement favorable qu'aucun de ceux qui ont essayé jusqu'ici d'entreprendre quelque chose de semblable : au lieu d'être obligé, comme tant d'autres, de travailler sur des livres de seconde main, il remonte, sans avoir besoin d'employer un intermédiaire, aux sources les plus lointaines et les plus pures, aux grands monuments originaux de la conscience et de l'imagination religieuse. Les Védas, l'Avesta, il les lit dans le texte, et, quand il nous en traduit certains passages pour justifier ses assertions et ses vues, nous pouvons être sûrs que ses théories et ses rapprochements ne reposent pas, comme il est si souvent arrivé à de moins bien préparés, sur de simples contre-sens.

Le corps de l'ouvrage se compose des quatre leçons prononcées à l'Institution royale et dont voici les sujets :

I. But, utilité de la science de la religion. La religion. La théologie comparée.

II. Difficulté et importance d'une classification des religions.

(1) *La science du langage*, cours professé à l'Institution royale de la Grande-Bretagne, en l'année 1868, par M. Max Müller, traduit de l'anglais par MM. George Harris et Georges Perrot. 1 vol. in-8, 2e édition, 1867, Durand et Pedone Lauriel. *Nouvelles leçons sur la science du langage*, cours professé à l'Institution royale de la Grande-Bretagne en 1863, par M. Müller, traduit de l'anglais par MM. G. Harris et G. Perrot. 2 vol. in-8, 1867 et 1868, Durand et Pedone Lauriel.

III. Classification des religions.

IV. De l'interprétation des religions anciennes (1).

A ces quatre leçons, où l'auteur parcourt à grands pas tout le domaine de la science qu'il veut créer et en trace les lignes principales, s'ajoutent trois remarquables essais qui en augmentent la valeur. Le premier est un appendice à la leçon I. Il a pour but de faire connaître, par les témoignages d'historiens orientaux, l'empereur mongol Akbar, un prédécesseur, oublié jusqu'ici, de M. Max Müller. Akbar est le premier penseur, nous dit l'auteur, qui ait eu l'idée de comparer les unes aux autres les religions qu'il trouvait répandues autour de lui, d'en noter avec impartialité les différences et les ressemblances, et d'en atteindre le fond commun. Rien de plus curieux que les détails réunis par M. Max Müller sur les efforts que fit Akbar pour se procurer les écritures sacrées des divers peuples auxquels il commandait, et sur les observations qu'elles lui suggéraient. Abulfazil, l'auteur de l'*Aïn i Akbari*, qui partageait les idées d'Akbar, nous apprend que ce prince avait une riche bibliothèque, où les livres étaient rangés par ordre de matières et d'idiome, ouvrages en prose, ouvrages en vers, livres écrits dans les dialectes anciens et modernes de l'Inde, en persan, en grec, en cachemirien, en arabe ; qu'il les lisait sans cesse, et que des traducteurs étaient occupés à mettre pour lui en persan ceux dont il ne comprenait pas la langue. Ces détails sont confirmés par un autre écrivain, Badaoni, à qui la curiosité d'Akbar et l'enquête qu'il poursuit inspirent une véritable indignation ; celui-ci, dévot musulman, nous fait assister aux colloques qu'Akbar avait institués entre les ministres des diverses religions professées dans ses États, colloques où figuraient souvent des prêtres catholiques portugais. Akbar arrive ainsi, par degrés, à la conviction « qu'il y a dans toutes les religions des gens éclairés, qu'il y a chez toutes les nations des penseurs qui s'abstiennent du mal, des hommes doués de pouvoirs miraculeux ». Le récit du travail qui se fit dans l'intelligence d'Akbar et, tout autour de lui, dans celle d'hommes distingués, comme Abulfazil, qui s'associaient à ses vues et à son entreprise, est un intéressant chapitre de l'histoire de l'esprit humain.

L'étude *sur de fausses analogies dans la théologie comparative* est destinée à mettre en garde contre des assimilations précipitées ceux qui sont tentés d'aborder ces délicats problèmes : c'est une leçon de critique. Par l'exemple du lieutenant Wilford, des fraudes dont il a été la victime et des erreurs étranges qu'il a, de la meilleure foi du monde, accréditées pendant quelque temps, M. Müller montre avec quelle circonspection, avec

(1) Ces quatre leçons ont été traduites en français par la plume exercée de M. H. Dietz et publiées en 1872, dans la *Revue politique*. Elles ont été réunies en un volume in-18, par M. Germer Baillière, sous le titre de *la Science de la religion*, dans sa *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. Il est fâcheux que le traducteur français n'ait pas attendu l'impression de l'ouvrage anglais, de manière à pouvoir donner aussi les trois appendices qui le complètent et qui en forment près du tiers.

quelle méfiante réserve doit procéder en pareilles matières celui qui veut faire œuvre qui dure. Comme le prouve plus d'un exemple, nous devons nous mettre en garde, toutes les fois que nous arrivons à quelque rapprochement duquel l'on pourrait dire familièrement : « La chose est trop belle pour être vraie. » Dans ce même article, à propos d'erreurs du genre de celles de Wilson, commises tout dernièrement encore, dans un livre qui date de 1868, par M. Fergusson (1), on trouvera des détails, sinon nouveaux pour les érudits, tout au moins assez peu connus du grand public, sur l'origine des noms que portent les jours de la semaine dans les différentes langues de l'Europe et en sanscrit. L'étude se poursuit par un jugement sévère sur un livre récemment publié à Paris, par un magistrat français de Chandernagor, M. Jacolliot, sous ce titre à sensation : « *La Bible dans l'Inde, la vie de Jeseus Christna.* » M. Jacolliot, comme jadis le lieutenant Wilford, paraît avoir été victime d'une vraie mystification. Enfin ce curieux travail se termine par une excursion en Chine : l'habile critique montre sur quels contre-sens reposait la prétendue découverte de la Trinité chrétienne dans les écrits de Lao-tse, découverte qu'avaient faite les missionnaires jésuites et qu'Abel Rémusat avait couverte de l'autorité de son nom. Il a suffi, pour faire évanouir tout le mystère, d'une traduction exacte du passage, donnée en 1842 par M. Stanislas Julien.

Le volume se clot par une leçon *sur la philosophie de la mythologie* où l'auteur reprend, avec une inépuisable abondance d'exemples nouveaux, des idées qui lui sont familières (2). Il indique d'abord comment les Grecs ont envisagé et compris leur propre religion, quand s'est éveillé chez eux le sens philosophique; il suit la marche et le progrès de la critique, depuis Xénophane et depuis Héraclite jusqu'à Aristote et aux Stoïciens, et il montre que la mythologie n'était pas toute la religion des anciens. Il expose ensuite la théorie qu'il a souvent développée, que la mythologie n'est autre chose qu'une maladie du langage. « C'est l'ombre obscure que le langage projette sur la pensée, et qui ne disparaîtra complétement que le jour où le langage deviendra tout à fait adéquat à la pensée, jour qui ne se lèvera jamais. » Ceci posé, on comprend ce que veut dire l'écrivain quand il affirme que « toute l'histoire de la philosophie, de Thalès à Hegel, n'a pas été autre chose qu'une lutte ininterrompue contre la mythologie, une constante protestation de la pensée contre le langage ». Il applique sa doctrine à l'idée de l'âme et de sa persistance après la mort; il explique quelles conceptions mythologiques, plus ou moins étranges, a suggérées aux anciens l'imperfection des mots dont ils avaient été forcés de se servir, alors que leur langue s'était constituée, pour représenter la

(1) *Tree and serpent worship*. London, 1868.

(2) Voir notamment les *Essais sur la mythologie comparée, les traditions et les coutumes*, traduits de l'anglais par Georges Perrot, 1873, in-8, Didier. Ce volume correspond, à peu de chose près, au second volume du recueil d'essais qui porte en anglais le titre de *Chips from a german workshop*, « copeaux d'un atelier allemand. »

vie et la conscience que l'homme a des phénomènes dont il est le théâtre. Nous passons ensuite au soleil et à la première impression qu'il dut faire sur l'âme neuve encore de l'homme naissant. L'homme, quelle que soit la couleur de sa peau, est au fond partout le même; c'est ce que démontrent ici, après les mythes grecs, des mythes empruntés aux traditions des Esquimaux, des Hottentots et des Finnois. En finissant, l'orateur, car c'est encore une conférence que nous avons là, adresse, non sans esprit et sans ironie, quelques mots de réponse au professeur Blackbie, philologue et helléniste de la vieille école, qui, parlant dans cette même chaire du *Royal Institute*, avait vivement critiqué la méthode employée par M. Max Müller et par son disciple M. Cox, auteur d'un ouvrage important sur la mythologie aryenne (1).

Toute rapide qu'elle soit, cette analyse suffit à donner l'idée des sujets traités dans ce nouvel ouvrage de l'éditeur, du traducteur des Védas. Nous ne croyons pas que ce livre ajoute beaucoup, auprès des indianistes et des érudits, à la réputation de M. Max Müller; mais il ne peut que contribuer à appeler sur ces neuves et belles études l'attention des esprits curieux, et élargir le cercle, trop restreint encore, de ceux qui en suivent avec attention les progrès et les résultats. G. P.

Jean, sire de Joinville. Histoire de saint Louis, Credo et Lettre à Louis X. Texte original, accompagné d'une traduction par M. Natalis de Wailly, membre de l'Institut. Paris, Didot, 1874. 1 vol. gr. in-8, xxx et 690 p.

M. de Wailly a rassemblé dans ce beau volume tout ce qu'il avait publié antérieurement sur Joinville, excepté les chartes de la chancellerie de Joinville et le travail sur la langue de ces documents; en outre il y a ajouté des éclaircissements sur différents points d'archéologie, d'histoire et de langage; enfin il a présidé aux illustrations scientifiquement choisies et artistement exécutées qui accompagnent le texte. Un travail fait par un excellent géographe, M. Longnon, pour expliquer deux cartes qui servent à l'intelligence des croisades de saint Louis et une carte de la France féodale en 1259, est le digne complément d'une publication qui contribuera puissamment à populariser l'un des monuments les plus importants de notre histoire.

On sait que M. de Wailly a constitué le premier le texte de Joinville, et qu'il s'est acquitté de cette tâche avec autant de soin que de sagacité. Nous n'entrerons pas ici dans le détail de cette partie importante de son travail; nous renvoyons à ce qui a été publié dans cette Revue même, aux *observations* de feu Charles Corrard, l'un des professeurs les plus distingués de l'Université, *sur le texte de Joinville et la lettre de Jean-Pierre Sarrazin* (*Rev. arch.*, 1867, I, p. 169-193, 233-245), et au compte rendu de l'édition de Joinville publiée par M. de Wailly pour la Société de l'histoire de France (*Rev. arch.*, 1869, I, p. 389). Nous nous bornerons à une remarque. Si le

(1) *The mythology of the Aryan nations*, by George W. Cox, in two volumes. Longmans, 1870, 8°.

manuscrit de Bruxelles et le manuscrit de Lucques dérivent de deux exemplaires différents, comme M. de Wailly persiste à le penser, il est difficile d'expliquer comment les deux manuscrits s'accordent à écrire au même endroit (178 F, § 268) *Guibelin* le nom de *Gui d'Ibelin* qui revient plusieurs fois ailleurs; à passer les mots *au col* dans le passage (234 D, § 354) : « Il en vindrent bien trente, les espées toutes nues es mains, à nostre galère, et au col les haches danoises »; à omettre *en la mer* dans (268 B, § 404) : « Tandis que nous fûmes en la mer, par six jours, je, » etc. Corrard en outre a fait remarquer le premier que le texte est gravement altéré aux mêmes endroits dans (336 C, § 504) : « Li roys m'avoit baillié en ma bataille *cinquante* chevaliers... Toutes les fois que l'on crioit aux armes, je y envoioie *cinquante quatre* chevaliers... »; (442 D, § 659) : « Dist ... que il avoit leue la Bible et les livres qui vont *encoste* la Bible, ne onques n'avoit veu ne ou livres des créans ne *ou livre des mescréans*... »; (446 D, § 665) : « *Et les paroles* que nos gens de Champaigne menoient par dariere moy, ... je ne lessai pas pour ce que je ne venisse au roy de France ... »; (456 A, § 676) : « Nous amons miex avoir nostre abbaïe en vostre garde, que *nous* à celi cui li eritaiges est. »

Les *éclaircissements* que M. de Wailly a ajoutés sont fort importants. Nous signalerons en particulier à l'attention ceux qui sont relatifs au pouvoir royal, aux monnaies, aux armes défensives et offensives, au vêtement, à la domesticité féodale, à la chronologie de Joinville, à la grammaire et à la langue de Joinville, aux sceaux. Des gravures bien faites, tirées de monuments authentiques contemporains, achèvent d'éclairer aux yeux ce qui est présenté à l'esprit. En ce qui concerne les armes et le vêtement, des définitions précises ont été fournies par M. J. Quicherat, qui est si profondément versé dans l'archéologie du moyen âge. Enfin M. de Wailly n'a rien négligé de ce qui pouvait donner un intérêt sérieux à cette publication et la rendre aussi instructive pour l'érudit qu'elle est attrayante pour le grand public. CHARLES THUROT.

Notices et extraits des manuscrits publiés par l'Académie des Inscriptions. Paris, Impr. nat., 1872, in-4° (extrait du t. XXIII, 2e partie.)

1° Ἑρμηνεύματα [καὶ] Καθημερινὴ ὁμιλία de Julius Pollux, publiés pour la première fois, d'après les manuscrits de Montpellier et de Paris, par A. BOUCHERIE, professeur au lycée de Montpellier;

2° Le palimpseste de Montpellier (ms. 141, du VIIIe-IXe siècle, de la bibliothèque de l'école de médecine de Montpellier).

1° Ἑρμηνεύματα. — Il y a près de cinq ans, dans la séance du 28 août 1868, M. Boucherie communiquait à l'Académie des inscriptions une étude sur les Ἑρμηνεύματα contenus dans le ms. 306 de l'Ecole de médecine de Montpellier. Toutes les conclusions du volume qui vient de paraître sont en substance dans le compte rendu de cette séance, où MM. Léon Renier, président, Alexandre, Brunet de Presle, Egger, Alfred Maury et Louis Quicherat ont présenté des observations et avancé des assertions dont M. Boucherie a tenu compte dans son travail définitif. Outre l'intérêt que ce

débat scientifique offrit en lui-même, la bibliographie devait toujours le rappeler pour établir la priorité de notre compatriote, car un philologue allemand, M. Haupt, a fait paraître en 1871 une partie des textes grecs de Montpellier et annoncé la publication du reste.

Le volume de M. Boucherie contient, dans la première partie, les Ἑρμηνεύματα, qu'il attribue à Jules Pollux; dans la seconde, la Καθημερινὴ ὁμιλία, qui, « si elle ajoute peu de chose, dit-il, à notre science lexicographique, a du moins l'avantage de nous initier à certains détails intéressants de la vie scolaire chez les anciens. » La troisième partie est consacrée à un texte grec-latin des fables d'Esope et d'un fragment de droit romain analogue à celui qu'a publié Bœcking, mais fourni par un manuscrit de Paris, le n° 6503 du fonds latin (1), antérieur de trois siècles à celui de Leyde. La quatrième et dernière partie se compose des listes par ordre alphabétique des mots encore inconnus aux lexiques et des acceptions nouvelles. Les textes sont précédés d'une introduction où M. Boucherie expose les raisons qui lui font considérer les deux premiers comme l'œuvre de Pollux, l'auteur de l'Ὀνομαστικόν. Ce qui n'est pas contestable, c'est que ces *Interpretamenta*, fragments étendus d'un manuel gréco-latin de la conversation et d'un lexique, peuvent et doivent appartenir à l'époque même où vivait le célèbre sophiste, professeur de Commode. La thèse de M. Boucherie est infiniment probable; toutefois il lui manque une preuve décisive, et nous savons combien sont suspectes les attributions qui ne reposent que sur les indications des manuscrits.

Au reste, ni les Ἑρμηνεύματα, ni la Καθημερινὴ ὁμιλία, pas plus que l'Ὀνομαστικόν, ne sont des morceaux proprement littéraires, et ce que l'on y cherche avant tout, c'est moins le caractère de tel écrivain qu'une somme de notions sur la vie publique et privée des anciens. A ce point de vue, les deux nouveaux ouvrages attribués à Pollux, qui sont peut-être, pour le dire en passant, deux parties d'une seule et même composition, viennent compléter dans une certaine mesure la vaste et précieuse encyclopédie connue sous le nom du même auteur (2). Ils font connaître plusieurs centaines de mots grecs ou latins du langage vulgaire, qui devront entrer à titre de supplément dans le *Thesaurus linguæ græcæ*, dans les grands dictionnaires latins de Forcellini et de Freund. Enfin les glossaires dressés par le savant éditeur renferment, sur l'étymologie de certains mots français, des remarques et des rapprochements que M. Littré ne pouvait faire entrer dans son dictionnaire historique, puisque les fondements en étaient restés inconnus.

(1) Ce ms. méritait une description détaillée. Signalons, entre autres articles, 1° un morceau de musique liturgique, en notation dite boécienne, emprunté à une partie encore inédite de l'office des martyrs nantais Donatien et Rogatien; 2° le procès-verbal, peut-être inédit aussi, d'un jugement « per aquam caldam aut frigidam, panem, caseum, aut ferrum candens » (XIe siècle).

(2) Voir la traduction de la plus grande partie de ces textes dans le *XIXe Siècle* du 11 et du 22 juillet dernier.

M. Boucherie avait à surmonter plusieurs difficultés qui augmentent encore le mérite de sa publication : son éloignement de Paris, une santé délicate, les loisirs exigus et morcelés des classes de grammaire. Il est juste d'observer, avec M. Boucherie lui-même, qu'il doit beaucoup au concours que lui ont prêté plusieurs savants, entre autres MM. Thurot, Brunet de Presle, Edelestand du Méril, et surtout M. Egger qui, depuis l'origine de la découverte, n'a pas cessé de prodiguer à l'heureux inventeur ses indications et ses conseils. L'Académie des inscriptions a compris le travail dans son recueil des *Notices et extraits des manuscrits*, et l'Association pour l'encouragement des études grecques vient de lui décerner une de ses récompenses.

2° *Palimpseste.* — La bibliothèque où M. Boucherie a trouvé les Ἑρμηνεύματα possède un manuscrit latin contenant douze feuillets palimpsestes. L'écriture primitive, dans les huit premiers, est une copie, la plus ancienne que l'on connaisse, d'un livre presque entier, le VIIIe, du grammairien Priscien, et dans les quatre autres, un texte partiel de Pompéius, le commentateur de Donat.

Ce texte de Priscien, comparé avec celui des éditions de Putsch et de Keil, offre un assez grand nombre de variantes ou plutôt de lacunes quelquefois considérables, et, suivant une conjecture admissible de M. Boucherie, nous révélerait en partie ce que l'on pourrait appeler une édition *princeps*, une édition non revue et non augmentée par les interpolateurs.

Quant au fragment de Pompéius, M. Boucherie reconnaît lui-même qu'il n'enrichit guère les éditions et que le travail auquel il a été soumis a pour principal résultat de donner le dernier mot sur le contenu de ces feuillets. Toutefois la lecture des variantes fera voir que ce fragment ne méritait pas l'appréciation dédaigneuse qu'en a faite l'éditeur allemand Keil.

Bien que M. Boucherie ait adopté, en vue de réduire son travail à la plus simple expression, une disposition qui est loin d'en faire ressortir l'importance, il n'en a pas moins rendu le compte le plus exact de l'état d'un palimpseste dont personne jusqu'ici n'avait abordé le déchiffrement et qui fournira, sous la forme dont il l'a revêtu, un certain nombre de notions précieuses. Nous mentionnerons entre autres les leçons où se laisse entrevoir la prononciation du grec au VIIIe siècle et au IXe siècle. Le savant professeur se réserve de publier, sur cette question controversée, un mémoire qui aura pour base les antiques manuscrits qu'il vient de reproduire. Son esprit critique en saura tirer un parti excellent pour l'élucidation de ce problème. C.-E. R.

Dictionnaire topographique du département de la Dordogne, par le vicomte DE GOURGUES. 1 vol. in-4, 1870.

Nous n'avons pas à faire l'éloge de ce travail, auquel le grand prix a été décerné à l'un des derniers concours de la Sorbonne, mais nous croyons devoir en constater une fois de plus la valeur.

M. de Gourgues décrit d'abord l'état physique du pays : il s'occupe ensuite des habitants de la période antéhistorique dont le département de la Dordogne possède de si importants monuments. Il fixe ensuite les limites des *civitates* d'après celles des anciens diocèses, en faisant remarquer que ces territoires sont presque toujours identiques. Des chapitres sont consacrés aux voies romaines, aux divisions intérieures des diocèses, aux établissements hospitaliers, aux juridictions antérieures à 1789 ; d'excellentes tables complètent ce volume.

Nous nous arrêterons un moment à la partie de ce travail relative à l'âge préhistorique dans la Dordogne. M. de Gourgues en a fait un véritable mémoire, bon à résumer.

Des cavernes habitées ont été reconnues depuis quelques années sur les bords de la Vézère, de la Drone et de la Dordogne. Mais ce n'est pas seulement dans les habitations troglodytiques que l'industrie préhistorique peut être étudiée en Périgord. Les silex taillés se rencontrent continuellement à la surface du sol (1), mais il y a une différence à constater : dans les cavernes, les silex sont petits, peu polis, et on y trouve beaucoup d'instruments en bois de renne et en os ; hors des cavernes, les grosses pièces dominent, et l'on n'y a pas encore recueilli d'objet en bois de renne ou en os. M. de Gourgues décrit avec un grand soin les trois types de ces silex : instruments avec tranchant, dits haches ; instruments sans tranchant ; instruments dont le côté seul est utilisé. Puis il discute le classement adopté pour les cavernes et stations du Périgord par les savants directeurs du musée de Saint-Germain : ceux-ci se sont appuyés « sur les produits de l'industrie rencontrés dans ces stations primitives, qui, s'étant modifiés d'une manière générale à plusieurs reprises, peuvent fournir le moyen de faire des coupes claires et nettes. » M. de Gourgues propose, au contraire, une classification basée sur le raisonnement suivant : « Les hommes ont tous commencé par vivre de la chasse et de la pêche ; la chronologie des produits de l'industrie doit donc suivre la succession des habitudes dans les populations, et finir par ceux destinés au travail de la terre. » D'après ce système, la chronologie des cavernes périgourdines serait : 1° La Madeline, Gaugerie-Basse, les Eyzies, où les engins de pêche et de chasse sont plus caractérisés que nulle part ailleurs ;

2° Cros-Magnon, gorge d'Enfer : ni flèches barbelées, ni harpons, la forme actuelle s'y étend ; le silex mieux taillé ;

3° Gaugerie-Haute : le silex remplace absolument l'os et constitue des armes plus fortes ;

4° Le Moustier : les produits de cette caverne deviennent similaires à ceux des plateaux.

(1) Il en est de même en Champagne, aux environs de Coizard, où l'an dernier M. Jos. de Baye a découvert une série de grottes sur lesquelles l'attention du monde savant a été justement appelée ; les silex taillés se rencontrent partout à 2 et 3 lieues à la ronde.

M. de Gourgues ajoute que les hommes de la première époque avaient dû connaître quelque chose de la civilisation avant de quitter leur pays natal (1), et il en voit une preuve décisive dans la gravure qu'on retrouve fréquemment alors sur des os employés à divers usages ; l'isolement a fait perdre cet art à leurs successeurs qui, nés sauvages, ont suivi l'évolution contraire. E. DE BARTHÉLEMY.

Notice sur les monuments épigraphiques de Bavai et du musée de Douai, inscriptions, cachets d'oculistes, empreintes de potiers, voies romaines, par ERNEST DESJARDINS. In-8, 1873, Douai et Paris.

Avec les habitudes de critique exacte et de précision savante qu'il a prises dans l'enseignement de M. Léon Renier et dans ses propres travaux d'épigraphie et de géographie historique, l'auteur de la nouvelle édition de la carte de Peutinger, M. Ernest Desjardins, était mieux que personne en mesure de montrer, par une notice répondant à toutes les exigences de la science, ce qui pourrait être tenté pour mettre à la portée de tous les érudits les richesses presque inconnues que contiennent nos musées de province. Ce volume n'est, dit-il, qu'un essai, destiné à tracer la voie, à faire comprendre ce qui devrait être entrepris partout pour la publication locale des monuments épigraphiques de notre pays. En tout cas, cet essai peut servir de modèle, grâce à la sûreté de critique et de méthode qui s'y trouve de la première à la dernière page. Si l'exemple ici donné pour la cité des Nerviens avec son chef-lieu, Bagacum (aujourd'hui *Bavai*), était suivi pour les autres cités de la Gaule, nous aurions bientôt un *Corpus inscriptionum Galliæ*, « donnant, pour emprunter les propres expressions de M. Desjardins, ce que le grand recueil universel de Berlin lui-même ne saurait offrir au public, c'est-à-dire non-seulement les inscriptions, mais 1° leur explication philologique et historique, et 2° les monuments eux-mêmes, dessinés avec exactitude et présentant par conséquent l'aspect, le caractère et jusqu'à la forme des lettres des documents originaux. »

Ce que l'on est heureux de trouver ici, tant il est difficile de les rencontrer ailleurs, ce sont certaines explications très-élémentaires sur les noms, prénoms, tribus romaines, etc., que M. Desjardins a admises dans son commentaire. Il a eu pour but de suppléer ainsi, dans une certaine mesure, au manque d'un manuel d'épigraphie latine, de ce livre que M. Léon Renier pourrait et devrait donner à la France et à l'Europe savante. En entrant dans ces détails, M. Desjardins rendra service à plus d'un débutant ; mais, pour plus de brièveté et afin de diminuer les frais,

(1) L'Orient, suivant M. de Gourgues, qui dit : « Quelle fut la durée de cette période artistique ? Les premières générations purent conserver l'enseignement de la mère-patrie ; mais par suite de l'état misérable où elles furent réduites, cette industrie périt avant même que le renne eût quitté le Périgord ; et c'est ainsi que nos premiers habitants, qui étaient nés dans l'âge historique d'Orient, ont passé dans l'âge préhistorique d'Occident en se transportant en Périgord

il ne serait pas nécessaire de répéter ces explications dans tous les volumes de la collection que rêve d'inaugurer l'auteur du présent catalogue; il suffirait de se borner à noter les particularités intéressantes, et à éclaircir toutes les questions de langue, d'histoire et de géographie que soulève chacun de ces textes.

Une sorte de discours préliminaire indique avec beaucoup de netteté ce que l'étude des inscriptions ajouterait à la connaissance de l'histoire de la Gaule sous la domination romaine, et montre ce qui manque aux livres écrits jusqu'à ces derniers temps sur ce sujet par des personnes étrangères à l'épigraphie. Viennent ensuite des conseils pratiques sur la manière de copier et d'estamper les inscriptions, puis sur les règles à suivre dans l'interprétation et le commentaire. L'auteur termine en indiquant le plan de son travail; après les monuments épigraphiques du musée de Douai et ceux qui, provenant aussi de Bavai, se trouvent dispersés dans d'autres collections, il décrira deux autres séries de monuments que Bavai a fournis au musée de Douai. Les cachets d'oculistes romains font donc l'objet de la seconde partie de ce mémoire; dans la troisième sont étudiés des fragments de terre cuite portant des inscriptions, marques de fabrique ou noms de potiers. Enfin le volume se termine par un appendice contenant un renseignement géographique nouveau sur les voies romaines qui rayonnaient autour de Bavai. Les vingt-quatre planches dessinées par M. Desjardins avec son scrupule ordinaire, offrent, outre une carte qui correspond à l'appendice, des fac-simile de tous les monuments décrits dans l'ouvrage. Elles ont été exécutées aux frais de la Société d'agriculture, des sciences, lettres et arts de Douai. Celle-ci s'est vraiment fait honneur par les dépenses qu'elle s'est imposées pour cette publication, et ce serait un grand bonheur que son exemple fût suivi; mais l'argent n'y suffirait pas: il faudrait que, comme les antiquaires de Flandre, les autres sociétés de province eussent la chance de trouver, pour entreprendre cette tâche, quelqu'un qui sût l'épigraphie. G. P.

Griechische und Sicilische Vasenbilder, herausgegeben von Otto Benndorf. IIe Lieferung, pl. XIV à XXX. Berlin, Guttentag.

Nous avons annoncé le premier fascicule de cet ouvrage dans un des précédents numéros de la *Revue*. Le second est consacré aux *vases blancs* d'Athènes. Le recueil que donne de ces peintures M. Benndorf est le plus complet qui ait été publié jusqu'ici. Il contient les scènes suivantes :

1° Offrandes et lamentation devant une tombe, curieux exemple de l'âme représentée deux fois sous la figure d'un petit corps ailé. 2° Toilette funèbre : femme assise devant une stèle et tenant une cassette, deux autres femmes debout la regardant; scène assez rare. 3° Rencontre d'une jeune fille et d'un éphèbe devant une stèle; — enfant et femme devant une stèle, l'enfant porte un oiseau. 4° Exposition et conclamation, scène encore très-rare; — femme à genoux devant un tombeau; lamentation.

5° Offrande de bandelettes; — jeune homme et jeune fille à droite et à gauche du tombeau. 6° Femme entre deux stèles (style négligé); — femme couronnant une stèle sur laquelle l'artiste a représenté un tableau; — Victoire ailée, tenant une torche; inscription, NIKE; — sphinx devant un arbre; — stèle peinte sur laquelle est figurée une femme assise; ces vases appartiennent plutôt au style *dit de Locres* qu'à celui des lécythus athéniens à fond blanc. 7° Toilette funèbre; — libation sur un tumulus. 8° Deux éphèbes devant une stèle : l'un d'eux tient une bandelette; on voit sur le marbre un lécythus offert au mort; — lamentation : femme et vieillard; une épée est suspendue à la stèle. 9° Offrandes funèbres; — deux personnages, l'un assis, l'autre debout, des deux côtés d'une stèle. 10° Ephèbe nu devant une stèle; — femme ailée étendant les mains vers une urne; trace d'inscription : M. Heydemann y lit le nom de l'Aurore ἠώς, conjecture qui me paraît être peu admissible. : 1° Lécythus communs et de travail populaire à figures bistre sur fond gris; — lamentation; — femme passant devant un tumulus; — éphèbe nu suspendant une bandelette sur un tombeau.

Les planches XXV et XXVI reproduisent deux vases déjà connus, l'un du British Museum, l'autre du Musée de Berlin. — Planche XXVII : Charon, Hermès et une femme; — génie psychopompe.

Dans le choix de ces monuments, M. Benndorf s'est surtout attaché à ceux qui présentent des détails et des attributs nouveaux. Le commentaire qu'il leur a consacré est sobre et précis. Un résumé général sur les vases blancs ouvre ce fascicule et marque l'état de nos connaissances sur le sujet. Toutefois il est à regretter que l'auteur n'ait pas choisi pour les vases blancs d'Athènes inédits ceux qui sont des chefs-d'œuvre de l'art. La scène d'exposition publiée par M. Heydemann, le lécythus du *Varvakeion* qui représente la déposition, d'autres peintures encore, manquent à ce recueil. La série donnée par M. Benndorf laisse de côté des sujets de première importance : la déposition du mort par des génies ailés, le cavalier, la représentation des divinités éleusiniennes. Je crois aussi que ce savant n'a pas marqué suffisamment la distinction qu'il faut établir entre le style dit de *Locres* et celui des lécythus blancs d'Athènes.

Le fascicule se termine par trois planches consacrées à des fragments de poteries qui portent des inscriptions, fragments qui proviennent presque tous de l'Acropole. Ces textes sont en général des dédicaces aux dieux. Les transcriptions ont été faites avec la plus grande exactitude.

Les remarques réunies à la page 52 sur les noms d'artistes que nous ont conservés des vases trouvés en Grèce méritent d'être signalées.

Ce second fascicule, sur lequel nous avons fait de très-légères réserves, est digne à tous égards du premier par la nouveauté des documents qu'il contient. Il fait regretter que l'œuvre entreprise par M. Benndorf, et qui doit être considérable, paraisse être momentanément interrompue.

F. E.

4.

4.

44.

35.

45.

50.

52.

56.

61.

62.

74.

88.

101.

118.

130.

162.

189

Imp. Ch. Chardon aîné

INTAILLES ASIATIQUES — Collection A. de Gobineau.

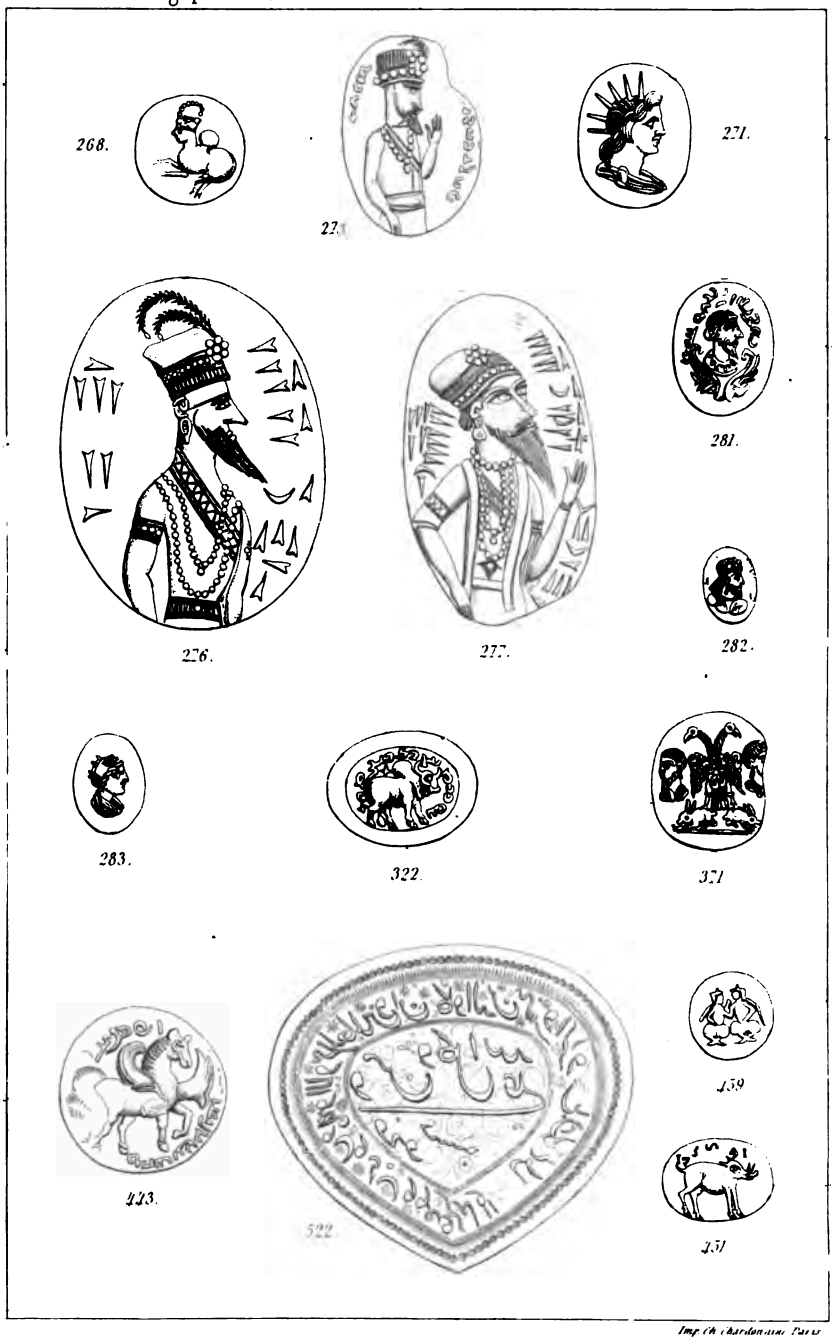

Imp. Ch. Chardon aîné, Paris

INTAILLES ASIATIQUES — Collection A. de Gobineau.

INSCRIPTIONS GRECQUES

DÉCOUVERTES EN ÉGYPTE (1)

Je dois à l'obligeance de M. Daninos la communication des estampages d'un certain nombre d'inscriptions grecques découvertes en Égypte. M. Daninos, attaché au ministère des affaires étrangères au Caire, nous a déjà fait plusieurs communications de ce genre. L'Académie se rappelle entre autres la grande inscription de Memphis que j'ai eu l'honneur d'expliquer devant elle.

Parmi les nouveaux estampages que j'ai reçus dernièrement, il en est deux que je mentionnerai en peu de mots. Le premier est celui de l'inscription en faveur de Ptolémée Philopator et de sa femme Arsinoé, dont j'ai parlé récemment et qui déjà m'avait été communiquée par M. Mariette. Le second reproduit une inscription découverte à Damiette, l'ancienne Tamiathis, et qui a été publiée plusieurs fois, en dernier lieu dans le recueil de Bœckh, sous le n° 4697 *b*. M. Daninos ne dit pas où ce monument se trouve aujourd'hui ; probablement dans le musée de Boulaq, au Caire. L'inscription concerne un légat de Tibère nommé Lucius Popillius Balbus. Comme aucun légat n'a jamais été accordé par les empereurs aux préfets d'Égypte, le savant épigraphiste en conclut que la pierre provient d'une autre contrée que cette province. On ne s'explique pas comment ce légat L. Popillius Balbus et L. Balbus, autre personnage du même nom, qu'il ne faut pas confondre avec le précédent et qui, suivant Pline, fut consul avec Julius Silanus, comment ces deux Balbus ne figurent point dans la nouvelle édition de l'*Onomasticon* de Forcellini.

Les estampages d'inscriptions connues et déjà publiées ne sont point inutiles. Ils ont de l'importance, en ce sens qu'ils permettent

(1) Lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans une des séances de janvier 1874.

de fixer à peu près l'époque d'un monument, lorsque celle-ci n'est point déterminée par le texte lui-même, et ils peuvent donner lieu à des observations paléographiques qui servent de *criterium* dans des circonstances analogues.

Voici, par exemple, ce qu'on peut remarquer dans l'inscription de Balbus. Les lettres sont très-grandes et bien faites. Le milieu de l'A est occupé par une espèce de croix rappelant notre lettre X. La barre médiale de l'E et de l'H est détachée et ne joint point les lignes verticales. Les deux jambages du M sont renversés à droite et à gauche; une ligne brisée les joint par le milieu. L'O est un rond parfait et plus petit que les autres lettres. La ligne supérieure du Π dépasse des deux côtés. La boucle du P affecte une forme carrée; le C a la même forme.

Un dernier détail qui mérite d'être signalé. Dans le mot ΠΡΕϹ-ΒΕ ΥΤΗΝ de la 3e ligne les lettres E et Y sont séparées l'une de l'autre à cause d'une cassure de la pierre, accident que l'on retrouve indiqué dans l'estampage. Cette remarque ne manque point d'importance, parce qu'elle prouve que l'inscription a été gravée après l'accident; elle prouve de plus qu'on ne saurait être trop circonspect dans les restitutions, et qu'il ne faut pas toujours suppléer une ou plusieurs lettres dans les espaces vides d'un monument épigraphique.

J'arrive maintenant aux inscriptions inédites.

La première, trouvée à Alexandrie, se compose de six lignes très-courtes, et écrites d'une manière un peu négligée.

ΕΥΨΥΧΙΣΑΡΑ
ΠΙΑΣΗΚΑΙ
ΣΕ...ΘΑ
ΡΙΟΝΕΤΩΝ
ΤΕΣΣΑΡΑΚΟΝ
ΤΑΕΝΝΗΑ

c'est-à-dire

Εὐψύχι Σαρα-
πίας ἡ καὶ
σε... θά-
ριον ἐτῶν
τεσσαράκον-
τα ἐννήα.

D'après la forme des lettres et les fautes d'orthographe on reconnaît que cette inscription est d'une basse époque.

εὐψύχι pour εὐψύχει est une formule funéraire très-connue (1).

Σαραπίας est probablement une faute pour Σαραπία. Ce qui suit ἡ καὶ semblerait indiquer un autre nom. Le commencement de la quatrième ligne ριον serait-il la fin d'un nom féminin, sorte de nom dont j'ai parlé dernièrement à propos de Τιμόκιον qui se trouve dans l'inscription de Ptolémée Philopator? Mais que faire de la troisième ligne, dont les deux premières lettres ΣΕ sont certaines et paraissent appeler l'adjectif σεμνὴ ou l'adverbe σεμνῶς, mots si fréquents dans les inscriptions funéraires? Pour le moment je n'entrevois pas de restitution probable de cette troisième ligne amenant la désinence ριον. Les trois dernières se lisent facilement ἐτῶν τεσσαράκοντα ἐννῆα (ce dernier mot pour ἐννέα).

Le sens général ne présente point de difficulté. L'hommage est rendu à une femme nommée Sérapia et morte à l'âge de quarante-neuf ans.

La seconde inscription, découverte à Thèbes, date du règne de Gordien III.

Elle occupe trois lignes et est ainsi conçue :

ΟΥΑΡΙΣΠΑ . ΙΜΙΟΣΙΕΡΟΝΙΚΗΣΓΥΝ
ΑΙΚΙΚΑΙΤΕΚΝΟΙΣΑΝΕΘΗΚΕΝΕΠΑΓΑΘΩ
Ζ ΓΟΡΔΙΑΝΟΥΜΕΧΕΙΡ Θ

Οὐάρις Παπίμιος Ἱερονίκης γυν-
αικὶ καὶ τέκνοις ἀνέθηκεν ἐπ' ἀγαθῷ.
L Z Γορδιανοῦ μεχεὶρ θ'.

« Varis Papimius Hieronicès à sa femme et à ses enfants.
L'an VII de Gordien, le 9 du mois de Méchir. »

Οὐάρις est une forme nouvelle de Οὐάριος, Varius, nom romain dont on connaît beaucoup d'exemples.

Le nom Παπίμιος n'est pas certain. Les deux lettres ΙΙΙ ne se distinguent pas nettement. Je crois cependant qu'il faut lire Παπίμιος, nom qui se retrouve dans la forme Πάπιμος, connue d'ailleurs.

Ce personnage avait trois noms. Ἱερονίκης est le troisième. On le

(1) Voy. *C. I.*, nos 6812, 6796, *b*; Acad. Inscr., Mém., I, p. 254, 2e rec., et Le Bas, fasc. 4, p. 190.

trouve dans une autre inscription (1). La forme Ἱερονείκης était également usitée.

ἐπ' ἀγαθῷ est une formule funéraire qui se rencontre très-fréquemment en Égypte.

L'an 7 de Gordien III répond à l'année 243 de l'ère chrétienne.

L'année, ἔτος, est désignée par le signe qui a été pris autrefois pour λυκάβας, et sur lequel M. de Longpérier a donné des détails très-curieux dans le dernier numéro du *Journal des savants* (décembre 1873).

Viennent ensuite deux fragments découverts à Alexandrie et appartenant tous les deux à des inscriptions métriques. Ils sont très-mal écrits et d'une basse époque.

Il n'y a pour ainsi dire rien à tirer du premier. On n'y distingue que le mot ἔθανεν à la fin de la troisième ligne, ἀπόκειται à la quatrième, et ατρικὴ à la fin de la sixième. D'où l'on peut conjecturer que l'inscription se composait de trois distiques. Il s'agissait probablement d'un monument dédié par un ou plusieurs enfants à leur père.

Une remarque à faire, c'est que l'omicron affecte une forme carrée.

Le second fragment est plus considérable. Il contient huit lignes écrites avec une grande négligence. Il semble même que le lapicide se soit servi d'un fragment de pierre cassée, car les lignes s'arrêtent très-irrégulièrement; elles se conforment aux exigences de la cassure, en s'infléchissant vers la fin sous la forme d'une légère courbure.

Voici à peu près la physionomie de cette inscription :

ΕΝΘΑΔΕΤΗΝ . . . . . ΠΙΝΥ
ΤΗΝΚΑΤΑΓΑΙΑΚΑΛΥΠΤΕΙΠΡΕΙ . . .
ΤΗΝΑΛΟΧΟΝCΕΜΝΟΝΘΑΛΟCΕΞΟΧΟΝ
ΑΛΛΟ . . ΝΙΟΥΑΙΔΝΗΝΤΗΝΜΟΙΡ
. . ΙΚΡΗΤΗCΑΠΟΓΑΙΗCΕΙΚΟCΙ
ΠΕΝΤΕΕΤΗΖΗCΑCΑΙCΟΝ
ΧΡΟΝΟΝ . . . CΕΤΕΤ . . . . . .
ΛΟΓΟΝΝΥΝΠΑΡΟΔΕΙ . . . .

Cette inscription métrique était en vers hexamètres. Les deux premiers sont presque complets.

(1) *C. I.*, n° 6419.

Ἐνθάδε τὴν α...πινυτὴν κατὰ γαῖα καλύπτει,

vers qui rappelle le commencement du distique de l'Anthologie (VII, 3) consacré à Homère :

Ἐνθάδε τὴν ἱερὴν κεφαλὴν κατὰ γαῖα καλύπτει.

Entre l'article τὴν et πινυτὴν quelques lettres illisibles dont la première est un A. Il y a trop peu de place pour penser à un mot composé de deux brèves et une longue; il faut un spondée, peut-être ἁπλῶς qui se construit quelquefois avec un adjectif. J'avoue cependant que j'aimerais mieux une autre restitution.

Le second vers se lirait ainsi :

Πρεί[μαν] τὴν ἄλοχον, σεμνὸν θάλος ἔξοχον ἄλλο.

Les premières lettres Πρεί seraient, suivant moi, le commencement de Πρείμαν pour Πρίμαν, nom romain dont on connaît de nombreux exemples. Ce serait celui de la jeune épouse dont on déplore la mort.

Le troisième vers,

νιου ἀΐδνην τὴν μοίραν... Κρήτης ἀπὸ γαίης,

mentionne la parque funeste et nous apprend que Prima était née en Crète. De nombreux habitants de cette île sont de tout temps venus se fixer en Égypte.

Je ne sais que faire des lettres NIOY qui se trouvent au commencement du vers.

Le quatrième nous donne l'âge auquel Prima est morte,

Εἴκοσι πέντε ἔτη ζήσασα ἴσον χρόνον ω.....

c'est-à-dire, après avoir vécu vingt-cinq ans, le même temps que.....

Puis on s'adresse au voyageur :

.....λόγον νῦν παροδεῖτα.....

La fin manque.

A la première ligne, l'H et le N de l'article τὴν sont liés, ce qui n'a plus lieu dans les autres endroits où ces deux lettres se rencontrent juxtaposées.

En résumé, l'inscription concernait une jeune femme nommée Prima, et morte à l'âge de vingt-cinq ans.

L'inscription métrique que j'ai réservée pour la dernière est plus importante.

Elle provient du Caire; c'est du moins la seule indication que je

trouve sur l'estampage. Mais peut-être se trouve-t-elle simplement dans le musée de Boulaq, où elle aura été apportée d'une autre localité. J'ai demandé ce renseignement, qu'il serait utile de connaître.

Ce monument est aussi d'une basse époque. Je ne crois pas pouvoir le faire remonter plus haut que le premier siècle de notre ère, malgré la forme du C, qui est carrée. L'inscription est complète ou du moins presque complète, car il n'y manque que deux mots incertains. Elle contient treize lignes assez difficiles à lire et formant six distiques. Le dernier se termine par deux pentamètres.

Les pièces contenant un nombre impair de vers sont assez rares. On en trouve cependant quelques exemples, surtout en Égypte. Je citerai entre autres celle qui provient de Philé et qui a été publiée dans le *Recueil* de Letronne (II, p. 167). Elle se compose de trois distiques et d'un septième vers qui a six pieds, quoique la chute soit celle du pentamètre.

En fait d'observation paléographique je remarquerai seulement que le sigma est lunaire C.

Voici cette inscription en majuscules et en caractères courants.

ΠΕΝΤΗΚΟΤΑΤΡΙΩΝΕΤΕΩΝΚΥΚΛΟΝΗΔΑΝΥϹΑΝΤΑ
ΑΥΤΟϹΟΠΑΝΔΑΜΑΤΩΡΗΡΠΑϹΕΝΕΙϹΑΙΔΗΝ
ΩΧΘΩΝΑΜΜΟΦΑΝΗϹΟΙΟΝΔΕΜΑϹΑΜΦΙΚΑΛΥΠΤΙϹ
ΑΒΒΑ..ΟΥΨΥΧΗϹΤΟΥΜΑΚΑΡΙϹΤΟΤΑΤΟΥ
ΟΥΚΑΓΕΡΑϹΤΟϹΕΦΥΓΑΡΑΝΑΠΤΟΛΙΝΑΛΛΑΚΑΙΑΡΧΗ
ΠΑΝΔΗΜΩΕΘΝΙΚΗΕϹΤΕΦΕΤΕΝϹΟΦΙΑ
ΔΙϹϹΩΝΓΑΡΤΕΤΟΠΩΝΠΟΛΙΤΑΡΧΩΝΑΥΤΟϹΕΤΕΙΜΩ
ΤΗΝΔΙΜΕΡΗΔΑΠΑΝΗΝΕΞΑΝΥϹΑϹΧΑΡΙϹΙΝ
ΠΑΝΤΑΔΕϹΟΙΕΠΕΟΙΧΟϹΑΤΟΙΨΥΧΗΠΡΙΝΕΚΡΥΒΕϹ
ΚΑΙΤΕΚΝΩΝΑΓΑΘΩΝΑΥ.....ΕΝΓΕΝΕΗ
ΑΛΛΑϹΥΩΠΑΡΟΔΕΙΤΑΙΔΩΝΑΓΑΘΟΥΤΑΦΟΝΑΝΔΡΟϹ
ΟΝΤΕΚΑΤΕΥΦΗΜΩΝΚΟΙΑΦΡΑϹΑϹΑΠΙΘΙ
ΓΑΙΑΝΕΧΟΙϹΕΛΑΦΡΑΝΕΙϹΤΟΝΑΠΑΝΤΑΧΡΟΝΟΝ

Au-dessous, dans la partie inférieure de la pierre, en caractères un peu plus grands et écrits à l'envers, la portion du premier vers qui se termine à ΚΥΚΛΟΝ.

Πεντήκο[ν]τα τριῶν ἐτέων κύκλον ἠδ' ἀνύσαντα
Αὐτὸς ὁ πανδαμάτωρ ἥρπασεν εἰς Ἀΐδην.

Ὦ χθὼν ἀμμοφάνης, οἷον δέμας ἀμφικαλύπτ[ε]ις
Ἀϐϐα ..ου ψυχῆς τοῦ μακαριστοτάτου!
Οὐκ ἀγέραστος ἔφυ γὰρ ἀνὰ πτόλιν, ἀλλὰ καὶ ἀρχῇ
Πανδήμῳ ἐθνικῇ ἐστέφετ' ἐν σοφίᾳ.
Δισσῶν γάρ τε τόπων πολιταρχῶν αὐτὸς ἐτείμω
Τὴν διμερῆ δαπάνην ἐξάνυσας χάρισιν.
Πάντα δέ σοι ἐπέοιχ' ὅσα τοι ψυχῇ πρὶν ἔκρυϐες,
Καὶ τέκνων ἀγαθῶν αυ.. ἐν γενεῇ.
Ἀλλὰ σὺ, ὦ παροδεῖτα, ἰδὼν ἀγαθοῦ τάφον ἀνδρὸς,
Ὃν τε κατευφημῶν κοῖα φράσας ἄπιθι,
Γαῖαν ἔχοις ἐλαφρὰν εἰς τὸν ἅπαντα χρόνον.

En voici le sens, sinon la traduction. « Le πανδαμάτωρ lui-même a envoyé chez Hadès [celui] qui venait d'achever un cycle de cinquante-trois ans. O terre, qui ressembles à du sable, quelle enveloppe tu recouvres, enveloppe de l'âme du très-fortuné Ab....! En effet, il ne fut pas sans recevoir de grands honneurs dans sa ville, et pendant son commandement il mérita la couronne de la science universelle. » Ici la construction change; le poëte s'adresse au mort. « Car, dans les deux localités que tu as administrées, tu as été honoré [deux fois d'une statue] dont chaque fois tu as supporté les frais. Avant ta mort ton âme a joui de tous les bonheurs qu'on peut désirer et même de la naissance d'enfants vertueux. »

Troisième changement de construction, c'est le passant qui est interpellé.

« Quant à toi, ô passant, en voyant la tombe de cet homme vertueux, adresse-lui ces douces paroles d'adieu : Que la terre te soit légère pendant toute l'éternité. »

Quelques explications sont nécessaires.

Au premier vers, l'accusatif ἀνύσαντα se rapportant à un régime non exprimé, le personnage pour lequel la tombe a été élevée, semblerait indiquer que le commencement de l'inscription a disparu. Mais il ne manque rien, comme le prouve la ligne écrite à l'envers dans la partie inférieure de la pierre.

Le mot πανδαμάτωρ, sans autre désignation, qui envoie les mortels chez Hadès, doit s'entendre ici de Χρόνος, le Temps, comme dans une autre inscription funéraire également métrique, et dans la pièce iambique sur Alexandre le Grand publiée dans les *Notices et Extraits des manuscrits*, t. XIII, p. 261.

Chez les anciens ce mot servait d'attribut à différentes divinités,

au sommeil dans Homère, à la foudre dans Lucien. Mais la foudre est personnifiée dans Jupiter. Aussi c'est au maître des dieux que Ellendt applique le πανδαμάτωρ δαίμων de Sophocle (Ph. 1467).

J'indiquerai par occasion l'adjectif πανδαματορικὸς, qu'on chercherait vainement dans les lexiques et qui a été employé par saint Germain, archevêque de Constantinople.

V. 3. ἀμμοφάνης est un mot nouveau, mais excellent et qui s'applique très-bien à la terre d'Égypte.

Ib. ἀμφικαλύπτις est un iotacisme pour ἀμφικαλύπτεις. Le verbe καλύπτω et ses composés sont spécialement consacrés aux inscriptions funéraires.

V. 4. Le nom du personnage est incertain. On ne distingue clairement que les deux premières lettres AB; la troisième peut être un B ou un P. D'où l'on peut lire ABBAIOY, nom connu, ou ABPAMIOY. J'aimerais mieux le premier, parce que le second serait plutôt un nom chrétien. Il ne faudrait pas chercher ici un nom égyptien, parce qu'il s'agit d'un personnage faisant partie de l'administration romaine et par conséquent romain.

Ib. Nous retrouvons ici l'alliance de l'âme et du corps (δέμας et ψυχή), alliance dont nous avons parlé dernièrement à propos de l'inscription d'Énos.

V. 5. Je considère ἀρχῇ comme un ablatif et je le prends dans le sens de « pendant son commandement, son administration ». C'est là un des inconvénients des textes épigraphiques ou en onciales. L'absence d'accents jette souvent de l'obscurité sur l'emploi des mots et par conséquent sur le sens général.

V. 6. On est étonné de rencontrer πάνδημῳ comme un dactyle dans ces vers qui ne sont pas trop mal tournés.

V. 7. Le verbe πολιταρχέω a un sens un peu vague; le sens de la phrase est aussi un peu obscur. Si le poëte a bien voulu dire que le personnage en question a été honoré deux fois d'une statue dont il aurait fait les frais, ce serait, en grec prétendu poétique, ce qu'on trouve si souvent dans les inscriptions latines : *Honore contentus impensam remisit.*

V. 9. Avant la mort, πρὶν ἔκρυβες. Le verbe κρύπτω est employé fréquemment dans ce sens par les tragiques, soit avec τάφῳ, soit même sans un complément de ce genre. Sophocle, dans Œdipe à Colone, v. 621, dit : Οὐμὸς εὖδων καὶ κεκρυμμένος νέκυς.

V. 10. Après τέκνων ἀγαθῶν, un mot illisible. Les deux premières lettres AY seulement sont apparentes. Il faudrait un mot de trois

syllabes formant un dactyle. L'incertitude des lettres tient probablement à la rencontre de deux plis qui se trouve dans l'estampage. J'en ai demandé un autre à M. Daninos, ce qui nous permettra peut-être de retrouver plus tard le mot disparu.

Rien de particulier à dire sur les trois derniers vers. L'expression « que la terre te soit légère », γαῖαν ἔχοις ἐλαφράν, rappelle la formule latine *sit tibi terra levis.*

Ce monument épigraphique présente une particularité très-curieuse et dont je ne me rappelle pas un autre exemple. Le lapicide avait commencé son travail lorsqu'il s'est aperçu que, s'il continuait ainsi, il ne pourrait non-seulement faire tenir chaque vers dans une ligne, mais même que la pierre ne suffirait pas pour contenir la pièce entière. Il s'est arrêté vers la fin du premier vers, après le mot ΠΕΝΤΗΚΟΤΑ, il a renversé la pierre et il a gravé l'inscription en caractères beaucoup plus petits. C'est ce qui explique la ligne écrite dans un autre sens et en lettres plus grandes, ligne qui se trouve placée dans la partie inférieure.

Dans les deux copies le mot πεντήκοντα est écrit πεντήκοτα, ce qui prouve que cette orthographe est bien intentionnelle. Les abréviations de ce genre sont très-rares sur les monuments épigraphiques avant le règne de Constantin. Plus tard elles deviennent plus communes et c'est surtout à l'époque des Comnènes que les abréviations paléographiques se multiplient dans des proportions considérables. La connaissance de ces signes constitue une véritable science, sans le secours de laquelle il est impossible d'aborder avec succès le déchiffrement de l'épigraphie et de la numismatique byzantine, et principalement des textes manuscrits qui remontent à cette époque. Les calligraphes du moyen âge eux-mêmes sont quelquefois embarrassés pour comprendre les signes paléographiques qu'ils rencontrent dans un texte qu'ils sont chargés de transcrire, et, en voulant les interpréter à leur manière plutôt que de les reproduire fidèlement, ils entraînent leurs successeurs dans des erreurs qui, plus tard, sont adoptées par les premiers éditeurs d'un ouvrage.

J'ai sous les yeux un exemple bien frappant de ce genre d'erreur. Je fais imprimer en ce moment les notes de notre regretté confrère M. Alexandre sur la troisième partie de nos *Historiens grecs des croisades*, partie contenant des fragments de Jean Cinname et de Nicétas Choniate, et dont il a constitué le texte. Je complète ces notes au moyen des matériaux manuscrits que j'ai recueillis moi-même depuis un grand nombre d'années. Le fait auquel je veux faire allusion se rapporte au passage de Cinname où cet historien

raconte la soumission de Renaud de Châtillon afin de désarmer la colère de Manuel Comnène.

Renaud prend le chemin de Cilicie avec les principaux d'Antioche. Arrivé à Mamistra, où Manuel était alors, il traverse toute la ville la corde au cou, la tête, les bras et les pieds nus, avec un grand nombre de faux moines (*pseudomonachi*), et, s'étant rendu devant l'empereur, il demeure prosterné sur le seuil de la porte, tenant en main une épée dont il lui présente la garde. La troupe de faux moines dont il était suivi, la tête et les pieds nus ainsi que lui, se jettent à genoux en fondant en larmes, et levant les bras pour demander miséricorde.

J'ai rendu par « une troupe de faux moines » l'expression ἀμονάχων μονάχων ὅμιλος, leçon adoptée par l'éditeur de Bonn et en dernier lieu par M. Alexandre. Voici comment ce dernier justifie cette leçon, dans une note écrite en latin et que je traduis littéralement.

« L'expression revient deux fois. La première elle est, suivant l'éditeur de Bonn, rendue dans le manuscrit par deux α surmontés d'un χ avec un accent circonflexe au-dessus. La seconde elle est écrite en toutes lettres, ἀμονάχων μονάχων. Tollius ne comprenant pas l'abréviation a mis Ἀντιοχέων, leçon suivie à tort par Du Cange dans son édition de Cinname, car le fait se passe non à Antioche, mais à Mamistra (l'ancienne *Mopsuestia*), ainsi qu'il a été dit plus haut. Heysius, le premier, a découvert la véritable leçon en collationnant le manuscrit du Vatican pour l'éditeur de Bonn. Il savait que l'alpha surmonté d'un χ se rencontre fréquemment dans les manuscrits avec le sens de μοναχός, ce que du reste Du Cange avait déjà indiqué dans son Glossaire grec. La lettre α, en effet, dans ce mot μοναχός, représente l'adjectif μόνος, tout aussi bien que πρῶτος dans les autres mots composés et surtout dans les titres honorifiques tels que ᾱβεστιάριος, ᾱνοτάριος pour πρωτοβεστιάριος, πρωτονοτάριος, etc. Mais le savant éditeur a introduit ici sans nécessité le mot ἀμονάχων, puisque les deux abréviations sont surmontées de l'accent circonflexe. C'est bien pour μοναχῶν, mais non pour ἀμονάχων qui a l'accent aigu sur la pénultième. Peut-être valait-il mieux n'admettre dans le texte que le premier de ces deux mots, en supposant que le copiste a écrit par erreur deux fois le même signe paléographique. Je regrette aujourd'hui de ne l'avoir pas fait. Mais il n'en est pas de même dans le second cas, où les deux mots sont écrits en toutes lettres ἀμονάχων μοναχῶν. L'esprit des Grecs, très-favorable à leurs moines, est très-hostile aux moines latins, d'où l'on peut supposer qu'un écrivain grec, obligé de mentionner ces derniers, ne l'ait point fait sans ajouter quelque

parole injurieuse. Il est évident qu'ici ἀμόναχος est pris pour ψευδομόναχος. Cette expression ne manque pas d'une certaine élégance et rappelle les locutions attiques γάμος ἄγαμος, χάρις ἄχαρις et autres du même genre. »

Telle est la note d'Alexandre. Je crois devoir la conserver intégralement parce qu'elle est un bon résumé des conjectures faites à propos de l'abréviation citée précédemment, et parce qu'elle explique d'une manière ingénieuse la leçon adoptée. Mais je dois dire qu'il a donné à Jean Cinname plus de finesse qu'il n'en a, et je vais montrer, en peu de mots, comment les éditeurs se sont tous trompés, parce que personne n'a compris les signes paléographiques donnés par les manuscrits.

L'alpha surmonté d'un petit trait horizontal, ᾱ, signifie en effet μόνος ou πρῶτος. Le fait est reconnu depuis longtemps. Il a été signalé non-seulement par Du Cange, mais même par Montfaucon dans sa Paléographie grecque, par Bast (1) et par d'autres. Ainsi on a corrigé bien des fois l'ἀσπαθάριος pour πρωτοσπαθάριος, des lettres de Photius, et on corrigera encore souvent cette erreur, parce que les philologues, sans le soupçonner, marchent sans cesse sur les traces les uns des autres. Mais ce que personne n'a encore remarqué, c'est que lorsque, comme dans le passage de Jean Cinname, l'abréviation paléographique ᾱ se trouve répétée deux fois de suite, elle a la valeur du pluriel, c'est-à-dire elle signifie μοναχοί. Ainsi ce double signe ᾱᾱ avec l'accent circonflexe signifiera μοναχῶν, et c'est ainsi qu'il faut lire dans le passage en question. Les mots ἀμόναχων μοναχῶν écrits en toutes lettres la seconde fois, proviennent tout simplement de l'erreur d'un copiste qui n'aura pas compris la double abréviation. On dira peut-être que Jean Cinname a bien pu donner l'épithète d'ἀμόναχοι à des moines latins. Sans doute, s'il n'en parlait qu'une seule fois. Mais les désignant deux fois, s'il avait dû se servir d'un terme injurieux, c'est la première fois qu'il l'aurait fait et non la seconde, où il se contente de les rappeler quelques lignes plus bas. Et c'est précisément dans le premier cas que la double abréviation est employée.

Quoi qu'il en soit, mes observations subsistent pour l'explication du signe ᾱᾱ.

(1) Voy. le mot πρῶτος dans la table de son édition de Grégoire de Corinthe.

De ce que j'ai rencontré souvent dans les manuscrits ecclésiastiques ce signe paléographique comme ayant la valeur du pluriel, il ne s'ensuivrait pas que le fait se rattachât à une règle générale. Mais je puis citer de nombreux exemples qui tous, rentrant dans cette règle (1), en sont la confirmation.

Ainsi j'ai trouvé dans les manuscrits d'astrologie judiciaire :

⊙ pour le cercle, κύκλος,

⊙⊙ = plusieurs cercles, κύκλοι.

Dans les manuscrits de grammaire :

$\overset{N}{O}$ = ὄνομα.

$\overset{N}{O}\overset{N}{O}$ = ὀνόματα.

Je citerai encore :

$\overset{o}{N}$ = νόμισμα.

$\overset{o}{N}\overset{o}{N}$ = νομίσματα.

Dans l'abréviation $\overset{\bar{o}\bar{o}}{\text{ἀππ}}$ se retrouve le pluriel ἀποστόλων.

La règle s'applique non-seulement aux substantifs, mais même au verbe εἶμι. Ainsi le signe qui représente ἐστὶ signifie le pluriel quand il est répété.

En résumé, il est évident que l'abréviation $\overset{\bar{\chi}\bar{\chi}}{\text{αα}}$ signifie μοναχῶν et que le mot ἀμονάχων doit disparaître du passage de Cinname ;

Qu'un signe paléographique répété deux fois de suite a la valeur du pluriel et se rattache à une règle générale qui doit être consignée dans les traités de paléographie grecque.

On me pardonnera cette petite digression, qui m'a paru de nature à pouvoir intéresser l'Académie. Quant aux inscriptions envoyées par M. Daninos, tout en le remerciant officiellement au nom de la science de son intéressante communication, nous lui recommanderons d'avoir soin à l'avenir de joindre aux estampages des monuments découverts des renseignements sur la localité et sur l'endroit où ces découvertes ont eu lieu, avec l'indication des autres circonstances qu'il serait utile de connaître.

E. MILLER.

(1) La règle existe aussi en latin.

INVENTAIRES

DU

TRÉSOR DE NOTRE-DAME DE PARIS

DE 1343 ET DE 1416

Publiés et annotés par M. G. FAGNIEZ.

Les Archives nationales possèdent une série d'inventaires du trésor de Notre-Dame, qui vont du XIVe au XVIIIe siècle. Elle s'ouvre par ceux que nous publions ici. Le plus ancien est du 4 mai 1343. Il est écrit sur un cahier de parchemin, aujourd'hui relié dans le registre LL 195. Il porte en tête le résultat du récolement à la suite duquel il fut dressé; on connaît ainsi les changements survenus dans le trésor depuis le précédent inventaire, dont la perte est dès lors moins regrettable.

Le second de nos inventaires fut commencé le 23 juillet 1416. Le procès-verbal ne fut guère terminé avant le 20 novembre, date à laquelle le notaire le présenta au chapitre et reçut l'ordre d'en faire trois expéditions sur parchemin, l'une pour les archives, l'autre pour le garde du trésor, la troisième pour les proviseurs de la fabrique (1). Ces expéditions ne nous sont pas parvenues et nous ne possédons que la minute, qui est écrite sur papier et fait partie du registre LL 196. L'inventaire de 1416 contient un grand nombre d'articles qui ne se trouvent pas dans celui de 1343. Ces articles,

(1) Notarius capituli exhibuit inventarium thesauri per eum de mandato capituli in papirum renovatum et est ordinatum quod ipse notarius ipsum inventarium triplicet in pergameno, unum erit penes custodem thesauri, aliud penes provisores fabrice et tercium penes capitulum et hoc sumptibus fabrice.

Reg. capit., 20 novembre 1416. LL 215, p. 132.

qui donnent une description minutieuse des objets et en indiquent souvent la provenance, sont rangés dans l'ordre suivant: 1° joyaux; 2° croix; 3° calices; 4° bâtons et verges; 5° livres; 6° nappes; 7° poëles; 8° étoffes; 9° vêtements sacerdotaux. A la suite, le notaire du chapitre a rédigé procès-verbal de la vente ou de l'engagement d'objets appartenant au trésor. Grâce à ces procès-verbaux et aux délibérations capitulaires qui les complètent, on connaît les embarras financiers du chapitre, leurs causes, et aussi un certain nombre d'objets précieux qui ne figurent pas sur les inventaires.

Telle est la statue d'argent du duc de Normandie, plus tard Jean II, consacrée par son père Philippe VI à Notre-Dame. Le chapitre ne put s'en défaire qu'avec l'autorisation du Roi et à la condition de la remplacer par une autre, semblable en tout, sauf par la matière (1). Pour contribuer à la rançon du roi Jean, les chanoines firent fondre plusieurs pièces du trésor et en mirent d'autres entre les mains des vicaires et des *machicots* de la cathédrale comme nantissement d'un prêt de quatre marcs d'or (2). Obligés, en 1418, de payer un subside

(1) Philippe ..... a noz amez et feauz le doyen et chapitre de l'église de Paris... Il nous plait et voulons que l'ymaige d'argent jadis offerte pour nostre filz le duc de Normandie en sa forme et semblance a l'autel de N. D. en la d. eglise soit convertie profitablement en l'œvre de la d. eglise senz en rien tourner autre part que en ycelle oevre et en la paie des debtes faiz et acreuz pour cause d'ycelle en enchargent sur ce voz consciences pourveu que une ymaige d'autre matiere, d'autele forme, semblance et quantite comme est la devant dite soit incontinant mise en son lieu apres ce que hostee en sera et touz jours y demeurt. Donné au Moncel lez le Pont Sto Maxence le XII jour de novembre l'an de grace mil trois cenz quarante et quatre.

Par le Roy, a la relacion du confesseur. L 514 [2].

(2) Voici la liste des objets envoyés à la Monnaie : quinque bacini argentei ordinati ad sustinendum quinque cereos ante imaginem B. M. ponderis circiter XXXIII march. et VI onc. Duo alii bacini argentei ponderis circiter octo march. Una imago B. M. argentea ad portas claudentes et aperientes ponderis circiter VII marcharum. Una navicula pro thure ponderis circiter duarum march. Una mitra alba ad grossas perlas et unus annulus aureus ad unum rubeum. Unus calix aureus pond. circiter IIII march. VII sterl. obolo minus. Unus alius calix aureus pond. circiter duarum march. VII onc. cum trib. sterl. Unum thuribulum aureum pond. circiter trium march. Due burete aureo pond. unius march. minus quatuor sterlingis. Duodecim penni aurei novi. Unus modicissimus cofrulus nobiliter operatus in quo sunt plures grosse perle et alii lapides preciosi, et iste cofrulus una cum pluribus minutissimis perlis fuit in thesauro restitutus. — Ista que secuntur fuerunt eciam a d. thesauro ..sublata et vicariis ac macicotis Paris. ecclesie in vadimonium IIII° marcharum auri purissimi ... quas eis legavit Monsablon.... due modice cruces auree ad pellas et lapides preciosos et ille magnus calix argenteus deauratus cum suis fistulis ponderis, ut dicitur, XVII marcharum, qui calix habet duas ensas et est ad communionem Pasche ordinatum.

Reg. capit., 15 juillet 1360. LL 209 A 2, p. 267.

de 200 liv. t. à la ville de Paris, ils mettent en gage, pour emprunter cette somme, plusieurs ouvrages d'orfévrerie; puis, ne pouvant la rembourser et pressés par de nouveaux besoins, ils les envoient à la Monnaie avec des fermaux et des boutons de chapes, et en tirent 990 fr., sur lesquels ils éteignent leur dette (1). En 1421 (n. s.), ils envoient à la Monnaie les objets suivants :

1° L'ymage du daulphin estant a genoux, un scabel et son livre devant lui, assiz sur un siege ou pié carré tout d'argent doré armoyé des armes dud. daulphin, jadiz donné par le roy Charles (2) avec ung ymage de N. D. quant le Roy present (3) estoit daulphin;

2° Une petite croix d'argent dorée, garnie de pierres de voirre, à IIII ymages aux IIII cornes, et le pié en triangle d'ancienne façon à serpens ouvréz à jour et en chascune face d'un triangle I S. Michel;

3° Ung vielz calice d'argent doré et la patène d'ancienne façon, aux armes du pape, à un lyon barré, les clefs dessus;

4° Une boyte d'argent néellée, entaillée de ymages de la Porte dorée et de l'Anunciacion N. D.;

5° Ung vieil fermail de chape à façon d'une M à l'ymage S. Martin et les armes de Boulongne;

6° Ung aultre vieil fermail desmaillé à un crucefix et N. D.;

7° Ung aultre fermail où est l'Anunciacion (4);

8° Plusieurs pieces de menu fretin pesans XIIII onces ou environ (5).

(1) Anno Dom. M° CCCC° XVIII° die XXVII mensis Julii per dominos meos magistros Jacobum Trousseau, archidiaconum Paris., Guill. Cardonnelli, archidiaconum de Josayo, Radulfum Liejart, succentorem et Petrum de Ordeomonte, canonicos eccl. Paris. pro faciendo financiam de II^c liv. t. ville Paris. pro suis neccessitatibus tradendis, fuerunt in thesauro eccl. Paris. capta et postmodum impignorata jocalia que secuntur vulgariter designata : une croix d'argent doree garnie d'un crucefix et II angelos sur le travers d'icelle croix et a au dessoubz II pieces par maniere d'alonges pour mettre en un baston; I calice d'argent dore d'ancienne facon le pommel armoye de France et de Navarre. Le pot S. Thommas ou quel on amenistroit a Pasques duquel les II tuyaux sont demourez au trésor. LL 196, f. XX. Pro necessitatibus eccl. fuerunt capta in thesauro .. plura firmalia et botoni argentei caparum que de nullo deserviebant et die martis sequente ipsi cum quibusd. jocalibus diu est pro tradendo pecunias ville Par. impignoratis pro summa II° L fr., fuerunt omnia ad monetam delata ..... atque Reginaldo de Thumeri, magistro monete vendita marcha precio decem fr. et ponderabant omnia nonaginta novem marchas pro quibus recepti sunt ... nongenti noneginta fr. de quibus restituti sunt pred. II°. L fr. .....
Reg. capit., 6 février 1419 (n. s.). LL 215, p. 224. — Cf. LL 196, f. XXI.

(3) Charles V. — (3) Charles VI.

(4) LL 196, f. XXI v°, XXII.

(5) LL 196, f. XXI v°, XVII.

En 1422 le chapitre fait vendre au poids par un notaire plusieurs fermaux et agrafes, dont le prix fut employé à payer les travaux du cloître de Saint-Denis-du-Pas. Ce fut un orfévre, Gillet Prosart, qui les acheta. Les procès-verbaux de vente permettent de se représenter exactement l'ornementation de ces menus objets d'orfévrerie : « ..... les deux fermaulx de chape d'argent dorez esmaillez .... l'un des fermaulx a VI rouelles, les IIII entaillées de petits oyseaux et les deux à barres blanches et perses travercées en II escus, et l'autre esmail a les ymages de N. D. tenant son enfant et les III roys de Coulongne et IIII demi rons où sont les III Euvangelistes ..... un fermail de chape esmaillé ou quel estoit le trespassement N. D., N. S. et ses apostres et au tour en IIII demi ronds les IIII Euvangelistes. Un aultre fermail esmaillé ou quel estoit le crucefix, N. D. et S. Jehan et les IIII Euvangelistes en IIII demi ronds; I aultre fermail esmaillé ou quel sont N. D., son enfant et II angels et IIII testes en IIII demi ronds. V pommettes à tenir chaperons de chapes assises ou verges de balene. IIII coupletes d'argent, II blanches et II dorées pour atacher à tenir fermaulx ..... (1). » Les fermaux étaient quelquefois enrichis de pierres précieuses. Tel était celui que le chapitre vendit en 1423, parce qu'on n'en portait plus ainsi dans l'église de Paris (2). Le 9 novembre 1429, il rentra en possession d'un joyau qui lui avait été donné par le roi d'Angleterre, Henri V, et sur lequel il avait emprunté 350 fr. à Clément de Fauquembergue, greffier du Parlement (3). En 1436, il vendit au même orfévre, Gillet Prosart, pour la somme de 300 fr., un joyau qu'il tenait du duc de Bedford (4). En 1437, le Roi, ayant besoin de 12,000 fr. pour

(1) LL 196, f. XXII et v°.

(2) Conclusum est quod vendatur firmeolium aureum minutum perlis et gemmis ad usum cappe deputatum quia talibus nunc non utitur in eccles. Par. et, quia precium inde habitum non sufficiet ad contentandum D. J. la Meresse.. et continuandum reparacionem molendinorum dom. mei et magistri Fraillon, Parvi, Dole et Viviani deputati sunt ad visitandum et videndum que jocalia prius exponentur venditioni et que minus possunt ecclesiam decorare.

Reg. capit., 3 septembre 1423. LL 215, p. 414.

(3) Mr Clemens de Falkabergia, canonicus Par., grefferius Parlamenti, restituit capitulo jocale datum olim ecclesie per defunctum regem Anglie, Henricum nomine, in pignore sibi traditum pro d. IIIc L fr. quos capitulo mutuaverat .....

Reg. capit., 24 nov. 1429. LL 216, p. 179.

(4) .... parvum jocale aureum oblongum subtus quadrum desuper rotondum, in quo sunt in superiori parte intra pavillionem unus Deus pater, tenens crucifixum cum columba, et in inferiori parte sunt ymagines SS. Dionysii et Georgii, regis

prendre Montereau, fit un emprunt forcé au clergé parisien. Le chapitre, auquel on demandait 200 marcs d'argent, livra à Renaud de Thumery, changeur, commissaire royal, deux grands disques et quatre grands candélabres d'argent, d'un poids total de 37 marcs une once (1). Nous n'avons pas énuméré toutes les pertes subies par le trésor du fait du chapitre; les objets qui, portés sur les inventaires, furent ensuite distraits du trésor, seront signalés en note.

Pour citer tous les documents qui nous ont permis de reconstituer le trésor de Notre-Dame au xve siècle, nous devons dire quelques mots d'un inventaire rédigé en 1438, dont les Archives possèdent un ms. sur papier et un autre sur parchemin. A part les lacunes provenant des aliénations qui eurent lieu entre 1416 et 1438, cet inventaire ne présente que peu de différences avec celui de 1416. Nous y avons cependant relevé des annotations à l'aide desquelles on peut suivre l'histoire du trésor au delà de 1438. Sous ce rapport, la rédaction sur parchemin (LL 197) est plus intéressante que la rédaction sur papier (LL 198). En effet, on a consigné sur la première le résultat d'un récolement fait en 1485, ainsi que la mention des pertes et des accroissements du trésor jusque dans le cours du xvie siècle. Nous avons extrait toutes les additions qui ne sont pas postérieures au xve siècle, et on les trouvera dans nos notes. Les mots *reperitur*, *reperiuntur*, écrits à côté de presque tous les articles, à la suite du récolement, constatent que de 1438 à 1485 le trésor eut peu à souffrir. Cette période, en effet, ne fut pas marquée par des malheurs publics comparables à ceux de la période comprise entre 1416 et 1438, et le chapitre ne fut plus réduit à battre monnaie avec son trésor pour acquitter les charges qu'on lui imposait.

Il ne faut pas s'attendre à trouver dans nos inventaires l'énumération complète des objets du culte appartenant à Notre-Dame. Le trésor ne comprenait pas le mobilier religieux de l'église tout entier. Certaines reliques étaient conservées à part. Ainsi le chef de S. Denis, auquel on avait réuni d'autres reliques, avait un gardien spécial (2). Le bras de S. André était également confié à certaines per-

quoque et regine Anglie hismaldate peroptime, per def. ducem Bedfordie germanum regis Anglie def. anno cccc xxii° ecclesie datum....

Reg. capit., 20 avril 1436. LL 217, p. 207.

(1) Reg. capit., 24 septembre 1437. LL 217, p. 333.

(2) Messire Jehan Costerel, prestre chapelain de l'eglise de Paris, garde du chief S. Denys, a en garde : 1° led. chief S. Denys doré en partie; 2° un reliquiaire d'argent blanc que on dit estre le bras S. Syméon et a 1 des doys de la main rompu tout hors dedens 1 petit coffret de boys; 3° une petite croix d'argent doree a grant pié en

sonnes qui, en 1434, devinrent dépositaires du chef de S. Denis (1). Il en était certainement de même des châsses de Notre-Dame et de Saint-Marcel, et c'est pour cela qu'elles ne figurent pas sur les inventaires.

Un certain nombre d'objets du culte, parmi lesquels on comptait surtout des vêtements sacerdotaux, était déposé au revestiaire, c'est-à-dire à la sacristie, sous la responsabilité collective des marguilliers clercs, et sous la garde de l'un d'eux (2). Le chevecier était chargé de la conservation de tous les objets sacrés du sanctuaire, et l'évêque en était responsable. C'est ce qui résulte d'une sentence arbitrale du 3 janvier 1269 (n. s.), condamnant l'évêque de Paris à remplacer deux lampadaires d'argent suspendus entre le maître-autel et le chœur, lesquels avaient disparu (3).

Au XIIIe siècle, le bâtiment du trésor était situé du côté de l'évêché, c'est-à-dire sur le flanc méridional de l'église. Cela ressort d'une charte du 1er avril 1241 (n. s.) par laquelle l'évêque cède à la fabrique, pour donner plus de place au trésor, l'étage qu'il avait élevé sur ce bâtiment, en stipulant seulement le remboursement des frais de construction (4). C'est encore au midi que le place un plan de l'église du XVIIIe siècle (5).

la quelle a de la vraie croix la quelle on met cotidianement sur le grant autel quant on dit la grant messe; 4° un grant camayeu de couleur cendrée à façon de godet tenant environ III chopines, garni d'argent doré par le pié et par la bouche, et a ou pié VI esmaux de bestes et est moult bien ouvré de soy à bestes cornues et fueillages au tour. Fut donné a l'eglise par la Royne Elizabet, femme feu le Roy Charles VIe, avec deux plas de voyrre esmaillez à oyseaux et compas de l'ouvrage de Venize et baillé en chapitre par Me Jehan Chuffart, chanoine de Paris et chancellier d'icelle dame, le vendredi IXe jour de novembre IIIIe XXV. (Ce dernier art. est postérieur aux trois premiers.) LL 196, f. XIX, vo.

(1) Ordinatum est quod amoveatur custos capitis S. Dionisii et apponatur solum diebus sabbati, Dominice et Lune, et in aliquibus festis solennibus per custodes brachii S. Andree qui habebunt ejus custodiam.

Reg. capit. 18 juin 1434. LL 217, p. 100.

(2) Inventoire des aournemens estans ou revestiaire de l'eglise de P. et en la garde des marguiliers clers de lad. eglise, récolé l'an mil CCCC XXXI le XVIe jour de juillet apres le trespas de messire Jehan Petillon, prestre, à son vivant l'un d'iceulx marguilliers et garde dud. revestiaire pour lui et ses compaignons.....

LL 196, f. XXV.

(3) Cartul eccl. Paris. 1,466.

(4) Guillelmus .. Par. eccl. minister indignus... Attendentes pallia serica et alia ornamenta Par. eccl. adauracione et eventacione plurimum indigere, necnon et alia commoda ad eorumd. custodiam et ornatum ipsius eccl. pertinencia, totum edificium, quod super domum thesauri pristinam edificasse dinoscimur, eidem domui duximus

(5) *Voir à la page suivante.*

Le trésor dépendait du chapitre; la liberté avec laquelle il en disposait le montre assez. C'est lui qui nommait le gardien, qui faisait faire les visites, les récolements et les inventaires. Tous les ans il chargeait des chanoines de le visiter, et, si leur rapport était favorable, délivrait au trésorier une quittance et lui allouait une gratification (1). Mais il ne se contentait pas de se faire rendre compte de l'état du trésor par des délégués, il le visitait lui-même. Pendant longtemps cette visite eut lieu le mercredi de la Quasimodo. Les chanoines, qui y prenaient part, recevaient une distribution sur le produit des offrandes des fidèles venus pour adorer les reliques pendant la semaine de Pâques (2). En 1452, elle fut fixée au mercredi après Pâques (3).

adjungendum, volentes ... ut ad custodiam thesauri Par. eccl. de cetero pertineat pleno jure, salvis nobis expensis quas in eod. edificio fecimus, de quibus confitemur nobis esse plenarie satisfactum, ita tamen quod *hostium ejusd. edificii quod est a parte domorum episcopalium* ita ... obstruatur ut nec domibus episcopalibus nec thesauro possit ullum inde periculum imminere... *Ibid.*, II, 526.

(5) Bibl. nat., Cab. des estampes, Topographie de Paris.

(1) ..... deputati sunt pro negociis thesauri .. d^ni cancellarius et Lud. Ysardi quibus tradentur claves thesauri .. et cum eis ad visitandum ipsum thesaurum sunt deputati M^i P. de Roniaco, G. de Lumbris et Guido Floris.

Reg. capit., 23 novembre 1363. LL 209*b*, p. 436.

M^i Symon Freron, succentor et Joh. Hue, commissi.. ad visitacionem jocalium et ornamentorum thesauri retulerunt quod omnia ibidem ornate et decenter posita et custodita per .. Guill. de Quercu et ideo fuit ordinatum quod dentur d. dom. Guill. ... et quod fiat ei quictancia sua prout consuevit eam habere singulis annis.

Ibid., 5 mai 1393. LL 211^A, p. 105.

D^ni de Lorriaco et de Mongeria retulerunt quod visitaverant thesaurum, ornamenta et jocalia eccl. qué sunt in custodia d. G. de Quercu et reperierant bonum et legalem compotum secundum inventarium datum ipsi G. et concessa fuit sibi quictancia de tempore preterito et dati sunt d. G. de Quercu gratiose quinque fr. quia diligenter fecit debitum suum.

Ibid., 18 novembre 1415. LL 215, p. 82.

(2) Ordinatum est quod die Ven. proxima dom. canonici comparebunt in thesauro eccl. Par. hora vesperorum pro visitando thesaurum, ut debet fieri per statuta, et illi qui comparebunt habebunt .. quilibet ipsorum 11 s. p. et de cetero fiet hujusmodi visitacio die mercurii post Quasimodo, prout solebat fieri antiquitus, et solvetur hujusmodi distribucio de peccuniis fabrice provenientibus de visitacione hujusmodi thesauri que fit illis diebus precedentibus.

Reg. capit., 5 mai 1451. LL 220, p. 38.

(3) Ordinatum est quod de cetero fiet visitacio thesauri die mercurii post Pascha et quod fiat solucio per camerarium clericum, licet anno preterito fuerit ordinatum de contrario, scilicet quod fieret die mercurii post Quasimodo et quod solveretur per fabricam et hodie d^ni comparebunt in thesauro post prandium et habebit quilibet solum XII d. per manum clerici d. fabrice. Ven. post Pascha 1432.

Ibid., p. 187.

Les proviseurs de la fabrique étaient spécialement chargés de veiller à la conservation du trésor. Aussitôt après leur installation, ils en faisaient un récolement (1). Presque toujours ils prenaient part, avec les commissaires du chapitre, à la confection et à l'audition des inventaires (2), dont ils recevaient, on l'a vu, un exemplaire original. Le 5 septembre 1429, le chapitre les charge d'aviser aux meilleurs moyens de soustraire à l'ennemi les reliques et les joyaux de la cathédrale (3).

L'inquiétude du chapitre ne paraît pas avoir été justifiée par aucune tentative, aucune menace de spoliation. On croyait le trésor si peu menacé par l'occupation anglaise que, l'année même où les proviseurs de la fabrique recevaient cette mission, le 16 novembre, le Premier Président du Parlement y déposait des titres relatifs à des fondations faites par lui au prieuré de Saint-Martin-des-Champs (4). Ce n'est pas le seul exemple de dépôts reçus par le trésor. La vénération qu'il inspirait était une garantie pour les déposants. Bien entendu, à une époque où l'idée des banques n'était pas née en France, on ne cherchait dans ces dépôts qu'une sécurité de plus et non un revenu. Le 16 janvier 1348 (n. s.) le chapitre, sur la requête du prévôt des marchands, consentit à recevoir en dépôt la recette des impositions levées à Paris (5). En 1364, c'est le Parlement qui confie au trésor, pour un temps indéterminé, un dépôt dont la na-

(1) Reg. capit., 26 juin 1424. LL 215, p. 450.

(2) Reg. capit., 14 avril 1393-94. LL 211[a], p. 88. 15 avril 1398. LL 211[b], p. 338. 14 avril 1399-1400. LL 211[b], p. 456.

(3) Reg. cap. LL 216, p. 173.

(4) Dominus primus presidens in Parlamento asseruit hic habere plures cartas, litteras et titulos concernentes aliquas fundaciones per ipsum apud S. Martinum de Campis factas et quia vellet ipsos secure custodire, supplicavit dom. capitulantibus quatenus ipsi vellent ipsos in eorum thesauro custodire in quodam parvo coffro per ipsum ibidem apponendo in quo erunt due claves, quarum ipse dominus presidens habebit unam et capitulum aliam et de clave capituli habebit ipse dom. similem clavem, si voluerit, et sic eidem concessum est liberaliter et capitulum servabit ea ut sua que sunt in eod. thesauro fientque tria inventoria, quorum unum habebit ipse dom. presidens, aliud capitulum et tercium ponetur intra coffrum pred. et nichilominus regestrabuntur in libro thesauri seu registro capitulari.

Reg. capit., 16 novembre 1429. LL 216, p. 180.

Rappelons qu'en 1422 le duc de Bedford avait donné un joyau d'or à la cathédrale.

(5) Johannes Pidoe, prepositus mercatorum et Petrus Bourdon ac Jacobus du Buisson, cives Paris., supplicarunt capitulo quod daret eis locum ad custodiendum pecuniam imposicionum et fuit eis concessus et voluerunt ... d. prepositus et cives quod istud non sit in periculo capituli sed in periculo ipsorum....

Reg. capit., mercredi avant la chaire S. Pierre 1347. LL 208, p. 272.

ture n'est pas spécifiée (1). La même année, l'abbé de Saint-Benoît-sur-Loire y dépose ses joyaux (2). Le 17 novembre 1368, le chapitre accepte en dépôt du recteur de l'Université, des exécuteurs de l'évêque de Cambrai et des commissaires du Roi une boîte, dont le contenu n'est pas indiqué, mais il déclare ne vouloir encourir aucune responsabilité pour cette boîte qui paraît avoir été le sujet d'un litige (3). Au mois de mai 1393, le Parlement confie encore au chapitre une somme de 6000 fr. (4). Enfin celui-ci devient, en octobre 1399, dépositaire d'un capital et de vases d'argent appartenant à Maurice de Tresiguidy, chevalier (5). Les déposants recevaient une reconnaissance, un inventaire, et les risques étaient à leur charge. La garde du trésor ne pouvait rien y admettre sans l'aveu du chapitre (6).

GUSTAVE FAGNIEZ.

(*La suite prochainement.*)

(1) ... Congregatis in revestiario et capitulantibus dominis ... per ... Nicolaum de Villamari, greffarium Parlamenti ... per dominos ejusd. ad hoc destinatum. ... requisitis quatenus certum depositum in thesauro eccl. Par. vellent custodire donec fuisset per idem parlamentum aliter super hoc ordinatum, prefatus .. cantor eid. greffario suo et capituli nomine respondit .. quod ipsi volentes eisd. dominis de Parlamento complacere, certum locum in eod. thesauro, cujus loci clavem haberet idem graffarius eid. assignarent si vellet, in quo depositum hujusmodi, non capituli sed ipsius greffarii periculo poneret ... quibus sic concordatis, d. domini locum et clavem pred. eid. grefario tradi ... preceperunt...
Ibid., 16 septembre 1364. LL 209*b*, p. 541.

(2) *Ibid.*, p. 595.

(3) Ordinatum est quod respondeatur rectori Universitatis Par. et executoribus def. dom. episcopi Cameracensis et commissariis Regis ..... quod sibi concedatur ... locus in thesauro periculis d. Universitatis et executorum, attamen d. capitulum nullam habebit gardiam hujusm. arche vel contentorum in eadem; insuper, si contingat quod, pro parte camere apostolice vel alias, moneantur domini decanus et capitulum aut alias molestentur super reddicione d. arche aut contentorum in eadem aut revelacione, non est intencio .. decani et capituli seu singularis personarum d. ecclesie sustinere moniciones aut molestaciones ... quin possint et debeant d. arcam revelare aut thesaurum apperire et alias circa indampnitatem personarum et eccl. Par. .. procedere prout .. decano et capitulo videbitur expedire sine aliqua opposicione. Reg. capit., LL 210, p. 226.

(4) *Ibid.*, LL 211*A*, p. 106.

(5) Placet dominis quod dom. Mauricius de Treziguydi, miles ponat in thesauro ... pecunias et alia vasa argentea ac bona que voluerit pro hoc vice et fiat ei littera recognitionis rerum quas in eo ponet. *Ibid.*, LL 212*A*, p. 20.

(6) *Ibid.*, 20 décembre 1417. LL 215, p. 179.

UNE

LOI DE LA PHONÉTIQUE

ET DE

L'ORTHOGRAPHE FRANQUE

Le savant article de M. Kern sur les noms propres germains conservés par les inscriptions romaines des Pays-Bas contient, page 102, à côté d'une observation pleine d'intérêt pour l'histoire de la langue franque, une assertion grammaticale qui me paraît inexacte.

L'observation est que deux inscriptions romaines nous fournissen chacune un nom franc qui présente un caractère orthographique déjà signalé dans d'autres monuments de la langue franque : ces noms sont *Ambacthius*, *Vapthia*. L'orthographe *cth* et *pth*, pour *ht*, *ft*, est en contradiction avec une loi générale des langues germaniques que Schleicher a formulée ainsi :

« Une des plus importantes lois phonétiques de la langue germa-« nique primitive et aussi du gothique est la permutation de toutes « les explosives, devant les dentales, en la spirante de leur organe, « tandis que la dentale suivante devient toujours *t*. Ainsi toute gut-« turale suivie d'une dentale donne *ht*; toute dentale suivie d'une « dentale donne *st;* toute labiale suivie d'une dentale donne *ft*. » (*Compendium der vergleichenden Grammatik*, 2e édition, p. 335.)

L'éminent linguiste s'exprime dans ce passage d'une manière beaucoup trop absolue. Bien avant la date où a paru l'édition du *Compendium* que je cite, 1866, J. Grimm, dans son *Histoire de la langue allemande*, qui a été publiée en 1848, indiquait comme un caractère de la langue franque l'emploi du *c* pour représenter toute gutturale primitive immédiatement suivie de *t* (3e édition, p. 379). M. Wackernagel va beaucoup plus loin dans ses études sur la langue

des Burgundes placées à la suite de l'histoire du royaume burgundo-romain de M. Binding, 1868. Il signale le nom goth *Optarith* dans une charte de Ravenne; il fait observer que Procope a écrit ce même nom Ὄπταρις, et il met en regard le nom burgonde *Obtulfus*. « L'un comme l'autre, dit-il, s'écarte de la règle qui d'ailleurs « domine en gothique et qui peu à peu a fini par devenir la loi géné- « rale des langues germaniques : je parle de la règle qui devant le *t* « des suffixes ou des flexions ne tolère immédiatement ni *b*, ni *p*, « ni *g*, ni *k*, mais qui exige la substitution de l'aspirée du même « organe, l'emploi du *f* ou du *h*. Cette loi du reste n'est pas en « gothique inflexible et sans exception, comme dans le vieux haut- « allemand : on trouve dans Ulfilas les secondes personnes *magt* de « *mag*, *sokt* de *sôk*, *graipt* de *graip*, et un substantif dérivé de *fra-* « *giban* est écrit *fragibt* aussi bien que *fragift*. » A ces exemples M. Wackernagel en joint d'autres empruntés au vieux scandinave, à la langue franque, à celle des Anglo-saxons et à celle des Lombards; et il établit que la loi germanique primitive est l'assimilation de la sonore à la sourde qui suit, que cette loi veut avant le *t* un *p* au lieu du *b* originaire, un *k* au lieu du *g* indo-européen, non un *f* ni un *h* (p. 336, 337).

De ces préliminaires je passe aux deux noms francs que M. Kern a relevés dans des inscriptions romaines : *Ambacthius*, *Vapthia*. On n'observe dans ces mots ni la loi formulée par Schleicher ni celle que lui oppose M. Binding. Des deux consonnes du groupe *ct* et du groupe *pt*, l'une est aspirée; mais c'est la seconde et non la première. Cette orthographe, suivant M. Kern, n'est pas « scientifique ». Voilà l'assertion grammaticale qui à mes yeux est inexacte. La grammaire est une science expérimentale, et on ne peut rejeter comme antiscientifique une orthographe franque établie par l'accord unanime des diplômes mérovingiens originaux. L'adjectif écrit *bairhts* en gothique n'est nulle part *berhtus* ni *berchtus* dans les diplômes mérovingiens. L'orthographe ordinaire est identique à celle des inscriptions romaines citées par M. Kern : *bercthus*, avec aspiration de la seconde des deux consonnes *c* et *t*. Voici les exemples, avec renvoi aux numéros de l'édition de M. J. Tardif :

Dao-bercthus, 4.
Dago-bercthus, 6, 7, 9, 11, 46, 47, 49.
Rigo-bercthus, 11.
Amal-bercthus, 11, 33.
Arne-bercthus, 11.

Anse-bercthus, 15, 30, 36.
Chrodo-bercthus, 16.
Anse-bercthus, 16.
Chagli-bercthus, 16.
Audo-bercthus, 21.
Lando-bercthus, 21.
Chuni-bercthus, 28.
Chune-bercthus, 28.
Lande-bercthus, 29.
Syge-bercthus, 31.
Norde-bercthus, 32.
Anso-bercthus, 33.
Nordo-bercthus, 33.
Angli-bercthus, 33.
Adre-bercthus, 33.
Leudo-bercthus, 33.
Chrod-bercthus, 33.
Chugo-bercthus, 33.
Aygli-bercthus, 36.
Childe-bercthus, 36, 43, 46, 49.
Hocio-bercthus, 38.
Aigo-bercthus, 38.
Chalde-bercthus, 38.
Grim-bercthus, 45.
Chrode-bercthus, 47.

Pour le nom de *Dagobercthus* l'orthographe des diplômes est confirmée par un acrostiche de Fortunat (Le Blant, *Inscriptions chrétiennes*, t. I, p. 268, n° 200).

Je connais dans les diplômes mérovingiens originaux quatre exemples seulement de l'orthographe que M. Wackernagel considère comme celle de la langue germanique primitive :

Chrado-berctus, 11.
Teo-berctus, 14.
Chune-berctus, 28.
Septe-redus, 40.

L'usage franc d'aspirer le *t* est confirmé par les textes où l'on trouve le *c* supprimé et le *t* suivi de *h*. Voici des exemples empruntés à des diplômes :

1° *Ghisco-berthus*, 19.

Anso-berthus, 19.
Ordo-berthus, 19.
Aghili-berthus, 21.
Childe-berthus, 34, 35, 37, 41, 42, 44.
Norde-berthus, 37.
2° *Berthe-fredus*, 19.

Grégoire de Tours écrit de même *Berthegundis* (D. Bouquet, II, 351 D, 352 C, 369 E), *Berthe-fledis* (D. B., II, 351 C), *Berthe-fredus* (D. B , II, 337 D, 338 C, 339 D, 347 D, 377 A).

Dans le texte du serment de Strasbourg on trouve encore un débris de cette vieille orthographe de l'époque mérovingienne : *madh* au lieu de l'allemand *maht* (Nithard, seconde édition *in usum scholarum*, 1870, p. 39; cf. Schade, *Altdeutsches Woerterbuch*, p. 382).

Je crois donc que la forme orthographique spéciale signalée par M. Kern, dans deux noms propres francs de l'époque romaine, a une valeur tout autre que celle que ce savant lui attribue, qu'elle est l'expression graphique d'une loi spéciale à la langue franque des actes mérovingiens, c'est-à-dire au vieux-bas-francique, *alt-niederfränkisch* comme l'appelle M. Schade (1); qu'elle est l'expression ordinaire de la prononciation particulière du *t*, que l'on trouve exprimée par un *t* suivi d'*i* dans un diplôme de l'année 658, où le nom écrit ailleurs *Chagli-bercthus* se retrouve avec la variante *Chagli-berctius*. La dentale dont il s'agit diffère du *z* allemand, que nous trouvons exprimé par *ci* dans le *Gaucio-bertus* d'un diplôme de l'année 653 (Tardif, p. 11, col. 1, l. 4; cf. Grimm, *Grammatik*, I², 156). Elle en diffère étymologiquement et quant à la prononciation. Étymologiquement la dentale, représentée par *ci* dans *Gaucio-bertus*, est un *d* primitif devenu *t* par l'effet de la première substitution et *z* par l'effet de la seconde substitution dont il nous offre un exemple (cf. Grimm, *Grammatik*, II², 455). Le *th* de *bercthus* est un *t* indo-européen; c'est le *t* du suffixe *ta*, à l'aide duquel se forme le participe passé latin. Les populations gallo-romaines n'ont pas cessé de le prononcer *t* dans les noms francs qui sont passés dans leur langue : de là l'orthographe *bertus* dans les monnaies, les inscriptions, les chroniques et les diplômes; les noms de monétaires *Bertoaldus*, *Berte-chramnus*, *Bert-ulfus*, *Adal-bertus*, etc., et les noms royaux écrits dans les légendes des monnaies *Dago-bertus*, *Sigi-bertus*, *Theode-bertus*; de là le *Berte-giselus* d'une inscription (Le Blant, t. II, p. 174, n° 474); de là vient que le nom d'une des femmes de

(1) *Wissenschaftliche Monatsblaetter*, 1re année, p. 135.

Dagobert Ier est écrit *Bertildis* = *Berchte-childis* sur son anneau (Longpérier, dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions pour* 1870, p. 316). Cette orthographe est conforme à la prononciation française : nous disons « Bertin », « Bertrand », « Berte », en dépit de l'orthographe franque *Bertha*, qu'on trouve dans une vie de sainte Berte avec une excellente traduction du mot : *Bertham quae interpretatur fulgida et splendida* (D. Bouquet, III, 621 E). De même que du latin *facta* est venu le français « faite », le franc mérovingien *vactha* (écrit *wacta* dans le capitulaire *de Villis*, c. 16, et dans les capitulaires d'Anségise, livre III, c. 68) a donné au vieux français le substantif « gaite », d'où le verbe moderne « guéter ».

De ce que nous prononçons *t* le *th* du groupe franc mérovingien *cth*, on ne peut conclure que dans ce groupe le *th* fût prononcé *t* par les Francs. *T* représente seulement la prononciation *française* du *th* franc dans le groupe *cth* comme dans d'autres circonstances. Ainsi le *th* initial germanique se prononce *t* dans toutes les langues romanes (Diez, *Grammatik*, t. I², p. 292), et c'est la prononciation ordinaire du *th* franc dans l'intérieur des mots français, quand ce *th* ne se trouve pas placé entre deux voyelles en français; exemple : « meurtre », en gothique *maurthr*, avec un *th* que M. Kern lui-même a reconnu dans un texte franc, dans une glose malbergique du titre XLI de la loi salique (Merkel, petite édition, p. 22; Kern, *Die Glossen in der Lex Salica*, p. 177). Le *th* germanique avait un son spécial que l'organe des populations latines ne pouvait rendre.

On trouvera peut-être que j'insiste bien longuement sur un détail secondaire. Mais nous savons si peu de chose de la langue franque qu'il importe de préciser exactement tous ceux de ses caractères que nous pouvons constater. La diplomatique y est intéressée comme la linguistique. M. Sickel l'a montré à propos du nom royal *Childebercthus* ou *Childeberthus*, écrit *Childebertus* sans *h* par M. Charles Pertz, *Diplomatum imperii* t. I, p. 65, l. 36 (voir la page 56 de la critique de M. Sickel).

Je conclus que M. Kern a fait une observation pleine d'intérêt en signalant, dans des inscriptions romaines, deux exemples d'une orthographe qui est spéciale à la langue franque, et dont la régularité est officiellement établie par les diplômes mérovingiens. Il n'y a désaccord entre nous que sur l'importance de cette observation. Cette importance est plus grande à mes yeux qu'à ceux du savant commentateur des gloses malbergiques. Je vois l'expression d'une loi grammaticale là où il croit reconnaître une faute d'orthographe.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

L'HISTOIRE DE LA MONNAIE ROMAINE

M. de Witte vient de terminer le troisième volume de l'*Histoire de la monnaie romaine* par le professeur Th. Mommsen, traduite de l'allemand par feu le duc de Blacas; ce volume contient les troisième et quatrième divisions de l'ouvrage : les monnaies de l'Empire, les monnaies frappées par les colonies et par les alliés.

La table générale des matières contenues dans tout l'ouvrage termine le volume.

Il ne reste plus à publier de cet important ouvrage, préparé par le duc de Blacas, que les planches de monnaies choisies par lui pour servir à l'intelligence du texte. Les quarante planches, gravées du vivant du duc de Blacas, formeront avec la description des monnaies un volume à part. M. de Witte se propose de faire paraître en même temps le plan de l'ouvrage et la bibliographie ou liste de tous les livres dont M. Mommsen s'est servi pour écrire son *Histoire de la monnaie romaine.*

En attendant la publication de ce quatrième et dernier volume, qui est sous presse et qui paraîtra dans quelques mois, nous pouvons donner à nos lecteurs le plan ou le résumé de l'ouvrage du professeur allemand, écrit par le duc de Blacas quelque temps avant sa mort.

PLAN DE L'OUVRAGE.

Après quelques réflexions sur les échanges, le commerce et la monnaie en général; après quelques considérations qui tiennent plutôt à l'économie politique qu'à la numismatique, sur la division des monnaies et la nécessité de baser le système monétaire sur un seul métal, en ne considérant l'autre que comme une marchandise sujette aux fluctuations du cours, M. Mommsen entre dans son sujet. Ce n'est point en métrologue ni en numismatiste, c'est en historien qu'il veut étudier la monnaie romaine. Tandis que le numismatiste se contente d'étudier le type et la légende qui lui servent à fixer la patrie et l'âge des pièces, et que le métrologue considère exclusivement leur poids et leur valeur intrinsèque,

l'historien examine soigneusement l'origine de chaque monnaie, son utilité comme agent commercial, l'étendue de sa circulation, sa durée, sa dépréciation, les causes et l'époque de sa démonétisation, comment ou pour quels motifs elle fait place à une autre; il approfondit les importantes et difficiles questions de droit public qui s'y rattachent : droit de battre monnaie, inhérent à la souveraineté et apanage de l'autonomie, droit de battre monnaie partagé entre diverses autorités ou exercé par délégation. Tel est le vaste champ que l'auteur se propose d'explorer.

La monnaie romaine suit, dans ses diverses phases, les transformations de la patrie : monnaies locales de Rome, monnaies de la confédération italienne et monnaies du monde romain doivent marcher parallèlement et en corrélation avec l'histoire.

La première partie ou division (1) traite des plus anciens systèmes monétaires grecs et asiatiques sous l'influence desquels se développèrent les monnaies italiotes. L'auteur passe successivement en revue les statères de Cyzique et de Phocée, celui de Crésus, les dariques, les pièces d'argent de Milet; il décrit les types, donne les poids de l'unité et des fractions; il montre dès cette époque reculée la même division dans l'exercice des droits monétaires qu'il retrouvera plus tard sous les rois grecs, successeurs d'Alexandre, et sous la domination romaine : le grand roi, le suzerain frappant seul la darique et la demi-darique d'or, les satrapes frappant la pièce d'argent et les fractions de l'or. Il explique ensuite comment de ces dariques, sicles (schekel) de Babylone et tétradrachmes de Milet, sont dérivés successivement les systèmes euboïque, corinthien, attique et d'Égine, et nous apprend ce que l'on a entendu par talents ou poids euboïques aux diverses époques de l'histoire. Il finit par nous donner la valeur tarifée en monnaies romaines de toutes les monnaies orientales, grecques primitives, d'Alexandrie, des Ptolémées, des Cistophores, ainsi que les rapports de l'or et de l'argent, et leur valeur proportionnelle et réciproque aux différents âges de cette première époque.

La seconde partie (2) nous initie à la position monétaire de l'Italie et de la Sicile à l'époque qui précède immédiatement leur réunion sous l'administration romaine. Dans cette partie, plus spécialement consacrée à l'étude de la monnaie grecque, l'auteur développe le système de la *litra* sicilienne, *litra* d'argent valant le cinquième de la drachme attique et représentant la valeur d'*une livre pesant* de cuivre. La litra est la base du système sicilien et le point de départ des petites monnaies d'argent jusqu'à Agathocle; elle se retrouve dans les grosses pièces du même métal depuis Hiéronyme, et sert enfin de transition au système romain par sa ressemblance avec le sesterce. La série des pièces phénico-siciliennes est égale-

(1) Cette première partie de l'ouvrage de M. Mommsen correspond dans la traduction au premier chapitre de l'*Introduction historique*, t. I, p. 1-101.

(2) La seconde partie répond au chapitre II de notre *Introduction historique*, t. I, p. 102-170.

ment basée sur la litra. M. Mommsen parcourt de même en les analysant au triple point de vue du poids, de la division et de l'origine les monnaies d'or, d'argent et de bronze des colonies chalcidiennes de l'Italie et de la Sicile, les systèmes de Tarente et d'Héraclée, les monnaies corinthiennes, celles des colonies achéennes de la Grande Grèce, les monnaies de la Campanie, auxquelles il reconnaît une origine babylonienne, enfin les monnaies du Samnium; il fixe les dates, les époques, les transformations, les dépréciations; il s'aide dans ce travail de l'examen des types et de l'épigraphie. Cinq annexes contenant la nomenclature et le poids des monnaies siculo-carthaginoises, de Rhegium, du Bruttium, de Tarente et d'Héraclée, des colonies achéennes et de la Campanie terminent cette seconde partie (1).

La troisième partie (2) traite des systèmes monétaires latins et étrusques. L'auteur, après avoir rappelé que les premières transactions en Italie comme ailleurs se firent en nature ou au moyen de l'*aes rude*, établit que la monnaie proprement dite commença à Rome sous le gouvernement des Décemvirs, environ trois cents ans après la fondation de la ville; il passe ensuite en revue les diverses séries d'*aes grave* du Latium, en assignant à chacune sa patrie certaine ou seulement probable, les types, les signes conventionnels, indiquant la valeur de chacune des pièces, le système de l'as avec ses divisions par douzièmes, le poids de l'as libral, les modifications apportées à ce système par l'influence de la monnaie d'argent, avec un système décimal, enfin l'assimilation de l'*as* au *scrupule d'argent* dans le Latium, et du *nummus* au *sextans* dans l'Italie centrale. Les pièces d'or, d'argent et de bronze romaines frappées dans l'Italie méridionale sont ensuite successivement passées en revue. Les monnaies étrusques, les ateliers monétaires de l'Étrurie et de l'Ombrie, la fabrication, les types, le poids, la valeur, l'âge de ces monnaies, terminent cette partie, à laquelle sont joints comme annexes dix tableaux contenant les nomenclatures et les poids des pièces carrées ou lingots, des bronzes italiotes de Luceria, Venusia, de l'Italie du nord, de l'argent apulien et latin, des monnaies romano-campaniennes, l'or et l'argent étrusque, l'*aes grave* de l'Étrurie et de l'Ombrie (3).

(1) Ces cinq *Annexes* se trouvent dans notre tome I, p. 271-328.

(2) Cette troisième partie répond à la première partie de l'*Histoire de la monnaie romaine* de la traduction, t. I, p. 171-267. Il y a une transposition : le chapitre III, p. 213-234, *Monnaies étrusques*, répond aux pages 215-228 du texte allemand; le chapitre IV, p. 235-267, *Rapports de la monnaie du système libral avec la monnaie d'argent et divers systèmes de division et de calculs adoptés dans l'Italie centrale. — Monnaies d'or et d'argent frappées en Campanie pour le compte des Romains. — Transition à un nouveau système monétaire*, répond aux pages 196-215 du texte allemand.

(3) Ces *Annexes* répondent aux *Annexes* F, G, H, I, K, L, M, N, O, P, t. I, p. 329-400.

La quatrième (1) et la cinquième (2) partie sont consacrées au développement du système monétaire qu'introduisit en Italie la domination romaine, le changement qu'amena l'introduction de la monnaie d'argent et la réduction de l'as au poids de quatre onces, l'activité monétaire des ateliers romains et la restriction ou fermeture de ceux subsistant encore dans les villes sujettes ou alliées de Rome. Le sommaire de ces deux grandes divisions peut être résumé de la manière suivante :

Quatrième partie : les as de poids réduits, et les ateliers où ils se fabriquaient;

Types et monnaies de ce système;

Époque de son institution et son but, as de deux onces;

Les plus anciens deniers d'argent;

Valeur proportionnelle de l'argent et du cuivre sous les Romains;

Droits monétaires des colonies latines;

Restrictions apportées plus tard à ces droits;

Droits monétaires des alliés italiens;

Les villes jouissant du droit de cité romaine privées du droit de battre monnaie; droits monétaires des villes jouissant du *demi-droit de cité*; explication et développement de la constitution des villes jouissant de ce droit ou qui en étaient privées;

Poids des as de la série trientale (4 onces) (3);

Monnaies de cuivre du midi de l'Italie qui s'y rattachent (4);

Monnaies de cuivre de la Campanie et de l'Apulie (5);

Monnaies de cuivre de Capoue, d'Atella et de Calatia (6).

Cinquième partie : Droits monétaires à Rome et par qui exercés; officiers et magistrats préposés à la monnaie; monnaies frappées dans la capitale;

Monnaies frappées hors de Rome dans les ateliers secondaires établis dans les provinces; monnaies militaires;

Bronze des derniers temps de la République; as d'une once et d'une demi-once; transition du cuivre à l'argent comme monnaie courante;

Derniers deniers de la République; divisions en argent; naissance et durée des victoriats; cette dernière pièce d'origine étrangère, destinée

(1) *Histoire de la monnaie romaine*, seconde partie, t. II, p. 1-40. On a détaché de la quatrième partie de l'ouvrage de M. Mommsen tout ce qui concerne les colonies et les alliés, p. 308-346 du texte allemand, pour joindre ces recherches à la division qui a pour titre : *Colonies et alliés*. Ces paragraphes détachés répondent aux chapitres I, II et III de la quatrième partie de la traduction française, t. III, p. 177-233. Chap. I, *Colonies latines;* chap. II, *Droits monétaires des villes ou États indépendants de l'Italie;* chap. III, *Droits des villes admises au droit de cité.*

(2) T. II, p. 41-119.

(3) *Annexe* Q, t. III, p. 359-361.

(4) *Annexe* R, t. III, p. 362-371.

(5) *Annexe* S, t. III, p. 372-377.

(6) *Annexe* T, t. III, p. 377-381.

surtout au commerce de l'Adriatique, se confond ensuite avec le quinaire;

La monnaie d'or sous la République; les généraux seuls en font usage; il n'existe de véritablement frappées sous la République et sous les auspices du gouvernement que les pièces de fabrique campanienne de 60, 40 et 20 sesterces, et encore n'ont-elles été frappées que transitoirement à l'époque de la deuxième guerre punique.

La sixième division (1), au point de vue de la numismatique, est d'une bien autre importance : elle contient un essai de classement chronologique de toutes les pièces frappées sous la République, depuis l'adoption de l'as léger, jusqu'au commencement de la guerre civile de César, c'est-à-dire de l'an 486 à l'an 704.

M. Mommsen se plaint du peu de ressources que lui ont fourni pour ce travail les auteurs qui l'ont précédé; il condamne la classification par ordre alphabétique des noms propres de famille comme essentiellement provisoire.

Différents éléments de critique peuvent, d'après lui, servir à fixer l'âge des monnaies, et c'est en appliquant l'ensemble de tous ces éléments, en les confrontant, en les contrôlant, qu'il est arrivé à la classification qu'il donne. Voici quels sont les moyens dont il se sert pour arriver à son but :

1° Les enfouissements, la découverte des trésors enfouis et la priorité ou la contemporanéité qui en résulte pour les différents types, etc., d'après les recherches de Borghesi, Cavedoni, Schiassi, Zannoni.

2° Les séries de pièces et de variétés.

3° Le poids des monnaies de cuivre et d'argent appartenant aux mêmes séries. (M. Mommsen donne ici une nomenclature des bronzes des familles romaines avec leur poids) (2).

4° La manière dont la valeur est indiquée sur les pièces.

5° Le nom des villes (Rome ou les villes qui possédaient une succursale de la monnaie).

6° La formule S · C · A(*rgento*) P(*ublico*), etc.

7° Les emblèmes et noms des ateliers, des magistrats monétaires ou des ouvriers.

8° Partage de la légende et des emblèmes sur les deux faces des monnaies.

9° Les types.

10° Légendes explicatives des types.

11° Forme des lettres et style de la légende.

12° Fabrique.

(1) T. II, chap. VIII et IX, p. 120-554. *Indication pour le classement chronologique des monnaies romaines frappées sous la République, depuis la première émission du denier d'argent en 486 jusqu'en 704. — Classement chronologique des monnaies de la République.*

(2) *Annexe* U, t. III, p. 381-441.

L'auteur divise ensuite en 305 groupes (1) les monnaies frappées de 486 à 704, et il les dispose sous autant de numéros qu'il classe chronologiquement dans l'ordre suivant :

Après 486 et en partie avant 537.	Deniers sans aucun emblème.
	» avec des emblèmes.
	» avec des signes indiquant les ateliers.
Après 537 jusqu'à 560 ou 580.	» contemporains des as d'une once et au-dessus.
	» contemporains des victoriats.
	» avec des monogrammes ou légendes qui se rapprochent des monogrammes.
Pour la plupart après 550 et jusqu'à 600.	» avec les noms entiers des monétaires à côté du nom de Rome et le signe X indiquant la valeur joint aux anciens types, les lettres conservant la forme archaïque.
Fin du VIe et commencement du VIIe siècle.	» semblables, avec les ⋊ pour indiquer la valeur et le L carré.
	» avec le chiffre XVI.
La plupart du 1er tiers du VIIe siècle.	Deniers avec des noms de monétaires à côté du nom de Rome, mais avec les indications d'une fabrique plus récente (L carré, redoublement de consonnes, changement de types, déplacement du nom de Rome et du nom du monétaire, quelquefois des numéros ou signes d'atelier).
La plupart du 2e tiers du VIIe siècle.	Deniers sans le nom de Rome ou sans le signe indiquant la valeur, ou sans aucun des deux signes monétaires.
Vers l'époque de la Guerre Sociale de 660-669.	Derniers deniers trouvés à Fiesole.
667-673.	Deniers trouvés à Monte Codruzzo.
673-685.	» » Roncofreddo et Frascarolo.
680-704.	» » Cadriano.

Deniers dont la date précède ou suit immédiatement l'an 704.

Les pièces frappées de 705 à 711 sont données à part.

La septième division (2) traite de la position des provinces au point de vue monétaire, sujet qui jusqu'à présent n'avait pas encore été traité dans son ensemble; l'auteur cherche à établir quelles étaient les législations

(1) Dans notre traduction française, il y a 310 groupes. Voir la concordance des numéros, à la fin du t. II, p. 555-558.

(2) Traduction française, t. III, IVe partie, chapitre IV, *Monnaies des provinces romaines*, p. 234-355.

en vigueur à ce sujet, sous la République et sous l'Empire. Cette partie est, pour ce qui regarde les provinces grecques et asiatiques, le complément de ce qui a été dit dans la première division et même dans la seconde. Il énumère successivement les monnaies des peuples, des villes et des provinces, en indiquant leur origine, leur poids, leurs divisions, les ateliers d'où elles sont probablement sorties; leurs rapports avec la monnaie romaine, le cours de leur valeur dans les autres provinces et à Rome, enfin l'époque de leur suppression et de leur remplacement par la monnaie romaine qui les absorba en se les assimilant. Les provinces ainsi étudiées sont :

La Sicile,
La Sardaigne et la Corse,
L'Espagne,
L'Afrique, la Numidie et la Mauritanie,
La Gaule Narbonnaise,
L'Aquitaine, la Gaule Lyonnaise, la Gaule Belgique, la Germanie, l'Angleterre,
La Rhétie et le Noricum,
La Macédoine, l'Achaïe, la Moesie, la Thrace, la Pannonie, la Dacie,
Les pays situés sur le bas Danube et les côtes de la mer Noire,
L'Asie,
La Bithynie et le Pont,
La Pamphylie et la Lycie,
La Galatie et la Cappadoce, le royaume des Parthes,
La Syrie,
L'Ile de Cypre,
La Cilicie,
L'île de Crète et la Cyrénaïque,
L'Égypte et les Indes.

L'auteur résume ensuite les droits monétaires des provinces à l'époque romaine, et donne enfin la proportion de la monnaie de l'Empire et de la monnaie provinciale.

La huitième et dernière division est consacrée à la monnaie de l'époque impériale (1). Rien n'est à changer à la science telle que l'a fondée Eckhel, sous le point de vue historique et chronologique ; mais il y a une lacune que l'auteur cherche à remplir, c'est l'histoire de la monnaie elle-même, de ses variations, de la détérioration de son titre; cette division de l'ouvrage embrasse les lois monétaires de l'Empire.

D'abord l'or et l'argent de César à Septime Sévère.

Le bronze des premiers empereurs; M. Mommsen établit la différence de valeur des grands bronzes, des moyens et des petits bronzes, basée sur le poids primitif et la différence de leur alliage.

Valeur proportionnelle des métaux sous les premiers empereurs.

(1) Troisième partie de la traduction, l'*Empire*, t. III, p. 1-175.

La quantité de l'argent en circulation et les trésors enfouis à cette époque.

L'or et l'argent à dater du IIIe siècle de notre ère.

Leur valeur intrinsèque, leur alliage.

Monnaies de bronze et de cuivre saucé, à dater de la même époque.

Quantité de l'argent en circulation et trésors enfouis au IIIe siècle.

Trésors enfouis postérieurement à cette époque.

Règlements monétaires du IVe siècle, nouvelle proportion des métaux.

Nouvelles monnaies, le denier devenu monnaie de compte.

Monnaies de bronze et leur valeur à cette époque.

Cette huitième partie se termine par un tableau du poids de l'or depuis Caracalla jusqu'à Dioclétien et des monnaies d'argent de Dioclétien (1).

A la fin de l'ouvrage l'auteur donne un tableau synchronique et synoptique des monnaies en Italie, à Rome, dans la Grande Grèce et dans les provinces depuis l'origine des monnaies jusqu'à Héraclius, l'an 615 de notre ère. Ce tableau est au point de vue historique comme le résumé de tout ce que contient le volume (2).

Un second tableau établit en thalers de Prusse la valeur des monnaies romaines aux diverses époques de l'histoire (3).

A la fin de son introduction, l'auteur s'excuse des erreurs qui peuvent lui avoir échappé et de l'apparente confusion qui règne dans son ouvrage, sur l'étendue du sujet, comprenant pendant douze siècles l'histoire du principal agent de la civilisation, du commerce et des rapports des peuples entre eux.

(1) *Annexes* V et X, t. III, p. 441-449.

(2) Traduction française, t. III, p. 462-489.

(3) T. III, p. 490-491. On y a ajouté la valeur en monnaies françaises.

CATALOGUE

D'UNE

COLLECTION D'INTAILLES ASIATIQUES

(*Suite*) (1)

1, 2, 3. — Obsidiennes. Têtes de flèches, trouvées à Marathon. On ne saurait considérer ces pierres comme représentant en elles-mêmes un travail d'une époque primitive déterminée. Elles sont fort abondantes en Asie et dans toute la Grèce. C'est un type ancien dont la fabrique a certainement duré très-longtemps et à des époques où l'usage des armes en métal était tout à fait généralisé.

4. — Caillou fluvial oblong; calcaire vert, percé à l'extrémité la plus étroite, pour être porté en collier ou assujetti au poing avec un cordon. Sur une face : un homme tourné à droite, coiffé d'un bonnet plat, vêtu d'une tunique allant jusqu'au genou, tenant des deux mains une lance dont l'extrémité passe de l'autre côté du caillou et frappe une antilope à moitié renversée. Travail à la pointe, fouillé avec soin, plutôt élémentaire que grossier, et montrant un sentiment très-fin et très-vrai du mouvement. Région du Tigre inférieur. (Voir planche IV.)

5. — Jaspe vert. Plaque carrée de trois centimètres et demi. A l'avers : un cynocéphale debout, les bras élevés, marchant à droite, la tête retournée à gauche; taille très-serrée comme dans le style le plus ancien ; deux chiens à ses côtés ; aux deux côtés de la tête, deux croissants les pointes en bas ; au milieu, à gauche, un racloir à six pointes; à droite, un couteau à lame triangulaire. Au revers : quatre lignes de caractères cunéiformes, assyrien ancien. Travail à la

(1) Voir le numéro de février.

pointe très-primitif. (Voir le *Traité des écritures cunéiformes*, t. I, p. 182, où j'ai donné l'explication détaillée de ce texte.)

6. — Chalcédoine, très-oblitérée, tachée de teintes brunes. Cône. Un cheval tourné à gauche, la tête repliée vers la droite ; à droite, une palme ; entre les jambes, un arbre. Travail très-imparfait ; cependant le milieu du corps de l'animal est lissé au moyen du ciseau plat ; le mouvement est violent et exagéré ; il se rapproche sensiblement, par ce fait, du goût qui va être observé tout à l'heure sur les cylindres. Le cône est percé au sommet et contient encore un fragment de bronze, reste de l'anneau par lequel il était suspendu. Région du bas Euphrate.

7. — Jaspe brun. Cylindre. Un homme barbu, lancé à pleine course, tire de l'arc contre un monstre ailé dressé devant lui ; un autre, déjà renversé, le regarde ; le croissant lunaire ; un astre. Travail à la pointe très-grossier, mais d'une rare énergie. Le sujet a trop de rapports avec la fable des Stymphalides pour n'en pas faire l'observation. Il n'est pas sans vraisemblance qu'une étude plus approfondie des figurations talismaniques conduise à penser qu'un certain nombre de mythes répandus d'abord parmi les populations de l'Asie Mineure et ensuite dans la Hellade, ont au moins une part de leur origine au sein de cette métaphysique. Région mésopotamique.

8. — Calcaire blanc, très-effrité. Scarabéoïde. Une antilope tournée à gauche ; à gauche, un disque ; à droite, le bout d'une palme. Travail analogue à celui du n° 4. La pierre est percée dans sa longueur et le trou est encore bouché par le limon où elle a séjourné. Région de la Basse-Mésopotamie.

9. — Calcaire brun. Cylindre. Antilope tournée à droite, terrassée par un lion debout, la tête à gauche ; six disques planétaires. Travail à la pointe des plus imparfaits ; cependant l'artiste a travaillé les fonds au moyen du ciseau plat et a exécuté par-dessus un système de hachures pour augmenter l'effet. On sent ici que le procédé de la pointe, directement appliquée par la main, est déjà jugé insuffisant et c'est ce qui donne de l'intérêt à ce cylindre, œuvre évidente de transition.

10. — Calcaire rouge. Scarabéoïde percé dans la longueur. Arabesque exécutée à la pointe. Ce travail, très-finement fait, rappelle beaucoup les dessins tracés sur les plus anciens vases de la Béotie ; on peut aussi le comparer aux ornements en spirale pseudo-celtiques. Chaldée.

11. — Jaspe vert. Cylindre. Lion debout, tourné à droite, saisis-

sant une gazelle à longues cornes, également debout, de même taille et le regardant; un homme tenant par le cou une autre gazelle dressée, saisie par un autre lion tourné à gauche. Travail à la pointe, informe, violent, rendu plus maladroit par la dureté de la matière. L'artiste n'a cherché qu'à reproduire le mouvement, ce à quoi il est parvenu en l'exagérant au delà de toute mesure. Le chasseur représenté sur cette pierre porte une coiffure plate, comme celui du n° 4, avec lequel il a beaucoup d'analogie. On ne remarque encore, ni sur l'un ni sur l'autre, ces tailles serrées à l'excès qu'on a déjà vues au n° 5. Environs de Bagdad.

12. — Jaspe vert. Cylindre. Deux minotaures barbus croisés l'un sur l'autre. Derrière celui de gauche, un lion debout qui l'affronte; l'animal est saisi par derrière par un homme qui lui porte un coup d'épée sur la tête; coiffure plate comme sur les n°s 4 et 11, habit court, longue barbe; lui tournant le dos, un homme tout semblable saisit le minotaure de droite par une patte et étend la main droite comme pour l'arrêter par une corne. Travail à la pointe; les fonds aplanis; effet dur et brutal, fort semblable à ce qui se remarque au n° 11 et pour les mêmes causes. Il est cependant à noter que la dureté de la matière n'a pas arrêté le goût de l'artiste pour détailler son sujet. Les têtes des minotaures et les physionomies des deux hommes sont serrées d'assez près; les bonnets plats sont couverts de hachures, comme aussi la crinière du lion. Je ne voudrais pas faire une application abusive de l'hypothèse émise au n° 7 et je suis bien convaincu qu'en réalité les figurations tracées sur les pierres asiatiques ont essentiellement et originairement une valeur abstraite; néanmoins, ne fût-ce que pour montrer par quel procédé d'esprit les Grecs de l'Asie Mineure ont pu, de très-bonne heure, en tirer matière à développer leurs souvenirs historiques dans le sens des légendes, je ferai remarquer qu'ici on pourrait apercevoir Hercule frappant le lion de Némée dévorant les troupeaux, et Thésée arrêtant le minotaure. Mésopotamie.

13. — Jaspe vert. Cylindre. Un personnage barbu, à tunique courte, coiffé d'une tiare plate, tourné à droite, saisit un minotaure à long fanon tournant la tête en face; un autre minotaure dans une attitude semblable, étudié pour faire pendant au premier, lutte contre un homme barbu, nu et à larges oreilles; un troisième minotaure dressé, à gestes humains, tête de face, affronte un lion debout. Excepté chez les deux hommes dont les pieds et les mains sont profondément entaillés, mais pourtant rendus d'une manière sommaire, les extrémités de toutes ces figures sont l'objet d'un travail soigné et exact.

Toutes les ressources de l'outillage imparfait possédé par l'artiste ont été mises en œuvre sur ce monument qui marque le point le plus élevé auquel l'art pouvait atteindre avant l'emploi du touret : hachures, travail du ciseau plat, modelé assez exact, touches de sentiment, trous profonds creusés au moyen d'un mouvement rotatoire donné à la pointe, ce qui indique déjà la notion qui devait conduire à un meilleur outillage, rien ne manque. Il est à remarquer que les trois groupes figurés sur ce jaspe ne présentent certainement aucune idée mythologique : ce sont trois Forces, trois Elohims luttant contre d'autres Forces, d'autres Elohims. Les six combattants, sauf un seul, l'homme vêtu de la tunique courte et coiffé de la tiare plate, sont également monstrueux. Il est à propos de remarquer ce personnage que l'on a déjà vu dans le n° 4, armé d'une lance et chassant l'antilope, qui a paru également sur le n° 11, où il semble encore s'emparer de la même proie en l'enlevant à deux lions ; enfin, nous l'avons observé sous une double forme, au n° 12 : là il combat un lion auquel il porte un coup d'épée, et arrête un minotaure par la corne, intervenant dans la lutte des deux animaux et la dominant. Il ne saurait y avoir de doute que ce personnage, déjà si bien reconnu comme chasseur, rival heureux du lion et grand amateur d'antilopes, représente un élément vraiment humain que les artistes topiques se proposaient de glorifier ; mais, parmi les autres Forces à physionomies légendaires, il est à propos d'en remarquer une qui se rapproche fort sensiblement de l'apparence humaine : c'est l'être à oreilles longues, larges et fortement détachées de la tête, luttant avec le second minotaure. Nous voyons ici cette image pour la première fois, mais nous la retrouverons encore et fréquemment dans les intailles. La tradition arabe et persane en a conservé un très-vif souvenir. C'est le Pylgoushan de la seconde, l'homme aux oreilles d'éléphant, dénomination souvent réservée aux aborigènes anciens, à ces noirs qui occupèrent primitivement le sol de l'Asie antérieure, que les émigrants arians vinrent déposséder, que la Bible connaît sous les noms de Réphaïms, Zomzommins, Chornéens, Enakem et autres, et qu'elle décrit constamment comme étant de taille gigantesque. Le personnage gravé sur le cylindre examiné ici n'est pas plus grand, mais il est beaucoup plus gros, plus massif, plus musculeux que le chasseur à tiare plate. Environs de Mossoul, site de Ninive ou des alentours.

14. — Jaspe noir. Cylindre. Deux lions croisés, chacun saisissant une gazelle dressée devant lui, tête retournée, bois à ramures ; derrière la gazelle de gauche, un homme la saisit par la queue et par le cou, la disputant au lion ; il est nu et imberbe, la tête est prognathe,

la mâchoire saillante; on y reconnaît, ainsi que dans la maigreur du corps, le type mélanien très-accusé. Travail analogue à celui du n° 11, bien qu'un peu inférieur. On y observe pourtant l'emploi du touret en même temps que celui de la pointe et du ciseau plat; les hachures y sont profondes et assez régulières. Environs de Mossoul.

15. — Jaspe noir. Cylindre. Un homme marchant à gauche, imberbe, tête prognathe, mâchoire saillante, vêtu d'une longue robe, tenant en main une tige droite arrachée avec trois racines; derrière, une autre figure également imberbe, la tête tournée à gauche, coiffée d'un pétase, le corps de face, les bras repliés sur la poitrine; un scorpion; troisième personnage marchant à gauche, le corps de deux tiers, le bras droit demi-élevé, le gauche pendant. Mauvais travail; emploi simultané du touret et de la pointe. Les pierres précédentes ne nous avaient pas encore présenté l'usage de la robe et celui du pétase. Il semble qu'un état social différent a produit cette intaille. Environs de Mossoul.

16. — Hématite. Cylindre. Anaïtis nue, de face, les bras ramenés sur le sein; un astre à droite; personnage à coiffure pyramidale, marchant à droite, le fouet appuyé sur l'épaule droite, la main gauche élevée; un sceptre court; au-dessus, le croissant lunaire; personnage marchant à gauche, tunique courte ou plutôt un pagne attaché par des cordons flottants, coiffé du pétase. M. Chabouillet remarque que lorsqu'il se sert de noms de divinités assyriennes ou autres, il le fait sous toutes réserves. Partageant complétement les doutes de cet érudit, je me range à son opinion et ne fais usage des noms que pour abréger. La pierre examinée ici est travaillée au touret. Mésopotamie.

17. — Hématite. Cylindre. Bélus assis, tourné à gauche, imberbe, coiffure ronde, tenant une coupe; au-dessus, un disque; en face, une table; adorant tourné à droite, coiffure ronde, tenant une palme, monté sur un tabouret, stole longue à plis longitudinaux; autre adorant tenant un sceptre long, coiffure en pointe; derrière, en haut, cinq points; au-dessous, une palme recourbée; autre adorant, tourné à droite, le bras droit élevé au-dessus de la tête. Les cinq points, le disque et le personnage appelé ici Bélus produisent le nombre planétaire sept qui se trouve si fréquemment dans les talismans. Bagdad.

18. — Hématite. Cylindre. Anaïtis nue, de face; à gauche, un homme vêtu d'une stole à plis longitudinaux, coiffure ronde, imberbe, tenant un poignard; à droite, autre personnage vu de face, tenant

une épée, vêtu comme le premier, la tête tournée à droite, même coiffure. Bagdad.

19. — Hématite. Cylindre. Bélus imberbe, assis, tourné à gauche, robe à plis horizontaux avec des stries longitudinales; il tient de la main gauche le croissant lunaire sur lequel repose un disque; aux deux côtés du disque, deux petits croissants; un adorant tourné à droite, vêtu d'une robe pareille à celle du dieu, imberbe, coiffé du pétase; derrière la tête du personnage, un astre; autre adorant, couvert d'un manteau à longues franges, tête nue serrée d'un diadème ou coiffure ronde; sur deux registres: un taureau, un serpent, un lion. Le style de cette pierre est très-particulier; c'est comme un abus de la facilité d'entamer profondément la matière dure; les formes sont très-grossières, le modelé est absolument nul. Ce mode de travail, se reproduisant dans les pierres qui vont suivre jusqu'au n° 28, a constitué évidemment une mode parmi les artistes asiatiques. Bagdad.

20. — Hématite. Cylindre. Bélus assis, imberbe, vêtu de la stole, une jambe avancée et nue; il tend la main comme pour accueillir l'offrande; un disque lunaire; adorant tourné vers le dieu, lui apporte une gazelle; coiffure pyramidale, robe longue; derrière l'adorant, un autre homme, coiffure ronde, tunique courte ou pagne; un taureau à bosse, portant sur le dos l'arbre à double ramure; au-dessus, un astre. Bagdad.

21. — Hématite. Cylindre. Bélus imberbe, assis, la main gauche avancée; croissant et disque; un adorant coiffé du pétase; autre adorant à manteau à franges, coiffure ronde; un serpent dressé; derrière, en deux registres: un taureau, et au-dessus Parsondas nu, la lance à la main, marchant à droite, coiffé du pétase. Bagdad.

22. — Hématite. Cylindre. Bélus debout, imberbe, coiffure pyramidale, marchant à gauche; près de sa tête, un astre; à ses pieds, un cynocéphale en adoration; adorant vêtu d'une tunique courte; un poisson; autre adorant, en robe longue, avec coiffure pyramidale comme son compagnon et comme le dieu; légende cunéiforme n'occupant qu'une seule ligne; autre ligne en blanc. Bagdad.

23. — Hématite. Cylindre. Bélus assis comme sur les pierres précédentes; croissant lunaire; adorant en robe plissée; autre adorant couvert d'un manteau à franges; cartouche contenant cinq caractères cunéiformes en deux lignes; au-dessous, un chien marchant à droite. Bagdad.

24. — Hématite. Cylindre. Bélus assis, imberbe, avec la stole, jambe nue posée sur un poisson à tête de bouc, barbu, tourné à

droite; au-dessus, tourné à gauche, un animal semblable; un adorant en manteau à franges, coiffure ronde; petite figure d'Anaïtis nue, en face; au-dessus, un signe en forme de V; adorant en robe longue à plis horizontaux, coiffure pyramidale; légende cunéiforme de trois lignes. Bagdad.

25. — Hématite. Cylindre. Bélus debout, soutenant le disque; devant lui, tourné à gauche, un cynocéphale; adorant en tunique courte; trois lignes de caractères cunéiformes en deux registres placés perpendiculairement l'un au-dessus de l'autre; deux chiens courants. Bagdad.

26. — Hématite. Cylindre. Bélus debout, tenant un sceptre; devant lui une table (?); un adorant portant la stole; petit quadrupède ayant sur le dos un arbre à trois branches; Anaïtis nue, de face; deux lignes de caractères cunéiformes. Bagdad.

27. — Hématite. Cylindre. Bélus assis, les deux jambes couvertes de sa robe; au-dessus, un croissant; adorant couvert d'une robe longue et conduisant par la main un autre homme couvert du manteau à franges; coiffure pyramidale. Inscription cunéiforme d'une ligne. Bagdad.

28. — Hématite. Cylindre. Bélus assis, barbu, couvert du manteau à franges, les deux jambes sous la robe, les pieds sur un escabeau, tenant dans sa main une coupe; au-dessus, un croissant; devant lui, tourné à gauche, et en l'air, un rat sauteur (gerboise), animal très-commun dans les plaines de l'Asie centrale; un adorant vêtu du manteau à franges; un peigne ou rateau; au-dessous un bâton avec un manche transversal comme celui d'une faux; autre adorant vêtu d'une robe à plis horizontaux, coiffure pyramidale; deux lignes de caractères cunéiformes; un dragon dressé qui domine le trône du dieu. Ce cylindre est travaillé dans un style fort différent de celui des précédents, minutieux et cherchant à rendre les détails de costume, cependant fort barbare et dénué de goût; nous le retrouverons sur une classe nombreuse de monuments glyptiques. Bagdad.

29. — Hématite. Cylindre. Mylitta (?) assise, vêtue d'une robe qui ne commence qu'à la ceinture, jambe nue posée sur un escabeau; en face, un nègre; la déesse présente de la main gauche un objet qui pourrait être un chevreau, et tient de la droite un panier à anses en latanier; Bélus (?) assis, vêtu de la robe longue, jambe nue posée sur un escabeau; il tient à la main une épée; en face, un adorant vêtu du manteau à franges présente une gazelle; derrière, adorant les deux mains élevées; la coiffure du dieu et celle du second adorant,

tout à fait semblables, rappellent beaucoup le goût égyptien, comme, du reste, toute la composition de cette intaille. Bagdad.

30. — Marbre blanc et noir. Cylindre. Une seule figure, tournée à gauche; diadème, cheveux lisses réunis en touffes frisées, barbe frisée au sommet près du menton, longue stole avec manteau à franges; sept lignes de caractères cunéiformes. Nord de la Perse.

31. — Marbre blanc et rose. Cylindre. Un personnage vêtu d'une robe ouverte, tourné à droite, imberbe, une jambe nue, tient par le pied, à droite, une antilope dressée qu'il arrête; par la main gauche, un monstre ailé qu'il serre au cou; un arbre couvert de feuilles. Conformément à l'idée présentée aux nos 7 et 12, j'incline à voir ici la représentation d'un mythe d'Hercule, la biche aux pieds d'airain et un stymphalide. Ecbatane (Hamadam).

32. — Hématite. Cylindre. Un adorant tourné à droite, coiffure pyramidale, robe à plis horizontaux; en face, un homme vêtu d'une tunique courte, coiffure ronde, le bras droit en équerre, le gauche tombant le long du corps; trois lignes de caractères cunéiformes. Ecbatane.

33. — Hématite. Cylindre. Bélus assis, vêtu de la robe longue, jambe nue, le pied posé sur un escabeau; le dieu tient une épée; au-dessus, le croissant et un disque; un chien assis; adorant vêtu d'une tunique à franges, offrant une gazelle; un bâton à poignée comme sur le n° 28; au-dessus, un peigne ou rateau; derrière, un adorant en robe à plis horizontaux, coiffé du pétase; deux lignes de caractères cunéiformes. Bagdad.

34. — Hématite. Cylindre. Bélus assis, vêtu de la stole, jambe nue posée sur un escabeau, dans la main gauche une épée, coiffure pyramidale; une gerboise; au-dessus, un astre; adorant vêtu du manteau à franges, présentant une gazelle; autre adorant tourné à gauche, avec la robe à plis horizontaux, coiffure pyramidale; croissant avec un disque; tourné vers lui, un homme vêtu d'une tunique courte, coiffure ronde, tenant un poisson au bout d'une ligne; derrière, le signe en forme de V. Travail extrêmement remarquable par sa finesse, son énergie et sa précision. On y observe la tendance bien marquée à faire saillir les muscles. Bagdad.

35. — Hématite. Fragment d'un cylindre. Il ne reste plus qu'une figure vue de face, vêtue d'une longue robe à plis horizontaux, coiffure pyramidale.....; la moitié d'un monstre dressé, tourné à droite; trois lignes de caractères cunéiformes. Bagdad.

36. — Hématite. Cylindre. Bélus assis, une jambe nue posée sur un escabeau figuré par plusieurs petits points, coiffure pyramidale;

au-dessus, un orbe rendu par des points placés en cercle; personnage vêtu d'une longue robe, coiffé d'un pétase, tenant un bâton ou sceptre acéphale; en haut, un poisson; homme barbu, nu, posé de face, les reins très-saillants (Parsondas?), coiffé du pétase; une étoile; adorant tourné à gauche, vêtu de la robe à plis horizontaux, coiffure pyramidale; en face, sur deux registres, un patèque en bas, au-dessus un chien; un homme barbu, coiffure ronde, vêtu d'une tunique courte, le bras droit en équerre, le gauche tombant le long du corps; derrière lui, le peigne ou rateau; au-dessous, le bâton à poignée horizontale. Très-beau travail annonçant une main exercée. Bagdad.

37. — Hématite. Cylindre. Bélus assis, les jambes couvertes par le manteau à grandes franges, les pieds posés sur un escabeau, coiffure ronde, à la main une coupe; au-dessus, un croissant; en face, une gerboise; une femme en amenant une autre par la main, la première vêtue de la tunique longue à plis horizontaux, laissant le sein gauche à découvert, la seconde portant une robe fermée à longs plis longitudinaux; entre les deux, en haut, le peigne ou rateau; coiffures rondes; tourné à gauche, un personnage imberbe, coiffé de même, semble parler à un homme couvert d'une longue robe à plis horizontaux. Le sujet de cette pierre, finement travaillée, est analogue à celui du n° 734 de la Bibliothèque nationale. M. Chabouillet a conjecturé qu'il s'agissait des noces quotidiennes de Bélus. Bagdad.

38. — Hématite. Cylindre. Bélus assis, les jambes couvertes par le manteau à larges franges, les pieds sur un escabeau, coiffure ronde; disque inscrit dans un croissant; en face, un nègre vêtu du manteau pareil à celui du dieu, les bras ramenés en équerre sur la poitrine, coiffure ronde; derrière, un serpent dressé; un adorant tourné à droite, coiffure pyramidale, vêtu de la robe à plis horizontaux; trois lignes de caractères cunéiformes. Bagdad.

39. — Hématite. Cylindre. Bélus assis, tenant un sceptre dans la main droite, vêtu de la robe longue à plis verticaux, les jambes couvertes, les pieds posés à terre, sans escabeau, tenant de la main gauche une coupe, coiffure ronde; en face, un nègre nu présente une gazelle à cornes droites; derrière, un autre nègre, également nu, tient dans la main gauche une coupe, dans la droite une épée; derrière, une négresse vue de face, mais la tête de profil à droite, les bras placés en équerre sur la poitrine; elle est beaucoup plus petite que ses deux compagnons. Comme il est un peu difficile d'admettre qu'il s'agisse ici d'un sacrifice de deux nègres et d'une négresse adorant Bélus, et que, plus naturellement, on serait porté à y voir des tributaires apportant leur offrande à un maître, je dois répéter que

je ne me sers des dénominations assyriennes que sous toute réserve. Je vais d'ailleurs m'en expliquer, un peu plus bas, d'une manière plus complète.

40. — Jaspe gris. Cylindre. Bélus assis, coiffure ronde, les jambes couvertes par la longue robe, sans escabeau; sous le trône, un chien tourné à droite, tandis que le dieu regarde à gauche; un adorant en robe longue; autre adorant; deux lignes de caractères cunéiformes. Ecbatane.

41. — Sardoine. Cylindre. Cette pierre, en forme de barillet, est entièrement couverte d'une inscription cunéiforme sans figures. Bagdad.

42. — Agate rose. Cylindre. Deux adorants tournés à gauche, placés en deux registres, l'un au-dessus de l'autre; ils sont vêtus de la longue robe et du manteau à franges larges; coiffures rondes, cheveux bouclés sur le cou; en face, occupant toute la hauteur de la pierre, un personnage barbu, coiffure ronde, la tête tournée à droite, vers les adorants, le corps en face, le bras droit en équerre, le gauche tombant le long du corps; cinq lignes de caractères cunéiformes. Cette intaille est remarquablement belle, tant pour la matière que pour le travail, qui est extrêmement fini. Bagdad.

43. — Lapis-lazuli. Cylindre. Deux chasseurs prenant des gazelles attaqués par des lions. Ce sujet est traité dans le plus ancien style, tout à fait analogue à celui du n° 11. Nord de la Perse.

Toutes les pierres examinées jusqu'ici, et particulièrement les cylindres, appartiennent à des époques certainement antérieures aux Achéménides. Je ne veux précisément pas dire, par cette expression, que chaque pierre, en elle-même, remonte d'une manière certaine à une telle antiquité. Je n'en sais absolument rien, et il est impossible, scientifiquement parlant, de rien attester de semblable, attendu que tout en Asie commence, sans doute, mais on ne peut savoir d'une manière certaine si rien finit. Il est possible que des monuments de style extrêmement ancien soient eux-mêmes comparativement modernes; je me borne donc à considérer, pour rester sur un terrain vraiment solide, que les intailles qui viennent d'être examinées appartiennent toutes, par le style, à la période antérieure à la domination perse, et que plusieurs, à ce titre, remontent même à l'aurore des civilisations locales.

On a pu observer que, dans les personnages représentés sur les intailles décrites jusqu'ici, il se présentait trois costumes principaux : un homme vêtu d'une tunique courte ou plutôt d'un pagne serré à la taille et coiffé d'un bonnet plat, peut-être une simple

étoffe attachée autour de la tête; c'est incontestablement le costume le plus ancien. Le personnage est armé d'une lance ou d'un long couteau. Ensuite viennent les figures couvertes de robes longues, de manteaux à franges larges, de vêtements formant des plis horizontaux; les coiffures sont alors ou un pétase, chapeau à large bord qui prend, de profil, la forme triangulaire, ou des bonnets ronds comme les feutres actuels des muletiers persans, ou simplement les cheveux relevés sur la tête, attachés au sommet et affectant la forme pyramidale, ou enfin un diadème qui retient la chevelure lisse et au-dessous du lien la laisse tomber sur le cou en grosses boucles. Ces différents appareils se rencontrant sur les mêmes monuments sont évidemment contemporains et indiquent un état de civilisation déjà complexe. Cependant, comme les objets censés précieux, comme les offrandes continuent à être représentés par des produits de la chasse, il est également reconnaissable que cette civilisation se tient assez près de la nature, et on la peut fort bien reconnaître dans les récits que nous fait Hérodote des légendes lydiennes aussi bien que dans les pages d'Homère.

Il y a deux races très-marquées : les blancs, quelle que soit la variété à laquelle ils appartiennent, et qui est probablement sémite ou même chamite, et les noirs; ceux-ci sont toujours dans une situation inférieure et le plus ordinairement nus ou seulement vêtus du pagne. Mais ce qui est surtout à observer, c'est que la figure principale, sur toutes ces intailles, celle que l'on peut assimiler à un dieu et que l'on a pris l'habitude de considérer comme telle, ne présente pas des attributs immuables ni clairement définis. Tantôt il est barbu, tantôt imberbe; il porte indifféremment la robe longue fermée ou ouverte, plissée verticalement ou horizontalement, et le manteau à franges larges. Quelquefois il tient une épée, ou un sceptre, ou une coupe. Sa coiffure ne varie pas moins; cependant, ce n'est jamais le turban plat. Ce qui est plus constant sur les cylindres, c'est la présence du croissant et, dans beaucoup de cas, également celle du disque. Puis les accessoires vont et viennent: la gerboïse, le chien, le peigne ou rateau, le sceptre, le serpent, le cynocéphale. On peut affirmer qu'il n'y a pas là une pensée théologique systématique. Il y aurait lieu de s'en étonner quand on sait avec quelle précision le système symbolique s'attachait à la figuration des différentes parties d'une même pensée homogène; les anciens sanctuaires n'admettaient guère l'action de tant de fantaisie dans la façon de représenter une divinité quelconque, et ce fait doit porter à conclure qu'en réalité il ne s'agit pas ici de figurer des divinités, mais bien l'essence

même de celles-ci, c'est-à-dire les idées cosmogoniques, la notion des forces de la substance créatrice d'où sont émanées les Forces, d'où sont issus les Elohims et qui, plus tard, devint la base sur laquelle les éthiologies sémitiques se sont formées. En un mot, ce sont des talismans qu'on a ici sous les yeux et nullement des figurations d'aventures divines, la reproduction constante des chefs de l'armée stellaire; et en effet, les astres, les étoiles, les disques solaires, les croissants lunaires, bien rarement absents des cylindres, en donnent la preuve manifeste.

C'est de ce fonds encore mal analysé et dont les éléments se présentent assez confusément mêlés les uns aux autres que non-seulement les idées théologiques du sanctuaire sont sorties, mais aussi les traits principaux de certaines légendes, ainsi qu'il a été observé plus haut. A ce moment, ces légendes ne sont ni formées ni déterminées; elles se présentent à l'état embryonnaire : ce n'est pas encore Hercule combattant les Stymphalides et arrêtant la biche aux pieds d'airain; mais, plus tard, ces mythes sortiront de là, et il ne s'agit encore ici que du combat des éléments cosmiques luttant les uns contre les autres. Seulement ils sont sortis de la sphère de la pensée pure; ils ne sont plus, comme dans les Védas, représentés par des images purement idéales; là, les nuages sont des troupeaux de vaches; le soleil est un vigoureux combattant contre la tempête; on le dit, on ne l'a pas vu, on ne l'a pas montré; les cylindres, en le montrant, conduisent déjà l'esprit à l'anthropomorphisme, à travers le symbole. C'est donc un intérêt historique particulier que celui de ces intailles qui marquent un stage important dans la progression des croyances humaines et dans le développement de la poésie.

Maintenant, les cylindres qui vont suivre présenteront un autre point chronologique. Ils ne s'attachent plus à l'histoire des nations sémitiques dominatrices de l'Asie antérieure, mais, comparés à d'autres variétés d'intailles, ils vont se faire reconnaître pour les productions de sociétés foncièrement différentes, bien que le principe, bien que la forme de civilisation qui les ont fait naître eux-mêmes aient considérablement influé sur ces organisations nouvelles. Mais, comme introduction à ce nouvel examen, il est nécessaire de présenter ici certaines œuvres qui leur sont étrangères et découlent encore des sources que l'on a examinées jusqu'ici.

Comte A. DE GOBINEAU.

(La suite prochainement.)

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE FÉVRIER

M. Heuzey lit une note fort intéressante sur ce qu'il appelle le *Caillou sacré d'Antibes*. Il a été, en effet, découvert à Antibes, il y a quelques années, un long galet poli en espèce de saussurite fort dure, sur lequel est gravée une inscription grecque que la forme des lettres fait remonter au ve siècle environ avant notre ère. Cette inscription, déjà plusieurs fois publiée, semble au premier abord n'offrir aucune difficulté. On y lit que *Prepôn, serviteur de la déesse Vénus*, a élevé ou consacré le monument. Mais quel monument? Une statue de la déesse, avait-on supposé, à laquelle le caillou en question aurait servi de base, ou dans la base de laquelle il aurait été encastré? M. Heuzey, dès qu'on lui eut montré le *caillou gravé*, comprit ce que cette hypothèse avait d'invraisemblable. D'ailleurs, dans l'inscription, c'est le caillou lui-même qui parle : « *Je suis Prepôn, dit-il, le serviteur de la déesse.* » Mais, s'est dit aussitôt l'ancien membre de notre chère École d'Athènes qui a déjà fourni tant d'érudits, les *pierres brutes* adorées comme divinités étaient chose très-fréquente en Grèce. Il existait même à l'époque romaine d'antiques divinités qui étaient encore adorées sous cette forme primitive. C'est sous la forme d'un *caillou* que l'Amour avait longtemps reçu les hommages des Grecs à Thespies. Ne serais-je pas ici en présence d'une divinité semblable? Puis cherchant les sens divers du mot θεράπων, M. Heuzey trouve un passage de Platon où Éros, l'Amour, est justement appelé, non le fils, mais le serviteur, θεράπων, de Vénus. Le problème était résolu. *Prepôn* Πρεπῶν, en effet, n'est dans aucune liste de noms propres. M. Heuzey suppose, avec beaucoup de raison, que ce doit être une épithète du dieu, une de ces mille manières variées de désigner sa puissance, comme on dirait *le séduisant, le charmeur, Cupido*. Le caillou était ainsi adoré depuis longtemps quand des marins grecs eurent l'idée, à l'époque probablement où les statues commençaient à prendre le pas sur les images brutes et informes, de rendre leur *caillou* plus précieux en en fixant le caractère sacré à l'aide d'une inscription, et ils y firent graver, à leurs frais, les mots : « *Je suis l'Amour* (surnommé) PREPÔN, *serviteur de Vénus. Que Vénus donne ses faveurs à ceux qui m'ont consacré.* »

Tout cela est logique et simple, et nous ne faisons aucun doute que M. Heuzey ait trouvé la vraie solution du problème.

M. Delaunay continue la lecture de son mémoire sur les *Oracles sibyllins*. Il démontre que plusieurs de ces oracles sont antérieurs à l'ère chrétienne (probablement du IIe siècle av. J. C.). Ces fragments devraient être étudiés à part. Il y aurait là un important travail à entreprendre. Nous sommes de l'avis de M. Delaunay, mais personne ne saurait mieux faire ce travail que lui-même.

M. Robiou commence la lecture d'une étude sur *le rôle d'Apollon dans les mystères*.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

CONGRÈS DE STOCKHOLM.

La septième session du Congrès international d'archéologie et d'anthropologie préhistoriques, qui doit avoir lieu en Suède, s'ouvrira le vendredi 7 août, à Stockholm, et durera jusqu'au dimanche 16. C'est peut-être un peu tôt pour les professeurs français et allemands; mais la commission d'organisation, voulant aussi avoir des savants russes, a eu la main forcée par la date du Congrès d'archéologie slave, qui doit avoir lieu à Kiew du 14 août au 3 septembre. Passé la fin d'août, le climat de Stockholm ne permet plus une grande réunion : les jours deviennent trop courts et les soirées trop froides.

Voici l'ordre du jour du Congrès :

Vendredi 7 août. Séance d'ouverture; formation du bureau.

Samedi 8. Age de la pierre, époque paléolithique.

Dimanche 9. Visite des musées de Stockholm.

Lundi 10. Age de la pierre, époque néolithique.

Mardi 11. Excursion à Upsal, visite des musées de l'Université et d'une nécropole de l'âge du fer.

Mercredi 12. Age du bronze.

Jeudi 13. Excursion à Bjœrhœ (île des Bouleaux) pour visiter les restes d'une cité de l'âge du fer, des débris de cuisine et une nécropole de plus de deux mille tumulus. On verra aussi quelques pierres runiques à Gripsholm.

Vendredi 14. Age du fer.

Samedi 15. Anthropologie préhistorique.

Dimanche 16. Clôture.

Après la clôture, il y aura une excursion aux dolmens de la province de Visigothie.

Le Gouvernement a demandé à la Diète une somme de 20,000 francs pour les frais du Congrès. La noblesse suédoise a mis son superbe château

à la disposition du Comité pour la tenue des séances. On parle de deux grandes fêtes, l'une donnée par le Roi, l'autre par la ville de Stockholm.

Pendant les trois premières semaines d'août, les membres du Congrès, en montrant leur carte, obtiendront des places à demi-tarif sur les chemins de fer suédois.

Les souscripteurs suédois sont déjà fort nombreux. Les Français qui voudraient souscrire peuvent s'adresser à M. Gabriel de Mortillet, au musée de Saint-Germain (Seine-et-Oise). Le prix de la souscription est de 12 francs.

—— La lettre suivante nous est adressée :

« Mon cher collègue,

En lisant l'avant-dernier numéro de la *Revue archéologique*, je vois que vous annoncez que les ruines de Hosn Souleyman (l'antique Bætocécie), usqu'à ce jour très-peu connues, viennent d'être visitées par un voyageur anglais qui y a relevé des textes épigraphiques importants.

Je me suis établi au milieu de ces ruines au mois de septembre 1864, pendant près de huit jours, et je les ai relevées avec le plus grand soin. Elles ont fait pour moi l'objet 1° d'une communication à la Société des antiquaires de France ; 2° le point principal d'un rapport au ministre de l'instruction publique, publié dans les *Archives des missions scientifiques*, où j'ai donné, en même temps, un plan d'ensemble des sanctuaires et neuf planches de vues ou de détails, exécutées d'après mes photographies ou mes dessins, plus le texte de la grande inscription de la porte principale, que j'avais estampée et qui a été reproduite, d'après moi, par notre confrère Waddington, dans son volume d'épigraphie syrienne.

Si vous considérez le Temenos de Jupiter Bœtocétien comme une nouveauté archéologique, je me ferai un vrai plaisir de mettre à votre disposition, pour la *Revue*, les documents encore inédits qui me restent en portefeuille sur cette localité intéressante, mais non encore inexplorée.

Je suis d'autant plus étonné de l'ignorance où le voyageur anglais paraît être de mon voyage dans le nord de la Syrie, qu'il appartient à la mission *Palæstina exploration Found* et que deux exemplaires de mon rapport furent envoyés par moi à M. George Grove, placé à la tête de cette entreprise, qui m'avait écrit au mois de septembre 1866 pour me les demander.

Recevez, etc. E. G. Rey. »

—— De nouvelles découvertes viennent d'être faites par M. Montier-Huet, au Mesnil-sous-Lillebonne. Ces découvertes consistent principalement en urnes cinéraires de couleur grise, en vases de terre ou de verre, et en inscriptions.

La poterie s'y trouve artistement représentée par deux vases en terre dite de Samos : l'un, de forme ollaire, moins les bords qui sont droits, unis et sans ourlet, mesurant $0^m,10$ de haut, $0^m,28$ de tour et $0^m,06$ de diamètre, avec un cordon de feuilles de lotus au milieu ; l'autre, sorte de coupe ou patère extrêmement basse, à lèvres renversées et ornées d'un

semis de feuilles de lotus, haute de $0^m,03$ 1/2 et large de $0^m,07$ sans les bords.

Deux vases de verre vert, très-épais, en forme de boule ou d'oignon, sont peut-être plus curieux encore que les précédents, et surtout plus rares. Le premier, à deux anses courtes et contournées en S, au goulot camus, n'offre que $0^m,07$ de haut sur $0^m,20$ de circonférence. Il est arrondi par-dessous et sans point d'appui. Le second, exactement de la même hauteur que l'autre, a $0^m,02$ de tour de moins. Celui-ci peut tenir debout. Mais ce qui le rend sinon plus joli, du moins plus original, c'est qu'il est cantonné de quatre anses. Ces deux derniers vases ont été trouvés dans des ollas.

Un autre objet recueilli dans une olla, et qu'on n'y rencontre pas souvent, pour ne point dire jamais, c'est une pipe (?) romaine. Question redoutable, et à laquelle nous ne voulons répondre que par l'exposé des faits.

Les ollas, ou urnes cinéraires, comme on sait, étaient recouvertes d'une assiette et déposées dans une caisse en bois, que l'on inhumait ensuite à trois ou quatre pieds de profondeur. Puis le temps faisait son œuvre, il rongeait la caisse, dont on ne retrouve plus que les clous, et la terre, privée tout à coup de support, s'affaissant brusquement sur le vase, en brisait le couvercle le plus souvent et pénétrait dans l'espace resté libre entre l'orifice et les cendres. C'est, croyons-nous, ce qui a eu lieu dans l'espèce. On conçoit dès lors que la portion de terre ainsi entrée dans l'urne ait pu servir d'agent conducteur à un corps étranger. Quoi qu'il en soit, une olla comblée de terre à l'orifice a été retirée du cimetière romain de Catillon. L'urne a été renversée et vidée avec le plus grand soin, et, au milieu des cendres, on a rencontré une pipe.

Cette pipe n'offre aucun caractère particulier ; elle est en terre blanche, pareille à toutes nos pipes, et semble n'avoir jamais servi. Nous disons *semble*, car M. Montier l'a conservée telle qu'elle était sortie de l'urne, toute remplie de terre, et ne l'a point vidée pour s'en assurer, ce qui est le meilleur moyen de la présenter aux juges. On s'étonnera peut-être que nous fassions autant de bruit et que nous nous *espacions* autant, comme dit Saint-Simon, à propos d'un objet si insignifiant en apparence, — à propos d'une pipe ; mais c'est qu'il ne s'agit de rien moins que d'une question de fabrication et d'industrie, de l'honneur du tabac et de son antiquité ; que l'existence des pipes romaines est encore très-controversée, et que plusieurs savants — et l'abbé Cochet lui-même — ont bien posé le problème, mais ne l'ont pas résolu.

Au bloc de pierre brute trouvé auparavant, et sur lequel sont gravés les trois quarts du nom MECARI..., sont venus s'adjoindre deux nouveaux fragments d'inscriptions funéraires, en pierre de liais, de petite dimension.

(*Journal de Bolbec.*)

—— Une nouvelle qui ne peut manquer d'être agréable aux artistes et aux antiquaires, est celle de l'annonce de fouilles qui vont être exécutées

en Italie, à Pæstum et à Vélia ou Hélia, dans l'ancien royaume de Naples. La direction de ces travaux a été, nous apprennent les journaux italiens, confiée au chevalier Salazaro, auteur d'un ouvrage estimé sur les monunuments de l'Italie méridionale du IVe siècle au XIIIe.

Le nom de Pæstum est assez connu du public; il n'en est pas de même de celui de Vélia, qui porte aujourd'hui le nom de Castellamare della Bruca. Ces deux localités ont à peine été visitées, ce qui s'explique par leur éloignement de Naples, et surtout par l'absorption de l'intérêt général au profit des fouilles d'Herculanum et de Pompéi.

La Société d'archéologie de la Terre de Labour et celle de Salerne ont insisté pour que des fouilles, ayant pour but la recherche de trésors de l'antiquité, fussent exécutées de ce côté. On sait que les plus anciennes peintures que possède le musée de Naples, et dont il s'enorgueillit à juste titre, sont tirées de Pæstum et l'on s'attend à ce que de nouvelles découvertes viennent enrichir cette collection, ainsi que les musées qui ont été créés tout récemment à Capoue et à Salerne.

M. Salazaro veut prouver une thèse qu'il soutient depuis longtemps, savoir que la renaissance des arts et des sciences en Italie n'est pas due, comme Vasari l'affirme, à l'influence de la Toscane, ce flambeau ne s'étant jamais éteint dans l'Italie méridionale et ayant toujours continué sinon à briller, du moins à brûler.

— Nous reproduisons la notice suivante, publiée dans le *Nouvelliste de Rouen* par M. l'abbé Cochet :

« On n'a pas oublié, peut-être, qu'à la fin de 1821 on découvrit à Cailly, au lieu dit la Côte du Floquet, un trésor romain composé d'un beau collier d'or, de vingt-sept pièces en or du Haut-Empire, de quelques monnaies d'argent, d'une balance en bronze et de quelques autres objets de métal. Ces pièces furent alors recueillies par leur propriétaire, M. Esneault, de Rouen, qui les garda soigneusement. Le collier et la plus grande partie des monnaies furent dessinés et gravés par M. Hyacinthe Langlois; le célèbre Mionnet estima les pièces, et un mémoire fut composé et lu par M. Lévy, à la séance de la Société d'émulation de Rouen, le 10 juin 1822.

« On n'y pensait plus, et déjà plusieurs ignoraient l'existence de ce trésor, dont la découverte avait fait tant de bruit, lorsque le propriétaire actuel, M. Esneault, a bien voulu donner ce qui lui restait de cette découverte au musée départemental des antiquités de Rouen, où on le verra bientôt.

« Nous ne saurions assez remercier M. Esneault de la bonne pensée qu'il a eue de faire profiter le pays d'un trésor sorti de ses entrailles et qui fait partie de son histoire.

« Bon nombre de personnes sont peut-être désireuses de savoir ce que fut ce trésor de Cailly en 1821.

« Ce trésor consistait principalement en un collier composé de trente-six amandes d'or, bombées d'un côté et aplaties de l'autre. Sur le côté aplati régnaient des agrafes artistement soudées qui enlaçaient ensemble

toutes les parties du joyau. Deux amandes, également d'or, mais distinguées par le listel ciselé qui les borde, servaient probablement de fermoirs. Nous ignorons si le collier est complet tel que nous le possédons.

« Ce collier, long de dix pouces, ne pèse que 23 grammes, mais le métal n'est que son moindre mérite. L'ancienneté de l'origine, la perfection du travail et la rareté de l'objet en sont les principales qualités.

« Avec ce collier, on a recueilli vingt-sept médailles d'or du Haut-Empire dans un état parfait de conservation. Elles ont été frappées à Rome et aucune d'elles n'est inconnue ; mais par leur beauté native et la particularité de leur revers, elles sont toutes remarquables. Comme nous l'avons déjà dit, l'antiquaire Mionnet les avait connues et il avait estimé l'une d'elles jusqu'à 150 fr.

« Pour la plupart, elles furent dessinées par M. Hyacinthe Langlois. Toutes représentent des césars, des empereurs et des impératrices. Nous citerons particulièrement Domitien, Antonin le Pieux, Marc Aurèle, Lucius Vérus, Faustine la mère et Ælius, césar d'Adrien.

« Avec ces pièces d'or furent recueillies quelques monnaies d'argent et des médailles de bronze, sur lesquelles on distingue les noms d'Auguste, de Nerva, d'Adrien, de Vespasien et de quelques autres. On a également trouvé une balance en bronze, qui se trouve, je crois, au musée d'antiquités. On remarquait enfin une cassolette carrée en cuivre, qui dut servir à faire brûler des parfums. Un vase beaucoup plus beau et destiné au même usage a été trouvé en ces derniers temps à Sainte-Beuve-Épinay. Cette seconde cassolette était damasquinée en argent dans certaines parties.

« M. Lévy fit une dissertation sur la balance antique à propos de celle de Cailly. M. Pottier a publié un mémoire beaucoup plus complet sur le même sujet dans la *Revue de la Normandie*, à propos de la balance trouvée à Archelles en 1863. Celle-ci, en effet, possédait tous ses poids et contrepoids. »

—— Nous tirons de l'*Indépendance hellénique* la notice suivante sur M. Gr. G. Pappadopoulo, dont tous les anciens membres de l'École française ont pu apprécier à Athènes l'obligeance et l'érudition.

« Le savant dont nous annonçons la mort était né à Thessalonique, quelques années avant la révolution de 1821. Il fit ses premières études au collége de Syra, puis il alla à Paris, où il suivit les cours du Collége de France et de la Sorbonne. Gr. G. Pappadopoulo, doué d'une activité et de talents peu communs, ne tarda pas à gagner l'affection de ses professeurs, avec lesquels il conserva sa vie durant les meilleures relations. Les hellénistes Egger, Brunet de Presle et d'autres avaient pour lui la plus grande estime, et ils ont apprécié à leur valeur les belles monographies qu'il publiait tous les ans à l'occasion de la distribution des prix de l'Hellinikon Ekpædeftirion, qu'il a dirigé longtemps avec un si beau succès.

« Après avoir terminé ses études littéraires à Paris, il fut appelé à Bukarest par le prince régant Ghika, qui lui confia l'éducation de ses neveux. Madame Dora d'Istria, dont il a dirigé les études, pourrait nous dire comment il a rempli les difficiles fonctions de précepteur. Le prince Ghika, qui appréciait son talent et son savoir, l'initia à sa politique et lui confia ensuite la chaire de littérature grecque à l'Académie de Saint-Savas. Le prince n'eut qu'à se louer de ses services et conserva toute sa vie la plus grande affection à M. Pappadopoulo, qui l'avait suivi dans sa retraite à Dresde. Durant son séjour dans cette ville, il étudia l'organisation de l'instruction publique en Saxe. M. Mavrocordato lui ayant confié une mission diplomatique à Pesth, il partit de là pour la Hongrie. Nous ignorons ce qui est advenu du traité conclu alors avec le gouvernement hongrois, mais on sait que M. Pappadopoulo remplit avec succès sa mission.

« A son retour en Grèce, M. Pappadopoulo fut nommé professeur à Athènes. Depuis cette époque il s'établit définitivement en Grèce et il rendit à son pays les plus grands services. Durant sa longue carrière de professeur, il s'occupa avec persévérance de l'amélioration de l'instruction publique, et ses opinions, fruit d'études profondes et de longue expérience, furent souvent adoptées par les ministres qui se sont succédé au département de l'instruction publique.

« Quel plus grand éloge peut-on faire de l'Hellinikon Ekpædeftirion que de rappeler les nombreux élèves qu'il a formés et dont beaucoup se sont illustrés dans les lettres, le commerce et la politique? Son *Manuel de pédagogie* est encore fort estimé à Athènes et peut être considéré comme l'œuvre la plus parfaite qu'on possède dans ce genre. Nous ne parlerons pas des améliorations introduites par lui, en 1862, au ministère de l'instruction publique, où M. Déligeorges l'avait nommé chef de division, ni de ses travaux littéraires, ni de la part qu'il a prise au mouvement régénérateur de l'Orient hellénique pour propager l'instruction. C'est dans ce dessein patriotique qu'il entretenait une correspondance suivie avec les notabilités de toutes les colonies grecques, chose qui lui avait donné une connaissance parfaite des aspirations, des espérances et des illusions de tous les membres épars de la grande famille hellénique. C'est à ce point de vue qu'il conçut le projet qui illustrera son nom, de grouper toutes les forces individuelles par la création d'un Syllogos pour la propagande des lettres grecques. Ce Syllogos, dont personne ne peut contester l'utile influence, peut être considéré comme son œuvre personnelle. Nommé en 1870 chef de division au ministère des affaires étrangères, il apporta dans ses nouvelles fonctions toute l'activité dont il était doué et il continua néanmoins à diriger, en qualité de secrétaire, les travaux du Syllogos. Il organisa l'Odéon et la Société dramatique, et il contribua à la fondation de l'ouvroir si habilement dirigé par Mlle Calliste Kéhaya.

« M. Pappadopoulo avait consacré sa vie à son pays. A cet égard, aucune autre carrière n'a été mieux remplie. La gratitude et les regrets de ses amis et de ses concitoyens le suivront dans la tombe. »

— Nous recevons de M. Émile Burnouf la lettre suivante :

Athènes, 5 février 1874.

« Mon cher collègue, je vous envoie ci-inclus un article du *Levant-Herald* (27 janvier), dont le contenu nous est confirmé par M. Boker, ministre d'Amérique à Constantinople. Nous considérons comme heureux le vol dont il est question, car il nous confirme pleinement l'authenticité des objets rapportés par M. Schliemann, sur laquelle des ennemis avaient répandu des bruits malveillants. La simple vue de ces objets, avec leur *patine* bien connue des archéologues, ne laissait aucun doute sur leur origine; mais peu de personnes en ayant joui jusqu'à présent, la calomnie avait un vaste champ devant elle. Le procès qui se déroule en ce moment aux Dardanelles coupe court à ces imputations. D'un autre côté, il est probable qu'une partie des objets volés par les deux ouvriers grecs est perdue pour la science. Mais comme leurs identiques se trouvent dans la collection Schliemann, la perte est moins regrettable que le vol n'a été utile comme moyen de démonstration.

« J'ai le regret de vous annoncer la mort d'un homme fort estimé ici et bien utile à tous ceux qui avaient besoin de renseignements archéologiques, M. Pappadopoulo. Il est mort à Thessalonique, dans une tournée administrative qu'il faisait pour le compte du gouvernement grec.

« Un autre fait désagréable, mais non irrévocable, c'est une circulaire du ministre Calliphronas interdisant toute fouille archéologique sur le territoire de la Grèce. Nous n'avons donc qu'à nous croiser les bras jusqu'à nouvel ordre. »

Voici l'article du *Levant-Herald* dont il est question dans la lettre qui précède :

Les récentes découvertes dans la Troade.

Dardanelles, le 24 janvier.

« Izzet effendi, officiellement chargé par Nassif-Pacha, ex-vali de l'Archipel, de recouvrer le trésor qui a été récemment découvert à Hissarlik (un des sites supposés de Troie), est revenu samedi dernier et a remis entre les mains du nouveau vali, Omer Fevzi pacha, le résultat de ses investigations. On discute maintenant cette affaire devant le conseil local, et en attendant que l'on connaisse la décision, les détails de la découverte, recueillis sur les lieux, ne pourront qu'intéresser le public.

D'après les informations les plus dignes de foi, il paraît que le trésor a été découvert vers la fin de mars de l'année dernière par deux ouvriers grecs, les nommés Stylianos Panayoti, du village de Califatli, et Lezeb Costanti, de Yenicheïr, pendant qu'ils fouillaient à Hissarlik pour le compte du Dr Schliemann. A une profondeur de trente pieds anglais environ et à six mètres environ au sud d'un ancien mur qui n'a pas encore été mis à découvert, les deux ouvriers trouvèrent un simple vase en terre dont l'ouverture était bouchée par une couche d'argile roussâtre. Le vase

était petit, ayant six pouces de hauteur et trois pouces de diamètre. Ayant constaté qu'il pesait beaucoup pour son volume, les ouvriers en conclurent naturellement qu'il devait contenir de l'or ou une autre matière précieuse. Il faisait presque nuit, et il fut facile aux ouvriers de cacher la découverte aux yeux des gardiens de M. Schliemann. Le travail de la journée terminé, ils prirent le vase et allèrent dans un endroit écarté pour se partager le contenu aussi équitablement que possible sans faire usage de la balance. Voici les objets qui, autant qu'on a pu s'en assurer, se trouvaient dans le vase : un pain plat en or massif, de deux pouces carrés et de l'épaisseur d'un pouce ; deux bagues ornées d'un cordon d'or à la surface supérieure et d'un cordon pareil à la surface inférieure ; deux paires de pendants d'oreilles, simples, ronds et effilés en haut (pour s'adapter à l'oreille) et plus gros en bas ; deux broches formées à l'extrémité supérieure comme la lettre V et attachées à un petit bâton horizontal duquel pendent huit petites chaînes, dont chacune se termine par un petit morceau rond d'or travaillé ; deux bracelets en or, simples et massifs ; une bande en or pour les cheveux, simple et mince, qui pouvait être roulée dans le vase ; quatre chapelets simples dont les grains sont de la grosseur d'une noisette, et un grand nombre de chapelets à grains de la grosseur d'un petit pois. Outre ces objets, un gros lingot d'or brut, recouvert de terre et de bois carbonisé (évidemment des restes d'ornements détruits par le feu), a été trouvé subséquemment par Lezeb Costanti et détenu par lui. Ce lingot, ainsi que sa part du trésor, sont tombés intacts dans les mains des autorités. La partie que s'était appropriée Styliano Panayotis a été confiée par lui (pour la mettre en sûreté) à un certain Hadji Alexandri, un des notables de Califatli à la petite-fille duquel Panayotis est fiancé.

Quelques mois après le départ définitif de M. Schliemann, le Hadji apporta secrètement la plus grande partie des objets qu'il gardait à un orfévre de Renkeuï, dans le but de les faire convertir en ornements pour sa petite-fille. A moins que le joaillier n'ait gardé (ainsi qu'on le soupçonne) ces objets et qu'il les ait remplacés par d'autres, toutes ces intéressantes reliques seront irrévocablement perdues pour la science. Il reste cependant les objets sauvés par les efforts d'Izzet effendi, à savoir : deux paires de pendants d'oreilles ; deux bracelets ; deux broches ; deux grands chapelets et une quantité de petits chapelets ; le morceau d'or susdit et un certain nombre de petites chaînes et barres d'or recueillies à d'autres endroits. Outre ces objets, on a saisi tous ceux qui n'ont pas été changés en ornements modernes dans la maison de Hadji Alexandri et dans le magasin de l'orfévre. Peut-être vont-ils figurer sous peu dans le musée impérial de Constantinople.

Izzet effendi mérite certainement toute louange pour l'activité et le zèle qu'il a déployés dans le recouvrement de ces reliques.

Sans parler du témoignage concluant qu'elles apportent à l'authenticité des reliques dont M. Schliemann se trouve en possession, elles acquièrent

encore un intérêt par la circonstance que la découverte a été faite trois mois avant celle du soi-disant trésor de Priam, et que les deux trésors furent trouvés non pas au même endroit, mais en deux lieux bien différents et éloignés de 140 mètres l'un de l'autre. Si l'on considère aussi que l'on a trouvé une quantité considérable d'or dans un autre endroit, on peut en déduire avec certitude que l'ancienne ville comptait de riches habitants. Il est, par conséquent, plus que probable que d'autres fouilles mettraient au jour plusieurs objets intéressants. D'un autre côté, il est remarquable que les instruments trouvés par le Dr Schliemann n'étaient, dans aucun cas, en fer, qu'on n'a pas trouvé trace de ce métal dans les environs, et que les dalles qui formaient le pavage sous la porte que le savant explorateur a découverte ne portent aucune trace de roues de chariot. Cependant Homère fait souvent allusion à l'usage du fer pendant la guerre de Troie, et si l'on accepte implicitement son récit, Hissarlik ne serait pas l'endroit de la ville immortelle, bien que la narration du poëte favorise cette théorie. Ne serait-il donc pas possible que le poëte, familier avec la topographie du pays, ait évoqué dans son poëme la tradition locale transmise depuis les temps les plus reculés, mais qu'ignorant l'époque exacte à laquelle se passaient les événements décrits, il ait été coupable de quelques anachronismes sérieux ? Le fait que des flèches et des pointes de lance en pierre seulement ont été trouvées dans le tumulus bien connu de Hanaï-Tépé, que l'on considère généralement comme la tombe des Troyens et de leurs alliés tués dans une bataille contre les Grecs, vient à l'appui de cette supposition. »

—— Nous trouvons dans la *Gazette de Vienne* (Wiener Zeitung), du 8 février 1874, la déclaration suivante, qu'il est de notre devoir de reproduire. En voici la traduction :

« A propos des résultats non encore publiés des recherches entreprises l'an passé à Samothrace, sur l'ordre du gouvernement autrichien, avec l'aide de la corvette de Sa Majesté *le Zrinyi* (commandant Lang), par les soussignés, M. E. Coquart a cru nécessaire de constater dans un mémoire spécial, adressé à l'Institut de France, la part prise antérieurement par la France à l'étude des antiquités de cette île.

Ce mémoire vient d'être porté à notre connaissance par sa publication dans la *Revue archéologique*.

Voici comment M. Coquart justifie sa démarche : d'après lui, des journaux allemands, « reproduisant à plusieurs reprises des notes communiquées par les explorateurs, » n'auraient mentionné que d'une manière tout à fait générale quelques voyageurs antérieurs, mais n'auraient pas rappelé expressément les travaux que M. Coquart aurait entrepris et poursuivis en commun avec M. G. Deville, malheureusement mort bientôt après cette campagne d'exploration. Cette expédition, entreprise sept ans avant la nôtre, ne serait pas restée sans résultats, « quoique les derniers voyageurs allemands semblent vouloir l'ignorer ».

Le procédé qui nous est ainsi reproché serait contraire aux convenances

et à l'honneur. Nous ne pouvons donc, pour ce motif, nous dispenser de déclarer que l'*unique* communication imprimée qui ait été faite par nous au sujet de nos travaux, depuis notre départ pour Samothrace, se trouve dans le *Bulletin* (Anzeiger) de l'Académie impériale des sciences de Vienne (1873, nos XV, XVI et XIX), et que dans ce rapport, au début, quand nous indiquons les édifices dont les restes ont été examinés par nous, nous renvoyons au rapport de MM. Deville et Coquart dans les *Archives des missions scientifiques*, et qu'ailleurs encore, autant que le permettait la brièveté forcée d'un premier résumé provisoire, il est fait mention, dans notre communication, de ces travaux qui ont précédé les nôtres.

CONZE, HAUSER, NIEMANN. »

Vienne, 7 février 1874.

—— Nous avons reçu, comme un grand nombre d'archéologues, la circulaire suivante :

« Monsieur,

« On a découvert au commencement de ce mois, à Thäyngen, canton de Schaffhouse, dans le prolongement du Jura, une caverne élevée à quelques pieds au-dessus du fond du vallon où passe le chemin de fer.

« Le sol de cette caverne a fourni, dans ses diverses couches, un grand nombre de lamelles de silex, des ossements provenant du mammouth (les lamelles de dents), du *Bos primigenius* (supports de corne), du renne, des cornes d'élan et de cerf; des mâchoires de l'ours des cavernes.

« Sur un fragment de côte de renne on trouve un dessin gravé, très-bien exécuté, représentant un renne broutant, et dont nous avons l'honneur de vous envoyer une copie.

« Agréez, Monsieur, etc.

« *Au nom de la Société des antiquaires* :

« Le président honoraire,

« Dr F. KELLER. »

Le dessin dont parle le Dr Keller est, en effet, des plus remarquables. Les renseignements que nous avons été prendre à Zurich même ne nous laissent aucun doute sur son authenticité. C'est, avec l'os gravé de la caverne de Gourdan (coll. de M. Ed. Piette), où est représentée une série de têtes de chèvres sauvages et de bouquetins, le plus beau spécimen de l'art des *Troglodytes* de la Gaule. Nous reviendrons sur cette intéressante découverte, et donnerons une représentation fidèle de la gravure, dont des moulages sont déjà arrivés au Musée Saint-Germain, où ils sont à la disposition du public. ALEXANDRE BERTRAND.

—— Le *Journal des Savants* publie dans le numéro de février : *L'Art de bâtir chez les Romains*, par M. Beulé; *Géographie de Strabon*, par M. Alfred Maury; *Etude sur les Todas*, par M. A. de Quatrefages; *Anthologie*, par M. Egger; *Législation civile du Talmud*, par M. A. Franck, etc., etc.

BIBLIOGRAPHIE

Recueil de Chansons populaires grecques, publiées et traduites pour la première fois par Émile Legrand. 1 vol. in-8°, XLIII-376 pages. Maisonneuve et C°, 15, quai Voltaire, Paris.

Depuis Fauriel, on a donné souvent des recueils de chansons populaires grecques. Le comte Marcellus, en France, Passow, en Allemagne, ont édité beaucoup de ces poëmes. Ni l'un ni l'autre n'ont mis assez de critique dans leur choix; tantôt ils se sont trompés sur l'origine des pièces qu'ils ont imprimées, tantôt ils ont négligé de les classer selon la chronologie. Dans le beau volume que M. Émile Legrand nous donne aujourd'hui, l'auteur s'est appliqué à éviter ces fautes. Il n'a pris que des pièces inédites, il est sûr des lieux d'où elles viennent, il les a rangées dans un ordre méthodique. Ce genre de littérature, qui lui doit tant déjà, va lui devoir davantage. C'est avec le plus vif intérêt que les érudits feuilletteront ce livre: il est digne de leurs suffrages.

Il se divise en sept parties. La première contient des chansons grecques du xve siècle, la seconde des chansons historiques et clephtiques, la troisième le cycle de Digénis Akritas, la quatrième des chansons religieuses, la cinquième des chansons d'amour, la sixième des chansons diverses, la septième des distiques d'amour. Ainsi, du xve siècle jusqu'à nos jours, nous avons sous les yeux l'histoire poétique des idées et des sentiments d'un peuple qui n'a cessé, dans les plus affreuses circonstances d'un dur esclavage, de chanter les souvenirs du passé, les espérances de l'avenir.

Quelque charme que présentent les chansons d'amour, elles ne forment pas, cependant, la partie la plus originale de cette édition. On peut lire avec plaisir, dans la préface de M. Legrand, une page charmante sur ces compositions, fidèles images de l'amour tel que le conçoit le génie grec, mais nous n'avions là-dessus que bien peu de chose à apprendre.

On aimera bien mieux les chants de la première partie, tirés d'un manuscrit grec conservé à Vienne, où M. C. Sathas l'a découvert en 1870 Augier Busbecq, ambassadeur de l'empereur d'Autriche près de la Sublime-Porte, en avait fait l'emplette vers le milieu du xvie siècle et il l'avait envoyé à la Bibliothèque impériale de Vienne. Il y porte le n° CCXLIV ; jadis il était désigné de cette manière : *Codex manuscriptus theologicus græcus CCXCVII.*

« Par cela seul, dit M. Legrand, que cette collection est composée de chansons datant du xve siècle, elle se recommande tout spécialement à l'attention des hellénistes. Elle est, en effet, un échantillon unique peut-être de la langue grecque parlée à cette époque. C'est l'idiome populaire pris sur le fait et n'ayant aucunement subi les modifications plus ou moins profondes auxquelles les savants n'ont jamais manqué de le soumettre quand il a eu le malheur de se trouver sous leur plume.

« Une particularité digne d'être notée, c'est que la langue de ces chansons est presque entièrement exempte de mélange. Les dialectes étrangers qui, quelques années plus tard, se glissèrent insensiblement dans le grec, n'y sont représentés que par cinq ou six termes consacrés par un usage plusieurs fois séculaire : tels sont φουδοῦλα, jeune fille ; κουρτέσα, gracieuse, avenante. On remarquera également, dans plusieurs vers, l'emploi de οὐ au lieu de δέν qui a prévalu dans la suite. Au xve siècle, la première de ces négations était encore usitée parmi le peuple, auquel elle est aujourd'hui complétement inconnue. »

M. Legrand en veut aux savants d'avoir modifié l'idiome populaire. Il me semble que ce mauvais vouloir n'est pas tout à fait justifié. Ces certains savants n'auraient pas mieux demandé, j'imagine, que de garder la langue du xve siècle. Si les temps qui ont suivi avaient pu la conserver pure, telle qu'elle s'offre à nous dans la première partie de ce recueil, ils n'auraient pas songé à la corriger pour la rapprocher du grec littéral. Il n'est pas juste de parler ainsi des tentatives d'*orthologie* faites par Koraï et tous les écrivains à sa suite. Le grec qu'ils avaient reçu des générations soumises aux Turcs n'avait plus rien de son élégance et de sa pureté.

On fera sans peine ces réflexions en lisant la fort jolie pièce que M. Legrand intitule dans sa traduction *Philosophie de l'ivrogne*, et qui, dans le grec φιλοσοφία κρασοπατέρα, veut dire philosophie *du grand buveur*, ou *du biberon*, ou *du sac à vin*. C'est un morceau d'une verve joyeuse et d'une langue charmante ; on en jugera par ces quelques vers :

Μυριάδες γὰρ ἑξήκοντα Ἑβραίων ἀχαρίστων
ἐῤῥύσατο ὁ Μωϋσῆς ἀπὸ τῆς Ἀιγυπτίας·
ἐζήτησάν τον γοῦν νερὸν, καὶ ἤνοιξε τὴν βρύσιν.
δώδεκα βρύσες ἤνοιξεν, ποσῶς κρασὶν οὐκ ἦτον·
νὰ τὸν ζητήσουσιν κρασὶν οὐδεὶς εἶχεν κεφάλι·
λυπεῖται ἡ καρδία μου εἰς τόσην ἀγνωσίαν,
τὸν λόγον οὐκ ἐπλήρωσαν, ἦλθαν εἰς ἀτιμίαν.

Question de dialecte à part, était-ce là la langue que parlaient les contemporains de Koraï ?

On trouvera dans le recueil de M. Legrand beaucoup de chansons destinées à conserver les noms de soldats héroïques, morts dans les divers essais d'indépendance mille fois tentés avant Marco Botzaris. Ces compositions

sont l'histoire d'un peuple asservi qui n'a jamais cessé de croire à la liberté et de l'aimer. Ces sujets de poëmes ont toujours trouvé des poëtes prêts à les chanter; c'est, en Grèce, la partie la plus riche de la poésie populaire. En les révélant à l'Europe, Fauriel avait fait à la cause hellénique autant de bien que s'il eût conduit lui-même une armée dans le Péloponèse. Ceux que donne M. Legrand n'ont plus cet intérêt passionné, mais ils contribueront à préserver de l'oubli des souvenirs honorables pour les Hellènes.

Il y a quelque chose de plus neuf dans les morceaux que le lecteur remarquera sous le titre de « Cycle de Digénis Akritas ». C'est une opinion généralement accréditée que les Grecs n'ont eu de poésie populaire que sous la domination des Turcs. Rien n'est moins vrai pourtant.

M. Constantin Sathas l'a démontré dans sa dernière conférence à l'École des langues orientales vivantes. L'empire grec, renouvelé par la fondation de Constantinople, n'a jamais cessé d'avoir ses aëdes populaires, parce qu'il n'a jamais cessé de produire d'illustres capitaines. Les guerres des Mèdes se sont continuées, en effet, sous des formes diverses, contre les Persans, contre les Arabes et enfin contre les Turcs. Pendant des siècles, Constantinople a fait trembler les successeurs de Darius et de Xercès et s'est opposée à leur projet de domination universelle. Ces Byzantins que l'on s'est habitué à flétrir d'un injuste mépris (1) ont combattu sans relâche aux avant-postes de l'Europe. L'historien persan Firdousi leur rend un beau témoignage, il les déteste comme les plus intrépides défenseurs de la liberté du monde chrétien.

Ces guerres ont suscité des héros; les poëtes du peuple ont recueilli leur mémoire. Tous les historiens grecs, depuis Agathias jusqu'à Nicéphore de Brienne, parlent de chants populaires qui se répétaient dans les camps. Les armées avaient leurs rhapsodes. Ces rhapsodes, comme les homérides, chantaient un cycle de héros devenus fameux.

Leurs compositions ne nous sont pas parvenues en entier. Elles étaient nombreuses et le temps semble en avoir emporté beaucoup pour toujours. Nous sommes assez heureux, cependant, pour posséder un de ces poëmes. Il remonte au xe siècle. Digénis Akritas est le héros de cette épopée. Les traditions que M. Legrand nous fait connaître sur Digénis Akritas montrent à quel point l'imagination populaire était frappée des actes de valeur de ce guerrier, puisqu'il était redoutable à la mort elle-même. « Et Digénis saisit doucement Charon, mais Charon l'empoigna avec force. Là où Charon le prit, le sang jaillit, mais là où Digénis le saisit, il lui broya les os. Ils luttèrent et combattirent trois jours et trois nuits, et au bout de ces trois jours et trois nuits Digénis vainquit Charon. »

Nous en saurons bientôt davantage sur ce nouvel Hercule. M. Legrand prépare l'édition de ce poëme du xe siècle trouvé à Trébizonde par M. Johan-

(1) M. Démétrios Bikelas vient de les venger dans un travail récent publié à Londres sous ce titre : Περὶ Βυζαντινῶν Μελέτη.

nidis. En attendant, nous savons déjà ce que signifie ce mot d'Akritas, qui avait tant embarrassé Koraï. Dérivé du mot τὰ Ἄκρα, hauteurs, il désigne comme le mot *margrave* en Allemagne, *marchiones* et *marquis* dans notre langue, les guerriers qui défendaient les marches, les frontières, les pays limitrophes de la Perse. Toujours en présence de l'ennemi, ces vassaux de l'empire avaient besoin d'une vaillance singulière. Ils se rendaient redoutables aux envahisseurs, qui les connaissaient sous le nom de *Pehlevan*, et leur courageuse résistance provoquait l'admiration des Byzantins. Ils étaient, suivant l'expression des historiens, « les vaillants toujours chantés par le peuple ».

Nous aurons donc bientôt, grâce aux soins de M. Legrand, cette histoire d'une génération de Cids. Avec ce que cet infatigable et savant éditeur a déjà publié, avec les travaux que j'ai faits moi-même sur les XIIe, XIIIe et XIVe siècles, nous aurons bientôt les matériaux nécessaires pour écrire l'histoire complète de la poésie populaire chez les Grecs depuis le Xe siècle jusqu'à nos jours.

Si jamais ce travail s'accomplit, il faudra en savoir gré au zèle de M. Legrand, qui n'épargne ni son temps ni son argent pour en rassembler les éléments. On ne saurait trop louer sa persévérance, sa sagacité, son érudition, son désintéressement. Le monde savant serait ingrat à son égard s'il ne l'encourageait par les éloges qu'il a si bien mérités. CH. GIDEL.

Grammaire grecque élémentaire rédigée d'après les plus récents travaux de philologie grecque et suivant les principes de la méthode comparative, par ANATOLE BAILLY. — *Grammaire complète.* Paris, Durand et Pedone Lauriel, 1873. 1 vol. in-8 de 410 pages. — *Grammaire abrégée*, à l'usage des commençants. In-8 de 220 pages.

Il y a quelques mois, au moment où la *Revue* signalait la publication du *Dictionnaire grec-français* et de la *Grammaire grecque* dont M. Chassang est l'auteur, un linguiste, déjà connu par son *Manuel pour l'étude des racines grecques et latines*, donnait un complément nécessaire à ce dernier ouvrage, couronné en 1869 par l'Association pour l'encouragement des études grecques, en publiant à son tour une nouvelle grammaire de la langue hellénique. L'enseignement comparé des langues classiques, inauguré en France vers 1853, sous les auspices de M. Egger, a subi le sort de presque toutes les réformes qui ont marqué l'administration de M. Fortoul et ne lui a guère survécu. Il se fait aujourd'hui une réaction salutaire en faveur de ces utiles études, et l'on essaye d'introduire dans les établissements français d'instruction secondaire des notions depuis longtemps familières aux gymnases d'outre-Rhin et aux colléges d'outre-Manche. Après les travaux de critique grammaticale dus à MM. Ad. Regnier, Max Muller, Bopp, Curtius, Egger, Baudry, Renan, Michel Bréal, etc., il fallait sans plus de retard poser les règles, faire un choix d'exemples décisifs, en un mot, formuler une méthode. L'entreprise fera honneur à ceux qui la tentent.

Mais ce n'est pas seulement au public scolaire que rendra service la

grammaire de M. Bailly. Résumé très-complet, bien qu'élémentaire, de tous les résultats acquis par l'érudition et la critique en matière de linguistique grecque, exposé précis et vraiment scientifique, où la plupart des exceptions consacrées par les anciennes méthodes sont rattachées sans effort à des règles en quelque sorte naturelles, tableau infiniment varié des formes grammaticales, toujours accompagnées de leur raison d'être, ce livre donnera de grandes jouissances aux esprits qui se plaisent à voir faire l'anatomie du langage. Et qu'y a-t-il de plus attachant, dans cet ordre d'études, que d'approfondir jusqu'en ses plus secrets replis la formation d'un idiome où l'économie du système le dispute à l'harmonie du langage ?

M. Bailly a donné beaucoup de son propre fonds et la partie originale de son œuvre est irréprochable ; mais il a, ce nous semble, un peu trop sacrifié à l'engouement qui, depuis quelques années, s'est emparé de nos philologues et surtout de nos linguistes pour les analogies conjecturales proposées en Allemagne. Les savants de ce pays auxquels il a fait des emprunts sont cités par l'auteur avec une loyauté toute française, et ce n'est pas de cela que nous lui ferons un reproche. Seulement, il est à souhaiter qu'en professant pour ainsi dire l'histoire naturelle de la langue hellénique d'après MM. Curtius, Léo Meyer, Ahrens, etc., on ne s'appesantisse plus autant qu'eux sur la partie paléontologique de cette science, et qu'on ne fasse point, par exemple, une aussi grande place au rôle d'un *j* antéhistorique qui, paraît-il, n'a jamais eu de signe représentatif et dont le son se serait même perdu avant l'établissement de l'alphabet de 403 (1). Ce *j*, retrouvé dans le sanscrit, a bien droit de cité désormais dans la grammaire grecque, auprès du digamma (F), retrouvé dans les inscriptions éoliennes, mais il faut n'en faire usage qu'à bon escient. M. Chassang, pour ne pas effaroucher ses jeunes lecteurs — et bon nombre de leurs maîtres, — a pris le sage parti de ne lui accorder qu'une simple mention. Ce point et quelques autres de même nature marquent bien la différence de tendances qui distingue les deux grammaires (2).

Sous la réserve de cette observation, nous sommes convaincu que le *Manuel* et la *Grammaire* de M. Bailly sont deux livres indispensables à tout helléniste ayant quelque souci de remonter à la formation et aux premiers âges de la langue. Ignorer les faits nouveaux dont ils renferment la mention ou l'éclaircissement, quand on est chargé d'enseigner le grec, ce serait s'exposer volontairement à demeurer au-dessous de sa tâche, et ra-

(1) Page 17 : ζ = σδ, γj, δj. — Page 19 : déplacement du *j* dans les catégories de mots suivants : noms en αινα ... μέλαινα (*noire*) = *μελανία (μελαν-jα), etc., etc. — Page 22 : σσ = κσ(κj). Racine ἡκ. Ἥκ-ιστα (*le moins*) = ἥσσων (*moindre*), pour ἡκ-jων. — Page 158 : κτείνω, *je tue* = *κτενιω, *κτεν-jω. — Voir aussi les pages 7, 117, 352.

(2) Lire, sur les publications de M. Chassang et de M. Bailly, un article étudié de M. L. Havet (*Rev. crit.*, 16 décembre 1872).

lentir par une coupable inertie la marche en avant qu'aujourd'hui plus que jamais on doit imprimer à ce genre d'études. C.-E. R.

Choix de textes cunéiformes inédits ou incomplétement expliqués jusqu'à ce jour, par François Lenormant. Premier fascicule. Paris, Maisonneuve et Cᵉ.

Le recueil de textes dont M. François Lenormant commence la publication est appelé à rendre de véritables services à ceux qui s'occupent des études cunéiformes. La meilleure manière d'en faire apprécier l'intérêt consiste à indiquer les documents compris dans le premier fascicule, le seul qui ait encore vu le jour.

I. *Inscriptions archaïques.*

1. Fragment en écriture hiératique et en langue assyrienne. — 2. Légende privée en écriture hiératique et en langue accadienne. On sait que rien n'est plus rare que les monuments de ce type d'écriture qui a précédé le plus ancien type proprement cunéiforme. — 3 et 4. Inscriptions de Gudea, vice-roi de Sirgilla en Chaldée (époque primitive), l'une du Musée Britannique et l'autre du Louvre. — 5. Inscription en langue assyrienne de Mutabil, souverain pontife de Babylone; c'est le seul document proprement babylonien d'époque primitive qui soit connu jusqu'à ce jour. — 5. Inscription de Sin-idinnav, roi de Larsa en Chaldée (vers 2500 av. J.-C.). — 7. Fragment d'une inscription accadienne de Hammouragas, roi de Babylone (vers 2000 av. J.-C.). — 8. Légende des briques de Mardouk-bal-iddina Iᵉʳ, roi de Babylone (xiᵉ siècle). — 9. Fragment archaïque chaldéen sans attribution. — 10. Inscription de Samsi-Bin, pontife souverain du dieu Assur (xviiiᵉ siècle av. J.-C.); c'est l'un des documents assyriens les plus antiques qui subsistent.

II. *Documents bilingues, accadiens-assyriens, de grammaire et de lexicographie.*

11-15. Restitution de la plus grande partie du texte d'un des grands recueils composés par ordre d'Assourbanipal pour l'enseignement de l'accadien dans les écoles palatines de Ninive. Une portion des fragments de ce recueil avait été déjà publiée par sir Henry Rawlinson et M. Norris dans le tome II des *Cuneiform inscriptions of Western Asia.* M. Lenormant en rétablit pour la première fois l'ordonnance et y ajoute d'importants suppléments. Ce recueil comprend, entre autres choses d'une haute importance, des tableaux de la conjugaison verbale accadienne, une série de formules pour les contrats privés et de phrases relatives à la construction des édifices et à la culture des jardins, enfin un grand fragment de lois très-antiques sur l'organisation de la famille chez les Accads. — 16 et 17. Deux tablettes contenant des vocabulaires accadiens-assyriens. — 18. Essai d'édition critique d'une des plus grandes tablettes lexicographiques de la bibliothèque formée par ordre d'Assourbanipal, d'après la comparaison des fragments de trois exemplaires différents. On y remarque une énumération des divers vaisseaux connus des Assyriens et de toutes les parties d'un navire.

III. *Documents de grammaire assyrienne.*

19 et 20. Deux grands fragments d'un dictionnaire des synonymes assyriens.

IV. *Documents astronomiques.*

21. Rapport d'un astronome officiel au roi sur une observation de néoménie. — 22. Table des phases de la lune pendant les trente jours d'un mois plein. — 23. Fragment d'un catalogue d'étoiles.

V. *Documents magiques.*

24. Nouveau fragment de la grande suite d'incantations publiée dans les pl. 17 et 18 du tome II des *Cuneiform inscriptions of Western Asia.* — 25 et 26. Deux inscriptions talismaniques en accadien. — 27. Inscription talismanique en assyrien.

VI. *Documents mythologiques.*

28. Tablette K, 170 du Musée Britannique. C'est la fameuse tablette, bien des fois signalée déjà sans avoir jamais été publiée, où les noms des principaux dieux sont mis en rapport avec des nombres. — 29. Liste de dieux avec les différentes formes, accadiennes et assyriennes, de leurs noms. Cette liste a déjà été donnée en partie dans la pl. 59 du tome II des *Cuneiform inscriptions of Western Asia;* mais le texte en est ici enrichi de nouveaux fragments. — 30. Grand épisode d'épopée mythologique racontant la descente de la déesse Istar aux Enfers.

C'est une collection de textes que M. F. Lenormant a entrepris de mettre entre les mains des assyriologues. Il ne les accompagne donc pas de traductions, mais seulement de courtes notices qui accompagnent chaque document. Son recueil sera d'une grande utilité pour les travailleurs en leur fournissant de bonnes copies de monuments dispersés dans différentes collections, dont les originaux ne sont pas toujours aisés à consulter et présentent souvent de grandes difficultés de lecture. Une publication de ce genre est de nature à aider au progrès de la science. ***

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

4.

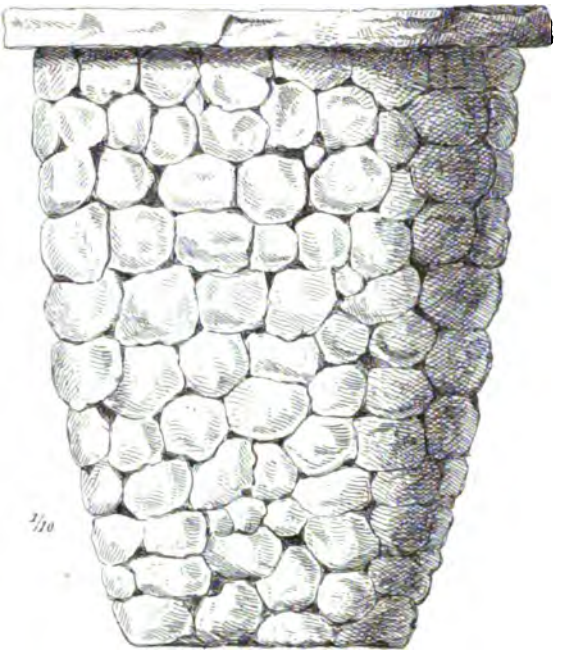

2.

1.

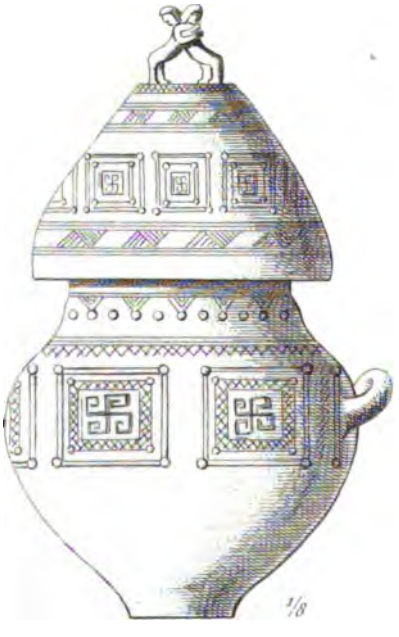

3.

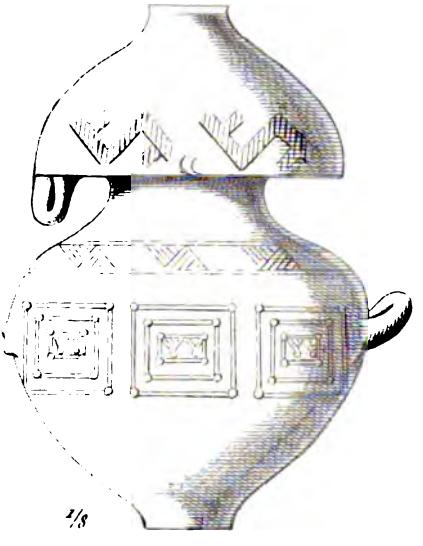

A. Guillaumot fils sc. Imp. Ch. Chardin aîné Paris

URNES CINÉRAIRES DE POGGIO RENZO PRÈS CHIUSI (Italie)

NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

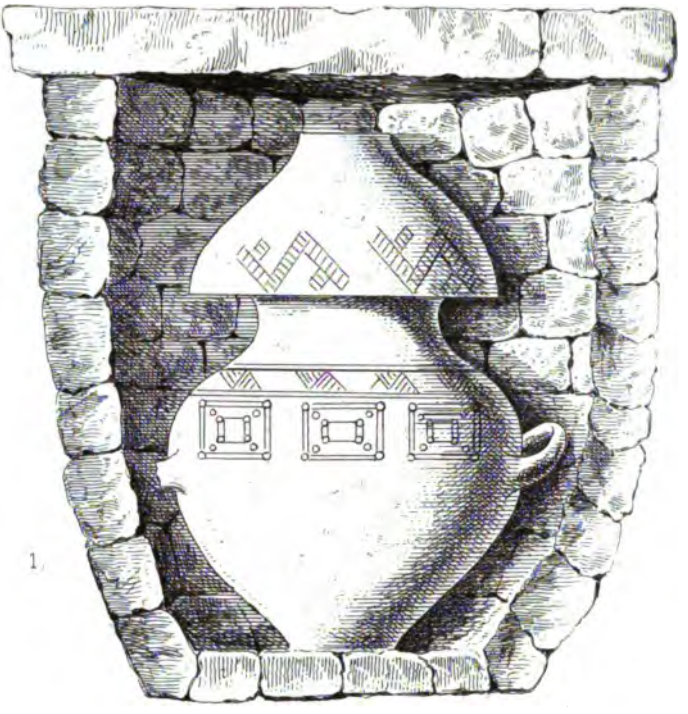

1.

2.

SÉPULTURES A INCINÉRATION

DE

POGGIO RENZO, PRÈS CHIUSI (ITALIE)

Dans une note que j'ai eu l'honneur de lire le 3 octobre dernier devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et dont la *Revue* a reproduit la majeure partie sous le titre de *Bronzes étrusques de la Cisalpine et des pays transalpins* (1), je disais que le classement méthodique des antiquités connues jusqu'ici sous le nom d'antiquités étrusques démontrait que sous ce nom général se cachaient des antiquités d'ordre très-divers, et notamment des antiquités probablement pélasgiques, ombriennes, teucriennes et samnites, en tout cas antérieures au grand développement de la puissance étrusque, et de provenance asiatique directe. Cette première civilisation, disais-je, me semble avoir été importée d'Orient en Italie toute faite, comme nous avons importé en Amérique la civilisation européenne après la découverte de Christophe Colomb. J'ajoutais que l'une des principales routes de cette importation avait été la vallée du Danube, qui semble, aux temps primitifs, avoir été aussi fréquentée que les voies de mer. Je mettais alors sous les yeux de l'Académie un ensemble de dessins représentant des urnes cinéraires et divers objets de bronze et même de fer, appartenant à un des cimetières de cette époque reculée. Les cimetières de cette catégorie, ajoutais-je, ne sont pas rares en Italie. En dehors de celui de Golasecca dont je viens de parler, on en connaît plusieurs autres autour de Bologne et notamment celui de Villanova, déjà célèbre par les belles publications de M. le comte Gozzadini (2). L'on peut, de plus, rattacher à cette classe de cimetières pré-étrusques des découvertes moins nombreuses, mais non moins importantes, de vases funéraires semblables ou analogues, faites à Chiusi, Albano et Cære au midi, Sesto-Calende, Vadena, Matrai et Hotting au nord, jusque dans la vallée du haut Danube, autour

(1) Décembre 1873, p. 363-373.

(2) *Di un sepolcreto etrusco scoperto presso Bologna.* Bologne, 1855.

d'Insbruck. Nous avons même de fortes raisons de croire que des antiquités de même ordre se retrouvent beaucoup plus avant à l'est, dans la direction du Caucase. C'est là un fait d'une réelle valeur historique et qui donne un corps, pour ainsi dire, aux récits relatifs à l'expédition légendaire des Argonautes. On sait que les Argonautes, d'après la tradition, auraient exactement suivi la même voie. La distribution géographique d'une partie de ces antiquités en Italie semble, d'un autre côté, être en rapport assez intime avec les mythes relatifs à l'établissement tant des Pélasges que des héros homériques dans ces contrées. Nous pouvons donc espérer savoir un jour, grâce à la découverte de monuments qu'il nous sera possible de toucher, de manier, d'étudier à loisir, ce qui se cache de réel au fond de ces antiques légendes. A tous ces points de vue, les cimetières auxquels je fais allusion sont des plus intéressants. Mais le premier point, le point capital est de bien établir la date relative de ces antiquités, comme aussi leur aire géographique. Qu'elles forment un tout à part, distinct par la nature des poteries et des motifs d'ornementation, par les caractères du mobilier funéraire autant que par l'uniformité du rite religieux, qui est presque sans exception celui de l'incinération (1), cela ne fait plus de doute. Le mémoire de M. le comte Conestabile que j'annonçais dans ma première note, et qui vient de paraître (2), lèverait les derniers scrupules s'il pouvait en exister encore dans quelques esprits. Mais sont-ce bien là des antiquités *pré-étrusques*, c'est ce qu'il faut examiner avant de nous demander si nous devons donner à ces antiquités le nom de pélasgiques, d'ombriennes, de teucriennes ou de sammites.

Au mois de juin dernier, passant à Chiusi, je remarquai une dizaine d'urnes du type de Villanova encore en magasin. M. le chanoine Broggi, directeur du musée municipal (3), leur donnait, comme tout le monde, le nom de vases étrusques. Est-ce donc que ces vases provenaient des chambres sépulcrales de l'antique Clusium connues de tous les archéologues? Nullement. M. Broggi m'avoua qu'aucun de ces vases n'avait cette provenance; que c'était toujours en dehors des

(1) L'inhumation n'apparaît dans ces cimetières que très-tardivement, au moment où les populations primitives commencent à se mêler à d'autres groupes de religion différente.

(2) *Sovra due dischi in bronzo antico italici del museo di Perugia.* Torino, 1874.

(3) Il paraît qu'il en a été découvert vingt-deux, mais plusieurs ont été dispersées. J'ai pu acheter, pour le Musée de Saint-Germain, une de ces urnes qui était restée en la possession d'un marchand d'antiquités de la ville. D'autres sont, je crois, aujourd'hui au Musée de Florence.

chambres sépulcrales, en pleine terre, que ces urnes se rencontraient, protégées seulement par une légère enveloppe de galets (1) ou par de minces dalles de tuf. L'opinion la plus commune était que ces ensevelissements étaient ceux des pauvres ou des esclaves. Cependant, me dit-il, il y a un fait qui pourrait faire croire à leur antériorité relativement à nos grandes chambres sépulcrales; c'est celui-là même qui concerne les urnes que vous avez sous les yeux et qui, au dire de ceux qui les ont déterrées près d'ici, à *Poggio Renzo*, gisaient sous les déblais d'une chambre étrusque évidemment creusée longtemps après le dépôt des urnes en ce lieu. C'était là un fait qui ne pouvait manquer de me frapper et qui répondait trop bien à mes secrètes préoccupations pour que je ne cherchasse pas à l'éclaircir. Je demandai au chanoine Broggi une note détaillée à ce sujet, avec dessins et plans à l'appui. Il ne fit aucune difficulté de me promettre cette note, et c'est sa lettre et ses dessins que je publie aujourd'hui, avec commentaire.

Voici la traduction de la partie de la lettre du chanoine Broggi qui concerne la découverte de *Poggio Renzo* :

« Un de nos fouilleurs trouva, il n'y a pas longtemps, quelques vases cinéraires dits de bucchero, *vasi di bucchero* (c'est le nom que l'on donne en Italie à une certaine catégorie de vases noirs), déposés dans des trous creusés à la manière de petits puits sur le dos d'une éminence naturelle, au point 2 de la planche annexée à ma lettre.

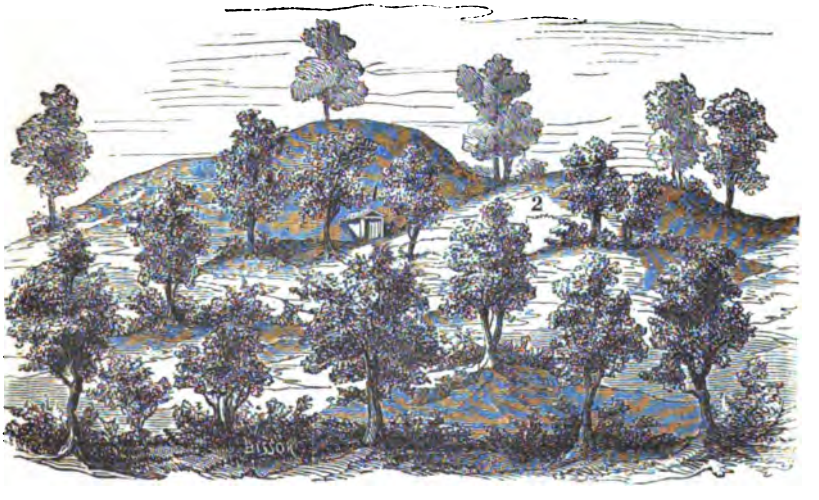

(1) Voir pl. VII, fig. 1 et 2, les urnes dans leur enveloppe.

« Ces petits puits, chacun avec son ossuaire, étaient à la distance de cinquante centimètres les uns des autres; mais il avait fallu, pour les découvrir, creuser quelquefois à une profondeur de 1m,50; quelques-uns cependant se rencontraient moins profondément. Ils étaient disposés à la file, sur trois rangs occupant la face sud-ouest du monticule. Les puits, garnis de petites murettes en galets destinées à protéger les vases, mesuraient de 1 mètre à 0m,50 de profondeur sur 0m,70 à 0m,37 de large, suivant la dimension des urnes elles-mêmes (*Pl. VI, fig.* 1, *et pl. VII, fig.* 1 *et* 2).

« Cette enveloppe de pierres ou galets réunis sans ciment existait même sur les points où le tuf qui fait le fond du monticule était assez compact pour que les parois du puits n'eussent pas besoin d'être soutenues artificiellement. C'était donc un usage indépendant des exigences de solidité de la construction, et comme une enveloppe d'honneur pour le vase cinéraire.

« Les ossuaires ont de 0m,52 à 0m,65 de haut. Quelques-uns étaient couverts d'une plaque ou dalle en tuf. D'autres avaient pour couvercle (*Pl. VI, fig.* 2, 3, 4) des coupes de *bucchero* ou terre noire comme les vases, coupes qui ne paraissent pas toutes avoir été fabriquées à cet effet, mais avoir été destinées originairement à d'autres usages. Quelques-unes de ces coupes, cependant, sont de véritables couvercles. L'une d'elles (*Pl. VI, fig.* 4) a même une anse des plus remarquables dans sa grossièreté; cette anse est composée de deux figures debout s'embrassant, prototype des cistes en bronze de la belle époque étrusque. L'art en est si primitif que l'on pourrait prendre les figures plutôt pour des ours que pour des hommes. On ne remarque pas sur les vases un art plus raffiné. Ceux qui ne sont pas simplement lisses ont pour unique ornement des combinaisons de lignes au trait. Ces vases, sans exception, n'ont qu'une anse. Ceux qui originairement en avaient deux ont eu une des deux anses systématiquement amputée, ce qui s'est remarqué également dans une grande jarre où on avait enfermé un ossuaire avec un autre petit vase. Il faut comparer tout cela avec Villanova, où la même particularité a été signalée sur des vases parfaitement semblables. Divers objets avaient été déposés dans les urnes de Poggio Renzo. Ces objets ont le plus grand rapport avec les objets trouvés à Villanova (1). Ce sont particulièrement des débris de fibules et de rasoirs (*novaculæ*),

(1) Il faut ajouter « et avec les objets trouvés dans les urnes cinéraires de Golaseeca. » Le Musée de Saint-Germain possède une intéressante série de ces antiquités.
A. B.

des chaînes à maille double et autres objets analogues. D'après la forme et l'art des vases, en l'absence absolue surtout de certaines classes d'objets appartenant à un art plus avancé et qui se retrouvent presque constamment dans les chambres étrusques, on peut affirmer la haute antiquité de ces sépultures. Mais il y a, en outre, de ce fait une preuve décisive et qui justifie l'opinion que vous m'avez exprimée que ces urnes appartiennent à la civilisation *pré-étrusque;* c'est que, dans les viscères de ce même monticule, à cinq ou six mètres en arrière des urnes (n° 1 du plan), on a trouvé des chambres funéraires d'une somptuosité et d'une richesse qui ne peut laisser aucun doute sur leur caractère véritable. *Or les déblais occasionnés par le creusement de ces chambres avaient été rejetés sur le petit mamelon qui contenait les urnes*, en sorte que la terre de tuf extraite des chambres étrusques était superposée à la couche de terre naturelle dans laquelle les puits cinéraires avaient été creusés et recouvrait ainsi les urnes sur une épaisseur de près de un mètre (1). *L'antériorité de ce premier ensevelissement est donc certaine.* Des hommes qui font le métier de fouilleurs à Chiusi depuis longues années, m'assurent que ce fait s'est reproduit déjà plusieurs fois dans des fouilles précédentes, mais qu'on négligeait et dispersait ces ossuaires comme n'ayant pas de valeur vénale. »

Ces renseignements sont des plus précis. A des considérations d'ordre moral ou de pure esthétique longuement développées par M. le comte Conestabile, dans son récent mémoire, vient donc s'ajouter ici un fait matériel considérable, qui, s'il est exact, comme tout nous porte à le croire, résout définitivement la question. Ce fait, attesté par le chanoine Broggi, est aujourd'hui accepté sans réserves par M. Gamurrini, directeur du Musée étrusque de Florence (2). Nous avons donc de très-fortes raisons pour le considérer comme un fait acquis à la science. Toutefois les conséquences qui en découlent naturellement sont si graves qu'un nouveau contrôle ne serait pas superflu; et nous nous permettons d'attirer sur ce point l'attention des jeunes archéologues français qui se trouvent maintenant à Rome sous l'habile direction de M. Albert Dumont.

Mais déjà d'autres faits particuliers viennent ajouter leur témoignage à ceux que j'ai cités et affirmer le caractère au moins *extra-étrusque* de nos urnes. C'est d'abord le contenu même de ces

(1) C'est ce qui explique pourquoi on était obligé de creuser à 1 mètre ou $1^m,50$ avant de trouver l'orifice des puits.

(2) Voir Conestabile, *Sovra due dischi*, etc., p. 28, note 5.

urnes, et avant tout la présence au milieu des cendres de nombreux rasoirs en bronze ou *novaculæ*. Je soupçonnais depuis longtemps que ces instruments n'étaient pas d'origine étrusque; j'en avais écrit à M. le comte Gozzadini qui en possède une douzaine dans sa collection provenant des fouilles de Villanova. M. Gozzadini m'avait répondu que la découverte de rasoirs semblables à Chiusi, la présence de plusieurs autres au Musée étrusque de Florence, ne lui permettaient pas d'entrer dans mes idées. M. Gozzadini croit le cimetière de Villanova étrusque. Il était naturel qu'il se refusât à penser que les rasoirs qu'il y avait rencontrés pussent ne pas appartenir à cette civilisation. Je ne me considérai cependant pas pour battu, et j'eus recours à l'obligeance toujours si grande de M. le comte Conestabile, qui me paraissait moins engagé dans la question de l'étruscisme de Villanova. Voici sa réponse, puisée pour Chiusi à la meilleure source, puisqu'elle est la conséquence d'une enquête faite par M. Broggi lui-même.

« Mon cher confrère et ami, M. Broggi, auquel, d'après vos instructions, je me suis d'abord adressé, m'a tout de suite mis au courant des faits concernant les rasoirs qui sont passés par ses mains, et des observations qu'il a pu faire personnellement. M. Broggi en a vu en tout environ *une dizaine* provenant des environs de Chiusi. Quatre de cette provenance sont au musée de Florence. Quelques-uns ont été cédés par M. Broggi à d'autres musées. Il lui en reste un seul, qui sera déposé au musée municipal. Dans ce nombre on ne compte que deux variétés, dont les dessins ci-exécutés à demi-grandeur vous donnent une idée suffisante. (Voir les bois fig. 1, 1ᵃ et 2.)

1.

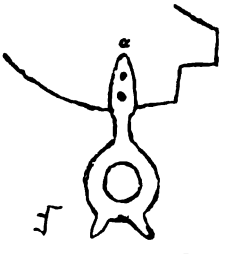

1/2

« *Soit l'une, soit l'autre de ces deux formes ne se rencontre que dans les tombeaux les plus archaïques de la contrée, dans les tombeaux creusés à la manière de puits.* Ceux de la forme n° 1 et 1ᵃ (c'est-à-dire avec manche attaché à la demi-lune par des rivets) ont été recueillis généralement dans des vases de *bucchero* comme ceux de la découverte de *Poggio Renzo*, avec ornementations linéaires du genre archaïque que vous connaissez si bien (1) et qui compte comme élément la *croix gammée*. Ceux de la forme n° 2 sont plus souvent renfermés dans de grandes jarres en terre contenant aussi

(1) Voir le mémoire précité de M. le comte Conestabile, *Due dischi*, etc., et particulièrement les neuf planches qui l'accompagnent.

des vases noirs, mais d'une forme plus régulière, plus variée et d'une pâte plus fine, ornés toutefois de la même manière, suivant le système linéaire, avec gravures à la pointe et non en relief (1).

1 *a*. 2.

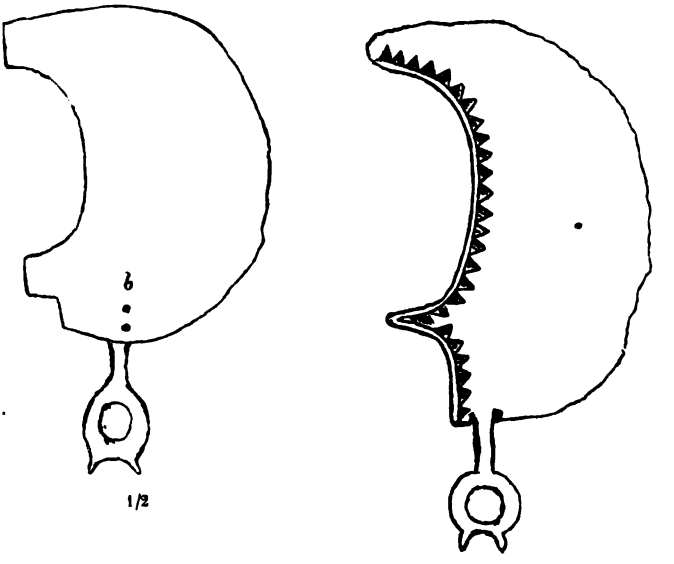

« *Il n'est jamais arrivé jusqu'ici de trouver ces rasoirs dans des tombeaux plus récents et plus grandioses, par exemple avec les vases de bucchero à relief, ou encore avec des vases peints et des urnes d'albâtre.* D'après la classe des récipients dans lesquels les deux formes de rasoirs sus-mentionnées ont été trouvées, on pourrait peut-être supposer que la forme 1 est la plus ancienne; mais même en ne voulant pas tenir compte de cette observation locale, il est hors de doute, d'après les renseignements donnés par M. Broggi, que *les rasoirs découverts à Chiusi proviennent tous de tombes et de vases de l'époque primitive et foncièrement archaïques.* Cette communication ne manque pas, comme vous le voyez, d'intérêt pour vous, et il me semble qu'elle cadre bien avec vos vues et se trouve d'accord avec la direc-

(1) Voir les poteries du cimetière de Marino d'Albano dans *Archæologica britannica*, vol. XLII (1869), p. 112, pl. X.

tion et le but de vos recherches. A moi, elle me paraît précieuse en vue de la détermination de cette civilisation primitive rencontrée par les Étrusques et acceptée par eux au moment de leur apparition en Italie. »

On comprendra quelle importance j'attachais à la provenance des rasoirs dits étrusques, et l'insistance que je mettais à faire constater qu'ils ne sortaient pas des belles chambres sépulcrales qui caractérisent cette remarquable civilisation, si l'on veut bien se rappeler (voir mon *Mémoire sur les tumulus de Magny-Lambert*) (1) que ces mêmes rasoirs se rencontrent exclusivement, au nord des Apennins, comme le démontre une statistique que j'ai faite et qui comprend plus de deux cent cinquante observations, dans les stations suivantes, toutes, sans exception, ou *pré-étrusques* ou *extra-étrusques :*

1° Cimetières à incinération de Villanova, Vadena, Matrai et analogues, parmi lesquels figurent ceux de Chiusi dont nous venons de parler.

2° Stations lacustres de l'âge du bronze ou du premier âge du fer : en particulier les stations de *Nidau* et *Mœringen* (lac de Bienne), des *Eaux-Vives* (lac de Genève), de *Gresine* (lac du Bourget), de Peschiera (lac de Garde).

3° Tumulus de l'âge du bronze en Hanovre, Mecklembourg et Danemark.

4° Tumulus du premier âge du fer, toujours avec la grande épée en fer à deux tranchants et à pointe mousse imitée de l'épée en bronze à soie plate, principalement dans les contrées orientales de la Gaule (Suisse, Jura, Côte-d'Or et Belgique).

Pas un seul rasoir de provenance certaine n'a, à ma connaissance, été signalé en dehors de ces stations.

Nous pouvons dire, en un mot, que les rasoirs de Poggio Renzo, qui se retrouvent en nombre considérable dans les conditions que nous venons d'énumérer, ne se sont, au contraire, jamais rencontrés jusqu'ici ni dans les chambres étrusques proprement dites, ni dans les cimetières que nous regardons comme appartenant au second âge du fer, cimetières d'Alaise et d'Amancey (Doubs), de Haguenau, Rixheim et Hildolsheim (Bas-Rhin), de Berru, Bussy-le-Château, La Cheppe, La Croix-en-Champagne, Saint-Étienne-au-Temple, etc. (Marne), pas plus qu'à Halstatt (Autriche), c'est-à-dire dans les cimetières où se fait particulièrement sentir l'influence étrusque.

(1) *Les tumulus gaulois de la commune de Magny-Lambert.* Mémoire publié dans le t. XXXIV de la Société nationale des antiquaires de France.

Il paraît donc permis de dire que les mœurs particulières aux populations de Chiusi, à l'époque de l'ensevelissement de nos urnes, n'étaient ni celles des Étrusques de la belle époque, ni celles des populations de l'*âge du fer*, tant de la Gaule que de l'Allemagne méridionale, avec lesquelles les Étrusques paraissent avoir eu de bonne heure le plus de rapports; tandis que ces mœurs se retrouvent au contraire, aux époques les plus reculées, (âge du bronze et débuts de l'âge du fer) (1) chez certaines tribus spéciales des bords de la Baltique aux Apennins. Ces mœurs semblent appartenir à ce premier grand mouvement civilisateur dont je parlais dans ma première note et qui, venu directement d'Orient par deux voies différentes, a laissé des traces plus ou moins disséminées dans presque toute l'Europe, de l'orient à l'occident, du midi au septentrion, et semble avoir été comme le point de départ de l'art étrusque.

Je n'ai pas la prétention de déterminer, pour le moment, d'une manière précise, à quelle civilisation orientale spéciale appartenaient les divers groupes que nous suivons ainsi du Danube aux Apennins, tout le long de l'ancienne voie Émilienne, que nous semblons retrouver d'un autre côté en Suisse, sur le Rhin et sur l'Elbe. Voyons cependant de quel côté peuvent être les probabilités, et s'il n'est pas possible de projeter déjà sur cet obscur problème quelques rayons de lumière. Ces tentatives, quoique peut-être un peu prématurées, peuvent avoir leur utilité en encourageant de jeunes archéologues à entrer dans cette voie féconde de la distinction des époques et de la comparaison des groupes homogènes dès les temps les plus reculés.

Et d'abord, qu'était Chiusi avant les Étrusques, par conséquent à l'époque à laquelle semblent bien appartenir nos urnes? Nous savons que Clusium s'était d'abord appelée Camars: « ad *Clusium quod* CAMARS vel CAMERS *olim appellabant*. » Tit. Liv., l. X, c. XXV. Cluvier et Ott. Muller en concluent qu'il y avait là une ville ombrienne (2) dont les Étrusques se seraient emparés et à laquelle ils auraient imposé le nom de *Clusium*. D'après Servius, Clusius était, en effet, fils de Tyrrhenus. Ce changement de nom de la grande cité étrusque paraît significatif, et l'on est d'autant plus porté à y attacher de l'importance que nous savons que le même fait est signalé pour *Cære*

(1) Il faut se rappeler que le fer était déjà commun, en Italie, pour le moins au xe siècle avant notre ère.

(2) Il ne faut considérer ici cette appellation d'*ombrienne* que comme une expression géographique. Chiusi faisait partie de l'antique Ombrie. Cluvier et Ott. Muller veulent dire simplement que l'existence de cette ville était antérieure à la conquête de l'Ombrie par les Étrusques.

avec des détails très-précis. *Cære* s'était d'abord appelée Agylla pendant qu'elle était occupée par les Pélasges (Strabon, p. 220) (1); elle ne prit, comme nous le supposons pour Clusium, le nom de Cære qu'après la conquête étrusque. Or nous avons cité plus haut *Cære* parmi les villes où se retrouvent des cimetières et des urnes identiques aux cimetières et urnes de Villanova et de Chiusi; nous reproduisons ici, d'après M. Conestabile, une de ces urnes cinéraires. Personne, assurément, ne serait étonné que cette urne provînt de Poggio Renzo au lieu de provenir de *Cære*. Cære

Urne de Cære.

et Clusium peuvent donc être considérées comme liées l'une à l'autre par un passé pré-étrusque commun. Elles semblent avoir suivi la même fortune. N'est-il pas surprenant, après cela, de cons-

(1) « Les Cæretani consacrèrent à Delphes le trésor dit des Agylléens, parce que leur patrie appelée maintenant Cære se nommait jadis *Agylla*. Elle passe pour avoir été fondée par des Pélasges. » (Strabon, p. 220.) Cf. Virg., *Æneid.*, VIII, vers 181; Denis d'Halic., *Antiq. rom.*, l. III, c. 58.

tater que ce sont les *deux seules villes* du territoire de la confédération étrusque qui, dans l'*Énéide*, portent secours aux Troyens et à Énée (1).

Massicus ærata princeps secat æquora Tigri;
Sub quo mille manus juvenum, qui mœnia *Clusi*,
Quique urbem liquere Cosas.
(*Æneid.*, X, 166.)

Sequitur pulcherrimus Astur,
Astur equo fidens et versicoloribus armis.
Tercentum adjiciunt, mens omnibus una sequendi,
Qui *Cærete domo*, qui sunt Minionis in arvis.
(*Æneid.*, X, 180.)

Nous ne pouvons pas nous empêcher d'accorder à ces rapprochements une grande valeur historique; nous y sommes d'autant plus enclins que le nom de *Camars*, donné par Virgile à deux chefs latins, montre que ce nom avait une certaine célébrité.

Protinus Antæum et Lycam, prima agmina Turni
Persequitur, fortemque Numam, fulvumque *Camertem*
Magnanimo Volscente satum, ditissimus agri
Qui fuit Ausonidum et tacitis regnavit Amyclis.
(*Æn.*, X, 561.)

Nous touchons donc, avec le héros Camers l'Ausonien, aux plus anciens souvenirs de l'Italie, comme nous le faisions tout à l'heure avec les deux cités Agylla et Camars. « Ad Clusium quod *Camars* vel *Camers* olim appellabant, » ainsi que nous le rappelions plus haut.

Mais nous avons cité encore une autre ville voisine du Latium où des urnes analogues à celles de Camars et d'Agylla ont été également découvertes. Cette localité c'est l'antique Albe, Albe-la-Longue, la ville de l'Italie à laquelle se rattachent le plus intimement les légendes troyennes. Ne faudrait-il voir dans tous ces rapprochements qu'un jeu du hasard?

Trois villes : Chiusi, Cære, Albano, nous offrent des cimetières identiques appartenant à une époque reculée pré-étrusque ou, si vous voulez, extra-étrusque; ces trois villes sont dans l'*Énéide* celles dont le sort se trouve lié à celui d'Énée. N'y aurait-il pas là une coïncidence bien singulière s'il ne fallait pas y voir comme le souvenir et l'écho de faits réels, souvenirs dont Virgile était si patriotiquement curieux? Et si aucune autre ville étrusque de l'Étrurie centrale ne

(1) Populonia, Pisa et Ilva, citées également par Virgile dans le même passage, n'étaient pas, comme on sait, au nombre des douze cités confédérées. C'étaient probablement des villes pélasgiques.

figure dans l'*Énéide*, n'est-ce pas que, à l'époque où nous transportent les traditions et les légendes, les Étrusques, les vrais Étrusques, n'avaient point encore paru sur la scène? Agylla, Camars, Alba Longa, villes pélasgiques, jouaient alors le rôle principal? Je livre ces conjectures à la méditation des historiens de l'Italie ancienne.

Il a y plus. Nous avons vu que le principal ornement, l'ornement capital, dirai-je, des urnes de Chiusi, de Cære et d'Albano était la croix gammée avec ses formes les plus variées, c'est-à-dire la croix simple comme dans les urnes n°s 2 et 3 de la planche VI, ou plus compliquée comme sur l'urne n° 4 de la même planche, et mieux encore sur l'urne de Chiusi ci-représentée, dont nous empruntons le dessin au récent mémoire de M. Conestabile (1).

Urne de Chiusi.

(1) *Sovra due duchi*, pl. V, fig. 1.

C'est exactement l'ornementation de la fameuse urne-cabane d'Albano publiée successivement par Visconti (1) et M. le baron de Bonstetten.

Mais où donc retrouvons-nous une ornementation semblable? 1° A Cumes, sur de vieilles poteries « *recueillies à une profondeur qui marquait l'établissement de sépultures de la plus ancienne époque, au-dessous des tombeaux de l'époque hellénique surmontés eux-mêmes de ceux de l'époque romaine* » (2); Cumes, ville qui, comme les pré-

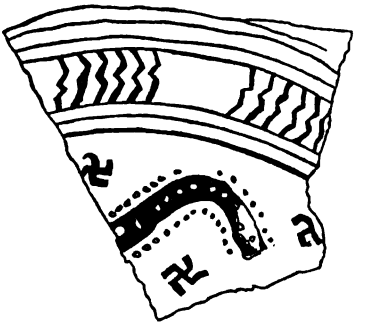

Fragment trouvé à Cumes.

cédentes, joue un rôle si importaut dans les traditions de l'*Énéide* :

Et tandem Euboicis *Cumarum* allabitur oris.
(*Æneid.*, VI, 2.)

2° A Hissarlich, sur un nombre considérable de fusaïoles et vases

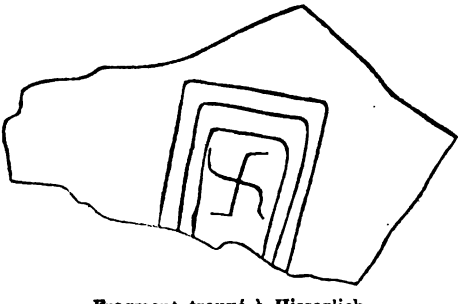

Fragment trouvé à Hissarlich.

découverts par M. Schliemann, et dont la *Revue archéologique* a

(1) Alexandro Visconti, *Lettera al signor Giuseppe Carnevali di Albano sopra alcuni vasi sepolcrali*, pl. II et III. Roma, 1817. — Bonstetten, *Antiquités suisses*.

(2) Raoul Rochette, *Mém. Inst. national de France. Académie des inscriptions*, t. XVII, pl. IX, fig. 9.

donné un spécimen dans son numéro de décembre dernier (1). Nous reproduisons ici l'un de ces fragments de grandeur naturelle. Ce fragment a été recueilli à seize mètres de profondeur (2), dans les soubassements de ce que M. Schliemann appelle le palais de Priam.

3° Enfin, à Milo et à Athènes, sur des vases tout à fait archaïques, et dans des localités où personne ne sera étonné de retrouver un fond de civilisation plus ou moins pélasgique dans le sens le plus étendu du mot, c'est-à-dire antérieur à la civilisation hellénique (3).

Nous reviendrons bientôt sur cette importante question. Nous nous contenterons aujourd'hui de dire, comme conclusion, qu'une vérité se dégage de toutes ces découvertes récentes : c'est que les légendes nous apparaissent de plus en plus, à mesure que l'histoire positive sort pour ainsi dire de terre, comme un langage figuré qu'il s'agit simplement de comprendre et qui cache des faits d'une saisissante réalité. Ajoutons que les découvertes dont nous venons de nous occuper semblent se rattacher très-intimement à ce que nous appellerons, pour nous servir d'une expression suffisamment compréhensive, le *Cycle Pélasgico-Teucrien* (4). Elles n'ont, au contraire, qu'un rapport très- éloigné avec le mouvement de civilisation vraiment *étrusque*. Il suffit d'ouvrir les vieux annalistes de Rome pour se convaincre que l'archéologie est ici d'accord avec la tradition et l'histoire.

ALEXANDRE BERTRAND.

(1) Pl. XXIV, fig. 9 et 10.

(2) Schliemann, pl. 27, n° 732 et *passim*.

(3) Conze, *Zur Geschichte der Anfange griechischer Kunst* (Wien, 1870), pl. IV, V et VI.

(4) Il n'est pas inutile de faire remarquer que les *Teucriens* sont cités par Strabon avec les *Galates* au nombre des peuples qui ont joué dans l'histoire un grand rôle par leurs conquêtes ou leurs migrations lointaines. « Voulons-nous juger avec calme les choses de ce monde... Il faut avoir toujours présent à l'esprit, non-seulement les changements physiques du globe, mais les transmigrations des peuples... Plusieurs de ces faits ne seraient pas nouveaux pour la plupart de nos lecteurs, mais les transmigrations des *Cariens*, des *Trères* (Cimmériens), des *Teucriens* et des *Galates*... ne sont pas si généralement connues. » Strabon, liv. I, p. 61. Il faut cependant en tenir compte.

J'ajouterai à propos de Cære un fait curieux, également rapporté par Strabon, c'est que ce sont les Cærétéens qui, après la prise de Rome par les Gaulois, avaient sauvé « *avec les Vestales le feu sacré* » (Strabon, liv. V, p. 220). Cela semble indiquer à Cære, même à l'époque étrusque, la persistance de vieux rites tout pélasgiques. Ce caractère tout pélasgique des Cærétéens a déjà été constaté par divers archéologues. On lit dans les notes de la traduction de Strabon par La Porte du Theil, t. 2, p. 150, note 1. « Les habitants d'Agylla, sous le nom de Cæretani, furent peut-être (de toute l'Étrurie) ceux qui conservèrent le plus longtemps des traces marquées des mœurs, des coutumes et de la religion des Pélasges. » Il y a évidemment là une piste à suivre.

CARTE ARCHÉOLOGIQUE

DU Dr KELLER

(SUISSE ORIENTALE)

M. F. Keller, président de la Société archéologique de Zurich, dont le nom est devenu européen depuis la découverte des habitations lacustres qu'il a été le premier à faire connaître au monde savant, vient de publier la seconde édition de la carte archéologique de la Suisse orientale, la première ayant été épuisée en quelques semaines. Cette carte, parfaitement exécutée, est accompagnée de deux autres cartes plus petites reproduisant la Table de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin, mais seulement en ce qui concerne la Suisse, et nous avons tout lieu de croire qu'avant très-peu de temps la description archéologique de la Suisse tout entière aura été complétée par le même archéologue, tout à la fois si modeste et si zélé.

Nous croyons être utile aux lecteurs de la *Revue archéologique*, en analysant le système méthodique employé par M. Keller pour classer d'une manière aussi claire que possible toutes les antiquités découvertes dans 840 localités de la Suisse orientale.

I. *Temps préhistoriques.*

Aux temps préhistoriques se rattachent les cavernes à ossements, jusqu'à présent très-peu nombreuses, ou du moins rarement observées, dans les cantons des Grisons, du Tessin, de Saint-Gall, de Glaris, d'Appenzell, de Thurgovie, de Schaffouse, de Zug, de Schwyz, d'Unterwalden, d'Uri, de Lucerne, de Zurich et d'Argovie, appartenant à la Suisse orientale. M. Keller n'en signale que deux; mais depuis la publication de sa carte, on vient d'en explorer une nouvelle située à Tayngen, dans le canton de Schaffouse, où l'on a trouvé, avec des armes de pierre et des instruments en silex, des ossements fossiles et notamment le bois d'un renne, bois sur

lequel on observe la figure de ce même animal, tracée à l'aide d'un instrument tranchant.

A. — PÉRIODE DE LA PIERRE.

HABITATIONS LACUSTRES.

M. Keller décrit sommairement, dans le savant commentaire qui accompagne la carte en question, les habitations lacustres, lesquelles, comme chacun sait, ont été attribuées soit à l'âge de pierre, soit à l'âge de bronze, soit à l'âge de fer. Jusqu'à présent, les restes des hommes qui ont occupé plus ou moins longtemps les constructions élevées sur les eaux, sans doute pour des motifs bien différents, n'ont été rencontrés nulle part, et nous ignorons conséquemment à quelle race humaine ils appartenaient; l'absence complète d'ossements humains dans les lacs de la Suisse semblerait prouver que les mêmes populations habitaient tout à la fois et la terre et les eaux : nous avons des motifs de croire qu'elles étaient de race celtique.

MONUMENTS DE PIERRE.

Les monuments de pierre, désignés sous le nom de *dolmens*, *cromlechs*, *menhirs*, sont très-rares dans toute l'étendue de la Suisse orientale, et M. Keller ne signale en effet que deux points où des monuments semblables aient été rencontrés.

PIERRES A ÉCUELLE.

M. Keller a cru devoir rapprocher des cromlechs et des menhirs les pierres improprement nommées pierres à écuelle, pierres à sacrifice, c'est-à-dire les blocs erratiques dont la surface paraît avoir été creusée de main d'homme en différents endroits et qui semblent avoir été dressés pour rappeler à la postérité le souvenir de quelque événement singulier, souvenir entièrement effacé et disparu avec les populations qui les ont élevés; quoiqu'ils soient formés de matières très-dures, de granit, de gneiss, dans toute l'étendue de la Suisse orientale, il est à craindre que dans un très-petit nombre d'années ces blocs n'aient entièrement disparu, à cause de leur emploi répété dans les constructions modernes.

TOMBEAUX DE L'AGE DE PIERRE.

Les restes des hommes qui ont creusé et dressé les pierres à

écuelle se retrouvent aujourd'hui renfermés dans les tombeaux que M. Keller attribue à l'*âge de pierre proprement dit*, c'est-à-dire dans lesquels on rencontre chaque jour des armes et des ustensiles en pierre et en os plus ou moins grossièrement travaillés ; ces tombeaux ne sont pas communs dans la Suisse orientale, mais il importe d'observer que des armes, que des ustensiles semblables ont été trouvés dans les habitations lacustres, ce qui démontre d'une manière irréfragable l'identité de race des hommes ensevelis ou enterrés dans ces tombeaux et de ceux qui occupaient les lacs de la Suisse.

INSTRUMENTS EN PIERRE TROUVÉS DANS LES TOURBIÈRES.

Le commentaire de la carte archéologique renvoie au paragraphe qui traite des instruments en bronze trouvés dans les tourbières.

CONSTRUCTIONS OU OUVRAGES EN TERRE.

M. Keller a rangé sous cette dénomination les constructions en terre, tels que les tumuli, lieux de sacrifice, refuges dont la destination n'a rien de bien certain, mais dont l'existence a pu être constatée et attribuée à l'âge de pierre.

B. — PÉRIODE DU BRONZE.

HABITATIONS LACUSTRES.

M. Keller a cru devoir placer dans la période des temps préhistoriques les habitations élevées sur les lacs avec des fondations plus solides et dans des eaux plus profondes, ce qui indique un progrès sur la civilisation antérieure; ces habitations, construites sans doute à l'aide d'instruments moins grossiers, recèlent des objets en bronze.

TOMBEAUX DE LA PÉRIODE DU BRONZE.

Les tombeaux attribués à la même période sont moins rares que ceux de la période de la pierre ; ils renferment des objets en bronze pareils à ceux trouvés dans les habitations lacustres dont il vient d'être question ; il est donc permis d'en conclure que les mêmes mains ont bâti sur les eaux et creusé les tombeaux rangés ici et du reste fort simples.

INSTRUMENTS EN BRONZE.

Ces instruments se rencontrent fréquemment çà et là dans les

vallées, sur les hauteurs et même sur les montagnes les plus élevées, et là où ils sont en grande quantité on est en droit d'en conclure que les populations qui les employaient avaient formé des habitations stables et non passagères dans les localités où ces instruments se montrent; on peut ainsi suivre les traces des populations des temps préhistoriques.

Jusqu'à présent, au dire de M. Keller, on n'a point expliqué la cause de la rencontre d'objets, soit en pierre, soit en bronze, dans les tourbières de la Suisse orientale; mais, à notre avis, cette explication est toute naturelle : tout le monde sait en effet que les couches de tourbe augmentent d'épaisseur chaque année, et qu'en outre, les instruments en question, par suite de leur poids, ont dû finir par descendre insensiblement au fur et à mesure de la formation de la tourbe; déposés sur l'herbe des prairies qui a été convertie en tourbe, ils ont fini par être englobés ou enterrés, et n'ont ensuite reparu au jour que lorsqu'on a exploité la tourbe dont la valeur augmente avec la disparition des forêts.

II. *Temps historiques.*

C. — PÉRIODE DU FER.

ÉPOQUE GALLO-HELVÉTIQUE.

Cette époque, au dire de M. Keller, a laissé derrière elle des vestiges très-nombreux des habitations celtiques, construites cependant avec des matériaux très-peu consistants, avec le bois et l'argile, des *oppida* qui ont dû exister dans toute l'étendue de la Suisse orientale, mais qui de nos jours sont plutôt devinés que reconnus, des travaux de routes remontant à la même époque, des sépultures surtout qui nous fournissent des lumières assez vives sur le degré de civilisation des populations de l'Helvétie à cette époque si éloignée de nous.

HABITATIONS LACUSTRES.

M. Keller attribue à la période du fer les palafittes qui renferment des instruments en fer, et jusqu'à des monnaies gauloises et romaines, et il n'oublie pas de dire en passant que quelques-unes de ces constructions sur pilotis ont été habitées jusqu'à l'époque carlovingienne, comme le prouvent de récentes découvertes faites sur le sol de la France, où l'on a trouvé des établissements semblables aux cranoges de l'Irlande.

TOMBEAUX GALLO-HELVÉTIQUES.

Les tombeaux ainsi nommés, qui se montrent le plus souvent isolés, renferment des squelettes non incinérés; ces sépultures sont tantôt de simples excavations pratiquées dans le sol et tantôt des caveaux construits en pierres brutes. Les objets déposés auprès des morts, armes ou bijoux, sont entièrement semblables à ceux qu'on rencontre dans les tumuli.

TUMULI GALLO-HELVÉTIQUES.

Les tumuli de la Suisse orientale sont semblables aux monuments funéraires du même genre élevés soit dans l'Allemagne méridionale, soit dans la France orientale; le même mode de sépulture ou d'ensevelissement s'observe dans les tumuli celtiques, romains, gallo-romains et germains de la Suisse; les tumuli s'élèvent depuis deux pieds jusqu'à trente et quarante pieds au-dessus de la surface du sol; les restes de l'homme ont été ensevelis soit entiers, soit après avoir été réduits en cendres, et dans ce cas, des urnes de terre les renferment; généralement les corps ont dû être déposés au centre de la colline, artificiellement élevée, dans une fosse ne dépassant pas un pied de profondeur; aux armes, aux bijoux des morts on a réuni des offrandes variées, soit des vases de terre, soit des vivres, soit des instruments à usage journalier dont l'étude jette une assez vive lumière sur les habitudes des morts et en même, temps sur les relations que ces morts avaient avec d'autres peuples et notamment avec les Étrusques. Ces morts, ces dépouilles, ces offrandes ont été souvent purement et simplement recouverts de terre, mais quelquefois aussi protégés par des voûtes en maçonnerie, construites en pierres brutes. On a signalé l'existence de monuments de famille, c'est-à-dire de sépultures où plusieurs individus ont été enterrés ensemble, comme cela se pratique chez les nations modernes; quant aux matériaux dont on s'est servi pour élever ces sépultures, ils ont été tirés du voisinage; la terre comme les pierres plus ou moins petites dont elles sont formées ont été disposées et arrangées suivant des façons très-diverses.

TOMBEAUX ÉTRUSQUES.

Quelques pierres tumulaires revêtues d'inscriptions funéraires étrusques, et qui ont été rencontrées dans la Valteline et dans la partie méridionale du canton du Tessin, montrent que les Étrusques s'étaient avancés jusqu'à Locarno, sur les bords du lac Majeur, mais

on chercherait vainement aujourd'hui des vestiges des habitations élevées par le même peuple, dont quelques individus seuls venaient mourir là où l'on a rencontré quelques pierres tumulaires.

MONNAIES GAULOISES.

De nombreuses monnaies gauloises ont été mises au jour dans la Suisse orientale, et parmi ces monnaies, quelques-unes offrent des types qu'on ne rencontre pas ailleurs.

REFUGES.

Les oppida, ou places de sûreté dans lesquelles les populations trouvaient un abri momentané ou durable contre les invasions de l'ennemi, pour leurs personnes et pour leurs biens, consistent soit en fossés, soit en remparts ou en retranchements, et nous offrent des places fortes naturelles ou artificielles sur les pentes des montagnes, dans les replis des fleuves, dans les langues de terre, et ont dû être construites à la période historique désignée par M. Keller sous le nom de gallo-helvétique, ainsi qu'on est en droit de le conclure de la nature des objets trouvés dans ces refuges. Ils se rencontrent surtout dans les contrées baignées par les eaux du Rhin, et de ce côté ils servaient à protéger les populations riveraines contre l'invasion des populations germaniques, toujours avides de pillage. Lorsqu'on les observe à l'intérieur même de la Suisse orientale, c'est qu'ils servaient à protéger les habitants en proie à la guerre civile, souvent aussi dévastatrice que la guerre étrangère.

ÉPOQUE ROMAINE.

Les vestiges de la civilisation romaine, quoique très-faciles à reconnaître dans les cantons de la Suisse orientale, n'égalent pas en importance ceux que peuvent offrir les autres parties de la Suisse plus rapprochées de la province romaine, avec laquelle les rapports, les communications, étaient tout à la fois plus commodes et plus fréquents. C'est sans doute à la présence de deux légions romaines à Vindonissa que la Suisse orientale a dû les germes de la civilisation répandue sur son territoire. Cependant à Arbor-Felix, à Tenedo, à Aquæ (Baden), à Turicum et dans quelques *villæ* élevées auprès de Kloten, de Zofingen, ces germes avaient poussé des racines profondes et porté des fruits abondants.

FRONTIÈRES.

Au nord le Rhin, au sud les Alpes formaient les frontières qui sé-

paraient les populations helvétiques de la Germanie et de l'Italie. Entre la Rhétie et l'Helvétie, le mont Adule et une ligne tracée des sources du Rhin aux sources du Danube séparait les deux pays; le nom de Pfyn, que porte une localité du canton de Thurgovie, équivalant au mot *fines*, détermine cette ligne plus sûrement que les circonscriptions épiscopales elles-mêmes. Les cantons des Grisons, de Glaris, de Saint-Gall, y compris l'Appenzell et une partie des cantons d'Uri, de Schwyz et de Thurgovie, appartenaient à la Rhétie des anciens.

CASTRA.

Un seul castrum romain se rencontre dans toute l'Helvétie, où sans doute la XXIe et la XIe légion se trouvaient placées au premier siècle de notre ère.

CASTELLA.

Le petit castellum d'Irgenhausen, auprès de Pfaefficon, canton de Zurich, est le seul monument de ce genre de la Suisse orientale, si ce n'est même de toute la Suisse.

MANSIONES.

Placées sur les grands chemins construits par les Romains, où les troupes et les nombreux agents des services publics trouvaient un asile momentané, à un jour de marche l'une de l'autre, ces mansiones se trouvent indiquées sur la Table de Peutinger et sur l'Itinéraire d'Antonin. Contrairement à ce qui s'observe ailleurs, les restes de ces établissements ne consistent pas en écuries et en hôtelleries; on est surpris d'y trouver la preuve que dans la Suisse orientale les mansiones étaient fortifiées, et devaient servir tout à la fois à protéger l'intérieur et l'extérieur du pays.

SPECULÆ.

Nombreuses sur la frontière formée par le Rhin depuis le lac de Constance jusqu'à Bâle, placées également sur les bords de la route commerciale qui, partant de Sargans dans la vallée du Rhin, se laisse ensuite facilement reconnaître jusqu'à Seez et Linth, ces speculæ forment des tours élevées, du haut desquelles on pouvait signaler l'arrivée de l'ennemi par des signaux empruntés à la flamme ou à la fumée des feux allumés à leur sommet. Ces speculæ sont, du reste, de deux sortes; les unes, plus considérables, plus importantes, rappel-

lent les tours élevées, sous le règne de Trajan, sur les bords d'un des affluents du Danube; quant aux autres, elles n'étaient en réalité que de petits châteaux forts ou castella.

TEMPLES, AUTELS.

La Suisse orientale n'a conservé de vestiges d'aucune sorte ayant appartenu à des monuments consacrés à la religion romaine; une inscription seule, trouvée à Wettingen, mentionne la consécration d'un temple d'Isis : cependant, quelques autres inscriptions indiquent que des autels avaient été consacrés à diverses divinités, dans quelques localités, notamment à Kloten, à Zurich, à Baden, à Vindonissa, Zurzach et Stein sur le Rhin.

AMPHITHÉATRES.

Un seul a été signalé et dont la *cavea* existe encore : c'est sur l'emplacement de Vindonissa, aujourd'hui Windisch.

ÉTABLISSEMENTS ROMAINS OU CONSTRUCTIONS PARTICULIÈRES ÉLEVÉES A L'ÉPOQUE ROMAINE.

Des noms propres tels que Mauern, Maueracker, Steinmurli, Heidenkeller, Ziegelacker, Ziegelegerten, Altdorf, Altstetten, Urdorf et beaucoup d'autres, des débris plus ou moins informes, briques, morceaux de mortier, restes de mosaïques, tuyaux, meules, tessons de pots rencontrés çà et là sur le sol de la Suisse orientale, indiquent les endroits où les Romains avaient formé des établissements; ils se rencontrent quelquefois là où les Gaulois s'étaient eux-mêmes établis avant leurs vainqueurs.

MOSAÏQUES, COLONNADES.

Les pavés en mosaïque sont fort rares dans la Suisse orientale, et la plupart d'entre eux ont été exécutés en pierres blanches et noires et ne représentent que des figures géométriques. Les portiques, les péristyles ornés de colonnes des temples ont été détruits partout, mais on rencontre de temps en temps quelques colonnes isolées enterrées en terre et qui, sans doute, en faisaient partie.

TUILES ROMAINES.

Marquées pour la plupart des empreintes de la XIe et de la XXIe légion, auxquelles on devait les tuileries de Vindonissa, exécu-

tées au premier siècle de notre ère, ces tuiles se rencontrent dans plusieurs endroits de la Suisse orientale.

AQUEDUCS.

Il n'existe aucun vestige d'aqueduc proprement dit, c'est-à-dire reposant sur des arcades, dans le même pays, mais seulement des tuyaux en terre qui servaient à conduire les eaux destinées à alimenter diverses localités, sauf à Vindonissa, où l'on peut voir encore les restes d'un canal muré construit dans le même but.

TOMBEAUX.

Les tombeaux romains, qu'il n'est pas difficile de reconnaître à la forme extérieure qu'ils affectent et aux objets qu'ils renferment à l'intérieur, se rencontrent le plus souvent auprès des localités importantes de la Suisse occidentale. Ils consistent ordinairement en excavations pratiquées dans le sol, et renferment des urnes en terre ou en verre; dans lesquelles des ossements brûlés ont été placés quelquefois des tuiles faîtières de la forme ordinaire, rappelant les toits des maisons, recouvrent ces urnes; il arrive également que des ossements semblables ont été déposés dans le sol même des endroits consacrés à l'incinération des cadavres, et les urnes funéraires elles-mêmes sont placées au milieu de la terre et disposées en rang symétrique. Enfin des corps non brûlés ont été renfermés dans des tombeaux en pierres brutes ou dans des cercueils également en pierre.

Les offrandes déposées auprès des morts sont de différentes sortes et consistent en monnaies, armes, bijoux; des inscriptions indiquent rarement le nom du mort, mais des levées de terre recouvrent plus rarement encore les restes humains ensevelis sous terre.

ROUTES.

Les grands chemins romains sont indiqués sur la carte archéologique de la Suisse orientale aussi bien que les routes moins importantes et de simple communication d'un lieu à un autre. Parmi les premières, il nous suffira de citer celle qui se trouve mentionnée dans la Table de Peutinger et dans l'Itinéraire d'Antonin; c'est la voie romaine qui, partie de Milan, aboutissait à travers les montagnes de la Rhétie au lieu nommé *ad Rhenum*, dans la Suisse orientale, et, passant par Vindonissa et Augusta Rauracorum, atteignait les contrées baignées par les eaux du Rhin et une autre voie au centre

de l'Helvétie, munie de bornes milliaires de Baden à Soleure. La construction des routes romaines rappelle le mode usité en Suisse de nos jours. Ces routes, après avoir été suivies au moyen âge, ont été abandonnées plus tard ; quelques tronçons, cependant, existent encore et on les connaît sous le nom d'*Hochstrasse*, *Hochgestræsse*, *Eselgasse*, etc.

COLONNES MILLIAIRES.

Très-rares dans la Suisse orientale, la grande voie romaine de Côme à Bâle n'en a conservé aucune, et ce n'est qu'auprès de Baden qu'on en a rencontré deux.

PONTS.

Aucun reste de ponts romains en pierre, quelques vestiges de pilotis ; il est présumable que le Rhin, l'Aar, la Reuss, la Limmat et quelques autres rivières étaient traversés, à l'époque romaine, sur des ponts en bois.

INSCRIPTIONS.

Les inscriptions romaines dans la Suisse orientale sont loin d'égaler en importance, sauf sur un seul point, à Vindonissa, les inscriptions du reste de la Suisse.

MONNAIES.

Sur différents points de la Suisse orientale, on a trouvé dans la terre des monnaies romaines placées dans des vases de bronze, dans des pots de terre, dans des bourses en cuir, dans des morceaux d'étoffe.

STATUETTES EN BRONZE.

Des figurines de divinités en bronze, mais en très-petit nombre, ont été trouvées dans cette partie de la Suisse. M. Keller a cru devoir indiquer les endroits où elles avaient été découvertes, parce qu'elles peuvent fournir quelques lumières sur la religion de ceux qui les possédaient.

BIJOUX EN OR.

Ces bijoux sont peu importants sous le rapport de l'intérêt religieux ou historique qu'ils peuvent présenter, mais néanmoins M. Keller a jugé utile de désigner les endroits où il en a été rencontré, parce qu'ils témoignent de la fortune et du goût de ceux auxquels ils ont appartenu.

CLAUSURAE OU FORTIFICATIONS PASSAGÈRES.

Ces fortifications se rencontrent assez fréquemment dans la Suisse orientale; elles interceptaient le parcours des vallées par des lignes transversales consistant tantôt en murs de pierre et tantôt en de simples fossés dont les terres extraites formaient des remparts.

CHAMPS DE BATAILLE.

Deux batailles des armées romaines paraissent seules avoir été livrées sur le territoire de l'Helvétie, ou du moins ce sont les deux seules que l'histoire nous signale, et toutes deux aux environs de Vindonissa, l'une sous le règne de Vitellius, l'autre à l'époque du père de Constantin le Grand.

CARRIÈRES.

Plusieurs carrières de pierre ont été exploitées par les Romains, l'une de Molasse, l'autre du Muschel-Sandstein, et enfin la dernière de calcaire jurassique, tandis que les Gaulois n'ont jamais employé la pierre dans leurs constructions. Cependant la pierre dite de Lavez a servi dans le canton du Tessin à fabriquer des vases à usage culinaire.

MINES.

M. Keller ne cite qu'une seule mine de fer qui ait été exploitée par les Romains, dans une petite localité nommée Mels, au pied du Gonzenberg; cependant on a signalé quelques exploitations du même genre et très-anciennes dans les Grisons. L'or était assez abondant en Suisse; on le recueillait à l'état de paillettes dans les eaux de l'Aar et de l'Emme. Nous possédons encore aujourd'hui des monnaies gauloises en or, frappées ou circulant dans l'étendue de la Suisse.

ÉPOQUE GERMANIQUE.

Les populations germaniques qui, à la fin du IVe ou du Ve siècle de l'ère chrétienne, ont envahi la Suisse, converties au christianisme au VIe, beaucoup moins avancées en civilisation que les habitants du pays, ennemies acharnées des Romains, ont renversé et trop souvent anéanti tout ce que les uns et les autres avaient élevé sur le sol de l'Helvétie. Voués presque exclusivement à la culture du bétail, les Germains n'ont laissé derrière eux que des noms de lieux, et si la terre, plus clémente qu'eux-mêmes, n'avait conservé leurs restes dans des tombeaux tantôt païens, tantôt chrétiens, suivant

l'époque où ils ont été élevés, il ne resterait rien de leur passage ou de leur établissement.

TOMBEAUX ALLEMANDS.

Ces tombeaux, construits du Ve au VIIe siècle de notre ère, sont si nombreux dans la Suisse orientale qu'on en rencontre presque à la porte de chaque localité un peu ancienne. Ils sont tantôt semblables aux tombes actuelles et tantôt formés de pierres brutes recouvertes de dalles, rarement creusés dans le grès et plus rarement encore réduits à des levées de terre. Quelquefois on observe des tombes rangées en ligne droite. Les offrandes déposées auprès des morts consistent en armes, bijoux, en objets de toute espèce qui sont incontestablement l'œuvre des populations germaniques; néanmoins, parmi les objets déposés ainsi auprès des morts et pareils à ceux observés dans les tombes gallo-helvétiques, on en trouve qui, bien évidemment, sont d'origine celtique; cette réunion de produits de deux arts différents s'explique d'elle-même.

BETBAUERN.

Ædiculæ sacræ in villaribus seu viculis extructæ.

Ces ædicules ont été élevés dans un but religieux, le plus souvent sur les ruines d'anciennes habitations romaines. Les envahisseurs de l'Helvétie venaient y célébrer les cérémonies de leur culte avant leur conversion au christianisme.

HEIDENHÜTCHEN.

Sous ce dernier nom, M. Keller désigne les habitations où les bergers trouvaient un refuge momentané; mais il serait assez difficile de dire à quelle nationalité proprement dite appartenaient ceux qui y vivaient.

Le commentaire aussi savant qu'exact accompagnant la carte archéologique de la Suisse orientale est suivi de l'énumération des localités désignées sur cette carte comme ayant possédé ou possédant encore des restes des antiquités des âges préhistorique et historique; des signes particuliers désignent ces localités, au nombre de plus de 800, et une étoile, placée en regard de plusieurs de ces localités, indique notamment celles que l'auteur de la carte a découvertes ou qu'il a plusieurs fois visitées. Il serait à désirer que dans chacun de nos départements on pût dresser des cartes semblables, c'est-à-dire aussi exactes et aussi complètes.

POL NICARD.

NOTE SUR LE GROS TOURNOIS

Hugues le Grand et Hugues Capet, son fils, étaient abbés de Saint-Martin de Tours. En prenant le titre de roi, Hugues Capet confirma à cette célèbre abbaye le droit de frapper la monnaie, si répandue et si favorablement accueillie partout sous le nom de monnaie tournois, qui devint plus tard, avec la monnaie parisis, l'un des deux types de la monnaie royale de France.

Les monnaies de l'abbaye de Saint-Martin ne portèrent d'abord que le nom de son saint patron, et les plus récentes au type tournois pur, offrant les légendes *Scs Martinus* et *Turonus civis*, sont dans toutes les collections. Jusqu'à présent, on n'avait rencontré que des deniers et de rarissimes oboles appartenant à cette dernière émission (l'obole portant l'A et l'Ω accrochés aux bras de la croix); une heureuse découverte a complété cette série et est venue prouver qu'avant que Philippe-Auguste n'eût usurpé, comme abbé de Saint-Martin, le droit de substituer son nom et son titre de roi à celui de saint Martin, il existait des sous tournois en nature, c'est-à-dire des gros tournois d'argent proprement dits, ayant cours pour douze deniers tournois. Cette belle monnaie, unique jusqu'à ce jour, fait partie de la magnifique collection de notre ami M. Gariel, numismatiste aussi instruit que zélé, et dont la série carolingienne, notamment, est et restera sans rivale. La pièce dont nous voulons parler est un gros tournois identique à ceux frappés aux noms de *Ludovicus* et de *Philippus*, qu'il a été toujours fort difficile d'attribuer à leurs auteurs véritables.

Une remarque essentielle à faire porte sur les fleurs de lis qui forment l'élégante bordure de ce gros tournois. Elles sont au nombre de treize. Quant aux légendes essentielles, elles sont encore *Sanctus Martinus* et *Turonus civis*. Ce gros a donc été frappé avant les deniers de Philippe-Auguste aux légendes *Philippus rex* et *Scs Martinus*.

Cela posé, il devient *a priori* plus que probable, sinon absolument

certain, que Philippe-Auguste, qui a usurpé la place du patron de l'abbaye sur les deniers que celle-ci émettait, a dû en faire autant sur les gros tournois. Dès lors, il devenait également probable que l'on retrouverait quelque jour des gros tournois attribuables à Philippe-Auguste; cela n'a pas manqué d'arriver.

Parmi les pièces qui constituent la collection de la Société française de numismatique et d'archéologie, se trouve un gros tournois de médiocre conservation, malheureusement, mais qui présente si bien le style et la fabrique du gros tournois de saint Martin, que l'on se croirait en droit d'affirmer que le même tailleur a gravé les coins qui ont servi à frapper ces deux gros. De plus, celui au nom de Philippe porte encore treize fleurs de lis à la bordure, et nous n'hésitons pas à affirmer que ce gros appartient à Philippe-Auguste.

C'est donc M. Cartier qui s'est *trompé* en avançant que Leblanc, « l'historien de nos monnaies royales, se *trompe* en disant qu'on se « servait alors de sols; les seules espèces réelles étaient des deniers « ou des demi-deniers, encore ceux-ci étaient-ils frappés en très-« petite quantité »; et plus loin : « On ne connut jamais de sols « avant l'introduction du gros tournois. » Nous sommes d'accord sur ce dernier point; l'on n'eut des sous effectifs qu'à l'apparition du gros tournois, et celui-ci ayant existé avant que Philippe-Auguste n'inscrivît son nom sur la monnaie de Tours, le sou effectif a existé certainement sous Philippe-Auguste, et Leblanc a eu raison de le dire.

La fabrication du gros tournois, une fois établie, n'a plus cessé, parce que cette belle monnaie jouit tout d'abord d'une faveur exceptionnelle. Il doit donc en exister de Louis VIII. Or nous avons entre les mains un rare gros tournois, avec la légende *Ludovicus rex* et treize fleurs de lis en bordure. Celui-ci, nous n'hésitons pas davantage à l'attribuer à Louis VIII.

Viennent alors les gros tournois si nombreux à la bordure de douze fleurs de lis et au nom *Ludovicus rex*. Pour Louis IX, nous n'avons connaissance que d'un gros tournois que nous puissions lui attribuer avec une certitude satisfaisante; c'est celui qui porte une petite étoile au-dessous de la septième fleur de lis de la bordure, et qui fut frappé en 1239, après l'exposition de la couronne d'épines à la Sainte-Chapelle du Palais, cérémonie qui, soit dit entre parenthèses, valut à ces gros tournois, aussi bien qu'à ceux qui furent frappés postérieurement, le nom d'épines.

Quant à démêler, dans les nombreux gros tournois au nom d'un

Ludovicus rex, ceux qui peuvent être revendiqués en faveur de Louis X, dont le règne n'a duré qu'un peu plus d'un an, c'est fort difficile. Il n'est pas moins difficile de faire la part de Philippe III et celle de Philippe IV dans les gros tournois au nom d'un *Philippus rex*. Toutefois, nous pouvons dire dès à présent que les gros tournois sur lesquels l'*x* du mot *rex* est cantonné de quatre points ont été frappés en Flandre, et à Lille probablement, comme l'a si bien établi M. Van Hende. Dès lors, ceux-là sont bien de Philippe le Bel, comme tous ceux, d'ailleurs, qui ont dans leurs légendes des *o* oblongs.

Comme il existe des gros tournois au nom *Ludovicus* sur lesquels l'*x* du mot *rex* offre les mêmes quatre points, nous croyons fermement que ceux-là ont été frappés pour Louis X et à Lille également. Nous nous contenterons pour cette fois de ces notes succinctes, car l'histoire du gros tournois en France comporterait à elle seule un énorme développement, qui trouvera sa place dans le livre que nous préparons sur l'histoire des monnaies royales de la troisième race.

A. DE BARTHÉLEMY. F. DE SAULCY.

CATALOGUE

D'UNE

COLLECTION D'INTAILLES ASIATIQUES

(*Suite*) (1)

---

44. — Une bague d'or. Chaton ovale, onze millimètres et seize millimètres et demi. Deux hommes combattant des lions ; la jambe droite de celui de gauche est entrecroisée avec la gauche de celui de droite ; vêtus de pagnes attachés par des cordons dont les bouts très-longs et ornés chacun d'un double nœud pendent en avant ; les coiffures sont formées d'un diadème ou bandeau, un peu plus élevé sur le front ; par derrière, les cheveux sont rassemblés et relevés en un chignon rond, un peu proéminent. Le guerrier de droite oppose au lion son bras droit replié et brandit de la main gauche, sur la tête de l'animal, un glaive à lame renflée par le milieu ; le guerrier de gauche, au contraire, de la main gauche prend le lion et, de la main droite, lui enfonce dans la gorge un glaive semblable à celui du premier. Le terrain est figuré par des spirales juxtaposées ; deux arbres. Cette bague a été trouvée en 1867, à Salonique, dans une sépulture antique, et j'ai beaucoup regretté, étant alors à Athènes, de n'avoir pu connaître les détails de la découverte. Le travail de cette belle œuvre est complétement antique ; les muscles sont extrêmement saillants, comme dans les intailles assyriennes, les poses d'une grande énergie, cachet de cette école ; le travail est extrêmement soigné et fini. Les deux figures d'hommes sont très-serrées à la taille, comme on l'a vu sur quelques cylindres qui précèdent, et l'ensemble tient beaucoup du goût des lions de Mycènes. Il n'y a pas de doute que, fort

(1) Voir les numéros de février et mars.

antérieur aux artistes du fronton d'Egine et de l'Aristion, l'auteur de ce travail produisait directement sous l'influence de la Lydie. Cependant, dans quelques détails, principalement dans la façon dont les poitrines des hommes sont traitées, il y a déjà trace d'une méthode hellénique. Je n'ai, par malheur, rien vu encore du produit des fouilles de Troie ; mais j'imagine qu'il doit y avoir du rapport entre l'anneau ici examiné et les œuvres exhumées de ce terrain. En tous cas, il marque bien la transition entre l'inspiration purement asiatique et ce qui deviendra le style grec archaïque. (Voir pl. IV.)

45. — Cornaline rouge. Scarabéoïde. Un guerrier nu, à gauche, tenant une lance de la main droite, de la main gauche retenant un cheval lancé au galop, la crinière courte et dressée. Travail archaïque, dans le goût des Eginètes. A gauche de la tête du personnage, les lettres : [illegible] ; devant les pieds : [illegible] ; sous la tête du cheval, une étoile. Cette intaille représente Bellérophon conduisant Pégase. Celui-ci n'a pas d'ailes, et c'est en effet ainsi qu'il est figuré sur les plus anciens monuments. La légende, formée de caractères essentiellement sémitiques, est lycienne, ce qui donne, non moins exactement que le sujet, le lieu de provenance du monument. Preller (*Myth.*, II, 59) rappelle que les premiers habitants de la vallée du Xanthus, repoussés dans les montagnes par les immigrants lyciens, étaient de race sémitique et appelés Solymes chez les Phéniciens, qui les reconnaissaient pour leurs parents. La pierre peut donc être considérée comme un produit de l'ancienne croyance locale sur le dieu solaire représenté par Bellérophon et des notions importées par les conquérants ioniens mêlés aux anciennes tribus du pays. Ce qui donne un caractère tout à fait indigène et fort ancien à la pierre ici examinée, c'est que la légende est purement lycienne. Elle offre des facilités à l'interprétation. Les lettres qui la composent sont assemblées en deux groupes.

Le premier [illegible] trouve sa détermination dans les lettres suivantes :

[illegible]	palmyrénien	[illegible]	B
[illegible]	id.	[illegible]	l
[illegible]	araméen	[illegible]	y

Le second donne les rapports suivants :

[illegible]	araméen	[illegible]	l
[illegible]	palmyrénien	[illegible]	f
[illegible]	id.	[illegible]	h

On a ainsi les deux mots « Bely-lafah », et, en donnant ici à *l* la valeur de l'*r*, mutation très-ordinaire dans les dialectes, on obtient « Bely-refah » ,בלי רפה, « l'exterminateur, ou celui qui épouvante, qui fait fuir les ravisseurs, les rephaïms », des deux racines בלה (*Gésen.*, p. 134) et רפ (*id.*, p. 866), et le nom de Bellérophon se trouve établi. Le savant M. Pott, dans sa belle dissertation sur ce nom, s'est efforcé de rattacher l'idée et la notion du dieu solaire lycien à un surnom védique d'Indra, de Trita et d'Agni, qui se rencontre sous les deux formes Vrtrahan et Vrtraghna (Kuhn, *Zeitschrift der vergleich. Sprachforschung*, t. IV, p. 416) (1). Il n'y a aucune difficulté à accepter cette identification première. Seulement, l'étymologie rapportée au mot ἔλλερα, donnée d'abord par Preller, ne s'impose pas d'une manière bien forte et il n'est que naturel de trouver des valeurs sémitiques sous une écriture qui l'est également. Ce qui importe particulièrement ici, c'est de contempler un spécimen asiatique de ce style qui a son principal monument à Egine et que l'on était en conséquence autorisé à considérer comme né sur le sol de la Hellade. Il se trouve ainsi restitué à l'Asie Mineure, et si on le rapproche du monument décrit au n° 43 et qui est évidemment asiatique quant à l'inspiration première et déjà hellénique par la tendance, on sera porté à croire que les premières formes helléniques sont nées en Asie à côté des écoles indigènes qui les ont produites. On fera un pas de plus si l'on considère un fait relevé par sir Charles Fellows, dans son excellent ouvrage sur l'Asie Mineure (*Travel and Researches in Asia Minor*, p. 339); c'est la ressemblance frappante de composition, de style, de manière de rendre les détails, qui s'observe sur un petit bas-relief charmant de l'acropole d'Athènes, « Aphrodite montant sur son char », avec une classe de monuments de la vallée du Xanthus. Ce marbre excellent, que j'ai eu de nombreuses occasions d'étudier, est à classer dans le style archaïque qu'on pourrait appeler fleuri, car il a perdu la rudesse de l'archaïsme postérieur aux bas-reliefs éginétiques, ceux-ci n'étant pas même encore de l'archaïsme. On l'attribue au VIIe siècle avant notre ère. En ce cas, l'intaille de Bellérophon serait au moins à reporter au VIIIe, ou, ce qui revient au même, à une école qui aurait conservé en Lycie, à côté de nouveaux principes, les méthodes glyptiques de ce temps. Ainsi, on trouve sur le terrain lycien deux des

(1) Voir aussi, sur l'étymologie du nom de Bellérophon tirée de deux racines aryennes, Max Müller, *Chips from a German workshop*, t. II, article XIX, *Bellérophon*.

plus magnifiques formes de l'art ancien, et c'est assurément une preuve sans réplique que celui-ci n'a pas pris naissance dans la Hellade. Voici une succession de faits : le n° 43, marquant une époque où l'art hellénique commence à peine à se dégager de la gangue assyrienne ; le n° 44, où il prend l'aspect de l'art archaïque éginétique ; le bas-relief d'Athènes, considéré justement comme analogue à des œuvres lyciennes par sir Charles Fellows. Nous avons ainsi une filiation de formes et d'idées considérées jusqu'à ce jour comme produites par le sol de la Hellade et qui ne le sont certainement pas. Pour conclure, je pense qu'on en viendra à reconnaître que l'art grec a commencé en Asie, s'est développé en Asie, a eu ses véritables écoles en Asie, et que ce qui s'est fait dans la Grèce proprement dite a été une application magnifique de principes élaborés ailleurs (1). Mésopotamie. (Voir pl. IV, à gauche.)

45. — Calcaire brun. Scarabéoïde. Un archer à genoux, tourné à gauche, vêtu d'une tunique courte, barbu, coiffure ronde, le glaive passé dans la ceinture, ajuste une antilope à cornes droites; une palme. Ce travail, très-fin et soigné, et qui reproduit dans la jambe gauche du personnage la musculature assyrienne, ressemble déjà beaucoup à celui des dariques. Il semble devoir être attribué au VIIe siècle avant notre ère. Le sujet est traité avec plus de liberté qu'on ne l'a vu jusqu'ici sur les cylindres et est exempt de toute raideur. Téhéran. (Voir pl. IV, à droite.)

46. — Jaspe vert. Cylindre. Un personnage barbu, vêtu d'une tunique courte, coiffure pyramidale, enfonce son poignard dans le corps d'un lion dressé devant lui, à demi fruste ; la figure qui suit, probablement un autre lion debout, tourné à gauche, n'est plus reconnaissable, et un personnage pareil au premier la frappe de même ; autre personnage tourné à droite, debout, tunique courte, barbu, coiffure ronde formée par les cheveux frisés que retient un bandeau, arrête par une jambe un monstre dressé, la tête tournée en arrière, à gauche ; en deux registres : en haut, un croissant, un point inscrit figurant le disque ; en bas, une figurine vêtue de la tunique courte, marchant à droite. Ce cylindre, parfaitement analogue par le sujet à ceux des n°s 11, 12, 13, 14, appartenant à de très-anciennes époques, est un sûr garant de la persistance des idées; car il est lui-même le produit d'un travail essentiellement grec et qui, n'ayant plus rien d'archaïque, sinon l'intention évidente de res-

(1) Voir le mémoire de M. G. Perrot, intitulé *L'Art de l'Asie Mineure, ses origines, son influence*, dans la *Revue archéologique*, nouvelle série, t. XXV, p. 336 et 373.

pecter certaines attitudes traditionnelles, ne saurait être considéré comme antérieur au VIe siècle avant Jésus-Christ. Je ne sache pas qu'on ait encore remarqué ou signalé des cylindres de style grec. Celui-ci appartient incontestablement à cette variété, et je ne doute pas qu'il n'ait été travaillé par un artiste de l'Asie Mineure au double point de vue des idées religieuses et du goût développé parmi les populations des vallées du Taurus. C'est un talisman qui n'a rien de mythologique, et cela fait comprendre combien il est naturel et explicable de voir, à l'époque alexandrine, les notions du supernaturalisme sémitique prendre la haute main dans le monde grec tout entier, et plus tard, par suite, dans le monde romain, sur les doctrines anthropomorphiques répandues par l'art grec, mais également combattues par lui, comme on le voit sur cette intaille. Constantinople.

47. — Jaspe vert. Cylindre. Un lion tourné à gauche, affrontant un monstre à tête humaine; un personnage placé de même, tunique courte, coiffure ronde, frappant du glaive un monstre dressé, la tête retournée à gauche. Travail grec très-fin et élégant. C'est tout à fait le style des figures d'Halicarnasse. Même époque que le n° 46. Constantinople.

48. — Jaspe vert. Cylindre. Un personnage marchant à droite, d'un mouvement très-vif et très-libre, coiffure ronde, tunique courte, charmante draperie; derrière, un autre personnage absolument pareil; les deux têtes sont traitées sommairement, ce qui est d'autant plus à remarquer que les plis des tuniques sont rendus avec la grâce la plus parfaite; il n'y a absolument rien là qui appartienne au goût assyrien, tout est de la plus belle époque de l'art grec. Deux lignes de caractères cunéiformes. Ce petit monument me semble devoir être reporté au plus tard au VIe siècle. Il serait possible qu'il appartînt même au Ve. Constantinople.

49. — Cornaline rouge. Cylindre. Un adorant barbu, tourné à gauche; coiffure ronde formée par les cheveux frisés tombant sur le cou, retenus dans un bandeau; manteau à franges larges; six lignes de caractères cunéiformes. C'est un très-joli spécimen de l'art achéménide. Cet art, beaucoup moins mouvementé que l'art assyrien, en dérive certainement; il est plus lourd et plus massif que l'art grec, il cherche les minuties du détail. Ecbatane.

50. — Agate rougeâtre, veinée et tachetée de points blancs, magnifique matière. Scarabéoïde. Un quadrige; un guerrier barbu, vêtu du manteau à larges franges, les cheveux frisés tombant sur le cou, retenus par un bandeau, ajuste un oiseau qui lui fait face à droite;

à côté de l'archer, l'écuyer tenant les rênes du char. Les chevaux ont tous les quatre la crinière relevée en nœuds sur la tête, usage tout à fait perse, comme le remarque fort bien sir Charles Fellows (p. 341), mais qu'il a observé aussi sur les monuments lyciens. Les Perses, en effet, n'ont pas plus inventé leur art ni leur civilisation que les Grecs ne l'ont fait. Ce qu'ils ont eu sous tous ces rapports, ils l'ont hérité de l'Assyrie et de l'Asie Mineure comme les Grecs eux-mêmes, avec cette différence que ceux-ci ont perfectionné la plastique et ceux-là l'administration politique. Le scarabéoïde ici examiné est un des plus beaux spécimens de la glyptique achéménide que j'aie jamais examinés. Ce travail ne saurait être d'une date inférieure au VIe siècle avant Jésus-Christ. Constantinople. (Voir pl. IV.)

51. — Chalcédoine laiteuse. Cylindre. Un guerrier vêtu d'une tunique courte à franges, couvert du manteau à franges larges, tourné à droite, tient dans la main droite une fleur de lotus, dans la gauche l'acinace, la pointe tournée vers la terre ; il a sur le dos le carquois plein de flèches, à côté le fouet à nœuds, peut-être le çnavara ou le lasso, arme héroïque des Iraniens ; devant la jambe gauche, une hache. Ce personnage est barbu, avec les cheveux lisses sur le haut de la tête, retenus par un bandeau, tombant en touffes sur le cou. Derrière lui, en haut, un astre, au-dessous, le sekôs. J'ai expliqué ailleurs (*Traité des écritures cunéiformes*), d'après quels principes la talismanique attribue les pierres de couleur blanche et les onyx à l'usage des femmes. Cette chalcédoine est d'un travail perse excellent, mais toujours lourd et minutieux si on le compare aux produits de l'art grec. Téhéran.

52. — Sardoine. Cône aplati. Un ange à quatre ailes (Amesha-Çpenta), vêtu d'une tunique serrée à la taille par une large ceinture et sans plis, coiffé de cheveux plats tombant en masse épaisse sur le cou, la figure angulaire, les épaules saillantes, vole vers la gauche, tenant d'une main un lotus à longue tige contournée, de l'autre une spatule. Nous observons ici, et pour la première fois sur une intaille, une figure théologique vraiment pure, et ce qui est tout à fait remarquable, c'est que ce monument, traité avec beaucoup de soin et d'habileté, révèle une volonté évidente chez l'artiste de reproduire le style égyptien. Il ne s'agit plus d'une application plus ou moins habile faite par un écolier des procédés qu'il copie, ainsi que nous l'avons vu sur les très-anciennes œuvres nos 4 et 5; c'est une main très-faite qui, pouvant faire ce qu'elle voulait et probablement habituée à d'autres expressions, a, cette fois, choisi celle-ci. Je n'hé-

site pas à attribuer au règne de Cambyse cette précieuse intaille. On remarquera qu'arrivé à cette date, on contemple ainsi, en pleine floraison, dans les pays réunis sous la monarchie perse, un nombre déjà considérable de styles qui existent tous ensemble, à côté les uns des autres, dans la plastique; le style appelé assyrien, qui est plus justement à dénommer style sémitique; les trois styles ioniens nés dans l'Asie Mineure et qui tendent à la perfection; le style perse et, enfin, le style perse copiant l'égyptien. On peut induire de là quel riche terrain d'idées, quelle activité intellectuelle présentait l'Asie antérieure à ce moment. (Voir pl. IV.)

53. — Cornaline blanche. Cylindre. Personnage tourné à droite, barbu, coiffure haute retenue par un bandeau, touffes de cheveux sur le cou, tunique courte, manteau à franges, tient de chaque main la patte d'un lion renversé la tête en bas. Téhéran.

54. — Agate blanche bleuâtre. Cône percé dans le haut. Un adorant barbu, tourné à droite, vêtu d'une robe sans plis, tombant droit; au bas, des franges; cheveux retenus par un bandeau, touffe sur le cou; devant, un autel sur lequel sont placés un large flambeau allumé, une lance, un sceptre géminé. Derrière l'adorant, un sekôs. La présence de la lance sur l'autel semble indiquer un mélange d'idées scythiques comme il en existait beaucoup chez les tribus iraniennes. Téhéran.

55. — Chalcédoine laiteuse. Cône hexagone, percé au sommet dans le sens de l'épaisseur. Un guerrier perse tourné à droite, coiffure ronde, cheveux en touffes sur la nuque, placé devant un lion dressé; il tient l'animal par une patte avec la main droite, et va le frapper du glaive qu'il serre de la main gauche. Le travail de cette pierre est plat, suivant la méthode égyptienne; les détails de costumes sont supprimés; des points ronds marquent les effets. Bagdad.

56. — Chalcédoine laiteuse. Cône percé au sommet. Trois têtes d'animaux fantastiques avec le cou, les pattes de devant et les ailes ajustées sur un disque central; entre les trois têtes, trois croissants. Admirable travail, goût grec, mais nullement servile, les détails sont très-bien traités à la manière perse. Je ne fais pas difficulté d'attribuer ce monument, comme le précédent, à l'époque de Cambyse, ainsi que le n° 52. (Pl. IV.)

57. — Chalcédoine laiteuse. Cône carré, percé au sommet. Un adorant tourné à droite, même coiffure, même barbe que sur les pierres précédentes, manteau à franges; devant, une étoile. Travail égypto-perse. Téhéran.

58. — Sardonyx. Cône percé au sommet. Un adorant tourné à gauche, même costume que sur les autres intailles perses; devant lui, les trois lettres :

qui, retournées, donnent sur l'empreinte :

ג־רר, en lettres phéniciennes. En haut de la pierre à gauche, un férouer entre deux petites têtes; au-dessous, un bétyle; de l'autre côté, en bas, une tête d'adorant tournée à droite. Le travail de cette pierre est tout à fait perse et extrêmement minutieux. C'est la première fois que nous voyons apparaître le bétyle, et, placé avec le férouer, il indique le mélange des idées chananéennes avec celles de l'Avesta.

58 *bis*. — Chalcédoine. Cône percé au sommet. Deux Chérubs à têtes humaines, coiffés à la manière perse, placés en attitude d'adorants; trois objets superposés, aussi difficiles à définir que ce qui est décrit dans les visions apocalyptiques; il semble que ce soit trois Soleils levants, chacun posés sur une coupe; en haut, le férouer, deux petites têtes, des Seraphs posés à droite et à gauche. Le travail de cette intaille est encore supérieur à celui de la précédente, bien que dans le même style. Ce sujet, qui semble se rapporter à des conceptions analogues aux récits d'Ezéchiel et de ses successeurs, est moitié chananéen, moitié perse. Cette pierre doit appartenir au VIe ou au VIIe siècle environ.

59. — Bronze. Carré long épais, coupé en étages en haut et percé dans le sens de l'épaisseur. Sur une face: une divinité féminine (Mylitta ?) assise sur un trône à dossier porté sur un griffon ailé, à longues cornes, marchant à droite; ce griffon, dont la queue est fort courte, n'est pas sans analogie, sauf les ailes, avec le chien placé sous le trône du n° 40. La déesse a le bras droit levé comme pour bénir; de la main gauche, elle présente une couronne; derrière le trône, six astres superposés; en face de la déesse, à gauche, un adorant vêtu d'une longue robe, coiffé à la manière perse, avec de longues bandelettes tombant sur le dos; en haut, un astre, plus haut encore e croissant lunaire. A l'envers, deux dragons tout à fait pareils à

celui qui porte le trône et affrontés. En considérant ce talisman, on en arrive à se rappeler un passage de Philostrate, où ce biographe rapporte qu'Apollonius de Tyane trouva, dans les ruines de Ninive, une figure du même genre qu'il déclarait être la fille d'Inachus. Quoi qu'il en puisse être, le monument décrit ici appartient à la période perse, peut-être aussi à des époques antérieures et bien certaines; il a été indéfiniment reproduit jusqu'à une période assez basse. Il est essentiellement astrologique. Ecbatane.

60. — Onyx à deux couches. Disque rond à base pierreuse. Légende cunéiforme courant autour de la ligne circulaire; les lettres sont très-finement tracées. J'ai expliqué cette intaille ailleurs (*Traité des écritures cunéiformes*, t. II, p. 52-54.) Je répéterai ici que M. de Montigny, conseiller d'État, possède dans sa collection un autre onyx portant les mêmes lettres moins une, et ayant, au centre, une tête casquée grecque de l'époque d'Alexandre, ce qui place notre intaille à la fin de la dynastie achéménide. Constantinople.

61. — Améthyste. Chaton oblong. Céphale nu, tenant le javelot de la main gauche, la droite appuyée sur la hanche; son chien, assis, tourne la tête et le regarde. Une des œuvres les plus parfaites de la glyptique grecque à la plus belle époque. Comme dessin, comme élégance, comme finesse et habileté de travail, cette admirable pierre ne laisse rien à désirer. C'est le point culminant de la glyptique. Athènes. (Pl. IV.)

62. — Serpentine. Chaton plat ovale. Buste d'homme tourné à droite, barbe longue ondulée; traits fins, type sémitique, les cheveux plats retenus par un bandeau, retroussés en nœud derrière la tête. Le buste est pourvu d'un tenon comme destiné à être porté. Cette intaille ne le cède en rien, comme valeur artistique, à la précédente, et le style, très-sévère, pourrait la faire considérer comme provenant d'une école plus ancienne. Il est impossible de dépasser la largeur, l'élégance, la perfection de ce travail. Athènes. (Pl. IV.)

63. — Cornaline jaune, veinée de brun. Chaton. Guerrier appuyé sur une haste, la main droite sur un autel. Le personnage est nu, probablement couronné; mais le travail est si grossier qu'on ne peut reconnaître toutes les intentions de l'artiste. Cependant, celui-ci a eu évidemment en vue de rendre le style grec. Cette pierre appartient aux premiers temps des Arsacides, et inaugure une sorte de mélange de la maladresse barbare avec l'impression produite par les types helléniques que l'on va retrouver beaucoup par la suite. Ecbatane.

64. — Cornaline jaune et rouge. Chaton épais. Ganymède, ap-

puyé sur un sceptre, chaussé de brodequins, verse une liqueur qui tombe d'un vase. Travail gréco-parthe. Ecbatane.

65. — Cornaline jaune et rouge. Chaton épais. Zeus assis sur un trône, tenant un sceptre court et une palme. Travail gréco-parthe. Ecbatane. C'est le sujet de plusieurs monnaies d'Alexandre.

66. — Cornaline rouge. Chaton. Mercure argeiophonte. Le dieu, tourné à gauche, tient de la main droite un thyrse orné d'une bandelette, et de la gauche, la tête d'Argus couronnée de feuillages, ainsi que son vainqueur. Très-joli travail. Le mouvement du Mercure est fort bien rendu. Ecbatane.

67. — Hépatite. Chaton. Deux jeunes Bacchantes. Travail grec. Ecbatane.

68. — Cornaline rouge foncé. Chaton. Un Centaure. Travail grec un peu barbare. Téhéran.

69. — Cornaline jaune translucide. Chaton. Un Centaure. Téhéran.

70. — Cornaline jaune brûlé. Chaton. Un Centaure. Travail grec plus grossier que barbare. Téhéran.

71. — Cornaline rouge. Chaton. Orphée portant sa lyre sur l'épaule et tenant une couronne. Travail grec barbare. Ecbatane.

72. — Jaspe vert. Chaton. Un lion portant l'Amour sur son dos; en face, une étoile. Le sujet est certainement grec, mais l'exécution est tout à fait barbare, et les procédés indiquent une main indigène. Ecbatane.

73. — Cornaline rouge. Chaton épais. Un éléphant. Travail gréco-parthe très-raide, mais d'une bonne main. Ecbatane.

74. — Cornaline rouge. Chaton. Un berger au pied d'un arbre; un mouton paissant, deux chiens; le mot ΓΑΙΣ. Excellent travail grec de l'époque séleucide. La finesse du travail ne laisse rien à désirer. Ecbatane. (Pl. IV.)

75. — Cornaline jaune translucide. Un berger couché, une chèvre. Travail sommaire d'une main savante; style gréco-parthe. Ecbatane.

76. — Onyx. Chaton épais monté en agrafe persane. Isis. Travail grec de basse époque, mais très-fin. Téhéran.

77. — Argile cuite. Empreinte. Cette empreinte est antique et donne une idée du goût extrême qui s'était répandu pour la glyptique. Les pauvres, ne pouvant se procurer les pierres originales, achetaient à vil prix ces empreintes. Athènes.

78. — *Id.* Autre sujet.

79. — Verre. Chaton. Une femme appuyée sur une colonne. Cette

empreinte reste à peu près dans la même classe que les nos 77 et 78. Athènes.

80. — Cornaline rouge brûlée. Chaton. Un sphinx. Travail gréco-parthe. Téhéran.

81. — Onyx. Montée en cachet persan. Un sphynx. Travail gréco-parthe. Téhéran.

82. — Cornaline rouge. Montée en cachet persan. Travail gréco-parthe; légende en caractères pehlvys. Téhéran.

83. — Jaspe vert. Chaton. Un sphynx. Travail gréco-parthe. Téhéran.

84. — Cornaline jaune. Chaton épais. Berger assis, dans l'action de traire une chèvre. Travail gréco-parthe. Téhéran.

85. — Cornaline rouge. Chaton épais, oblong. Un personnage nu, le manteau replié sur le bras gauche, marchant à droite, tenant de la main gauche un objet indistinct. Travail grec assez grossier. Ecbatane.

86. — Agate rouge brûlée. Chaton. Pallas tenant la lance, la main droite appuyée sur le bouclier. Copie d'une figure assez fréquente sur les médailles. Travail grec commun. Ecbatane.

87. — Agate rouge brûlée. Chaton oblong. Mercure, une bourse à la main, le manteau replié sur le bras gauche, le caducée. Preller remarque que ce sujet, très-communément reproduit dans les petits bronzes, formait un article de commerce répandu partout. Travail grec. Ecbatane.

88. — Hépatite. Chaton oblong. Mercure, tenant la bourse et le caducée. Ecbatane. (Pl. IV.)

89. — Agate rouge. Chaton. Apollon radié à cheval. Travail grec. Ecbatane.

90. — Agate brune. Chaton. Mercure portant la bourse et le caducée. Travail grec. Ecbatane.

Il est nécessaire d'interrompre ici la classification des produits de l'art grec plus ou moins pur, plus ou moins soigné, attendu qu'en la poursuivant davantage, on arrive promptement à l'époque romaine. Ce que nous avons vu jusqu'ici se distribue dans les quatre siècles et demi qu'a duré la domination arsacide. Mais, à côté de ce style, d'autres styles encore ont existé, et pour établir autant que possible le synchronisme, il va en être question maintenant.

Comte A. de Gobineau.

(La suite prochainement.)

INVENTAIRES

DU

TRÉSOR DE NOTRE-DAME DE PARIS

(*Suite*) (1)

INVENTAIRE DE 1343

Anno Domini millesimo ccc^{mo} xIIII^{o} die quarta mensis maii, presentibus venerabilibus et discretis viris dominis et magistris Manuele de Placentia, canonico Parisiensi, Stephano de Montefirmolio, canonico S. Johannis Rotondi ac Yvone, notario capituli, commissariis ad hoc deputatis a dominis decano et capitulo Parisiensibus, dominus Garnerus de Civilliaco, alias dictus *Malecote*, custos thesauri ecclesie Parisiensis, reddidit compotum de omnibus rebus contentis in inventorio predicto, subiciendo eas visui et inventa fuerunt omnia predicta in dicto inventario contenta immediate subscripto, exceptis aliquibus amotis et aliquibus aliis additis, prout infra continetur, videlicet auctus est numerus pannorum sericorum integrorum qui erant XXXIII numero de uno ex dono reverendi patris domini Fulconis, episcopi Parisiensis (2) et sic sunt XXXIIII panni serici integri, de quibus amoti fuerunt V et venditi ad opus fabrice de voluntate capituli, videlicet duo domino F[ulconi] Parisiensi episcopo et alii III executoribus domini Guillelmi de Meullento (3), militis ac fratris episcopi Meldensis.

(1) Voir le numéro de mars.

(2) Foulque de Chanac, nommé évêque de Paris en 1342, consacré le 16 février 1343 (n. s.). *Gall. Christ.*, VII, col. 132.

(3) Guillaume de Meulan, mari d'Isabelle de Trie, frère de Jean de Meulan, évêque de Meaux, puis de Paris. *Ibid.*, col. 135.

Et sic remanent tantummodo xxix panni serici integri.

It., auctus est numerus capparum que erant viii^{xx} xvii numero de una pulcra broudata quam dedit reverendus pater dominus Hanibaldus, episcopus Tusculanensis cardinalis et sic sunt viii^{xx} xviii, de quibus amota fuit una capa antiqua, prava et attrita pro cappellania de Lescheriis (1), diocesis Senonensis, de mandato dominorum anno xlii° die Jovis in vigilia Cosme et Damiani et sic remanent viii$^{x[x]}$ xvii cappe ut prius.

It., auctus est numerus carpitrarum alias marchipedum de tribus ad arma reverendi patris domini Hanibaldi cardinalis predicti ex dono ipsius domini cardinalis.

It., amota fuerunt iiii paria custodum, videlicet unum par magnarum custodum radiatarum radiis viridibus, albis, auro, que fuerunt quondam domini de Acon gallice d'*Acre*.

It., iii paria alia custodum, de quibus tercium par erat de samicio rubeo ad castra aurea, que omnes custodes, scilicet iiii paria fuerunt vendita per provisores fabrice ad opus ipsius fabrice.

It., amotus est unus ciphus magnus aureus ad ansas ornatus lapidibus cum patena ejusdem sequele, qui dicebatur fuisse Karoli Magni per provisores fabrice de voluntate capituli ad deaurandum secundam tabulam pro magno altari.

It., additus est unus magnus ciphus argenteus sine patena deauratus intus et extra ad ansas loco illius amoti ponderis xvi^{cim} marcharum duarum unciarum cum dimidia in toto.

It., additum est caput album argenteum sine reliquiis deper dominam reginam Francie oblatum, ponderis v marcharum vii unciarum cum dimidia.

Anno et die predictis fuit inventarium renovatum de rebus existentibus in thesauro ecclesie Parisiensis in custodia domini Garneri dicti *Malecote* alias de Civilliaco.

1. Primo inventa fuit ymago B. Marie de argento cum portis claudentibus et aperientibus argenteis deauratis et nigellatis, etc.

2. It., quedam alia ymago B. Marie deaurata, quam dedit dominus Eustachius de Confluencio, canonicus Parisiensis, cum pede de cupro deaurato, et sunt in quodam vasculo parvo cristallino existente in manu dextra B. Virginis de capillis ejusdem B. Virginis (2).

(1) Léchères, c^{ne} Joigny (Yonne).

(2) Ces cheveux avaient été trouvés, avec d'autres reliques, dans l'église de Saint-Étienne, lorsqu'en 1218 on acheva de la démolir pour faire place à la façade et à la

3. It., quedam alia ymago B. Marie argentea deaurata, tenens benedictum filium suum in brachio suo et plicata super latus oppositum, cum pede similiter argenteo deaurato desuper, cui pedi affixa est dicta ymago ad vitem (1).

4. It., quedam alia ymago argentea, cum duobus angelotis dextra levaque in tabernaculo deaurato, in cujus ymagine (*sic*) mammilla repositum est de lacte B. Marie Virginis, et est pes ejusdem ymaginis de cupro deaurato, ex dono magistri Radulphi de Praeris.

5. It., quedam ymago cujusdam Virginis, scilicet B. Ursule, ut dicitur et creditur, cum humeris suis, et corona de argento deaurato et ornata lapidibus non preciosis et vitris.

6. It., quedam alia ymago B. Thome apostoli de argento deaurato, tenens in manibus quoddam vasculum longum aureum, in quo est digitus ejusdem sancti, cum pede argenteo deaurato et emailliato, super quo sunt due ymagines flexis genibus, una cujusdam domine et altera unius diaconi quam donavit dominus Petrus de Chambliaco, canonicus Parisiensis et archidiaconus Morinensis.

7. It., quedam alia ymago eburnea B. Marie in quodam tabernaculo eburneo de execucione defuncti domini Federici de Placentia, vicarii S. Germani Autissiodorensis in ecclesia Parisiensi.

8. It., quedam alia ymago eburnea valde antiqua scisa per medium et cum ymaginibus sculptis in appertura, que solebat poni super magnum altare (2).

9. It., quedam alia ymago de alabaustro cum filio suo aliquantulum rupto in collo.

10. It., quedam alia ymago de argento de novo quam dedit domina Regina Francie oblata ponderis v marcharum VII unciarum cum dimidia.

11. It., quedam crux magna argentea, ornata lapidibus preciosis, pro magnis festis.

12. It., alia crux de cristallo magna munita et circundata argento

partie méridionale de Notre-Dame. Philippe-Auguste fit don de toutes ces reliques à la nouvelle église. *Obit. eccl. Paris.* ap. *Cartul. eccl. Paris.*, IV, 110, et Guilhermy, *Itinéraire archéol. de Paris*, p. 24.

(1) *Ad vitem.* Cette statuette était vissée sur le pied.

(2) Le Louvre possède une image ouvrante analogue à celle-ci. C'est une statuette de la Vierge en ivoire qui, lorsqu'elle est ouverte, présente un fond et deux vantaux sculptés de bas-reliefs. Elle porte dans le catalogue des ivoires le n° 50, et elle est décrite et gravée dans le *Dictionnaire du mobilier* de M. Viollet-le-Duc, v° *Image*.

deaurato et lapidibus preciosis. Quelibet earum habet pomellum proprium de cupro deaurato.

13. It., quedam alia crux argentea in qua erat magna pars crucis Dominice, que erat reposita in quodam scrinio eburneo et ostendebatur populo in die Parasceve (1), amota est de loco illo et addita est, ut melius et honorabilius esset hospitata, alteri cruci argentee cum crucifixo argenteo deaurato, IIII evangelistis argenti esmailliatis et cum ymaginibus B. Marie et S. Johannis, quam donavit ecclesie defunctus dominus Jacobus de Normannis de Urbe, archidiaconus Narbonensis et domini Pape notarius.

14. It., quedam crux argentea deaurata bona et ponderans esmailliata cum angelotis.

15. It., quedam crux nigra cum crucifixo eburneo pro defunctis, cum quodam pede de cupro deaurato.

16. It., quoddam vas cristallinum, alligatum uni baculo argenteo, quod tenent duo angeli argentei deaurati, stantes super pedem de argento deaurato esmailliato, in quo quidem vase repositum est lac B. Marie Virginis.

17. It., que[dam] corona argentea deaurata cum pede alto, quam [donavit] B. Ludovicus, rex Francie, in qua sunt reposite reliquie que secuntur, videlicet de vestimento Domini, de spongia, de spina Dominice corone et de sepulcro Domini.

18. It., digitus B. Johannis Baptiste in quodam vase argenteo deaurato, cum duobus angelotis argenteis deauratis deferentibus illum (2).

19. It., brachium de argento albo ornatum lapidibus preciosis et est de S. Blasio, in quo deficiunt tres lapides preciosi (3).

20. It., costa B. Ludovici regis in vase argenteo deaurato in cristallo valde pulcro cum pede, quod dedit rex Philippus Pulcher, rex Francie et primus rex Navarre, in quo deficiunt duo lapides preciosi.

(1) Ce morceau de la vraie croix avait été envoyé vers 1108 à l'église de Paris par Ansel, chantre de l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem. Voy. le n° 60 de l'invent. de 1416, et Arch. nat., K 21, n°s 6 et 7. L'obit du donateur se célébrait le jour de la fête instituée en l'honneur de la translation de la sainte Croix, c'est-à-dire le premier dimanche d'août. *Obit. eccl. Par.*, p. 126.

(2) Cette relique avait été léguée à Notre-Dame par le pape Adrien V. *Obit. eccl. Par.*, p. 125.

(3) Le bras de S. Blaise avait été donné, avec beaucoup d'autres reliques, par Pierre, cardinal-prêtre du titre de S. Marcel, à son retour de Constantinople, où il avait été envoyé comme légat. *Obit. eccl. Par.*, p. 16.

21. It., quoddam vas parvum argenteum, in quo est genu S. Symeonis (1).

22. It., quoddam jocale pro defferendo corpus Domini in festo S. Sacramenti argenti deaurati, quod quidem jocale est scilicet quedam crux quam tenent duo angeli, et est ibi in summitate crucis quidam locus de cristallo rotondus et est sedes seu pes de eodem esmalliatus, quod quidem jocale erogavit defunctus magister Girardus de Monte Acuto (2) et est ponderis XII marcharum argenti.

23. It., quedam pissis seu cista eburnea, in qua est una parva fiola vitrea et quedam parva pecia cristallina sine argento et quedam corporalia antiqua.

24. It., quoddam vas longum cristallinum, munitum argento albo aliquantulum deaurato in extremitatibus, in quo erant reposite quedam reliquie ignote, que fuerunt posite infra altare magnum quando fuit dedicatum in anno videlicet M° CCC^mo^ XXX^mo^ (3).

25. It., unus magnus ciphus argenteus sine patena deauratus intus et extra ad ansas ponderis XVI marcharum duarum unciarum cum dimidia in toto.

26. It., duo tuelli argentei deaurati ad hauriendum vinum post communionem in die Pasche ponderis IIII unciarum et decem stellingorum (4).

27. It., duo bacini de argento ponderis octo marcharum.

28. It., unus calix aureus, quem dedit episcopus Ranulphus, cum quadam patena parva de auro pro festis solennibus ponderis IIII marcharum VII stellingorum cum obolo minus.

29. It., unus calix similiter aureus cum patena aurea, ponderis II marcharum VII^em^ unciarum cum III stellingis.

30. It., due burete auree, ponderis unius marche cum dimidia uncia.

31. It., due burete argentee deaurate ponderis unius marche cum dimidia.

32. It., duo thuribula aurea ponderis undecim marcharum XII^cim^

(1) Cette relique était un don du même cardinal. *Loc. cit.*

(2) Il ne faut pas confondre ce Gérard de Montaigu avec les gardes du trésor des chartes du même nom, le premier mort en 1391, le second en 1420.

(3) Nous aurions voulu donner des détails sur l'érection et la dédicace du maître-autel, mais notre source habituelle nous fait ici défaut, le premier registre capitulaire présentant une lacune de 1329 à 1345.

(4) Tuyaux pour boire le vin consacré. Cf. l'art. 68 de l'invent. de 1416 et le *Gloss. des émaux*, v° *Tuyau*.

stellingorum cum obolo insimul, sed unum preponderat altero de xv stellingis.

33. It., unum aliud thuribulum aureum ponderis trium marcharum.

34. It., duo thuribula argentea ponderis xiiii marcharum et unius uncie cum v stellingis.

35. It., duo thuribula argentea ponderis quinque marcharum et quinque unciarum et sunt in custodia matriculariorum sacerdotum ad usum cotidianum.

36. It., tria coquilla argentea (1), una ponderis iii marcharum et xxvii stellingorum, alia ponderis ii marcharum, quinque stellingorum et altera ponderis ii marcharum et unius uncie que est in custodia capiceriorum.

37. It., quidam baculus pastoralis de argento cum baculo viridi qui fuit episcopi Guillelmi de Alvernia prim[i?].

38. Id., quidam alius baculus pastoralis de ligno coopertus de argento qui fuit defuncti Roberti episcopi Constantiensis.

39. It., quidam baculus S. Victoris.

40. It., quidam virga nigra, de qua discoopertur crux in die Parasceve (2).

41. It., alius baculus seu virga de sicamoro, quam dedit Nicholaus de Campis, et de istis duobus discooperitur sepulcrum in matutinis Pasche (3).

42. It., quedam macua, cujus capud est de cupro et baculus coopertus de paupere argenteo.

43. It., baculus cantoris in iii peciis argenteis deauratus et bene operatus cum manubrio esmailliato et pomo de lapide *camahu* (4) et ymaginibus de filiis Israel, quem fecit esmailliari Hugo de Bisoncio, cantor Parisiensis, postea Parisiensis episcopus.

(1) Sans doute des coquilles pour prendre l'encens.

(2) Baguette avec laquelle le célébrant ôte le voile qui couvre la croix le Vendredi-Saint, en même temps qu'il entonne l'antienne : *Ecce lignum Crucis.*

(3) Pendant la semaine sainte, on dressait dans l'église un tombeau ou reposoir figurant le S. Sépulcre. C'est là qu'aux matines de Pâques des diacres habillés suivant leurs rôles jouaient les personnages des trois Maries et de l'ange qui annonça aux saintes femmes la résurrection du Christ. L'acteur qui représentait l'ange se servait d'un bâton pour tirer le rideau dont le tombeau était couvert. Voy. Coussemaker, *Drames liturgiques*, et spécialement celui qui est intitulé : *le Jour de la résurrection*, p. 307. Cf. Martène, *De antiq. eccl. ritibus*, III, 369 D, E, 483 d — 484 B, 500 A — 501 A, 507 C-E.

(4) *Camahu*, camée.

44. It., quoddam flabellum (1) brodatum ad perlas ad ymagines B. Stephani et lapidancium cum capitello ad perlas et baculo in tribus partibus, quarum due de ebano et media de ebore albo ad viellos (2) albos argenteos, ex dono bone memorie domini H. de Bisoncio, episcopi Parisiensis.

45. It., due corone argentee deaurate cum vitris consimilibus lapidibus preciosis, una pro capite B. Marie et alia pro capite benedicti filii quas donavit quedam (*sic*) burgensis, et sunt in inventario capiceriorum.

46. It., due alie corone argentee deaurate cum dupletis vitreis (3) in modum lapidum preciosorum pro capitibus B. Marie et benedicti filii sui pro ymagine in medio ecclesie, et sunt in custodia triniceriorum de alto.

47. It., duo textus Evangeliorum pro festis magnis et sollennibus et sunt cooperti de auro cum lapidibus preciosis.

48. It., alius liber Evangeliorum, coopertus de argento nigellato, quem dedit officialis Natalis (4).

49. It., tres alii libri unus Evangeliorum et alii duo Epistolarum, cooperti de argento albo in parte deaurato.

50. It., missale sine argento et unus epistolarius coopertus de argento et unus liber Evangeliorum similiter coopertus de argento, quod missale in hiis tribus voluminibus ad usum cotidianum est, et est in custodia matriculariorum sacerdotum.

51. It., una pars alterius missalis in duobus voluminibus, quorum unum coopertum quodam samicio radiato continet Introïtus, Orationes, Responsoria, Alleluia, secunda pars cooperta samicio rubeo

(1) Éventail. Cf. l'art. 79 de l'invent. de 1416.

(2) Viroles.

(3) On appelait *doublets* des morceaux de cristal ou de verre taillés et colorés imitant les pierres précieuses et qui étaient quelquefois placés dessous pour en *doubler* l'épaisseur et l'éclat. Certains bijoutiers en faux (*faiseurs de voirrines, verreniers*), qui contrefaisaient les *doublets* avec des « pierres de voirre blanc fondeisses et depuis tailliéés ausqueles il avoient mis par dessouz tainture qui est appellée rose... ». furent cités devant le prévôt de Paris par le Procureur du Roi et les gardes de la corporation des *cristalliers-perriers*. Le 21 janvier 1332 (n. s.), le prévôt rendit un jugement qui, laissant aux *verreniers* la liberté de faire des pierres « *fondues et fendues au cizel et au martel sans fons* » en les teignant de *sang de dragon*, leur interdit de les tailler, de les joindre et d'y mettre de la teinture de rose. Bibl. nat., fr. 24069, f. XII^xx XIIII. Cf. *Gloss. des émaux*, v° *Doubles*, et l'*Invent. de Charles V*, n°s 10 et 104.

(4) Official de l'église de Paris, mort le 25 avril vers 1260. *Obit. eccl. Par.*, p. 56.

continens Epistolas, tercia pars vero, scilicet Evangelia fuit amota de thesauro tempore combustionis revestiarii et cooperta de argento et tradita in custodia matriculariorum sacerdotum, sicut continetur in predecenti particula.

52. It., aliud missale valde pulcrum in duobus peciis, quod dedit Herveus de Trinitate, clericus domini Regis.

53. It., quidam liber notatus, in quo sunt liber generacionis, *factum est* et benedictio cerei paschalis, quem dedit defunctus Richardus de S. Mederico.

54. It., una pars missalis continens orationes et canonem misse, que provenit ab executoribus domini Johannis de Losanna (1).

55. It., quoddam altare consecratum de jaspide, garnitum de argento valoris magni, quod dedit prepositus de S. Audomaro.

56. It., aliud altare portabile marmoreum, garnitum de cupro deaurato, quod dedit dominus Hugo de Cabillione.

57. It., quedam tabula cooperta de cupro et paupere argento, que solebat poni super magnum altare in sollennibus festis.

58. It., quoddam corporalium pulcerrimum de serico, de brodatura elevata, et sunt ibi ymagines B. Marie cum puero et trium magorum, ex erogatione defuncti domini Roberti de Vernone, quondam canonici Parisiensis.

59. It., quedam biblia non glosata grosse littere in quatuor voluminibus.

60. It., quedam mittra alba, garnita perlis, et unus anulus cum quodam lapide rubeo, cum cirothecis de serico albo, garnitis de aurifrasio.

61. It., sex alie mittre in duobus repositoriis de corio que sunt modici valoris.

62. It., IIII paria sandaliorum episcopalium, id est caligarum episcopalium cum totidem sotularibus.

63. It., sex paria cirothecarum episcopalium, quorum unum est ornatum a parte superiori manus de una pecia argenti nigellati.

64. It., unum succentorium de aurifrasio (2).

(1) Probablement Jean de Losanne, curé de Saint-Christophe à Paris, chapelain de Notre-Dame, mort le 29 novembre 1334. *Obit. eccl. Par.*, p. 206.

(2) C'est une espèce de petit manipule, pendant à la ceinture du côté gauche, qui n'est plus porté aujourd'hui que par le pape. Voy. *Rerum liturgicarum lib. duo*, auct. Joh. Bona cardinali, lib. I, cap. 24, § 15.

65. It., una thobalia eschequetata de filo indo (1), parata aurifrasio largo cum leonibus nigris et castris aureis, que fuit prepositi S. Audomari.

66. It. quedam alia thobalia ad magnum altare, parata paramento garnito de perlis.

67. It., quedam alia thobalia nigra de *dyapré* pro missa defunctorum.

68. It., una alia thobalia brodata et parata de aurifrasio continente vitam S. Ludovici ex dono defuncti Henrici de Hyspania, quondam archidiaconi in ecclesia Parisiensi.

69. It., una parva paula lintheata de auro (2).

70. It., quedam thobalia de seriço ad comunicandum in die Pasche (3).

71. It., viginti novem panni serici sive deaurati integri.

72. It., quindecim panni serici sive deaurati, non integri sed in diversis peciis.

73. It., unus pannus sericus deauratus, factus de IIII frustris simul sutis, que fuerunt de executione sive de exequiis defuncti magistri Philippi Conversi (4), ad parandum sedem episcopalem chori.

74. It., unus pannus sericus ad acum factus ad arma Navarre et scuta leonum barratorum.

75. It., unum frustrum panni de samicio, continens circa unam alnam cum quarterio, tam in longitudine quam in latitudine.

76. It., unus pannus de samicio rubeo, qui portatur in lanceis, quando conficitur crisma in ecclesia Parisiensi (5).

77. It., alius pannus albus, forratus de cendallo rubeo, cum quo cooperitur crisma quando conficitur crisma extra ecclesiam Parisiensem.

(1) Touaille ou nappe d'autel ornée d'un dessin en échiquier. Cf. n° 117 de l'invent. de 1416.

(2) Nappe d'autel tissue d'or?

(3) Nappe de la sainte table.

(4) Philippe le Convers, chanoine de Notre-Dame, qui en 1316 devint propriétaire de biens-fonds sis dans la ville et le terroir de Corbeil et faisant partie de la succession d'Eudes de Corbeil, son confrère, moyennant la cession d'une rente de 45 liv. tour., assise sur la halle au blé de la rue de la Juiverie et sur d'autres immeubles. Les exécuteurs testamentaires d'Eudes de Corbeil employèrent cette rente à la fondation de l'obit du défunt. *Obit. eccl. Par.*, p. 115, 116.

(5) Nous croyons qu'il s'agit ici d'un dais sous lequel on portait le saint chrême. Aujourd'hui l'ampoulle, contenant l'huile, est enveloppée dans un linge, analogue à celui qui fait l'objet de l'article suivant.

78. It., alius pannus de serico undatus, quem dedit dominus Leonardus de Flisco (1).

79. It., quidam alius pannus brodatus ad milites et leones, qui dicitur sedes S. Marcelli.

80. It., duo parvi panni qui dicuntur de velveto, unus de indo colore et alius de viridi, et ponuntur super patenam quando celebratur magna missa, et est unus in custodia matriculariorum sacerdotum.

81. It., unus parvus pannus aureus, quem dedit Johanna, quondam regina Francie et Navarre (2), ad ponendum super patenam.

82. It., due *faticles* (3) ad tegendum aquilas pulpiti et chori in custodia matriculariorum sacerdotum.

83. It., duodecim paramenta ad altaria talia qualia, tam ad altare majus quam ad altare minus.

84. It., tria paria custodum, quorum unum par est ad minus altare de tartario (4) radiato et eschiquetato et aliud par ad majus altare de cendallo croceo et rubeo et sunt ista duo paria in custodia capiceriorum et aliud par de (5).....

85. It., VIII^X XVII cappe de serico, de quibus sunt XIX brodate et bone et magni valoris.

86. It., XL paria vestimentorum, tam similia quam dissimilia.

87. It., quinque casule impares.

88. It., due dalmatice impares.

89. It., decem et novem albe brodate, de quibus bene sunt octo parvi valoris, et de ipsis sunt quatuor in custodia matriculariorum sacerdotum ad usum cotidianum, quarum alique dicuntur esse vetustate et consumpte.

90. It., tres albe de serico, quarum una rupta est, et una de *bougueran* pro Paschalibus diebus.

91. It., tres albe de Requiem parate de *dyappré*, que fuerunt empte ab executoribus regine Clemencie (6).

(1) Prévôt de Bruges et chanoine de Paris. *Cart. eccl. Par.*, II, 523.

(2) Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe le Long, morte en 1330, ou peut-être Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, morte en 1305.

(3) Tapis pour couvrir l'aigle du lutrin et celui du chœur. Cf. le n° 246 de l'invent. de 1416.

(4) *Tartarin*, *tartaire*, étoffe tirant son nom de la Tartarie, soit qu'elle en vînt, soit plutôt qu'elle imitât certain tissu oriental.

(5) La fin de l'article manque.

(6) Clémence de Hongrie, seconde femme de Louis le Hutin.

92. It., unum auriculare ad arma Francie, Navarre et Anglie, quod provenit de exequiis regine Marie (1).

93. It., quindecim auricularia de serico, tam bona quam prava

94. It., III quarrelli ad cathedras pro sessione presbyteri, diaconi et subdiaconi in magnis festis.

95. It., unum carpitrum ad flores lilii.

96. It., aliud carpitrum magnum ad ymagines de viciis et virtutibus, et ponitur ante aquilam in choro super tumbam regine Ysabellis (2).

97. It., duo carpitra, quorum unum ponitur ante decanum et aliud ante cantorem.

99. It., duo carpitra que solebant poni ante majus altare in festis sollennibus, quorum utrumque est modo in usu cotidiano.

100. It., aliud ad *papegaus* quod dedit dominus Robertus de Haricuria, quondam episcopus Constantiensis.

101. It., duo rubea carpitra, que dedit rex Ludovicus (3) et habet quodlibet duo scuta ad flores lilii.

102. It., aliud carpitrum viride ad leones *rampàns*, quod dedit Franciscus cancellarius.

103. It., alia tria carpitra talia qualia.

104. It., tria carpitra lanea ad scuta et arma diversa, proveniencia ex legato domini Gerardi de Monte acuto.

105. It., tria carpitra lanea ad aquilas, proveniencia ex dono reverendi patris domini Hanibaldi, episcopi Tusculanensis cardinalis (4).

GUSTAVE FAGNIEZ.

(*La suite prochainement.*)

(1) Oreiller provenant des obsèques de la reine Marie. La dernière reine de France de ce nom avant 1343 est Marie de Luxembourg, seconde femme de Charles le Bel, morte en 1324. La Navarre ayant appartenu à la couronne jusqu'en 1328, on comprend que la femme de Charles IV unit la marelle de Navarre aux fleurs de lis, mais on ne s'explique pas ce que font ici les armes d'Angleterre. Les objets qui avaient servi aux obsèques célébrées à Notre-Dame, restaient à l'église. On en trouvera plusieurs exemples dans nos inventaires. Le 7 août 1461, le chapitre charge le chantre, le sous-chantre, le chancelier et un chanoine de faire entendre au grand écuyer et aux autres officiers de Charles VII que le poêle d'or qui avait recouvert le catafalque du feu roi ne doit pas être porté à Saint-Denis avec le corps et qu'il revient à l'église, qui ne peut en être dépouillée sans indemnité. *Reg. capit.*, LL 223, p. 261.

(2) Isabelle de Hainaut, femme de Philippe-Auguste, inhumée à Notre-Dame. *Obit. eccl. Par.*, 29.

(3) Louis le Hutin.

(4) Annibaud de Ceccano, chanoine de Notre-Dame, archevêque de Naples, cardinal, évêque de Frascati en 1327, mort en 1350.

EXTRAITS

DE

L'ONOMASTICON

DE J. POLLUX

Les chrestomathies, les abrégés faits par les savants de diverses époques, ont un grand degré d'utilité en ce qu'ils proviennent quelquefois de manuscrits plus corrects et plus complets des auteurs extraits. On sait tout le parti qui a été tiré de la chrestomathie de Strabon, sans parler de celles qui remplacent les ouvrages perdus tels que le Dictionnaire géographique d'Étienne de Byzance et quelques livres d'Athénée. C'est à ce point de vue que j'ai examiné de courts extraits de l'*Onomasticon* de Pollux, conservés dans un manuscrit grec de la bibliothèque de Paris. J'ai constaté qu'ils méritaient la peine d'être connus. Ils fournissent, en effet, quelques bonnes variantes et même plusieurs petites additions au texte publié. J. Pollux, né à Naucratis en Égypte, vers l'an 130 de notre ère, fut élève du sophiste Adrien. Plus tard l'empereur Commode lui confia la chaire de rhétorique à l'école publique d'Athènes. Il est auteur d'un *Onomasticon* rangé par ordre de matières où les mots, avec leurs diverses acceptions, sont expliqués en détail et accompagnés de citations d'auteurs anciens, ce qui donne beaucoup de prix à cet ouvrage. Voici ces extraits d'après le manuscrit de Paris (1630, fol. 92, 1°). J'y ai joint quelques notes qui permettent d'en apprécier l'importance.

Ἐκ τοῦ Ὀνομαστικοῦ Πολυδεύκους.

Σκαλμὸς (1), ὅθεν ἡ κώπη ἐκδέδεται. Εὕρηται δὲ καὶ λεκάνη (2) καὶ λεκα

(1) I, 87 : ὅθεν αἱ κώπαι ἐνδέδενται.
(2) VI, 85.

νίσκη ἀπὸ μαρτυρίας Θεοπόμπου καὶ Ἀριστοφάνους. Καὶ ὅτι τὸ νῦν κανίσκιον (1), κανήτιον ἐκάλουν οἱ παλαιοί. Καὶ ὅτι καὶ ὁ μύστρος (2) εὕρηται παρὰ τοῖς παλαιοῖς μετὰ τῶν σκευῶν συνηριθμημένος.

Καὶ ὅτι τὸ παρὰ τοῖς παλαιοῖς καλούμενον πατάνιον, νῦν πατέλιον (3) λέγεται. Παρὰ τῷ αὐτῷ εὕρηται καὶ ἀβδάκιον (4), καὶ κακκάβη, καὶ κοχλιάριον (5), καὶ πόνδαξ (6) ὁ πυθμήν.

Ἐκ τοῦ αὐτοῦ Ὀνομαστικοῦ περὶ φωνῶν τῶν ζώων (7).

Κυνῶν ὑλακή, καὶ ὑλαγμός, καὶ ὑλακτεῖν· εἴποις δ' ἂν καὶ ἀρράζειν (8), καὶ ἀρράζοντες. Κατὰ δὲ Ξενοφῶντα, καὶ κλαγγή· φησὶ γὰρ, ἐπανακεκλαγγυῖαι. Εἰρήκασι δέ τινες τῶν ποιητῶν, καὶ βαΰζειν τοὺς κύνας. Σκυζᾶν δὲ, τὸ καθεύδοντας αὐτοὺς ὑποφθέγγεσθαι. Λύκων, ὠργή, ὠργυγμὸς, ὠρύεσθαι, ὠρυόμενοι. Λεόντων, βρύχημα, βρυχηθμὸς, βρυχᾶσθαι. Ἵππων, χρεμετισμὸς, χρεμετίζειν, ἐπιχρεμετίζειν. Ἔνιοι δὲ καὶ φριμαγμὸν (9) ἵππων ἐκάλεσαν, καὶ φριμάττεσθαι τοὺς ἵππους ἔφασαν, φρυάττεσθαι δὲ πάντως. Συῶν, γρυλλισμὸς, γρυλλίζειν καὶ γρύζειν. Καὶ (10) παρ' Ἀριστοφάνει οὐδὲ γρύ. Ἔνιοι δὲ καὶ ὑϊσμὸν εἶπον, καὶ ὑΐζειν. Βοῶν, μύκημα, μυκηθμὸς, μυκᾶσθαι. Αἰγῶν, μηκασμὸς (11), μηκᾶσθαι, καὶ μηκάδας αἶγας Ὅμηρος εἴρηκε. Δοκεῖ δὲ ἴδιον ἐπὶ αἰγῶν μᾶλλον εἶναι ὁ φριμαγμὸς καὶ τὸ φριμάττεσθαι· ὡς Ἡρόδοτος ἔσφαλται ἐπὶ τῶν βρεφῶν τῶν Φρυγίων λόγῳ βληχᾶσθαι τὰς αἶγας οἰόμενος. Ὄνων, βρόμησις (12), βρομᾶσθαι. Τὸ δὲ αὐτὸ καὶ ἐπὶ τῶν ἡμιόνων ἐρεῖς. Εἴρηται δὲ καὶ τὸ ὀγκώμενοι. Καὶ ὀγκηστὰς ἔνιοι τῶν ποιητῶν τοὺς ὄνους ἐκάλεσαν. Καὶ μὴν καὶ ἐπὶ μὲν τῶν ἄλλων ἀγρίων ζώων ἐφ' ὧν ἴδιον οὐκ ἔστιν ὄνομα τῆς φωνῆς, οἷον ἄρκτου, παρδάλεως, πάνθηρος, καὶ ἐπὶ τῶν τοιούτων βρυχᾶσθαι λέγουσιν. Ἐπὶ δὲ τῶν μικροτέρων, οἷον ἀλωπέκων, καὶ θώων, καὶ λύκων (13) τὸ ὑλακτεῖν καὶ ὠρύεσθαι.

(1) VI, 86.
(2) VI, 87.
(3) VI, 90. Il faut lire πατέλλιον comme dans l'éd.
(4) Leg. ἀβάκιον.
(5) VI, 87.
(6) X, 79.
(7) V, 86.
(8) Sur la différence d'orthographe ἀράζω et ἀρράζω, voy. le *Thesaurus*.
(9) φρυμαγμὸν, φριμάττεσθαι πάντας, Ed. Par circonstance j'indiquerai le mot nouveau φριμακτίας qui se trouve dans un discours de Nicétas Choniate, cod. Ven., fol. 101, r° : Ἐπήδομεν κατασπῶντες τὸν φριμακτίαν.
(10) Les mots καὶ παρ' Ἀρ. οὐδὲ γρὺ manquent dans l'éd. Voy. Aristoph., *Plut.*, 17.
(11) Greg. Antioch., cod. Ven., fol. 166, v° : Ἔνθεν μὲν βληχὴ προβάτων παρενοχλεῖ, ἐκεῖθεν δὲ μηκασμὸς αἰγῶν καὶ βοῶν ἑτέρωθεν μύκημα, καὶ ἄλλοθεν δελφάκων ἐκ συφεοῦ γρυλλισμός.
(12) Ed. βρώμησις, βρωμᾶσθαι.
(13) Ed. λύγκων. Voy. cette variante discutée dans les notes de l'édition. Les λύκοι sont déjà cités plus haut. On peut ajouter aux lexiques le mot ὑλάκτησις d'après

Εἴποις δ' ἂν καὶ κλάζειν μὲν ἀετοὺς, κλαγγάζειν δὲ γεράνους, ἐπ' ἀμφοτέροις (1) δὲ κλαγγήν. Ἱέρακας δὲ ῥοίζειν (2), καὶ ἀλεκτρύονας ᾄδειν, καὶ κόκκυγας κοκκύζειν. Ὑπερίδης δὲ καὶ Δημοσθένης ἐπ' ἀλεκτρυόνων τὸ κοκκύζειν. Καὶ πέρδικας τιττυβίζειν (3) ἢ κακκαβίζειν, καὶ ὄρτυγας τρυλλίζειν (4), καὶ κύκνους ᾄδειν, καὶ τρυγόνας τρύζειν, καὶ περιστερὰς γογγρύζειν (5), καὶ κορώνας κρώζειν, καὶ κολοιοὺς κλώζειν ἢ κολοιᾶν, καὶ κοψίκους σίζειν (6), καὶ τέττιγας τιττιγίζειν (7), καὶ μελίττας βομβεῖν, καὶ ἔποπας ποπίζειν, καὶ γλαῦκας ὕζειν (8), καὶ μελεαγρίδας κακκάζειν, καὶ νυκτερίδας τετριγέναι, καὶ δράκοντας συρίττειν, καὶ κίττας κιτταβίζειν, καὶ χελιδόνας ψιθυρίζειν, καὶ ἀηδόνας εὐστομεῖν. Συναπτέον δὲ τούτοις καὶ τὴν ἀνθρώπου φωνὴν (9), βοὴν, φώνημα, λαλιὰν, φθογγὴν, φθέγμα, κραυγὴν, κεκραγμὸν, λόγον · καὶ ἀπὸ κεκραγμοῦ (10), κεκράκτης.

Ἐπέσθω δὲ τούτοις, καὶ εἰς ἀπόπατον, εἰς ἀποσκευὴν, εἰς εὐμάρειαν, εἰς ἄφοδον, εἰς λαγόνα, εἰς κοπρῶνα · καὶ ἵπνον Ἀριστοφάνης καλεῖ. Τὸ δὲ ἔργον, ἀποπατῆσαι, ἀποσκευάσασθαι, χέσαι. Ὅθεν καὶ χέσας (11) Πατροκλείδης. Καὶ τὸ ἀποσκευαζόμενον, κόπρος (12) ἀνθρώπου, σκώρ. Ἀφ' οὗ (13) τὰς πλαγίας οὐ λέγουσιν, ἀλλὰ τοῦ σκατὸς (14), καὶ τῷ σκατί · ὧν τὴν ὀνομαστικὴν οὐν ἐπιφέρουσι. Λέγουσι δὲ τίλον καὶ πέλεθον καὶ πατηλήν (15). Καὶ ἵππου κόπρον,

Aristote, t. IV, p. 321. Le mot ὑλακτισμὸς, qui manque également au *Thesaurus*, est donné dans le Dictionnaire de M. Sophoclès, d'après Nicet. Byz., p. 776, A. On en trouve un autre exemple dans les lettres de Theod. Stud., p. 106, B.

(1) Ed. ἐπ' ἀμφοῖν.

(2) Ed. ῥύζειν. Voy. Cod. gr. Paris. 1335, fol. 9, r°.

(3) La forme τιτυβίζειν était également usitée. Voy. le *Thes.* Greg. Antioch., cod. Ven., fol. 166, v° : Ἀηδὼν κελαδοῦσα καὶ χελιδὼν τιτυβίζουσα, καὶ οἱ μουσικοὶ τῶν ὀρνέων. Nicet. Chon., ibid., fol. 97, v° : Τάχα ἂν καὶ ἡμεῖς τοιοῦτόν τι τῆς ὀδυνηρᾶς βιώσεως ἀνθειλόμεθα καὶ ἀνέβημεν ὡς ἄσμενοι τὸν ἀέρα στρουθοὶ, καὶ πέτραις καὶ θάμνοις καὶ δένδροις ἐφιζάνοντες, τὸ πάθος ἐπετροχάζομεν τιτυβίζοντες.

(4) Ed. τρυλίζειν.

(5) Leg. γογγύζειν avec l'éd.

(6) Une main plus moderne a mis un τ au-dessus du σ, comme s'il fallait lire τίζειν.

(7) Ed. τερετίζειν. C'est ainsi qu'il faut lire. La forme τιττιγίζειν est inconnue.

(8) Ed. νύζειν, mot inconnu. Voy. les notes de l'éditeur.

(9) Ed. φωνὴ, βοὴ κ. τ. λ. Il faut l'accusatif avec συναπτέον.

(10) Anon., cod. Ven., fol. 158, v° : Μηδαμοῦ ἀξιόφθογγος ὁ κλήτωρ ἐκεῖνος, μηδ' αὐταρκὴς εἰς κεκραγμόν. Ajoutez aux lexiques le mot ἀξιόφθογγος.

(11) Ed. χεσᾶς.

(12) Ed. ἀνθρ. κόπρος.

(13) Ed. οὗ sans ἀφ'. Dans le manuscrit il y a simplement un φ, la première lettre ayant été laissée en blanc.

(14) Ed. σκάτους καὶ τῷ σκάτει.

(15) Ed. σπατίλην. La variante πατηλὴ se retrouve dans πατίλη du grammairien de Cramer, *Anecd. gr. Ox.*, t. II, p. 303 : Πατίλη, τὸ ὑγρὸν διαχώρημα. Les éditeurs du

βοὸς βολβιτὸν, ὄνου ὀνίδα καὶ ὄνθον. Ὅμηρος δὲ ὄνθον βοῶν. Χοίρων (1) ὑσπέλεθον, προβάτων ὑσπώτην (2), αἰγῶν σφυράδα (3) καὶ σφυράθια (4) καὶ σπύρδανα, ὡς καὶ μυῶν μυσκέλενδρα.

Εἴποις (5) δ' ἂν ἔλαφον θεῖν, λαγὼν (6) φεύγειν, ὖν (7) συρρήγνυσθαι, λέοντα ἐφορμᾶν, πάρδαλιν πηδᾶν, ἄρκτον συμπλέκεσθαι, ταῦρον ἐμπίπτειν. Καὶ τὰ μὲν χηλαῖς παίειν, τὰ δὲ ὁπλαῖς κρούειν, τὰ δὲ κέρασι κυρίττειν καὶ κορύπτειν (8), τὰ δὲ ποσὶ λακτίζειν, τὰ δὲ ὀδοῦσι κατεσθίειν.

Καὶ (9) μὴν τὸ μίγνυσθαι, ἐπὶ μὲν τῶν ἀλόγων, βαίνειν, ἐπιβαίνειν, ὀχεύειν, βιβάζειν, συνδυάζειν, ἐπάγεσθαι. Καὶ ἐπὶ ὄνων ἴδιον τὸ ὀνοβατεῖν, ὁπόταν ἵπποις ἐπιβαίνωσι. Κοινῶς (10) δὲ ἐπὶ πάντων τὸ παιδοσπορεῖν, ὥσπερ καὶ ἐπὶ ἀνθρώπων. Ἐπὶ δὲ ἀνθρώπων ἰδίως καὶ ὁμιλῆσαι, μιχθῆναι, διαλεχθῆναι, ἐντυχεῖν, πλησιάσαι, κοινωνῆσαι, συναναπαύσασθαι, εἰς ταυτὸν ἐλθεῖν, συγκατακλιθῆναι, συγκατακοιμηθῆναι, συγγένεσθαι, σπονδεῖν (11), ὀπύειν, ἀφροδισιάζειν, συμπλέκεσθαι. Καὶ τὰ τεθρυλημένα (12), ἃ δὴ παίζουσιν οἱ κωμικοὶ, ληκεῖν, δρυμάττειν, φλᾶν, σκορδοῦν, στενάσαι, σπλεκοῦν. Καὶ ἀπὸ τούτων, μίξις, ἔντευξις, ὁμιλία, κοινωνία, κοινώνημα, συνουσία. Οὐ μὴν ὁ πλησιασμὸς, οὐδὲ ἡ διάλεξις, ἀλλὰ διελέχθην αὐτῇ καὶ διειλεγμένος εἰμὶ, ὡς Ὑπερίδης, καὶ ἀττικώτερον, τὸ διεπραξάμην καὶ διέπραξα. Ἀπὸ δὲ αὐτῆς, τὸ χαρίσασθαι (13) καὶ δοῦναι.

Thesaurus auraient dû indiquer ce dernier mot à son ordre alphabétique, puisqu'ils le citent à l'article Σπατίλη.

(1) Ed. χοίρου.

(2) Ed. ὀίπτωτον. Forme qui n'est connue que par ce passage de Pollux. La variante ὑσπώτην ne repose que sur une faute d'iotacisme, ὀισπώτην qui est la véritable leçon.

(3) Ed. σπυράδα. Les deux orthographes étaient usitées.

(4) Ed. σπυραθίαν καὶ σπύραθον. Le neutre σφυράθιον ou σπυράθιον a dû exister. On lit en effet dans Dioscoride, VI, 55 : Σπυρίθια τῶν αἰγῶν, qui n'est probablement qu'une corruption de σπυράθια.

(5) V, 95.

(6) Ed. λαγωόν.

(7) Ed. σῦν. La leçon ὖν est une correction d'une main moderne.

(8) Les mots καὶ κορύπτειν manquent dans l'édition. Jungerm. dit en note qu'il avait d'abord pensé à corriger κυρίττειν en κορύπτειν. Les deux sont usités. Il n'y a rien à changer; seulement il faut adopter l'addition fournie par notre manuscrit, et qui manquait au texte de Pollux.

(9) V, 92.

(10) Ed. κοινόν.

(11) Lisez σποδεῖν comme dans l'éd.

(12) Ed. τεθρυλλημένα.

(13) Ed. χάριν δοῦναι.

Ἐκ (1) τοῦ Ὀνομαστικοῦ Πολυδεύκους.

Φερεκράτης (2) εἶπε τὴν γεραιτέραν, ἀφηλικεστέραν (3), καὶ Κρατῖνος ἀφήλικα γέροντα.

Τῶν πέντε δακτύλων τῆς χειρὸς τὰ ὀνόματα, ἀπὸ τοῦ μικροτέρου ἀρχομένων, μικρὸς (4), παράμεσος, μέσος, λιχανὸς, ἀντίχειρ ἢ μέγας. Ὅταν (5) οὖν συγκλείσῃς τὴν χεῖρα, τὸ ἔξωθεν καλεῖται πύγμη, ὅθεν καὶ τὸ (6) πυκτεύειν καὶ ὁ πύκτης. Ἡ δὲ συνεχὴς τῶν χειρῶν συναγωγὴ, πυκνῶς εἰς πλῆθος ἐπιφερομένη (7), πίτυλος καλεῖται. Τὸ δὲ ἔντοσθεν ἐπιφερόμενον (8), δράγμα, ἀφ' οὗ καὶ τὸ τῶν ἀσταχύων.

Τὰ δὲ ἐκ τῆς χειρὸς λεγόμενα μέτρα οὕτως · συγκλειόμενοι (9) μὲν οἱ τέσσαρες δάκτυλοι (10) ποιοῦσι δογμὴν, ὃ λέγεται καὶ παλαιστὴ καὶ παλαιστὴς ἀρσενικῶς. Τὸ δὲ ἀπὸ καρποῦ ἕως ἄκρων δακτύλων ἡ πᾶσα χεὶρ ὀρθόδωρον. Εἰ δὲ τοὺς δακτύλους ἅπαντας ἀποτείνας ἀπὸ τοῦ μεγάλου πρὸς τὸν μικρότατον μετρεῖς, σπιθαμὴν (11) ποιεῖς. Εἰ δὲ τὸν μέγαν δάκτυλον τῷ λιχανῷ ἀντιτείνειας, τὸ μέτρον λιχάς. Ἀπὸ δὲ ὠλεκράνου (12) πρὸς τὸν (13) μέσον δάκτυλον ἄκρον, τὸ διάστημα καὶ μέτρον πῆχυς. Εἰ δὲ συγκάμψειας τοὺς δακτύλους ἀπ' ἀγκῶνος (14) ἐπ' αὐτοὺς, πυγὼν τὸ μέτρον. Εἰ δὲ συγκλείσειας, πυγμὴ λέγεται (15). Εἰ δὲ (16) ἄμφω τὰς χεῖρας ἀνατείνειας, ὡς καὶ τὸ μέσον στέρνον αὐταῖς συμμετρεῖν, ὀργυιὰ καλεῖται (17) τὸ μέτρον.

(1) Ibid., fol. 94, r°.
(2) II, 17.
(3) Ed. ἀφηλικεστάτην.
(4) Voy. II, 145.
(5) Ed. ἂν δὲ συγκλ. II, 147.
(6) Ed. καὶ ὁ π. καὶ τὸ π.
(7) Ed. ἐπιφερομένων.
(8) Ed. om. ἐπιφερόμενον.
(9) Ed. II, 57, συγκλεισθέντες.
(10) Ed. δακτυλοδόχμη sans ποιοῦσι. Ce composé n'est connu que par ce passage de Pollux. La variante de notre manuscrit est très-importante. Au lieu de δογμὴν il faut lire δοχμὴν qui a pour synonyme παλαιστὴ, et signifie la paume, la largeur de la main. Il est certain que le savant qui a fait son extrait, n'avait pas sous les yeux le mot δακτυλοδόχμη, il n'aurait pas manqué de le relever au lieu de mettre δάκτυλοι ποιοῦσι δογμήν. Les deux mots auront été joints par un copiste maladroit qui en aura fait le composé δακτυλοδόχμη, d'après un manuscrit en onciales ΔΑΚΤΥΔΟΙΔΟΧΜΗ, sans ποιοῦσι qui n'est point dans le texte de Pollux.
(11) Ed. σπιθαμὴ τὸ μέτρον.
(12) Cod. ὀλεκράνου.
(13) Ed. πρὸς τὸ τοῦ μέσου δακτύλου ἄκρον. C'est ainsi qu'il faut lire.
(14) Cod. ἐπ' ἀγκ.
(15) Ed. om. λέγεται.
(16) Ed. εἰ δ' ἄμφ. Notre man. n'élide jamais dans ce cas.
(17) Ed. om. καλεῖται.

Τοῦ αὐτοῦ περὶ αἰδοίου.

Αὐτὴ (1) μὲν ἡ τρίχωσις, ἥδη τε καὶ ἐπίσειον. Τὸ δὲ πρόμηκες τοῦ αἰδοίου, δι' οὗ τὸ ἐκ κύστεως ὑγρὸν ἐπιρρεῖ, καυλὸς ὀνομάζεται. Καὶ στῆμα κατὰ τοὺς ἰατροὺς, τὸ κατηρτημένον. Τὸ δὲ μὴ ἐκκρεμαμένον αὐτοῦ, ὑπόστημα, καὶ κύστεως τράχηλος. Τὸ (2) ὅλον, αὐτόμηκες. Τὸ δὲ ἄκρον, βαλάνος (3). Τὸ δὲ τρύπημα, οὐρήθρα. Τὸ δὲ ἐπικείμενον τῇ βαλάνῳ δέρμα, πόσθη. Ὧ δὲ τὴν πόσθην ἀπέδουν (4), τοῦτον τὸν δεσμὸν κυνοδέσμην (5) ὠνόμαζον. Τὸ δὲ ἀγγεῖον (6) τῶν ὄρχεων ἢ διδύμων, ὀσχεός. Οὗ τὸ χαλώμενον, λακόπεδον. Τὸν δὲ ἀεὶ τούτῳ χαλαρῷ κεχρημένον ἐκ φύσεως (7), λακοσχέαν Ἀθηναῖοι (8) καλοῦσι. Τὰ μέντοι μεταξὺ ὑποστήματος καὶ ὀσχεοῦ καὶ μηροῦ, πλιχάδες λέγονται (9). Τὰ δὲ νεῦρα ἃ τοὺς διδύμους ἀνέχει, κρεμαστῆρες. Τὸ δὲ ῥαφῇ μὲν προσεοικὸς, ὑπὸ δὲ τὸν καυλὸν διὰ τοῦ ὀσχεοῦ μέσου ὑπὸ τὸν ὀνομαζόμενον ταῦρον εἰς τὸν δακτύλιον καταλῆγον πενεὸς (10) ὀνομάζεται, ἢ τράμις, ἢ ὄρρος. Ὅτι (11) γὰρ καὶ ταῦρος τὸ ἐνταῦθα καλεῖται οἱ τραγῳδοὶ μαρτυροῦσιν, ἀταύρωτον τὴν παρθένον ὀνομάζοντες. Τῶν δὲ ὄρχεων τὸ μὲν ἄνω, κεφαλή· τὸ δὲ κάτω, πυθμήν· τὸ δὲ σύμπαν (12) τούτων, αἰδοῖα. Ὁμοίως δὲ καὶ περὶ τοῦ γυναικείου αἰδοίου, τὸ μὲν ὅλον (13) κτεὶς καὶ ἐπίσειον· ἡ δὲ τοπὴ, σχίσμα· τὸ δὲ ἐν μέσῳ, σκαῖρον σαρκίον, νύμφη, ἢ μύρτον, ἢ ἐπιδερὶς (14), ἢ κλειτορίς. Τὰ δὲ ἑκατέρωθεν σαρκώδη, μυρτοχειλίδες, ἢ κρημνοὶ, ἢ πτερυγώματα.

(1) Ed. αὕτη δὲ, II, 170.

(2) Ed. om. τὸ ὅλον αὐτόμηκες. Cette addition est importante. Elle rétablit le texte de Pollux et elle donne un mot nouveau. On ne connaissait que le substantif αὐτόμηκος par un passage de Jambl. in Nicom., p. 105, C, τῷ αὐτομήκει, ce que les critiques modernes corrigent en τῷ αὐτῷ μήκει. Ce nouveau passage de Pollux justifie la leçon τῷ αὐτομήκει, qui viendrait de l'adjectif αὐτομήκης et non du substantif αὐτόμηκος.

(3) Ed. ὥσπερ βάλανος, τὸ τοῦ καυλοῦ ἄκρον.

(4) Ed. ἀπεδοῦντο.

(5) Ed. κυνοδέσμιον. Le *Thesaurus* indique la correction.

(6) Ed. τὸ δὲ τῶν ὄρχ. ἀγγ., ἢ τῶν διδ.

(7) Ed. om. ἐκ φύσεως.

(8) Ed. ὠνόμαζον Ἀθηναῖοι.

(9) Ed. καλοῦνται.

(10) Le mot πενεὸς n'est pas connu. Il est peut-être tronqué pour πε[ρί]νεος. Ed. περίναιον ὀν. καὶ τράμις καὶ ὄρρ. L'orthographe varie entre περίνεον et περίναιον, probablement par suite de la prononciation qui confondait ε et αι.

(11) Rédaction différente dans l'éd., II, 173.

(12) Ed. τὸ δὲ πᾶν.

(13) Ed. τὸ μὲν σύμπαν.

(14) Ed. ἐπίδερρις. Voy. le *Thesaurus*, v. Ἐπίδερις. Les mots suivants, qui ne se trouvent point dans l'édition, ont été ajoutés à la marge : Καὶ ἤτρον· ὁ μεταξὺ ὀμφαλοῦ

Τὸ δὲ γυναικεῖον αἰδοῖον καλοῦσιν οἱ κωμικοὶ καὶ σάραβον (1), καὶ σάκταν, καὶ σάβυττον, καὶ σέλινον, καὶ ταῦρον. Τοῦτο καὶ κῆπος λέγεται παρ' ἄλλοις, καὶ βάτταλος (2). Ὁ δὲ πρωκτὸς καὶ τὸ γέρρον (3), ἐπ' ἀμφοτέρων, τοῦ τε ἀνδρείου καὶ τοῦ γυναικείου.

Παραστάται (4) δέ εἰσι πόροι ἀπὸ τῶν ὄρχεων εἰς (5) τὸν οὐρητῆρα κατάγοντες καὶ ἐκπέμποντες τὸ σπέρμα. Τὸ (6) μέντοι ἀνασπάσαι τὸ αἰδοῖον παρὰ τοῖς ἀρχαίοις κωμικοῖς ἀναστύψαι καλεῖται. Τὸ δὲ ἐπεγείρειν αὐτὸ ταῖν χεροῖν, ἐναφλᾶν, Ἀριστοφάνης ἐν Ἀμφιαράῳ. Ἐκαλεῖτο δὲ καὶ τύλος τὸ αἰδοῖον · ὅθεν καὶ Φερεκράτης τὸ γυμνοῦν τῇ χειρὶ τὸ αἰδοῖον, ἀποτυλοῦν εἶπεν. Ὁ δὲ τῆς πόσθης ἔρημον ἔχων τὸ αἰδοῖον, ἐλέγετο ἀπεσκολυμμένος. Παρὰ δὲ τοῖς Αἰολεῦσι τὸ ἀπεσκολύφθαι τοῦτο ἀποδοιῶσθαι ἐκαλεῖτο.

Τὰ (7) δὲ ὄπισθεν πάλιν, ἔστι μὲν τὸ ἱερὸν λεγόμενον ὀστοῦν ἀπὸ τοῦ σφονδύλου (8) ἄχρι καὶ τοῦ ὀρροπυγίου, τοῦ καὶ κόκκυγος καλουμένου καὶ σπονδυλίου. Τούτου (9) τὸ μὲν ὑπεράνω, ὀσφὺς καὶ ἰξύς. Αἱ δὲ ἑκατέρωθεν κατὰ τὴν ὀσφὺν σαρκώδεις προβολαὶ, ἰσχία · ἐξ (10) οὗ καὶ τὸ ἰσχιάζειν. Τὰ δὲ ὑπερέχοντα ἀπὸ τούτων, γλουτοὶ, καὶ ἐφέδρανα. Οὗτοι δὲ καὶ κοχῶναι καὶ πυγαὶ προσαγορεύονται καὶ προχῶναι. Αἱ δὲ ὑπὸ τοὺς γλουτοὺς ἐπὶ τοὺς μηροὺς καταφερεῖς (11) σάρκες, ὑπογλουτίδες. Τὰ δὲ ἐπ' αὐτῶν παρὰ (12) τοὺς μηροὺς, βουβῶνες.

Ὁ (13) δὲ δακτύλιος, ἐντέρου μὲν τέλος, ὁδὸς δὲ τῶν ἐκ κοιλίας περιττῶν, οὕτωσὶ μὲν ἰδεῖν μεμυκὼς, ἐπὶ (14) πλεῖστον δὲ ἀνοιγόμενος. Τοῦτον οἱ μὲν σφιγκτῆρα, εἰ δὲ στεφάνην καλοῦσι.

Γῆμαι (15) ἐπὶ τοῦ ἀνδρὸς, γέμασθαι δὲ ἐπὶ τῆς γυναικός.

τε καὶ αἰδοίου τόπος ἔνθα μάλιστα γίνεται Ἄρης ἀλεγεινὸς ὀϊζυροῖσι βροτοῖσιν. Voy. Hom., *Il.*, V, 569.

(1) Ces expressions tirées des poëtes comiques ne sont point dans l'édition. Voyez les lexiques de Photius et d'Hésychius.

(2) Voy. le *Thesaurus*, v. Βάταλος.

(3) Voy. le *Thes.*, v. Γέρρον.

(4) Ed. II, 174.

(5) Ed. ἐπὶ τὸν, sans les mots καὶ ἐκπέμποντες.

(6) Ed. II, 176.

(7) Voy. l'éd. II, 182, où la rédaction est différente.

(8) De la même main un π au-dessus du φ, c'est-à-dire σπονδύλου.

(9) Ed. οὗ τὸ ὑπ.

(10) Ed. om. ἐξ οὗ καὶ τὸ ἰσχ. Sur le mot ἰσχιάζειν, voy. le *Thes.*

(11) Ed. II, 186, κατωφερεῖς.

(12) Ed. ἐπὶ τοὺς μηροὺς ὑπὸ τοὺς γλουτούς.

(13) Ed. II, 210.

(14) Ed. ἐπὶ δὲ πλ.

(15) Ed. III, 45.

Τοῦ αὐτοῦ περὶ τῶν ὀπωρῶν.

Κοκκύμηλα (1). Καὶ ὅτι ἐν τῷ περὶ φύσεως Ξενοφάνους εὕρηται κέρασον δένδρον, καὶ ἐκ τούτου πάντως καὶ κεράσια οἱ καρποί. Καὶ κυνάρα (2) ἐν τοῖς φυτοῖς, καὶ κυδώνια μῆλα, οὐχ (3) ἁπλῶς κυδώνια.

Ὅτι (4) ὁ Πάξαμος εἷς ἦν τῶν σοφιστῶν τῆς ὀψοποιητικῆς πραγματείας, καὶ ὡς ἀπ' ἐκείνου οἶμαι ἐκλήθησαν τὰ παξαμάτια.

E. MILLER.

(1) Ed. VI, 46.
(2) Ed. κινάρα, moins bien. Voy. le *Thes.*, v. Κυνάρα.
(3) Ed. om. οὐχ ἁπλ. κυδ. Ce détail est important au point de vue philologique.
(4) Ed. VI, 70, où l'on ne trouve point la fin de la phrase καὶ ὡς ἀπ' ἐκ. κ. τ. λ. Suidas donne ce détail. Boissonade a publié ce dernier article d'après notre manuscrit dans le premier volume de ses *Anecd. gr.*, p. 413.

Je m'aperçois que l'inscription en vers iambiques que j'ai publiée dans le numéro de janvier de cette année, p. 53, a déjà paru, mais sans explications, dans le *Bulletin de l'Institut égyptien*, 1869-1871, p. 119. J'y remarque les mauvaises leçons : ἀδέ pour ἅδε au premier vers et ἁ δὲ au sixième; πείδῳ pour πέδῳ au quatrième. Quant à la lecture νεκραγωγὸν au même vers, au lieu de νεκραπωγὸν donné par le monument, je l'ai discutée comme conjecture et j'en ai démontré l'impossibilité. Restent les trois derniers vers, qui étaient peut-être plus lisibles à l'époque où cette inscription a été publiée. Dans tous les cas, l'estampage qui m'a été envoyé est peu net dans cette partie. Il faut suppléer au commencement du septième vers Μέμφις, qui est la patrie du personnage en question. La fin du huitième vers sera φαῦλον οὐ συνείπετο. Celle du neuvième est donnée ainsi : τὰν μοῖραν ὡς εὖ παρ' ἀμέω. E. M.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE MARS

M. Duruy lit en communication un travail sur la première partie du règne d'Hadrien.

M. de Longpérier offre, de la part de M. Alexandre Bertrand, un mémoire intitulé : *Les tumulus gaulois de la commune de Magny-Lambert* (Côte-d'Or), extrait des Mémoires de la Société des antiquaires de France, t. XXXIV. « L'auteur, dit M. de Longpérier, a étudié avec soin les objets de diverses sortes qui ont été recueillis dans ces tumulus; il les compare soigneusement aux dépouilles des sépultures de diverses parties de l'Europe et il conclut, après être entré dans beaucoup de détails bien étudiés, en disant : qu'on peut regarder la civilisation des populations de Hallstatt (Autriche) comme identique à celle de la Côte-d'Or à l'époque où ont été élevés les tumulus de Magny. Or, ces peuples de Hallstatt occupaient une station sur la route de l'Orient et de l'Occident, et les objets que le baron de Sacken a si bien étudiés dans leurs sépultures comptent parmi les documents les plus importants de l'archéologie géographique. Le mémoire de M. Bertrand est rempli de constatations intéressantes et d'observations neuves. Il est de nature à faire faire des progrès à la connaissance de cette histoire des peuples qu'on peut appeler extra-littéraire. »

M. Michel Bréal commence la lecture d'un mémoire sur les *Tables Eugobines*. Nous reviendrons sur ce mémoire quand la lecture en aura été terminée.

M. Le Blant communique des observations sur les *Martyrs des premiers siècles de notre ère et sur ceux de l'extrême Orient*.

M. de Longpérier offre à l'Académie, au nom de M. Fr. Lenormant, un deuxième fascicule de l'ouvrage autographié qui a pour titre : *Choix de textes cunéiformes inédits ou incomplétement publiés jusqu'à ce jour*. « La publication de M. Lenormant, dit M. de Longpérier, est destinée à mettre entre les mains des philologues une série de textes qui les aident dans leurs travaux. Les titres placés en tête de chaque article fournissent déjà une idée du contenu et de l'âge des textes. »

Une erreur s'est glissée dans notre dernier compte rendu; le nom de la divinité de la *pierre sacrée* d'Antipolis a été écrit partout Πρεπων, c'est Τερπων qu'il faut lire. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Nous recevons de M. Ferdinand Chardin la lettre suivante :

« Monsieur,

« La livraison de mars de la *Revue archéologique* contient, à la page 194, un extrait du *Journal de Bolbec* où il est question de la découverte d'une *pipe* dans une sépulture romaine. Cet objet n'est pas aussi rare dans d'anciens tombeaux celtiques ou romains que semble le croire le rédacteur de ce journal. M. le docteur Fiedler, professeur à Wesel, dans le compte rendu du Catalogue du musée de M. Meester de Ravenstein, inséré dans les *Jahrbücher des Vereins von Alterthums-Freunden im Rheinlande*, 1872, *Heft LII*, fait mention, à la page 145, d'une *pipe en fer* découverte en même temps qu'une main votive en bronze et contenue dans un vase de couleur grise, en un lieu situé près du village de Rumpst (Belgique), où des fouilles souvent répétées ont indiqué un établissement romain. M. Fiedler ajoute les observations suivantes, que nous traduisons du texte allemand :

« Ces sortes de petites pipes, semblables aux pipes en terre, n'ont été « découvertes que dans les contrées habitées par les Celtes, en Écosse, où « on les appelle *pipes d'Elfin*, en Irlande, où elles se nomment *pipes de* « *Danaë*, dans l'Angleterre septentrionale et dans la Suisse méridionale, « où elles portent le nom de *pipes de fées*. Ces noms conservés par le « peuple indiquent l'origine celtique de ces petites pipes fabriquées en « métal ou en terre cuite, dont cependant nous ne connaissons pas l'usage. « Aux environs de Freesen et d'Osnabrück, on a trouvé, dans quelques « tumulus que les habitants du pays appellent *Aulkren-Græber*, de ces pe- « tites pipes en terre près des urnes. Voy. Keferstein, *Antiquités celtiques*, « t. I, p. 240. »

« Voilà donc bien établie la fréquence de semblables trouvailles; quant à leur usage, nous imiterons prudemment la réserve de l'auteur que nous copions, en nous abstenant de toute conjecture hasardée.

« FERD. CHARDIN. »

— Les détails suivants, qui sont communiqués par la commission municipale d'archéologie, établissent l'importance des monuments mi-

thriaques et particulièrement du bas-relief découvert le 23 mars dernier sur le mont Esquilin.

« La plaque sur laquelle est représenté comme d'habitude le sacrifice mithriaque est d'un relief peu saillant, et le sujet paraît plutôt dessiné que sculpté. La grotte sacrée, emblème du monde, au fond de laquelle Mithras accomplit le sacrifice, est flanquée de deux arbres sacrés, le palmier et le cyprès. Sur le cyprès est posé le corbeau mithriaque, et au-dessus de la grotte, à droite et à gauche, on remarque les bustes du Soleil et de la Lune; un des rayons de la couronne solaire se prolonge jusqu'à Mithras, de même que dans l'autre bas-relief, également capitolin, trouvé à la *Saburra*. Il y a ceci de très-remarquable, que les bustes du Soleil et de la Lune sont, à ce qu'il semble, répétés deux fois. Au dehors de la grotte, assistant Mithras, sont, comme d'habitude, les deux génies portant des lampes, symbole des équinoxes. Au-dessous on lit l'inscription suivante :

C. P.

PRIMUS PATER FECIT.

« Dans la partie inférieure, à droite et à gauche, on voit deux groupes de deux personnes représentant deux des épreuves de l'initiation mithriaque, c'est-à-dire, à ce qu'il paraît, celle du fer et celle du feu. A gauche se tient à genoux le postulant mithriaque, pendant que l'initiateur feint de lui plonger le couteau dans la poitrine. A droite, ce même postulant paraît subir l'épreuve du feu, en tenant la main sur un autel devant l'initiateur vêtu à la mode persane.

« Ces détails, ainsi que la présence des deux arbres sacrés, le rayon prolongé du soleil, la répétition des bustes en haut de la grotte, rendent des plus remarquables ce monument, que signalent aussi la façon dont il est travaillé et de nombreuses traces de polychromie et de dorure. On peut dire que c'est le plus singulier marbre mithriaque qui ait jamais été trouvé à Rome. »

—— Sachant combien sont rares et précieuses les médailles bien conservées qui appartiennent au continent et aux îles de la Grèce propre, nous croyons devoir annoncer une collection qui, formée à Athènes, au prix de vingt années de recherches et de soins, contient un grand nombre de monnaies appartenant à cette catégorie. Elle appartient à M. Philippe Margaritis, que connaissent, par ses belles photographies, tous les voyageurs qui ont passé par Athènes. Le catalogue est formée de deux parties : les pièces rares et inédites sont décrites à part, et cette description est placée en tête; la seconde partie du catalogue contient la description sommaire de toutes les pièces de la collection. Celle-ci a été classée d'après l'ordre chronologique et géographique adopté par Eckel et suivi par Mionnet. Deux planches, dessinées par Dardel, représentent quatre-vingt-dix-huit des pièces les plus intéressantes. M. Margaritis montre lui-même sa collection tous les jours, de midi à cinq heures, rue de Port-

Mahon, n° 9, hôtel de Port-Mahon. On est prié d'adresser les lettres et les demandes de catalogue à M. Edmond Noël, pour M. Ph. Margaritis, 3, rue d'Alger, Paris.

—— Le Préfet de la Creuse vient d'adresser à ses administrés la circulaire suivante, à laquelle la *Revue* ne saurait donner trop de publicité. C'est un exemple que toutes les autorités de nos départements devraient s'empresser de suivre.

« Cabinet. — *Archéologie.* — Au sujet des découvertes qui seraient faites dans le département.

A Messieurs les Sous-Préfets, Maires et Instituteurs du département.

Messieurs,

Je n'ai pas besoin de vous rappeler que le chef-lieu du département possède un Musée qui occupe un rang important parmi les établissements du même genre, et où sont classés avec soin tous les objets qui forment comme les archives de l'histoire locale. Ces collections, fruit de patientes recherches, n'ont pas seulement pour but de fournir de nouveaux éléments à l'histoire de notre province ; elles répandent encore le goût et le progrès des arts en fournissant des modèles précieux aux artistes et aux industriels.

Vous comprenez combien il importe que rien ne soit perdu parmi les objets que mettent à découvert des fouilles heureuses dues au hasard ou guidées par la science.

Les haches de l'âge de pierre, les armes de bronze, les monnaies et médailles, les amphores de verre, d'argile ou de métal, les meubles anciens, les inscriptions, nous révèlent l'intelligence et les mœurs des anciens habitants de la Creuse.

Des mesures ont été prises à l'égard des fragments découverts par les entrepreneurs de travaux publics; mais il est nécessaire que de semblables précautions soient établies en ce qui concerne les découvertes faites par des particuliers. Dans ce dernier cas, je vous serais reconnaissant d'engager les habitants de votre commune à vous signaler les objets trouvés par eux et ayant une valeur archéologique, afin que vous puissiez immédiatement m'en informer. Je m'empresserai d'envoyer sur les lieux des hommes compétents pour les apprécier.

Quant aux découvertes qui ne sont pas transportables, telles que tombes gauloises, gallo-romaines ou franques, vestiges de voies romaines ou d'habitations, etc., les Directeurs du Musée se feront un devoir d'aller relever les plans et descriptions de ces monuments avant leur destruction complète nécessitée par les travaux.

En vous conformant à ces instructions, vous seconderez puissamment les efforts de la Société scientifique du département et vous compléterez l'inventaire de nos richesses archéologiques.

Je vous prie également de vouloir bien me faire connaître s'il existe ac-

tuellement dans votre commune des objets ou des monuments pouvant présenter quelque intérêt au point de vue de la science.

Je recommande à MM. les Maires de communiquer la présente circulaire à MM. les conseillers municipaux qui, disséminés dans les hameaux, leur prêteront, je n'en doute pas, un utile concours.

Agréez, Messieurs, etc.

Le Préfet de la Creuse, R. Fournier. »

— M. Émile Burnouf nous écrit :

Athènes, 19 février 1874.

« Mon cher collègue,

Rien de nouveau ici. Les journaux grecs avaient fait bruit d'un temple avec sculptures admirables mis au jour dans la Corinthie. C'était bien étonnant. Vérification faite, cela s'est trouvé consister en une pierre sur laquelle on aperçoit des restes de bas-reliefs représentant des enfants brisés. Ce morceau s'est trouvé près du chemin entre Corinthe et Sicyone; grande déception.

Je profite de cette lettre pour vous envoyer une copie exacte d'une suite de dessins tracés en creux sur une fusaïole troyenne. M. Haugh, l'orientaliste, y voit une écriture cypriote et y lit *Si i go*, faisant de cela le nom d'un dieu ou d'une déesse qui aurait donné son nom à Sigée, à Sicyon, au Scamandre, etc. Mais est-ce une inscription, et non une simple décoration ? J'en doute. La fusaïole est extrêmement grossière; je vous en donne un dessin plus exact que celui de l'album de M. Schliemann; vous le publierez si vous le voulez et si vous avez de la place.

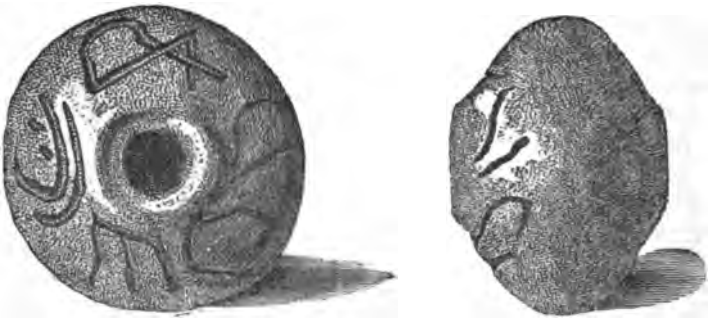

Je fais en ce moment une étude sur ces fusaïoles, qui sont au nombre de plus de sept mille, et dont beaucoup portent des figures gravées. Ces dessins sont tous âryens et s'expliquent très-facilement avec les données indo-perses. Si j'arrive à un résultat satisfaisant, je pourrai vous envoyer un petit travail là-dessus pour la *Revue archéologique*. J'ai déjà, du moins, acquis la conviction que ce sont bien des pesons de fuseau; une d'elles contient encore un morceau de bois carbonisé, et plus de la moitié sont usées autour et au-dessous par un frottement circulaire. »

— A M. le directeur de la *Revue archéologique*.

Monsieur,

La revue périodique publiée par le *Palestine Exploration fund* contenait, dans un de ses derniers numéros, la relation de la découverte, par un explorateur américain, de trois nouvelles inscriptions grecques au Nahr-el-Kelb ou Lycus, près de Beyrouth, en Syrie. Permettez-moi, Monsieur, de revendiquer ici, pour mon compte personnel, la priorité des deux tiers de la trouvaille que le hasard me fit faire dans le courant de mars 1871. A cette époque, j'étais à demeure au couvent des PP. lazaristes d'Antoura, dans le Liban, et je descendais fréquemment à Beyrouth, distant de quatre lieues. Un matin que j'étais parti de meilleure heure que de coutume, j'arrivai au Lycus au lever du soleil. Au lieu de traverser le gué, je mis pied à terre et dis au moukre ou muletier d'aller m'attendre sur la route, à un kilomètre de là. Je fis à pied le détour par le pont, le traversai, passai devant l'inscription de Saladin et m'assis devant l'inscription d'Antonin, jusqu'alors dans l'ombre. Tout à coup le soleil s'éleva au fond de la vallée et l'éclaira, et ses rayons, rasant la surface des rochers sans pénétrer dans les creux des caractères de l'inscription, firent ressortir ceux-ci, qui m'apparurent se détachant nettement en noir et comme tracés à l'encre sur un fond éclatant. J'étais le premier voyageur témoin d'un pareil spectacle, car je pus, sur mon calepin, dessiner le monument, dont le cadre est surmonté d'un fleuron à six lobes omis, je crois, dans toutes les descriptions, et relever le texte, dont les lettres étaient d'une netteté parfaite et dont toutes les copies publiées jusqu'à présent sont plus ou moins fautives (1). Je ne le donne point ici. Je dirai seulement qu'à la cinquième ligne il y a INMINENTIBVS pour IMMINENTIBVS. A la sixième ligne il y a LICO pour LYCO. A la huitième, ANTONINIANAM pour ANTONINIANVM. Je continuai ma route et j'arrivai au petit doukkan situé en face du gué et au bas de la montée de la voie. Là se détachait de la même manière, et *comme peinte*, l'inscription que le général Ducrot a fait graver dans le champ d'une stèle égyptienne. Sur le cadre, dans le coin à droite, se voit encore distinctement un cartouche, mais fruste et illisible. Je montai le lacet que fait la voie à partir de là et que les Turcs, dans une réparation récente, ont pourvu de degrés. Je tournai à gauche, puis à droite, puis à gauche, puis à droite, puis à gauche, et à deux pas de là, en levant la tête à gauche, j'aperçus à environ deux mètres de hauteur et se détachant également en noir une magnifique inscription grecque gravée sur la surface un peu déprimée du rocher. C'est cette inscription que le numéro de la Revue du *Palestine Exploration fund* a publiée d'une façon inexacte et fautive, car le milieu et la partie inférieure de l'inscription ont souffert, mais qu'une étude plus approfondie sur estampage permettra de restituer sûrement. Je l'examinais attentivement et me disposais à la copier quand mon muletier m'appela. Je me levai pour rejoindre ma monture. J'avais

(1) Voir le *Corpus* de Berlin.

fait à peine vingt mètres et j'étais arrivé au point où la voie tourne brusquement à gauche pour côtoyer la mer, lorsque sur la paroi du rocher qui fait le coude, à gauche, je vis sur une surface plane, un peu oblique, ménagée *ad hoc*, une autre inscription (encadrée cette fois) de dix lignes de caractères presque aussi grands que ceux de la première, mais frustes. Je ne vis pas d'autre inscription grecque que celle de la borne milliaire couchée à droite, à deux pas de là, et publiée dans le recueil de MM. Le Bas et Waddington.

Deux fois encore je repassai aux mêmes lieux à la même heure, deux fois je revis ces inscriptions, deux fois le temps me manqua pour les copier. Je ne pus que prendre à la hâte les commencements des douze lignes du premier texte; pour déchiffrer le reste, il m'eût fallu arrêter le soleil qui, en s'élevant, finit par éclairer les creux des lettres et les fait disparaître avant de les replonger dans l'ombre; et avoir un temps il m'eût fallu une science du grec qui me manquaient. Au mois d'octobre suivant, j'allai, accompagné d'un ouvrier et aidé du concours de M. Louis Laurella, agent du Lloyd autrichien, prendre les estampages de ces textes, inédits jusqu'alors, et qu'on ne peut bien réellement apercevoir que pendant un quart d'heure environ chaque jour, au lever du soleil. Je suis le premier chercheur qui ait passé là à pareille heure, rien d'étonnant à ce que le hasard m'ait favorisé. Je parlai de ma découverte à Beyrouth et je ne doute point que quelqu'une des personnes que je mis dans la confidence n'en ait fait part à l'explorateur américain, ou même peut-être le secret a-t-il été divulgué par les moukres qui me virent en extase devant ces lignes d'écriture. A mon retour en France, Monsieur, je vous parlai de ma trouvaille, j'en parlai à M. de Saulcy, et, il y a plus d'un an, je confiai les estampages à M. Waddington, à qui le temps manqua pour les étudier, et qui les a encore.

Je ne veux point ici discuter sur le sens de la grande inscription, qui me paraît fort curieuse. Que dit l'autre? Elle est fruste et je ne sais ce qu'on en pourrra tirer. Je pense toutefois qu'il est intéressant de rapprocher et de citer ici la traduction d'un passage de Nicolas de Damas, publié dans les *Fragmenta historicorum græcorum*, éd. Didot (t. III, p. 414-74) :

« Cumque ille (Antiochus) in Parthos expeditionem faceret, eum comi-
« tatus est Hyrcanus.

« At Antiochus, erecto tropæo ad Lycum fluvium, cum Indaten Partho-
« rum ducem superasset, illic per biduum substitit ad preces Hyrcani
« Judæi, quod forte inciderat patrium quoddam festum in quo Judæis non
« licebat iter facere. »

Qui sait si la seconde inscription n'est point relative soit à ce trophée d'Antiochus, soit au séjour des deux rois au Lycus?

En terminant, je dirai que les antiquités du Lycus n'ont jusqu'à présent été vues qu'en passant et décrites incomplétement ou inexactement. Sans avoir la prétention de dire le dernier mot sur cette question, j'ajou-

terai, dans un article spécial, mes observations personnelles à ce qui a été déjà écrit là-dessus.

Veuillez agréer, Monsieur, etc.

G. Colonna Ceccaldi. »

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique.* Nos I et II (janvier et février) 1874, trois feuilles.

Séances des 12 et 19 décembre 1873 et des 2, 9 et 16 janvier 1874. Fouilles de Chiusi. Fouilles de Concordia. Avis de la direction.

La Julia Concordia dont il est ici question était une colonie fondée par les triumvirs dans le pays des Vénètes, entre le Tagliamento et la Livenza. On n'en connaissait que le nom; des fouilles récentes viennent d'y faire découvrir une quarantaine d'inscriptions latines et une grecque. La plupart sont chrétiennes et des IVe et Ve siècles; mais quelques-unes, fort bien conservées et importantes, remontent à l'époque païenne et au IIe siècle de notre ère.

No III, de mars 1874, deux feuilles.

Séances des 23 et 30 janvier, du 6 février. Fouilles de Corneto et de Pompéi. Calendriers de la province d'Asie.

— *Journal des Savants*, cahier de mars 1874, sommaire : *M. P. Lebrun*, par M. Patin; *les Poésies de Jean Vauquelin*, par M. P. Paris; *Promenade autour du monde*, de M. de Hubner, par M. Caro; *Recherches sur des sujets d'économie politique*, par M. Baudrillard; *l'Outtarakanda*, par M. Barthélemy Saint-Hilaire; *Denis de Byzance*, par M. Miller, etc.

BIBLIOGRAPHIE

Mémoire sur la date des écrits qui portent les noms de Bérose et de Manéthon, par Ernest Havet. Paris, Hachette, 1873, in-8 de 80 p.

Ce mémoire, lu devant l'Académie des inscriptions à la fin de l'année dernière, a moins la prétention de résoudre un problème bibliographique, probablement insoluble d'ailleurs, que d'écarter certaines hypothèses trop aisément admises, même de nos jours, sur la foi d'écrivains tels qu'Eusèbe, Georges le Syncelle, Tatien, etc., dont l'autorité présente à d'autres égards des garanties insuffisantes.

M. Havet a été frappé de cette circonstance, que Bérose et Manéthon sont placés tous deux au IIIe siècle avant notre ère, l'un, prêtre de Bel à Babylone, comme ayant composé une Histoire de l'Assyrie en trois livres, l'autre, prêtre d'Héliopolis, comme ayant écrit, pareillement en trois livres, l'Histoire ou plutôt la Chronographie de l'Égypte. Il y a dans cette tradition un ensemble de conditions identiques ou analogues qui paraît avoir pour cause première un arrangement indépendant de la vérité positive. Le savant critique passe en revue tous les textes grecs et latins sur lesquels repose la donnée classique et n'a pas de peine à établir que les écrits attribués à Bérose et à Manéthon doivent descendre du IIIe siècle avant notre ère jusqu'à un siècle et demi plus bas, et même davantage pour Bérose. Les principales raisons pour conclure ainsi sont, d'abord, le silence complet des écrivains antérieurs à Josèphe, et en particulier le silence de Diodore de Sicile; les vers sibyllins du prétendu Polyhistor, sur la tour de Babel, où M. Havet voit l'œuvre d'un Juif bien plutôt que d'un Babylonien; l'esprit « sensiblement hellénisé » qui paraît dans les écrits qui portent les noms de Manéthon et de Bérose; les dispositions hostiles remarquées à l'égard des Juifs dans les textes attribués à Manéthon, et d'après lesquelles ces textes n'auraient pu être écrits que vers l'année 100 avant J. C.; enfin certaines circonstances accessoires, telles que l'isolement de ces deux noms et la symétrie de ce qu'on raconte sur les personnages qu'ils désignent.

Ce n'est pas que M. Havet mette en question la valeur historique des écrits dont il recherche la paternité et l'époque. S'il rapporte plusieurs exemples peu favorables à Bérose, il est de ceux qui reconnaissent l'exactitude de Manéthon et son utilité pour l'étude des monuments égyptiens. Mais son but est surtout de montrer que ces écrits ne peuvent remonter à l'époque où les place l'opinion commune. Ainsi s'explique comment ils ont si peu attiré l'attention des anciens.

L'auteur a rejeté dans un *Appendice* quelques *excursus* concernant, A, la date de deux morceaux des *Oracula sibyllina* sur la tour de Babel; B, le περὶ Ἰουδαίων attribué à Alexandre le Polyhistor; enfin, C, les fragments

sur les Juifs attribués à divers écrivains grecs, note où M. Havet affirme en manière de conclusion qu'il n'existe avant l'époque romaine aucun témoignage authentique sur le judaïsme.

L'auteur du *Christianisme et ses origines*, ouvrage qui, pour le dire en passant, vient d'arriver à sa seconde édition, a bien mérité des égyptologues et des savants qui ouvrent la voie aux études d'assyriologie, en les faisant profiter de ses recherches sur les plus anciens textes grecs et latins relatifs à l'histoire du peuple juif. RC. E.

K. B. Stark. **Zwei Mithræen der Grossherzoglichen Alterthümersammlung in Karlsruhe.** Heidelberg, in-4, 1865.

K. B. Stark. **Ueber Kunst und Kunstwissenschaft auf Deutschen Universitæten.** Heidelberg, 1873, Mohr, in-4.

M. Karl Bernhard Stark, professeur d'archéologie et directeur de l'Institut archéologique à l'université de Heidelberg, est certainement un des hommes qui rendent en ce moment le plus de services aux études d'archéologie et d'histoire grecque. C'est lui qui, après la mort de Karl Friedrich Hermann, a entrepris d'éditer à nouveau un *Manuel des antiquités grecques* et de le mettre au courant des progrès de la science et des découvertes nouvelles. Sans doute il disposait à cet effet des notes laissées par le regrettable professeur de Gœttingue et préparées par lui pour une réimpression future ; mais, comme il est facile de s'en apercevoir en maniant ce précieux manuel, la plus grande partie des additions et des corrections appartiennent bien à M. Stark. Il a droit à une large part de la reconnaissance que tous ceux qui s'occupent de l'antiquité doivent éprouver pour les laborieux érudits qui mettent à leur disposition, sous une forme commode, tant de matériaux soigneusement classés. La rédaction d'un de ces manuels, comme l'Allemagne en possède à peu près pour toutes les branches des connaissances humaines, est une des entreprises les plus pénibles et les plus longues où puisse s'engager un savant, et l'honneur n'est pas en proportion des heures dépensées et de l'effort nécessaire pour condenser et grouper tant de renseignements ; mais le service ainsi rendu est inappréciable. Je ne crains pas de dire que l'une des causes qui retardent chez nous le progrès des études relatives à l'antiquité, c'est que de pareils manuels nous manquent ; celui qui veut entreprendre un travail spécial sur un point donné perd beaucoup de temps à chercher dans les bibliothèques ce qui a été écrit à ce sujet, il n'arrive point à se rendre compte de l'état de la science sur la question qui l'occupe, il ne se met point aisément au courant des questions voisines, et il risque d'user ses forces à démontrer de nouveau ce qui a déjà été mis au-dessus du doute, ou, comme on dit familièrement, à enfoncer des portes ouvertes. Ce qui serait plus utile au progrès de nos études que bien des circulaires et bien des règlements, ce serait de bonnes traductions françaises d'ouvrages tels que le *Manuel de l'archéologie de l'art* d'Ottried Müller, revu sur l'édition donnée par Welcker, l'*Histoire de la littérature grecque* de Bernhardy, les *Histoires de la littérature latine* de Baehr et de Teuffel, les *Ma-*

nuels d'antiquités grecques de Schœmann et de Karl Frédéric Hermann. Ce dernier surtout, grâce à M Stark, est vraiment, dans sa forme actuelle, un livre admirable. La troisième partie, celle qui est consacrée aux antiquités privées et aux antiquités du droit, est devenue un ouvrage nouveau; les 360 pages que contenait la première édition ont été presque doublées; ce volume, qui a achevé de paraître en 1870, en contient 595. Il n'est point de paragraphe où n'aient été ajoutées des citations et des indications d'ouvrages publiés depuis la mort d'Hermann (1855); comme la première rédaction de l'ouvrage, ces additions et corrections supposent une prodigieuse lecture, et, témoignage que l'on ne saurait rendre dans la même mesure à tous les produits de l'érudition germanique, cette lecture ne s'est pas restreinte aux ouvrages d'origine allemande. Pour n'en citer qu'un exemple, l'auteur a lu avec le plus grand soin les mémoires et les divers travaux des membres de notre École française d'Athènes, tout dispersés qu'ils aient été dans différents recueils; il les cite souvent et leur a emprunté beaucoup de faits et de renseignements. Combien d'ailleurs ces travaux auraient eu plus de succès en France et plus de retentissement à l'étranger si l'on avait créé dès le début ce qui, après plus de vingt-cinq ans, n'existe pas encore, des *Annales* et un *Bulletin de l'Ecole d'Athènes!*

Tout en accomplissant cette tâche, M. Stark a su garder du temps pour d'autres travaux qui rentrent plus particulièrement dans ses études d'archéologue; nous avons sous les yeux une dissertation avec laquelle la *Revue* est bien en retard, car ce travail remonte déjà à 1865. Il s'agit de deux bas-reliefs mithriaques qui font partie de la collection d'antiquités grand-ducales à Carlsruhe. Ces deux bas-reliefs sont très-curieux l'un et l'autre par les représentations accessoires qui entourent et encadrent le sujet principal, toujours le même, le sacrifice du taureau; elles fournissent à M. Stark l'occasion d'étudier avec beaucoup de finesse et de précision tout le symbolisme du culte mithriaque. A cette minutieuse description de ces deux monuments, description que permettent de suivre deux planches lithographiques exécutées avec soin d'après des photographies, succède une revue rapide des monuments géographiques jusqu'ici recueillis sur la surface du monde connu des anciens et quelques réflexions sur la manière dont ils s'y répartissent; enfin le travail se termine par des considérations générales qui forment comme le sommaire d'un intéressant chapitre d'histoire religieuse sous ce titre : *Le développement graduel du culte de Mithra. La symbolique de la représentation principale.* Nous voudrions voir M. Stark reprendre ailleurs les vues et les idées qu'il a dû se borner ici à indiquer brièvement sans pouvoir les développer ni les accompagner des preuves nécessaires.

L'autre travail de M. Stark a un caractère tout différent et plus général; c'est toute l'histoire d'un des enseignements qui ont le plus d'avenir, celui de l'histoire, ou, comme disait Ottfried Müller, de l'archéologie de l'art; c'est surtout l'histoire de cet enseignement dans les universités alle-

mandes depuis la renaissance des lettres. Chargé depuis plusieurs années de diriger cet enseignement à l'université de Heidelberg, l'auteur a été tout naturellement conduit à se demander quand on en avait conçu la première idée, comment on l'avait comprise jusqu'alors, quelle place on lui avait faite dans l'ensemble des cours destinés à la jeunesse universitaire, quels secours avaient été mis et sont mis dans les autres établissements d'instruction supérieure à la disposition des professeurs pour développer chez leurs élèves le goût et le sentiment de l'art. Le discours commence par des réflexions fort justes sur le parti que les gens bien élevés, dans n'importe quelle carrière, tireraient de notions élémentaires d'esthétique; ils mettraient toujours à profit une connaissance même superficielle des principes de l'art, des lois qui en règlent le développement, et des grandes études qui se sont succédé dans le domaine de la plastique. Après cette entrée en matière, les origines de l'enseignement universitaire en Allemagne sont résumées en quelques pages; on voit quel mauvais accueil la vieille scolastique, qui se sentait menacée, fit à l'esprit tout artistique et tout poétique de la renaissance italienne. Jusque vers la fin du dernier siècle, M. Stark l'avoue sans mauvaise honte, le goût de l'art et la connaissance de son histoire furent très-peu répandus en Allemagne. Gœthe, Winckelmann, et, dans le monde universitaire, Chr. Gott. Heyne commencèrent à éveiller le sentiment esthétique, à faire comprendre ce que le philologue, comme on dit en Allemagne, pouvait et devait tirer, pour mieux pénétrer le génie de l'antiquité, de l'étude des monuments figurés. Depuis lors la fondation d'écoles des beaux-arts telles que celles de Dresde, la création de musées méthodiquement disposés, comme ceux de Berlin et de Munich, l'introduction dans l'enseignement universitaire de cours de l'histoire de l'art, cours où les professeurs et les élèves ont à leur disposition des collections académiques formées de plâtres choisis avec soin et bien classés, toutes ces innovations ont comblé l'abîme qui séparait les lettrés des artistes de profession, et tout le monde y a gagné. Les érudits surtout ont maintenant entre les mains, pour pénétrer les secrets du génie de l'antiquité, un instrument nouveau et d'une singulière puissance. Nous sommes étonnés que dans cette revue, toute rapide qu'elle soit, M. Stark n'ait pas trouvé l'occasion de mentionner la fondation par Bunsen et Gerhard de l'Institut de correspondance archéologique, et les noms des historiens de l'art antique que cette institution a fournis à l'Allemagne et que l'on trouve aujourd'hui professeurs dans ses principales universités.

Les notes qui terminent la brochure et qui pour la plupart se rapportent à des écrivains, à des professeurs et à des ouvrages peu connus, surtout en France, ne sont pas la partie la moins curieuse du travail. Elles occupent dix-huit pages. Nous aurions aimé à trouver dans ces notes quelques détails sur l'enseignement spécial dont M. Stark est chargé à Heidelberg sous le titre de professeur d'archéologie et de directeur de l'Institut archéologique.

G. Perrot.

Les Premières civilisations, études d'histoire et d'archéologie, par Fr. Lenormant. 2 vol. in-8, 1874, Maisonneuve.

M. Fr. Lenormant vient de réunir en deux volumes divers articles publiés par lui, depuis quelques années, dans des recueils tels que la *Gazette des beaux-arts*, le *Correspondant*, les *Annales de philosophie chrétienne*, etc., articles qui témoignent de l'étendue et de la variété de son érudition et qui mettent à la portée de tous les esprits curieux les résultats obtenus, au prix de minutieuses et patientes études, par l'égyptologie et l'assyriologie contemporaines, ainsi que par les fondateurs de la science des antiquités contemporaine; l'archéologie proprement dite et l'épigraphie grecque aident l'auteur à vérifier, à compléter les conclusions ou les hypothèses auxquelles il arrive surtout par le déchiffrement de ces écritures orientales dont il aura tant contribué à pénétrer le mystère. Bien des rayons sont ainsi projetés dans les ténèbres de problèmes historiques dont la solution n'est peut-être plus aujourd'hui qu'une affaire de patience et de temps. Pour donner une idée de l'intérêt des sujets traités dans ce recueil, il nous suffira d'en transcrire la table.

Tome premier. Préface. L'homme fossile. Les monuments de l'époque néolithique, l'invention des métaux et leur introduction en Occident. L'antiquité égyptienne à l'Exposition universelle de 1867. Le poëme de Pentaour. Recherches sur l'histoire de quelques animaux domestiques, principalement en Égypte :

1. L'âne et le cheval aux temps de l'ancien empire égyptien; 2. Le cheval dans le nouvel empire égyptien; 3. L'âne et le cheval dans les antiquités des peuples aryens; 4. De la domestication de quelques espèces d'antilopes dans l'ancien empire égyptien; 5. L'introduction et la domesticité du porc chez les anciens Égyptiens; 6. Les animaux employés par les anciens Égyptiens à la chasse et à la guerre; 7. Le chat domestique dans l'antiquité. Le roman des Deux Frères.

Tome second. Le déluge et l'épopée babylonienne. Un véda chaldéen. Un patriote babylonien au VIIe siècle avant notre ère, Mérodachbaladan. La légende de Cadmus et les établissements phéniciens en Grèce.

Tous ces travaux, M. Lenormant les a soigneusement revus avant de les livrer de nouveau à l'impression; il a corrigé les erreurs qui avaient pu lui échapper, et, sur certains points, il a ajouté de nouvelles preuves aux assertions qui avaient pu paraître hasardées. Nous signalerons, comme l'un des mémoires qui ont le plus gagné à cette révision, le travail sur la légende de Cadmus; il contient, dans sa forme actuelle, plusieurs notes des plus curieuses, entre autres celle où l'auteur montre dans les monuments hiéroglyphiques de l'Égypte une trace certaine de la révolution qui s'est accomplie dans le Péloponèse par la substitution de la dynastie de Danaüs à la dynastie pélasgique ou achéenne d'Inachus et de Phoronée. Il obtient ainsi des points de repère fixes qui l'aident à fixer avec plus de certitude l'époque de l'avénement des Pélopides, dynastie originaire de la Phrygie ou de la Lydie, et l'époque de la guerre de Troie. ***

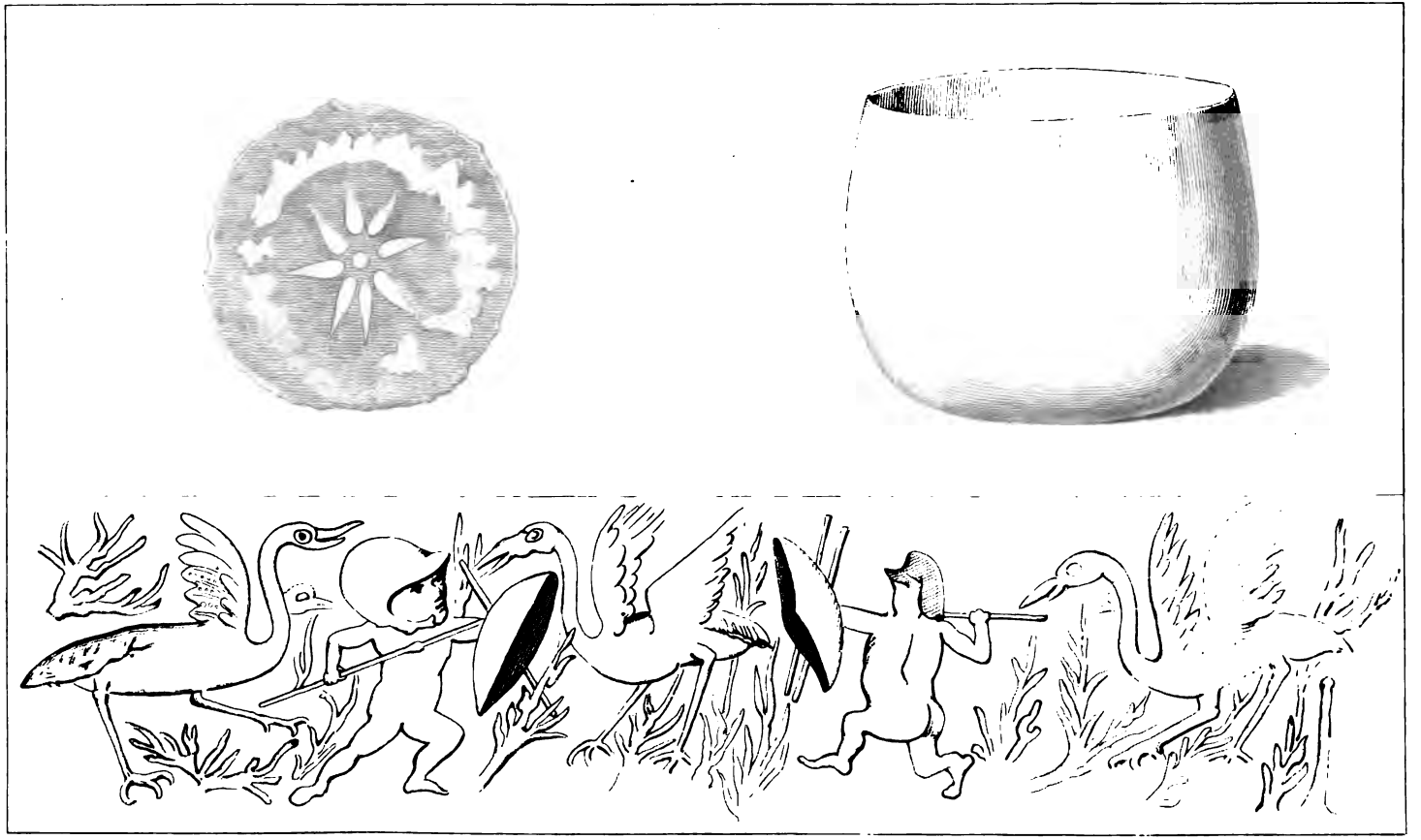

Ch. Revaisson Mollien del. Ch. Ovry sc.

VERRE TROUVÉ À NIMES. (Musée du Louvre.)

Dufour del. Ch. Chary sc.

VERRE TROUVÉ À KHAMISSA (THUBURSICUM NUMIDARUM) Collection de Mr le Lieutenant Dufour

VERRES ANTIQUES

TROUVÉS EN ALGÉRIE

I

Le Musée d'Alger possède une intéressante série de petits monuments trouvés dans la ville ou aux environs; j'ai eu le plaisir de les étudier récemment, guidé par M. Mac-Carthy, qui en est le conservateur. Au milieu de ces objets, un verre, sur lequel on distingue quelques traces de couleurs, attira mon attention. Après l'avoir soigneusement examiné, je fus assez heureux pour y découvrir un sujet intéressant, d'autant plus utile à signaler qu'il rentre dans une catégorie dont on possède de très-rares spécimens.

Ce vase de verre a été trouvé en 1852, près de l'emplacement actuel du musée, dans des fouilles opérées pour la construction d'un égout; il fait partie de la collection donnée à cet établissement par M. de Mondésir, ingénieur des ponts et chaussées. Le catalogue du Musée en fait mention, mais sans le décrire (1). Sa forme est celle d'un gobelet monté sur un petit pied circulaire peu élevé qui présente le profil d'une doucine; la panse, arrondie, s'évase à la partie supérieure, et la base est décorée extérieurement d'un mince filet. Le diamètre de l'orifice mesure $0^m,09$, dimension prise y compris l'épaisseur du verre; la hauteur est de $0^m,07$ (2). Les couleurs qui étaient appliquées sur le verre ont presque entièrement disparu, on ne distingue plus que quelques traces de rouge et de bleu; cependant,

(1) Livret n° 49, p. 94 et 95.

(2) C'est à mon compagnon de voyage, M. Jules de Laurière, que je dois le croquis ci-joint.

en le regardant avec soin, on y remarque l'estampage d'un sujet deux fois répété et qui représente un combat de gladiateurs.

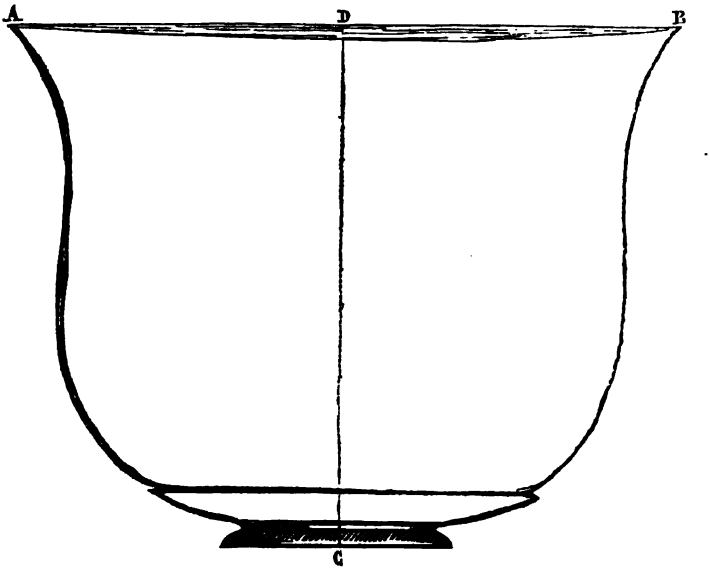

J'en donne ici la description telle que je la retrouve sur mon calepin de voyage :

1° Un gladiateur casqué, debout (traces de couleur rouge), portant le *subligaculum* (traces de couleur bleue); son rival, vaincu, est étendu devant lui sur le dos.

2° La seconde scène est analogue et ne diffère que par la position du gladiateur vaincu : il est tombé à genoux; son grand bouclier est étendu au-dessous de lui et il pose ses deux mains dessus, en tournant la tête en arrière vers le public de l'amphithéâtre, comme pour implorer la pitié et demander sa grâce. Une borne, une palme et une couronne complètent le tableau.

Le vase est intact, mais, comme je l'ai déjà dit, la couleur est presque entièrement enlevée, il n'en reste que des fragments très-petits; avant son application sur le verre, le sujet avait été légèrement gravé à la pointe.

Le même fait peut se remarquer sur un vase en verre de forme arrondie, que possède le Musée du Louvre, et qui a été fabriqué de la même façon; je veux parler du curieux vase trouvé à Nîmes en 1858, que le musée doit à la libéralité de M. Pelet. Le sujet qu'il

représente est tout à fait différent; c'est un combat livré dans un marécage entre des grues et des Pygmées, sujet qui se retrouve sur un grand nombre de vases grecs et qui paraît avoir été fort en honneur chez les artistes de l'antiquité. Les Pygmées sont armés de lances et de boucliers; les grues, les ailes à moitié éployées, se défendent à coups de bec. La conservation des couleurs appliquées sur ce vase est également peu satisfaisante; presque partout elles ont disparu, et on peut y observer ce tracé léger et cette espèce de dépôt métallique dont l'éclat et la netteté m'ont permis de retrouver toute la scène du vase d'Alger.

La planche VIII renferme un excellent dessin du vase de Nîmes; je le dois à l'obligeance de mon ami et collègue, M. Charles Ravaisson-Mollien, attaché au Musée des antiques. Il a reconnu sur le verre la trace d'une première ébauche à laquelle l'artiste ne s'est pas arrêté; c'est ce qui explique les doubles têtes des grues.

Ces vases présentent tous deux un fond translucide; celui de Nîmes est vert, celui d'Alger est d'un blanc laiteux; les figures en couleur sont formées d'une sorte d'émail assez épais, appliqué sur le fond et formant relief. Il est évident que ce verre a été peint, et qu'après cette opération il a subi une seconde cuisson qui a solidifié les couleurs; l'action du temps et le séjour de ces monuments dans un milieu plus ou moins favorable ont altéré sensiblement l'émail et l'ont même détruit en grande partie, les petits fragments qui en restent ont perdu leur éclat et s'écaillent facilement à l'ongle.

Partout où la couleur a disparu on reconnaît un dessin léger, mais très-exact, de la scène représentée, et un pointillage serré produit par les acides contenus dans les matières colorantes. Les couleurs qui ont le mieux résisté sur le vase de Nîmes sont le rouge et le jaune.

On connaît un certain nombre de vases ornés de représentations de combats de gladiateurs; mais ce sont des verres isochromes jaunes ou blancs, colorés dans la pâte (1) et dont le relief est venu dans un moule; on en compte douze dans les collections d'Europe, parmi lesquels cinq appartiennent à la France (2), tandis que les

(1) Ces verres colorés s'obtiennent en mêlant à la pâte en fusion, pendant la fabrication, certains oxydes métalliques qui communiquent à toute la substance du verre une couleur uniforme. Ce sont des verres *teints*, qu'il ne faut pas confondre avec les verres *peints*.

(2) Benjamin Fillon, *l'Art de terre chez les Poitevins*, p. 225; Franç. Lenormant, *Rev. archéol.*, nouv. série, XII, p. 304; Sacken und Kenner, *Die Samml. des K. K. Munz und Antiken Cabinets*, 1866, p. 458; Henri Baudot, *Mém. de la comm. des*

seuls verres polychromes de ce genre sont, avec celui d'Alger, ceux du Musée de Copenhague, trouvés en 1870 dans une sablière située à Thorslunde, près Hoeie-Taastrup, dans les environs de Roskilde, en Sélande. M. C. Engelhardt, qui vient de les publier (1), les attribue au IVe ou au Ve siècle; c'est peut-être les rapprocher beaucoup de nous et je serais assez porté à les croire plus anciens. Il ne reste qu'un petit fragment de l'un et les deux autres sont loin d'être entiers. L'un de ces fragments représente un loup ou un chien, et tout en rentrant dans la catégorie des verres polychromes à figures, il ne fait pas partie de la série qui nous occupe en ce moment. Le dessin est assez grossier, les couleurs ont dû être appliquées sur le verre par un procédé analogue à celui employé pour les deux vases dont je viens de parler.

M. C. Engelhardt signale également de précieux verres à figures polychromes en relief, trouvés, il y a plusieurs années, près d'un squelette inhumé dans un banc de gravier à Varplev, canton de Stevn. Ils sont aussi au Musée de Copenhague, et le savant conservateur ajoute que le fait de n'avoir pas découvert en dehors du Danemark des verres de ce genre doit être un simple effet du hasard, car il ne peut y avoir de doute sur leur origine romaine. Son travail était déjà terminé, quand M. G. de Mortillet, du Musée gallo-romain de Saint-Germain, lui communiqua un dessin du vase de Nîmes que M. Engelhardt a pu faire graver et insérer, avec une note, dans son article (2). Je regrette vivement de n'avoir pas rapporté un dessin de celui d'Alger; je tenais à le signaler parce que, tout en étant le plus anciennement découvert parmi ceux dont je viens de parler, il était le plus inconnu.

II

Un amateur éclairé, M. le lieutenant Dufour, attaché au bureau arabe d'Aïn-Beïda (province de Constantine), possède aussi un vase de verre antique orné de peintures, découvert par lui à Khamissa (*Thubursicum Numidarum*), au milieu des ruines d'un grand édifice

antiq. de la Côte-d'Or, VII, 205, pl. 1 et 2; *Bulletin de la Société archéol. de Tarn-et-Garonne*, 1869.

(1) *Mémoires de la Société royale des antiq. du Nord*, nouv. série, 1872, p. 57 et suiv., pl. X, XI, XII.

(2) Voir l'article cité, p. 62.

qui occupe les nos 10, 14, 18, dans le plan de cette ville donné par M. Chabassière (1). Il a bien voulu me montrer ce verre à mon passage à Aïn-Beïda, et depuis il m'a envoyé un dessin reproduit sur la planche IX. L'orifice de ce vase mesure 0m,09. Des branches d'arbre entrelacées et garnies de fruits et de feuilles entourent la panse; deux oiseaux voltigent dans le feuillage. Le fond du vase est orné d'une charmante étoile à six rayons, encadrée dans une guirlande de fleurs aux couleurs les plus vives. Tout cela est frais, coquet et d'une conservation parfaite. La couleur appliquée sur un verre bleu translucide forme un léger relief recouvert d'une sorte de vernis que l'ongle ne peut entamer et sur lequel l'action de l'eau n'a pas d'autre effet que de lui donner plus d'éclat et de vivacité. Sa fabrication me paraît être de la même nature que celle des vases indiqués plus haut; sa forme est exactement semblable à celle du vase de Nîmes. C'est un gobelet rond, sans pied, et, chose remarquable, ces deux vases portent au fond la même décoration, une étoile entourée d'une guirlande de fleurs. On sait que des peintres de vases grecs adoptaient ainsi une sorte de fleuron ou un décor particulier qui permettait de reconnaître les pièces sorties de leur atelier. Faut-il en conclure que ces deux vases ont la même origine?

Dans quel pays la fabrication de ces vases a-t-elle eu lieu? C'est une question qui reste à éclaircir et que de nouvelles découvertes nous apprendront peut-être (2). Dans tous les cas, il est bien établi qu'on a trouvé à Alger, à Nîmes et à Khamissa trois verres fabriqués par les mêmes procédés. Je ne puis rien affirmer au sujet de ceux de Copenhague, que je n'ai pas eus entre les mains.

J'ai dit plus haut que les sujets représentés sur le verre d'Alger et sur celui de Nîmes étaient tracés à la pointe sur le verre ou légèrement estampés. C'est là un détail sur lequel je crois nécessaire de revenir. Il vient de paraître une *Histoire de l'art de la verrerie antique* (3). J'ai été fort étonné, en lisant cet ouvrage, de n'y trouver qu'une seule mention d'un verre orné de sujets tracés à la pointe (*graphice exornata*). C'est un fragment découvert dans un tombeau

(1) *Ann. de Constant*, 1866, pl. II.

(2) Il est cependant très-probable que ces verres ont été mis au jour sur les bords de la Méditerranée, dont tout le bassin était couvert de fabriques à l'époque romaine. Les verriers de Byzance et de Thessalonique rivalisaient avec ceux d'Alexandrie et de Sidon.

(3) *Histoire de l'art de la verrerie dans l'antiquité*, par Deville, ouvrage illustré de magnifiques planches en couleur. Paris, Morel, 1873.

à la porte de Pise et recueilli par Passeri (1). Ce fragment représente des courses de char dans le cirque, sujet fort analogue aux combats de gladiateurs. Il existe cependant quelques autres vases décorés par le même procédé. Trois d'entre eux sont même de la plus haute importance.

1° Un verre, trouvé en 1822 dans les fouilles d'une sépulture antique, près de Piombino, non loin des ruines de Populonia. Tout autour de ce vase sont gravées en creux des vues d'édifices, avec des inscriptions qui en indiquent le nom ou l'usage : *stagnu(m)*, *ostriaria*, *palatiu(m)*, *ripa*, *pilae;* et sur le col on lit en plus grosses lettres : *Anima*, *felix vivas*. — On a cru reconnaître dans cette représentation les édifices de Pouzzoles (2).

2° Un vase semblable à celui de Populonia, non-seulement par la forme, mais encore par les sujets qui le décorent et la manière dont ils sont gravés, existe à Rome, dans le musée Borgia, aujourd'hui de la Propagande. Il a été trouvé aux environs de Rome. Il porte l'inscription funéraire : *Memoriae felicissimae filiae*, et, au-dessous des édifices gravés sur la panse, on lit : *Faros*, *stagnu(m) Neronis*, *ostriaria*, *stagnu(m)*, *silva*, *Baiae*. C'est, sans aucun doute, une vue de la célèbre plage de Baia (3).

3° L'Académie des beaux-arts à Lisbonne possède un troisième verre trouvé dans les ruines romaines d'*Odemira*, petite ville de l'Alemtejo; ce verre a figuré en 1867 à l'exposition des objets de la section portugaise. Il est décoré de la même façon que les premiers : deux grands portiques et plusieurs monuments entourent la panse, avec les inscriptions : *therme Jani*, *amphitheat(r)a*, *solariu(m)*, *theatrum*, *ripa*, *pilas*. On y reconnaît également les édifices de Pouzzoles (4).

(1) Deville, *op. laud.*, pl. 89 et p. 74.

(2) Dom. Sestini, *Illustrazione d'un vaso antico di vetro*, Firenze, 1812. Il existe une traduction française de cette dissertation par C. M. Grivaud. Paris; Sajou, 1813. Müller, *Handbuch*, ed. 3, p. 447; Mercklin, *De vase vitreo Populoniensi brevis disputatio* (dans Lectionsverzeichniss), Dorpati, 1851; G. B. de Rossi, *Le prime raccolte d'antiche iscrizioni*, p. 58 et suiv.; G. B. de Rossi, *Topografia delle spiagge di Baja graffita sopra due vasi di vetro*, dans le *Bullettino archeologico Napolitano*, nuova serie, 1853, p. 133, tav. IX, n° 2; Coste, *Voyage d'exploration sur le littoral de la France et de l'Italie*. Paris, impr. imp., 1861, p. 98 et 99.

(3) Bellori, *Fragmenta vestigii veteris Romae*, dans une vignette, avec la mention *ex antiquâ picturâ;* Pratilli, *Via Appia*, p. 388, 1745; Mamachi, *Orig. christ.*, I, 464, 1749; Mommsen, *Inscr. Neapol.*, n° 561; Garrucci, *Bullettino Napol.*, nuova serie, 1853, p. 136, tav. IX, n° 2; G. B. de Rossi et Coste, dans les ouvrages cités à la note précédente.

(4) Exposition universelle, *Cat. spécial de la section portugaise*, p. 363, n° 121; Jor-

Ces trois vases forment une série tout à fait unique (1). Les savants qui les ont fait connaître n'indiquent sur leurs panses aucune trace de peinture; il me paraît cependant tout à fait probable qu'ils en ont été revêtus; leur séjour prolongé dans la terre a sans doute fait disparaître l'émail. Ce qui me confirme dans cette idée c'est que Bellori, en publiant le second, dit qu'il le reproduit *ex antiqua pictura*. Peut-être qu'à l'époque où cet antiquaire le dessinait, on distinguait encore quelques traces de peinture. Comment supposer que les anciens aient orné ces verres de sujets si superficiellement gravés sans les rehausser de couleurs? Les Romains avaient probablement adopté, pour les décorer, le procédé des artistes grecs qui, avant de peindre les vases, traçaient légèrement les principaux contours au moyen d'une pointe; seulement l'émail, ayant moins de prise sur le verre que sur la terre cuite, a disparu plus facilement.

M. Edm. Le Blant, membre de l'Institut, a publié en 1856 (2) un petit portrait peint et doré sur verre, et non pas entre deux verres comme on en a de nombreux spécimens parmi les monumentsde l'époque chrétienne. Il attribue cet ouvrage au IVe siècle, et ajoute qu'il n'a pas encore rencontré d'autres exemples de ce genre de travail. Ce médaillon rentre dans la catégorie des verres que nous signalons.

Les Byzantins conservèrent tous les procédés des verriers romains; l'emploi des peintures vitrifiables pour la décoration des verres leur fut familier, mais c'est à tort qu'on leur en a attribué l'invention (3). Le moine Théophile qui vivait, suivant les uns, au XIIIe siècle, suivant les autres, au XIVe, nous initie, dans son curieux traité, aux moyens dont ils se servaient pour fixer ces couleurs d'émail (4); ils continuaient simplement les traditions romaines et il ne faut pas leur laisser l'honneur d'une découverte qui ne leur appartient pas.

dan, *Die Küste von Puteoli auf einem Rœmischen Glasgefæss nebst einigen Reliefs von Capua*, dans l'*Archæolog. Zeitung*, 1868, p. 91, pl. II; *Magasin pittoresque*, février 1873, avec un dessin de Sellier.

(1) M. Albert Dumont a décrit dans le *Bull. de la Soc. des antiq.*, 1873, 2e trimestre, p. 71, une coupe chrétienne en verre blanc trouvée à Podgoritza et portant des sujets gravés à la pointe. — Le Louvre possède un fragment de verre antique, provenant du Musée Campana, qui est gravé à la façon des verres de Bohême.

(2) E. Le Blant, *Monuments chrétiens inédits*, dans le *Bulletin archéol. de l'Athen. franç.*, 1856, p. 9 et pl. I, n° 14.

(3) Labarte, *Histoire des arts industriels*, 1866, IV, 545.

(4) Theophili *Diversarum artium schedula*, l. II, c. 13 et 14.

III

Un antiquaire de Constantine, M. Costa, possède un verre d'une grande beauté et d'une conservation parfaite, que lui-même a recueilli dans ses fouilles du Coudiat-Ati; ce précieux objet était renfermé avec de la terre et quelques coquillages dans un vase de poterie commune (1) que la pioche a brisé. Il est blanc, sa forme est celle d'une timbale; la décoration qu'il porte est en relief et non pas gravée, ainsi que le dit M. Marchand, qui l'a déjà signalé (2). Deux couronnes séparées par une palme décorent de chaque côté la panse arrondie; le groupe qu'elles forment à droite se trouve donc reproduit à gauche. Mais ce qui le rend particulièrement intéressant, c'est l'inscription grecque en relief qu'on y remarque.

D'un côté du vase : ΛΑΒ ΕΤΗ Ν — λάβε τὴν νεικήν

De l'autre côté : ΝΕΙ ΚΗΝ

νεικήν est évidemment ici pour νίκην (3). Les palmes et les couronnes, qui sont les emblèmes de la victoire, confirment cette interprétation. Il est vraisemblable que ce verre est chrétien; la forme des lettres permet de faire remonter sa fabrication au ve siècle. Une ornementation analogue se retrouve sur un vase de plomb

(1) On a d'autres exemples de ce fait. En 1856, on a trouvé à Bréauté (Seine-Inférieure) un flacon de verre renfermé également dans un grand vase de terre cuite. (Deville, *op. laud.*, p. 41, pl. XLVII.)

(2) *Ann. archéol. de Constantine*, 1866, p. 41 et 50. — L'interprétation de l'inscription grecque par M. Marchand ne me paraît pas admissible.

(3) Cf. les légendes des monnaies de Nicopolis de Judée sur lesquelles on lit : ΝΕΙΚΟΠΟΛΕΩϹ, ΝΕΙΚΟΠΟΛΙΤΩΝ (de Saulcy, *Numismatique de la terre sainte*, p. 174, 175). Un verre antique porte l'inscription ΝΕΙΚΩΝ ΣΕΙΔΩΝ; on en connaît d'autres [le Musée du Louvre en possède un] avec la marque ΑΡΤΑϹ ϹΕΙΔΩ. On pourrait citer de nombreux exemples de l'emploi de la diphthongue ει pour ι; je me contenterai d'en indiquer deux tirés des inscriptions grecques du Louvre : dans une invocation aux divinités égyptiennes Anoubis, Osiris et Isis, trouvée à Gemblick, près Cyzique, le nom d'Osiris est écrit Ὀσειρις; et sur le dossier du fauteuil de la statuette d'Euripide provenant de la villa Albani, on lit Ειφιγένεια pour Ἰφιγένεια (Frœhner, *Inscriptions grecques du Louvre*, n°s 1 et 121).

trouvé dans la régence de Tunis, et qui porte des sujets chrétiens, entre autres la représentation du bon Pasteur. L'exclamation ne peut-elle pas être une allusion au triomphe du chrétien après la mort? M. de Rossi a signalé deux vases en verre découverts dans l'arénaire situé entre le cimetière des Thrason et celui des Jordani, sur la voie Salaria nouvelle, qui portent tous deux une inscription en relief. Sur le premier, déjà publié par Lupi, on lit : ΠΙΕ ΖΗCΑΙC ΕΝ ΑΓΑΘΟΙC; sur le second, on retrouve la même acclamation convivale : ΠΙΕ ΖΗCΑΙC, avec le nom de la personne à qui elle s'adresse (1).

Deux filets concentriques en relief entourent le verre en haut et en bas; la base est décorée d'une moulure. Il y a une analogie frappante de forme entre ce petit vase et un autre que possède le Musée du Louvre (salle asiatique), mais la décoration extérieure est différente. Ce dernier est orné sur la panse de plusieurs petits ronds en relief; il a été trouvé dans l'île de Chypre.

Le verre de M. Costa n'a pas été fabriqué dans l'Afrique latine (2); peut-être est-il sorti d'un atelier de la Cyrénaïque, province de caractère et de langue grecs, ou provient-il de la côte de Phénicie?

ANT. HÉRON DE VILLEFOSSE.

(1) *Bull. d'arch. chrét.*, nouv. série, IV, p. 23.

(2) On sait combien les inscriptions grecques sont rares en Algérie : Renier, nos 1819, 1820, 2136, 2142 à 2144, 2146, 2923.

LE

RENNE DE THAÏNGEN

Note lue à l'Académie des inscriptions le 6 mars 1874.

Une découverte des plus importantes vient d'être faite à Thaïngen, dans les environs de Schaffhouse, en Suisse, non loin du lac de Constance. Au commencement de cette année (1874), de jeunes enfants des écoles de Thaïngen faisaient, sous la conduite des instituteurs de la commune, une excursion de botanique. Le hasard les conduisit à l'entrée d'une caverne connue dans le pays sous le nom de Kesserloch (1). Ils y cherchaient des mousses et des lichens qui se rencontrent souvent dans ces sortes de grottes, quand leur attention fut éveillée par la présence, à la surface, de quelques os d'animaux mêlés à des silex taillés. Les instituteurs comprirent, de suite, qu'il pouvait y avoir là une *caverne habitée*. Ils se mirent à opérer une fouille, et recueillirent en quelques heures un certain nombre d'objets qu'ils s'empressèrent de communiquer à M. Heim, professeur de géologie à l'École polytechnique de Zurich, avec prière de les examiner. M. Heim reconnut immédiatement parmi ces objets des couteaux et des grattoirs très-caractérisés, mêlés à des ossements de renne et de cheval. Il ne douta pas un instant que la caverne ne fût une caverne de l'âge du renne et résolut d'aller l'étudier en détail.

« Le 5 janvier, écrit-il, j'étais à la besogne. Nous creusions et cherchions dans les couches inférieures. J'étais en train d'extraire, à

(1) Cette caverne, d'après M. le professeur Heim (voir *Ueber einen Fund aus der Renthierzeit in der Schweiz*, in *Mittheilungen des antiquarischen Gesellschaft* in Zurich, 1874, Band XVIII, Heft 5), est située à environ un kilomètre de la station de Thaïngen, où passe le chemin de fer. L'entrée est au niveau du sol. Elle mesure $11^{m},50$ de large sur 5 mètres de haut. La lumière y pénètre facilement et en abondance.

1.

2.

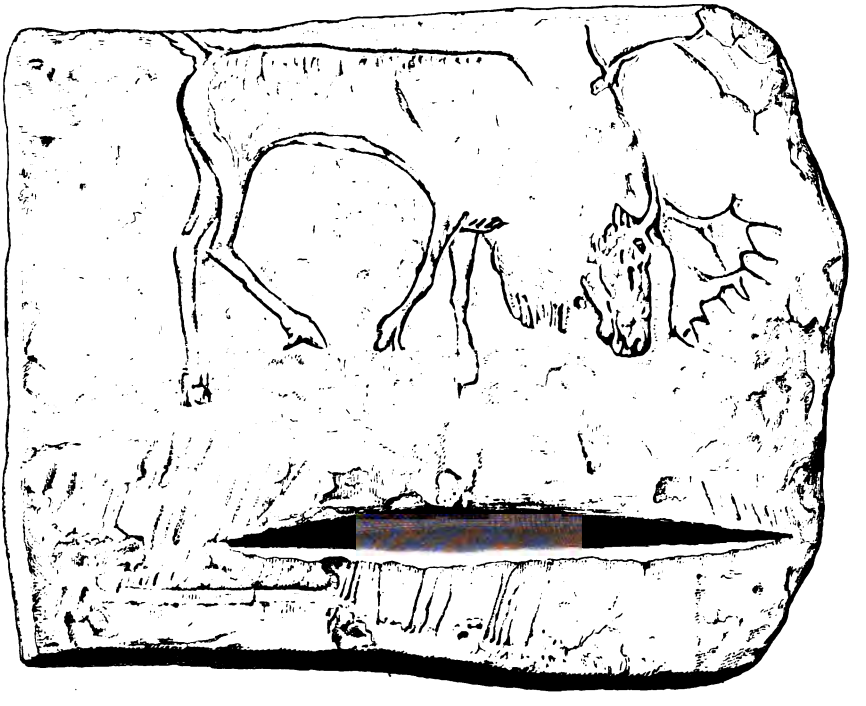

Chᵉ Oury sc

Imp. Ch. Chardon aîné Paris

CAVERNE DE THAÏNGEN. (SUISSE.)

Dessin grave sur bois de renne

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

environ un mètre de profondeur (1), un fragment de bois de renne sur lequel j'avais remarqué une profonde incision : Voilà, dis-je à la personne qui travaillait avec moi, une belle entaille (M. Heim en avait déjà trouvé plusieurs analogues); c'est la plus profonde que nous ayons rencontrée. Et je déposai dans la corbeille le fragment encore tout couvert de terre. Le tout fut expédié le soir même à Zurich, sans que personne y eût touché, et remis au conservateur des collections géologiques du Polytechnicum. Chaque pièce fut par lui soigneusement lavée au pinceau, et me fut remise ensuite, sans observation aucune.

« Le fragment de bois de renne qui portait la belle entaille dont j'ai parlé me tomba de nouveau sous les yeux; en le retournant, je remarquai de l'autre côté quelques traits représentant évidemment la jambe postérieure d'un animal. Le dessin n'apparaissait que d'une façon confuse et ne pouvait être interprété que par un œil très-exercé; il était resté tout à fait invisible à M. le conservateur des collections entre les mains duquel il avait passé. J'entrepris, au moyen d'acides et d'huile de térébenthine, de le débarrasser de l'épaisse couche graisseuse et calcaire qui l'enveloppait comme d'une croûte. Les traits devinrent de plus en plus nets. Je vis enfin apparaître l'image à peu près complète d'un quadrupède. »

C'était une gravure à la pointe d'une grande finesse. M. Heim courut aussitôt annoncer sa découverte au Dr Keller. Les instituteurs furent prévenus; la caverne fut murée afin qu'aucun profane n'y pût pénétrer, et l'on décida que des fouilles régulières seraient entreprises au printemps (2). Ces précautions étaient justifiées par l'intérêt exceptionnel qu'offrait la pièce capitale dont je mets des dessins et un moulage sous vos yeux. (Voir pl. X, f. 1 et 2; le n° 1 représente le bois sous sa forme réelle, le n° 2 le dessin développé).

(1) M. Heim donne la description suivante des couches diverses qui composent la caverne. « La couche supérieure, dit-il, se compose, en partie, de fragments de roche calcaire provenant du plafond. Cette couche est jaune clair. Elle atteint par endroits 0m,60 d'épaisseur. On rencontre ensuite une seconde couche noirâtre, formée de détritus de matières organiques putrescibles, où se trouvent des os et d'autres débris. Cette couche noirâtre n'a pas moins d'un mètre d'épaisseur à l'endroit où la fouille a été pratiquée. Vient ensuite une troisième couche formée d'une terre fortement rougeâtre et bien plus puissante encore, puisque quand les travailleurs furent arrêtés par l'invasion des eaux ils n'en avaient pas atteint le fond quoiqu'ils eussent déjà traversé deux mètres de cette couche et pénétré, par conséquent, à plus de 3m,50 au-dessous du niveau de la caverne; au centre de cette couche se rencontrent, en certains endroits, des parties noires et brunes. » (Heim, *l. c.*)

(2) Depuis, le grand conseil de Schaffhouse s'est emparé de la caverne avec l'intention de la faire exploiter pour le compte du canton.

La gravure à la pointe qui avait si vivement frappé le professeur Heim et le Dr Keller représentait, en effet, un renne debout dans l'allure d'un animal qui se promène en broutant. La tête, légèrement inclinée vers la terre, est reproduite avec une délicatesse de lignes extraordinaire. Les divers dessins que j'ai déposés sur le bureau (1) ne rendent qu'imparfaitement les traits de l'original; mais le moulage et surtout le moulage développé à l'aide de la gélatine, moulage que nous devons à l'habileté de M. Abel Maître dont j'ai déjà eu occasion de citer le nom devant vous, vous permet de vous faire une idée exacte de cette œuvre vraiment étonnante des premiers habitants de la Gaule.

Cette œuvre est-elle donc authentique? et si elle est authentique, à quelle période de notre histoire primitive doit-on la rattacher? Quel enseignement ressort pour nous de ce fait inattendu? Dans quelle mesure les hommes de science doivent-ils adhérer aux conclusions de toutes sortes que l'on peut vouloir en tirer? Telles sont les questions dont j'ai demandé l'autorisation d'entretenir un instant l'Académie.

Et d'abord, il est clair, Messieurs, que si je me suis permis de présenter à votre compagnie la reproduction de cette gravure, c'est que je crois et que je crois fermement à son authenticité. Ce n'est point là seulement une impression de sentiment fondée sur le récit du Dr Heim, qui fait cependant déjà autorité; c'est une opinion raisonnée que j'espère vous faire partager. J'ai fait, dans ce but, le voyage de Zurich. J'ai longuement entretenu le Dr Keller et le professeur Heim. Je me suis fait redire toutes les circonstances de la découverte; puis, de retour à Paris, en présence des dessins et des moulages que je rapportais à défaut de l'original, j'ai groupé autour de ce fait nouveau tous les faits anciens analogues (et vous allez voir qu'ils sont déjà très-nombreux); et je suis arrivé à la conclusion que le doute n'est pas possible. J'ose donc dire que nous sommes en face d'un fait ayant tous les caractères de la certitude, d'un fait historique de très-grande conséquence et qui mérite, à tous égards, l'attention d'un corps savant.

(1) 1° Le dessin lithographié envoyé par le Dr Keller aux principaux archéologues français et étrangers; 2° le dessin annexé au mémoire du professeur Heim. — Celui que nous donnons est inédit. Il a été exécuté sur un excellent moulage dû à M. Abel Maître, par M. Naudin, dont la série de dessins déposée au Musée de Saint-Germain est si remarquable. Nous pouvons en certifier la parfaite exactitude. Voir pl. X, n° 1, le bois du renne tel qu'il est, et n° 2, la gravure développée d'après le moulage sur gélatine de M. Maître.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, vous le savez, que l'on a trouvé des ossements travaillés dans les cavernes. Dès 1864, Édouard Lartet publiait dans la *Revue archéologique*, avec le concours de Henry Christy, un remarquable article où il signalait les résultats obtenus par lui à la suite de fouilles opérées dans la Dordogne. Une vitrine de la première salle de l'Histoire du travail, à l'Exposition universelle de 1867, contenait les principaux spécimens de ces naïfs débuts de nos pères dans les arts du dessin. Cette exhibition des deux ou trois plus belles collections qui existassent alors eut un grand succès. Toutefois bien des doutes, bien des incertitudes restèrent dans les esprits. On se demandait, alors, ce que dans cette voie de recherches l'avenir tenait en réserve. Depuis *dix ans* la question a marché et je crois qu'elle est assez mûre pour être portée à votre tribunal. Il manque, en effet, toujours quelque chose à une vérité tant qu'elle n'a pas, pour ainsi dire, reçu de vous droit de cité.

Je vais m'efforcer de poser en quelques mots, aussi nettement que possible, les termes du problème, en dégageant des obscurités qui semblent encore les envelopper les éléments de solution qu'il contient. Toutefois il est un côté, le côté géologique, que je n'aborderai pas, non-seulement parce qu'il n'est aucunement de ma compétence, mais parce que je ne puis rien avoir à en dire dans une Académie dont l'un des membres est l'homme, je ne dis pas de France, mais d'Europe, qui connaît le mieux cette question (1).

Il y a dix ans, on avait signalé une *soixantaine* de cavernes. On en connaît aujourd'hui plus de *trois cents* (2). La *Commission de la topographie des Gaules* a même pu, avec le secours de ses correspondants et le concours de M. Gabriel de Mortillet, attaché du Musée de Saint-Germain, en dresser une carte qui va paraître. Je vous en ai apporté la première épreuve. Ces trois cents cavernes n'appartiennent pas à moins de quarante départements. Une *trentaine*, en outre, sont signalées en Belgique, *trois* en Bavière et *trois* en Suisse. On en découvre tous les jours de nouvelles. Je ne parle toujours que des cavernes ou abris qui ont été habités par les populations dont le renne était la principale nourriture. Si l'on compte en plus les stations à air libre de la même époque, on arrive à dépasser le nombre

(1) M. Desnoyers, auquel nous devons un travail sur les cavernes aujourd'hui classique.

(2) Il faudrait dire *quatre cents* si l'on tenait compte des *stations* de l'âge de la pierre qui, par la nature des silex travaillés et le caractère des ossements qu'elles renferment, se rattachent directement à l'époque des cavernes.

de quatre cents. Mais ce n'est pas seulement le nombre des cavernes habitées reconnu jusqu'ici en Gaule qui en constitue l'importance, c'est le caractère d'homogénéité qui se manifeste dans tous les produits des fouilles qui y ont été faites. En sorte qu'il n'y a pas là un réceptacle banal, pour ainsi dire, et d'époque indéterminée, comme le lit des rivières où, depuis l'origine du monde, tous les siècles peuvent être plus ou moins représentés au sein du sable et de la vase; il y a un ensemble d'habitations parfaitement circonscrites entre des dates certaines, relativement, du moins, à d'autres phénomènes du même ordre (1); je veux dire que la civilisation que j'appellerai *troglodytique* commence à un moment déterminé, celui où les grands animaux de l'époque diluvienne, le mammouth, le rhinocéros, le grand cerf, l'ours des cavernes, c'est-à-dire l'ensemble des races dites éteintes va disparaître, et finit avec l'apparition de la pierre polie, des animaux domestiques, le *chien*, le *bœuf*, le *mouton*, le *porc*, et des céréales, le *froment*, l'*épeautre* et l'*orge*. Et ce ne sont pas là, Messieurs, des conjectures; cinq congrès internationaux ont déjà discuté ces faits, qui ont donné lieu à bien des hypothèses, à bien des appréciations diverses. Les hypothèses seront longtemps encore discutées. Les faits sont, aujourd'hui, universellement admis. Ce sont des faits d'observation.

Ces faits peuvent se résumer ainsi :

1° Sur le sol de l'ancienne Gaule existe un nombre considérable de cavernes, abris sous roche ou stations (plus de *quatre cents* déjà ont été explorées) dans lesquels ont séjourné, d'une manière fixe, une série plus ou moins longue de générations humaines.

2° Ces premiers *troglodytes* ont assisté à la disparition du mammouth, du grand ours, du grand cerf, du rhinocéros, qui vivaient encore en Gaule lors du premier établissement de ces populations dans les grottes.

3° La principale nourriture des hommes des cavernes était le *renne* et le *cheval sauvage;* le renne surtout, dont les ossements se rencontrent en nombre considérable dans les cavernes habitées.

4° L'homme, à cette époque, avait pour toute arme des *silex* taillés à éclats, pour outils des *silex* également et des instruments en os et en bois. Il allumait dans les cavernes des foyers dont nous re-

(1) Il faut ajouter que les détritus à silex travaillés et ossements de renne, etc., sont dans quelques cavernes, comme celles de Lortet, recouverts de stalagmites qui les isolent complétement, depuis un temps considérable, des couches superficielles.

trouvons de nombreuses traces. L'art de la poterie, toutefois, paraît lui avoir été inconnu.

5° Cet homme, comme le prouvent déjà nombre de squelettes de provenances incontestées, avait la même conformation, la même taille moyenne que nous, le front élevé et portant tous les indices d'une race forte et intelligente (1).

6° Le temps pendant lequel les cavernes ont été habitées a été très-long. Il n'a pris fin qu'au moment très-nettement défini où se montrent, avec la pierre polie, les *monuments mégalithiques* et les *habitations lacustres* (2).

Nous avons plusieurs preuves de la durée considérable de la période troglodytique. C'est durant cette période que s'est développée la faune des *animaux émigrés*. Le *renne*, le *cheval sauvage*, le *saiga*, le *chamois*, le *bouquetin*, le *lagopède* pullulaient dans nos plaines et nos vallées des Pyrénées aux Alpes, des Alpes aux embouchures de la Meuse, à l'époque où les cavernes étaient habitées d'une manière fixe.

Ces animaux étaient, au contraire, déjà remontés vers le Nord ou s'étaient réfugiés sur les cimes neigeuses de nos hautes montagnes quand les cavernes commencèrent à être abandonnées. On en rencontre à peine trace soit dans les couches supérieures des cavernes où se montre la pierre polie; soit sous les dolmens, soit au milieu des habitations lacustres. L'ère des cavernes paraît donc avoir duré autant que celle des animaux émigrés. Mais nous avons une preuve *plus directe* de la persistance, pendant de longs siècles, des habitudes troglodytiques, une preuve matérielle incontestable : *c'est la puissance de la couche de détritus de certaines grottes* (3).

Écoutez ce que dit à ce sujet un habile géologue, M. Édouard Piette, à qui appartient la collection que *voici* (4), produit des fouilles

(1) Voir la remarquable publication de MM. de Quatrefages et Hamy, intitulée : *Crania ethnica*. Paris, 1873-74.

(2) « Entre les diverses époques palæolithiques on suit le développement régulier et logique de l'industrie ; on en trouve les transitions et les passages... Il n'en est plus de même entre le palæolithique et le néolithique (pierre polie); il y a là une large et profonde lacune, un grand hiatus. Il y a une transformation complète. » Gabriel de Mortillet, *Classification des diverses périodes de l'âge de la pierre*, dans le *Congrès de Bruxelles*, p. 440.

(3) Nous avons vu que les couches de détritus de la caverne de Thaïngen mesuraient trois mètres cinquante, au moins, dans la partie explorée jusqu'ici.

(4) Cette collection a été mise, après la séance, sous les yeux des membres de l'Institut qui ont bien voulu l'examiner.

qu'il a fait exécuter, sous sa direction, dans une des cavernes des Pyrénées, la grotte de *Gourdan* (Haute-Garonne) (1) :

« C'est sur les assises d'origine glaciaire où ne se voit encore « aucun vestige d'industrie humaine que l'homme s'est installé pen- « dant l'âge du renne. Cette première assise *glacière*, composée d'ar- « gile jaune et de rochers nus, sert, en effet, de base à une *couche* « *de terre mêlée de cendres et de charbons, pleine d'ossements brisés et* « *de silex taillés* (p. 6). *Or, ce n'est ni l'action des glaciers, ni les* « *débordements des fleuves qui ont apporté les éléments de cette couche.* « L'HOMME SEUL A ÉTÉ L'AGENT CRÉATEUR DE CES STRATES. Seul il les « a formées, peu à peu, en allumant du feu sous la voûte qui l'abri- « tait, en jetant autour de lui les restes de son repas, en abandon- « nant sur le sol les ossements des animaux dépecés, les outils en « silex émoussés, les os taillés hors d'usage, les ornements brisés « ou perdus. *Pendant la longue série des siècles qu'il a fallu pour* « *former cette assise*, des rochers ont continué de temps à autre à se « détacher de la voûte. L'homme les laissait dans la grotte quand ils « étaient trop gros, s'installait autour d'eux, et le sol en s'élevant « par l'accumulation des débris de cuisine finissait par les enfouir. « *J'en ai mesuré un*, dit M. Piette, *qui n'a pas moins de trente mè-* « *tres cubes.* Des stalagmites s'élançant de quelques-uns de ces blocs « s'unissent à des stalactites qui descendent de la voûte. *Les assises* « *qui représentent l'âge du renne dans la grotte de Gourdan* ont ordi- « nairement TROIS MÈTRES DE PROFONDEUR. En certains endroits, « elles atteignent SIX MÈTRES de puissance. Leurs strates supérieures « sont noirâtres et ont en moyenne un mètre d'épaisseur. Formées « presque exclusivement de cendres charbonneuses et de débris « divers, elles contiennent en grande abondance des aiguilles et des « flèches en bois de renne. Les gravures y sont mal conservées, pré- « cisément parce que l'action corrosive des cendres a dû hâter leur « destruction. Les strates inférieures sont jaunâtres et mêlées de « terre (2). *Les gravures y ont une conservation parfaite.* »

Cette description de la grotte de Gourdan ne laisse rien à désirer. Vous voyez de quel milieu sortent les silex et objets travaillés dont je vous apporte ici les spécimens les plus curieux, que M. Edouard Piette a bien voulu me confier pour vous être présentés.

(1) E. Piette, *la Grotte de Gourdan pendant l'âge du renne*, extrait des *Bulletins de la Société d'anthropologie* de Paris, séance du 18 avril 1873.

(2) Nous avons vu plus haut que dans la caverne de Thaingen la couleur de la couche inférieure était également sensiblement différente de la couleur de la couche supérieure.

Vous pouvez vous figurer à peu près, d'après cet exposé, ce que doit être la caverne de *Thaïngen*.

Et quels sont les animaux que M. Piette a reconnus au milieu de ces amas de cuisine? *Avant tout* le RENNE, dont on a rencontré, estime-t-il, *trois mille mâchoires* (p. 27); 2° le cheval sauvage; 3° le cerf; 4° le bos primigenius (bœuf sauvage); 5° la chèvre sauvage; 6° le bouquetin; 7° le chamois; 8° le sanglier; 9° l'ours ordinaire; 10° le loup; 11° la martre; 12° le renard; 13° l'antilope saïga; 14° le campagnol; 15° le lièvre; 16° le lagopède; 17° le tétras des saules, le *canard*, enfin, et peut-être, la *poule* (1).

C'est un ensemble d'animaux qui se retrouve presque sans variétés dans les cavernes habitées (2).

Le chien domestique, le mouton, le porc, le bœuf de labour ne se rencontrent point, au contraire, dans les listes dressées par les naturalistes les plus compétents à la suite de l'examen des ossements des cavernes. Nouvelle preuve que nous sommes en face d'une civilisation toute spéciale.

Eh bien, *quelles sont les représentations* figurées sur les bois de renne ou lames d'ivoire sortis des cavernes? Voici la liste des dessins recueillis par M. Piette dans la grotte de Gourdan : 1° le *renne;* 2° le *cheval;* 3° le *chamois;* 4° la *chèvre;* 5° l'*antilope saïga;* 6° l'*élan;* 7° le *bœuf sauvage;* 8° le *loup;* 9° le *sanglier;* 10° le *phoque;* 11° le *bouquetin;* 12° le *canard* (3).

Le renne, le cheval, la chèvre, le bouquetin, le loup, le canard, sont d'une ressemblance incontestable.

Or, ce sont là justement, Messieurs, les animaux au milieu desquels vivait l'homme des cavernes, qu'il avait sous les yeux, dont la chasse faisait sa principale occupation, la chair et la moelle sa prin-

(1) Les animaux signalés par M. Heim dans la caverne de Thaïngen sont, dans la couche noire : 1° le *lièvre*, qui reparaît aussi dans la couche rouge; 2° le *renne*, en grande abondance; 3° le *cerf*, également abondant; le renne était plus abondant dans la couche noire que dans la couche rouge; 4° le *cheval*, dans les deux couches; 5° la *perdrix de neige;* 6° le *renard* ou le *loup*. Il faut se rappeler que M. Heim n'a fait qu'une seule fouille de quelques heures. MM. les régents de Thaïngen avaient de plus trouvé, dans les premiers jours, des lamelles bien conservées d'une molaire d'éléphant, une dent de hyène et des débris d'ours.

(2) M. Van Beneden a reconnu la présence des animaux suivants dans les cavernes de Belgique fouillées par M. Édouard Dupont : le renne, le cheval, le cerf, la chèvre, le bouquetin, le chamois, le bœuf, le sanglier, l'ours, le renard, le lièvre, le campagnol, le glouton et plusieurs espèces d'oiseaux. La faune était donc alors à peu près la même dans le midi et dans le nord de la Gaule.

(3) Je donne la liste dressée par M. Piette.

cipale nourriture. Quelques-uns de ces dessins sont, comme celui de *Thaïngen*, d'une merveilleuse exactitude. Un naturaliste seul ou un homme toujours en présence de l'animal a pu rendre, avec cette expression, ses allures et ses formes. Un de vos confrères de l'Académie des sciences, M. le docteur Roulin, à qui je les ai soumis et qui, mieux que personne, connaît et les animaux sauvages et les animaux domestiques, vous confirmera ces appréciations.

Vous pouvez d'ailleurs en juger vous-mêmes. Comparez au renne de Thaïngen les calques de rennes pris dans les ouvrages de Frédéric Cuvier (1), et de Richardson (2), et de Schreber (3), et que M. le docteur Roulin a bien voulu choisir lui-même. Je les dépose sur le bureau. De quel côté est la plus grande exactitude? Il serait difficile de le dire. Remarquez surtout les palmes dentelées du renne des cavernes, particularité généralement ignorée. Voyez avec quelle perfection elle est rendue sur notre bois de renne. Le dessin emprunté à Schreber n'est certainement pas plus saisissant. Ce sont là des détails qu'un faussaire n'inventerait pas.

Et maintenant, combien de cavernes à ossements travaillés connaissons-nous déjà (car les données de la statistique en pareille matière sont d'un secours précieux)? Nous en connaissons déjà quinze au moins, pour ne parler que des plus importantes. Dans le Périgord, les grottes ou abris déjà célèbres des *Eyzies*, de *Laugerie-Basse* et de *la Madelaine* (communes de Tursac et de Tayac). Dans les vallées pyrénéennes (Ariége, Haute-Garonne et Hautes-Pyrénées), les grottes d'*Alliat*, de *Massat*, d'*Aurensan inférieure*, de *Gourdan* et de *Lortet*. Les grottes ou abris de *Bruniquel*, au nombre de deux, dans le Tarn-et-Garonne; celles de *La Chaise* (commune de Vouthon) dans la Charente, de *Chaffaud* dans la Vienne, de *Châtel-Perron* dans l'Allier, de *Veyrier* dans la Haute-Savoie, et enfin de *Thaïngen* en Suisse. Je ne parle pas des grottes de Belgique où l'*art troglodytique* est beaucoup moins développé.

Le nombre des objets travaillés (4) extraits de ces grottes dépasse certainement un millier. Le nombre des silex ouvrés serait incalculable. C'est, comme vous voyez, tout un monde digne de la plus sérieuse attention.

(1) Frédéric Cuvier, *Mammifères du Muséum*.

(2) Richardson, *Fauna Borealis Americana*, p. 941.

(3) Schreber, *Zoologie*, pl. CCXLVIII, A, B, C, D et E.

(4) Nous comprenons dans ce nombre les aiguilles à chas, et les flèches et harpons en bois. Nous ne saurions dire quel est le nombre des objets sur lesquels ont été constatés des dessins. Ce serait une statistique utile à faire.

Mais il ne faut pas croire que les hommes des cavernes soient arrivés de prime abord et sans tâtonnement au degré de perfection qu'ils ont atteint comme artistes, permettez-moi le mot, car ils méritent cette épithète. Les cavernes se divisent en deux groupes suffisamment distincts et qu'il est facile de reconnaître au musée de Saint-Germain, grâce à la classification méthodique apportée par M. de Mortillet au classement de la salle de la pierre. Le premier groupe, incontestablement le plus ancien, renferme des cavernes où le grand ours et le mammouth dominent (c'est l'âge du mammouth de Lartet). Aucun objet en os ou en bois travaillé ne s'y rencontre. Les os travaillés n'apparaissent que plus tard (1). C'est alors seulement que, dans les grottes du type dit de *la Madelaine* (âge du renne de Lartet), commencent à se multiplier les flèches barbelées, les bâtons de commandement sculptés ou gravés, les fines aiguilles en os, les harpons et poignards ornementés. Mais il est bon de remarquer qu'à cette époque le mammouth, le grand ours, le cerf mégacéros ont disparu depuis longtemps. On n'en trouve plus trace dans les couches qui contiennent les beaux dessins que je mets sous vos yeux. L'art de *la Madelaine*, pour lui donner le nom du groupe auquel il appartient, n'est donc point un art primitif. Il n'apparaît qu'après de longs siècles de tâtonnement, il représente le point culminant auquel les *artistes* des cavernes ont pu arriver après de longs efforts.

Il n'est peut-être pas défendu de croire que cet art ne s'est même définitivement développé qu'au contact des hommes de la pierre polie (2).

(1) M. de Mortillet (*Congrès de Bruxelles*, p. 436) admet une époque intermédiaire à laquelle il donne le nom d'*époque de Solutré*; l'existence de cette époque ne me paraît pas encore nettement démontrée. Les silex de Solutré appartiennent certainement à un type spécial, mais est-ce une raison pour en faire une époque distincte? Il me semble plus prudent de ne reconnaître, jusqu'à nouvel ordre, que deux *grandes époques :* celle du silex sans mélange d'os ou bois travaillé avec présence du mammouth et de l'ours des cavernes, et celle du *bois travaillé* avec prédominance du renne. M. de Mortillet reconnaît lui-même qu'il y a débat au sujet de l'époque de Solutré, Les deux autres grandes époques sont, au contraire, reconnues par tout le monde. « Le travail grossier et primitif de l'époque du Moustier, dit M. de Mortillet, se transforme et fait place à Solutré, et dans les cavernes du même type, à un travail de la pierre beaucoup plus perfectionné, tellement perfectionné même que quelques personnes ont cru que cette époque devait servir de transition entre la pierre taillée et la pierre polie. Mais cette supposition n'a pas de fondement. » Il n'en est pas moins vrai qu'elle est encore soutenue par de très-bons esprits.

(2) Voir la statuette de femme, en ivoire à moitié poli, trouvée à Laugerie-Basse (Dordogne) en 1865, et faisant partie de la collection de M. le marquis de Vibraye. Note de M. de Vibraye dans les *Comptes rendus de l'Acad. des sciences*, t. LXI, séance du 5 septembre 1865. Tirage à part, avec planche, f. 2.

En tous cas, Messieurs, tous les faits dont nous venons de dérouler rapidement le tableau devant vous, et dont le nombre s'accroît tous les jours, ne peuvent, vous le comprenez déjà, être attribués à des jeux du hasard. La coïncidence répétée des mêmes silex avec les mêmes espèces d'animaux sauvages, autour de foyers allumés par l'homme sur des points si distants les uns des autres, en Belgique, en Aquitaine, en Périgord, en Suisse; l'*absence* de toute *pierre polie*, aussi bien que de *vases en terre* et d'animaux domestiques dans les mêmes cavernes; l'identité des procédés de gravure à *Gourdan*, à *Laugerie-Basse*, à *Thaïngen;* la conformité des types gravés avec les espèces alors vivantes et dont quelques-unes sont devenues, depuis, si rares parmi nous, ou même, comme le renne, ont complétement disparu de nos contrées; tout cela, ce me semble, doit faire disparaître tout doute de votre esprit.

Reste à savoir jusqu'à quelle profondeur nous devons descendre dans la série des couches historiques pour arriver à l'ère où les nomades chasseurs de rennes dominaient dans nos montagnes et nos vallées.

C'est là une question des plus importantes et dont il nous est impossible de ne pas dire un mot ici, bien que nous nous soyons interdit tout empiétement sur le terrain de la géologie. Si, en effet, l'époque où les cavernes ont commencé à être habitées en Gaule est indéterminable aujourd'hui par le seul secours de l'archéologie, si c'est même un problème qui nous paraît d'une manière absolue ne pouvoir de longtemps sortir du domaine des hypothèses, dans l'ignorance où nous sommes des lois météorologiques qui ont présidé aux changements de climat et de faune que cette longue période paraît avoir traversés depuis l'âge du mammouth jusqu'à la fin de l'époque du renne, il semble moins audacieux de se demander vers quel siècle approximativement ont pris fin les habitudes troglodytiques. Pour nous, qui n'admettons point d'époque intermédiaire entre l'âge des cavernes et l'âge de la pierre polie, la question revient à déterminer le commencement de la grande révolution à laquelle nous devons, avec la pierre polie, l'introduction dans nos contrées des animaux domestiques. Or, la solution du problème ainsi retourné devient beaucoup plus simple. Il n'est plus compliqué de toutes ces considérations de modifications de faune, de flore, de climat, de retrait ou de retour des glaciers, qui obscurcissent si singulièrement la question des cavernes habitées, en ouvrant à l'imagination les perspectives les plus lointaines. Avec la *pierre polie*, nous nous trouvons dans de tout autres conditions. Tout, à cette époque, appartient déjà au *monde*

actuel, à *notre monde historique*. Non-seulement nous sommes déjà en présence de groupes humains qui ont pour le moins les plus grands rapports avec les races actuelles de l'Europe, mais nous savons que ces hommes vivaient avec les mêmes *animaux domestiques* que nous, qu'ils cultivaient la terre, bâtissaient des monuments funéraires dont quelques-uns subsistent encore aujourd'hui, et offraient l'aspect d'une société régulièrement établie. Bien qu'il semble y avoir, au premier abord, comme on l'a dit, entre l'époque des cavernes et l'époque de la pierre polie un immense hiatus, ces deux époques se touchent incontestablement.

Aux *silex taillés à éclats*, aux lames de couteaux de *Gourdan*, de *la Madelaine* ou de *Thaïngen*, succèdent tout à coup non pas seulement des haches polies en *silex*, mais en *pierre dure*, *serpentine*, *chloromélanite*, *fibrolithe*, *saussurite*, *jadéite*, et peut-être jade ou néphrite, minéral que nous ne retrouvons plus en Europe (1). On rencontre, à côté des grossières rondelles en coquillage, des grains de colliers en *calaïs*, espèce de turquoise qu'il faudrait aujourd'hui aller chercher au moins dans le Caucase. Je dépose sur le bureau onze haches en *néphrite* ou jadéite (quatre en néphrite, sept en jadéite) appartenant, l'une au musée de Saint-Germain, les autres à la collection du Dr Gross, de Neuveville (Suisse), qui a eu la gracieuseté de me les confier; toutes proviennent des stations de la pierre polie du lac de Bienne, *Locras* et *Gérofin* (2). Vous pouvez juger par ces spécimens

(1) M. de Fellenberg, à qui M. le Dr Gross avait communiqué six haches provenant de la station de Locras, les détermine ainsi :

N° 1.	845,575	grammes.	4,364	densité.	Jadéite.
2.	363,660	»	3,348	»	»
3.	138,045	»	3,004	»	Néphrite.
4.	73,085	»	3,021	»	»
5.	22,155	»	2,996	»	»
6.	17,467	»	2,990	»	»

Il ajoute : « Quoique le nombre des hachettes de jadéite et de néphrite recueillies dans nos lacs soit petit comparativement à celui des haches façonnées avec des pierres indigènes, leur présence ne dénote pas moins, selon moi, une *immigration de peuples ayant apporté ces objets avec eux*. Car la néphrite n'est connue comme indigène qu'en Turkestan et en Sibérie, aux environs du lac Baïkal. La jadéite vient de la Chine, de la province de Kiang-Si, au sud de Nankin. » *Les Habitations lacustres du lac de Bienne*, par le Dr Gross, p. 8 (1873).

(2) J'ai confié ces haches, avec l'autorisation de M. le Dr Gross, à M. Damour, si connu par ses belles analyses minérales. J'attends le résultat de ses recherches, qu'il sera curieux de rapprocher des travaux de M. de Fellenberg. La *Revue archéologique* publiera les analyses de M. Damour. Cette question de la nature et de la provenance des haches polies en pierre dure est, en effet, des plus importantes.

de la distance qui sépare, sous le rapport du travail de la pierre, les populations de *l'âge du renne* de celles de *l'âge de la pierre polie.* D'un autre côté, la distribution géographique des monuments (*dolmens* et *allées couvertes*) qui caractérisent cette seconde époque de la pierre, dite époque *néolithique*, en opposition à la première, celle des cavernes, dite *paléolithique*, est toute différente, comme la *carte des dolmens* suspendue dans la salle, à côté de la *carte des cavernes*, le démontre amplement (1). Enfin les objets et animaux associés à la pierre polie sont, comme je l'ai dit plus haut, tout autres que ceux des cavernes à l'époque du renne.

Il y a donc bien, dans la marche de la civilisation en Gaule comme plusieurs naturalistes l'ont remarqué, un véritable hiatus entre les deux époques (2). Il y a là deux couches de civilisations superposées, et s'il y a progrès de l'une à l'autre, progrès évident, c'est un progrès subit et à un certain moment, pour ainsi dire instantané. Pourtant les deux époques se touchent sans qu'il soit possible de placer entre elles aucune période intermédiaire. Des faits, des faits hors de toute contestation, prouvent que toutes les fois qu'il y a coïncidence dans les stations des deux époques, la pierre polie se trouve directement et sans intermédiaire superposée aux débris de l'âge du renne. M. Piette me paraît avoir parfaitement démontré cette vérité par de nombreux exemples tirés de ses propres fouilles (3).

Mais n'y a-t-il pas, de cette lacune apparente dans la marche de la civilisation en Gaule, une explication bien simple et conforme aux données générales de l'histoire? C'est que les populations de l'âge de la pierre polie étaient des populations nouvelles venues du nord-est en particulier, selon nous, mais exceptionnellement aussi, quoiqu'en moindre nombre, du Caucase, par la vallée du Danube. Ces populations apportaient avec elles des industries inconnues jusque-là, les animaux domestiques, l'art de l'élève du bétail, et des habitudes agricoles et sédentaires en opposition complète avec les habitudes plus nomades des chasseurs de rennes. Cela ne doit point nous étonner. L'histoire, en effet, nous montre que partout aux *autochthones* ou *indigènes* ont succédé des populations venues d'Orient.

(1) On peut voir ces cartes au Musée de Saint-Germain, où elles sont déposées.

(2) Quelques esprits aventureux ont même été jusqu'à prétendre qu'entre les deux époques, pendant une assez longue période, la Gaule méridionale avait dû être inhabitée. Ce sont là des hypothèses sans aucun fondement.

(3) E. Piette, *la Grotte de Gourdan*, p. 18 et suivantes.

Mais, Messieurs, l'âge de la pierre polie, tout tend à le démontrer (1), fut de très-bonne heure pénétré par l'invasion restreinte d'abord, puis bientôt très-sensible du bronze oriental. Or ces objets en bronze, que nous recueillons, que nous touchons, dont nous pouvons analyser le métal et étudier les formes, nous les retrouvons identiques, ainsi que je l'ai déjà dit (2), dans les îles de la Grèce, sur les bords de la Baltique, comme dans les Iles Britanniques, en Suisse, en France et en Italie. Nous pouvons même déterminer approximativement la date initiale de cette importation des métaux en Europe. Cette date ne peut guère dépasser le vingtième siècle avant notre ère, dix-neuf cents ans environ avant Jésus-Christ (3).

Accordons à la pierre polie, période à laquelle personne n'assigne une très-longue durée, deux mille ans, cela nous reporterait à l'époque des premières dynasties égyptiennes. L'âge de la pierre polie aurait donc commencé, en Gaule, à peu près avec Ménès et finirait avec Abraham. Ne sommes-nous pas là en pleine histoire, et n'est-ce pas trop isoler la Gaule du reste du monde que de donner à ces temps si rapprochés de nous le nom de *temps anté-historiques?* N'est-ce pas une grande exagération aussi que de prétendre que l'étude de ces temps revient bien plutôt aux naturalistes qu'aux érudits? Non, Messieurs, ces études, dès que l'on sort des époques diluviennes, dès que l'on a dépassé l'âge du mammouth et du grand cerf et que l'on atteint la fin de l'âge du renne, sont pleinement de votre domaine; elles vous appartiennent de droit. Les géologues et les naturalistes peuvent vous signaler des faits nouveaux, mais c'est à vous de les interpréter et de les mettre en œuvre. On ne sait pas assez quels trésors historiques renferme la mythologie bien comprise, combien de faits réels cachent les vieilles épopées, et ce que l'étude de l'ornementation seule des vases et ustensiles des temps primitifs contient de renseignements précieux. La branche nouvelle de la science qui se développe aujourd'hui est sans

(1) Voir, au Musée de Saint-Germain, la vitrine contenant les premiers bronzes trouvés sous les dolmens, en comparant ces objets aux objets similaires déposés dans la vitrine de l'*île de Chypre*.

(2) *Note sur les bronzes étrusques de la Cisalpine* (tirage à part de la *Revue archéol.*), p. 5.

(3) C'est là la date à laquelle presque tous ceux qui se sont occupés de ces questions sont arrivés, bien que par des voies très-différentes. C'est en particulier la date assignée par M. Fouqué aux éruptions volcaniques de Santorin, qui semblent marquer pour la Grèce l'âge de transition de la *pierre* au *bronze*. Voir Fouqué, *Archives des missions*, 2e série, t. IV (1867). D'un autre côté, la *Chronique* de Paros place en 1432 avant notre ère l'introduction des premiers artistes métallurges en Grèce.

doute surtout, ainsi que l'a si bien dit l'un de vos confrères, *extra-littéraire;* mais il n'y a rien là, à proprement parler, d'*anté-historique.* Les faits nouveaux, révélés depuis une vingtaine d'années, apportent un accroissement notable à l'histoire; ils ne sont pas, si ce n'est pour l'époque diluvienne, en dehors de l'histoire. Ce sont là des vérités que l'on ne saurait trop répéter et qui, méconnues, pourraient jeter l'archéologie nouvelle dans les voies les plus fausses.

L'époque des cavernes se rattache elle-même étroitement à cette chaîne indissoluble des temps historiques. Les troglodytes n'ont point, en effet, disparu avec l'avénement de la pierre polie. Les anciens n'ignoraient point l'existence de cette phase obscure qu'avaient traversée certains groupes humains. Ouvrez Pline, vous y lisez cette phrase : « Laterarias ac domos constituerunt primi Euryalus et Hyperbius fratres Athenis. *Antea specus erant pro domibus* (1). »

Diodore de Sicile n'avait-il pas dit avant Pline, « que les premiers hommes menaient une vie misérable, qu'ils étaient sans abri et se réfugiaient l'hiver *dans les cavernes* (2) » ? Et Strabon ne nous apprend-il pas que de son temps encore « les *Parati*, les *Sossinati*, les *Balari*, et les *Aconites* de Sardaigne, vivaient *dans des grottes* (3) » ? Je ne vous rappellerai pas la fameuse phrase de Florus touchant les Aquitains; elle a été citée par tous ceux qui se sont occupés des cavernes : « Aquitani, callidum genus, in *speluncas* se recipiebant, [Cesar] jussit includi; » ni celle de Tacite, touchant les Germains, « *qui solebant subterraneos specus aperire*..... suffugium hiemi et receptaculum frugibus (4) », quoiqu'il soit bien permis de voir encore là des restes d'anciennes habitudes troglodytiques. Mais celui de vos confrères qui représente ici plus spécialement la géographie me reprocherait de ne pas me souvenir qu'au quatorzième siècle une partie des îles Canaries était encore habitée par des troglodytes : « *Les hommes ne construisent point de maisons,* dit Cadamosto,

(1) Pline, *Hist. nat.*, liv. VII, c. LVII, 4, édit. Littré, t. I, p. 311. « Euryalus et Hyperbius frères établirent les premiers à Athènes les fabriques de brique et les maisons; *auparavant c'étaient les cavernes qui servaient de demeure.* »

(2) Diod. Sic., I, 8. « Ἐκ δὲ τοῦ κατ' ὀλίγον ὑπὸ τῆς πείρας διδασκομένους εἰς τὰ σπήλαια καταφεύγειν ἐν τῷ χειμῶνι κ. τ. λ. » Diodore, liv. III, c. 15, parle, de plus, de troglodytes vivant encore de son temps autour du golfe Arabique. Il va même jusqu'à donner à l'une de ces contrées le nom de Troglodytique. « Περὶ δὲ τῶν κατοικούντων τήν τε παράλιον τοῦ Ἀραβίου κόλπου καὶ Τρωγλοδυτικήν. »

(3) Strab., liv. V, p. 225. « Πάρατοι, Σοσσινάτοι, Βάλαροι, Ἀκώνιτες, ἐν σπηλαίοις οἰκοῦντες. »

(4) Tac., *Germ.*, ch. XVI.

ils n'habitent que les grottes des montagnes, leurs armes sont des pierres et des espèces de javelots ou lances de bois aussi dur que le fer et dont la pointe est armée d'une corne aiguë et durcie au feu (1). » Ne se croirait-on pas au milieu de nos hommes des cavernes de l'âge du renne? C'est ainsi que le passé se relie au présent et que nous pouvons étudier les *âges primitifs*, non-seulement dans les nouveaux musées (2) qui se fondent partout en Europe, mais dans les textes que nous ont transmis les auteurs anciens et dans les relations des voyageurs modernes.

Les découvertes de la nature de celle qui vient d'être faite en Suisse sont donc du plus grand intérêt historique, sans être appelées pour cela à bouleverser en rien l'économie générale de l'histoire. Elles sont un accroissement, un complément, quelquefois une éclatante confirmation de la tradition écrite ou chantée : elles n'en sont point la contradiction.

En somme, il est prouvé que l'homme a vécu en Gaule après les temps quaternaires, à une époque où le renne errait en grandes troupes dans le midi de la France. Les cavernes étaient alors sa principale, peut-être sa seule habitation, et il ne rompit avec ces habitudes troglodytiques que quand de nouvelles populations venues de l'Est lui apportèrent la vie pastorale et agricole.

Dans mon voyage en Danemark, pendant le Congrès international de 1868, j'entendais dire que c'était une croyance des hommes du nord de la Norwége que *là où la vache avait brouté, le renne ne broutait plus; qu'il y avait incompatibilité absolue entre cet utile mais sauvage animal et nos animaux domestiques.* Les zoologistes vous diront si le fait de l'apparition des races domestiques en Gaule suffit pour y expliquer la disparition du renne à l'époque de la pierre polie (3); les archéologues, les érudits et les historiens se contenteront, jusqu'à nouvel ordre, de constater un fait indiscutable, à savoir que, quelque reculé que puisse être dans le passé le moment où les populations troglodytiques ont apparu en Gaule, elles y ont vécu progressant toujours, mais dans un cercle très-étroit, jusqu'au

(1) *Mémoires de la Société d'ethnologie*, t. I (1re partie), p. 137. Mémoire de M. Sabin Berthelot.

(2) Des musées de ce genre existent aujourd'hui, pour ne parler que des principaux, à Copenhague, Stockholm, Hanovre, Schwerin, Mayence, Zurich, Berne, Milan, Parme, Reggio, Bologne, Florence et Pérouse. Le Musée de Saint-Germain, grâce à de nombreux moulages, réunira bientôt les principaux spécimens contenus dans ces divers musées.

(3) Voir E. Piette, *Grotte de Gourdan* (*l. c.*).

moment où elles ont été, on peut dire, civilisées par les peuplades de la pierre polie, époque qui est loin de se perdre dans la nuit de temps et qui touche, au contraire, incontestablement, par les rapports de ces populations avec les pays où la métallurgie est née, aux temps absolument historiques.

Sur un seul point les populations troglodytiques paraissent avoir montré une merveilleuse vocation : les *arts du dessin*, qu'elles ont poussés dans un sens réaliste très-remarquable à un degré assez avancé pour faire, aujourd'hui encore, notre étonnement. Il est à croire que sous tous les autres rapports elles seraient restées stationnaires comme les populations des îles du Sud ou même des îles Canaries, si la lumière ne leur était pas venue du dehors.

A certains égards, on pourrait faire la même remarque relativement aux hommes de la pierre polie. Les hommes de cette période bien supérieure à la précédente (1), ne surent point, par la seule vertu de leurs propres forces, sortir du cercle étroit où ils étaient renfermés. Des étrangers leur apportèrent les métaux et une nouvelle organisation sociale (2). C'est là un fait sur lequel j'aurai l'honneur d'attirer bientôt votre attention, mais sur lequel vous me pardonnerez de ne pas insister aujourd'hui : ce serait abuser de votre bienveillance.

Des philosophes théoriciens ont prétendu que l'homme avait été partout condamné à passer successivement, et comme par une loi de sa nature propre, de l'état de chasseur nomade à celui de pasteur, puis d'agriculteur, avant d'arriver à l'état social parfait. Jusqu'ici les faits démentent ces théories, au moins pour l'Europe. Les premières générations d'hommes livrées à elles-mêmes n'ont nulle part, dans nos contrées, su dépasser une certaine limite qui semble celle que la Providence avait assignée au développement de leurs facultés isolées. A deux reprises différentes, en Gaule, ce sont de nouveaux groupes humains qui sont venus faire sortir de leur sommeil les populations antérieures avec lesquelles elles semblent ensuite s'être fondues, leur communiquant, mais peut-être aussi leur empruntant des aptitudes nouvelles.

(1) Toutefois, il faut remarquer que l'art du dessin disparaît avec l'âge de la pierre polie pour ne reparaître qu'à l'époque de l'introduction du fer en Gaule. Il y a là un fait qui paraît tenir à des doctrines religieuses. On sait que certains peuples, encore aujourd'hui, regardent comme une profanation la reproduction d'êtres animés.

(2) Dont la base était le druidisme.

Il semble que la loi providentielle du progrès obéisse à la loi économique de la division du travail. Chaque groupe humain, à mesure qu'il se constitue, paraît avoir son rôle tout tracé. Il apporte ainsi sa part au trésor qui, s'accumulant de siècle en siècle, devient le patrimoine inaliénable de l'humanité.

Qui sait si, à ce point de vue, nous ne serons pas un jour obligés de reconnaître que le contingent des populations troglodytiques dans l'apport commun de la civilisation européenne a été les arts du dessin ?

ALEXANDRE BERTRAND.

A M. LE DIRECTEUR

DE LA

REVUE ARCHÉOLOGIQUE

Monsieur,

J'ai publié dans la *Revue archéologique*, en 1870 (t. XXI, p. 408), une note sur l'étymologie du nom du dieu gaulois *Esus*. Ma conclusion était que ce nom était dérivé de la racine IS qui s'y trouvait élevée au gouna. L'*e* long est une des formes du gouna de l'*i* en gaulois, et un vers de Lucain établit que l'*e* de ce mot gaulois est long. Une preuve nouvelle du fondement de la doctrine étymologique soutenue par moi pouvait être donnée par des documents où l'on aurait trouvé le nom d'*Esus* avec une orthographe plus caractéristique. L'*ae* est en gaulois, comme en latin, une des formes du gouna de l'*i*: l'*ae* latin tient lieu d'un *ai* plus ancien, issu soit 1° du renforcement de l'*i*, soit 2° de la synérèse d'un *a* et d'un *i* appartenant antérieurement à deux syllabes distinctes (Corssen, *Aussprache*, 2e édition, t. I, p. 374, 628); et la première de ces deux valeurs de l'*ae* est la seule qui ait été constatée en gaulois, où cette diphthongue paraît dater de la conquête romaine; l'*ae* latin se serait à cette date substitué à l'*ai* celtique (*Grammatica celtica*, 2e édition, p. 30).

Or M. Genthe, par une lettre que la *Revue archéologique* a publiée l'année dernière, t. XXVI, p. 132, signale dans des manuscrits du xe siècle l'orthographe *Aesus* au lieu d'*Esus*. Des manuscrits du xe siècle ont une bien médiocre autorité quand ils se trouvent en contradiction avec une inscription du premier siècle, comme celle de Paris, qui date du règne de Tibère et où on lit *Esus* sans *a* initial. Dans la langue latine vulgaire de la période impériale, on voit se multiplier peu à peu devant l'*e* un *a* qui désigne une légère nuance de son, mais qui n'a aucune valeur étymologique. Les exemples de cet *ae* fourmillent dans les manuscrits (Schuchardt, *Vokalismus*, t. I, p. 226 et suivantes; cf. Corssen, *Aussprache*, 2e édition, t. I, p. 329). Il y a donc intérêt à constater qu'en regard de l'inscription de Paris on peut mettre non-seulement des manuscrits du xe siècle, mais une inscription romaine de la Grande-Bretagne, où le nom divin dont il s'agit est écrit avec un *ae*. Je parle de l'inscription publiée sous le

n° 87 dans le tome VII du *Corpus* de l'Académie de Berlin, p. 35. Dans cette inscription il est question d'un personnage nommé *Aesubilinus*, et qui, par conséquent, réunissait dans son seul nom deux noms divins gaulois. L'*ae* initial du premier de ces noms se trouve aussi dans la légende AESV d'une monnaie bretonne publiée par Evans et signalée par M. A. de Barthélemy, *Revue celtique*, I, 293, et par M. Hucher, *l'Art gaulois*, 2e partie, p. 138. Il me semble résulter de là que si, dans le texte de Lucain, on doit certainement enlever le *h* initial d'*Hesus*, qui ne s'appuie sur aucune bonne autorité, les deux orthographes *Aesus* et *Esus* peuvent être également admises. De là un nouvel argument en faveur de l'étymologie que j'ai soutenue et du rapprochement d'*Esus* ou *Aesus* avec l'étrusque *Aesar* et le sabin *Aisos*. Ajoutons, au sujet de ces deux noms italiques, que la doctrine étymologique empruntée par moi à M. Corssen a été adoptée par M. Fick (*Vergleichendes Woerterbuch*, 2e édition, p. 26; cf. p. 22, et Whitley Stokes, *Revue celtique*, I, 259).

Je ne puis déposer la plume sans faire une observation relativement à une assertion contenue dans le premier de mes deux articles sur *Esus* (*Revue archéologique*, t. XXI, p. 36). J'y ai dit (p. 40) que l'adjectif breton *euzuz*, « terrible, horrible, épouvantable », n'avait pas de correspondant en irlandais ni en cambrien. Cela est, je crois, exact. Mais ce que j'aurais dû, ce me semble, ajouter, c'est que *euzuz* est dérivé de *euz*, « horreur, terreur, épouvante », qui se trouve 1° en irlandais moderne sous la forme *uath*, déjà usitée en vieil irlandais, comme le prouve la glose *uath na darach, horror quercûs* (*Grammatica celtica*, 2e édition, p. 260); 2° en gallois moderne sous la forme *uth-* dans les dérivés *uth-redd*, « étonnement »; *uth-ro*, « étonner »; *uth-rol*, « étonnant »; *uth-roldeb*, « terreur ». Le simple *uth* est usité en cornique, et M. Robert Williams en a recueilli plusieurs exemples dans son *Lexicon cornu-britannicum*, p. 355. Ces observations établissent plus catégoriquement, s'il était possible, l'existence, dans l'adjectif breton *euzuz*, d'une dentale explosive primitive et d'un *o* initial. L'irlandais *ua* = *ó*; le gallois *u* = *ó* (*Grammatica celtica*, 2e édition, p. 22, 99). Quant à la dentale primitive, il semble qu'il la faut supposer sonore (*d*), bien que le *th* gallois paraisse contredire cette thèse et exiger une sourde double (*tt*) (*Grammatica celtica*, 2e édition, p. 63, 142, 143; cf. p. 139, 150). Un double *t* n'aurait pu donner un *th* en irlandais (*Gramm. celt.*, 2e édit., p. 67, 69).

Veuillez agréer, etc. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

Troyes, le 22 mars 1874.

CATALOGUE

D'UNE

COLLECTION D'INTAILLES ASIATIQUES

(*Suite*) (1)

91. — Calcaire blanc, hémisphérique. Tête diadémée, portant un collier. Travail arsacide. Montagnes de Rey.

92. — Agate blanche, hémisphérique. Tête coiffée d'une tiare ronde; collier, tunique brodée. Mithridate II. Montagnes de Rey.

93. — Cristal de roche. Anneau épais. Tête diadémée entre une étoile et un croissant. Travail arsacide. Montagnes de Rey.

94. — Sardoine. Anneau épais. Tête diadémée à la grecque, comme les effigies de Tiridate, posée entre deux ailes comme un férouer. Travail arsacide. Montagnes de Rey.

95. — Chalcédoine. Anneau épais. Tête diadémée entre un croissant et une étoile,

96. — Cornaline. Chaton. Tête vue de face, portée sur un emblème royal; au-dessous, un croissant et une étoile; au-dessus du tout, une guirlande. Travail gréco-parthe. Téhéran.

97. — Agate brun-rouge. Anneau épais. Tête diadémée tournée à gauche, cheveux bouclés et longs tombant en nattes sur le dos; le bras gauche porte à la bouche un fruit indistinct. Travail arsacide. Téhéran.

98. — Sardoine. Anneau épais. Tête couronnée; à droite, une palme. Travail arsacide. Téhéran.

99. — Cornaline. Chaton plat. Tête diadémée entre deux points. Travail arsacide. Téhéran.

(1) Voir les numéros de février, mars et avril.

100. — Jaspe vert, hémisphérique. Tête diadémée inscrite dans un orle de points allongés. Travail gréco-parthe. Téhéran.

101. — Cornaline. Chaton monté dans un cachet persan. Tête diadémée tournée à gauche. Nord de la Perse. (Pl. IV.)

102. — Cornaline rouge, hémisphérique. Tête coiffée de la tiare ronde, boucles d'oreilles; tunique brodée. Travail arsacide. Nord de la Perse.

103. — Cornaline brun pâle, hémisphérique. Tête coiffée de la tiare. Nord de la Perse.

104. — Cornaline rouge. Chaton. Tête entourée d'une guirlande, Travail arsacide très-grossier. Téhéran.

105. — Cornaline rouge-jaune. Chaton. Tête diadémée à la grecque. Montagnes de Rey.

106. — Cornaline rouge. Chaton. Tête diadémée, boucles d'oreilles. Montagnes de Rey.

107. — Cornaline rouge. Chaton. Tête diadémée, boucles d'oreilles; tunique ornée. Montagnes de Rey.

108. — Cornaline rouge. Chaton. Tête diadémée entourée de points longs. Montagnes de Rey.

109. — Hématite, hémisphérique. Tête diadémée; quelques points longs à l'entour. Téhéran.

110. — Grenat. Chaton. Tête diadémée très-grossièrement exécutée. Montagnes de Rey.

111. — Bronze. Anneau. Tête diadémée tournée à gauche. Téhéran.

112. — Grenat. Chaton. Tête diadémée. Travail arsacide grossier. Téhéran.

113. — Cornaline rouge. Tête diadémée, boucles d'oreilles. Travail gréco-parthe. Téhéran.

114. — Grenat. Chaton. Tête diadémée. Travail gréco-parthe. Montagnes de Rey.

115. — Grenat. Chaton. Tête diadémée. Travail arsacide. Montagnes de Rey.

Le fait de trouver presque toutes ces intailles dans la région élevée qui fut le berceau et le principal séjour des nations arsacides, sert de commentaire à un passage curieux d'un fragment traduit du pehlevy par Ibn-el-Mogoffé, et que j'ai fait connaître ailleurs (*Histoire des Perses*, t. II, p. 520). Les Parthes y sont accusés d'avoir beaucoup aimé le luxe des ajustements, et particulièrement les pierres gravées. Les vingt-sept têtes qui viennent d'être énumérées, ayant été travaillées dans une région assez sauvage, sont l'œuvre

d'artistes qui ne manquaient pas de bonne volonté pour se guider sur des modèles grecs; malheureusement, la science et l'habileté leur faisaient souvent défaut. Il n'en est pas moins vrai que leur goût franc et vigoureux les a aussi parfois très-bien inspirés. Le n° 101, par exemple, montre une tête imberbe, la moustache fine et élongée, qui est d'un caractère vraiment remarquable. On croirait avoir sous les yeux une image de quelque chef goth ou hérule. Il est vraisemblable que toutes ces effigies sont des portraits. La plupart sont à reporter à des chefs féodaux dont l'histoire n'a pas conservé les noms, ou qu'il serait, dans tous les cas, impossible d'identifier. La série qui va suivre, présentant des inscriptions en caractères indigènes, est particulièrement digne d'intérêt. Elle offre exactement le même genre de travail dans la plupart des cas, au moins pour les intailles appartenant à la même région. Quand elles ont été faites dans le sud, où les colonisations helléniques d'Alexandre étaient moins importantes et surtout ne prévalaient pas sur les anciennes civilisations locales, l'influence grecque se fait naturellement moins remarquer.

116. — Cornaline brune. Chaton monté en bague. Tête diadémée; inscription pehlevy. Montagnes de Rey.

117. — Cornaline rouge. Chaton. Tête diadémée. Travail gréco-parthe très-fin. Légende pehlevy. L'influence assyrienne est là évidente, ainsi que l'ancien goût perse pour les détails de costumes. Shyraz.

118. — Sardoine, hémisphérique. Tête diadémée, boucles d'oreilles; tunique ornée; légende pehlevy. Sud de la Perse. (Pl. IV.)

119. — Nicolo. Chaton. Tête diadémée; derrière, étoile et croissant, légende pehlevy. Sud de la Perse.

120. — Cornaline rouge. Chaton. Tête diadémée, boucles d'oreilles; tunique ornée; à droite, signe royal; légende pehlevy. Téhéran.

121. — Cornaline rouge. Chaton. Tête diadémée; à droite, une étoile; inscription pehlevy. Téhéran.

122. — Cornaline rouge. Chaton. Tête diadémée; inscription pehlevy. Kerman.

123. — Cornaline rouge. Chaton. Tête diadémée, boucles d'oreilles; ailes de ferouer; légende pehlevy. Sud de la Perse.

124. — Cornaline rouge pâle. Chaton. Tête diadémée, boucles d'oreilles; ailes de ferouer; légende pehlevy. Même provenance.

125. — Cornaline rouge. Chaton. *Idem*. Kerman.

126. — Cornaline rouge. Chaton. *Id.* même provenance.

127. — Terre cuite revêtue d'un émail bleu. Tête coiffée de la

tiare, cheveux frisés, boucles d'oreilles; tunique ornée; légende indigène grattée sur l'émail après la cuisson. Kazwyn.

128. — Cornaline. Chaton monté en bague persane. Tête diadémée, cheveux longs et bouclés; légende pehlevy. Sud de la Perse.

129. — Chalcédoine. Chaton. Tête rejetée en arrière, boucles d'oreilles; tunique ornée; légende pehlevy. Téhéran.

130. — Chalcédoine saphirine. Très-belle matière, hémisphérique. Tête coiffée de la tiare, cheveux frisés, ferouer; légende pehlevy. Téhéran. (Pl. IV.)

131. — Onyx. Chaton. Tête diadémée; les bouts du bandeau tombent bas sur le cou; tunique ornée; légende pehlevy. Téhéran.

132. — Onyx. Tête renversée en arrière, diadémée, entourée d'un nimbe; tunique ornée; légende pehlevy. Téhéran.

133. — Sardoine. Hémisphérique. Tête coiffée d'une couronne de feuillages échiquetés; tunique ornée; légende pehlevy. Sud de la Perse.

134. — Agate tachetée, magnifique matière. Hémisphérique. — Tête diadémée; cheveux relevés en touffe par derrière, annonçant déjà le goût des Sassanides; tunique ornée; légende pehlevy. Sud de la Perse.

135. — Sardoine. Hémisphérique. Tête coiffée de la tiare ronde, cheveux et barbe bouclés, boucles d'oreilles; tunique très-ornée; légende indigène. Sud de la Perse.

136. — Sardoine avec de larges taches gros vert. Hémisphérique. Tête coiffée de la tiare ronde, attachée par un diadème à glands de perles; boucles d'oreilles, cheveux très-travaillés et roulés; tunique extrêmement ornée; légende pehlevy. Sud de la Perse.

137. — Hématite. Hémisphérique. Tête diadémée; tunique ornée; légende pehlevy. Montagnes de Rey.

138. — Nicolo. Anneau épais. Tête diadémée; légende grecque composée des lettres A I I. Montagnes de Rey.

139-160. — Treize cornalines rouges, deux jaunes, deux chalcédoines laiteuses, trois chalcédoines saphirines, une hématite. Chaton. Ces intailles sont toutes pareilles à fort peu de chose près. Elles représentent deux monstres dansant l'un derrière l'autre; on remarque chez plusieurs une intention obscène; quelques signes semés dans le champ de la pierre présentent des lettres difficiles à réunir, et par conséquent, à interpréter. Le sujet, en lui-même, est fort ordinaire; les monuments de l'Asie mineure le représentent très-souvent, les cylindres des époques assyriennes également; il paraît avoir eu une haute signification et l'avoir gardée très-longtemps, ainsi que

la faveur du public. Les pierres ici réunies sont travaillées d'après les méthodes employées pour les nos 94, 96, 97 et autres dont le caractère iconographique ne saurait indiquer une autre époque que les temps arsacides. Je n'hésite pas à classer ces monuments et le style auquel ils appartiennent à cette même époque; mais ce style n'a assurément rien de grec; il est indigène et tout à fait grossier, c'est à peine de l'art; aussi croyons-nous que les intailles talismaniques ici examinées étaient essentiellement un produit industriel; elles étaient fort demandées, et j'en ai trouvé à Athènes tout aussi bien qu'à Téhéran. Il m'en est venu plusieurs des contrées orientales de la Perse. Elles appartiennent à la fin de la dynastie arsacide, et se sont continuées pendant plusieurs siècles après. Sans nul doute, elles devaient faire partie du bagage de tous les adeptes des superstitions orientales qui se répandaient dans le monde romain vers le IVe siècle de notre ère.

161. — Cornaline. Chaton. Cette intaille présente, comme les précédentes, les deux démons dansants; seulement, le style n'ayant subi aucun changement, on s'aperçoit, à l'examen, que l'artiste a eu dans la pensée d'assimiler ses personnages aux satyres, ce qui donne à cette pierre un caractère tout particulier et assez rare. Le travail est, du reste, le même, je le répète, que dans les monuments de même nature, de même tendance.

162. — Cornaline. Chaton carré. J'ai décrit cette curieuse intaille dans mon *Traité des écritures cunéiformes*. Les chrétiens ont imité les procédés des religions orientales qui les avoisinaient; ils ont voulu avoir leurs amulettes. On trouve ici, à droite, une femme vêtue d'une longue robe, vue de face, comme on avait l'habitude de représenter Anaïtis; de la main droite cette figure assure une couronne sur sa tête, de la main gauche elle paraît saluer un ange ailé placé devant elle, en attitude d'adoration; trois caractères cunéiformes. Cette dernière circonstance, l'emploi de caractères de cette espèce au IIe siècle de notre ère, peut-être au IIIe, n'est pas admise comme possible par les assyriologues. Il importe en effet de façon capitale à leur système que l'usage des alphabets de cette catégorie ne se soit pas prolongé au delà de l'époque des deux ou trois premiers Séleucides tout au plus tard, et soit tombé depuis dans un oubli profond. Outre la preuve du contraire que présente la cornaline no 162, on va voir plus bas, et pour des époques très-postérieures, d'autres démonstrations encore plus frappantes; et je me permettrai de rappeler ici que j'ai soumis à feu M. Botta cette observation, que les traités arabes et persans sur la magie, même les traités qui s'écrivent

aujourd'hui, ne manquent jamais de donner des alphabets cunéiformes parmi ceux qu'ils considèrent comme pourvus d'une puissance surnaturelle, et ils les lisent et ils les comprennent comme les comprenaient et les lisaient leurs devanciers. M. Botta a parfaitement reconnu et admis cette vérité après mûr examen. La pierre ici examinée représente la Salutation évangélique et lui donne une valeur de talisman. Mésopotamie. (Pl. IV.)

163. — Chalcédoine. Hémisphérique. Un personnage diadémé, monté sur un cheval, ou peut-être sur un mulet, marche vers la droite; il a les cheveux courts, il est imberbe, vêtu d'une tunique courte, avec de larges pantalons et des bottes, costume parthe; devant sa monture, un serviteur à coiffure ronde, tunique courte, s'avance tenant dans la main un bâton court. Je donne ici, indépendamment de toute classification d'après les sujets traités sur les pierres, toutes les intailles travaillées d'après la même méthode, c'est-à-dire celle des talismans portant les nos 139 à 160 que je viens de prendre pour type de la méthode extrêmement sommaire de traiter les pierres, méthode employée pour un très-grand nombre de monuments. Nord de la Perse.

164. — Cylindre. Jaspe vert. Pierre octogone. Un démon dansant; une gerboise; un cartouche posé au milieu d'un double bâton terminé aux deux extrémités par des traits; le cartouche contient quelques caractères droits pareils à ceux que l'on observe sur les vases magiques persans et arabes modernes; un homme à deux têtes, les jambes formant un cercle; en haut et en bas de la pierre, caractères magiques. Bagdad.

165. — Hématite. Cylindre octogone grossier; la moitié supérieure manque. On ne voit plus que les jambes de deux personnages allant à gauche; sur le registre inférieur, un homme diadémé, tourné de face, la tête à droite, attitude d'adorant; au-dessus et autour de lui les lettres. . A M.
V
V

Il est placé en face d'une figure assise tournée à gauche, barbue; au-devant, la lettre ⅃ qui appartient au pehlevy; derrière la déesse, personnage à deux têtes comme sur la pierre précédente, les deux jambes sont écartées comme pour une danse et la ceinture, fort large, tombe au milieu; à droite, sur une autre face de la pierre, et retournée dans l'autre sens, une figure d'adorant, tournée à droite, entre les lettres grecques M/V et C A V. Sûd de la Perse.

166. — Cylindre. Hématite. Bélus assis sur un trône, coiffure pyramidale, les cheveux réunis en queue, imberbe, jambe nue posée sur le sol, tenant un sceptre court mais gros, renflé aux deux bouts; devant, un adorant, coiffé comme le dieu avec une queue, peut-être un appendice tombant de son espèce de turban; derrière, deux registres; en haut, Anaïtis; en dessous, un lion élancé à gauche, saisissant une antilope à longues cornes; au-dessus, un griffon ailé; devant, tourné à droite et tenant une des pattes du griffon, un homme, coiffé du bonnet pointu arsacide, tunique courte, élevant un glaive dans son fourreau; derrière, un ornement indistinct, ressemblant à un point surmonté d'une flamme. Sud de la Perse.

167. — Chalcédoine. Hémisphérique, aplatie. Deux guerriers vêtus à la grecque, diadémés, tenant une enseigne plantée entre eux. Montagnes de Rey.

168. — Chalcédoine. Hémisphérique, aplatie. Un homme habillé à la grecque, diadémé, tourné à droite, en attitude d'adorant. Montagnes de Rey.

169. — Cristal de roche. Chaton. Une femme arsacide, tournée à droite, les cheveux tombant par derrière en une tresse unique, tenant une fleur, enveloppée d'un voile par-dessus sa robe, mais tête nue. Montagnes de Rey.

170. — Cornaline. Chaton. Femme arsacide, assise, tournée à droite, vêtue comme la première, tenant une fleur. Montagnes de Rey.

171. — Serpentine. Chaton. Un guerrier parthe, vêtu à la manière indigène, en pantalon, le bonnet triangulaire arsacide sur la tête, tourné à droite, frappe d'un poignard un des démons figurés sur les intailles n°s 139 à 160. Légende : NOH ou HON. Damghân, site de l'ancienne capitale arsacide Kékatompylos.

172. — Cornaline rouge. Chaton. Un phallus. A côté, guerrier casqué, tourné à gauche, appuyé sur une haste. Cette pierre, qui appartient aux religions chananéennes, a été faite sur un modèle où le goût grec est déjà devenu le goût romain; c'est, du reste, ce que l'on aura à observer désormais dans toute la série des intailles de la catégorie ici étudiée, chaque fois que la barbarie locale n'aura pas étouffé absolument les leçons données par l'Occident. Sud de la Perse.

173. — Sardoine. Chaton. Un phallus sur un autel; à droite, une larve à tête humaine joue de la double flûte; à gauche, une larve semblable, en adorante; l'une et l'autre sont entourées du ser-

pent. Ces monuments marquent la transition du culte chananéen ancien au gnosticisme. Kerniaushah.

174. — Agate brune. Hémisphérique, aplatie. Une femme parthe, debout, marchant à droite; à la main, une palme. Nord de la Perse.

175. — Chalcédoine. Fragment d'anneau. Même sujet; la main levée, sans palme. Nord de la Perse.

176. — Agate brun-rouge. Hémisphérique, aplatie. Un homme et une femme se donnant la main; l'un et l'autre ont les cheveux tenus par un bandeau et réunis en une tresse tombant par derrière. Les traits de ressemblance abondent entre le caractère des tribus arsacides et celui des nations gothiques auxquelles elles étaient étroitement alliées par le sang; les détails de costume ne sont pas moins pareils; cette façon de tresser les cheveux est tout à fait germanique. Nord de la Perse.

177. — Sardoine. Hémisphérique. Un guerrier en pantalon large, les jambes écartées, entre lesquelles est un chien, tient de chaque main une lance. Rien de plus barbare et de plus grossier que le travail de cette pierre et des trois qui vont la suivre. C'est toujours l'emploi du même procédé, mais il est arrivé ici à son point extrême de simplification. Tel qu'il est, on peut croire pourtant qu'il suffisait aux besoins artistiques des guerriers parthes de la classe commune, car les monuments de cette espèce sont très-abondants. Nord de la Perse.

178. — Sardoine. Hémisphérique. Même sujet que le précédent, mais doublé. Nord de la Perse.

179. — Hématite. Cylindre. Même sujet qu'au n° 177, même facture. Montagnes de Rey.

180. — Hématite. Fragment de cylindre tout semblable au précédent. Même sujet. Montagnes de Rey.

181-183. — Deux sardoines, une agate. Hémisphériques, aplaties. Même sujet, même style; une gerboise. C'est un sujet qui se présente déjà aux plus anciennes époques. Cet animal se trouve en grande abondance dans les plaines de Véramyn, au pied de l'Elborouz. Nord de la Perse.

184-185. — Deux agates rougeâtres. Hémisphériques. Sur l'une et sur l'autre, un scorpion. Nord de la Perse.

186. — Sardoine. Hémisphérique, aplatie. Une main ouverte. Ce sujet mystique, indicateur de la puissance, s'est maintenu jusqu'à ce jour dans toute la Perse, sous le nom de « main d'Aly ». Il surmonte les drapeaux. Sud de la Perse.

187. — Cornaline rouge. Hémisphérique. Une main entre deux cornes d'abondance. Sud de la Perse.

188. — Grenat. Chaton. Une main, entre le pouce et l'annulaire une fleur; légende pehlevy. Schyraz.

189. — Grenat. Chaton. Une main tenant une croix; à droite, un signe royal; légende pehlevy. Cette intaille est doublement digne d'attention, d'abord par la façon dont les emblèmes y sont combinés. On y reconnaît sans peine les trois personnages de la Trinité chrétienne: le Père, exprimé par le signe royal, le Fils, par la croix, le Saint-Esprit, puissance efficiente, par la main; et c'est ainsi que les chrétiens ont, non pas supprimé, mais tourné à leurs usages beaucoup d'anciens symboles dont ils se sont approprié les doctrines. En outre, ce grenat vient de Merw, et on sait, par Moïse de Khorène, qu'au ve siècle des Arméniens chrétiens furent déportés, pour cause de religion, dans cette partie éloignée de l'empire, par les persécutions sassanides. Ainsi, la pierre ici examinée a appartenu à l'un de ces martyrs. Merw. (Pl. V.)

190. — Agate rouge. Hémisphérique. Un signe royal, figurant une crosse épiscopale; à côté, une étoile; au-dessus, une fleur; la main qui tenait probablement la croix, mais le haut de la pierre est effrité; légende pehlevy. C'est un monument chrétien mêlé d'idées, ou plutôt de symboles païens christianisés, comme l'intaille précédente. Ecbatane.

192. — Agate blonde. Hémisphérique, aplatie. Une main. Ecbatane.

193-198. — Cornalines rouges. Chatons. Bœuf bossu, qu'on nomme en Perse bœuf ou seystan. Cet animal, petit, très-leste, a servi de monture dans l'antiquité. Les cinq intailles données ici sont absolument pareilles, quant au mode de travail, aux n°s 139-160.

199. — Cornaline rouge. Chaton. Taureau sans bosse. Ecbatane.

200. — Chalcédoine brûlée. Hémisphérique, aplatie. Un sanglier. Ecbatane.

201-206. — Quatre cornalines rouges, chatons; une hématite hémisphérique. Un lion. Sud de la Perse.

202. — Cornaline. Chaton. Deux lions croisés l'un sur l'autre, comme dans le style des anciens cylindres. Nord de la Perse.

203. — Chalcédoine. Cône. Sur un autel, un sceptre ou bâton long, une étoile, un croissant. Ces symboles appartiennent à la religion iranienne avant ses réformes par les Sassanides. Nord de la Perse.

204. — Chalcédoine. Hémisphérique, aplatie. Une chèvre tournée à droite; devant, une palme. Nord de la Perse.

205. — Cornaline rouge. Hémisphérique. Une antilope couchée tournée à droite. Schyraz.

206. — Cornaline rouge. Chaton. Même sujet; l'antilope a les cornes droites. Schyraz.

207. — Cornaline rouge. Chaton. Un lièvre au gîte. Schyraz.

208. — Cornaline rouge. Chaton. Antilope couchée. Ecbatane.

209. — Cornaline rouge. Chaton. Un griffon; au-dessus, un scorpion. Sud de la Perse.

210. — Chalcédoine. Hémisphérique, aplatie. Gazelle couchée. Sud de la Perse.

211. — Chalcédoine. Hémisphérique, aplatie. Un faucon. Sud de la Perse.

212-215. — Deux sardoines, une agate brun-rouge, une cornaline. Hémisphériques, aplaties. Frontaux de bœufs. Sud de la Perse.

216-217. — Sardoine et chalcédoine. Hémisphériques, aplaties. Deux autels, sur l'un deux longs bâtons géminés, sur l'autre une croix; je ne pense cependant pas que ce soit un symbole chrétien, mais seulement le peu de grandeur de la pierre ne permet pas de suivre le bâton dans toute sa hauteur. Nord de la Perse.

218. — Jaspe sanguin. Hémisphérique. Gazelle couchée. Sud de la Perse.

219-220. — Cornalines rouges. Hémisphériques, aplaties. Sur chacune, un poisson. Ce symbole se trouve assez fréquemment sur de petites monnaies en bronze du pays des Parthes; peut-être est-ce un souvenir des truites, si abondantes dans les vallées du Laredjân qui mènent aux Portes-Caspiennes. (Voir *Hist. des Perses*, t. Ier, p. 152.) Nord de la Perse.

221. — Silex. Chaton carré. Un guerrier parthe à cheval, perçant de sa lance un ennemi renversé; à gauche, une étoile. Nord de la Perse.

222-226. — Bronze. Anneaux. Deux hommes nus et un palmier entre eux; un autel; au-dessus, un ferouer; un homme drapé frappant d'un poignard un lion sur la tête; deux danseurs; une gazelle courant; au-dessous, un chien. Mésopotamie.

227-235. — Agate. Boules au nombre de six, et trois cylindres. Ces pierres non gravées ont été trouvées, avec beaucoup d'autres pareilles, dans les fondations du palais de Khorsabad. Ce sont des

talismans qui empruntent leur force uniquement à leur matière. Environs de Moussoul.

236. — Cornaline rouge. Hémisphérique, aplatie. Un pyrée avec le feu flambant. Ispahan.

237. — Agate rouge. Hémisphérique, aplatie. Un faucon. Nord de la Perse.

238. — Cornaline rouge pâle. Chaton. Une gerboise portant sur son dos son petit. Nord de la Perse.

239. — Cornaline rouge. Chaton. Un griffon. Shyraz.

240. — Jade verdâtre. Chaton percé dans le sens de l'épaisseur. Un griffon. Maragha.

241. — Cornaline rouge. Chaton. Un griffon. Sud de la Perse.

242. — Cornaline jaune. Chaton. Un griffon. Ecbatane.

243. — Hématite. Hémisphérique, taillée à facettes. Une branche d'arbre. Nord de la Perse.

244. — Jaspe sanguin. Hémisphérique. Une chamelle avec son petit. Sud de la Perse.

245. — Pierre météorique. Très-habilement et finement taillée en forme de casque, cette pierre, qui ne porte d'ailleurs aucune gravure, provient d'un tombeau macédonien où était enterrée toute une famille, avec des armes grecques et des briques chargées d'inscriptions cunéiformes. Environs de Babylone.

246. — Agate rouge. Forme d'amande percée dans le sens de l'épaisseur. Une biche couchée; au-dessous, une étoile. Ecbatane.

247. — Hématite. Hémisphérique. Une biche couchée. Nord de la Perse.

248. — Chalcédoine. Hémisphérique, aplatie. Une feuille. Nord de la Perse.

249. — Hématite. Cylindre. En haut et en bas, un ornement en forme de grecque, ce qui indique déjà une époque basse; homme à coiffure ronde, imberbe, vêtu d'une tunique courte, marchant vers la gauche; il tient une coupe; au-dessus de sa tête, un férouer; en face de lui, un guerrier parthe, à bonnet pointu, tient un trident; devant lui, une lettre cursive; derrière, deux lignes de caractères cunéiformes. Sud de la Perse.

250. — Agate rouge. Scarabée. Un aigle héraldique à une tête. Les armoiries du bas-empire, en empruntant cet emblème arsacide, n'y ont absolument rien changé. Sud de la Perse.

251. — Hématite. Large chaton carré. Avers : en haut, un serpent enroulé dressant la tête; en face, un chien (?); au-dessous : ΤΕΟ

PΛMΛV; au-dessous encore, un pyrée avec le feu et les lettres FΛ. Au revers :

TOTI⅂ΛCH⟩
BPωPIOYƵƵƵ

Bagdad.

252. — Hématite. Cylindre octogone avec les inscriptions suivantes :

AKBBKKINO
KYYOωNI
ΔIΔTaƷaƷ
IΛZaωIΔω
ΔBPΔƷCaƷ
IHIIHΔEHΔ
HIOaYωYIH
YYYYXKYD

Bagdad.

Comte A. DE GOBINEAU.

(*La suite prochainement.*)

INSCRIPTIONS GRECQUES

DÉCOUVERTES DANS L'ILE DE THASOS

Les fouilles que j'ai faites en 1864 dans l'île de Thasos ont produit un grand nombre de résultats avantageux. J'ai publié successivement les inscriptions qui en proviennent, d'abord dans cette *Revue*, puis dans le *Journal des Savants* et dans l'*Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France*. Mais je n'ai pas encore épuisé le fonds de mes richesses au point de vue de l'épigraphie thasienne.

Le port de cette île a la forme d'un vaste amphithéâtre, situé au nord en face de la Thrace et de la Macédoine. La pointe orientale est consacrée à l'enceinte de l'acropole, qui contenait les temples et le théâtre. Au fond de la plaine, à droite, le chemin s'enfonce dans une charmante vallée et conduit à une rangée de tombeaux qui ont tous été fouillés à différentes époques. Tout le côté occidental de l'hémicycle est occupé par un champ d'oliviers qui descend jusqu'à la mer. Ce champ, comme la plaine, est rempli de fragments d'anciennes tombes, dont la plupart sont ou couverts de terre ou dissimulés par les broussailles. En attendant le bâtiment de l'État qui m'avait été envoyé pour enlever le produit de mes fouilles, j'ai recherché et examiné tous ces anciens débris. A force de parcourir le terrain dans tous les sens, je suis parvenu à recueillir un certain nombre d'inscriptions qui peuvent intéresser l'onomatologie thasienne.

Un mot d'abord sur le théâtre. La plupart des gradins, qui avaient 0m,33 de hauteur, étaient encore en place, et plusieurs contenaient des signes, des marques et même des noms écrits en très-grandes

lettres, indiquant la place des principaux personnages. Le gradin du haut faisant face au milieu du *proscenium* portait le nom

ΜΑΡΚΟΥ Μάρκου.

Sur la gauche celui de

ΖΩΣΙΜΟΥ Ζωσίμου.

Je citerai encore quelques traces de noms :

ΝΟΥ νου

ΑΤ ατ

ΜΑΙΡΟΔΙΟΥΝΙΝΓΟ ... Ῥοδίου...

Puis d'autres signes tels que ΩΝ, Ρ, Ε, ΙΤ, ΗΠ, Κ.

A droite et à gauche, aux deux extrémités de l'hémicycle, étaient renversés deux marbres gigantesques et d'un poids énorme. Avec beaucoup de peine, je parvins à les soulever de manière à constater l'existence de grandes lettres grecques, gravées avec une rare élégance. C'était probablement la place réservée aux premiers magistrats de Thasos. Ces lettres sont : à gauche, Π Ο, à droite, Γ Ο.

Les particularités que je viens de signaler se retrouvent dans quelques théâtres anciens, entre autres dans celui de Syracuse.

Dans l'intérieur et parmi les substructions de la scène, j'ai trouvé deux grands marbres contenant chacun un fragment d'inscription en lettres de 0m,13 de hauteur.

1. ΙΩΝΟΣΟΠΠ ...νῶνος Ὀππ

2. ΙΛΘΡΩΝΣΚΤΩΝΙΛ 6]άθρων ἐκ τῶν ἰ[δίων

Voici maintenant les inscriptions dont je parlais plus haut.

Dans le métochi du monastère de Vatopédi.

ΕΙΙΙ

ΛΕΩΔΛ

Probablement le nom Λεώδαμις que l'on trouve dans mes listes thasiennes.

Sur un grand marbre faisant partie du mur de ce métochi :

ΔΙΟΣ Διοσ[χορίδης].

Ce nom est très-usité dans l'épigraphie thasienne.

Port de Panagia. Dans l'intérieur d'un café.

ΙΑΣ ΑΧΙ
ΑΡΙΣΤ
ΧΑ////////
ΟΝΗ·ΕΠΙΓΟΝΟΥ Ε/////
ΟΝΟΣ·ΕΠΙΓΟΝΟΥ
ΧΑΙΡΕ

ιάς Ἀχ
Ἀριστ
χα[ῖρε.
Ἐπιγ]όνη Ἐπιγόνου Ἐ[πίγ-
ονος Ἐπιγόνου.
χαῖρε.

Encastrée dans la jetée.

ΔΙΥΦΙ
ΠΑΤΗΡΤΗΣ πατὴρ τῇ ἑ[αυτ
ΑΡΧΩΝ αρχων

Encastrée dans un petit mur de pierre près de la jetée.

ΞΙΑΚΑΙΤΕ ξία καὶ τε
-ΑΝΤΑΝΔ Ἀντάνδ[ρου
ΙΣΑ τῇ] ἑα[υτῶν θυγατρὶ

Publiée dans M. Conze (1), qui donne ainsi la première ligne : ЄΙΑΚΑΙΤΡ. A la troisième un E seulement.

Au-dessous d'un petit fronton cassé et couché dans un champ.

ΒΙΜΗΝΙΟΥ·ΠΡΟΣ·ΦΙΛΗΣ·ΧΑΙΡΕ

Βιμηνίου. Προσφιλής, χαῖρε.

Peut-être une mauvaise transcription du nom romain Vibennius.

Dans un champ, ainsi que les trois suivantes.

ΚΟΠΡΙΑΛΟΖΑΛΟ Κοπρία Λοζάνου,
ΧΑΙΡΕ χαῖρε.

(1) *Reise auf den Inseln.* Hannover, 1860, in-4, p. 13.

ΚΟΙΝΤΑΔΙΖΑ	Κοῖντα Δίζα-
ΛΟϹ ΧΑΙΡΕ	λος, χαῖρε.

ΟΥϹΑΗΡΑΓΟΡΟΥ	οὖσα Ἡραγόρου
ΠΡΟϹΦΙΛΗϹ ΧΑΙΡΕ	προσφιλὴς, χαῖρε.

ΠΩΛΛΑ	Πώλλα
ΙΑΡΧΙϹΡ	ἔτ]η ἀρχιερ[ατεύσασα..

Dans une inscription du *Corpus inscr.*, III, p. 145, n° 4256, 4 : ἀρχιερατεύσασαν τῶν Σεβαστῶν. Voy. le *Thes.*, qui cite d'autres exemples épigraphiques.

Dans la plaine.

ΤΟΥϹΕΜΝΟΙΛ
ΑϹΚΛΑΥΔΙΟϹϹΕΠΤΙΜΙΟϹ ΑΦΘΟΝΟϹ

τοῦ σεμνοῦ.....
ας Κλαύδιος Σεπτίμιος Ἄφθονος.

Le nom propre Ἄφθονος est inconnu, mais il est justifié par la forme Ἀφθόνιος. Deux noms romains suivis d'un nom grec, donnés au même personnage, c'est un fait qui se rencontre fréquemment à l'époque gréco-romaine.

Dans la plaine. Sur le bord d'un couvercle de sarcophage.

ΑΥΡΦΟΡΤΟΥΝΑΤΟΣΦΟΡΤΟΥΝΑΤΟΥΕΥΡΑΣ.....ΕΥΕΡΓ.....
ΕΙΝΕΠΤΑΒΕΝΕΦΙΚΙΑΡΙΟΣΔΕΕΕϹΙΝΕΝΔΕΚΑΠΡΟϹΦΙΛΗϹΧΑΙΡΕ

Αὐρ. Φορτουνᾶτος Φορτουνάτου Εὔρας..... εὐεργ[έτης ἔτε-
σιν ἑπτὰ, βενεφικιάριος δὲ ἔτεσιν ἕνδεκα, προσφιλὴς, χαῖρε.

On remarquera quelques lettres liées, N et E, et dans ἔτεσιν l'E et le Σ.

Cimetière, près du tombeau d'Antiphon.

ϹΩ	σω...
ΟΜΗ	ομη...
ΗΡΟϹΦ	προσφιλὴς,
ΧΑΙΡΕ	χαῖρε.

ΥΠΑ	Ὑπα[τία
ΧΑΙΡΕ	χαῖρε.

Il est probable qu'il y avait προσφιλὴς devant χαῖρε.

Dans le champ d'oliviers. Entièrement effacée. Je suis parvenu à faire reparaître les lettres avec de l'eau et du sable, en frottant très-fort avec un linge.

ΑΓΟΡΟΥΑΡΤΟΠΟΙΟΣΕΘΗΚΑΤΗΝΣΟΡΟΝΕΑΥΤΩΚΑΙΤΗΓΥΝΑΙΚΙ
ΟΚΛΗ ΚΑΙΤΕΚΝΟΙΣΕΜΟΙΣ ΟΣ ΔΑΝ ΕΤΕΡΟΣ ΑΝΟΙΣΗ ΔΩΣΕΙ ΤΗ
ΠΟΛΕ
ΧΡΥΣΟΣΥΣΕΚΑΤΟΝΑΣΠΡΟΥΣ

....αγόρου ἀρτοποιὸς ἔθηκα τὴν σορὸν ἑαυτῷ καὶ τῇ γυναικὶ
Δι]οκλῇ καὶ τέκνοις ἐμοῖς. Ὅς δ' ἂν ἕτερος ἀνοίσῃ, δώσει τῇ πόλε[ι
χρυσοῦς ἑκατὸν ἀσπρούς.

Dans le champ d'oliviers, ainsi que la suivante.

ΒΑΤΩΝ · ΑΝΤΙΓΟΝΟΥ	Βάτων Ἀντιγόνου,
ΧΑΙΡΕ	χαῖρε.

ΥΣΑΝΤΙΑ	Ἀντία?

Sur un ancien sarcophage, au milieu des broussailles, dans le champ d'oliviers. Inscription entièrement effacée par la pluie.

ΥΗΣΟΡΑΣΑΤ.....ΡΗΝΤΗΝΟΙ..ΙΝ
ΝΤΗΣΦ

Les lettres liées, ΗΣ et ΗΝ, annoncent une basse époque.

Deux fragments du même tombeau trouvés parmi des décombres.

	ΤΑΡΟΥΣΙΝΑΣ	ΦΙΛ
	ΣΟΥΔΙΟΥ	ΠΡ
ΦΙΛΟΦΡΟΝΟΣ	ΠΡΟΣΦΙΛΗΣ	
ΠΡΟΣΦΙ·ΛΗΣ	ΧΑΙΡΕ	
ΧΑΙΡΕ		
		.....ΑΡΓ
ΑΦΡΟΔΕΙΤΩ ΦΙΛΟΦΡΟ		ΟΥΔΕ
ΝΟΣΧΑΙΡΕ		

	Ταρουσίνας	Φιλ....
.....	Σουδίου,	Πρ.....
Φιλόφρονος,	προσφιλὴς	
προσφιλὴς	χαῖρε.	
χαῖρε.		
		.....αργ..
Ἀφροδείτῳ Φιλόφρο-		...ου δε..
νος, χαῖρε.		

Le nom Ταρουσίνας est nouveau. On en connaît plusieurs qui commencent de même, Ταρουάλται, Ταρούανα, etc. Voy. le Lexique de Pape.

Dans un champ, montrée par un berger qui l'avait retournée.

ΕΙΘΡΟΙ
ΑΠΟΘΕCT
ΤΟΘΗΚΙΟΝL
ΚΥΡΙΝΩΝ
ΚΑΠΙΓΠΟΔΕF'

Je ne distingue que le mot ἀποθέσθαι à la seconde ligne, et τὸ θηκίον à la troisième. Ce monument offre un intérêt philologique parce qu'il nous donne un exemple de θηκίον, diminutif de θήκη, qui n'était connu que par une glose d'Hésychius : Θηκίον · γλωσσοκομεῖον, θησαυρὸς, ἐντάφιον, τάφος.

E. Miller.

(*La suite prochainement.*)

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'AVRIL

M. Bréal continue et achève la lecture d'un très-intéressant mémoire sur les *Tables Eugubines*. Ces tables, découvertes, comme on sait, en 1444, dans un souterrain, non loin d'un théâtre antique, sur l'emplacement de l'ancienne ville *ombrienne* d'Iguvium, au sud d'Urbin, au nombre de neuf, sont aujourd'hui réduites à *sept*, conservées à Gubbio, en Italie. Deux se sont égarées à Venise au XVIe siècle. Ces sept tables contiennent des inscriptions en dialecte ombrien. On ne peut les mieux qualifier qu'en disant que ce sont les actes d'un collége de prêtres. On serait donc tenté de croire que l'on n'y peut trouver que des renseignements mythologiques. Ce serait une erreur. M. Bréal montre très-bien que l'étude de la langue et des rites dont les *Tables Eugubines* nous ont conservé le souvenir peut conduire, de déduction en déduction, à des conclusions qui intéressent grandement l'histoire des populations primitives de l'Italie. Ce mémoire fera partie d'un volume dont M. Bréal prépare la publication et qui ne pourra manquer d'être instructif.

M. Victor Duruy lit devant l'Académie un chapitre inédit de son *Histoire romaine* concernant l'empereur *Hadrien*. M. Duruy y étudie d'une manière spéciale la politique d'Hadrien vis-à-vis des barbares, politique qui a toute son approbation.

M. Robiou termine la lecture de son mémoire sur *le mythe d'Apollon dans la doctrine des mystères*.

M. le ministre de l'instruction publique communique à l'Académie une série de dessins exécutés par M. Em. Burnouf, représentant des fragments de vases, des idoles et d'autres objets provenant de Mycènes et trouvés dans les sondages exécutés récemment par M. Schliemann.

M. Jourdain fait la seconde lecture de son mémoire *sur la royauté et le droit populaire d'après les écrivains de la scolastique*.

M. de Longpérier présente à l'Académie un de ces vases chypriotes réputés les plus anciens spécimens de l'art du potier. C'est une amphore à panse ovoïde allongée, munie latéralement de deux anses très-simples, terminée par un col court, large et droit, portant à l'extérieur les traits d'une tête humaine. M. de Longpérier rapproche ce vase de ceux qui ont été découverts par M. Schliemann dans les fouilles d'Asie Mineure. Le vase présenté à l'Académie doit figurer à l'exposition du palais du Corps législatif.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

M. Beulé, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale, est mort subitement le 4 avril.

Par un décret en date du 2 mai, M. Fr. Lenormant, notre collaborateur, l'a remplacé comme professeur d'archéologie.

—— M. Lelaurain adresse au *Courrier de la Champagne* les renseignements suivants au sujet de découvertes récentes faites par lui au Champ-du-Trésor, à Reims :

« Cet endroit recélait un immense cimetière de l'époque gallo-romaine. Les magnifiques vases qu'on y a trouvés, par le travail délicat de leurs ornements, font remonter ce cimetière à l'époque des douze Césars, quand il existait dans les Gaules des écoles d'art et de dessin.

« Les objets recueillis sont environ une centaine de vases, urnes en terre et en verre; il me serait difficile de les dépeindre tous, aucun ne ressemblant à l'autre; ceux en verre surtout sont d'un travail exquis et délicat; des bracelets en bronze artistement travaillés, quantité de pièces de monnaie en argent et en bronze aux effigies de différents empereurs, des épingles en argent, bronze et jayet ayant servi à retenir la longue chevelure des Romains.

« Une chevalière en pierre gravée, des stylets pour écrire, dont une extrémité est un grattoir pour effacer les caractères défectueux; des jetons en or, des urnes cinéraires avec ossements brûlés. Ces urnes se trouvaient moins profondément inhumées que les cercueils contenant les cadavres.

« La tombe la plus curieuse est celle d'une femme inhumée à $2^{m},50$ de profondeur; le cercueil renfermait quatre vases en terre dont un à encens, d'une forme extraordinaire, avec anses sous forme de serpents; une cuiller en argent, toute festonnée et pesant vingt-quatre grammes. Cet instrument servait à prendre l'encens pour le jeter sur le feu sacré de l'autel; deux bracelets en jayet, très-beaux; et enfin, autour du cou se trouvaient dix pièces de monnaie, bronze et argent aux effigies des empereurs Gallien, Probus, Claude, Valérien, etc. »

(*Journal des Débats*, 21 avril.)

—— *Les fouilles d'Épouville.* — M. l'abbé Cochet nous envoie les intéressants détails qui suivent, au sujet des fouilles d'Épouville :

« Épouville, village voisin de Montivilliers, a voulu à son tour renouer la chaîne des temps et nous donner une preuve de son existence à la période franque des rois mérovingiens.

« M. Lambert, locataire de la ferme de la Paste, faisait défricher un petit bois taillis contigu à son habitation, situé comme elle sur le penchant de la colline, quand ses ouvriers ont rencontré un groupe de trois cercueils en pierre. M. l'abbé Lambert, curé d'Épouville, fit part de cette découverte à M. l'abbé Cochet, qui s'est empressé de venir visiter ces tombeaux et rechercher tout ce qu'il y aurait d'archéologique autour d'eux. Naturellement, il s'agissait de déterminer l'âge de cette découverte.

« Les recherches n'ont pas été nulles; un quatrième cercueil a été trouvé, ainsi que plusieurs objets. Tous sont parfaitement de l'époque mérovingienne.

« Les cercueils découverts étaient cachés sous 0m,50 de terre environ. Ils ont été orientés dans le sens de la vallée, c'est-à-dire la tête au nord-est et les pieds au sud-est. Ils étaient faits d'une pierre tendre qui ressemble à du vergelé gros. Dans tous les cas, la pierre, comme toute celle des tombeaux de ce genre, venait du bassin de Paris. En moyenne, ces cercueils avaient 2 mètres de longueur. Au bas ils avaient 0m,33 de largeur, et 0m,66 au sommet. Leur profondeur était généralement de 0m,35. L'épaisseur, variable pour chacun, allait de 0m,03 à 0m,04. Trois d'entre eux étaient d'une seule pièce; un seul se composait de deux morceaux.

« Le couvercle, en forme de toit, était composé de plusieurs pièces. Deux corps étaient renfermés dans chaque cercueil. L'absence d'objets d'art nous fait présumer que les derniers occupants ne remontent qu'à l'époque carlovingienne.

« Toutefois, si les tombeaux ne nous ont rien donné, il n'en a pas été de même du terrain environnant, qui contient encore toutes les choses qui y avaient été rejetées.

« Cette fouille, en effet, a fait rencontrer des objets en fer, en bronze et en terre cuite, qui n'accompagnaient plus les corps, mais qui les avaient autrefois accompagnés.

« Nous citerons entre autres deux sabres ou scramasaxes qui ont été retrouvés dans l'argile qui les avait corrodés; un couteau et une lame en fer, deux agrafes en bronze avec leurs plaques, dont une avait été étamée ou argentée; enfin, nous avons trouvé deux vases en terre parfaitement entiers. Tous deux auraient été noircis avec de la plombagine et l'un d'eux avait été orné avec une roulette. Tous ces objets nous ont aidé à déterminer la date des sépultures, que nous reportons à la période mérovingienne des VIe, VIIe ou VIIIe siècles.

« Ces quatre cercueils ont appartenu à une famille franque qui possédait une maison dans le voisinage et qui était assez riche pour placer ces cercueils dans sa propriété. C'est là un des caractères de cette époque où

l'on se faisait inhumer dans ses terres. Nous connaissons dans le seul département de la Seine-Inférieure plus de soixante localités qui nous ont fait voir des sépultures isolées qu'on ne soupçonnait pas. Nous citerons entre autres : Dieppe, en 1846; Eletot, en 1849; Pierrefiques et Anceaumeville, en 1851; Lillebonne, Envermeu, Ouville-la-Rivière, en 1854; Colleville, en 1855; Avesnes-en-Bray et Biville-sur-Mer, en 1856; Lamberville, en 1859; Gouville, en 1861; Daubeuf-le-Sec, en 1866; Montivilliers, en 1867, et Rogerville, en 1868.

« Tous ces cercueils, et d'autres que je passe sous silence, étaient fabriqués avec de la pierre du bassin de Paris. Évidemment, à l'époque franque, le luxe des gens riches de ce pays consistait à se procurer une sépulture de famille. Ils aimaient mieux se mettre dans un sarcophage que de se coucher dans la terre nue. Un poëte du temps parle de cette préférence :

Multi sarcophagum dicunt quod consumit artus.

« Seulement on n'attendait pas toujours que les premiers occupants fussent consumés, et nous voyons, en 550, un concile de Mâcon se plaindre de ce que l'on n'attendait même pas la destruction de la chair des défunts : « Nec dum mercidatis carnibus. » Bossuet eût dit qu'alors, comme aujourd'hui, « la mort était prompte à remplir les places. »

—— On vient de découvrir dans la caverne de Final-Marina, ouverte dans le flanc occidental du promontoire de Capra-Zoppa, à cent mètres au-dessus du niveau de la mer, et dite « delle arene candide » par suite des sables très-fins dont sont revêtus les versants de la montagne, deux squelettes humains appartenant évidemment à l'âge de pierre. Un de ces squelettes est d'un homme jeune et avait l'attitude du sommeil; le bras droit était replié autour de la tête et le bras gauche sur la poitrine, pendant que le thorax et la face étaient légèrement tournés au couchant, vers la paroi de la caverne. Autour de lui et au-dessous se trouvaient quelques pierres en forme de tombe; une autre était placée par-dessus et recouvrait à peine la région lombaire.

Dans cette tombe grossière gisaient des os travaillés, une hache de *jadéite* (silicate de chaux), et un autre instrument très-singulier de la même pierre, dont il a été impossible de déterminer l'usage. Dans les couches supérieures, on a retrouvé des os, des mâchoires et des dents d'animaux divers, parmi lesquels le sanglier; des débris de poteries plus ou moins grossières, non vernissées et sans aucune trace de ciselure. Un de ces débris, évidemment le pied d'une amphore, a été découvert près du squelette, dont le crâne reposait sur un galet des bords de la mer.

Tous ces objets, parmi lesquels une certaine quantité d'ocre servant à la teinture, ont été envoyés au Musée Oddone de Gênes.

Il résulte des explorations faites par les soins du marquis Doria que la partie antérieure de cette caverne, dont le sol se compose à une grande profondeur de détritus d'os, de cendres et de débris organiques de tous genres, a seule été habitée pendant l'âge de pierre. Elle est longue, pro-

fonde, avec quatre entrées, et pouvait contenir une tribu assez nombreuse.

—— Une découverte intéressante pour l'anthropologie préhistorique vient d'être faite dans le Midi par MM. Lartet et Chaplain-Duparc. Dans le voisinage du pays basque et du Béarn, les deux principaux affluents de l'Adour, le gave de Pau et celui d'Oloron, isolent, avant de se rejoindre aux environs de Peyrehorade, un promontoire rocheux qui domine à la fois leurs deux vallées. Le redressement des couches nummulitiques rend les abords de ce roc escarpés du côté du gave d'Oloron, près du village de Sordes. M. Raymond Pottier avait déjà trouvé, il y a deux ans, au pied de cet escarpement, des traces assez nombreuses de ces anciens chasseurs de rennes dont les Pyrénées et le Périgord ont conservé de si intéressants vestiges.

MM. Lartet et Chaplain viennent de découvrir dans la même région un abri de neuf mètres de long sur deux mètres de profondeur, qui, caché sous un épais talus, avait échappé jusqu'ici aux investigations des explorateurs. C'est une sépulture des anciens troglodytes des Pyrénées, superposée à un foyer contenant des débris humains associés à des dents sculptées de lions et d'ours.

Sur le calcaire nummulitique calciné et désagrégé qui forme le sol de la grotte gisait un squelette humain entouré de silex taillés et d'une cinquantaine de canines d'ours, percées pour la plupart d'un trou de suspension. Une vingtaine de ces dents portaient, gravées au silex, des lignes ornementales dont on retrouve les analogues dans les stations préhistoriques de la Madelaine et de Laugerie, dans le Périgord. Quelques canines étaient délicatement sculptées et offraient des représentations de poissons et de phoques.

Ces objets étaient immédiatement recouverts par une couche noire d'environ un mètre, composée de cendres, de galets, d'ossements cassés de bœuf, de cheval, de cerf, de renne, et de silex taillés suivant les types communément répandus dans les stations de la fin de l'âge du renne en Périgord. Dans ce foyer noir, on remarquait des débris de flèches barbelées semblables à celles des grottes du Périgord. Évidemment, cette couche peut être rapportée à l'âge du renne.

Au-dessus d'elle, il y en avait une seconde de soixante à soixante-quinze centimètres d'épaisseur, avec les mêmes ornements et les mêmes silex, et encore certainement de l'âge du renne. Enfin, immédiatement après, et principalement vers l'encoignure septentrionale de la grotte, étaient entassés une trentaine de squelettes humains. Des poinçons en os de l'âge de la pierre polie, des amulettes et des silex étaient mêlés à ces débris. Quelques-uns des silex rappellent, par la perfection de leur taille, les belles lames du Danemark. Un crâne de femme portait la trace d'une blessure comparable à celle qui avait déjà été observée sur la femme dont les débris ont été recueillis à Cro-Magnon.

Les squelettes ont été envoyés au Muséum de Paris et étudiés par MM. de Quatrefages et Hamy. Ces deux anthropologistes sont arrivés,

chacun de leur côté, aux mêmes conclusions. Les débris de l'abri de Sordes se rattachent tous, par leurs principaux caractères, à la race de Cro-Magnon, cette race qui semble avoir eu son principal centre de population dans le sud-ouest de la France, et dont on retrouve aujourd'hui encore des types isolés, entre autres en Afrique, chez les Kabyles des Beni-Menasser et du Djurjura.

Le fait important à relever cette fois est celui-ci : voici, à n'en pas douter, une race humaine que l'on retrouve dans le Périgord, associée au mammouth, au lion, au renne, que l'on retrouve aussi dans les grottes de la Madelaine et de Laugerie-Basse, avec les flèches barbelées, et qui, après s'être montrée à la base de l'abri de Sordes, en pleine phase artistique comme à la Madelaine, apparaît encore vers la partie supérieure du même abri avec des armes de silex que leur taille perfectionnée et leur commencement de polissage font classer dans l'âge de la pierre polie. Conclusion naturelle : on s'est trop avancé en présentant les perfectionnements industriels comme solidaires des changements de race ; il n'est pas si exact qu'on l'a dit qu'il existe des hommes de la pierre taillée, de la pierre éclatée, de la pierre polie. La même race a pu successivement confectionner des armes et des outils de plus en plus perfectionnés, suivant son degré de civilisation, suivant l'étendue de ses relations. Donc, l'étude isolée des restes humains, l'examen de leur outillage, ne doivent pas suffire pour établir une bonne classification chronologique des gisements préhistoriques. — Henri de Parville. (*Débats* du 7 mai 1874.)

—— La mission scientifique envoyée par le gouvernement autrichien dans l'île de Samothrace, et dont nous avons parlé, dit le *Journal officiel*, est de retour. Ses recherches ont eu surtout pour objet, nous apprennent les journaux autrichiens, l'étude de deux ruines : le temple dorique d'une part, et la rotonde de l'autre, que la population de l'endroit dépouillait pour enlever le marbre blanc qui entre dans leur construction.

On a trouvé les restes de la première rangée de colonnes, et on en a découvert une seconde rangée, située parallèlement derrière celle-ci. Un gros bloc de marbre a été également mis au jour, bloc qui formait le seuil de l'entrée principale du vestibule dans la *cella*. En continuant les fouilles, on a reconnu que l'édifice était beaucoup plus grand qu'on ne le supposait.

La mise à nu du sanctuaire a terminé les travaux de ce côté ; on a reconnu la place où la statue du dieu était installée. Les parois intérieures de la muraille étaient peintes d'une teinte rouge foncée. On a trouvé des fragments de sculpture appartenant aux tambours des colonnes, mais très-détériorés ; d'autres encore dans l'intérieur du temple, entre autres une tête de Pan.

—— Nous recevons de M. Ed. Piette la note suivante :

« Monsieur et honoré collègue,

« Vous m'avez demandé une courte note sur la grotte de Lortet. J'ai

l'honneur de vous envoyer ci-dessous quelques renseignements. Ils vous arriveront sans doute trop tard ; mais, dans ce cas, vous m'excuserez en pensant que tout mon temps a été pris à Paris par des recherches bibliographiques et paléontologiques.

« La grotte de Lortet est située à 16 mètres au-dessus du niveau de la rivière appelée la Neste. Son ouverture, exposée au couchant, a 12m,30 de largeur. Une nappe de stalagmite, ayant en moyenne 40 centimètres d'épaisseur, s'étend sur le sol comme un parquet de marbre blanc. Sous cette stalagmite est une couche de cendres, d'ossements, de charbons, pleine des vestiges d'une industrie qui se rapporte à l'âge du renne. C'est de là qu'a été tiré le beau bois de renne sur lequel sont gravés des rennes et des poissons. Il a été recueilli par M. Trutat, conservateur du musée de Toulouse, qui a bien voulu diriger les fouilles faites, pendant l'automne dernier, par mes ouvriers, et qui, en mon absence, n'a pas quitté la tranchée un seul instant. Sous cette assise, dans laquelle les ossements de renne sont rares et ceux de cerf communs, est une couche de marne blanche stéatiteuse, pleine de petits fragments anguleux de calcaire détachés de la voûte, et contenant quelques silex et quelques ossements brisés. Elle a 3 mètres d'épaisseur et représente une période de temps assez longue, pendant laquelle la grotte a été peu habitée. Elle a été déposée par des eaux calcarifères qui formaient un ruisseau traversant la grotte elle-même. A la base de cette assise, l'argile renfermait de nombreuses traces de charbon et des cendres tassées en petits fragments anguleux. L'eau avait donc remanié des foyers existant à cette profondeur. Là, j'ai trouvé de nombreuses gravures sur pierre, beaucoup d'ossements de chevaux, des aiguilles et des flèches. Au-dessous de cette marne blanche est une couche d'argile sableuse, jaunâtre, qui n'a pas été explorée. Un sondage y a fait trouver un gros silex taillé qui paraît appartenir à un âge antérieur à celui du renne. Ainsi cette grotte, qui a probablement été habitée dès l'ère du Moustier, l'a encore été à deux reprises différentes pendant l'âge du renne. Ses assises supérieures, contenant peu de débris de renne et renfermant des flèches barbelées du type d'Alliat (la vache), me paraissent correspondre aux assises inférieures de Gourdan et constituer avec celles de cette grotte la série complète des couches formées pendant l'âge du renne. La couche de stalagmite qui couvre les vestiges de cette vieille industrie à Lortet les a préservés de tout contact avec le monde nouveau. Ils sont purs de tout mélange et aussi intacts, aussi authentiques que l'étaient les vestiges de la civilisation romaine sous les cendres de Pompéi. »

—— Lettre au directeur de la *Revue archéologique* :

« Monsieur,

« Ce n'est pas sans étonnement que j'ai lu, dans le numéro d'avril de la *Revue archéologique* (p. 269), une note traduite par M. Chardin d'un article allemand de M. Fiedler, et relative à des pipes anciennes ou du moins pré-

tendues telles. Je désire vous présenter quelques critiques à cet égard. Elles s'adressent, faut-il le dire? non à votre correspondant, mais à l'auteur allemand.

« M. Fiedler dit que ces sortes de pipes sont appelées en Ecosse « pipes d'Elfin » et en Irlande « pipes de Danaë ». Il ne se soucie pas d'expliquer ces noms ni même de les comprendre. Ce n'est pas dans cette Revue qu'il faut observer qu'un érudit digne de ce nom n'écrit rien qu'il ne comprenne, et qu'il ne copie pas machinalement des références obscures ou ridicules. Le nom d'*Elfin*, donné sans explication, n'est sans doute pas plus compris d'un certain nombre de lecteurs qu'il ne l'a été de M. Fiedler lui-même; et quant au nom de *Danaë*, il est si étrange de le rencontrer en Irlande que la défiance de M. Fiedler aurait dû être mise en éveil à ce nom.

« On a en effet trouvé dans le sol de l'Irlande un certain nombre de pipes; mais les meilleurs archéologues irlandais sont d'accord pour n'y voir rien d'ancien. Pour toutes celles qui ont été découvertes jusqu'ici, rien ne prouve, par le lieu ou par le détail des fouilles, qu'elles remontent à une époque ancienne; elles peuvent tout aussi bien dater du XVIIe ou du XVIIIe siècle (voir Wilde, *Catalogue of the antiquities in the Museum of the Royal Irish Academy*, vol. I, p. 159). Ces pipes sont généralement appelées « pipes danoises », *Danish pipes*, parce qu'un certain nombre d'entre elles ont été trouvées dans des constructions souterraines que l'imagination populaire attribue aux anciens conquérants ou pirates scandinaves. C'est ainsi que dans le midi de la France le peuple attribue aux Sarrazins un grand nombre d'antiquités dont l'origine lui est inconnue. C'est ce nom de *Danish pipes*, « pipes danoises », qui, entre les mains d'un traducteur ignorant ou préoccupé d'idées mythologiques, est devenu « pipes de Danaë »!!! Et M. Fiedler copie gravement ce monstrueux *non-sens!*

« Quant au nom écossais de « pipes d'Elfin », je ne l'ai pas encore rencontré. Il ne se trouve, par exemple, ni dans Logan, *The Scottish Gael*, qui parle de ces pipes (t. II, p. 159 et sq.) et les croit antérieures à l'introduction du tabac en Europe, ni dans le *Catalogue of antiquities in the Museum of the Society of Antiquaries of Scotland*. Le Musée d'Édimbourg possède plusieurs de ces pipes et elles sont, dans ce catalogue (p. 112 et sq.), simplement désignées sous le nom de *Pipe Head*, « tête de pipe ».

« Mais ce nom de « pipes d'Elfin », en anglais *Elfin* ou *Elfen pipes*, n'en est pas moins très-clair à quiconque possède quelque connaissance philologique de la langue anglaise. *Elfin* ou *Elfen* n'est qu'un adjectif du mot *Elf*, « fée »; et ce que M. Fiedler traduit par le nom énigmatique de « pipes d'Elfin » signifie simplement « pipes des fées ».

« La seule morale que je veuille tirer des méprises de M. Fiedler, c'est qu'il ne faut pas copier de références au hasard et qu'il est bon de tâcher de comprendre soi-même ce que l'on donne à lire à d'autres. Les savants allemands ne daignent pas toujours prendre cette peine.

« Veuillez agréer, etc. H. GAIDOZ. »

— On vient de découvrir dans les fouilles du Colisée un sphinx ailé en marbre blanc, d'un assez bon travail. Ce sphinx, qui faisait évidemment partie de l'ornement intérieur de l'amphithéâtre avec les dauphins, les monstres marins et les satyres précédemment mis à jour, a sur la tête, au-dessus des ailes, certaines cornes gracieusement recourbées. Sa physionomie est souriante et sa poitrine des plus protubérantes. Il se trouve encore dans le fond du canal du milieu, près de l'endroit où il a été trouvé. (*Français*, 12 mai 1874.)

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*. N° IV, avril 1874, 2 feuilles.

Séances des 13, 20, 27 février, 6 et 13 mars. Fouilles de Pompéi. Tombes peintes de Corneto. Inscriptions grecques. Inscription ligorienne de la voie Latine. Postcriptum.

Des inscriptions grecques citées ici, l'une provient de Délos et est empruntée à la revue savante publiée sous le titre d'Ἀθηναῖον, en Grèce, par M. Koumanoudis; l'autre a été trouvée récemment sur l'acropole d'Athènes. Voici cette dernière :

Β]άχχιος τῆι Ἀθηναῖ
τῆι Ὀργάνηι ἀπαρχὴ[ν
ἀνέθηκεν στεφανω-
θεὶς ὑπὸ τῶν θιασωτῶν.

L'auteur de l'article, M. Otto Lueders, se sert de ces inscriptions pour combattre certaines idées exprimées par M. Foucart dans l'étude sur les *Associations religieuses chez les Grecs*, dont nous rendons compte dans ce numéro même de la *Revue*. M. Lueders a publié une dissertation intitulée *Die Dionysischen Künstler*, où il traite le même sujet que M. Foucart dans sa thèse latine sur laquelle nous insisterons prochainement (*De collegiis scenicorum artificum apud Græcos*, in-8, 1873, Klincksieck).

— Le numéro d'avril du *Journal des Savants* contient : L'*Art de bâtir chez les Romains*, par Beulé; *Promenade autour du monde*, par Caro; *A Series of six lectures*, par A. de Quatrefages; *Sur un hypogée messapien*, par Alf. Maury; *Bibliothèque grecque*, par Miller; *M. Beulé*, par Caro, etc., etc.

BIBLIOGRAPHIE

E. Littré. **Dictionnaire de la langue française.** Paris, Hachette, 1873, 2 tomes en 4 vol. in-4° de LIX, 2080 et 2628 pages.

Dix ans se sont écoulés depuis que le premier fascicule de ce grand ouvrage a été offert au public studieux, et dès lors s'est manifesté le désir de le posséder tout entier. Il est complétement terminé aujourd'hui et l'on peut jouir de l'ensemble de cette vaste publication, qui manquait à notre époque désireuse de s'instruire. Les contemporains de M. Littré doivent lui savoir gré de n'avoir pas reculé devant un labeur immense pour satisfaire leur légitime impatience de pénétrer avec lui dans les origines obscures de notre langue et les trésors de nos vieux auteurs. La tâche du lexicographe est pleine de difficultés et de délicatesse. Il faut qu'il tache distinguer le langage parlé du langage écrit (tout ce qui se dit ne s'écrit pas), et dans ce triage du trivial et de l'élégant, que de goût à déployer ! De là, pour une langue comme la nôtre, expression vivante de la civilisation d'un grand peuple, trois termes bien distincts : l'*archaïsme*, qui donne l'explication des mots modernes ; l'*usage contemporain*, connu de tous; et le *néologisme*, qui envahit la langue et la transforme. La période archaïque s'étend du XIe au XVIe siècle. La période classique va de Malherbe à la fin du XVIIIe siècle ; elle compte plus de deux siècles de durée et comprend une foule d'écrivains dont les principaux font autorité ; ils occupent naturellement la place importante dans le dictionnaire de M. Littré, car ils lui ont fourni la plus grande partie de ses exemples. La période néologique est la nôtre. C'est elle qui, si on ne sait la maintenir dans de justes limites, conduira la langue française à l'abîme où elle disparaîtra. On a pu dire, sans exagération, que ce grand et vaste ouvrage est l'*enregistrement des actes de la langue française*. Son élément fondamental, en effet, est un choix d'exemples empruntés à nos meilleurs auteurs. Ces citations, très-nombreuses, autorisent les définitions et leur donnent une grande et incontestable autorité. Leur classification rigoureuse, d'après leur acception et leur signification primitives, conduit insensiblement le lecteur au sens actuel. L'ensemble de ces éléments établit les bases de la langue, justifie l'usage des mots et constitue leur histoire. « L'histoire des mots, « a dit Francis Wey (1), contient celle des idées; organes de la pensée hu- « maine, instruments de luttes intellectuelles, les langues racontent les

(1) *Histoire des révolutions du langage en France*, p. 1. Paris, Didot, 1848, in-8.

« civilisations. Comme les variations des idiomes résultent du mouve-
« ment des opinions et de la série des faits, l'étude de ces transformations
« diverses est aussi philosophique qu'attachante et variée. »

On comprend la vaste érudition qu'il a fallu à l'auteur pour choisir tant d'exemples, les réunir en faisceaux et en tirer ces conséquences lumineuses qui sont l'évidence même. Ils coupent court à toute interprétation arbitraire, et arrivent au sens vrai et incontestable avec toute la rigueur d'une déduction scientifique. Telle est la méthode critique et sûre adoptée par l'auteur, et dont les résultats seront grandement appréciés par ceux qui feront usage de son livre.

Quant à la nomenclature, c'est la plus riche qu'on ait encore publiée jusqu'à ce jour. Le fond du dictionnaire de M. Littré est celui de l'Académie, il est vrai, mais singulièrement développé et enrichi (1).

Le vieux français. Les règles de l'ancien français sont exposées dans la préface du livre de M. Littré et dans son complément. On peut en étudier l'application dans le dictionnaire où l'auteur a réuni d'innombrables exemples, dont les plus anciens remontent aux temps primitifs de notre langue.

C'est à l'étude de nos vieux textes que revient en partie l'honneur de la première idée du travail de M. Littré. Frappé de l'étroite union du français moderne avec le français ancien, il a pensé avec raison que la base d'une œuvre comme celle qu'il voulait entreprendre devait être notre idiome d'autrefois. En critique habile, il a compris que les formes modernes ne deviennent intelligibles que si on les rapproche des formes anciennes, que si on remonte à la source même de la langue française. Evitant la faute de ses devanciers, il ne fait pas venir les mots modernes directement du latin ; il marque leurs étapes à travers les âges et, de transformations en transformations, naturellement et pour ainsi dire insensiblement, il nous conduit à la forme actuelle.

Les phases de la langue. Après une longue période d'oubli et de dédain, la langue et la littérature du moyen âge sont redevenues à la mode. Les épopées de nos trouvères ont des lecteurs enthousiastes, Villehardouin et Joinville des admirateurs nombreux. Continuons à revendiquer, pour nos vieux auteurs, la place légitime qu'ils doivent occuper dans les littératures de l'Europe au moyen âge ; restons attachés aux traditions qu'ils nous ont transmises, et cherchons dans les splendeurs du passé une consolation aux tristesses de l'heure présente.

Qui n'a été frappé, en lisant nos vieux textes, de la différence qu'il y a entre le français ancien et le français moderne? Cela tient, dit M. Littré (2),

(1) Le *Dictionnaire de l'Académie* (édition de 1835) renferme 27 mille mots; celui de M. Littré en contient environ 80 mille. L'auteur a soin d'indiquer, par un signe particulier, les mots qui figurent dans l'Académie, de sorte que l'on est toujours renseigné à cet égard.

(2) Complément de la préface, p. XLIX.

à la révolution qui s'est opérée dans notre langue pendant la seconde moitié du XIVe siècle, lorsque nos auteurs, abandonnant la syntaxe latine, ont fait de notre idiome une langue analytique, de synthétique qu'elle était auparavant. Du XIVe au XVIe siècle, les changements sont moins radicaux, mais sensibles néanmoins d'un siècle à l'autre. Arrivé au XVIIe siècle, le français semble fixé par les chefs-d'œuvre des grands écrivains; il n'en est rien cependant. Dès le XVIIIe siècle, le néologisme abonde, il fait invasion dans la prose comme dans les vers. Où s'arrêtera-t-il? Que sera notre langue dans cent ans? Nul ne le sait; mais il est plus que probable qu'elle se sera singulièrement éloignée des beaux types du grand siècle.

L'intrusion des mots nouveaux, des tournures nouvelles dans une langue ont, pour ainsi dire, quelque chose de fatal. L'état social change, les institutions disparaissent ou se transforment, les sciences font des progrès, les peuples, par une loi du Créateur, se rapprochant chaque jour davantage, mêlent leurs idiomes; les anciennes barrières, qui parquaient l'humanité dans d'étroites limites, s'abaissent tous les jours, et de ce libre échange d'idées, de mœurs, de relations sans cesse plus intimes, semble naître une fusion de toutes les langues dans laquelle pourront bien disparaître un jour les idiomes nationaux et le nôtre en particulier. Une des causes des changements du français, très-bien vue par l'auteur du dictionnaire, est la *désuétude*. De l'abandon de certains usages, de certaines idées, à celui des mots qui les peignent ou qui les expriment, il n'y a qu'un pas. D'un autre côté, les locutions les plus charmantes de nos vieux auteurs, les tournures les plus élégantes, les fleurs du langage de nos grands écrivains passent de mode; le lecteur se fatigue du mot le plus heureux, de l'expression la mieux tournée, s'il les revoit ou les entend sans cesse; et pour plaire au public, l'auteur du livre nouveau, à défaut d'idées neuves, devra du moins s'ingénier à trouver des tournures différentes de celles de ses devanciers. Poëtes et prosateurs se voient ou se croient dans la nécessité d'*innover*, sous peine de n'être pas lus; et de cette lutte de la pensée et de l'art jaillissent ces combinaisons de mots qui demeurent comme les témoins de la manière de penser et d'écrire qui caractérise les diverses phases de notre langue et de notre littérature nationales. Ce sont ces transformations incessantes, quelquefois heureuses, le plus souvent malheureuses, ces nuances infinies du langage, que M. Littré a étudiées d'une manière toute spéciale, et l'on peut dire qu'il a suivi notre langue pas à pas à travers les siècles.

Plan. Le premier, notre docte académicien a réalisé l'idée d'un dictionnaire vraiment historique de la langue française, c'est-à-dire comprenant, rangés d'une manière systématique et chronologique, des exemples tirés des auteurs et prouvant le sens et les acceptions de chaque mot. Avant lui, l'Académie française avait eu l'idée d'un dictionnaire historique comprenant les formes diverses et les acceptions des mots présentées dans une série d'exemples tirés des écrivains les plus autorisés et choisis avec goût; mais la célèbre compagnie, procédant avec cette sage lenteur que l'on

connaît, n'a encore donné qu'un fascicule de son grand travail, comprenant une partie de la lettre A (1). Elle n'aura fini son œuvre que dans un siècle et nul de ses membres actuels, malgré son immortalité, n'est appelé à en voir la fin. Après l'Académie, L. Dochez, dans son *Nouveau Dictionnaire de la langue française* (2), a aussi recueilli un choix d'exemples tirés des auteurs anciens et modernes; mais comme il se contente de les placer à la suite les uns des autres, sans en tirer parti ni pour la classification, ni pour la grammaire, ni pour l'étymologie, son œuvre, bien que considérable, n'est pas d'une grande utilité. Poitevin (3) et Bescherelle (4), malgré l'étendue de leurs travaux lexicographiques, n'ont pas non plus fait faire à l'histoire de la langue française des progrès bien marqués. Le travail restait donc à exécuter. Un seul homme l'a entrepris courageusement et mené à bonne fin avec une persévérance digne du brillant succès que l'œuvre devait avoir. Il est juste de dire qu'il a été merveilleusement secondé par une puissante maison de librairie, qui n'a reculé devant aucune dépense pour publier cet énorme travail.

Si l'on a pu dire que le plan d'un livre est le livre lui-même, on doit convenir cependant que de la conception à l'exécution il y a loin. Le public attend l'auteur à cette épreuve décisive, et le laborieux enfantement montrera ou le génie ou l'incapacité de l'auteur. Si le travail a dépassé le niveau ordinaire d'une œuvre littéraire, s'il a fait faire un pas à la science, si ce pas est un pas de géant, le succès du livre est assuré et la renommée de l'auteur acquiert un nouveau lustre. Ces réflexions nous sont inspirées par l'examen approfondi du dictionnaire de la langue française de M. Littré. Originalité, science, lucidité, profondes recherches, en ont fait un livre que l'auteur de la *Grammaire historique de la langue française* (5) ne craint pas d'appeler *admirable*.

Voici l'ordre adopté pour chaque article : le *mot*, sa *prononciation*, sa *définition*, ses *acceptions* ou *sens divers*; des *remarques* sur l'orthographe, la construction grammaticale et la synonymie; l'*histoire du mot*, présentée dans une série d'exemples tirés des auteurs les plus anciens jusqu'au XVIe siècle inclusivement et rangés dans l'ordre chronologique; enfin, l'*étymologie*. L'originalité du dictionnaire de M. Littré est d'avoir, pour la première fois, réuni en un seul faisceau ces éléments divers qui se complètent les uns par les autres ; d'avoir donné une monographie de chaque mot, comprenant tout ce qu'on sait sur son origine, sa forme, son histoire, sa signification et son emploi.

(1) *Dictionnaire historique de la langue française*... publié par l'Académie française ; t. Ier : A — ABUSIVEMENT. Paris, Firmin Didot, 1858, in-4.

(2) Paris, Ch. Fouraut, 1860, in-4.

(3) *Nouveau dictionnaire universel de la langue française*. Paris, C. Reinwald, 1856-1860, 2 vol. in-4.

(4) *Dictionnaire national*, 8e édition. Paris, Garnier frères, 1860, 2 vol. in-4.

(5) Brachet, p. 300. Paris, Hetzel [1867], in-12.

Termes de métiers. Tous les lexicographes ont eu la pensée de donner cette nomenclature. Furetière, Richelet, l'Académie, ont dirigé leurs recherches de ce côté. M. Littré a marché sur leurs traces ; mais, pressé par les progrès incessants des arts et de l'industrie, il a beaucoup agrandi le cadre primitif. En dehors du sens propre du mot, les termes de métiers ont souvent un mérite qui a bien son prix, celui de reproduire de vieilles formes que l'on ne retrouve plus que là et qui, étudiées, fournissent de curieuses explications. Cette langue des métiers présentait des difficultés au point de vue étymologique. Tirée des origines mêmes de notre idiome, il fallait remonter aux sources les plus anciennes pour trouver et prouver le sens des termes.

Termes scientifiques. Quelle n'a pas été l'heureuse influence de la science sur la société française ? Aussi les termes scientifiques ont-ils pénétré dans la langue usuelle. De là, pour le lexicographe, l'obligation d'en donner la liste. M. Littré l'a fait dans une large mesure. La tâche, du reste, était facile ; la langue scientifique, presque toujours grecque ou latine, présentait d'elle-même sa signification et ses étymologies ; mais, dans ce champ immense, il fallait savoir se borner, faire un choix judicieux. M. Littré n'a donné que les principaux termes, bien définis et avec une explication accessible à tous. Les sciences qui lui ont fourni le plus de termes sont la philosophie et la médecine.

Prononciation. Figurer par l'écriture la prononciation d'une langue comme la nôtre était peut-être la partie la plus épineuse de la tâche du lexicographe. Comment fixer d'une manière à peu près certaine ces sons fugitifs qui souvent sont si différents de l'orthographe ? Il s'agissait de présenter le meilleur usage et d'indiquer avec autorité la bonne prononciation, afin d'éviter la mauvaise. Un tableau, placé en tête du dictionnaire, indique le procédé de figuration qui a été employé. Le principe adopté est de conserver rigoureusement à chaque lettre la valeur réelle qu'elle a dans l'alphabet et de ne lui en attribuer jamais d'autre. On peut dire que, la plupart du temps, la véritable prononciation a été indiquée et rendue aussi fidèlement que possible par le système ingénieux imaginé par l'auteur.

Définitions. Les définitions demandaient aussi un grand travail. Quoi de plus difficile que d'expliquer un mot par d'autres mots analogues ? Si on n'apporte le plus grand soin dans ces explications, on est exposé à tourner dans un cercle vicieux. L'auteur a donné tous ses soins à cette partie de son œuvre et a généralement fourni des définitions pleines de précision et de clarté.

Exemples tirés des auteurs. M. Littré, le premier, est entré largement dans cette voie féconde des citations. Avant lui, Richelet en avait fourni quelques-unes ; de nos jours, Dochez en a fait la partie principale de son travail, Bescherelle et Poitevin ont attribué une large part à cet élément ; l'Académie, dans son Dictionnaire historique, donne aux exemples un rang éminent ; mais aucun de ces auteurs n'en fait, comme M. Littré,

l'objet principal de son travail. Il était nécessaire, en effet, que le dictionnaire complet d'une langue qui compte tant d'années d'existence, qui possède une littérature d'une incomparable richesse, soutînt et appuyât ses définitions par des exemples tirés des meilleurs auteurs, établît entre les mots et ceux qui les ont employés avec tant d'autorité dans leurs ouvrages, un lien naturel qui amène la conviction chez le lecteur. Le lexicographe s'abrite sous ce vaste édifice des temps passés, et présente avec plus de hardiesse ses idées sous le patronage des noms vénérés de nos auteurs classiques. Molière, Corneille, Racine, Voltaire, mille autres, sont invoqués par lui, à chaque page, comme des divinités tutélaires, et le lecteur lui sait gré des souvenirs qu'il évoque pour le convaincre. Mais pour faire ce choix, que de goût il a fallu, que de longues et patientes recherches! Que de travail pour la classification d'innombrables exemples! M. Littré s'est constamment efforcé de les mettre à la place convenable, et l'on peut dire qu'il a réussi avec bonheur dans cette tâche colossale.

Ceux qui veulent connaître l'histoire d'un mot, le suivre depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, n'ont qu'à ouvrir le *Dictionnaire de la langue française* aux verbes principaux. Dix à vingt colonnes de petit texte satisferont leur curiosité. Les articles de cinq à dix colonnes ne sont pas rares. Dans ces longues monographies, on saisit toute la filiation des mots, on les suit de siècle en siècle, tantôt variant, sous l'influence de l'usage, de signification, d'orthographe et de genre, tantôt se présentant, depuis les temps les plus reculés, tels qu'ils sont aujourd'hui. Les uns, perdant la noblesse de leur origine, passent d'un sens élevé à une signification triviale; les autres, se relevant de leur basse extraction, prennent une acception relevée (1). Les acquisitions sont continuelles, mais les pertes le sont aussi. Chaque âge apporte son contingent de néologismes. Au milieu de ces transformations, la langue française continue sa marche à travers les siècles, s'appauvrissant d'un côté pour s'enrichir de l'autre. Le fond reste, mais la forme varie. Ce sont ces variations qui en constituent l'historique. Pour les suivre, pour les étudier, l'auteur du *Dictionnaire de la langue française* a dépouillé nos principaux écrivains depuis le XIIe siècle, montrant comment un mot « s'est comporté et quelles modifi- « cations graduelles l'ont fait ce qu'il est aujourd'hui (2). » L'objet de ces citations, on le voit, est d'expliquer les nuances des significations, résultat auquel l'étude des origines peut seule conduire. En effet, plus on remonte dans le passé, plus on a de chances d'arriver au sens primitif du mot que l'on définit. C'est là le rôle important des textes anciens. Les citations des auteurs modernes témoignent de l'état présent de la langue, donnent les nouvelles acceptions. Le mot, exposé ainsi sous toutes ses faces, apparaît plus clair et plus intelligible. Il semble voir un diamant qu'un habile lapidaire présente aux éclats de la lumière en lui faisant jeter tous ses feux.

Patois. Dans l'opinion du vulgaire, les patois passent pour du français

(1) Préface du *Dictionnaire*, p. XXV. — (2) Préface du *Dictionnaire*, p. XXIII.

qui s'est altéré dans la bouche du peuple des campagnes; rien de plus faux. M. Littré démontre qu'ils ne sont que les descendants des dialectes parlés en France avant la centralisation monarchique qui a uniformisé la langue dans tout le royaume. Ce sont donc des manières de s'exprimer tout aussi authentiques que celle qui s'est conservée par la langue littéraire. Elles apportent à l'histoire de notre idiome leur contingent, les éléments de la discussion et souvent une lumière pour l'étymologie, que le savant lexicographe s'est bien gardé de négliger. Bien plus, les patois ont souvent conservé plus purement les formes primitives du vieux langage; et même, quelquefois, ils fournissent à la langue littéraire des mots qui lui manquent. Ils prouvent qu'avant d'être une, la langue française a été multiple, puisqu'elle avait des dialectes différents d'une province à l'autre. A proprement parler, elle n'est qu'un de ces dialectes, celui de l'Ile-de-France, qui, par une série d'événements politiques, est devenu l'idiome dominant et a enfin obtenu la primauté.

Synonymes. La synonymie touche de trop près la lexicographie pour passer inaperçue dans le *Dictionnaire de la langue française.* C'est la science des nuances; et elle exige l'attention la plus soutenue pour saisir les différences qu'introduisent dans un mot les préfixes et les suffixes qui, avec le même radical, forment un grand nombre de dérivés.

Etymologie. Les étymologies ont toujours eu la propriété d'exciter la curiosité. Peu de personnes restent indifférentes à ce genre de recherches, qui a véritablement son utilité. En effet, pour connaître l'histoire des mots, il faut nécessairement en découvrir l'origine, et l'on n'arrive à ce résultat qu'en remontant aux âges les plus reculés de notre histoire. M. Littré nous apprend comment un mot a été entendu dès les premiers temps de notre langue et par quelles transformations il a dû passer pour arriver à la forme actuelle. Il prouve que ce n'est pas le hasard qui a produit ces variations et que des règles instinctives, mais toujours suivies, ont présidé à ces mutations. C'est à les établir que s'est appliquée la philologie moderne. Pour la première fois l'étymologie, ramenée à un petit nombre de règles fixes, d'après une méthode rigoureuse et sûre, n'a plus rien d'arbitraire, de conjectural, de fantaisiste, car elle s'appuie sur la logique et sur l'histoire. Un certain nombre de lacunes restent à combler, car il y a des mots dont l'origine est encore inconnue, d'autres pour lesquels on est réduit à de simples conjectures. C'est la tâche qu'accompliront sans doute les étymologistes de l'avenir.

Remarques. Il arrive souvent que l'usage ne suffit pas pour conclure, d'une manière précise, sur l'emploi d'une locution. On ne sait au juste comment dire, comment écrire; les grammairiens ne sont pas d'accord. Alors intervient le lexicographe; il cite de nombreux exemples et tranche la difficulté. Telle expression, après avoir été familière aux auteurs du XVIIe siècle, par exemple, a été condamnée par l'usage. M. Littré indique cette condamnation par une remarque. Une autre explique les locutions proverbiales, si difficiles à comprendre d'ordinaire.

Conclusion. Arrivé à la fin de son œuvre, l'auteur, faisant un retour sur lui-même, s'écrie : « Plus j'approche du terme, plus je vois que pour faire « un dictionnaire il faudrait l'universalité des connaissances (1). » En effet, quelque immenses qu'aient été les recherches de l'auteur du *Dictionnaire de la langue française*, l'étendue de ses connaissances, la pénétration de son esprit, bien des détails d'un véritable intérêt lui ont échappé, et il faudra un jour un supplément à son grand travail (2); tant il est vrai que toute œuvre humaine est essentiellement imparfaite.

Disons, en terminant, qu'une même idée, un même plan se poursuivent d'un bout à l'autre du livre et lui donnent cette unité qui fait sa grandeur. Le *Dictionnaire de la langue française* montre à quel résultat surprenant il est possible d'arriver par la persévérance, la constance d'un labeur poursuivi pendant plus de vingt années; ce que peuvent, en un mot, les efforts d'un seul, secondé par une volonté énergique que n'ont rebutée ni les obstacles, ni les difficultés de toutes sortes. ED. GARNIER.

Des Associations religieuses chez les Grecs, thiases, éranes, orgéons, avec les inscriptions relatives à ces associations, par P. FOUCART, ancien membre de l'École française d'Athènes, docteur ès lettres. Paris, Klincksieck, 1873, 1 vol. gr. in-8.

L'association religieuse est partout dans l'ancien monde grec. La cité s'y montre composée d'une agglomération de petites sociétés qui, sous les noms de γένη et de φράτριαι, ont toutes leur culte et leurs dieux particuliers, leurs réunions périodiques, qui resserrent entre leurs membres les liens d'une étroite solidarité. Mais cette organisation naturelle et primitive n'existe que pour le corps des citoyens; elle ne s'applique pas à la masse de ceux qui sont ἔξω τοῦ πολιτεύματος, c'est-à-dire aux étrangers domiciliés, aux affranchis, aux esclaves, en un mot, à toute une population qui joue cependant un rôle considérable dans la vie matérielle et morale des grandes villes antiques. De là, pour la partie du peuple exclue de la cité, une propension naturelle à imiter le même système, en formant aussi des associations religieuses autour de certains dieux, le plus souvent originaires, comme leurs adorateurs, de l'étranger. Telle est, d'après le livre de M. Foucart, la véritable nature des sociétés que les anciens nous font connaître sous les noms d'*orgéons*, d'*éranes* (religieux) et de *thiases* (3). La pratique de l'association religieuse était tellement inhérente au principe même de la société antique, que de pareilles sociétés n'inspiraient pas de défiance au législateur. La constitution de Solon les plaçait déjà,

(1) Tome II, p. 2567.

(2) Dans les *Additions et corrections* (fin du 4e volume) l'auteur a donné une partie des notes réunies par lui-même pendant l'impression de son livre.

(3) Déjà, dans la *Revue* (1864, t. II, p. 460; 1865, t. II, p. 214), M. Wescher a publié et commenté avec beaucoup d'intérêt et d'érudition plusieurs inscriptions relatives aux thiases, en se plaçant à un point de vue différent de celui de M. Foucart.

avec les autres associations civiles, y compris les dèmes et les phratries, sous un régime de liberté qui touchait à la protection ; car il accordait une sanction juridique à toutes leurs conventions, tant qu'elles n'offraient rien de contraire à la loi.

C'est surtout aux documents épigraphiques que nous sommes redevables de pouvoir connaître un peu l'organisation des thiases et des associations analogues. Les inscriptions qui les concernent, publiées toutes et commentées soigneusement à la suite du livre de M. Foucart, s'élèvent aujourd'hui à plus de soixante. Elles nous montrent ces associations régulièrement organisées d'après un système qui semble calqué sur la constitution même de la cité, régies par une loi écrite et par les décrets d'une assemblée générale et périodique, qui tient sous son pouvoir tous les fonctionnaires de la communauté. L'auteur explique fort justement, par l'origine même de ces associations, la proportion assez grande d'éléments serviles ou étrangers qu'il y rencontre ; la porte reste en même temps librement ouverte aux citoyens, ce qui ne permet pas aux réunions de prendre le caractère de sociétés secrètes se formant en dehors de la cité. Que ce mélange, en donnant à l'action des thiases un champ plus large que celui de la religion officielle, ait été un moyen puissant de propagande pour les cultes étrangers, tout le monde en conviendra. Mais la religion hellénique y a-t-elle gagné ou perdu ? C'est la question que M. Foucart cherche à résoudre, en étudiant par le détail la religion et le culte des thiases.

La question s'élargit : il ne s'agit plus seulement des thiases, mais de la propagation des religions étrangères en Grèce et principalement à Athènes. On suit chronologiquement l'introduction des Cotytties, des Adonidies, des Sabazies, des Bendidies, du culte de la mère des dieux, etc. L'auteur fait, avec une remarquable netteté, le partage des croyances et des pratiques qui appartiennent à chacun de ces cultes; il indique les différences qui les séparent des cultes grecs correspondants. C'est là un véritable service rendu à l'archéologie, qui a trop souvent contribué à embrouiller, pour le besoin de ses théories, la question des influences orientales. Un parallèle avec le culte grec de Bacchus aurait donné un dernier degré de précision à ce chapitre d'histoire religieuse si instructif et si bien fait ; car il reste quelque doute sur la question de savoir si les thiases n'ont pas eu aussi en partie leur origine dans les cérémonies de ce culte. Comme exemple de thiases ne paraissant pas se rapporter à des divinités étrangères, je trouve, dans les *Questions grecques* de Plutarque, la mention d'une fête qui se célébrait à Egine, en l'honneur de Poseidon, et que l'on appelait *les thiases;* on y donnait dans chaque maison des festins privés, en excluant rigoureusement toutes les personnes étrangères à la famille. Il y a là un type assez différent de ceux que M. Foucart a étudiés ; je le signale à son attention, pour qu'il voie lui-même s'il peut le faire rentrer dans la classification qu'il a établie.

Toutefois, il est certain que, vers le temps de Démosthène et de la do-

mination macédonienne, les thiases et les associations du même genre s'étaient tout particulièrement développés dans les cultes d'origine étrangère, dont l'introduction avait été autorisée par des actes publics (1), sans que les cultes des thiases se soient jamais confondus cependant avec le culte de l'État. Les inscriptions ne mentionnent aucune association de ce genre dont les dieux, malgré leurs noms souvent grecs en apparence, ne soient ramenés avec une grande probabilité, par M. Foucart, à la classe des divinités étrangères, originaires surtout de la Thrace et de l'Orient. Une conséquence de cette origine, c'est le caractère enthousiaste et orgiastique des thiases qui, pour la plupart, sont adonnés aux purifications, aux initiations secrètes et généralement aux pratiques qui produisent l'exaltation religieuse. M. Foucart réussit à montrer la forme toute matérielle de ces pratiques et la grossièreté souvent impure des légendes qui s'y trouvaient associées. Il combat surtout, avec une application particulière, l'opinion d'après laquelle ces associations auraient été des espèces de sociétés de charité et de secours mutuels, animées d'un esprit supérieur à l'esprit général du paganisme hellénique. Il prouve que le versement et l'emploi des cotisations, la garantie commune de la sépulture, les actes de libéralité ou d'hospitalité exercés par certains membres, se retrouvent dans l'organisation de tous les colléges religieux ou civils de l'antiquité et ne dépassent pas le niveau des sentiments de bonne confraternité que l'on y rencontre.

Ces points importants étant accordés, on irait trop loin, selon nous, en refusant aux thiases toute espèce d'utilité et en les regardant uniquement comme des institutions pernicieuses. Il n'est pas tout à fait juste de mettre exclusivement à leur charge la confusion que le progrès des superstitions orientales jeta dans l'ancienne religion, et les désordres moraux qui en résultèrent dans certaines contrées plus ou moins éloignées du centre de l'hellénisme, notamment en Italie. L'insaisissable liberté des cultes privés, la propagande individuelle des agyrtes et des devins, enfin le mouvement naturel qui, même en dehors de la formation des thiases, entraînait les masses vers les cultes nouveaux, sont autant de causes dont il faut tenir grand compte. Si l'invasion des religions orgiastiques dans le monde grec fut si hâtive et si irrésistible, c'est que, sous une forme grossière et souvent même dangereuse, ils offraient cependant une certaine satisfaction au besoin d'un culte plus intime, plus passionné que le culte tout politique de l'État, et mettant l'individu dans un rapport plus étroit avec les dieux. Comme le paganisme grec reposait sur le même naturalisme que les religions barbares, et qu'il n'offrait au fond, dans ses symboles comme dans ses mystères, rien de plus sérieux ni de plus pur, le caractère en-

(1) M. Foucart prouve, contrairement à l'opinion de Schœmann, qu'un vote du conseil et du peuple était indispensable pour l'érection d'un temple consacré à une divinité étrangère sur le territoire athénien, et que la peine de mort était édictée contre les introducteurs des cultes étrangers qui n'avaient pas cette autorisation.

thousiaste des cultes de la Thrace et de l'Orient pouvait leur créer, sous ce rapport, un semblant de supériorité.

Au milieu du débordement des superstitions étrangères, les thiases, sans être en aucune manière des sociétés d'édification religieuse, nous apparaissent cependant comme des associations régulières, légalement reconnues, douées d'un certain esprit d'ordre, qui ont plutôt contribué, dans les cités grecques, à régulariser ce mouvement qu'à l'exagérer. On ne peut s'empêcher de trouver dans leur constitution, et particulièrement dans quelques mesures restrictives au sujet du luxe des cérémonies, certaines garanties de modération qui atténuent un peu leur infériorité par rapport au culte public. M. Foucart établit lui-même que, dans les sanctuaires des thiasotes et des orgéons, les dieux étrangers étaient généralement adorés sous leur forme native, ce qui devait mettre leurs initiés en garde contre les confusions populaires avec les dieux grecs, confusions qui augmentaient encore l'immoralité des unions divines sur lesquelles reposait la cosmogonie de toutes les religions païennes. On ne doit pas non plus accorder une importance exagérée au mépris que la classe des citoyens proprement dits, participant au culte public et aux mystères de la religion de la cité, pouvait professer pour ces mystères des métèques, des affranchis et des esclaves. Il est naturel que les philosophes, les orateurs, les poëtes comiques se soient donné plus librement carrière contre ces superstitions exotiques que contre celles qu'ils étaient quelquefois les premiers à partager. Mais l'histoire n'en doit pas moins savoir gré aux thiases et aux autres associations du même genre d'avoir procuré, pendant de longs siècles, à une portion considérable de la population des cités grecques, une certaine organisation religieuse et quelques éléments de vie commune.

Ces légères réserves n'ôtent rien à la valeur scientifique du remarquable travail de M. Foucart et n'entament pas le fond de son système. Peu d'ouvrages sont mieux faits pour montrer tout le fruit que l'historien peut tirer des études épigraphiques, même pour l'histoire des idées et de la civilisation dans l'antiquité. On peut juger par là des services que rendra à la science le cours d'épigraphie et d'antiquités grecques que M. Foucart vient d'ouvrir au Collége de France. L. H.

Sovra due dischi in bronzo antico-italici del museo di Perugia e sovra l' arte ornamentale primitiva in Italia ed altre parti di Europa. Ricerche archeologiche comparative del conte GIANCARLO CONESTABILE, professore di archeologia nella Università di Perugia. In-4 de 91 p. et IX planches, avec gravures sur bois dans le texte. Torino, stamperia reale di C. B. Peruvia e Cª, 1847.

Ce mémoire, rempli de faits et d'aperçus ingénieux, a une importance toute particulière. M. le comte Conestabile y entre résolûment dans une voie nouvelle qui nous paraît excellente. Il y reconnaît la présence en Italie d'une *civilisation primitive rencontrée par les Etrusques et acceptée par eux au moment de leur apparition sur la terre qu'ils devaient illustrer de leur nom.* Il va plus loin : il constate, à plusieurs reprises, que cette civilisation

est de provenance *orientale* et tout à fait analogue à celle que nous rencontrons soit en Asie Mineure, soit dans les îles de la Grèce et en Argolide, pour peu que nous pénétrions assez profondément dans le passé, c'est-à-dire au-delà des couches helléniques. Les acropoles pélasgiques de Mycènes et d'Athènes, les îles de Théra, de Milo et de Rhodes, les côtes de l'Asie Mineure depuis la Troade jusqu'à la Carie, sont les localités et les contrées où le savant archéologue nous transporte d'abord à la poursuite de ces primitives manifestations d'un art parfaitement défini par le caractère de son ornementation. Nous nous trouvons ainsi en pleine *époque homérique*. Mais à laquelle des influences qui dominaient alors doit-on attribuer ce mouvement civilisateur qui s'étend, comme on le voit, sur une partie de l'Asie Mineure, la mer Égée, les côtes orientales de la Grèce et la plus grande partie de l'Italie ? C'est là un problème que M. Conestabile n'ose pas aborder. Il nous fait bien voir dans le lointain tantôt l'*Assyrie*, tantôt la *Phénicie*, tantôt le *Caucase*, mais il semble nous dire : *choisis si tu l'oses*. Pour lui, se repliant sur l'Italie, il conclut en donnant simplement à cet art le nom peu compromettant de *arte antico-italica*. Il y a là une prudence que l'on ne saurait blâmer, mais que l'on peut regretter, car nous sommes persuadé que M. Conestabile pouvait nous en dire sur ce point plus long qu'il ne veut le faire croire, et nous sommes assuré qu'il nous le dira un jour. En tout cas, c'est déjà beaucoup d'avoir définitivement rompu avec les anciennes traditions de l'école de Micali (1), d'avoir su chercher en dehors de l'Italie le point de départ du développement des forces indigènes, d'avoir su voir que bien avant les Étrusques, qui ont porté à certains égards l'art à son apogée en le perfectionnant, cet art, dans ses éléments principaux, existait déjà au sud comme au nord des Apennins, où il avait été apporté, comme à toute l'Europe, de contrées lointaines, si lointaines que cet art mériterait à juste titre, comme les langues dites aryennes, le nom d'art *indo-européen*. Cet art, tout asiatique en effet dans ses linéaments principaux, M. Conestabile, qui nous l'a montré d'abord en Italie, puis en Grèce, puis en Asie Mineure, le retrouve dans la vallée du Danube, en Gaule, et jusque dans les pays scandinaves et particulièrement en Suède. Est-il arrivé partout à la même époque ? N'est-il pas lié, à bien des égards, à des manifestations religieuses qui en expliquent et l'expansion et la persistance à travers de longues séries de siècles ? C'est là un problème que notre savant ami laisse également dans l'ombre. Il faudra pourtant bien l'aborder un jour. Il est, en effet, hors de doute que les divers objets que M. Conestabile a réunis et rapprochés en nombre considérable, en prenant pour règle principale et presque uni-

(1) Raoul Rochette était déjà entré dans cette voie, il y a plus de trente ans, comme les notes qu'il a ajoutées à la traduction du beau livre de Micali (*l'Italie avant les Romains*) en font foi. Nous avons nous-même exprimé à plusieurs reprises les mêmes idées. Nous sommes donc heureux de constater que M. le comte Conestabile reprend une tradition toute française.

que de rapprochement *les motifs d'ornementation*, n'appartiennent pas plus à la même époque qu'ils n'appartiennent à la même contrée. Il serait précieux de les classer chronologiquement après les avoir classés géographiquement. On verrait que s'il faut aller chercher le point de départ de cette ornementation, si tranchée dans ses éléments principaux, jusque dans les siècles légendaires où dominent les figures des Pélopides, de Diomède, d'Anténor et d'Énée, on retrouve ces éléments encore en usage et presque inaltérés à une époque beaucoup plus rapprochée de notre ère. Tout ce qui a rapport à la vallée du Danube et aux pays scandinaves, par exemple, ne peut guère être classé plus haut que le VIe ou le VIIe siècle avant notre ère, tandis que les urnes cinéraires d'Orvieto, de Cære et de Chiusi, ainsi que les vases d'Athènes et de Milo, peuvent remonter à six ou sept siècles en arrière, c'est-à-dire au XIIe ou même au XIVe siècle avant J.-C. Cette absence de tout classement chronologique dans les antiquités étudiées par M. Conestabile fait entrer par instants quelque trouble dans l'esprit du lecteur. Nous ne pouvons également nous empêcher de remarquer quelque contradiction dans les appréciations de notre éminent confrère. Nous ne nous expliquons pas bien comment les cimetières de *Villanova*, d'*Orvieto*, de *Cære* et de *Chiusi* sont qualifiés d'*étrusques*, quand l'ornementation des vases qui en proviennent est au contraire présentée par M. Conestabile comme le type de cette ornementation *antico-italica*, dont il établit si surabondamment l'existence. On voit que M. Conestabile n'est pas encore bien fixé sur la limite qui sépare la civilisation *antico-italica* de la civilisation qui mérite réellement le nom plus restreint et plus défini d'*étrusque*. Un cimetière est étrusque, suivant lui, bien que le mobilier funéraire qu'il contient appartienne encore en majeure partie à la période précédente. Il n'y a rien là d'absolument illogique, mais cela demanderait explication. M. Conestabile ne manquera pas de nous donner bientôt tous ces éclaircissements, qui compléteront en le développant le beau travail qu'il vient d'offrir au public et dont les archéologues pourront tirer si grand profit. C'est une œuvre dont le succès augmentera à mesure qu'elle sera mieux connue. ALEXANDRE BERTRAND.

Les Cités gallo-romaines de la Bretagne, par M. AUG. LONGNON. Saint-Brieuc, Guyon Francisque, 1873, in-8, II-69 pages et une carte.

Il a été, depuis quelques années, publié de fort remarquables travaux sur la topographie gallo-romaine de la Bretagne continentale. Les lecteurs de la *Revue archéologique* n'ont pas oublié les mémoires de M. Le Men sur la cité des *Osismii* et la cité des *Veneti* (t. XXIII, p. 43 et 95), et sur la découverte de *Vorganium* (t. XXV, p. 267); celui de M. Ernest Desjardins sur *Vorgium* et *Vorganium* (t. XXV, p. 314); celui de M. Mowat sur la station de *Vorgium* (t. XXVII, p. 1). Ces différents mémoires font avancer la science sur des points dont personne moins que nous ne songera à contester l'importance, mais sur des points de détail. M. Longnon nous donne une vue d'ensemble et renouvelle complétement la théorie des cités gallo-romaines

de l'Armorique et de l'origine des évêchés bretons. Il établit qu'au commencement du ve siècle, date de la *Notice des provinces et cités de la Gaule*, les cités de la Bretagne continentale étaient au nombre de six : celles des *Corisopites*, des *Diablintes*, des *Namnetes*, des *Osismii*, des *Redones*, des *Veneti*.

La cité des *Corisopites* est l'ancien diocèse de Quimper. Elle avait originairement fait partie de la cité des *Veneti*. Sa capitale était située à peu près sur l'emplacement de la ville actuelle de Quimper. A ce sujet, M. Longnon renvoie à une charte du xie siècle qu'il connaît par un extrait qu'a donné D. Morice et où l'église de Locmaria, aujourd'hui située dans un faubourg de Quimper, est dite *in Aquilonia civitate*. Je puis ajouter que cette charte existe encore en original aux archives d'Ille-et-Vilaine. J'ai pu l'y étudier en 1872, grâce à l'obligeance de l'archiviste, M. Quesnet. Mais ce n'est pas le seul fait que l'on puisse alléguer pour établir que la ville moderne de Quimper s'est élevée sur les ruines d'une cité romaine. Dès 1853, dans la nouvelle édition d'Ogée, M. de Blois a donné (t. I, p. 421, col. 2) la véritable étymologie du nom de la chapelle de Notre-Dame-du-*Gueodet*, anciennement *Beata Maria de Civitate*, à Quimper. Il me paraît évident que *Gueodet* est, lettre pour lettre, identique au nominatif singulier bas-latin *civitatis*. *Gueodet* commence par une sonore au lieu d'une sourde, comme le terme théologique *Drindet*, « Trinité », en bas-latin *Trinitatis* (1), parce que, contrairement à une loi de la langue bretonne, ces noms, quoique terminés en *-det*, sont féminins et que, quand les noms féminins sont précédés de l'article, ils changent ordinairement la sourde initiale en sonore. *Eo* = *iv* dans ce mot, comme dans *beo*, « vif » = * *bivos*, en latin *vivus* ; *-det* est identique au suffixe latin *-tas*, *-tatis*, et l'*i* précédent, étant atone, est tombé comme dans le français « cité ».

La cité des *Diablintes* était formée du territoire de deux peuples gaulois : 1° les *Curiosolites*, dont la capitale paraît avoir été Corseul (Côtes-du-Nord), arrondissement de Dinan, canton de Plancoet (cf. Ogée, 2e édition, t. II, p. 202-207) ; 2° les *Diablintes*, situés à l'est des *Curiosolites*. La cité des *Diablintes* avait encore un évêque en 848. Les trois évêchés bretons de Saint-Malo, de Dol et de Saint-Brieuc doivent leur naissance au démembrement de cette cité par le fameux Nomenoë.

La cité des *Namnetes* correspond au diocèse de Nantes, si ce n'est que celui-ci comprend en sus une partie du diocèse de Poitiers, en moins une partie des diocèses de Rennes et d'Angers.

La cité des *Osismii* paraît avoir renfermé le territoire dont ont plus tard été formés les diocèses de Léon et de Tréguier. Mais où était situé *Vorganium*, capitale des *Osismii* ? M. Longnon penche pour un hameau du département des Côtes-du-Nord, le *Yaudet*, écrit autrefois *Gueaudet*, *Coz-gueodet*, *Coz-gueoudet* (Ogée, 2e édition, t. II, p. 342, col. 1), qui veut dire « vieille cité » et que l'on croit pouvoir identifier avec la *vetus civitas*

(1) Au lieu du classique *trinitas*.

d'une charte de l'évêché de Tréguier datée de 1267. Le Yaudet, commune de Ploulech, arrondissement et canton de Lannion (Côtes-du-Nord), appartient à l'ancien diocèse de Tréguier. Cela nous met bien loin de Kernilis, Finistère, arrondissement de Brest, canton de Plabennec, ancien diocèse de Léon, où a été trouvée la borne milliaire de Kerscao signalée par M. Le Men. Cette borne milliaire était plantée à huit lieues gauloises, c'est-à-dire à environ dix-huit kilomètres de *Vorganium*. Or, il y a bien soixante-dix kilomètres à vol d'oiseau de Kernilis à Ploulech.

Les cités des *Redones* et des *Veneti* paraissent avoir eu la même étendue que les diocèses de Rennes et de Vannes, tels qu'on les trouve délimités dans les cartes du XVIIIe siècle.

Il paraît donc y avoir grande exagération dans les récits des historiens qui représentent la Bretagne comme complétement déserte à l'époque de l'invasion des Bretons insulaires. Aux observations de M. Longnon sur ce point, j'en puis joindre une autre, c'est qu'il existe en Bretagne un grand nombre de noms de lieux terminés en *-ac* et *-iac*. Ce suffixe est étranger au breton continental comme au breton insulaire. Le breton ne connaît pas de suffixe *-ac* par *a* bref, et ne possède ce suffixe qu'avec un *á* long primitif, qui devient en gallois *-auc*, *-awg*, *-og*, en breton armoricain *-ek*. Les noms de lieux de la Bretagne armoricaine terminés en *-ac*, *-iac*, remontent donc à l'époque gallo-romaine. La *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 848, en signale quelques-uns dans le cartulaire de Redon (1). Ils sont moins fréquents dans le cartulaire de Landevennec, qui appartient au Finistère, c'est-à-dire au pays où probablement l'immigration bretonne a été le plus compacte. Cependant nous indiquerons *Brithiac* (fol. 144, r°), aujourd'hui Briec, arrondissement de Quimper, chef-lieu de canton (cf. Ogée, 2e édition, I, 124, 437), et *Ermeillac* (fol. 154, r°), appelé *Yrvilac* dans une charte de 1186 (Morice, *Preuves*, I, 708), aujourd'hui Irvillac, arrondissement de Brest, canton de Daoulas (cf. Ogée, 2e édition, II, 985). Il est inutile de donner ici la liste des noms en *-ac* et *-iac* qui sont si nombreux dans la nomenclature géographique de la Bretagne moderne. Je me bornerai à faire observer que la comparaison de plusieurs d'entre eux avec les formes françaises correspondantes établit clairement l'origine gallo-romaine d'un grand nombre de ces noms, surtout de ceux qui se terminent en *-iac*. Tels sont : dans le Morbihan, *Reminiac*, plus anciennement *Ruminiac*, ailleurs Rumigny ; *Missiriac*, plus anciennement *Miceriac*, ailleurs Missery, *Sulniac*, antérieurement *Suluniac*, ailleurs Sologny (2) ; dans les Côtes-du-Nord ; *Sevignac*, ailleurs Savigny, *Rouillac*, ailleurs Rouilly. Le suffixe *-iac* n'est pas celtique, il est gallo-romain, issu de l'association du suffixe gaulois *-aco-n* avec le suffixe *-io-* qui termine tant de noms propres latins. M. Bréal, à la page VI de la préface du tome IV de sa

(1) Elle aurait pu en citer aussi d'après les extraits du cartulaire de Quimperlé publiés par Morice. Voir *Preuves*, t. I, col. 560.

(2) Cf. Rosenzweig, *Dictionnaire topographique du Morbihan*, p. 181, 230, 263.

remarquable traduction de la *Grammaire comparée* de Bopp, insiste sur la tendance qu'ont certains suffixes à s'approprier et à s'incorporer le suffixe qui se trouve accidentellement les précéder dans certains mots. Il s'est produit ici un phénomène identique (1). Ainsi les noms de lieux en *-iac* de la Bretagne nous reportent à la période gallo-romaine. Il en est probablement de même de certains noms en *-eac*: *Kempeneac* = *Campaniacum* paraît identique au français Champigny, dérivé de *Campania*. Il y avait donc en Armorique, à l'époque de l'invasion bretonne, une population gallo-romaine assez considérable, dont certains noms de lieux conservent le souvenir (2); et par d'autres procédés, M. Longnon a donné la preuve de l'existence de cette population. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

(1) Sur le suffixe *-iacum*, voir Quicherat, *De la formation française des noms de lieu*, p. 34.

(2) Je compte parmi ces noms de lieux *Carnac*, malgré l'autorité de M. Whitley Stokes, un des celtistes des plus éminents de notre époque. Ce nom paraît identique au français *Charnay*, dont le *Dictionnaire des Postes* nous offre dix exemples. Cf. *Beitræge* de Kuhn, t. IV, p. 398, et *Dictionnaire breton-français* de Legonidec, 2e édition, p. 179.

DÉCOUVERTE

DE LA

BASILIQUE DE SAINTE-PÉTRONILLE

ET

DU TOMBEAU DES MARTYRS NÉRÉE ET ACHILLÉE

AU CIMETIÈRE DE DOMITILLE (1)

Au-dessous du domaine de Tor Marancia, entre la voie Ardéatine et la voie d'Ostie, se développent les galeries d'une des plus vastes nécropoles chrétiennes de notre territoire suburbain. Bosio lui avait assigné le nom de cimetière de Calliste; et la plupart des peintures qui, depuis Bosio jusqu'à nous, ont été publiées et citées sous ce nom, appartiennent aux hypogées de Tor Marancia. Le véritable cimetière de Calliste, avec ses cryptes papales, et tant d'autres monuments historiques découverts sous nos yeux, est aujourd'hui connu de tous, et il est constaté qu'il occupe l'espace qui sépare l'Appia de l'Ardéatine; il ne pénètre pas sous les collines de Tor Marancia et ne se relie sur aucun point au réseau des galeries qui y sont creusées. Il y a vingt ans et plus que j'ai dépouillé cette nécropole du nom de Calliste qui lui avait été faussement attribué, et que je lui ai rendu celui de Domitille, le seul qui lui appartienne. Voici ce que j'ai écrit à ce sujet dans ma *Rome souterraine*, t. I, p. 266 : « Le vaste cimetière de Tor Marancia a son existence et son histoire propres.

(1) Nous empruntons au *Bulletin d'archéologie chrétienne* de M. de Rossi la relation de nouvelles fouilles opérées par le savant romain dans la catacombe de Domitilla et l'exposé d'une découverte d'une haute importance pour l'histoire de la Rome souterraine. La traduction de ce mémoire, que nous avons dû parfois abréger, est tirée de l'édition française du *Bulletin* que publie M. le chanoine Martigny.

Son immense développement est complétement indépendant; et, tant par l'antiquité de son origine que par la magnificence de la conception première de son excavation, il l'emporte même sur celui de Calliste. Les topographes et les actes des martyrs ne laissent pas planer le moindre doute sur le véritable nom, non plus que sur l'histoire de ce gigantesque souterrain. Ces divers documents supposent évidemment que c'est en ce lieu, c'est-à-dire dans le *prædium* de Flavia Domitilla, nièce de Domitien, à un mille et demi des murs de Rome, près de l'Ardéatine, que furent ensevelis Pétronille, Nérée et Achillée. Et, en effet, l'ancien catalogue des cimetières en mentionne un appelé *Domitillae Nerei et Achillei ad S. Petronillam via Ardeatina*. C'est pourquoi, même avant que l'inappréciable découverte des tombeaux des papes eût fixé d'une manière indubitable l'attribution du cimetière de Calliste, je n'hésitai pas à assigner le nom de Domitille à celui de Tor Marancia, nécropole chrétienne du premier siècle et du temps des Flavius. Il nous reste néanmoins à trouver, soit les inscriptions historiques des saints Nérée, Achillée et Pétronille, soit une preuve quelconque établissant que Tor Marancia était en réalité le *prædium Domitillæ* mentionné dans les actes de ces saints. Les inscriptions nous manquent encore; mais la preuve désirée nous est désormais acquise. » Je poursuivis, en démontrant par l'inscription d'une *area* concédée dans les terres de Tor Marancia EX INDVLGENTIA FLAVIAE DOMITILLAE, que tel était réellement l'emplacement du *prædium Domitillæ*, dont le cimetière avait reçu comme prémices les tombeaux de Pétronille, de Nérée et Achillée. Mais la découverte de ces sépulcres, à leur place primitive, avec leurs inscriptions historiques qui seules pouvaient nous donner à ce sujet une pleine certitude, était alors et est restée jusqu'à ce jour l'objet d'une attente toujours déçue.

En 1865, l'une des principales et primitives entrées de ce cimetière parut à nos regards, avec sa façade monumentale du premier siècle, et l'intérieur de son vestibule fut trouvé décoré de peintures remarquables par leur antiquité et leur style classique, et telles qu'il ne s'en était presque pas rencontré dans une autre partie de la Rome souterraine. Je fis ressortir l'extrême importance du monument dans plusieurs fascicules du Bulletin de cette même année; et ce travail, traduit, commenté, discuté dans beaucoup de livres, en toutes langues, fit connaître aux savants et aux amateurs de l'archéologie chrétienne, dans l'Europe entière et même en Amérique, cette importante découverte, ainsi que ses précieuses révélations sur la publicité des cimetières chrétiens de Rome, dans la première période

de leur existence. Dans un ouvrage en deux volumes intitulé *Fouilles et découvertes,* le savant M. Beulé a récemment rendu compte des principaux résultats obtenus par les fouilles archéologiques des dernières années, en Italie, en Grèce, en Asie et en Afrique. Et au nombre de ses résultats, il n'a pas oublié les recherches concernant le cimetière des chrétiens de la *gens* Flavia Augusta (1). Mais la découverte n'avait pas encore reçu son couronnement définitif; il fallait pour cela retrouver les tombeaux historiques des saints *éponymes* du cimetière, Pétronille, Nérée et Achillée. En 1865, j'avais appelé l'attention des savants sur les ruines d'une magnifique crypte, anciennement soutenue par des colonnes de marbre, et qui me semblaient être précisément celles du monument de la vierge Pétronille, proche des tombeaux de Nérée et Achillée. Quant à ces derniers, je confessai alors ne pas savoir au juste s'ils étaient encore enfouis, ou si plutôt, comme plusieurs raisons me portaient à le croire, ces tombes ne seraient point celles d'un beau *cubiculum* peint au pied du grand escalier, *cubiculum* qui malheureusement est complétement dépouillé de ses inscriptions et de ses mémoires. Je dus en conséquence ajourner la solution du problème jusqu'au complet dégagement du souterrain (2). Aujourd'hui tous les doutes sont dissipés. Les ruines de la grandiose crypte soutenue par des colonnes étaient bien celles du monument de Pétronille, et, à notre immense satisfaction, nous avons pu nous assurer que les tombes et les mémoires historiques des martyrs Nérée et Achillée n'avaient point été détruites ni ravagées dans le *cubiculum*, au sujet duquel j'avais conservé de grandes appréhensions; mais elles étaient restées enveloppées dans les ruines mêmes du monument.

Je vais expliquer comment et dans quelles proportions le monument a été rendu à la lumière, jusqu'à ce jour 28 mars. Quant à son illustration, je ne ferai pour aujourd'hui que l'esquisser brièvement; car j'écris au moment où plus de la moitié de l'édifice est encore enfouie. Je recommande donc ce premier et rapide aperçu à l'indulgence des lecteurs.

(1) Beulé, *Fouilles et découvertes*, Paris, 1873, t. I, p. 411-430.
(2) *Bull.* 1865, p. 84.

§ I.

EXPOSÉ RAISONNÉ DE LA DÉCOUVERTE.

A peine instituée par l'autorité pontificale, la commission d'archéologie sacrée s'est empressée de mettre la main à l'œuvre ; elle a commencé à remplir son mandat par l'exploration de la grande nécropole de Tor Marancia. Le Souverain Pontife Pie IX, qui, nouveau Damase, entreprenait après tant de siècles de rendre à la lumière la vénérable cité souterraine des martyrs, descendit d'abord dans cette nécropole; il donna ordre de rouvrir et de restaurer le vaste escalier enfoui depuis plus de mille ans, et de reconstruire le vestibule extérieur. Une inscription monumentale a été placée au-dessus de l'antique rampe qui descend dans ces insignes hypogées, afin de transmettre à la postérité, *ad perpetuam memoriam*, le souvenir de ce premier acte de l'ère nouvelle qui s'est ouverte alors pour les catacombes romaines. L'escalier débouche sur une des plus larges voies cémetériales, conduisant à une chambre ornée de peintures de la première période de l'art chrétien. Cette chambre fut très-fréquentée par les anciens ; et quand nous considérons les coupures et les travaux de maçonnerie exécutés pour en rendre l'accès plus facile, et le vaste lucernaire, le plus grand de tous ceux que nous rencontrons dans la Rome souterraine, et qui était destiné à introduire la lumière dans cette partie de la nécropole, nous pouvons nous faire une idée de l'importance de ce lieu et de l'affluence des fidèles qui venaient le visiter. Cependant nous avons eu le regret de n'y retrouver ni inscriptions, ni autres mémoires historiques, si bien qu'il était impossible d'assigner avec certitude à ce *cubiculum* un nom spécial. La pensée se portait naturellement sur les martyrs Nérée et Achillée, qui sont la principale gloire du cimetière de Domitille. Les pèlerins du septième siècle descendaient au tombeau de ces saints *per gradus*. Ce renseignement topographique atteste qu'à l'époque dont nous parlons, les saints tombeaux étaient encore sous terre ; et par là même il nous faisait je dirai presque craindre plutôt qu'espérer de reconnaître dans le noble *cubiculum* dépouillé de ses titres historiques le monument des deux compagnons du martyre de Domitille. Cependant ils furent ensevelis près du lieu où précédemment avait été déposée la vierge Pétronille, que les anciens appellent fille de S. Pierre, c'est-à-dire fille spirituelle. En effet, j'ai trouvé le nom *gentilitium* romain de cette vierge qui

s'appelait *Aurelia*, et le *cognomen* Pétronilla était probablement dérivé de Pétrone, aïeul des Flavius Augustes et des Domitilla chrétiennes (1). Quant au tombeau de Pétronille, les topographes, d'accord avec l'histoire, semblent le placer dans une basilique, qui était le sanctuaire principal et central du cimetière de Domitille ; mais de cette basilique on n'apercevait pas vestige.

Après avoir commencé à déblayer le second étage du cimetière, nous tombâmes, en mars 1854, sur des galeries en partie soutenues, en partie obstruées par des murailles, qui indiquaient la proximité d'un édifice incorporé à la nécropole chrétienne, c'est-à-dire d'un de ses monuments historiques. Les énormes dimensions des *loculi*, qui sont d'ordinaire l'indice d'une haute antiquité, quelques inscriptions de ces mêmes *loculi* restées sur place et portant, elles aussi, les caractères de la plus ancienne période épigraphique chrétienne, tout cela tendait à me persuader que le monument dont nous approchions devait être un des noyaux primitifs du cimetière de Domitille. Aussi, dès lors mes pensées et mes espérances se portèrent, non point sur la basilique du pape Damase, sur la voie Ardéatine, ni sur celle de Marcus et Marcellianus, martyrs du troisième siècle, contiguë à la première, mais bien sur celle de Pétronille. Les galeries du second étage dont j'ai parlé plus haut nous conduisirent régulièrement dans le périmètre de l'édifice. Sur le premier point où le souterrain débouche dans l'*area* construite, nous trouvâmes un antique *loculus* cémetérial encore fermé par une plaque de marbre avec cette inscription en bons caractères :

VAL · R · VFINA

L'édifice n'était donc pas seulement au niveau du second étage du cimetière, mais dans le cimetière lui-même, et la partie occupée par lui se trouvait ainsi transformée. Deux sarcophages de marbre ornés de têtes de lions de style antique romain étaient encore à leurs places ; quatre colonnes renversées, trois de cipolin, une de marbre africain, hautes de 3 m. 40, de 49 centimètres de diamètre, achevèrent de nous persuader que nous étions en présence d'un des plus nobles monuments de la Rome souterraine et d'un des sanctuaires

(1) *Bull.* 1865, p. 22, 46.

historiques de la voie Ardéatine signalée par les topographes. Les arcs et les voûtes ou couvertures supérieures de l'édifice étaient enfoncés ; aussi, à peine avait-on enlevé une partie des décombres dont il était plein, qu'il se fit sur nos têtes une vaste ouverture ; et aussitôt les ruines, les colonnes reparurent à la lumière. Le possesseur du sol intervint ; il éleva une contestation sur le caractère du monument sacré ou profane, trouvé sous sa propriété. C'est en ces mêmes jours que nous arrivions à la porte de la crypte des papes. Ce monument d'un intérêt exceptionnel réclama, comme de raison, toute la sollicitude et toutes les ressources de la commission d'archéologie sacrée. Les travaux entrepris au cimetière de Domitille furent ajournés à des temps plus propices ; les quatre colonnes et les deux sarcophages furent recouverts de terre. J'ai publié dans le premier volume de mes inscriptions chrétiennes quatre fragments d'épitaphes portant les dates consulaires des années 335, 380, 406, recueillis au milieu des matériaux qui avaient été tirés en 1854 du monument anonyme, que nous appelions « des colonnes » (1). C'est en ce même lieu et à la même époque, que fut découvert le texte suivant d'une singulière formule de contrat de vente, gravée sur une grande pierre destinée à fermer une tombe construite sous le pavé : elle atteste qu'il se vendait dans cet édifice des concessions de tombeaux, comme cela se pratiquait aux quatrième et cinquième siècles dans les lieux de sépulture les plus ambitionnés par la piété des fidèles.

VII CALENDAS FEBRARAS EGO AV
R CONSTANIIVS SCRIPSI PRO AVR B
IATVRINV · EVM VENDIDISSE LOC
(*sic*) VM OVEM EMIT · AVR · LAVREN

VII calendas Febr(u)ar(i)as ego Aur(elius) Constantius scripsi pro

(1) T. I, nos 89, 294, 481, 570.

Aur(elio) Biaturinu (Viatorinus) *eum vendidisse locum quem emit Aur(elius) Lauren(tius)*. Il ne paraît pas que ce contrat soit le fait de ces *fossores* qui, aux quatrième et cinquième siècles, avaient à Rome le privilége de vendre des sépultures dans les cimetières souterrains et sur terre. Les contractants sont des personnes de la même *gens* Aurelia; c'est une vente faite en famille, circonstance qui mérite peut-être d'être notée dans le lieu où je m'attendais à découvrir le monument d'*Aurelia* Petronilla.

Enfin, après une interruption de vingt années, S. E. R^me^ Monseigneur Xavier de Mérode, désireux de faciliter la reprise de la découverte suspendue et d'entourer d'une protection efficace une des plus gigantesques et des plus antiques nécropoles de l'Église romaine, a fait dernièrement l'acquisition du vaste *latifundium* de Tor Marancia et de la vigne voisine où se trouve l'entrée publique et monumentale du cimetière des Flavius chrétiens; œuvre vraiment digne du grand cœur qui en a été le seul conseiller et le seul auteur. La commission d'archéologie sacrée, invitée par le nouveau propriétaire à reprendre dans des conditions si singulièrement favorables le travail interrompu, et qui de plus est puissamment appuyée de son généreux concours, a rouvert les fouilles en novembre 1873. Nous avons cherché, mais en vain, les quatre colonnes et les deux sarcophages découverts en 1854; ils ont été clandestinement enlevés après 1870. Mais les fouilles ont mis à jour les bases de ces mêmes colonnes, toujours à leur place : elles étaient au nombre de quatre, sur une même ligne. Ceci suffisait pour démontrer que nous avions devant nous, non pas une simple crypte, non pas même un hypogée monumental, mais une véritable basilique à plusieurs nefs, construite à l'intérieur du cimetière souterrain. Les quatre bases appartenaient à la petite nef de gauche, mesurant en longueur 19 m. 61, en largeur 3 m. 81. En poursuivant les fouilles, on découvrit l'abside, mesurant 4 m. 55 dans sa plus grande profondeur. La grande nef paraît avoir 7 m. de largeur; la petite de gauche a probablement les mêmes dimensions que celle de droite, mais elle est encore encombrée. Pour un édifice construit dans les entrailles du sol et à la profondeur considérable du niveau du second étage du cimetière, cette basilique a vraiment des proportions gigantesques; elle égale presque en étendue la basilique constantinienne de S. Laurent *in agro Verano*. . . . . .

. . . . . .

M. de Rossi poursuit en exposant les données fournies par les anciens pour déterminer le nom de cet édifice; c'est bien, démontre-

t-il, celui qu'on appelait basilique de Pétronille, ou de Nérée et Achillée, et dans laquelle saint Grégoire le Grand prononça l'une de ses homélies. Les fouilles n'y ont par malheur mis au jour que des ruines.

Mais comme compensation à des pertes si irréparables, nous avons eu, poursuit le savant romain, le bonheur de retrouver dans l'*area* de l'abside une énorme pierre inscrite, émergeant d'un tombeau ouvert construit sous le dallage. Je l'ai fait dessiner à la planche II, n. 2. Or, cette pierre n'est rien moins que la partie droite de l'éloge historique des martyrs Nérée et Achillée, composé par le pape Damase. En effet, les lettres de ce *titulus* présentent les dimensions et les formes monumentales de la calligraphie damasienne, mais non de la manière la plus parfaite. On y remarque néanmoins la gravure régulière et profonde de l'officine lapidaire de Furius Dionysius Philocalus, le fidèle calligraphe de ce pontife. Seulement les *apices* des lettres sont moins nettement tracés que ceux de l'alphabet damasien ordinaire, les traits qui les terminent ne présentent point les élégantes ondulations des caractères philocaliens les plus purs; la haste oblique de la lettre R n'est point détachée de la courbe supérieure, comme elle l'est d'ordinaire dans la calligraphie de Philocalus. Ces légères variantes ne suffisent pas pour nous faire exclure ce précieux fragment de la classe des épigraphes damasiennes originales et le reporter dans celle des inscriptions restituées alors que les originaux avaient été détruits par les Goths. Que si, à toute force, on désirait avoir l'explication de ces minuties calligraphiques, j'essayerai de satisfaire à ces désirs quand j'aurai examiné la valeur historique du texte auquel le paragraphe suivant est consacré.

§ II.

INSCRIPTION DAMASIENNE DES MARTYRS NÉRÉE ET ACHILLÉE.

Le fragment décrit ci-dessus nous offre les finales de vers de l'inscription suivante, conservée dans quatre anciens manuscrits dont je me réserve de parler plus loin.

*Militiae nomen dederant saevum*Q. *gerebant*
*Officium pariter spectantes juss*A TYR*anni*
*Praeceptis pulsante metu servi*RE PAR*ati*
*Mira fides verum subito posue*RE FVRORE*m*

*Conversi fugiunt ducis impia castr*A RELINQVVNT
*Proiiciunt clypeos faleras tel*AQ · CRVENTA
*Confessi gaudent Christi portar*E TRIVMFOS
Credite per Damasum possit quid GLORIA CHRISTI

Gruter l'a publié d'après le célèbre manuscrit de Heidelberg, dont la copie n'a pas d'indication de lieu ; et ni Baronius, ni les autres savants qui s'occupèrent alors de cet éloge métrique, ne savent à qui il s'adressait. Sarazani l'inscrivit sous la rubrique vague *De incertis martyribus*. Mais Mabillon l'a trouvé depuis dans le codex topographique d'Einsiedlen, où sa provenance est enregistrée : *in sepulcro Nerei et Achillei via Appia ;* de plus les mots suivants y précèdent les vers : NEREVS ET ACHILLEVS MARTYRES (1). Il devait suffire d'un tel témoignage pour faire connaître non-seulement à quels martyrs l'épigramme damasienne était consacrée, mais encore le lieu où elle avait été observée. En effet, la formule *in sepulcro* signale le monument funéraire dans le cimetière de Domitille, que le topographe d'Einsiedlen désigne par les mots *S. Petronillae, Nerei et Achillei;* et comme, dans les bas temps, la voie Ardéatine partait de la porte Appia, elle fut souvent identifiée et confondue avec la voie Appia elle-même. Malgré cela, Ciampini, Giorgi, et d'autres encore ont cru que le topographe en question avait vu et transcrit l'inscription damasienne dans l'église des SS. Nérée et Achillée, à l'intérieur de Rome, proche des thermes de Caracalla. Deux autres *codices* inédits viennent confirmer, contrairement à l'opinion de ces érudits, le fait que l'inscription fut réellement dédiée à ces martyrs dans leur basilique cémetériale, près de la voie Ardéatine. Ce sont celui du recueil épigraphique conservé dans les manuscrits de Closternenburg et celui de Gottwei ; dans l'un et l'autre, les noms des saints sont écrits en tête des hexamètres, et l'épigraphe est placée après celle de l'Appia et avant celle de la voie d'Ostie, c'est-à-dire dans l'Ardéatine, qui s'étend entre les deux premières, et où il nous est aujourd'hui donné d'en retrouver un important fragment (2).

Après avoir ainsi fixé, d'après trois exemplaires, le texte, le sujet de l'éloge métrique, et déterminé le lieu où il était primitivement

(1) Mabillon, *Vetera Analecta*, t. IV, p. 504; cf. Urlichs, *Cod. topog. urbis Romæ*, p. 68.

(2) M. de Rossi me fait connaître qu'un nouveau fragment de la même inscription a été découvert depuis l'impression de ce fascicule. (Martigny.)

Ce fragment, qui nous est communiqué par M. Lefort, comprend le commencement des quatre dernières lignes : l. 5, CO; l. 6, PRO; l. 7, CONFE; l. 8, CREDIT. (*Réd.*)

placé, nous allons le soumettre à un court commentaire historique. Damase raconte que ces martyrs avaient été d'abord ministres d'un tyran persécuteur, et que, changés par une conversion, ils abandonnèrent la milice, renoncèrent à tous les honneurs, s'enfuirent du camp impie, embrassèrent la foi du Christ, et enfin remportèrent la palme et la couronne du triomphe céleste. Ce document est le seul qui nous fasse connaître que, avant de devenir chrétiens, Nérée et Achillée avaient été enrôlés dans la milice et ministres de persécucution. Pour mieux entendre cette circonstance, il est bon d'observer que le vers qui termine l'épigraphe : *Credite per Damasum possit quid gloria Christi*, est la répétition de la pensée et des expressions mêmes que le pape-poëte avait employées dans une autre épigramme pour exalter la conversion miraculeuse de Saul, persécuteur des fidèles, devenu ensuite l'apôtre Paul : ....*sensit posset quid gloria Christi, Auribus ut Domini vocem lucemque recepit.* La conversion de Nérée et Achillée est donc célébrée dans l'inscription damasienne comme un miracle éclatant de la puissance du Christ. Mais quelle était la milice qui, en recevant leurs noms, en avait fait les ministres des cruautés d'un tyran, toujours prêts à exécuter, par une crainte servile, tous ses ordres, *Præceptis pulsante metu servire parati?* Les véritables soldats, chez les Romains, n'étaient pas des geôliers, ni des bourreaux, ni les exécuteurs des sentences capitales : c'est ce qu'a pleinement démontré M. Le Blant dans sa savante dissertation sur la cohorte de Pilate, mentionnée par les Évangélistes dans le récit de la passion de N.-S. Jésus-Christ (1). Mais mon illustre collègue nous apprend que, dans l'antiquité, et en particulier dans les premiers siècles de l'empire, c'était l'usage d'appeler soldats les *apparitores*, et milice l'*apparitio*, ce qui doit s'entendre du corps des officiers et des ministres de justice attachés à chacun des tribunaux et des *præsides* dont il est si souvent fait mention dans les Actes sincères des martyrs (2).

Il faut convenir, toutefois, que les paroles de Damase semblent désigner des soldats. Je n'insisterai pas sur la mention des boucliers et des *tela cruenta*, qui, dans le langage poétique, peut fort bien s'appliquer aux armes des sbirres, *apparitores*. Mais les *phaleræ*

(1) Le remarquable mémoire du savant académicien avait paru en premier lieu dans le t. XXVI, 2e partie des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*. L'auteur a donné un supplément à la 2e édition de son travail dans la *Revue de l'art chrétien* de mars 1874.

(2) *Loc. cit.*, p. 18 et suiv.

étaient des *dona militaria*, c'est-à-dire des décorations décernées à de vrais soldats en récompense de leurs bons services; et les savants travaux de Borghesi, de Cavedoni, de MM. de Longpérier, Rein, Henzen, ont de nos jours jeté tant de lumière sur cette question, qu'on ne saurait rien désirer de plus. Quel est donc le sens de ce petit poëme? Toute cette emphase : le cruel ministère (*sævum officium*); les ordres tyranniques, leur exécution forcée (*pulsante metu*); puis cet admirable changement : la fureur instantanément calmée (*subito posuere furorem*), la fuite du camp impie; enfin, la conversion, qui, comme celle de Paul, arrache au poëte cette exclamation : *Credite per Damasum possit quid gloria Christi;* faut-il dire que tout cela signifie simplement que Nérée et Achillée avaient été militaires d'un grade plus ou moins élevé, et qu'ils abandonnèrent la milice et ses honneurs pour embrasser la foi chrétienne? Une telle interprétation répugne au bon sens dont les simples lumières nous montrent dans ces vers l'éloge de deux satellites, ministres d'un tyran persécuteur, et qui devinrent eux-mêmes les défenseurs et les champions de la foi qu'ils avaient persécutée. Reste à résoudre la difficulté qui constitue la profession militaire des deux martyrs. Et c'est encore mon docte collègue à l'Institut de France qui va m'en fournir le moyen. M. Le Blant a traité *ex professo* de l'incompatibilité de la milice proprement dite, qu'il s'agit de soldats ou d'officiers, avec le cruel ministère des agents de la justice. Il établit en effet que les princes tyrans, et notamment Néron, foulant aux pieds toutes les règles de la discipline romaine, se servirent des soldats prétoriens pour l'exécution de leurs sentences illégales, injustes, cruelles. Flavius Josèphe met dans la bouche de Chéréas, haranguant ses compagnons de la milice prétorienne, d'acerbes récriminations contre Caligula, qui de ses soldats avait fait des bourreaux : il les excitait ainsi à l'assassinat du tyran afin de se délivrer de son abominable joug (1). Le sens de ces mots : *spectantes jussa tyranni*, *Præceptis pulsante metu servire parati*, s'applique donc à merveille aux prétoriens; car ils désignent un service injuste et une obéissance extorquée par la terreur à des ordres tyranniques. Les soldats des cohortes prétoriennes, comme les légionnaires, avaient droit aux récompenses de la valeur, *phaleræ*, médailles d'honneur, bracelets, colliers; et les dons militaires de cette sorte étaient, à l'époque impériale, décernés aux simples soldats et aux centurions, et non aux officiers d'un grade plus

(1) *Ant. jud.*, XIX, 1, 6.

élevé (1). Il semble donc que Nérée et Achillée aient été de simples soldats ou des centurions des cohortes prétoriennes, et Damase ne pouvait parler plus juste quand il disait de ces martyrs : *ducis impia castra relinquunt;* car à Rome le mot *castrum* était le nom propre désignant les quartiers de ces cohortes.

Je ne dois pas omettre d'observer que les coupables devaient, de droit commun et légalement, être confiés aux prétoriens et placés sous leur garde. C'est ce qui se faisait pour ceux qui avaient appelé au prince; et c'est à ce titre que l'apôtre Paul fut remis aux mains du préfet du prétoire et gardé par ses soldats sous Néron. Mais l'inscription damasienne ne parle pas des faits ordinaires et légaux; et si le tyran dont il est question est Néron, elle fait allusion aux dernières années de l'empire de ce détestable prince, temps que Juvénal appelle *tempora dira*, alors que la cohorte prétorienne tout entière, *tota cohors*, était occupée à exécuter les ordres de Néron (2), et que les chrétiens étaient immolés avec d'horribles tourments, dans des spectacles de jour et de nuit, au sein des jardins du Vatican. Le pouvoir souverain était alors exercé par Tigellinus et Nymphidius, préfets du prétoire, auxquels S. Clément le Romain semble attribuer la sentence de condamnation portée contre S. Paul (3).

Que la première partie de l'éloge damasien de Nérée et Achillée fasse allusion à cette période de la persécution de Néron, c'est ce que supposent expressément les actes de leur martyre, qui nous apprennent qu'ils furent convertis par l'apôtre Pierre. Je n'ignore pas de combien de critiques la légende de Pétronille, Nérée, Achillée et leurs compagnons, a été et est encore l'objet, et l'on n'exigera pas de moi que, dans ce travail sommaire et où il me reste encore tant à dire, je me livre à une discussion exacte au sujet de la valeur précise de ce document. Qu'il me suffise de dire que, en général, les critiques même les plus sévères n'ont pas osé s'inscrire en faux contre la vérité des personnes et des principales dates chronologiques de ces saints. Mais aujourd'hui que nous retrouvons leurs tombeaux exactement dans le lieu et de la manière indiqués par les actes, c'est-à-dire au cimetière de Domitille et des Flavius chrétiens, parents des empereurs successeurs de Néron, il serait plus que téméraire de dédaigner ces dates et ces documents. Je n'entends point m'acquitter en si peu de mots à l'égard d'un sujet si grave : le peu que j'ai

(1) Henzen, *Ann. dell' Ist.*, 1860, p. 207.
(2) Juvénal, *Sat.*, X, 15-18; cf. Le Blant, *l. c.*, p. 14.
(3) V. Vindischmann, *Vindiciæ Petrinæ*, p. 64.

dit suffit au but du présent travail, et je me réserve d'examiner plus tard la question à tête reposée.

Toutefois, je ne me crois pas dispensé d'indiquer dès aujourd'hui la différence qui existe entre l'inscription damasienne et la légende acceptée par Adon et propagée depuis dans les autres martyrologes. Ceux-ci disent que Nérée et Achillée vécurent longtemps en exil avec Domitille et furent à son service en qualité d'eunuques cubiculaires. Chacun voit combien peu un tel titre est applicable à des soldats des cohortes prétoriennes, tels qu'auraient été, d'après Damase, les deux martyrs. Que, après leur conversion et avant leur martyre, ils aient été longtemps en exil avec Domitille, il n'y a rien dans l'épigraphe qui y contredise; car elle mentionne leur fuite : *Conversi fugiunt;* puis elle ne dit rien de l'époque, du lieu, non plus que de la manière dont ils confessèrent la foi du Christ; elle ne fait allusion qu'à leur triomphe final, comme à un fait très-connu : *Confessi gaudent Christi portare triumphos.* Les relations de Nérée et Achillée avec Domitille se trouvent confirmées par le fait même de leur sépulture dans les terres de cette princesse et par l'éclatante célébrité que leur culte avait acquise en ce même lieu. Le titre d'*eunuchi* de Domitille, qui ne se concilie pas avec le texte de Damase, a a été employé pour la première fois par un écrivain qui, de son aveu, avait traduit son récit du grec en latin, entre le cinquième et le sixième siècle environ. Les eunuques étaient à cette époque très-puissants à la cour byzantine, et l'auteur grec avait probablement écrit selon les idées et le langage de son temps, donnant le nom d'*eunuchi cubicularii* à ceux qui avaient rempli quelque office à la cour de Domitille, parente des Augustes.

Ce rapide exposé historique est plutôt une sorte de prologue qu'un examen critique. Mais la matière me presse, et il est temps de résumer ce qu'il me reste à dire dans un troisième et dernier chapitre, dont l'étendue sera même forcément restreinte.

§ III.

HISTOIRE DE LA BASILIQUE NOUVELLEMENT DÉCOUVERTE.

Quand et par qui la basilique nouvellement découverte a-t-elle été construite? Nous ne trouvons sur cette double question aucune lumière, ni dans le Livre pontifical, ni dans aucun autre document historique. A la vérité, le livre cité dans la vie de Jean Ier (523-526) relate les travaux exécutés par ce pontife dans le cimetière des

SS. Nérée et Achillée : *Renovavit cœmeterium beatorum martyrum Nerei et Achillei;* d'autres manuscrits font lire *perfecit* et même *fecit* au lieu de *renovavit* (1). Mais les inscriptions trouvées dans la basilique en constatent l'existence bien avant le sixième siècle. En 390, comme je l'ai dit plus haut, le troisième étage du cimetière n'était point encore obstrué par les fondements et le pavé des nefs latérales. En revanche, je dois dire que le vide d'un ambulacre cimetérial fut, dès l'an 295, occupé par des tombeaux construits sous le dallage du bêma, près de l'emplacement où avait été l'autel, entre ce lieu et la nef gauche. En voici la preuve dans une épitaphe trouvée, au moment où j'écris ces lignes, encore à sa place sur un sarcophage muré et couvert d'une construction ou d'une espèce de toiture, tel que nous en voyons sur les tombeaux chrétiens disposés au-dessous des dallages des basiliques, quelquefois même des cryptes souterraines. Le tombeau est bisôme (pour deux corps), et l'épitaphe est celle de deux fidèles, appelés, l'un Beatus, l'autre Vincentia, morts dans le même mois, c'est-à-dire en juin 395, sous le consulat d'Anicius Olibrius et de Probinus.

BEATVS DIFVNCTVS
EST · III · IDVS · MAIAS
DIES SATVRNIS · AN XXVIII
ANICIO OLYBRIO ET
PROBINO VV̄CCCONSS
VINCENTIA DIFVNCTA
EST XII · KAL · IVNIAS
DIES · LVNIS · ANN · XXVII
IN PACE

L'inscription est de la classe très-rare de celles qui, portant la date de l'année, du jour, du mois et de la semaine, constituent une donnée chronologique des plus importantes, et prouvent que la série du cycle solaire et du comput des semaines remonte sans interruption, de l'époque où nous vivons, au moins jusqu'au commencement

(1) *Lib. pont.*, in Joanne, I, § VII.

de l'ère vulgaire. Ainsi, en 395, la lettre dominicale G fait coïncider le *III idus majas* (13 mai) non avec le *dies Saturnis* (*Saturni*), samedi, mais avec le dimanche. La suite de l'inscription nous montre où est l'erreur et comment elle doit être corrigée. Là le *dies Lunis* (*lunæ*), lundi, est joint au *XII kal. junias* (21 mai); ce qui correspond exactement au cycle solaire et à la lettre dominicale de l'année 395. Si donc le 21 mai fut un lundi, le samedi précédant les ides de ce même mois tomba nécessairement le 12 et non le 13 mai (IIII, non III, IDVS MAIAS); et c'est précisément ce qu'exige la chronologie. Le graveur omit une unité en écrivant III au lieu de IIII; et Beatus mourut le 12 mai, qui est le jour précis de la fête des martyrs Nérée et Achillée. La sépulture qui lui fut donnée à côté de l'autel des saints, au jour *natal* desquelles il était mort, n'est point un cas fortuit. Ou le moribond lui-même ou ses parents choisirent ce lieu par dévotion, et la circonstance qu'une place si enviée était encore vide, je dirais presque à la disposition du premier occupant, le 12 mai 395, vient confirmer un fait que le monument lui-même suffit à nous révéler, à savoir que la basilique était vers ce temps-là en construction. En effet, si en 390, sa nef gauche n'avait pas encore occupé les ambulacres du troisième étage du cimetière, si, d'une autre part, en 395 les anciennes galeries se remplissaient de tombeaux construits sous le pavé de l'édifice, il est clair que la date de sa fondation se place au moins après le commencement de 390 et avant le mois de mai 395. L'Église était alors gouvernée par Siricius, qui, comme on sait, marchant sur les traces de son prédécesseur immédiat Damase, achevait les travaux de ce pontife, entretenait et décorait les tombeaux de ces martyrs. Ceci néanmoins nous est connu par les monuments épigraphiques, et non par le Lvre pontifical, dont l'auteur a complétement omis, dans la vie de Siricius, de mentionner tout ce que ce pontife avait fait dans les églises et les cimetières de Rome. C'est ce qui nous explique pourquoi l'histoire reste muette sur les origines de la basilique de Pétronille.

Maintenant que le nom de l'auteur de la basilique nous est révélé, il est permis de soupçonner que l'inscription damasienne, dont les caractères sont un peu moins élégants que ceux que traça Philocalus du vivant de S. Damase, fut gravée après la mort de ce pape, alors que, sous le pontificat de ce même Siricius, on s'appliqua à varier et à simplifier la calligraphie damasienne. L'éloge métrique est sans aucun doute l'œuvre de Damase; il le dit lui-même dans le dernier vers; mais cela n'empêche pas que l'on ait pu en différer la gravure sur pierre jusqu'à l'époque où Siricius reprit l'œuvre que son prédé-

cesseur avait peut-être projetée sans la mettre à exécution. Cette conjecture, qui ne manque pas de fondement, nous donne la raison probable des variantes calligraphiques que nous avons notées au chapitre précédent.

Quand la basilique sera complétement dégagée, nous classerons ses inscriptions et nous poursuivrons la série de ses mémoires depuis le IVe et le Ve siècle. Je dis seulement depuis le IVe et le Ve; car, parmi les fragments recueillis jusqu'à ce jour, au nombre de plusieurs centaines, je n'en vois pas un seul qui me semble postérieur au Ve siècle. On doit rapporter au VIe siècle et spécialement aux années 523-526 la restauration qui, comme je l'ai dit plus haut, est due au pape Jean, restauration dont nous commençons à démêler les traces dans l'édifice. A la fin de ce même siècle, pendant que l'Italie était en proie aux Lombards, et que tout autour de Rome était désolation et misère par suite des incursions de ces barbares, de la peste et d'autres fléaux encore, saint Grégoire le Grand prononça dans cette basilique une homélie que j'ai plusieurs fois citée, et à la fin de laquelle il déplore ces calamités: *Ubique mors, ubique luctus, ubique desolatio ; undique percutimur, undique amaritudinibus replemur.... Aliquando nos mundus delectatione sibi tenuit, nunc tantis plagis plenus est ut ipse nos mundus mittat ad Deum* (1). A peu près en ces mêmes années, un envoyé de la reine de ces féroces Lombards, pacifique pèlerin des sanctuaires de Rome, visita notre basilique ; et ayant recueilli dans une seule et même ampoule les huiles des tombeaux de Pétronille, Nérée et Achillée, et celles des basiliques voisines de Damase et de Marcus et Marcellianus, avec d'autres gages de son pieux pèlerinage, porta cette ampoule à Théodelinde. Elle se conserve encore à Monza avec son *pittacium* sur papyrus où sont inscrits les noms des saints, lesquels sont enregistrés d'une manière plus complète dans le catalogue, également sur papyrus, écrit de la main de l'abbé Jean, l'envoyé de la reine: *Sce Petronillæ filiæ Sci Petri aposto. Sci Nerei, Sci Acillei* (2). J'ai reconnu dans les ruines que nous sommes en train de déterrer, près de la place de l'autel à gauche, les fragments du récipient de marbre où cette huile avait été renfermée: c'est un grand plat entouré d'un haut bord, tel que j'en ai trouvé dans d'autres tombeaux illustres et très-fréquentés des cimetières suburbains (3). Cancellieri, après Muratori et

(1) S. Gregorii *Opp.*, t. I, p. 1569.
(2) V. *Roma Sott.*, t. I, p. 180.
(3) V. *l. c.*, p. 282-283.

d'autres antiquaires, examine la question de savoir si cette dévotion aux huiles des tombeaux des martyrs se reliait aux jours des stations, de chacune desquelles un acolyte devait porter au pape *frustillum e lychni oleo lampadis ejusdem ecclesiæ intinctum* (1). Mais le cas spécial de notre basilique prouve qu'il en était autrement et que ce rite stational était une suite de l'usage général et journalier où étaient les fidèles de recueillir de ces huiles. La station annuelle ne fut établie dans cette basilique, comme nous le verrons bientôt, que vers l'an 715; et cependant, plus d'un siècle avant cette institution, c'est-à-dire au temps de Théodelinde, les fidèles en prenaient déjà des huiles pour les conserver (2).

Pendant tout le cours du VIIe siècle, la basilique de Pétronille fut fréquentée par les pèlerins de toute nation, et en particulier par ceux des Gaules, de la Germanie et de la Bretagne : c'est ce qu'établissent les itinéraires aux tombeaux des martyrs de Rome, ainsi que les recueils de leurs inscriptions métriques, compilations du VIIe siècle, qui toutes se conservent hors d'Italie, dans les archives de ces différentes contrées. Ces itinéraires viennent attester de nouveau que le nom primitif de ce monument sacré était vraiment celui de Pétronille. *Juxta viam Ardeatinam ecclesia est S. Petronillæ; ibi quoque S. Nereus et S. Achilleus sunt et ipsa Petronilla sepulti* (3). Le culte de ce sanctuaire devait être très-florissant même à l'époque où les anciens cimetières de notre territoire suburbain commençaient à être abandonnés ou fort négligés. En effet, le pape Grégoire III (an. 715-741) établit, comme je l'ai dit plus haut, une station annuelle *in cœmeterio S. Petronillæ*, et enrichit son église d'ornements précieux.

Mais en 755, les cimetières et les basiliques autour de Rome furent dévastés par les Lombards, qui assiégèrent la ville, sous la conduite de leur roi Aistulf; et, dès que la paix fut conclue, le pape Paul Ier commença à transférer dans des lieux plus sûrs les reliques des saints illustres. Une des premières et des plus solennelles translations fut celle du corps de Pétronille avec son sarcophage et avec l'inscription de la voie Ardéatine, dans le mausolée qui lui fut élevé au Vatican. Ce fait historique explique pourquoi nous n'avons trouvé aucun vestige de ce tombeau dans les ruines que nous explorons. J'espère, toutefois, que quelque épitaphe votive ou quelque fragment,

(1) V. Macri, *Hierolexicon*, p. 580.
(2) V. Cancellieri, *De secret. basil. Vatic.*, p. 971 et suivantes.
(3) V. *Roma Sott.*, t. I, p. 180.

reparaissant à la lumière, me fournira l'occasion et les moyens de traiter d'une manière aussi complète que possible la question relative à la célèbre vierge romaine appelée *filia Petri apostoli*. Il est vraisemblable que les reliques des martyrs Nérée et Achillée restèrent alors dans leur sépulcre primitif. Il n'existe aucune histoire ni aucun monument épigraphique d'où l'on puisse induire que Paul Ier les ait transférées, vers cette époque, de la banlieue dans la ville. En 1213, elles furent déposées par saint Hadrien au *forum* romain (1); mais furent-elles transportées en ce lieu du tombeau primitif de la voie Ardéatine, ou de l'église dédiée à ces martyrs dans les murs de Rome? c'est ce que j'ignore complétement. Le cardinal Baronius, titulaire des saints Nérée et Achillée, à l'intérieur de Rome, obtint du pape Clément VIII que les reliques de ces illustres martyrs fussent concédées ou restituées, avec celles de Domitille, à son titre qu'il avait restauré avec une fervente sollicitude. La pompe triomphale organisée par le grand annaliste, dont la piété égalait la science, passa sous les arcs des empereurs de la famille Flavia, afin de reconnaître et d'honorer la mémoire de la haute noblesse de Domitille, parente de Vespasien et de Titus.

. . . . . .

Appendice à la dissertation qui précède.

Avant d'envoyer ce travail à l'imprimerie, j'ai voulu faire une nouvelle visite aux fouilles, et je crois opportun de donner ici un aperçu du dernier état des découvertes. Le fond de la petite nef droite est déblayé ; et là, à la droite de l'abside, s'ouvre une grandiose entrée pratiquée pour introduire les anciens pèlerins dans les cryptes du second étage du cimetière. L'arc de cette entrée et ceux qui soutiennent la première crypte qui se présente devant nous sont ornés de grossières peintures décoratives qui peuvent remonter au ve siècle, et au milieu desquelles règne la croix monogrammatique ☧. On commence à distinguer quelques traces de *graffiti* sur les parois. Enfin, ce lieu fait partie intégrante des monuments historiques ; il a été fréquenté par les pèlerins, et c'est probablement à lui que se rapportent les mots *et alii plures*, dont le topographe de Malmesbury fait suivre les noms de Pétronille, Nérée et Achillée. Il existe quelque chose de semblable dans la basilique du cimetière de Generosa : on y voit, à la droite de l'abside, une entrée conduisant aux cryptes

(1) Baron. *ad Martyrol.*, 12 maii; Bolland., t. II maii, p. 15.

souterraines et à l'endroit où reposaient les principaux martyrs de ce cimetière. L'inscription commémorative des travaux de restauration exécutés par un certain Eusèbe, dans la basilique de saint Paul, fait mention de l'INTROITV AT MARTYRES (*introitum ad martyres*). C'est ainsi que nous désignerons l'entrée des cryptes que nous découvrons aujourd'hui.

L'état du souterrain réduit presque à néant les espérances que nous avait fait concevoir cet important appendice du sanctuaire. Les dévastateurs du moyen âge ou les explorateurs des temps modernes qui, des galeries intérieures, du cimetière ont pénétré en ce lieu, ont tellement saccagé les marbres et tous les objets transportables, que je crains bien qu'il n'en reste à peine que quelques débris. Il n'y a pas jusqu'aux anciennes constructions faites au service de la basilique et de son abside qui n'aient contribué à transformer l'état primitif des lieux. Ils serviront toutefois à mieux reconnaître les travaux successifs exécutés à différentes époques, notamment ceux du pape Jean Ier, qui *renovavit* ou *perfecit* le sanctuaire de Nérée et Achillée: il est même possible que ce pontife l'ait considérablement agrandi et qu'une partie notable de l'édifice soit due à ses soins.

Des cryptes dont je m'occupe en ce moment et qui sont incorporées à l'abside de la basilique, on arrive par un court passage à l'antique vestibule du cimetière de Domitille qui a sur la voie Ardéatine une façade monumentale. Quelles sont les relations de ce vestibule et de son hypogée avec l'emplacement des tombeaux de Pétronille, Nérée et Achillée? C'est là un problème d'une importance majeure dont la solution dépend de l'achèvement des fouilles. C'est pourquoi je n'ai rien dit de la forme primitive de ces tombeaux et du souterrain qui les contenait, non plus que de ses caractères chronologiques. Cette question exige un ensemble de données qui, dans l'état actuel de l'excavation, sont trop incomplètes, et le sujet dépasse les limites imposées à une publication telle que le Bulletin.

J. B. DE ROSSI.

CORRESPONDANCE DE ROME

ÉTAT ACTUEL

DE LA

BASILIQUE DE SAINTE-PÉTRONILLE

AU

CIMETIÈRE DE DOMITILLE, PRÈS DE ROME

Rome, 17 mai 1874.

Monsieur,

Vous devez avoir eu connaissance de la dernière et admirable découverte dont M. J. B. de Rossi vient d'enrichir le monde savant. Je crois donc inutile de vous entretenir des circonstances au milieu desquelles la basilique de Sainte-Pétronille a été retrouvée dans le cimetière de Domitille, non plus que de l'histoire et de l'âge de cette basilique restitués avec tant de précision et d'autorité par l'illustre maître en archéologie chrétienne. Vous vous êtes mis sans doute en mesure d'en informer les lecteurs de la *Revue* (1). Mais depuis quelques semaines les fouilles ont marché avec un redoublement d'activité. Le périmètre de la basilique est presque entièrement dégagé, et peut-être trouverez-vous quelque intérêt à une courte description, si aride qu'elle soit, de l'état actuel des lieux. M. J. B. de Rossi, en compagnie duquel j'ai eu l'honneur de visiter les ruines, a bien voulu, avec son obligeance inépuisable, venir en aide par ses explications à mes observations personnelles; toutefois c'est sous ma propre responsabilité que je vous donne les indications suivantes.

L'intérieur de la basilique est entièrement dénudé. L'appareil

(1) Voir l'article précédent.

des murs, construits en briques, qui forment l'enceinte et parent le tuf au milieu duquel l'édifice a été creusé, se montre à vif. En quoi consistait, marbre ou *intonaco*, le revêtement qui le masquait, on ne saurait l'affirmer, ce revêtement ayant complétement disparu. Néanmoins, comme un revêtement de marbre aurait dû laisser, après sa chute, une bien plus grande quantité de débris qu'il ne s'en trouve, il y a lieu de croire que les parois étaient enduites d'un *intonaco* qui se sera effrité à l'humidité; et peut-être sa disparition est-elle à jamais regrettable. Tout indique, en effet, que la basilique avait été richement construite; il est supposable que des peintures la décoraient, et, si l'on considère que l'âge de ces peintures correspondrait exactement à celui de la mosaïque de Sainte-Pudentienne, cet incomparable chef-d'œuvre de l'art chrétien au IVe siècle, on ne saurait trop vivement déplorer leur perte pour l'histoire de l'art.

Les parois ont, depuis le pavement jusqu'au point le plus élevé de leur arasement actuel, une hauteur verticale de 7m,20. Elles montaient, à coup sûr, beaucoup plus haut, car on ne discerne ni naissance de voûte (sauf au bout du presbyterium), ni traces de l'encastrement des poutres, dans le cas où la toiture eût reposé sur une charpente. L'église, par son sommet, émergeait donc du sol et recevait le jour au moyen de fenêtres pratiquées dans la partie supérieure des murailles. C'est un système de structure analogue à celui de la basilique constantinienne de Sainte-Agnès sur la voie Nomentane; dans l'un comme dans l'autre cas, les motifs qui suggérèrent l'érection de l'édifice et sa disposition, mi-partie au-dessous, mi-partie au-dessus du sol adjacent, furent identiques. Ce point est essentiel à noter, car, au premier abord, l'aspect de la basilique de Pétronille est trompeur; en la voyant si profondément encavée dans le tuf, on est tenté de la croire absolument souterraine, et on ne s'explique pas pourquoi, quatre-vingts ans après l'édit de Milan, alors que le triomphe de la foi était irrévocable, le christianisme aurait éprouvé le besoin de créer un sanctuaire occulte. Ce sanctuaire n'était pas dissimulé; il se révélait par son sommet, et sa construction procède de ce désir dont les chrétiens ont donné maintes preuves, de convertir en église l'emplacement où reposait un martyr.

L'aire de la basilique est inscrite dans un pentagone irrégulier, qui a sensiblement 16m,85 de largeur à sa base, et de longueur 25m,30 sur son côté gauche; 30 mètres de sa base à sa pointe, et 27 mètres sur son côté droit. Elle est divisée en deux parties inégales : la première section, rectangulaire et appuyée sur la base de

16m,85 pour une longueur de 5m,05, contenait, à droite, une chambre, peut-être à usage de sacrifice, de 4m,60 de base sur 5m,05 de longueur, tandis que le surplus, encore obstrué de terre, devait former une sorte de vestibule d'où l'on pénétrait dans l'église; suivant toute présomption, on descendait de la superficie du sol à l'église par un escalier qui débouchait sur le flanc gauche de ce vestibule. La deuxième section, qui constitue l'église proprement dite, divisée en trois nefs, est séparée de la précédente par un mur épais de 0m,80 et percé de trois baies correspondantes à chacune des nefs. En prenant ce mur de 16m,85 comme la base de l'église, on trouve de son angle gauche au sommet de la nef gauche 19m,45, de son centre approximatif au sommet du presbyterium (non compris le léger enfoncement de la cathedra) 23m,40, et de son angle droit au sommet de la nef droite 21m,15; la largeur de l'église à l'alignement du presbyterium est de 18m,80 environ. On voit ainsi que la construction allait s'évasant, ce qui tient principalement à une déviation de la muraille de la nef droite.

On entrait du vestibule dans la nef gauche par une porte de 1m,63, et dans la nef centrale par une grande porte de 3m,50 y compris l'espace occupé par deux colonnes de 0m,40 de diamètre dont elle était accostée; de ces colonnes, l'une, en marbre africain d'une rare beauté (la seconde était sans doute pareille), avait été aperçue en 1854; toutes deux ont subrepticement disparu de 1870 à 1873. Une porte de 1m,76 mettait en relation la nef droite avec la chambre ménagée à l'extrémité droite du vestibule.

La nef gauche, sur 19m,45 de long, a en largeur 3m,65 à la base et 3m,85 au sommet; la nef droite, sur 21m,15 de long, une largeur de 3m,48 à la base et de 3m,73 au sommet; la nef centrale, sur 18m,45 de long depuis son origine jusqu'au massif de maçonnerie dans lequel le presbyterium décrivait son ovale, a une largeur de 8m,12 à la base et de 10m,50 à l'alignement de l'ouverture du presbyterium.

La grande nef était séparée de chaque nef latérale, d'abord par une ante en saillie de 2 mètres sur le mur séparatif de la première et de la deuxième section (l'épaisseur de l'ante était de 0m,80); puis par une file de quatre colonnes; et enfin par une ante saillant sur le massif de maçonnerie du presbyterium; la saillie était ici de 2 mètres pour l'ante gauche, épaisse de 0m,90, et de 2m,54 pour l'ante droite, épaisse de 0m,75. L'espacement comme les dimensions des soubassements des colonnes offrait de notables irrégularités. Ainsi, sur la file gauche, la distance entre l'ante, du côté de l'entrée,

et la première colonne est de $2^m,55$; le côté du soubassement de la première colonne, de $0^m,55$; la distance entre la première et la deuxième colonne, de $2^m,50$; le côté du soubassement de la deuxième colonne, de $0^m,65$; la distance de la deuxième à la troisième colonne, de $2^m,50$; le côté du soubassement de la troisième colonne, de $0^m,55$; la distance de la troisième à la quatrième colonne, de $2^m,52$; le côté du soubassement de la quatrième colonne, de $0^m,65$; enfin, la distance du soubassement de la quatrième colonne à l'ante du presbyterium est de $1^m,70$. Sur la pile droite, la distance entre l'ante, du côté de l'entrée, et la première colonne est de $2^m,60$; le côté du soubassement de la première colonne, de $0^m,65$; la distance de la première à la seconde colonne, de $2^m,66$; le côté du soubassement de la seconde colonne, de $0^m,63$; la distance de la deuxième à la troisième colonne, de $2^m,64$; le côté du soubassement de la troisième colonne, de $0^m,62$; la distance de la troisième à la quatrième colonne, de $2^m,52$; le côté du soubassement de la quatrième colonne, de $0^m,65$; enfin, la distance de la quatrième colonne à l'angle du presbyterium, de $2^m,60$.

Les colonnes étaient unies, en marbre cipollin, à l'exception d'une cannelée en marbre blanc. Toutes les colonnes de cipollin (dont il ne manque qu'une seule, dérobée entre 1870 et 1873) avaient été certainement empruntées à quelque édifice païen; on les avait choisies aussi approximativement pareilles que possible; néanmoins elles présentaient entre elles des différences de hauteur et de diamètre, et ne s'adaptaient pas toujours parfaitement à leur soubassement. Celle qui paraît la plus haute devait avoir $3^m,54$; et le plus grand diamètre semble être de $0^m,42$. La colonne cannelée, beaucoup moins forte que les autres, n'avait que $0^m,34$ de diamètre. Les chapiteaux, corinthiens pour la plupart, mais très-variés de travail, différaient aussi entre eux sous le rapport des dimensions : l'un a $0^m,52$ de hauteur et $0^m,41$ de diamètre; un autre, $0^m,52$ de hauteur et $0^m,36$ de diamètre; un autre, $0^m,45$ de hauteur et $0^m,31$ de diamètre. Toutes ces inégalités démontrent que les colonnes supportaient non un entablement, mais la retombée d'arceaux découpés dans une muraille de briques qui régnait jusqu'à la naissance des voûtes. Au surplus, aucun morceau d'entablement n'a été ramassé parmi les décombres dans l'aire de l'édifice.

Le massif de maçonnerie dans lequel s'enfonçait le presbyterium, mesure, entre les antes qui l'escortent à droite et à gauche, une largeur de $10^m,50$, soit 2 mètres de chaque côté entre l'ante et l'ouverture du presbyterium, lequel a $6^m,50$ de corde et $4^m,90$ de pro-

fondeur. Le presbyterium, bien qu'arrondi dans l'axe de la grande nef, infléchit légèrement sa courbe vers la gauche, et cette déviation est également marquée dans l'enfoncement où se logeait le siége épiscopal. Elle se motive sur la volonté de respecter une galerie qui introduisait du presbyterium, vers son sommet à droite, dans la catacombe. Cette galerie, soigneusement murée lors de la suppression de la basilique, a sa voûte enduite d'un *intonaco* blanc et égayé de rosaces tangentes au point de rencontre de leur diamètre ; elles s'accusent chacune par deux lignes rouges concentriques avec une sorte d'étoile rouge au centre. Une autre galerie frayée, en arrière, dans l'axe de l'ante droite et ayant une issue dans la nef droite, à son extrémité, par une baie latérale de 1m,45, s'associe vraisemblablement à la précédente pour desservir, au delà et peut-être au-dessous du presbyterium, quelque chambre encore imparfaitement explorée de la catacombe. Les investigations ultérieures procureront peut-être un indice, de ce côté, touchant le point précis où se trouvait le tombeau de sainte Pétronille. Au surplus, le fond de la nef droite formait une sorte d'enceinte particulière, car, à 7 mètres en avant de son extrémité, vers le point où la muraille accentue sa déviation sur la droite, on trouve les vestiges d'un mur transversal qui se prolongeait jusqu'à la file des colonnes séparatives de la grande nef et barrait complétement la nef droite; on devait pénétrer de la grande nef dans cette partie réservée, latéralement, par une porte laissée entre le mur transversal et la pointe de l'ante à droite du presbyterium.

La cathedra, les siéges du presbyterium, l'autel qui recouvrait la sépulture des saints Nérée et Achillée, les ambons, tout a été emporté quand le culte a cessé dans la basilique. On distingue seulement les marques de leurs places, ainsi qu'un graffito tracé sur l'*intonaco* dans la niche de la cathedra. Ce graffito offre l'image d'un prêtre vêtu d'une chasuble, en attitude de prédicateur, auprès d'une sorte d'ambon ou de pupitre. M. J. B. de Rossi ne serait pas éloigné d'y voir un souvenir, gravé par quelque assistant, de la cérémonie que signala l'homélie prononcée en ce lieu par le pape Grégoire le Grand.

Quant aux sarcophages découverts, ils sont jusqu'à présent au nombre de sept. Deux d'entre eux, ceux qui avaient été entrevus en 1854, n'ont pas été retrouvés en 1873. Des cinq autres, trois sont intacts, un brisé, un réduit à des fragments équivalents aux trois quarts de la face. Ces fragments, qui étaient dispersés dans l'aire de l'église, présentent en bas-relief, à gauche, un pasteur assis avec ses

brebis qui mangent et se désaltèrent; à droite, d'autres brebis et un bœuf occupent un plan superposé; puis, en continuant à droite, au niveau du plan inférieur, on reconnaît un pasteur occupé à traire une brebis. Ces bas-reliefs, que M. J. B. de Rossi attribue à un ciseau chrétien, sont travaillés avec inexpérience. Le sarcophage brisé a été retiré en morceaux d'un vide où il avait été précipité et se voit actuellement reconstitué dans la grande nef; il a les coins arrondis, la partie postérieure fruste et la partie antérieure, ainsi que les côtés, striée de cannelures ondulées; sur la face, dans le cœur laissé vide, vers le sommet, au centre, par l'écartement des ondulations, on distingue en bas-relief la figurine d'une orante; à chaque coin se détache en haut-relief un lion dévorant une biche. Parmi les trois autres sarcophages enterrés sous le pavement et restés à leur place, deux se trouvent sous la grande nef, un peu à gauche, au milieu, l'un parallèlement à la nef, l'autre en avant, butant transversalement contre celui-ci; l'un et l'autre, striés à leur face de cannelures ondulées, ont les angles carrés. Au centre de la face du premier, on a ménagé une surface plane terminée à droite et à gauche par des ailes en bras de croix grecque, sur laquelle on lit :

ZOTICVS.
ZOTICENI
COIVGI

Au centre de la face du deuxième se trouve un médaillon contenant un buste d'homme en relief, d'une bonne exécution, et surmontant deux cornes d'abondance croisées; à l'angle droit (le seul dégagé) du sarcophage, on voit en bas-relief une femme debout, drapée dans son pallium, le bras droit replié sur la poitrine, le bras gauche pendant, le corps vu de face et la tête de trois quarts. Le petit côté du sarcophage n'est orné que d'un cercle intaillé.

Les quatre sarcophages dont nous venons de parler appartiennent au IIIe siècle. Le cinquième, engagé à demi sous la grande nef, à demi sous le vestibule, nous semble du IIe siècle. Il est toujours à cannelures ondulées, mais à coins arrondis. Il porte sur la face deux masques de lion (on n'en aperçoit encore qu'un seul), et, d'après ce que M. J. B. de Rossi a bien voulu nous dire, il est semblable à ceux que l'ancien propriétaire de Tor Marancia a sans doute fait disparaître entre 1870 et 1873.

Tel est, Monsieur, l'état des choses que je viens de relever sur

place; je me hâte de vous en faire part. La persistance du mauvais temps ne m'a pas permis de prendre avec la plus stricte précision toutes les mesures que je vous donne. Peut-être y a-t-il quelques inexactitudes de centimètres; mais j'espère n'avoir pas commis d'erreurs plus considérables; et, en attendant un plan, que vous publierez sans doute quand les fouilles seront tout à fait terminées, ces renseignements peuvent donner une idée approximative de la basilique de Sainte-Pétronille.

LOUIS LEFORT.

CATALOGUE

D'UNE

COLLECTION D'INTAILLES ASIATIQUES

(*Suite*) (1)

253-254. — Terres cuites carrées. Chaton. A l'avers et au revers, deux personnages couchés l'un à côté de l'autre, coiffés de mitres hautes. Ces petits monuments sont très-fréquemment trouvés aux environs de Bagdad. On les rencontre beaucoup dans les tombeaux de l'époque macédonienne comme des temps postérieurs. Babylonie.

255. — Agate rehaussée. Hémisphérique, aplatie. Un bouc; devant, une étoile; derrière, un croissant. Nord de la Perse.

256. — Chalcédoine. Chaton. Une femme parthe, assise, couronnée de tours, les cheveux réunis en une tresse, tombant derrière le dos; elle tient une coupe à la main. Ce sujet est emprunté à un revers de médaille assez commun sur les derniers bronzes arsacides. Ici commence une variété de style, ou pour mieux dire de fabrique, assez commun sur les intailles des premier et deuxième siècles après l'ère chrétienne, et qui s'est continué dans les siècles suivants. A la façon d'enlever au touret des parties fortes de matière comme on l'a vu dans toute la série qui précède, série commençant aux nos 139-160, les artistes ajoutent l'usage de points plus ou moins gros, figurant des parties entières de la figure et marquant assez brutalement les articulations. Ce n'est plus l'énergie exagérée des Assyriens, ce n'est plus la vigueur habile des Grecs, c'est l'emploi d'un moyen sommaire qui éveille plutôt l'idée d'une forme voulue qu'elle ne la satisfait. Sud de la Perse.

257. — Chalcédoine blanche. Cône rompu au sommet; il reste le

(1) Voir les numéros de février, mars, avril et mai.

trou de suspension. Une femme arsacide, assise, tournée à droite, tenant un disque; en face, une étoile. Sud de la Perse.

258. — Sardoine. Hémisphérique, aplatie. Un adorant, debout, tourné à droite; devant, un autel portant la lance et les bâtons géminés, symbole du culte iranien. Nord de la Perse.

259. — Chalcédoine. Cône hexagone. Même sujet; une étoile au-dessus de l'autel. Nord de la Perse.

260. — Ivoire. Cylindre. Des oiseaux, en deux registres. Sud de la Perse.

261. — Calcaire rouge. Cylindre. Un scorpion, des points, des traits géminés; autre scorpion plus petit, signe indistinct, un gros point. Ecbatane.

262. — Agate rose. Guerrier parthe, barbu, coiffure ronde, tunique courte, tourné à droite, poignard de chaque main; une gazelle dressée; un oiseau; au-dessus, une petite figure de femme, placée horizontalement, tenant un lotus beaucoup plus grand qu'elle; au bas, un κτείς; autre figure d'oiseau. Ecbatane.

263. — Chalcédoine rosée. Cylindre. Un bétyle, surmonté du férouer; à droite et à gauche, deux adorants, vêtus de robes longues, les cheveux en une tresse tombant bas sur le dos; en haut, à gauche, sept points figurant les sept planètes; au-dessous, signe royal surmonté d'une étoile. Ecbatane.

264. — Hématite. Cylindre. Un personnage debout, tourné à gauche, tenant une lance ou un trophée, ainsi qu'un autre homme, tourné à droite, vêtu de même, le bonnet pointu arsacide sur la tête; derrière, un autre homme presque indistinctement formé; deux lignes de caractères cunéiformes où le système des points est poussé tellement loin, que les traits ne sont presque plus employés, et il en résulte naturellement un ouvrage très-barbare et presque informe. Ecbatane.

265. — Hématite. Cylindre. Deux hommes à coiffures pyramidales, tenant entre eux un trophée; ils sont vêtus de robes longues à plis horizontaux, copiant ainsi d'anciens cylindres; un adorant, vu de face, les bras croisés en équerre sur la poitrine, la figure tournée à droite; un personnage marchant à gauche, vêtu d'une tunique à demi longue, sans plis aucuns; un adorant, lui faisant face. Ce curieux cylindre montre des préoccupations visibles d'archaïsme, mais la façon dont il est travaillé le place aux derniers temps arsacides. Sud de la Perse.

266. — Sardoine. Chaton. Un lion dévorant une jambe de cheval;

au-dessus, un scorpion. Même travail que le cylindre précédent. Sud de la Perse.

267. — Cornaline rouge. Chaton. Un bœuf à bosse, couché. Sud de la Perse.

268. — Cornaline rouge. Chaton. Un sphinx formé d'un bœuf à bosse, à tête humaine, cheveux courts, portant un bonnet en forme de barrette surmonté d'une plume. Cette pierre est extrêmement importante. D'abord, elle montre le genre de travail observé ici depuis le n° 253 et dont la date est certaine, puisque le prototype en est fourni par des bronzes des derniers Arsacides. C'est donc au IVe siècle de notre ère que l'usage en remonte. On voit en outre paraître ici le symbole du sphinx que l'on verra plus bas avoir repris et conservé une très-grande faveur chez les Perses à cette époque et plus tard encore. Enfin, la coiffure, qui va être reconnue pour être un bonnet d'étoffe, probablement de soie, n'était pas connue comme ayant été employée en Orient, mais c'est une apparition très-ordinaire chez nous après les croisades. La plume ou aigrette, s'élevant sur le front, va être observée tout à l'heure sur des intailles iconiques. Sud de la Perse. (Pl. V.)

269. — Cornaline rouge. Chaton très-bombé. Deux femmes tenant une écharpe au-dessus de leur tête, un point figurant une étoile. Excellent travail romain du IVe ou Ve siècle, tout à fait dans le style des intailles qui viennent d'être examinées, mais d'une très-bonne main et rendu avec l'habileté et le goût que le temps permettait. Sud de la Perse.

270. — Cornaline rouge. Chaton. Deux anges ou génies tenant une écharpe, c'est un motif analogue à celui de la pierre précédente; entre les deux figures, un point. Le travail est d'une main barbare. Sud de la Perse.

271. — Jaspe vert. Chaton épais. A l'avers, une tête d'Apollon radié; au revers :

ΑΣ
ΤΑΤΙ
ΦΙΛΟ
ΡΙ

Cette tête, de travail grec un peu tardif, n'en est pas moins une œuvre merveilleusement belle. C'est très-probablement une œuvre chrétienne du IIe ou du IIIe siècle. Sud de la Perse. (Pl. V.)

272. — Cornaline. Hémisphérique, travaillée avec des volutes. Un génie tenant une écharpe pareille à celle qui se montre sur les

nos 266 et 267. Cette image, venue de Rome et différemment variée, a été fort goûtée chez les derniers Arsacides. Sud de la Perse.

273. — Agate rouge, teintée de blanc, avec des taches brunes. 0,016 de haut. sur 0,011 de larg. Buste d'homme tourné à droite, la main droite levée, barbu, cheveux courts, coiffé d'une barrette d'étoffe bordée d'un galon large orné de pierreries; vers le front, un cercle de perles et une plume; tunique ornée à collet croisé, collier de perles soutenant un médaillon, ceinture; légende pehlevy. Cette intaille, particulièrement intéressante pour le costume et l'inscription qu'elle présente et qui appartient aux derniers règnes arsacides, montre un type de vêtements qui passa plus tard chez les Occidentaux, avec les armoiries impériales et l'organisation de la cour des empereurs; ce fut, à la vérité, sous les successeurs de Shapour, que la Perse devint ainsi le modèle du monde monarchique romain; pourtant les Parthes avaient commencé à en fournir les premiers éléments. Les cheveux coupés courts ne sont pas moins singuliers que le bonnet d'étoffe et la plume ou aigrette. Je n'en vois pas d'exemple bien certain sur les monnaies des derniers Arsaces, sauf, peut-être, celles de la première partie du règne de Pacore. Quant aux Sassanides, ils sont, au contraire, très-remarquables par leur longues chevelures bouclées et flottantes, jusques et y compris le règne de Vologèse. Mais les médailles de Cavad ou Kobad ne présentent plus la longue touffe flottante, remplacée par un ornement qui en est évidemment dérivé, mais qui, ne tenant plus à la tête du personnage royal, montre que l'on ne portait plus alors les cheveux longs, mais au contraire courts et très-courts, comme sur notre intaille et celles qui vont suivre. Après Kobad, la notion de la chevelure bouclée se perd de plus en plus; sous Hormisdas IV et au commencement de Cosroës II, il n'en est plus question; la mode en reprend vers la fin du règne de ce dernier, et continue autant que la dynastie. On doit donc admettre que l'usage des cheveux courts existait vers le v° siècle, et que nos intailles sassanides appartiennent à ce temps. Sud de la Perse. (Pl. V.)

274. — Jaspe vert. Chaton épais. Haut. 0,012, larg. 0,010. Buste d'homme barbu, cheveux courts, tunique fermée d'un passement orné de perles, boucles d'oreilles, bonnet rond prenant la tête, bordé d'un galon garni de perles; une plume; légende pehlevy. Sud de la Perse.

275. — Cornaline rouge. Chaton. Haut. 0,014, larg. 0,012. Buste d'homme, analogue au précédent; coiffure d'étoffe entourée d'une sorte de turban, le bout arrêté par derrière et terminé par un gland;

sur le front, un ornement de pierreries en forme d'aigrette. Sud de la Perse.

276. — Cornaline rouge. Chaton. Haut. 0,014, larg. 0,017. Un buste d'homme, vu jusqu'à la ceinture, barbu, cheveux courts, tunique croisée à collet orné d'une grecque, boucles d'oreilles, bracelets, double collier de perles avec deux perles plus grosses sur la poitrine; bonnet de soie en forme de barrette, haut et plat, entouré d'un double galon, ornement de perles sur le front en forme de cercle garni de perles, surmonté de deux plumes; légende en caractères cunéiformes. J'ai publié cette pierre et la suivante dans le *Traité des écritures cunéiformes*, I, p. 199 et 327. Je ne les croyais alors que du IIe siècle après notre ère et je pense aujourd'hui qu'il faut en reporter la date au Ier. Dans l'une et l'autre données, ces intailles démontrent que l'usage du système cunéiforme perse était encore en vigueur à une époque où sa seule présence suffit pour rendre inadmissible tout ce que publient les assyriologues de leurs prétendues lectures. Sud de la Perse. (Pl. V.)

277. — Cornaline rouge. Chaton. Haut., 0m,024; larg., 0m,013. Sujet analogue au précédent, bonnet d'étoffe, plume flottante, cheveux courts, barbu; la physionomie est absolument sémitique. Inscription cunéiforme. Shouster (ancienne Susiane). (Pl. V.)

278. — Cornaline rouge. Chaton. Même style que les intailles précédentes. Bonnet d'étoffe avec un *coufieh* autour de la tête. Inscription pehlevy. Shouster.

279. — Agate brune. Chaton. Tête levée, imberbe, bonnet d'étoffe avec un galon autour. Inscription pehlevy. Shouster.

280. — Serpentine. Chaton. Tête barbue, tunique ornée, coiffure en forme de feuillages. Inscription pehlevy. Sud de la Perse.

281. — Grenat. Chaton-cabochon. Tête diadémée sur un férouer; légende pehlevy. Cette pierre et les suivantes, qui proviennent toutes de l'Afghanistan, donnent les portraits des dynastes bactriens ou indo-scythiques et sont d'une extrême rareté. Kandahar. (Pl. V.)

282. — Grenat. Chaton. Tête portant la tiare, cheveux frisés en anneaux; légende pehlevy. Kandahar. (Pl. V.)

283. — Grenat. Chaton-cabochon. Tête portant la tiare, cheveux en anneaux; légende pehlevy. Kaboul. (Pl. V.)

284. — Cristal de roche. Chaton-cabochon. Tête portant la tiare, cheveux en anneaux; sans inscription. Le travail de ces intailles, nos 278-281, est infiniment supérieur à celui des pierres de la Susiane, extrêmement délicat et provenant d'artistes qui avaient eu sous les yeux d'excellents modèles grecs; néanmoins, la façon de

manier l'outil est très-asiatique ; il en résulte qu'au IIIe siècle de notre ère le goût était meilleur dans la Bactriane et les pays circonvoisins que dans le sud de la Perse. Kaboul.

285. — Grenat. Chaton-cabochon. Tête diadémée, tout à fait dans le goût romain. Kandahar.

286. — Cornaline rouge, magnifique matière. Tête de Néron, portant une couronne à pointes. Travail admirable et d'une grande largeur de faire. Ecbatane. Rencontrer une si belle tête de ce personnage si loin dans l'Orient rappelle vivement la faveur dont il jouissait en Asie et la bienveillance qu'il avait obtenue chez les Parthes.

287. — Cornaline rouge. Chaton. Tête couronnée de lauriers. Ecbatane.

288. — Cornaline rouge. Chaton. Un grylle ; une grosse tête imberbe portée sur de petites jambes, coiffée d'une tête de coq, l'oreillette du bonnet formée par une tête de lièvre. Ces sortes de caricatures en intailles sont toujours assez rares. Ecbatane.

289. — Cornaline rouge, tachée de blanc. Chaton. Un dragon dévorant un serpent ; légende pehlevy. Sud de la Perse.

290. — Serpentine. Cylindre. Un homme vêtu comme les portraits nos 270-277, barbu, coiffure en forme de barrette, marchant vers la gauche ; légende pehlevy verticale ; en face, un autre personnage tourné vers le premier, barbu, cheveux courts, coiffé d'un bonnet d'étoffe garni d'un galon et orné d'une aigrette ; une ligne de points verticale entre deux raies ; un vase à anse double d'où semble sortir une légende pehlevy verticale. Ce cylindre appartient donc au Ve siècle de notre ère et à la seconde moitié de la période sassanide. Sud de la Perse.

291. — Cornaline rouge. Chaton. Un homme entr'ouvrant la draperie qui le couvre ; à droite, trois étoiles placées verticalement ; à gauche, légende pehlevy. Preller (*Griechische Mythologie*, p. 256) remarque, en décrivant ce sujet gnostique, que c'est une application détournée et symbolique de l'aventure d'Hermès paraissant devant Jupiter pour nier le vol des bœufs d'Apollon. De pareilles appropriations d'anciens mythes à de nouvelles idées sont communes chez les premières sectes chrétiennes. Sud de la Perse.

292. — Cornaline rouge. Chaton. Un ange ou génie ailé, marchant à droite, tenant d'une main une couronne, de l'autre une palme. Ce sujet, fort aimé des Arsacides et resté à la mode sous leurs successeurs, paraît souvent sur les bronzes. Sud de la Perse.

293. — Chalcédoine. Chaton. Jupiter, à droite, assis sur un trône,

appuyé sur une lance, présentant une couronne, l'aigle à ses pieds. Au revers de la pierre :

ΙΑΩΘ

Cette application gnostique d'une figure païenne fréquente sur les monnaies d'Alexandre, très-abondantes en Asie dans les premiers siècles de notre ère, est analogue au fait remarqué pour le n° 291. Le christianisme s'infiltrait dans les idées de la population sous toutes sortes de déguisements.

294. — Onyx. Chaton. Isis. Ecbatane.

295. — Cornaline rouge. Chaton. Mercure avec les talonnières, tenant le caducée renversé et une couronne. La pose insolite du caducée doit porter à considérer cette intaille comme chrétienne et appliquée à de nouvelles notions. Sud de la Perse.

296. — Grenat. Chaton. Un homme, à droite, vêtu d'une tunique transparente, présente une fleur; il a au-dessus de la tête un point figurant une étoile. Pierre gnostique ou chrétienne sectaire. Sud de la Perse.

297. — Nicolo. Chaton. Un homme nu, tenant une épée et un phallus. Pierre gnostique ou chrétienne sectaire, peut-être manichéenne. Sud de la Perse.

298. — Grenat. Chaton. Un adorant, à droite; étoile ; légende pehlevy. Sud de la Perse.

299. — Cornaline. Chaton. Deux personnages tenant une guirlande. Ecbatane.

300. — Cornaline. Chaton. Génie ailé tenant une guirlande. Ecbatane.

301. — Cornaline. Chaton. Une femme nue, les cheveux réunis en une tresse tombant sur le dos, tenant une fleur; légende pehlevy. Sud de la Perse.

302. — Cornaline rouge. Chaton. Un homme nu, les bras couverts seulement d'un manteau court, marche vers la droite, tenant une fleur. Sud de la Perse.

303. — Cornaline. Chaton. Un homme vêtu d'une longue robe, les bras levés vers le ciel, en attitude d'adorant, entre deux lions qui ne semblent pas l'attaquer. On se rappelle ici involontairement l'histoire de Daniel, et peut-être a-t-on sous les yeux une intaille provenant d'une de ces nombreuses et puissantes communautés juives fixées en Mésopotamie au IIe siècle et plus tard, et qui troublèrent si souvent le pays de leurs discordes et de leurs ravages (*Hist. des Perses*, t. II, p. 541). Sud de la Perse.

304. — Cornaline. Chaton. Personnage diadémé, couvert d'une robe transparente, présentant une fleur? Sud de la Perse.

305. — Nicolo. Camée. Les trois Grâces dansant. Sud de la Perse.

306. — Jaspe vert. Chaton. Un personnage nu, assis sur un trône, touche un autel d'un bâton court; sur le bord de la pierre, le croissant lunaire entre deux étoiles; au-dessous, deux branches chargées de fruits et entre-croisées, et à droite les lettres A. E. D., à gauche C. L. S. Ecbatane.

307. — Cornaline. Chaton. Un homme nu, à genoux, tourné à gauche, regardant à droite, tient une corne d'abondance. Sud de la Perse.

308. — Chalcédoine. Chaton. Un Amour tient une cage. Sud de la Perse.

309. — Jaspe. Chaton dont il n'existe plus que la moitié. Autour de l'avers, les signes du zodiaque; au milieu, tête d'Apollon radié et de Diane; au revers, Apollon radié à cheval, marchant à droite. Ecbatane.

310. — Cornaline rouge. Chaton. Un guerrier nu, casqué, le manteau sur le bras, regardant un trophée militaire; sujet copié d'une médaille séleucide. Sud de la Perse.

311. — Sardonyx. Hémisphérique. Un génie ailé, tenant une écharpe; derrière lui, à gauche, une étoile; légende pehlevy. Nord de la Perse.

312. — Cornaline rouge. Chaton. Une femme, les cheveux réunis en une tresse; un homme vis-à-vis d'elle; ils tiennent et semblent échanger deux épées; au-dessus, un croissant. Sud de la Perse.

313. — Cornaline rouge. Chaton. Génie ailé tenant un triangle. Montagnes de Rey.

314. — Jaspe vert clair. Chaton. Un guerrier arsacide, à cheval, marchant à gauche, tient sur le poing un faucon; devant lui, un chien; sous les pieds du cheval, un fleuron. Nord de la Perse.

315. — Chalcédoine. Cône aplati. Une femme arsacide, très-parée, tient une fleur; autour, une guirlande. Sud de la Perse.

316. — Grenat. Chaton. Deux hommes nus semblent lutter. Sud de la Perse.

317. — Cornaline rouge. Chaton. Un guerrier arsacide, à cheval, combattant un lion. Shyraz.

318. — Cornaline. Chaton. Deux guerriers parthes tenant une lance. Ispahan.

319. — Cornaline. Chaton. Un homme, tête nue, vêtu d'une tuni-

que courte, plissée, en adorant; à droite, devant lui, une étoile; à gauche, une hampe et, dessus, un oiseau. Ispahan.

320. — Hématite. Cylindre. Un guerrier parthe, avec les vêtements étroits, le bonnet triangulaire sur la tête, imberbe, marche à gauche; devant lui, un autre homme, coiffé de même, en longue robe; derrière celui-ci, un troisième personnage, en robe, coiffure haute; deux lignes de caractères cunéiformes. Sud de la Perse.

321. — Hématite. Cylindre. Un personnage, coiffé d'une tiare ronde, vêtu d'une robe couverte de trois galons transversaux, marche à gauche, tenant une palme; un poisson; un homme, tourné de face, la tête à gauche, tunique à ramages, bordée au bas d'une frange; un signe royal en forme de tau; marchant vers lui, une troisième figure, vêtue d'une robe avec un galon transversal sur la poitrine, des ramages et une frange au bas; trois registres; en haut, un sphynx ailé, à tête d'aigle; une grecque, une gazelle couchée. Les costumes des hommes appartiennent à l'époque sassanide. Bagdad.

322. — Nicolo. Chaton. Un bœuf à bosse, debout; légende pehlevy. Sud de la Perse.

323. — Cornaline rouge. Chaton. Un homme à genoux, traversant de sa lance un lion. Ispahan.

324. — Nicolo. Chaton. Un homme nu poignardant un lion dressé. Shyraz.

325. — Cornaline rouge brûlée. Chaton. Un homme, armé d'une lance, traverse le corps d'un lion dressé; derrière lui, un autre lion, également debout; au-dessus de sa tête, un disque. Nord de la Perse.

326. — Cornaline rouge. Hémisphérique. Un bœuf à bosse, couché; entouré de points. Ispahan.

327. — Sardoine. Chaton épais. Deux lions debout, affrontés; entre eux, un bétyle. Bagdad.

328. — Nicolo. Chaton. Un bœuf à bosse; au-dessus, une étoile; à droite, un croissant; sous la tête, un fleuron. Nord de la Perse.

329. — Cornaline rouge. Chaton. Bœuf à bosse couché; à droite, un scorpion.

330. — Agate rubannée. Hémisphérique, aplatie. Bœuf à bosse; légende pehlevy. Sud de la Perse.

331-332. — Cornalines. Chatons. Deux bœufs à bosse; légendes pehlevys. Nord de la Perse.

333-334. — Un grenat, trois cornalines; deux chatons, deux pierres hémisphériques. Bœufs à bosse, marchant ou couchés. Sud de la Perse.

335. — Hématite. Plaque oblongue. A l'avers, un cynocéphale

ailé; au-dessous, inscription grecque de deux lignes illisibles; au revers :

ΕΙΜΑΝ
ΑΙΨΒ Κ
ΑΡ · ΒΨΒ
ΑΡΟΥΗ
Α

Bagdad.

336. — Serpentine. Plaque carrée. Un homme en tunique très-courte, derrière un trône à dossier; sur le trône, une figure de femme assise, élevant les bras; en face d'elle, sur un autre trône tout pareil, un homme en robe longue, coiffé d'une tiare droite, les bouts du diadème relevés. Bagdad.

337-345. — Quatre cornalines, deux nicolos, un lapis-lazuli, un grenat, pâte de verre. Chatons, sauf le dernier, cône. Un lion passant. Perse et Mésopotamie.

346-351. — Trois cornalines, un nicolo, deux grenats. Chaton. Lion passant; inscription pehlevy. Perse et Mésopotamie.

352-353. — Cornaline et nicolo. Un lionne allaitant son petit. Le même sujet est présenté par le nicolo compté dans les nos 346-351, plus l'inscription pehlevy qui manque ici. Sud de la Perse.

354-355. — Cornalines. Chaton. Lion dévorant une gazelle. Bagdad.

356. — Grenat. Chaton. Lion couché; au-dessus, un scorpion. Kandahar.

357. — Cornaline. Chaton. Lion couché; au-dessus, une étoile. Nord de la Perse.

358. Améthyste. Deux lions croisés, l'un sur l'autre; légende pehlevy. Shyraz.

359. — Nicolo. Chaton. Un lion dressé, poignardé par un homme. Shouster.

360-361. — Cornaline et pâte de verre noire. Un cheval. Shyraz.

362. — Hématite. Hémisphérique. Une mouche. Nord de la Perse.

363. — Cornaline. Hémisphérique, aplatie. Une gerboise. Nord de la Perse.

364. — Nicolo. Chaton. Louve allaitant son petit. Nord de la Perse.

Comte A. de Gobineau.

(*La suite prochainement.*)

INVENTAIRES

DU

TRÉSOR DE NOTRE-DAME DE PARIS

(*Suite*) (1)

INVENTAIRE DE 1416

Ensuit l'inventoire des reliques, joyaux, aournemens, livres et aultres biens estans ou trésor de l'église de Paris et en la garde messire Hugues Charpentier, prestre vicaire de S. Aygnen en la d. eglise, récolé par led. messire Hugues en la présence de messire Nicole de Dole, chanoine et Nicolas le Sellier, tabellion d'ycelle eglise, par le commandement de messeigneurs de chapitre l'an mil cccc xvi le xxiiie jour de juillet et es jours ensuivans.

JOYAULX.

1. *Cet article présente trop peu de différence avec l'art.* 4 *de l'inventaire précédent pour être reproduit.*

2. *Voy. l'art.* 5 *de l'invent. de* 1343.

3. *Voy. l'art.* 6.

4. *Voy. l'art.* 18.

5. *Voy. l'art.* 17.

6. *Voy. l'art.* 16.

7. *Voy. l'art.* 19.

8. Un vayssel en manière de coupe dessoubz de camehyeu (2) et dessus d'argent doré avec son pié doré et une grosse pierre blanche (3) et y a dedens plusieurs reliques et y fault une pierre (4).

9. *Voy. l'art.* 20.

(1) Voir les numéros de mars et avril.

(2) Dessus d'ung agathe. *Invent. de* 1438, LL, 197, p. 2.

(3) De cristal. *Ibid.*

(4) Et y a une petite chayennete d'argent doré. *Ibid.*

10. It., deux ymages l'une de Dieu, l'autre de N^re Dame, représentans l'Assumpcion ou le couronnement N^re Dame, et est leur siege esmaillé et soustiennent sur leurs genoulz un gros vayssel de cristal ou quel sont plusieurs reliques que donna Jehan, roy de France, au retour de sa coronacion l'an M. CCC. L. De la couronne Dieu fault une fleur et V pierres qui sont ou coffre de la fabrique (1).

11. It., un long cristal garni d'argent, ou quel on dit estre de l'uyle de la tombe saint Nicolas, et est le cristal brisié.

12. It., une ymage de saint Saulveur d'argent doré et a les paulmes tendues et percees tenant entre ses genoulz un petit cristal, ou quel a du sang Nostre Seigneur et plusieurs aultres reliques, et soubz ycelle ymage a II angelos, soubz les quielx a ymages d'ommes saillans hors de leurs tombeaux, armoyé des armes messire Jehan de Chalon, chevalier qui le donna et y fault unes armes (2).

13. It., une ymage de N^re Dame tenant un petit cristal, ouquel a des cheveux d'elle, et est le pie dud. ymage esmaillé à angelos. Y convient faire tenir le cristal.

14. It., une ymage de sainte Katherine, tenant en sa main senestre une roe (3), en la quelle sont des reliques d'icelle saincte, couronnee d'une couronne garnie de perles et a ou sommet de la teste dud. ymage de la teste d'icelle saincte et donna ces deux derrains ymages le roy Charles au retour de sa coronacion l'an mil CCC LXIII et y faillent cinq perles et II esmails.

15. Une aultre petite ymage de N^re Dame d'argent doré tenant son filz en son bras que donna l'orfèvre et pese I marc II onces et a esté ordenée par les proviseurs de la fabrique à mettre sur la chasse N^re Dame l'an mil CCC IIII^XX VI (4).

(1) En 1423, ce reliquaire fut vendu à un changeur, avec celui qui est décrit sous le n° 24. Les reliques du premier n'étaient pas accompagnées de certificats. Quant à celles du second, l'inventaire les rapporte à saint Guillaume, les registres capitulaires à saint Siméon et au pape saint Corneille, le procès-verbal de vente à saint Siméon et au pape saint Calixte. Quoi qu'il en soit, le chapitre les garda. Les deux reliquaires, pesant 35 m. 3 on., furent vendus 318 liv. 7 s. 6 den., somme qui fut employée à la réparation des moulins du Grand-Pont. *Reg. capit.*, LL° 215, p. 417; LL° 196, f. XXII, v°.

(2) Nota que les deux angelots tiennent chascun ung reliquiaire de cristal. *Invent. de* 1438, p. 3.

(3) On sait que la roue, instrument du supplice de sainte Catherine, est toujours son attribut dans l'imagerie.

(4) Nota que lad. ymage N^re Dame a esté dérobée sur lad. châsse descendue et baillée au chevecier, lequel avoit portée lad. châsse et ymage en sa chappelle pour estre portee l'andemain aus processions. *Invent. de* 1438, *loc. cit.*

16. Un reliquiaire en fourme d'un chef d'un evesque d'argent doré bien esmaillé et mitré fait de nouvel ou quel est enclose la teste saint Gendulfe (1).

17. I aultre reliquiaire d'argent doré bien ouvré fait en maniere d'un triangle, et au dessus est le couronnement N^re^ Dame et I reliquiaire rond de cristal, ou quel a des cheveux N^re^ Dame, des os sainte Agnes et sainte Constance, donné par le roy Charles le premier dimenche de l'Avent XXVIIIe jour de novembre l'an mil CCC LXXIIe (2).

18. Un aultre bel jouel d'argent esmaillé, pesant XXX mars II onces XV esterlins d'argent doré et ou sommet est l'ymage du crucefix et N^re^ Dame et saint Jehan et soubz led. crucefix sont deux ymages assez grosses, l'une de saint Jehan Baptiste, l'autre de saint Barthelemi, tenans deux petis cristals ronds es quielx a aucunes reliques et sur le pié d'icellui jouel a un long cristal rond ou quel a des os du roy saint Louys que donna led. roy Charles quint premier Dymenche de l'Advent l'an mil CCC LXXIII (3).

19. Un aultre bel jouel bien ouvré, pesant XL mars IIII onces d'argent doré et ou sommet d'icelluy a un crucefix, soubz lequel est le couronnement N^re^ Dame en un tabernacle (4), soubz lequel a un cristal long ouquel est le bras saint Rigobert et au dessoubz a II an-

(1) Nota que lad. mitre est garnie de fanons pendans à charniere. *Ibid.*, p. 4. Les extraits tirés par Sarrasin d'un compte de la fabrique de 1361 à 1362 nous apprennent que le reliquaire de S. Gondon fut commandé à un orfévre, nommé Pierre de Sèvres. Celui-ci stipula, tant pour la matière que pour la façon, le double du poids du reliquaire, et, en attendant que ce poids fût déterminé, reçut une avance de 25 marcs d'argent (LL 373, f. 9, v°). On voit par le compte de l'année financière 1364-65 que Pierre de Sèvres était mort, laissant son œuvre inachevée. Nous ignorons qui la termina; nous savons seulement qu'à la suite de l'arbitrage de trois maîtres orfévres de Paris, la veuve reçut de la fabrique 3 fr. d'or par marc ouvré, soit en tout 55 liv. 17 sous 6 den. tourn., le buste pesant 18 m. 6 onces et demie. *Ibid.*, f. 10, v°.

(2) On lit en marge : « L'an mil IIII^c^ XXIII le XXIIIIe de decembre ce jouel ci fust vendu à l'arcevesque de Rouen et pesoit XXV m. III on. le marc IX liv. X s. tourn. et ne desplasse au trespassé qui le donna, car on ne trouva dedans le reliquiaire chose que on peust congnoistre que ce fust ne aulcun escriptel qui le devisast et est mis ou trésor ce qui estoit dedens en un pou de papier. » Cf. *Reg. capit.*, LL 215, p. 430; LL 196, f. XXIII. L'archevêque de Rouen était alors Jean de la Roche-Taillée, patriarche de Constantinople, évêque de Paris, promu le 25 juin 1423 à l'archevêché de Rouen, cardinal du titre de S. Laurent *in Lucina*, mort le 24 mars 1436.

(3) Nota que le pié du reliquiaire est garny de VII lyons et y en fault ung. *Invent. de* 1438, p. 4.

(4) Fermant à deux guichès d'argent esmailléz. *Ibid.*

gels tenans reliques de saint Etienne et de saint Bernard et plusieurs aultres et le donna led. roy Charles le premier dymenche de l'Advent l'an mil ccc lxxiiii et y faillent iii petites bannieres desquelles l'une est ou coffre de la fabrique.

20. Une petite ymage de N^re^ Dame d'argent doré que donna Yvain de Gales, escuier l'an mil ccc lxix et ou pie sont ses armes (1).

21. Un petit jouel fait à maniere d'un temple à un cristal garni d'argent un pou doré ouquel a reliques et a pie d'argent, ouquel tient un cristal à une petite chaine d'argent blanc, ouquel cristal a des dens saint Jehan Baptiste, comme on dit (2).

22. Un jouel bien bel et grant et bien ouvré pesant iiii^xx^ i marc et demi d'argent, comme on dit, et ou sommet a un crucefix esmaillé et les ymages de N^re^ Dame et de saint Jehan et soubz le crucefix a plusieurs ymages de sains et sur le pié du jouel a une ymage de N^re^ Dame tenant son fil d'une part et d'autre part tient i petit cristal à mettre reliques et le donna led. roy Charles le premier dimenche de l'Advent l'an mil ccc lxxv. En la partie senestre du crucefix fault un angelot. It. y fault l'espée saint Pol et dit on que led. angel est ou coffre de la fabrique. It. aussi y defaillent iiii angels et dit on que l'archediacre de Josas en acheta les ii et les aultres deux sont oud. coffre de la fabrique (3).

23. Un jouel d'argent, ouquel est la coste saint Severin dedens un grant cristal, et ou pié du jouel a six escus aux armes de la Royne et du Daulphin, que donna la Royne de France le premier dimenche de l'Advent mil ccc lxxv. et y a deux petits angels au ii. costéz, l'un tenant i cristal et l'autre non.

24. i jouel d'argent doré, pesant xx mars une once v esterlins, et ou sommet souloit avoir crucefix soubz lequel a i tabernacle ou milieu duquel a un tabernacle ouquel a des reliques saint Guillaume, et ou pié dud. jouel a six quartiers des armes de France et le donna la Royne de France le premier dymenche de l'Advent l'an mil ccc lxxvi. Led. crucefix est ou coffre de la fabrique comme on dit.

25. Un jouel d'argent doré, pesant lxvii mars et vii onces d'argent, et a ou sommet un petit crucefix garni de cinq pierres de

(1) Tenant ung cristal en sa main en maniere d'une chasse. *Invent. de* 1438, *l. c.*

(2) Lors du récolement de 1485, ce reliquaire n'était plus au trésor, comme le constate la note suivante : Led. joyau baillé à S. Maturin de Larchant et ou lieu d'icelui a esté raporté celui dud. S. Mathurin *et ideo hic non reperitur. Ibid.*

(3) Le chapitre vendit ce joyau 8 fr. 10 s. par. *Reg. capit.*, 23 et 28 juillet 1423. LL 215, p. 409.

voyrre et IIII perles blanches et à l'environ dud. crucefix a IIII petites ymages, est assavoir N^re^ Dame, saint Jehan et deux larrons et ou milieu du jouel a III aultres ymages, est assavoir sainte Katherine, saint Jehan et sainte Agnes et ou pie du jouel a I cristal long, ou quel a I os de saint Germain, evesque de Paris, et le donna le roy Charles quint le premier dimenche de l'Advent l'an mil CCC LXXVII et y fault II ayguilles sur II pillers (1).

26. I petit jouel d'argent, donné par led. roy Charles le premier dimenche de l'Advent mil CCC LXXIX ou quel a une ymage de N^re^ Dame et pardessus elle un tabernacle, ouquel est l'ymage saint Pol et trois pierres de voirre à maniere de saphirs, et soubz le pié de l'ymage N^re^ Dame est l'escu de France et tout au dessus est un petit crucefix.

27. Un jouel d'argent doré, ou quel est l'ymage N^re^ Dame droicte entre deux pilliers, sur les quielx a un tabernacle ouvré, et dessoubz deux escus aux armes du Daulphin et ou milieu un escu aux armes de France, que donna led. roy Charles le premier dimenche de l'Advent l'an mil CCC IIII^XX^.

28. Une ymage d'or de sainte Venice (2) assise sur un pié d'argent doré, tenant en sa main un cuevrechief d'or esmaillé de blanc et en ce cuevrechief a un rond jouel d'or ou est la Véronique et à l'environ a IIII ymages tenant IIII roles et à l'environ a trois balays et trois saphirs d'Orient et XXXVI perles d'Orient, chascune de trois caras ou environ, et le donna le roy Charles présent sixte, le dymenche VIe jour de fevrier l'an mil CCC IIII^XX^ XV (3).

29. Deux plas d'argent pour laver les mains du prestre à l'autel pesans IX mars à facon de goderon, esmaillez aux bors, et ou fons de l'un a un esmail de l'Annonciacion et l'autre de N^re^ Dame gesant, que donna messire Pierre d'Orgemont, evesque de Paris le IIe jour de fevrier l'an mil CCC IIII^XX^ VII.

30. Une paix d'argent dorée, ou a un crucefix et aultres ymages, aux armes du cardinal de Luxembourg (4), qui la donna ou moys d'avril mil CCC IIII^XX^ X. Il en fault une fueille.

(1) Nota que led. ymage sainte Agnes est garny d'ung aigneau rempant. *Invent. de* 1438, p. 5.

(2) Ste Véronique.

(3) Lequel y[m]age est assis de nouvel sur I pié d'argent doré aux armes de la Royne Ysabeau pour ce que le pié dud. ymage avoyt esté vendu. *Invent. de* 1438, p. 5.

(4) Pierre de Luxembourg, chanoine de N.-D., évêque de Metz en 1384, cardinal-diacre du titre de S. Georges *in Velabro* en 1386, mort en 1387.

31. Une ymage de N^re Dame d'argent dorée, tenant en l'une main son enfant et en l'autre un reliquiaire de cristal garni de xv perles et ou sommet un saphir, et est la couronne de l'ymage garnie de plusieurs perles et pierrerie assise sur un pié d'argent esmaillé à ymages d'apostres et la donna le roy Charles sixte le jour que le dauphin fut né et poyse xxiiii mars vii onces et demie. Dessoubz le cristal fault une perle et en la couronne trois perles et un saphir.

32. Une moult belle ymage de N^re Dame bien dorée tenant son filz et un ymage de daulphin que donna led. roy Charles premier dimenche de l'Advent l'an mil ccc iiii^xx xiiii et poysent cxii mars v onces xv esterlins (1).

33. Une ymage doré[e] de N^re Dame, tenant son filz à senestre et à destre un jouel à un long cristal, et ou pié a ymages de saint Pierre et saint Pol, que donna la royne d'Angleterre à son département de Paris l'an mil ccc iiii^xx xvii (2).

34. i jouel d'argent à facon de coupe, garni de pierrerie, et i cristal ouquel on souloit anciennement mettre le corps nostre Seigneur (3).

35. i petit rond jouel d'argent à façon de coupe, ou quel a aucunes reliques.

36. i reliquiaire d'or, ou quel est le chef monseigneur saint Ph[i]lipe avec les espaules d'or et le collier d'entour les espaules a ii escussons des armes au duc de Berry aux deux bous et y a iiii saphirs, iiii balays, xviii grosses perles. It., au bout des armes dessusd. a ii plus grosses perles des aultres et ou milieu d'icelles ii grosses perles, en la fin de la barbe a i fermeillet garni d'un gros saphir, iii balays et iii grosses perles. It., le pié, qui est d'argent, est soustenu de v ours et v enfans dessus tenans chainetes dont les ours

(1) Et non reperitur led. daulphin quare venditus fuit et reperitur ymago Virginis. Et nota que led. ymage tient du costé dextre son filz qui tient la mamelle et a sur sa teste ung petit bonnet de velours cramoisy garny d'argent doré et plusieurs petites pierres et perles avecques ung bouton de perles sur la pointe dud. bonnet et sur la teste dud. ymage est une couronne d'argent doré garnie de diverses pierres de petite valeur et en la main senestre dud. ymage a ung fritellet de cristal garny d'ung chappiteau d'argent doré et pend au coul de lad. ymaige une chaine d'or à quattre carrés à jor a la quelle pend ung aisneau ou y a une petite poincte de dyamant et une petite agathe enchassée en or avecque une feuille de chesne frible d'argent doré. *Invent. de* 1438, p. 9.

(1) Isabelle de France, fille de Charles VI, mariée en 1396 à Richard II, roi d'Angleterre.

(3) Et est le joyau fait en façon d'une couppe couvert et sur led. couvecle est ung rond de cassidoyne. *Invent. de* 1438, p. 6.

sont liéz, et entour led. pié a trois ymages, est assavoir N^re Dame, tenant son enfant à senestre, et l'enfant tient un moulinet a I^e petite perle dessus, et N^re Dame tient a dextre I fretelet (1) d'une grossete perle et IIII menues, et dessus led. pié a II angels qui soustiennent led. chef, et dessoubz leurs mains a deux pillers, qui descendent jusques au pié, et tout entour dud. pié sont les armes dud. seigneur et sur le pié du milieu par derriere a I cigne qui tient I petit rondeau à I^e chainete aux armes dud. seigneur (2).

37. I^e ymage d'or de S. Denys, tenant son chef entre ses mains, en la mitre du quel a II saphirs longues et sur yceulle mittre III aultres saphirs et IIII balays, six couples de grosses perles, XII aultres perles qui aviironnent II des balays dessus d. et entour le hault de la mitre a XXXVI perles et sur le dyademe d'or dud. chef a III balays, un saphir ou milieu et trois fretelés, chascun de III perles et est tout assiz sur I pié d'argent, ouquel sont les armes de la royne escartelées de France et de Baviere, et oud. pié a II petis pillers ronds à jour (3).

38. I^e ymage d'or de sainte Agnes, la quelle ymage a en la poytrine I fermail d'un gros saphir, aviironné de VIII grosses perles, et tient à destre I^e palme d'or et y a un aignel d'or rampant en la senestre partie contre led. ymage, et entour le dyademe dud. ymage a III balays et IIII chatons et en chascun a III perles, et est tout assiz sur I pié d'argent, où il y a II pillers ronds aux deux

(1) *Fretelet, fruitelet*, bouton en forme de fruit surmontant souvent un couvercle. Voy. *Gloss. des émaux*, v° *fretel*.

(2) C'est très-probablement ce reliquaire qui fut l'objet de la résolution suivante prise par le chapitre le 28 janvier 1414 (n. s.) : « Super facto receptionis jocalis quod vult dare et presentare dominus dux Bituricensis die Veneris proxima in festo Purificacionis B. Marie Virginis in ecclesia Paris. recipiatur cum majori reverencia qua recipi poterit cum torchiis, pulsacione et cappis sericeis recipietur in ecclesia sancti Johannis Rotundi et de ipsa ecclesia processionaliter defferetur ad ecclesiam Parisiensem. » *Reg. capit.*, LL 214, p. 266. Le chef de saint Philippe serait donc entré au trésor le 2 février 1414 (n. s.). On y comptait peu de pièces aussi belles. Aussi était-il porté dans les processions. *Ibid.*, LL 216, p. 162; LL 217, p, 333.

(3) « Magister Pasquerius declaravit quod magistri J. de Laneo, P. de Ordeimonte et ipse ceperant in thesauro ecclesie quamdam ymaginem sancti Dionysii auream dempto pede, sufficienter designatam in inventario thesauri, et vendiderant corpus ipsius ymaginis quod ponderabat, demptis capite et dyademate, v^e marcas VI oncias et V sterlingos precio LVI salutorum auri pro marca et retinuerant pedem de argento, caput et diadema suprad. et ipsum corpus habuerat Ægidius *Prosart*, aurifaber, precio pred. » *Reg. capit.*, 5 sept. 1429, LL 216, p. 173. « M. P. de Vallibus obtulit reddere compotum finalem de ymagine S. Dionysii vendita per eum et de qua recepit magnam peccunie summam. » *Ibid.*, 24 juin 1430, LL 216, p. 211.

costéz et deux esmaulx des armes de monseigneur le Daulphin (1).

39. I^e ymage de saint Laurens d'argent doré, tenant à dextre un greil et à senestre I cristal, ou quel a de sa coste et entour le pié a I^e L et les armes de feu messire Laurens de la Mongerie (2).

40. I ymage d'argent doré à elles esmaillées, tenant I reliquiaire du bras saint Julyan du Mans, assiz sur I pie armoyé des armes du cardinal de la Forest et est led. pie soustenu de IIII lyonceaux d'argent dorez.

41. I^e ymage d'argent doré de saint Julian tenant à senestre I crosse et en la poytrine a de ses reliques. La crosse y fault.

42. I cristal enchassé en argent, l'un bout esmaillé, l'autre non, et y a escript : *de dentibus S. Eligii unus et de ossibus plurimorum sanctorum.*

43. Le grant tableau d'or, garni de plusieurs ossemens et reliquiaires, et en especial des dens N^re Dame ou milieu et est garni de IIII^xx XII balays de plusieurs sortes et diverses facons, IIII^xx XII saphirs de plusieurs sortes et facons et VII^xx II perles de plusieurs sortes, donné par le duc de Berry (3).

44. I annel d'or à I saphir et II Y grégoys entailléz à jour, mis ou coffre de la fabrique avec le chose (*sic*) de Partenay.

45. I affiche d'or menuement ouvrée de fueilles et roleaux escrips, et ou milieu une maniere de baçin à fontaine, assiz sur I^e grosse perle cornue, et sur le chapiteau de la fontaine a I^e grosse perle longue et est semé de plusieurs pierres et perles, est assavoir V balays, IIII esmeraudes grossetes et plusieurs petites esmeraudes et

(1) En 1423 le chapitre avait besoin d'argent pour continuer la réparation de ses moulins du Grand-Pont, couvrir la vieille tour (berfredum antiquum), acquitter une contribution de guerre de 200 fr., etc. Le 10 novembre, il décida que cette statuette de sainte Agnès serait vendue. *Reg. capit.*, LL 215, p. 423, 424.

(2) Chanoine prébendé de N.-D., mort au mois de mai 1409. Raoul Liéjart lui succéda dans son canonicat et sa prébende. *Reg. capit.*, LL 213, p. 211.

(3) Le 31 octobre 1414, le chapitre avait pris au sujet de ce tableau d'or la décision suivante : « Ordinatum est et concorditer, nemine discrepante, conclusum... quod singulis annis in die festivitatis omnium sanctorum sacra tabula aurea pluribus venerandis reliquiis sanctorum decorata, per dominum Bituricensem Parisiensi ecclesie erogata ob reverenciam sanctorum omnium et contemplacionem ejusd. domini ducis defferatur ad processionem solenniter per ecclesiam cum torchiis, dominis canonicis et aliis de choro, capis indutis sericis tamen. » *Reg. capit.*, LL 215, p. 17. Est-ce le même tableau qui, à cause de sa valeur, ne devait être placé sur l'autel de saint Sébastien, dont il contenait des reliques, qu'un lundi par mois et les lundis où tombaient les fêtes solennelles, et qui, le reste du temps, devait être remplacé par une relique moins précieuse? *Reg. capit.*, 18 juin 1434, LL 217, p. 100.

petis balays et six chatons, à chascun deux perles et six aultres perles, assises tant sur chapiteaux comme sur petites tournelles, et II plus petis perles dedens et dud. affiche a I^e petite pièce rompue de la partie d'embas, en laquelle a III esmeraudes et I balay cassé et se met dedens I estuy à charnieres d'argent (1).

46. Dedens led. estuy a I petit fermail d'or de façon de II elles assemblées au bout desquelles a six grosses perles, et ou milieu desd. elles a I saphir à jour et I^e perle au bout et embas a I balay à jour et I^e perle et par dessus, où on atache le d. fermail à I escu d'or escartelé de Berry et de Partenay donné par le seigneur de Partenay pour pendre au chef saint Denis (2).

47. I esmail d'or pour une chape, à II ymages, l'une de N^re Dame tenant son enfant, l'autre de saint Jehan Baptiste, ou milieu des quielx a I arbre de pin sur lequel arbre a I gros saphir et autour dud. esmail a III balays et III saphirs et six chatons chascun de trois perles et est tout assiz sur I^e terrasse esmaillée de vert et entre les pierres dessus d. et perles a XII feulles d'or et derriere led. fermail a II ayguilles plates qui se boutent dedens la chape (3).

48. I^e paix d'or à ymages entaillées de la passion N. S. entour de la quelle a X balays, IIII saphirs et XIIII chatons et en chascun a IIII perles, donné par le duc de Berry.

49. II burettes d'argent dorées pesans I marc et demi. Elles sont a l'autel et servent.

50. II aultres burettes d'argent despecées.

51. I fermail de chape esmaillé, où sont N^re Dame et saint Jehan eslevéz, et y fault le crucefix.

52. I bel autel portatif de jaspre, bordé d'argent doré et aux IIII cornes y a reliquiaire couvers de critail dedens I estuy fermant.

53. I aultre autel portatif de porfide, bordé de cuivre doré, sur le quel on chante au petit autel de bois et I faut I pié (4).

54. II estuys de cuir ou sont VI mistres d'evesques, les unes paréez et les aultres non, de petite valeur et III paires de gans de soye et de fil (5).

(1) En marge : *vendu.* — (2) En marge : *vendu.* — (3) En marge : *vendu.*

(4) Et y fault I lyonnet qui fait l'un des piéz. *Invent. de* 1438, p. 7. C'était une table de porphyre qu'on plaçait sur l'autel de bois.

(5) Deux grans platz de voirre ouvréz à feulles athachées contre le voirre. La croce d'argent doré, esnellée au pommeau à bestes et ou millieu du tour de la croce est l'ymage N. D. assize et I evesque à genoux devant elle et n'y a point de baston.

I camahieu ouvré à feulles relevées et deux testes de bouc, assiz sur I pié d'argent

CROIX.

55. Une croix d'argent doré, que soustiennent deux angels, tout pesant XII mars, en la quelle on porte le corps Nostre Seigneur au jour du sacrement, que donna Me Gérard de Montagu, chanoine de Paris.

56. Ie petite croix d'argent doré, garnie de pierrerie, à tout le pié d'argent doré, ouvré à serpens et oud. pié a escript : *adoramus, te Christe*, et y fault une pierre et plusieurs perles et Ie aultre pierre à tout son chaitron (*sic*) sur la teste du crucefix.

57. Ie croix assise sur I grant pié d'argent doré, ou quel a IIII escus de France, et en la croix a du fust de la vraye croix et pèse tout XX mars et la donna le roy Charles quint le premier dimenche de l'Advent l'an mil CCC LXXVI.

57 *bis*. Ie croix d'argent dorée, bien ouvrée pesant XXV mars, VII onces et y a un crucefix, Nre Dame et saint Jehan et est ordenée pour y mettre du fust de la vraye croix, et ou milieu du jouel a plusieurs ymages d'aucuns prophètes et est le pié d'argent doré et devant le pié a I cristal, ouquel a reliques et le donna le daulphin premier dimenche de l'Advent l'an mil CCC LXXVII, et y fault une ele en un des angels et l'autre est rompue et y faut I prophète (1).

58. Ie croix d'argent pesant XXVIII mars, II onces, dorée, esmaillée, garnie de pierres rouges de petite valeur et y a un petit crucefix, et sur le pié de la croix a II bonnes ymages de saint Pierre et Pol, et est led. pié d'argent doré esmaillé, et le donna le daulphin le premier dimenche de l'Advent l'an mil CCC LXXVIII. Du costé senestre soubz les Juifs fault (2) un esmail.

doré à esmaulx garniz de oyseaux et de serpens et la bouche dud. camahieu garni d'argent doré, venu de l'execucion de la Reyne Ysabeau.

I petit reliquiaire garni d'argent blanc et de cristal, à tout une petite chiennette d'argent, longue de II piez et demi.

I vayssel d'argent assiz sur troys petis lyons doréz et sur le couvescle III escus esmailléz a lyons rampans et une croce ou millieu et I glan ou millieu des III escus, qui fait la viz de l'ouverture et est assavoir que dedens ycellui vayssel a III aultres petis vayssealx d'argent a tout les couvescles, escript dessus l'un : *Sanctum crisma*, l'autre : *Oleum sanctum* et l'autre : *Oleum infirmorum* et poise tout II m. ou environ. *Invent. de* 1438, LL 197, p. 7, 8.

(1) En marge : La croix est baillée aux chevecié et le pié demeure ou trésor et pour ce ont rendu une grant vieze croix d'argent qu'ilz avoient toute despeciée.

(2) Une traingle esmaglée et au pié de la croix a ung ange assiz et au dessoubz sur la pate sont les troys Maries d'argent doré. *Invent. de* 1438, p. 9.

59. Ie croix d'argent dorée à I cristal et les ymages de Nre Dame et S. Jehan, et ou milieu de la croix est la resurrection N. S. que donna led. roy Charles quint l'an mil CCC IIIIXX XVII.

CROIX A PORTER.

60. Ie croix d'argent dorée, avec les ymages du crucefix, de Nre Dame et de saint Jehan, et y sont les IIII Euvangelistes esmailléz aux IIII cornes de la croix et y a du fust de la vraie croix, et se monstre au peuple le vendredi aouré, ou cuer de l'église de Paris, et fut envoyée de Jherusalem par Ansel de Paris, chanoine et chantre du Sépulcre de Jherusalem (1).

61. Une croix d'argent dorée et esmaillée d'azur, où sont le crucefix, saint Jehan et Nre Dame, et soubz le crucefix a du fust de la vraye croix et sur les II bras de la croix a II angels, et la donna le prévost de Bruges et y faillent plusieurs pierres (2).

62. Ie grant croix d'or d'ancienne façon, garnie de pierrerie, et est le pommel de cuivre et se porte en l'église aux grans festes et y a escript au dessus de lettre blanche : *Crux Christi, porta salutis* (3).

63. Ie croix de cristal, garnie d'argent et de pierrerie, et est le pommel de cuivre. Led. cristal est brisié et y fault III pierres de voyrre.

64. Ie croix d'argent dorée esmaillée et est de grant poys et a II angels sur les bras et est le pommel d'argent doré. Il y fault trois pièces d'esmail.

65. Ie croix noire et est le crucefix d'yvoyre et le pommel de cuyvre doré pour le service des trespasséz, le bras destre est brisié et y fault deux euvangelistes par derrière, qui sont ou coffre de la fabrique.

66. Ie croix d'or à VIII grosses esmerandes et XXI balays et IX saphirs, dont cellui du milieu est plus gros que les aultres, sur le dyademe du crucefix a IIII gros dyamans et les cloux des deux bras et des piez sont III gros dyamans, en la couronne du chief a VIII petis dyamans et la place vuyde d'un balay en la mammelle, il y a XXII couples de grosses perles sans le dyademe et ou dyademe a IIII chatons et en chacun III perles et au tour des IIII dyamens devant diz et est

(1) Et en fait on double en l'evesché de Paris le premier dimenche d'Aoust. *Invent. de* 1438, p. 10.

(2) Et se met sur le grant autel aux jours solempnels d'evesques. *Ibid.*, *loc. cit.*

(3) Et est mise en I estuit de cuir et sert pour les grans processions. *Ibid.*, *loc. cit.*

taillée par derriere à fleur de liz endentées aux armes de monseigneur de Berry, et est assise sur I pié d'argent doré sur IIII lyons à VIII esmaulx. Au tour du pié des armes dud. seigneur et sur led. pié a II branches getans d'un costé et d'aultre, sur les quelles sont deux ymages d'or, l'un de N^re^ Dame et l'autre saint Jehan, chascune tenant I livre.

67. I^e^ grant coupe d'argent doré dedens et dehors à II anses, pesant avec la patene XV. mars II onces et demie et se nomme le godet saint Thomas.

68. Avec ce godet a II tuyaux d'argent doréz pour prendre le vin le jour de Pasques après la communion, pesant IIII onces et demie.

69. Deux encensiers d'or, pesans XI mars XII est. ob., l'un plus pesant de l'autre de XV est., et en l'un fault le pommel d'un capitel, lequel est ou coffre de la fabrique (1).

70. Deux encenciers d'argent blanc pesans en tout XI mars (2).

71. I^e^ coquille d'argent blanc pesant III mars I^e^ once XVI est. à mettre l'encens (3).

GUSTAVE FAGNIEZ.

(*La suite prochainement.*)

(1) Dans sa séance du 23 février 1423 (n. s.), le chapitre décida que ces deux encensoirs seraient vendus en secret, afin d'éviter le scandale. Un essai fait à la Monnaie constata qu'ils étaient à 19 carats un quart et un huitième de carat de fin. Ils furent achetés par un changeur. LL 215, p. 396; LL 196, f. XXII, v°.

(2) Nota que lesd. ensenciers ont esté reffonduz et pesent à prezent onze marcs et demy. *Invent. de* 1438, p. 11.

(3) Une petite bouete d'ivere cassée en laquelle a un petit repositoire d'argent doré et de cristal.

Une chayne d'or à chaynons quarréz boutéz l'un dedans l'autre à laquelle pend ung friquelet en façon de burlette en laquelle a une louppe de safir ou cassidoine, qui pert de deux costéz, pesant tout ensemble deux onces quatorze estrelins, laquelle a esté donnée par laiz du testament de feu Nicolas de Savigny pour mettre à l'ymage de N. D. du grant autel à certaines festes déclairées oud. testament et laquelle fut apportée et livree ou chapitre ou moys de May l'an mil CCCC soixante troys et mise ou trésor avec les autres joiaulx l'an dessusd. le VIIe jour de juing. En lad. chayne pend ung aneau d'or garny d'une pointe de dyamant lequel donna feu messire Louis de Luxambourg, jadiz connestable de France, et vault led. aneau par estimacion IIII escuz et est de present lad. chayne avecques lad. bullete et anneau pendue au col de la belle ymage N. D. *Invent. de* 1438, p. 11. *Le second art. est, comme on voit, un art. additionnel.*

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

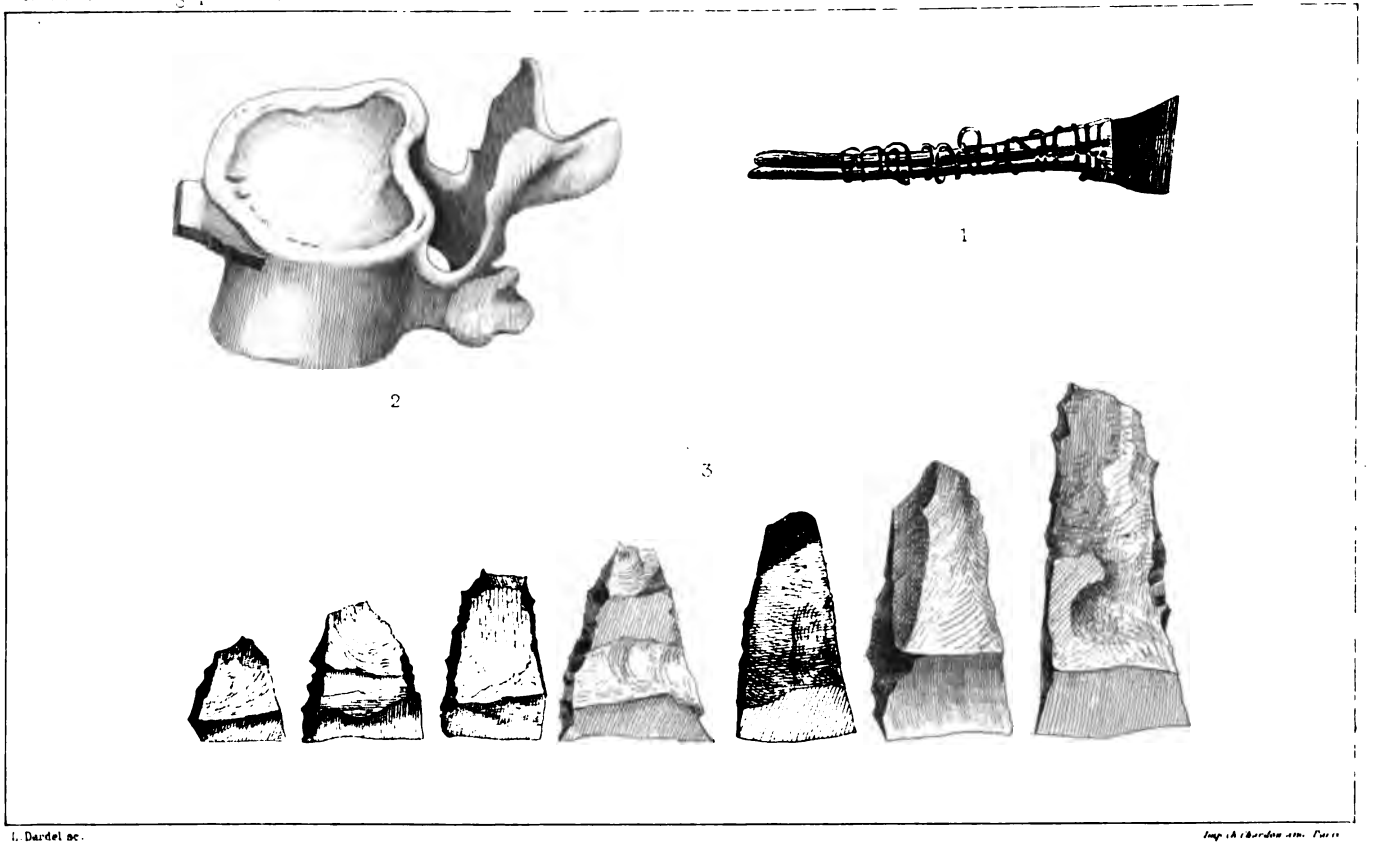

L. Dardel sc. Imp. ch. Chardon aîné Paris

GROTTES DE BAYE _ POINTES DE FLECHES EN SILEX À TRANCHANT TRANVERSAL.

GROTTES DE BAYE

POINTES DE FLÈCHES EN SILEX A TRANCHANT TRANSVERSAL

La récente découverte des nombreuses stations de l'époque de la pierre polie, faite dans la vallée du Petit-Morin, en Champagne, fournit à l'histoire et à l'archéologie des documents précieux et pleins d'intérêt. C'est un anneau de plus ajouté à la série des évolutions accomplies dans l'histoire de l'homme. C'est aussi un rayon de lumière qui brille dans les ombres des temps préhistoriques.

Les vestiges nombreux et remarquables de cette antique civilisation constituent un ensemble imposant, qui intéresse puissamment les études archéologiques. La découverte de nos stations a conduit à poser un grand nombre de questions qui s'agitent aujourd'hui parmi les savants spécialistes.

Une discussion particulière a pour objet les flèches à tranchant transversal, qui abondent dans nos stations. Plus de deux mille exemplaires ont été recueillis. Aucune autre exploration n'a donné une aussi abondante moisson. J'appellerai l'attention sur ce sujet.

La flèche à tranchant transversal est un modeste silex qui est, selon les uns, un instrument de l'époque de la pierre, et selon les autres, une flèche, un projectile se rattachant à la même période.

La forme de ce silex provoque peu l'attention ; aussi quelques archéologues refusaient-ils naguère d'y voir un travail intentionnel. Ce serait néanmoins volontairement fermer les yeux à la lumière que de les considérer comme de simples éclats. Aucun archéologue de quelque expérience ne songe plus maintenant à contester leur qualité d'instrument ou d'arme.

Pour rappeler l'idée que l'on s'en fait le plus généralement, nous dirons avec le professeur Nilsson : « Les flèches à tranchant trans-

« versal sont faites d'éclats brisés par le travers et dont les frag-
« ments ont été retaillés sur les bords. »

Je me hâte de le déclarer, je considère ces silex comme des armes, comme des projectiles. En un mot, ce sont bien des flèches à tranchant transversal. Il serait facile de citer, comme professant cette même opinion, un grand nombre de savants dont le nom fait autorité.

M. Chabas, égyptologue distingué, a parfaitement résumé la question dans ses études sur l'antiquité historique.

Il établit de la manière la plus positive que l'emploi du silex était général. Il faudrait pouvoir le citer entièrement, mais son travail est trop étendu pour qu'il puisse trouver sa place ici. On voit, dit-il, en Égypte même, des pointes de flèches de silex de formes diverses. M. Prisse en a figuré une dans ses monuments égyptiens.

Il ne sera pas inutile de citer la description de la flèche dans son état complet. Elle est en jonc et armée d'un silex aigu qui paraît être fixé au moyen d'un mastic. Mais la forme la plus remarquable est celle dont les musées de Leyde, du Louvre et de Berlin possèdent un assez grand nombre de spécimens.

Des monuments égyptiens représentent un chasseur poursuivant des animaux de grosse espèce. Le chasseur est armé, on le voit, dit M. Chabas ; l'arc est fortement bandé, à en juger par la courbure de ses deux extrémités, et l'archer, tandis qu'il décoche une flèche, tient entre les doigts deux autres flèches semblables.

Les détails dans lesquels M. Chabas entre ensuite démontrent la force de pénétration propre à ces projectiles. J'ajouterai, comme observation personnelle, que ces flèches, lorsqu'elles sont bien conservées, comme un grand nombre que j'ai par-devers moi, sont excessivement tranchantes et susceptibles de pénétrer dans le cuir des animaux.

J'ai déjà fait allusion à un chassseur représenté sur des monuments égyptiens. J'ajouterai cet autre détail : La momie d'un chasseur fournit un arc en bois et douze flèches de roseau avec extrémités en bois dur, armées de silex à tranchant transversal et de pointes latérales telles que nous les avons décrites plus haut. Ces rapprochements démontrent victorieusement que les flèches à tranchant transversal étaient employées comme projectiles. C'est pour ce motif que je n'ai pas hésité à préconiser les résultats de mes observations personnelles (pl. XI, fig. 1).

Des archéologues ont voulu reconnaître un instrument dans les silex à tranchant droit, prétendant en faire un usage tout différent

de celui de la flèche. Mais lors même qu'une main habile saurait en faire un emploi différent, la preuve ne serait pas irréfragable néanmoins. Par exemple, un soldat est attaqué dans l'intérieur d'une habitation, il a déposé ses armes, il saisit un couteau qui tombe sous sa main, il s'en sert avec dextérité et vigueur; s'ensuit-il que ce soit là son arme ordinaire? De même le brave soldat, après une longue lutte, dévoré par la faim, saisit son sabre pour enlever une tranche à un cheval qui a péri dans le combat; s'ensuit-il que le sabre, destiné à un usage plus glorieux, soit un couteau de boucher parce qu'on peut s'en servir utilement pour dépecer la viande?

Mes observations personnelles confirment les assertions de M. Nilsson et de M. Chabas.

Dès l'année 1872, j'avais trouvé à la surface du sol deux flèches à tranchant transversal. Depuis, j'en ai retrouvé dans les mêmes conditions un nombre assez considérable. Mais, presque simultanément dans une cinquantaine de grottes explorées à Courjeonnet et à Coizard, j'en ai rencontré plus de quatre cents se rapprochant toutes d'un type commun qui ne peut échapper à l'œil de l'observateur le plus ordinaire. La rareté de ces silex sur un sol qui en portait tant d'autres, leur abondance dans les grottes sépulcrales, m'avaient d'abord fait conjecturer un usage funéraire. Les hésitations de quelques savants, encore à la recherche d'une solution, semblaient autoriser de nouvelles études et encourager d'autres opinions.

Les savantes observations qui m'avaient déjà guidé trouvèrent leur complément dans une découverte que je fis au mois de juin 1872. Une grotte inconnue, dont rien n'accusait extérieurement la présence, avait été découverte. Elle était parfaitement intacte, des pierres habilement disposées formaient devant l'entrée une double fermeture très-solidement scellée. Tous les ossements contenus dans la grotte furent relevés avec précaution. Vingt-deux squelettes s'étendaient sur le sol et avaient été superposés. Parmi ces ossements régulièrement disposés et conservant pour la plupart leurs rapports anatomiques, se trouvait une vertèbre humaine percée d'une de ces flèches à tranchant transversal (fig. 2). Le projectile était profondément engagé dans l'os et bien adhérent. Ce n'est certainement pas tirer une conclusion exagérée que de voir une détermination de l'emploi des flèches à tranchant transversal dans ce fait indiscutable, constaté dans des circonstances qui lui donnent une grande autorité. La grotte qui a donné cette vertèbre était jonchée pour ainsi dire de ces flèches. Toutes se rencontraient dans la couche de poussière qui couvrait le sol sous les ossements accumulés. Cette poussière n'était

évidemment que le résultat de la décomposition des substances charnues qui avaient été percées pendant la vie. Les sujets qui avaient été déposés dans cette grotte affectaient une disposition déjà remarquée dans le groupe de Coizard. Cette disposition spéciale, insolite, exceptionnelle, n'avait été observée que trois fois à l'époque de la découverte. Les sépultures avaient été faites simultanément. On peut donc en conclure que c'étaient les restes de guerriers déposés dans la grotte après quelques sanglantes collisions, que les flèches avaient pénétré dans leurs corps pendant la lutte et qu'elles étaient restées dans les blessures qu'elles avaient faites en donnant la mort.

M. Lartet trouva une vertèbre de renne percée d'une pointe en silex. Il en conclut que cette pointe était employée comme projectile. Ses conclusions furent admises, et de savants paléontologistes ont enregistré la découverte de M. Lartet dans leurs ouvrages, en lui conservant toute la signification qu'elle avait aux yeux de l'illustre savant.

Dans un entretien avec M. Steenstrup sur le sujet qui nous occupe, j'ai été impressionné par l'accent de conviction avec lequel ce savant parlait de nos silex comme projectiles.

La vertèbre percée d'une flèche à tranchant transversal n'est pas le motif unique qui détermine dans nos recherches l'emploi de ce silex comme projectile. Les deux mille spécimens que j'ai recueillis apportaient pour ainsi dire chacun un renseignement. Ils étaient très-nombreux dans les grottes où tous les sujets étaient adultes et paraissaient avoir été déposés simultanément. Lorsque le corps reposait simplement sur le sol sans avoir été recouvert, les flèches se trouvaient invariablement au-dessous des ossements et jamais hors du périmètre des corps. Elles étaient donc adhérentes et fixées dans toutes les parties du corps indistinctement, bien qu'elles fussent plus nombreuses dans les régions abdominales.

Un autre fait s'est présenté dans des conditions qui ne sont pas moins instructives. Dans une grotte découverte à Villevenard, j'ai examiné un squelette étendu sur le sol de la manière la plus régulière. La tête, les reins, les pieds reposaient sur des pierres plates; après la décomposition des chairs, les vertèbres cervicales s'étaient détachées de la tête, qui conservait encore sa position sur la pierre plate destinée à la recevoir. Le crâne n'avait fait aucun mouvement, il reposait sur le trou occipital. Il renfermait dans sa cavité trois flèches à tranchant transversal, protégées par la partie supérieure du crâne, qui était tombée par suite de la décomposition des pariétaux. La présence de ces silex exige une explication. Comment s'é-

taient-ils introduits dans le crâne? Ils n'avaient certainement pu pénétrer par le trou occipital. Cette ouverture était parfaitement obstruée par le fait de son application exacte à la surface de la pierre plate, le crâne étant resté immobile à sa place primitive. L'aire de la grotte ne portait aucun corps étranger. La grotte était une de celles où les sujets avaient été simplement déposés sans être recouverts de cendre ou de terre douce. Il est donc évident que les flèches étaient engagées dans les parties latérales de la tête qui s'étaient précipitées à l'intérieur par suite de la décomposition du crâne.

L'éloignement des sujets placés du côté opposé ne permet pas de supposer que les flèches venaient du voisinage. Le squelette dont le crâne contenait les flèches était seul de son côté ; il est impossible d'expliquer l'introduction des flèches par un accident fortuit.

Un autre groupe m'a fourni l'occasion d'observer un fait qui concourt à la même démonstration. Une flèche à tranchant transversal se présentait entre deux vertèbres dorsales, dans la partie interne. Comment se trouvait-elle ainsi engagée? Elle était placée parfaitement de sorte qu'il aurait été impossible d'admettre qu'elle avait pénétré fortuitement par les côtés. L'idée de ce moyen d'introduction peut se présenter à l'esprit lorsqu'on est en présence d'un squelette ; mais si l'on songe que les sujets ont été déposés dans les grottes, possédant toutes les parties musculaires, la supposition devient impossible.

A la fin de l'année dernière, j'avais ouvert une grotte appartenant à une autre station pareillement située sur le territoire de Villevenard. Cette grotte renfermait certainement au moins une trentaine de sujets, tous adultes et accusant par la charpente osseuse des individus robustes. La grotte était purement sépulcrale ; il n'y restait pas le moindre vide. Les corps stratifiés étaient séparés par des dalles minces et une couche de terre empruntée au voisinage. Soixante-treize flèches à tranchant transversal ont été recueillies. Le plus grand nombre offrait, par les situations constatées, un enseignement. Les flèches occupaient des places qui démontrent qu'elles avaient été engagées dans les corps déposés dans la grotte. Elles se rencontraient presque partout, mais les régions thoraciques et abdominales étaient plus abondamment pourvues. Une flèche reposait sur la face interne de l'iliaque d'un sujet, dont les relations anatomiques n'avaient éprouvé aucun trouble. Quelques crânes offraient des flèches dans un état de contiguïté remarquable, d'autres les contenaient intérieurement.

Ces faits ont certainement une valeur digne de fixer l'attention et de provoquer de nouvelles études qui auront, j'en suis persuadé, pour résultat de trancher la question d'une manière définitive.

Ce n'est pas seulement contre l'espèce humaine que la flèche à tranchant transversal était employée. Si l'homme de l'âge de pierre avait des ennemis à combattre parmi ses semblables, il éprouvait aussi la nécessité de se défendre contre les animaux et souvent aussi de les attaquer pour les faire servir à son alimentation ou à d'autres besoins presque aussi impérieux. La preuve se trouve dans la rencontre d'une flèche trouvée dans un squelette de blaireau. L'animal blessé avait été mourir dans une grotte commencée, mais abandonnée probablement parce que la craie n'était pas solide. Une couche d'environ cinquante centimètres de craie recouvrait l'animal ; cette craie pure, sans mélange, s'était détachée de la partie supérieure. Elle n'avait en outre subi aucun remaniement depuis l'époque où l'animal s'était introduit, car les ossements conservaient leurs rapports anatomiques.

Les observations qui viennent d'être mentionnées m'ont engagé à fixer mon attention sur un autre point qui offre un véritable intérêt. J'ai formé une série graduée de nos flèches, depuis le type le plus infime jusqu'au modèle le plus considérable par son poids et sa longueur. Et je suis ainsi parvenu à former une collection de vingt et une flèches, dont la plus petite pèse quatre décigrammes et mesure un centimètre quatre millimètres (fig. 3). La plus longue pèse quatre grammes trois décigrammes et mesure quatre centimètres six millimètres. Entre ces poids et ces longueurs, nous avons des progressions régulières. Cependant les plus pesantes n'atteignent pas toutes la longueur extrême que nous avons signalée ; mais elles n'en rentrent pas moins dans l'ensemble d'une balistique raisonnée qui savait tenir compte du poids des projectiles. Tout le monde sait, en effet, que sous l'impulsion d'une force égale, la vitesse du projectile est proportionnée à son poids, et qu'une légère différence dans la longueur ne saurait modifier la trajectoire, puisque les diverses particules matérielles du projectile sont le point d'application de la pesanteur et que le poids n'est rien autre chose que la résultante de toutes les forces appliquées à chacun de ces éléments. La forme plus ou moins longue de ces flèches de même poids ne saurait donc empêcher de les rattacher à un ensemble régulier et calculé. L'usage spécial auquel elles pourraient être destinées suffirait pour expliquer les dimensions exceptionnelles. Les archers préhistoriques, dont plusieurs savants ont préconisé la force et la dextérité, avaient donc pourvu leur petit ar-

senal d'une série de flèches proportionnées à la trajectoire qu'ils se proposaient de décrire.

En comparant le nombre de ces flèches à tranchant transversal avec le nombre si restreint des autres flèches en amande, à ailes et à soie, qui sont le plus souvent de véritables objets d'art par la finesse de leur travail, nous nous rallions à l'opinion de ceux qui considèrent la flèche à ailes très-ouvragée comme un objet de luxe et non comme l'arme ordinaire. Nous serions peu ébranlés si on nous objectait la rareté de nos pointes. En réalité, elles ne sont pas rares. Mais souvent la forme de ces silex est si modeste, qu'ils ont échappé à l'attention. Ils sont en outre si peu connus encore qu'il ne nous serait pas difficile de citer des hommes qui s'occupent spécialement de silex, qui refusaient naguère de les admettre comme offrant le résultat d'un travail intentionnel.

Récemment, en visitant le musée de Namur, si soigneusement organisé, un savant distingué, M. Steenstrup, remarqua dans un tiroir, et mélangées à des silex sans intérêt, plusieurs flèches à tranchant transversal qui n'étaient nullement classées, et reléguées parmi les objets sans valeur.

Il n'est donc pas étonnant qu'elles aient passé presque inaperçues. Comment expliquer la rareté des autres flèches dans les stations de l'importance de celles que nous avons découvertes et si riches en instruments de tout genre? Si nous rappelons que nous avons trouvé une de ces flèches en losange finement travaillée, placée parallèlement au tibia d'un squelette de nos grottes, on sera de plus en plus porté à conclure qu'elles pouvaient être des ornements, des signes de distinction, des objets votifs, mais nullement des armes ordinaires. Effectivement, elles étaient moins susceptibles de pénétrer que les flèches à tranchant transversal. J'engage les archéologues qui s'occupent de la question à faire des expériences comparatives, et si la plus ou moins grande aptitude à pénétrer dans la peau des animaux doit être le critérium pour distinguer l'arme, le projectile, je ne doute point que l'expérience soit favorable aux flèches à tranchant transversal.

La question relative aux flèches à tranchant transversal, comme je l'ai déjà dit, est un des sujets qui ressortent des découvertes des stations préhistoriques de la Marne. Mais il n'est pas certainement le plus intéressant; il a été choisi parce qu'il était le plus facile à circonscrire dans les limites du temps assigné aux lectures.

Les nombreuses grottes artificielles que j'ai explorées posent la question si intéressante du troglodytisme à l'époque de la pierre polie,

Les sculptures si remarquables qui ornent plusieurs grottes inspirent pour le moins des doutes sur l'absence de l'art à l'époque de la pierre polie. Elles tendent de plus à l'affirmer, puisque les faits répétés prennent une valeur sérieuse.

Dans l'intérêt des archéologues, je dirai en terminant que les cent vingt grottes que j'ai explorées ont donné un outillage très-intéressant et fort varié. Je ne crois pas que l'on puisse mieux juger l'industrie à l'époque de la pierre polie, qu'en visitant nos grottes et les collections qui en proviennent.

JOSEPH DE BAYE.

INSCRIPTIONS GRECQUES

DÉCOUVERTES DANS L'ILE DE THASOS

(*Suite et fin*) (1)

Déterrée dans un champ, où il y avait d'anciens tombeaux.

ΑΣΣΚΛΗΠΙΑΚΟΣ
ΜΗΤΡΟΔΩΡΟΥ ΠΡΩΤΟΓΟΝΟΣ
ΠΡΟΣΦΙΛΗΣ ΑΠΕΛΕΥΟΣΙΟΣΕΤ ΚΒ
ΧΕΡΕ ΧΑΙΡΕ
ΝΕΙΚΟΜΑΧΟΣ ΜΗΤΡΟΔΩ
ΡΟΥ ΧΑΙΡΕ

Ἀσσκληπίακος (2)
Μητροδώρου,
προσφιλὴς
χερε (χαῖρε).
Νεικόμαχος (3) Μητροδώ-
ρου, χαῖρε.

Πρωτόγονος (4)
Ἀπελευόσιος ἐτ(ῶ) κϐ'.
Χαῖρε.

Sur un tombeau; était entièrement effacée. Je l'ai fait revenir en frottant avec du sable et de l'eau.

...ΑΓΟΡΟΥΑΡΤΟΠΟΙΟΕΘΗΚΑΤΗΝCΟΡΟΝΕΑΥΤΩΚΑΙΤΗΓ
ΥΝΑΙΚΙ

(1) Voir le numéro de mai.

(2) Rien de si fréquent que les deux sigma suivis d'une consonne. On ne connaissait que l'adjectif ἀσκληπιακὸς dérivé d'Ἀσκληπιός.

(3) ει pour ι est très-fréquent.

(4) N'était pas connu comme nom propre.

...ΟΚΛΗΚΑΙΤΕΚΝΟΙΣΕΜΟΙΣΟΣΔΑΝΕΤΕΡΟΣΑΝΟΙΣΗΔΩΣΕΙΤ
ΗΠΟΛΕΙ
ΧΡΥΣΟΥΣΕΚΑΤΟΝΑΣΠΡΟΥΣ

Ὁ δεῖνα τοῦ Δι]αγόρου (1) ἀρτοποιὸς ἔθηκα τὴν σορὸν ἑαυτῷ καὶ τῇ γυναῖκι Θε]οκλῇ καὶ τέκνοις ἐμοῖς · ὃς δ' ἂν ἕτερος ἀνοίσῃ, δώσει τῇ πόλει χρυσοῦς ἑκατὸν ἀσπρούς.

Trouvée parmi des débris de tombes.

ΘΕΟΔΟΤΟΥΠΑ	Θεοδότου Πα...
ΧΑΙΡΕ ΧΑΙΡΕ	χαῖρε, χαῖρε.

Je n'ai pas rencontré un autre exemple de la formule χαῖρε, χαῖρε, répétée deux fois. Peut-être y avait-il deux personnages différents. Les lettres Πα... seraient le commencement du nom du second.

Les quatre dernières lignes de la suivante sont entourées d'un carré servant d'ornement.

ΠΡΟΣΦΙΛΗΣΧΑΙΡΕ	προσφιλὴς χαῖρε.
ΤΟΓΚΟΣ	Τόγκος
ΜΕΣΤΟΥ	Μέστου,
ΠΡΟΣΦΙΛΗΣ	προσφιλὴς
ΧΑΙΡΕ	χαῖρε.

Le nom inconnu Τόγκος rappelle le Τόγγιος de Flav. Josèphe, *Arch.*, XIV, 10, 13.

Dans la suivante, la seconde ligne comprend le nom ΠΑΡΑΜΟΝΟΥ.

ΣΤΥΚΡ . ΦΙΛΙΠΠΟΥ ΠΑ Ν
ΧΑΙΡΕ ΟΚΑΙΠΥΛΔΩΡΟΣΠΡΟΣΦΙΛΗΣ ΟΣ ΩΛΗ
ΠΑΡΑΜΟΝΟΥ
ΧΑΙΡΕ ΠΡΟΣΦΙΛΗΣ
ΑΡΕΤΗ ΧΑΙΡΕ
ΠΑΡΑΜΟΝΟΥ ΘΗ · ΝΟΥΣ
Ο · ΡΕΙΑ ΑΡΕΤΙ
ΦΙΛΙΠΠΟΣ
ΑΣΤΥΧΡΩΝΤΟΣ

Α]στυκρ[άτης Φιλίππου Πα.....

(1) Ou tout autre comme Δημαγόρου, etc.

χαῖρε.	ὁ καὶ Πυλ[ό]δωρος	προσφιλὴς	Παραμόνου,
	χαῖρε.		προσφιλὴς,
	Ἀρέτη		χαῖρε.
	Παραμόνου		
	Ὀκρεία	Ἀρέτη[ς	
		Φίλιππος	
		Ἀστυχρῶντος.	

Nous avons là un tombeau de famille, sur lequel les noms des membres ont été inscrits d'une manière un peu confuse. Le nom Πυλόδωρος ou Πυλήδωρος, écrit ΠΥΛΔΩΡΟΣ sur le marbre, est inconnu. Faut-il corriger Πυθόδωρος ou Πολύδωρος, c'est ce qu'on ne saurait décider. On ne connaît pas non plus le nom Ἀστυχρῶν, qui est peut-être une corruption de Ἀστυκρέων. On remarquera dans l'inscription consacrée à ce dernier personnage l'emploi du C lunaire au lieu de la forme habituelle.

Dans un champ, sur un marbre que j'ai déterré.

ΑΜΦΙΘΑΛΗΣ ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ	ΝΙΚΑΓΟΡΑΣ
	. . . . .
	ΔΙΟΣΚΟΡΟΣ
	ΖΩΣΙΜΑΣ
Ἀμφιθάλης Ἀπολλωνίου.	Νικαγόρας.
	.....
	Διόσκορος.
	Ζωσιμᾶς.

Dans la partie gauche et au-dessous, des lettres illisibles.

Fragments divers.

Dans quelques-unes des inscriptions suivantes l'E a la forme d'un Σ tourné dans l'autre sens et dont le milieu est traversé par une petite barre. Nous avons adopté le Ƶ pour indiquer l'E.

⅂ΑΡΑΜΓ	ΚΡΑΤΗϹ
⅃N	
ΤΟΔΩΣƵΙΤ	το δώσει τ[ῇ
ƵΙΛΙΑ	πόλ]ει....

ΘΕΟ	WIEONE
Δ	ETEΩΓ
ΣΕΜΝΩΣΕ	σεμνῶς ε....
ΣΙ	σι.....
ΥΣ	.....υς
ΙΙΠΠΟΥ	Φιλ[ίππου
ΤΟΝΕΙΚΗΣ	...το νείκης
ΔΑΣΚΑΛΟΣ	..διδ]άσκαλος
ΣΑΠΑΙΔΑ	...σα παῖδα...

Paraît provenir d'une inscription métrique.

ΠΤΟΥΡΓΟΝ	λε]πτουργὸν
ΛΤΩΝΑΛΛΩΝ	δι]ὰ τῶν ἄλλων
ΘΥΓΑΤΡΙΖΑ	Θυγατρὶ ἑα[υτῶν]
ΔΙΑΚΑΙΤΟΙ	δια καὶ το[ὺς
.ΦΥΣΑΝΔΖ	....ους· ἂν δὲ
ΖΤΖΡ	ἕτερ.....

Dans le champ d'oliviers. Communiquée par M. Œconomidès.

La représentation figurée se compose de trois inscriptions funéraires, séparées l'une de l'autre par deux personnages qui ont l'air de tenir une guirlande, dans laquelle ils sont comme encadrés. Au-dessous de chacune, un cœur gravé.

Première inscription à gauche :

.....NATOCAI...ONΘOC	...νᾶτος Ἀ...ονθος?
ΧΑΙΡΕ	χαῖρε.

Inscription du milieu :

ΖΠΙΓΟΝΗCΛΑΚΖΔΟΝΙΚΟΥ	Ἐπιγόνης Λακεδονίκου
ΕΤΩΝ·Ι·	ἐτῶν ι.
ΕΥΦΡΟCΥΝΗΓΛΑΥΚΙΟΥ	Εὐφροσύνη Γλαυκίου,
ΧΑΙΡΕ.	χαῖρε.

Peut-être au lieu de Λακεδονίκου faut-il lire Μακεδονίκου. On remarquera la variété de forme pour l'epsilon, Ζ et Ε, variété qui n'existe peut-être pas sur le marbre.

Inscription à droite :

ЄΡΩCΑΡΙCΤΩΝΟΟC	Ἔρως Ἀριστώνοος,
ΧΑΙΡЄ	χαῖρε.

Ἀριστῶνοος est une faute pour Ἀρίστωνος.

Fragments trouvés il y a quelques années et communiqués par M. Œconomidès, qui m'annonçait en même temps la découverte d'un morceau remarquable de sculpture; c'était un pied provenant d'une statue de petite dimension.

ΔΗΜΗΣ	Δήμης
ΒΙΩΝΟΣ	Βίωνος.

Paraît être d'une bonne époque d'après la forme du Σ.

Sur un marbre cassé par le milieu.

ΠΑΙΣΤΡΑΤΟΣ ΚΤΗΣΙΦΩΝΤΟΣΠΡΕ ΣΒΥΤΕ
ΠΑΙΣΤΡΑΤΟΣ ΚΤΗΣΙΦΩΝΤΟ Σ
ΝΕΩΤΕΡΟΣ

Παίστρατος Κτησιφῶντος πρεσβύτε[ρος.
Παίστρατος Κτησιφῶντος
νεώτερος.

Sur un vieux mur.

ΧΡΥΣΓ	ΗΜΑΓΩΣ
ΣΤΗΛΣ	

Sur un fragment de fût en marbre qui probablement était sur monté d'une colonne.

ΗΡΟΔΟΤΟΥΗΡΩΟ	Ἡροδότου ἥρως,
ΕΤΩΝ·Ι·	ἐτῶν ἰ.

Sur un marbre; lettres anciennes.

ΕΥΙΠΠΟΣΕΧΕ	Εὔιππος Ἔχε[χράτευς.
ΘΑΣΙΩΝΠΡΟΞ	Θασίων πρόξ[ενος.

On pourrait lire aussi Ἔχε[δήμου], nom qui se rencontre également dans mes listes thasiennes.

M. Œconomidès mentionne encore les marques ci-jointes qu'

a trouvées sur des marbres de la citadelle, dans le voisinage de la mer.

ΚΑ Ξ Ш

ΔΗ Ε Ш ΕV ΕΙ ΕΙ Π ΘΑΞ

VΕΙ ΙΞV ΟΣ ΟΣ ΟΣ Π VΕΙ ΦΙΓ.

Les copies des inscriptions suivantes m'ont été communiquées par le docteur Christidès.

Trouvée en 1861 dans le port de Panagia, avec l'aide des matelots et des médecins du bâtiment français l'*Eunomie*.

ΑΠΟΤΙΝΕΙΝΤΩΙ	ἀποτίνειν τῷ...
ΤΕΣΣΑΡΕΣΚΑΙΑΛΛ	τέσσαρες καὶ ἄλλ...
ΡΑΣΤΗΝΔΕ ΠΕ	ρας τήνδε [ἐ]πέ[θηκαν
ΚΑΙΕΠΙΓΡΑΦΗΝ	καὶ ἐπιγραφὴν...
ΨΗΦΙΣΜΑ	ψήφισμα.

ΜΙVΟΣ
ΦΙΛΕΩΝΙΔ ΟΣ — Φιλωνίδεος
ΤΟΥΣΦΑΙΡΟΥ — τοῦ Σφαίρου.

Dans un cercle.

Δι-	Διο-
ονύ-	νυσί
σιος	ου, χαῖρε.

ΖΩΣΙΜΟC ΠΑΝΤΑΛΕΜΟΥ ΧΑΙΡΕ
Ζώσιμος . Πανταλέμου χαῖρε.

ΦΑΥΣΤΟΣ ΜΞΣΤΞΙΔΟΣ ΠΡΟΣΦΙΛΗΣ ΧΑΙΡΞ
Φαύστος Μεστείδος προσφιλὴς χαῖρε.

ΜΟΝΟC	Παρά]μονος
ΟCΧΑΙΡΕ	ος χαῖρε.

ΛΙΑΞΛΙ	χία.....
ΦΙΞΞΑΥ	τ]οῖς ἑαυ[τοῦ]
ΣΗΑΝΟΙΣ	.....ανοις..
ΣΘΑΙΞΙΣΑΥ	ἐψηφί]σθαι εἰς αὐ[τὸν
ΔΗΝΑΡΙΑΣ	δηνάρια... .

ΙΑΦΙΔΙΠΠΟΥΓΥΝΗ	ιά Φιδίππου γυνὴ
ΩΝΤΟΣΤΟΥΑΡΧΕΛΕ	ῶντος τοῦ Ἀρχέλε[ω
ΗΣ ΑΣΑΕΝΕΚΑΥΣ	.....
ΩΣ...Ε..ΤΙΝΘΕ	

ΕΤΗ ΔΟΛΙΝΟΥΓΥ	Ἀρ]έτη Δολίνου γυ[νὴ,
ΡΟΣΦΙΛΗΣ ΧΑ	π]ροσφιλὴς χαῖρε.

Trouvée dans le monastère.

ΜΙΝΙΩΝΟΣΤΟΥ	Μινίωνος τοῦ
ΗΡΟΔΟΤΟΥ	Ἡροδότου
ΑΜΦΙΠΟΛΙΤΟΥ	Ἀμφιπολίτου.

E. MILLER.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE MAI

M. Jourdain lit un mémoire sur *la royauté et le droit populaire d'après les écrivains de la scolastique.*

Le R. P. Verdière fait une communication écrite sur *Leptis, patrie de Septime Sévère, de la branche punique des Basséens.*

M. Ravaisson met sous les yeux de l'Académie une photographie qui a été envoyée de Naples à M. Tarral, représentant une statue de marbre de quatre-vingt-dix centimètres de hauteur, trouvée l'année dernière à Pompéi et qui est la figure de Vénus. Cette Vénus est diadémée, deminue, la partie inférieure du corps enveloppée d'un manteau dont un pan revient sur le bras gauche. Elle tient une pomme dans la main gauche et s'appuie sur une statuette d'ancien style qui semble représenter une Junon. La tête et les mains de la Vénus sont des restaurations antiques. La statue et la statuette sont peintes de diverses couleurs. La Vénus a sur la tête un bandeau blanc; c'est le marbre à nu. Ses cheveux sont peints en jaune ainsi que la pomme; ses yeux en noir, si ce n'est peut-être en un bleu devenu noir. Sa draperie et celle de la petite Junon sont peintes en jaune au dehors, en vert clair au dedans. Les parties nues de la Vénus paraissent avoir été peintes en couleur de chair. C'est là un exemple très-curieux et le plus complet, peut-être, qui existe de la sculpture polychrome.

M. Perrot achève la lecture de son mémoire relatif à des *inscriptions trouvées sur les côtes de la mer Noire.*

L'Académie avait à se prononcer sur les candidatures au *prix Gobert.* Elle a décerné, à la presque unanimité, le premier prix à M. de Boislille, le second à M. Tuetey. M. de Boislille est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Chambres des comptes de Paris, pièces justificatives pour servir à l'histoire des premiers présidents* (1506-1791); 1 vol. in-4. L'ouvrage publié par M. Tuetey a pour titre : *Les Ecorcheurs sous Charles VII;* 2 vol. in-8.

Un membre de l'Académie était à élire à la place devenue vacante par la mort de M. Beulé. Nos lecteurs apprendront avec plaisir que c'est un des collaborateurs de la *Revue,* M. Heuzey, qui a été élu. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

On nous communique la note suivante :

« *Tombes de la Gravière, rue du Ladhoff* (*Colmar*), janvier et février 1874. — Dans une gravière située entre la dernière maison à gauche de la rue du Ladhoff et la route, et exploitée par le sieur Benoît Hauser, ont été découvertes plusieurs tombes intéressantes.

Une seule de ces tombes renfermait les restes de cinq individus. Cette tombe était composée de dalles brutes, formant sarcophage. Deux squelettes étaient couchés à l'intérieur, placés de manière à ce que la tête de l'un se trouvait aux pieds de l'autre ; auprès d'eux étaient déposés deux grands couteaux ou scramasax. A l'extérieur des dalles gisaient deux autres squelettes, placés un de chaque côté ; un cinquième était couché sur les pierres formant couvercle.

Une autre tombe, située à peu de distance de celle-ci, contenait un seul individu, au-dessus duquel étaient enfouis les ossements d'un cheval; on y a recueilli une longue épée en fer, des fragments de cuivre mince ciselé, un peigne en os avec ornements sculptés, une monnaie en or (tiers de sou d'or de Justinien Ier).

Les scramasax, ainsi que le peigne en os, caractérisent l'époque appelée *franque* par certains archéologues, *allémane* et *burgunde* par d'autres, et représentée dans nos environs par les tombes ouvertes à Colmar (construction du quartier de cavalerie) et principalement à Herrlisheim. A Herrlisheim, quand la tombe renferme des pierres, elles sont disposées plus irrégulièrement qu'ici et sans affecter la forme d'un sarcophage ; les scramasax sont quelquefois ployés, mais non généralement.

Un peigne en os, trouvé sur l'emplacement du quartier de cavalerie, est déjà déposé au musée. M. Fleischauer en possède un autre, trouvé à Herrlisheim ; il est d'une conservation remarquable et se rapproche entièrement, même dans ses détails de gravure, de celui trouvé rue du Ladhoff.

Tous les objets recueillis, ainsi que le crâne provenant de la seconde tombe, ont été acquis par la société Schœngauer et déposés au musée.

La pièce d'or est un tiers de sou d'or de Justinien Ier, 527-565 ap. J.-C. Elle est décrite dans Sabatier, *Monnaies byzantines* (n° 6) :

D. N. JVSTINIANVS. PP. AVG. Tête, etc.

℟. VICTORIA. AVGVSTORVM. Exergue : CONOB. Victoire à gauche, tenant palme et croix. A. WALTZ. »

—— Les fouilles entreprises sur l'emplacement du temple de Diane à Ephèse, l'une des sept merveilles du monde ancien, ont été menées vivement pendant les deux mois qui viennent de s'écouler, grâce au temps qui était exceptionnellement beau.

Le grand autel, déjà découvert, est maintenant complétement sorti des décombres.

M. Wood, l'investigateur anglais, a retrouvé les restes de trois temples distincts, de dates différentes. Parmi les débris de sculpture qui ont été recueillis, on remarque plusieurs têtes de lions et des morceaux de frise archaïque correspondant exactement à ceux envoyés l'année dernière au musée anglais.

M. Wood fait remarquer qu'il a trouvé des traces de couleur, surtout de vermillon et de bleu.

—— *Fouilles à Athènes.* — M. Em. Burnouf, dans une lettre adressée au ministre de l'instruction publique et communiquée à l'Académie dans sa séance du 20 mai, donne des nouvelles relatives aux fouilles qu'il a entreprises aux environs de l'ancienne acropole d'Athènes, sur l'emplacement du bastion d'Odyssée, dans le but de reconnaître l'escalier de Pan, l'une des deux montées de l'acropole, et la clepsydre, qui conduisait par des canaux l'eau en ville et principalement dans l'horloge d'Andronicos.

Aujourd'hui, M. Burnouf a réussi à reconnaître tous les détails des massifs de maçonnerie et des remblais, datant pour la plupart de 1821, qui remplissent le bastion et recouvrent l'escalier de la clepsydre. Il faudra employer la poudre ou la dynamite pour pénétrer jusqu'au niveau du sol antique, situé à plus de onze mètres du sol actuel. On s'est au préalable assuré qu'il n'y avait aucun risque à courir en faisant jouer la mine, c'est-à-dire que les massifs et les remblais ne contenaient aucun débris d'antiquité.

Les fouilles ont déjà découvert un fragment de statue que M. Burnouf assure être « un travail excellent, d'une très-bonne époque. » C'est un fragment d'une statue de Vénus demi-nue, ayant cinquante ou soixante centimètres de hauteur, comparable pour la beauté des formes à la Vénus de Milo. M. Burnouf offre d'en envoyer une copie en plâtre à M. Ravaisson pour le Musée du Louvre. Nous croyons que l'offre sera acceptée.

Revenant à l'ensemble de ses premières explorations, M. Burnouf annonce qu'il a rencontré l'ouverture de la clepsydre et la voûte qui recouvre l'escalier de Pan. Cette ouverture se trouve à la profondeur de onze mètres, dans une chapelle byzantine ; elle se présente sous la forme d'une margelle de puits. M. Piat, architecte de notre nouvelle école, s'est fait attacher par des cordes et est descendu dans l'excavation, qu'il a soigneu-

sement explorée. De la margelle à la surface de l'eau, il y a une distance de $5^m,70$; l'eau est profonde de $2^m,10$. Le diamètre du puits varie ; il devient très-spacieux dans le voisinage de l'eau. Dans cette partie, M. Piat a remarqué une grande entaille quadrangulaire qui s'enfonce sous le rocher de l'acropole.

M. Burnouf se propose d'ouvrir des trouées et des tranchées qui permettront d'étudier à la lumière du ciel l'escalier, la clepsydre et les aqueducs.

—— Nous trouvons dans un journal qui se publie à Trieste en langue grecque, la *Clio*, du 23 mai, un résumé emprunté au journal grec d'Athènes le *Soir*, de la convention conclue entre le gouvernement grec et le ministre de l'empire d'Allemagne à Athènes, relativement aux fouilles à entreprendre à Olympie. Nous traduisons ce document intéressant :

« I. Chacun des deux gouvernements nommera un commissaire chargé de la surveillance des travaux.

II. Les fouilles commenceront sur l'emplacement de l'ancien temple de Jupiter Olympien. Cependant les deux gouvernements pourront se concerter pour entreprendre d'autres fouilles dans d'autres parties du royaume hellénique.

III. Le gouvernement grec promet son entier concours au commissaire chargé de la surveillance des travaux, pour le recrutement des ouvriers, pour la fixation des salaires, pour le maintien du bon ordre et pour l'exécution des mesures prescrites par les commissaires. Au besoin, le gouvernement grec prêtera, pour l'exécution desdites mesures, l'appui de la force armée.

IV. Le gouvernement grec s'engage à indemniser à ses frais les propriétaires ou occupants de terrains vagues, qu'ils soient en friche ou en culture.

V. Le gouvernement allemand prend à sa charge les dépenses de l'entreprise, à savoir : les appointements des employés et le salaire des ouvriers.

VI. Le gouvernement allemand s'engage en outre à payer, jusqu'à concurrence de trois cents dragmes le stremma, les plantations et toute espèce de constructions existant sur des terres domaniales.

VII. Les travaux des fouilles ne pourront être en aucun cas ajournés ou empêchés à raison de résistances éventuelles ou de réclamations de la part des exploitants actuels des terres.

VIII. L'empire allemand se réserve le droit de déterminer dans la plaine d'Olympie les terrains où doivent avoir lieu les fouilles, ainsi que le droit de recruter et renvoyer les ouvriers, et de diriger tous les travaux.

IX. La Grèce restera en possession de toutes les œuvres de l'art ancien et de tous les autres objets qui pourront être mis au jour par les fouilles. De sa volonté seule dépendra la cession à l'Allemagne d'objets doubles ou semblables qui pourront être découverts.

X. L'Allemagne a le droit *exclusif* de prendre des empreintes de tous les

objets trouvés. Ce droit durera cinq années, à partir de la découverte desdits objets. Le gouvernement grec concède en outre à l'Allemagne le droit, non pas exclusif cependant, de prendre des empreintes de tous les objets antiques actuellement en sa possession, ainsi que de tous ceux qui pourront être découverts sur le sol hellénique, avec le concours de l'Allemagne.

XI. La Grèce et l'Allemagne se réservent le droit exclusif de publier les résultats scientifiques et artistiques des fouilles. Les publications auront lieu périodiquement à Athènes, en grec et aux frais de la Grèce. Elles se feront en Allemagne, en langue allemande, avec des planches et des figures qui seront gravées et exécutées seulement (*monon*) en Allemagne.

XII. La présente convention restera en vigueur pendant dix ans. Elle devra être soumise à l'approbation des Chambres législatives des deux pays. »

—— Nous avons reçu, après de longs retards, les trois premiers cahiers de l'*Archæologische Zeitung*, nouvelle série, tome sixième; il ne manque plus qu'un fascicule à l'année 1873 pour être complète. Au commencement de cette année, M. Richard Schœne a remplacé dans la direction de ce recueil M. Émile Hübner, obligé de se vouer tout entier aux travaux du *Corpus inscriptionum latinarum*. M. Schœne reste, à ce titre, seul associé à M. Ernest Curtius. Secondée par de nombreux recueils spéciaux, admirablement servie par les savants allemands qui habitent l'Italie et qui visitent l'Orient, par des correspondants instruits et toujours prêts à la renseigner, cette revue peut se renfermer, plus sévèrement que la nôtre, dans le domaine de l'antiquité classique.

Voici le sommaire de ces trois cahiers :

I-II. Ad. Michaelis. L'Intérieur d'une école attique d'après une coupe de Douris (planche 1).

A. Trendelenburg. L'Orientation du plan de Rome conservé au Capitole (pl. 2).

H. Heydemann. Vases en terre cuite de la Grande Grèce (pl. 69 de 1872).

F. Matz. Collections d'antiques en Angleterre (une vignette sur bois).

M. Frænkel. Pour expliquer la Vénus de Milo.

R. Weil. Légendes locales de la Phthiotide (une lithographie).

A. Lang. Classification de la poterie chypriote.

A. Trendelenburg. Frise pompéienne représentant des amours qui font la vendange (pl. 3).

O. Lüders. Éros dans la chambre nuptiale (pl. 4).

G. Hirschfeld. Un lékythos attique (pl. 5).

R. Schœne. Bas-relief votif de Mégare (pl. 6).

MÉLANGES ET NOUVELLES.

O. Lüders. Découvertes récentes dans le territoire de Décélie.

H. G. Lolling. Notes prises dans un voyage en Grèce.

W. Wattkiss Lloyd. Héraklès sur un scarabée (une vignette sur bois).

A. S. Murray. Sur le groupe consacré par Attale.

E. Hübner. L'Enseignement archéologique en Italie.

Séance solennelle de l'Institut archéologique à Rome.

Renseignements sur l'exploration de Samothrace, par M. Conze (tiré du *Bulletin de l'Académie de Vienne*).

Séances de la Société archéologique à Berlin (janvier à juin 1873).

III. K. Dilthey. Pan et Séléné (pl. 7, fig. 1). Ménélas et Hélène (pl. 7, fig. 2). Mort de Penthée (pl. 7, fig. 3).

O. Lüders. Une stèle funéraire d'Athènes (pl. 8).

R. Kékulé. Vase d'Euthymidès (pl. 9).

F. Adler. Athéna Promachos, statuette de bronze provenant d'Athènes (pl. 10).

J. Friedlænder. La Collection de médailles de Fox.

MÉLANGES ET NOUVELLES.

E. Bormann. Petite cruche avec inscription votive des provinces rhénanes (une gravure sur bois).

G. Hirschfeld. Découvertes au Pirée. Deux inscriptions antérieures à l'archontat d'Euclide. Inscriptions céramiques.

M. Frænkel. Pour expliquer la Vénus de Milo.

C. Curtius. Statue assise, archaïque, d'Arcadie. Renseignements sur les acquisitions récentes du Musée britannique.

Séances de la Société archéologique de Berlin (juillet et novembre 1873).

— On a fait à Rome, dans les fouilles de l'Esquilin, une curieuse découverte. On a trouvé dans une chambre romaine une corde en osier ou en paille, de la grosseur du doigt, faite comme nos cordes de chanvre et attachée à une pierre. C'était peut-être une fronde d'enfant. La corde, parfaitement conservée, figure maintenant dans les collections municipales, au milieu de la nombreuse collection des lampes, bronzes, terres cuites, trouvés dans les fouilles des nouveaux quartiers.

— Une lettre, écrite de Jérusalem à l'Académie des inscriptions par M. Clermont-Ganneau, à qui l'on doit la découverte de la stèle du roi moabite Mésa, signale la trouvaille d'une tête de marbre dans les décombres provenant d'un mur en démolition. Les traits sont énergiques et sentent si peu la convention qu'on reconnaît tout d'abord un portrait dans ce fragment. Le nez est très-aquilin; le visage est couvert d'une barbe courte et frisée; l'œil a une certaine expression de dureté; le regard est dirigé en haut; les prunelles ont été marquées par le sculpteur. Une épaisse chevelure couvre le cou et les oreilles. La tête est ceinte d'une couronne de laurier dont les deux bouts sont réunis par un camée sur lequel est gravé un aigle, symbole de la puissance souveraine. M. Clermont-Ganneau a pensé qu'il était en présence d'un débris de la statue élevée à l'empereur Hadrien dans le temple de Jupiter, construit par les Romains sur l'emplacement de l'ancien temple, après la défaite de Barkochébas. Mais, à en juger par les photographies du marbre, et comparaison faite des images de l'empereur en question avec le portrait que présente la tête dont il s'agit, M. de Longpérier a déclaré que ce portrait n'était point celui d'Hadrien. D'ailleurs, l'art semble d'une époque posté-

rieure au second siècle; il doit être antérieur toutefois à l'époque de Julien, bien que la tête ait une certaine ressemblance avec la physionomie de cet empereur. La couronne qui ceint la tête n'est pas de laurier, mais de métal, et pour en trouver une pareille sur la tête des empereurs, il faut descendre jusqu'au temps de Constantin. Apparemment cette couronne et ce camée sont des ornements sacerdotaux. Pour n'être pas le portrait d'Hadrien, la tête iconographique trouvée à Jérusalem n'en est pas moins un monument très-important, eu égard surtout à la rareté des sculptures provenant de la ville sainte.

— Parmi les objets recueillis dans les fouilles qui se font à Rome et qui, presque tous les jours, amènent la découverte de quelques objets intéressants, on signale comme la trouvaille la plus récente un magnifique buste de Matidia, épouse de Trajan, qui a été retrouvé intact et qui sera déposé dans le musée du palais Campidoglio.

— On vient de découvrir hors du faubourg des Ancêtres, à Belfort, à gauche de la route qui conduit à Valdoie, un cimetière qui, d'après les objets que les fouilles ont mis au jour, remonte évidemment à l'époque franque.

Les tombes sont orientées, la tête est tournée vers le levant, et le corps est placé entre deux rangées de pierres brutes. Ces pierres n'appartiennent pas au sol dans lequel l'enfouissement a eu lieu; elles sont poreuses et appartiennent au calcaire de Pérouse. On a dû les choisir dans un but de conservation pour les corps.

Au nombre des objets qui ont été retirés des tombes, il faut citer une belle fibule ornée de filigranes et de verroteries de couleur enchâssées; une grande boucle d'oreille en bronze avec crochet; une plaque de ceinturon en bronze avec dessins gravés en creux et ornée de boutons; elle présente des traces de damasquineries; une lance, une francisque, des glaives, un scramasax, des umbons de boucliers, des fragments de vases en terre fine et noirâtre, des grains en terre cuite et en verre émaillé provenant de colliers et de bracelets.

Les tombes sont nombreuses et sont creusées dans un sol parsemé de fragments de poterie romaine. Le cimetière franc, qui est du ve siècle, a ainsi remplacé des habitations gallo-romaines.

Des fouilles ultérieures mettront sans doute à découvert d'autres spécimens se rapportant à l'origine de notre histoire nationale et qui iront enrichir le musée naissant de la ville de Belfort. (*Journal de Belfort.*)

— Le *Jourval des Savants* publie dans son numéro de mai : *Agrologie*, par M. E. Chevreul; *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, par M. Ch. Levêque; *Les bronzes d'Osuna*, par M. Ch. Giraud, etc., etc.

BIBLIOGRAPHIE

De quelques thèses récemment présentées à la Faculté de Paris.

Xénophon, son caractère et son talent, étude morale et littéraire, thèse présentée par Alfred Croiset. Thorin, 1872, in-8.

De personis apud Aristophanem, disseruit A. Croiset. Thorin, 1872, in-8.

La Cyropédie, essai sur les idées morales et politiques de Xénophon, par M. Hémardinquer. Thorin, 1872, in-8.

De Apollinii Rhodii Argonauticis, scripsit M. Hémardinquer. Paris, Thorin, 1872.

Eschine l'orateur, thèse présentée par Ferdinand Castets. Thorin, 1872, in-8.

Sophoclem æqualium suorum mores in tragœdiis sæpius imitatum esse contenditur. Thesin latinam F. Castets proponebat. Thorin, 1872, in-8.

On sait quelle importance ont prise, depuis une trentaine d'années environ, les thèses présentées à la Faculté des lettres de Paris, ces thèses dont MM. Mourier et Deltour nous ont donné, en 1869, un si précieux catalogue (1). Beaucoup d'entre elles sont de vrais livres, qui ont conquis tout d'abord une légitime autorité et dont plusieurs, tenus par leurs auteurs au courant de la science, sont arrivés à une seconde édition; d'autres ont été le premier chapitre ou la première esquisse de travaux étendus, qui ont rempli toute la vie de savants éminents et les ont conduits à l'Institut. Il en est bien peu qui n'aient point quelque valeur, qui ne traitent avec intérêt de la critique et de l'histoire des lettres anciennes ou modernes, de l'histoire proprement dite, de la géographie, de la linguistique ou de la philosophie. Alors même que ces dissertations ne contiennent rien de bien nouveau, elles ont au moins l'avantage d'avoir forcé leurs auteurs à faire, ne fût-ce qu'une fois dans leur vie, acte de critiques, d'écrivains, d'érudits, à pratiquer par la plume et par la parole, dans le mémoire qu'ils rédigent, dans la discussion qu'ils soutiennent, ces méthodes qu'ils sont chargés d'enseigner à leurs élèves.

Peut-être y a-t-il quelque excès dans les proportions que prennent ces thèses depuis quelques années; peut-être y aurait-il quelque profit à conseiller aux candidats de se borner plus souvent à l'examen d'une question non encore éclaircie, d'une question restreinte et sévèrement définie. La

(1) *Notice sur le doctorat ès lettres, suivie du catalogue et de l'analyse des thèses latines et françaises* admises par les facultés des lettres depuis 1810, avec index et table alphabétique des docteurs, par M. A. H. Mourier et M. Deltour, 3e édition, 1869, Delalain, in-8.

note de l'imprimeur en serait fort réduite, ce qui, pour beaucoup de jeunes professeurs, ne serait pas un mince avantage, et la science y gagnerait peut-être; en faisant porter tous leurs efforts sur ce qui n'est pas encore suffisamment étudié, nos candidats au doctorat feraient plus de découvertes partielles, ajouteraient plus à ce qu'ont trouvé et pensé leurs devanciers. Ce qui nous frappe dans quelques-uns des travaux qui nous ont passé sous les yeux, c'est que les auteurs se croient obligés d'être complets à propos des écrivains dont ils s'occupent, de raconter toute leur biographie, d'étudier toute leur œuvre, de la juger au point de vue du goût; ils s'exposent ainsi à répéter souvent ce qui a été dit avant eux. Dans la vie, dans l'histoire des œuvres, dans la constitution du texte d'Apollonius, de Xénophon ou d'Eschine, bien des points restent encore douteux. Nous aurions préféré qu'au lieu d'embrasser ainsi tout entiers des monuments aussi considérables, MM. Hémardinquer, Croiset et Castets eussent limité leur tâche; peut-être leurs thèses y perdraient-elles comme agrément et facilité de lecture, mais il en resterait dans l'esprit du lecteur plus de résultats positifs. Dans la science de l'antiquité, il n'y a pas de petite question; chaque problème résolu se rattache aux problèmes voisins, en suggère ou en prépare la solution, et l'on a ainsi des séries de faits qui vont chaque jour s'élargissant et se complétant. De loin en loin, un esprit étendu et généralisateur groupe, dans un tableau d'ensemble, la somme des résultats acquis, dégage de tous ces travaux de détail l'idée, la vérité particulière qu'ils contiennent; mais est-il prudent, à ceux qui, la plupart, s'essayent pour la première fois à ces recherches quand ils présentent leurs thèses, de débuter par ces études d'un caractère très-général? Ne risquent-ils pas de rester ainsi superficiels, et de ne pas apporter leur pierre à cet édifice qui, depuis la renaissance des lettres, s'élève par l'effort commun et successif de tant de patients et laborieux ouvriers?

Nous ne pouvons avoir la prétention d'étudier en détail, dans ce recueil, les thèses dont le titre figure en tête de cet article; tout au plus nous sera-t-il permis de rassembler rapidement les notes que nous avons prises en lisant ces travaux, intéressants à divers titres. La France est d'ailleurs tout à fait dépourvue de ces recueils spéciaux qui abondent en Allemagne et qui se consacrent à l'analyse et à la discussion des travaux de philologie classique. Des mémoires comme ceux-ci ont coûté à leurs auteurs des mois et souvent des années de travail; il a fallu en payer les frais d'impression sur des économies péniblement amassées pendant la plus dure période d'un métier toujours mal rétribué; après tout cela, une fois passé le jour de la soutenance, ces essais, où plus d'un jeune homme de mérite a mis la première fleur de son talent et les prémices de son esprit, risquent aujourd'hui que personne, hors de l'enceinte de la Sorbonne, ne témoigne même de leur existence. Ils iront, sur les rayons de deux ou trois bibliothèques, prendre rang à la suite des thèses précédentes; on les trouvera parfois cités, dans quelque monographie, en note, au bas d'une

page, et, pour la plupart d'entre eux, tout sera dit. Il n'y a pas dix ans, nous possédions deux recueils, le *Journal général* et la *Revue de l'instruction publique*, qui rendaient le plus souvent compte des thèses et les signalaient tout au moins à l'attention de ceux qu'elles pouvaient intéresser; aujourd'hui, au bout d'un an, on risque de n'en retrouver la trace que dans la mémoire de quelques professeurs qui par devoir ont été appelés à lire et à discuter la thèse, des quelques habitués de la Sorbonne qui en suivent les séances. Presque seule sur la brèche et obligée de faire face de toutes parts, la *Revue critique* ne suffit point à sa tâche. On ne saura donc pas mauvais gré à la *Revue archéologique* de consacrer, quand elle le pourra, quelques lignes à des thèses soutenues devant la Faculté de Paris; même sommaire, même sévère, la critique vaut mieux, pour les auteurs, que le silence et l'oubli.

Dans le Xénophon de M. Croiset, il y a de la distinction et de la finesse, un talent réel d'exposition et de style; on comprendra que M. Jules Girard en ait accepté la dédicace. Toute la thèse est agréable et instructive; nous indiquerons pourtant ce qui nous a singulièrement frappé. Les sophistes (page 9) et leur rôle paraissent bien jugés, avec justesse et mesure. P. 28-29, M. Croiset observe très-bien que Xénophon, lorsqu'il a écrit la *Cyropédie*, a dû, pour composer son personnage de Cyrus l'ancien, faire plus d'un emprunt à ce Cyrus le jeune qu'il avait connu de près, et au souvenir qu'il en avait gardé. Le résumé des *Mémorables* (p. 61-117) est excellent. On ne goûtera pas moins les pages consacrées au dialogue intitulé *Hiéron*; M. Croiset montre comment Xénophon, « qui n'a pas le sens de la démocratie, » se forme peu à peu ce type tout idéal de roi qui remplit la Cyropédie. Il analyse et définit fort bien l'état que veut peindre Xénophon, « cette sorte de Salente » où se combinent, en proportions variables, la constitution de Sparte et des théories empruntées à l'enseignement moral de Socrate. L'analyse de l'*Economique*, qui remplit le chapitre V, n'est pas moins judicieuse et précise. P. 133, on remarquera un hommage mérité à la démocratie athénienne (1); la classe riche d'Athènes y est bien jugée. A ce propos, M. Croiset n'a-t-il pas tort de dire ailleurs (p. 7) que, du temps de la jeunesse de Xénophon, « l'aristocratie athénienne n'armait plus d'assassins contre les chefs populaires? » Et 411, n'est-ce point par une série d'assassinats, commandés par les clubs aristocratiques, que débute la révolution qui coûta la vie à l'orateur Antiphon?

Nous arrivons aux points sur lesquels nous ne serions pas tout à fait d'accord avec M. Croiset. Nous lui ferions deux reproches : le premier, c'est de ne pas accorder assez d'attention aux questions de critique et d'histoire; le second, c'est de trop admirer son auteur. Essayons de justifier rapidement ces deux reproches.

P. 10. D'après Photius, M. Croiset admet que Xénophon a compté parmi

(1) Cf. la note 28.

ses maîtres Isocrate; mais le témoignage de Photius, par lui-même, n'a qu'une bien faible autorité, et, si l'on y regarde d'un peu plus près, on reconnaît que ceci ne peut reposer que sur quelque confusion, qui provient peut-être même de l'erreur d'un copiste. Isocrate et Xénophon paraissent nés la même année, ou, en tout cas, ils appartiennent à la même génération. Dans ces conditions, on ne voit pas pourquoi le premier aurait rien enseigné au second; et la méprise devient plus évidente encore si l'on étudie la vie d'Isocrate.

Ce ne fut que plusieurs années après le rétablissement de la démocratie qu'Isocrate, ruiné par la guerre et ne tirant pas assez de profits du métier de logographe, se résolut à tirer parti de ses études et de son talent et à ouvrir une école; encore ne fut-ce pas à Athènes, mais à Chios qu'il la fonda; et Xénophon était alors, depuis quelque temps déjà, engagé dans une tout autre voie et attaché à la fortune d'Agésilas. M. Croiset a raison de regarder comme un conte la présence de Xénophon à Délium en 424; peut-être ferait-il bien de donner les raisons de son incrédulité et de montrer comment ce récit n'est qu'une contrefaçon d'un récit de Platon : chez celui-ci, Alcibiade raconte comment Socrate lui sauva la vie à Potidée; on n'a pas voulu, plus tard, que Socrate ait moins fait pour Xénophon que pour Alcibiade, et l'on a inventé cette anecdote que démentent à la fois l'âge de Xénophon et les détails très-authentiques que nous possédons sur les dangers que courut Socrate dans la retraite qui suivit la bataille de Délium.

M. Croiset, dans le résumé qu'il donne de l'*Anabase*, me paraît avoir été un peu dupe de Xénophon. A deux ou trois reprises, il parle de la *modestie* de Xénophon (1). Or, Xénophon me paraît avoir été tout le contraire d'un homme modeste, et, pas plus que les *Commentaires* de César, l'Anabase n'est un de ces livres que l'on peut manier sans prendre ses précautions et faire ses réserves. L'ouvrage est composé avec un art infini pour exagérer le rôle joué par Xénophon et rejeter dans l'ombre tous ceux qui ont concouru avec lui au salut de l'armée. L'Anabase, il serait amusant et facile de le montrer, n'est pas « un livre de bonne foi », mais l'œuvre ingénieuse et habile d'une vanité très-exigeante et très-chatouilleuse. Ni les contemporains, qui avaient entendu raconter l'aventure par ceux qui y avaient été mêlés, ni les historiens anciens tels que Diodore et Plutarque, qui avaient entre les mains bien d'autres documents que nous, n'admettent dans toute leur étendue les prétentions de Xénophon. Pour vous, et vous le répétez à plusieurs reprises (2), Xénophon est général en chef. Pour Diodore, après la mort des généraux pris par trahison, il n'y a pas d'autre commandant en chef que le Lacédémonien Chirisophe.

Que Xénophon soit rentré à Athènes après l'expédition des Dix mille et avant la sentence d'exil, c'est ce qui, malgré l'opinion de Letronne et de

(1) P. 23, 31, 35.
(2) P. 30, p. 4.

Grote, ne me paraît pas vraisemblable; mais les indices sont ici tellement légers qu'il y faudrait une longue discussion. Je me borne donc à indiquer le dissentiment qui me sépare ici de M. Croiset. Il en est de même pour l'authenticité du traité de la *République athénienne*, je suis étonné qu'avec la finesse de son goût M. Croiset n'ait pas senti toute la différence qui sépare ce petit livre des autres écrits politiques de Xénophon. Il y a là une subtile et hautaine ironie qui ne ressemble guère à la diffusion un peu banale, au sérieux un peu pédantesque, à la plaisanterie souvent un peu lourde des considérations politiques développées dans la Cyropédie ou dans le Hiéron; mais les raisons historiques me paraissent encore plus convaincantes. Ce que dit l'auteur du *Traité des tribunaux d'Athènes et de sa marine* me semble ne pouvoir s'appliquer qu'au premier empire maritime d'Athènes, à un temps où Xénophon n'était guère qu'un adolescent.

P. 160. A-t-on le droit de dire, comme M. Croiset, que Xénophon « déteste la démocratie athénienne »? En admettant même qu'il soit l'auteur du *Traité de la république d'Athènes*, l'expression pourrait encore paraître bien forte; mais en tout cas ce n'est pas là l'impression qui résulte des Helléniques. Dans ces deux premiers livres qui sont, à proprement parler, des *Attika*, il ne se montre pas homme de parti; quoique, selon toute apparence, sa naissance et son éducation le rapprochassent plutôt de l'aristocratie, il est bien plus sévère pour les Trente que pour les chefs de la démocratie, et il rend à ceux-ci, à propos de l'amnistie et de la fidélité avec laquelle le peuple l'observa, un hommage qui, d'après d'autres renseignements, semblerait plutôt exagéré qu'au-dessous de la vérité. Le vrai, c'est que Xénophon, pendant une partie de sa vie, devint, sous l'influence de l'admiration que lui inspirait Agésilas, fanatique de Sparte et presque indifférent aux destinées d'Athènes; mais rien ne prouve que la faction oligarchique ait eu ses sympathies, ni au commencement de sa carrière, alors qu'il en racontait le court et sanglant triomphe, ni plus tard, quand, après s'être tuée en se déshonorant de ses propres mains, elle n'était plus qu'un souvenir et, pour quelques-uns, un regret. L'idéal monarchique que concevait Xénophon lui paraissait également supérieur à ces deux formes du gouvernement républicain et l'empêchait de se passionner pour l'une plus que pour l'autre.

Je n'irai pas non plus aussi loin dans mon admiration pour Xénophon que M. Croiset. Il me semble qu'à l'étudier de si près je le prendrais en grippe plutôt que je ne m'attacherais à lui. Vous parlez (p. 216-217) « de veine épique », vous dites que Xénophon sait créer des personnages vivants; c'est ce que je n'ai pu trouver dans la Cyropédie. A commencer par Cyrus, tous les héros en sont de pâles et froides abstractions, de vrais fantômes. Ce don de la vie, Xénophon ne le possède, à un certain degré, que dans l'Anabase et dans les premiers livres des Helléniques, là où son imagination, naturellement assez pauvre, a été fortement saisie et remuée par les événements et en renvoie encore l'écho sincère. Mais dans la Cyropédie, rien de pareil, pas même dans l'épisode trop vanté de Panthée

et d'Abradate, le seul qui vienne rompre un peu la monotonie de ces batailles toujours gagnées d'avance, de ces dissertations sans fin ni trêve. Pour trouver « du charme et de la grâce » (p. 224) dans le babil enfantin de Cyrus, qui déjà moralise au sortir des langes et fait la leçon à son grand-père Astyage, il faut vraiment une grâce d'état. Au fond, on le devine plutôt que l'auteur ne l'avoue (p. 226-227), M. Croiset est de mon avis : la Cyropédie sera, si l'on veut, un chef-d'œuvre, mais c'est le chef-d'œuvre du genre ennuyeux. Pleine de mesure, la conclusion de l'essai définit bien le caractère et le talent de Xénophon. Un côté qui ne me paraît qu'indiqué, ce sont les idées religieuses, c'est la piété de Xénophon ; il y aurait eu quelques pages curieuses à écrire sur ce sujet. Xénophon est presque le seul dévot païen que nous offre l'antiquité classique; on aurait pu le rapprocher avec intérêt d'autres variétés du même type que nous présente la décadence du polythéisme, par exemple de l'Ælius Aristide des *Discours sacrés*.

Xénophon n'est, à tout prendre, dans le grand siècle d'Athènes, que le plus distingué des esprits médiocres. On éprouve donc quelque peine à le retrouver encore, à vivre encore avec lui dans la thèse de M. Hémardinquer. Pour se rassurer, il suffit d'ouvrir et de parcourir cet essai. C'est bien, comme l'indique le titre, l'étude et l'analyse de la Cyropédie qui en fait le fond; mais il semble que l'auteur, malgré l'admiration qu'il professe pour ce livre, ait craint l'ennui, danger presque inévitable d'un pareil commentaire, et qu'il ait cherché à distraire ses lecteurs en sortant sans cesse de son sujet. On n'imagine pas combien de noms, combien d'œuvres M. Hémardinquer trouve moyen de rappeler à propos de la Cyropédie; nous voyons défiler devant nous Mlle de Scudéry (p. 28), les Croisés (p. 35), Bossuet et Cromwell (p. 38), le savetier de La Fontaine (p. 43), le jeune Sévigné (p. 52), Louis XVI (p. 83), Agnès et Arnolphe (p. 114), le roi David (p. 198), Henriette de France (p. 297), etc., etc. J'en passe, et des meilleurs. Grâce à ces rapprochements inattendus, le volume s'enfle, il atteint plus de trois cents pages; comme il est écrit d'un style clair et correct, quoiqu'un peu pompeux, on le lit sans fatigue; mais quand on arrive au terme, on se demande pourquoi l'auteur a pris la plume et ce qu'il prétend nous apprendre. La conclusion est ce qu'il y a de mieux dans l'ouvrage; mais là même, que d'à-peu-près, de jugements et d'expressions qui pèchent par inexactitude! Nous ne relèverons qu'un de ces passages, qui donnera l'idée des autres que pourrait reprendre la critique. « Xénophon, dit M. Hémardinquer (p. 309), porte dans tous ses écrits, comme dans sa vie, cette bonne humeur inaltérable qu'il a prêtée à Cyrus. » Rien n'est moins vrai, sous cette forme absolue. Qu'est-ce que toute la dernière partie des Helléniques, celle qui est consacrée à la période de la puissance thébaine? C'est une œuvre de mauvaise humeur, d'amère et de persistante rancune. Xénophon ne peut pardonner aux Thébains et surtout à leurs chefs, à Épaminondas et à Pélopidas, d'avoir humilié sa chère Sparte et son héros Agésilas; pour les en punir, il déna-

ture leurs motifs, il dissimule leurs victoires, il tait leurs noms, en un mot, il altère et falsifie l'histoire.

Pour sujet de thèse latine, M. Hémardinquer avait pris les *Argonautiques* d'Apollonius de Rhodes. Cet ouvrage n'est jamais étudié dans les classes, ce qui n'a rien de surprenant; mais il pourrait, ce semble, figurer parfois avec profit dans les programmes de l'agrégation ou de la licence; il est en effet, avec Théocrite, le seul monument important de la poésie alexandrine que le temps ait épargné, et Virgile lui a fait trop d'emprunts pour qu'il n'y ait point souvent intérêt à comparer l'*Enéide* aux *Argonautiques*. On ne peut même bien comprendre la nature particulière et la savante originalité de l'art vigilien, si l'on néglige une des sources où il a puisé, poëte inspiré et vraiment épique par la sincérité et la profondeur du sentiment national qui l'anime, imitateur ingénieux par la manière dont il s'approprie les types et les formes de l'ancienne épopée, tout en y faisant entrer des éléments nouveaux que celle-ci ne lui offrait point, tels que la peinture de la passion amoureuse et de ses diverses phases. M. Hémardinquer a donc été heureusement inspiré en essayant de ramener l'attention sur ce poëte trop peu connu. Son travail est divisé en onze chapitres, dont voici la liste. 1. *De Alexandrinis poetis;* 2. *De Argonauticorum argumento;* 3. *De Diis;* 5. *De viris;* 5. *De mulieribus;* 6. *De naturæ et morum observatione;* 7. *De Callimacho;* 8. *De nonnullis narrationibus;* 9. *De Valerio Flacco;* 10. *De Argonauticorum sermone;* 11. *Conclusio* (178 pages).

Les chapitres purement littéraires, sur le sujet en lui-même, sur le caractère des dieux, des héros, des héroïnes qui figurent dans le poëme, sur le sentiment de la nature chez Callimaque et la forme de ses récits, paraissent judicieux et contiennent des observations intéressantes; mais combien est sec, faible et court le chapitre sur la langue des Argonautiques! N'est-il pas étrange aussi, dans une étude d'ensemble consacrée à un poëme aussi peu connu, de ne rien trouver ni sur les deux éditions qu'Apollonius paraît avoir données lui-même de son poëme, ni sur le nombre et l'état des manuscrits, ni sur le caractère des scholies qui nous sont arrivées avec l'ouvrage et qui contiennent un grand nombre de renseignements mythologiques, historiques et géographiques souvent fort précieux?

C'est aussi à l'étude de la poésie grecque que sont consacrées les thèses latines de MM. Croiset et Castets. M. Croiset prouve, en un excellent latin, d'une élégance sans prétention, que la comédie d'Aristophane n'est pas une comédie de caractère, mais une comédie de démonstration. Aristophane, dit-il, emploie pour atteindre son but deux espèces de moyens :

1° Un dialogue où est exposée et discutée en forme la thèse qui fait le sujet de la pièce;

2° Des événements qui naissent nécessairement d'une situation donnée.

Notre comédie est, montre-t-il, une comédie morale, ἠθική, tandis que celle d'Aristophane est une comédie de combat. Avec ses rares dons d'observation et d'imagination, Aristophane aurait été aussi capable que Mo-

lière de peindre des caractères; il l'a prouvé plus d'une fois, entraîné, si l'on peut ainsi parler, par la pente même de son génie. Démos, Strepsiade, Philocléon, Cléon, Lysistrate, sont des figures vivantes, dont les sentiments et les idées nous représentent une certaine forme de l'âme humaine, qu'expliquent la nature et le milieu, l'éducation et les habitudes. Ailleurs, au contraire, et le plus souvent, Aristophane se contente de mettre en scène des personnages qui n'ont rien de déterminé et d'individuel, de vrais mannequins, comme le Pseudartabas des *Acharniens*, comme, dans les *Oiseaux*, le poëte, le géomètre, le marchand de plébiscites, etc. Quand il agit ainsi, ce n'est point, son œuvre en témoigne assez, par incapacité de créer, c'est que les conditions de la comédie ancienne sont toutes différentes de celles que d'autres mœurs et d'autres temps ont faites à la comédie moderne. Ces observations nous paraissent justes; tout l'essai respire un vif sentiment du génie et de l'originalité d'Aristophane. Nous n'aurions à faire que peu de remarques, et qui portent sur des détails. Ainsi, parmi les caractères fortement dessinés ou puissamment ébauchés par Aristophane, pourquoi M. Croiset n'a-t-il pas indiqué le Dicéopolis des *Acharniens?* C'est pourtant un type bien original d'égoïsme naïf, de prosaïsme bourgeois, de bon sens gouailleur et sans noblesse. Nous regrettons aussi que M. Croiset n'ait même pas mentionné les fragments d'Aristophane; il y aurait trouvé plus d'une confirmation de sa thèse; il aurait montré ainsi que, comme les pièces conservées, les pièces perdues étaient aussi chacune un acte, une attaque dirigée contre tel ou tel personnage, tel ou tel parti, telle ou telle doctrine. Ainsi, comme nous le prouve un vers conservé et une phrase de Cicéron, il y avait une comédie qui avait pour but de combattre, en la tournant en ridicule, l'introduction dans la cité des cultes orientaux; on y voyait Sabazius, le Phrygien, le joueur de flûte, condamnés par un arrêt du tribunal, après de burlesques débats, et chassés ignominieusement de la ville où ils avaient cherché à s'impatroniser.

Nous n'insisterons pas sur la thèse latine de M. Castets. Le fond nous en paraît très-juste; mais est-ce aussi nouveau que l'auteur semble le croire dans son introduction? C'est un lieu commun aujourd'hui, pour tout critique avisé, qu'un poëte ne peut et ne pourra jamais, dans des cadres et sous des costumes divers, peindre que les sentiments et les idées de son temps.

C'est surtout dans sa thèse française que M. Castets a voulu donner sa mesure. Son étude sur l'orateur Eschine témoigne d'un long et patient travail, et même d'une connaissance des travaux antérieurs qui est d'autant plus méritoire que le jeune professeur préparait cet essai en province, loin des grandes bibliothèques et des secours qu'il aurait trouvés à Paris. Pour poursuivre ces recherches au milieu des devoirs d'un enseignement laborieux, et réunir les ouvrages spéciaux qu'il cite et qu'il a lus, il lui a fallu beaucoup de persévérance et de courage. Il nous serait aisé de lui indiquer des sources où il n'a pas puisé; mais ce serait un triomphe

trop facile; nous sommes bien plutôt disposé à nous étonner de le voir si bien au courant de ce qu'on appelle en Allemagne la littérature de son sujet. A cet égard, il est plus avancé, mieux informé que plus d'un docteur qui a préparé sa thèse à Paris, et qui a dédaigné des ressources qui s'offraient à lui de toutes part. Malgré toute l'estime que nous inspire un travail aussi consciencieux, nous ne sommes pas toujours du même avis que lui sur Eschine; nous le tenons pour un malhonnête homme, qui a mérité le mépris dont l'accable Démosthène; sur bien des points de détail nous aurions soit des réserves à faire, soit, croyons-nous, des erreurs à signaler; mais cette étude nous entraînerait trop loin, et c'est ailleurs que nous espérons pouvoir apprécier et discuter cet essai avec les égards et le soin qu'il mérite.

Arrivés au terme de cette revue, nous ne pouvons qu'exprimer de nouveau le regret que nous laissions percer en commençant. Sans doute il serait injuste de blâmer et de déclarer inutiles des travaux qui ont forcé quelques-uns de nos anciens élèves de l'École normale, quelques-uns des professeurs de nos lycées, à lire la plume à la main et d'un bout à l'autre Xénophon ou Eschine, Sophocle, Aristophane ou Apollonius de Rhodes; mais c'est surtout à leurs auteurs que profitent ces travaux. La connaissance de l'antiquité, il est permis de le penser, gagnerait plus à des recherches qui porteraient sur des écrivains moins connus, ou qui, dans les grands auteurs classiques, se prendraient à des questions d'authenticité ou de critique de texte, éclairciraient, à l'aide des inscriptions ou des monuments figurés, tel ou tel point resté obscur et douteux, ajouteraient enfin quelque chose, ne fût-ce qu'une page ou même qu'une ligne, au livre qu'ont ébauché les érudits de la renaissance et qu'ont poursuivi, sans que jamais il doive être achevé, les illustres philologues du XIXe siècle, inspirés de cet esprit nouveau qui fait de notre temps l'âge même de la critique et de l'histoire. Chez nous on veut trop embrasser, et l'on étreint mal; on a trop d'ambition, et l'on n'en a pas assez; il n'est presque personne qui ne se hasarde sans scrupule à recommencer pour son propre compte et à ses risques et périls la description de toute une province du passé humain; mais il est aussi bien peu de gens qui tiennent à explorer un pays nouveau, qui entreprennent de découvrir quelque chose, ne fût-ce qu'une touffe de gazon et une fleur cachée dans l'herbe. Nous voudrions voir un plus grand nombre de nos aspirants au doctorat s'engager dans cette voie et se souvenir des vers du poëte :

> In tenui labor; at tenuis non gloria, si quem
> Numina læva sinunt, auditque vocatus Apollo.

G. P.

Les Puits funéraires gallo-romains du Bernard (Vendée), par MM. l'abbé Baudry et Ballereau. 1 vol. gr. in-8, avec planches. La Roche-sur-Yon, Casté, 1873.

La découverte faite dans la commune du Bernard par M. l'abbé Baudry a vivement éveillé l'attention et a été justement considérée par les savants

les plus autorisés comme d'une haute importance. Les puits funéraires ne sont pas, à proprement parler, des nouveautés. M. Baudry rappelle ceux déjà connus en Italie, au mont Beuvray, près d'Autun, et dans un assez grand nombre de localités de la France; mais il constate que les premiers furent mis à jour sur le territoire du Bernard et, comme il le dit, « ont été le point de départ de la révélation de ces monuments au public. » L'auteur a trouvé d'ardents contradicteurs, mais aussi d'énergiques défenseurs, parmi lesquels on peut, au premier rang, citer M. Jules Quicherat. Il a pris la résolution de faire connaître dans les plus grands détails sa trouvaille, et il a eu l'heureuse fortune d'associer à son œuvre un artiste habile qui a rendu avec une grande exactitude les nombreux objets recueillis dans ces tombes.

Vingt-trois puits ont été reconnus au Bernard, contenant, outre des ossements d'hommes et d'animaux, des objets de toute nature, et il résulte des faits relevés par M. l'abbé Baudry qu'aucun doute ne peut raisonnablement s'élever sur l'usage de ces puits, qui sont bien des sépultures gallo-romaines à incinération. Le comité des travaux historiques s'est prononcé sur ce point, et M. Quicherat, rapporteur de cette importante question, l'a résolue dans le sens le plus affirmatif.

Ce livre a donc une partie scientifique et historique. Il est composé avec autant de soin que de netteté. M. l'abbé décrit chaque puits: des dessins reproduisent l'ensemble de chacun, et tous les objets qui y ont été recueillis. Il résume ses conclusions dans une forme claire et concise. Nous ne saurions trop recommander l'étude de ce travail, qui mérite d'être connu et éclaire d'un jour très-nouveau l'histoire des mœurs de nos pères.

E. DE B.

FIN DU VINGT-HUITIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE VINGT-SEPTIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE

LIVRAISON DE JANVIER.

I. — Étude de géographie ancienne. — La Station de Vorgium, déterminée au moyen de l'inscription itinéraire inédite de Maël-Carhaix (Côtes-du-Nord), par M. Robert Mowat 1

II. — Fouilles faites en Asie Mineure au frais de MM. les barons G. et E. de Rotshchild, par M. O. Rayet 9

III. — A Monsieur le président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Institut de France, par M. E. Coquart 22

IV. — L'Inscription d'Eschmounazar, lettre à M. Georges Perrot, par M. Ernest Renan 27

V. — Les Joyaux du duc de Guyenne (*suite et fin*), par M. Léopold Pannier 31

VI. — Inscriptions grecques découvertes en Égypte, par M. E. Miller 43

VII. — Succursale de l'École française d'Athènes, à Rome. — Cours d'archéologie, par M. Albert Dumont 57

Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de décembre) .. 65

Nouvelles archéologiques et correspondance 66

Bibliographie 69

Planche I. Bornes milliaires.

LIVRAISON DE FÉVRIER.

I. — Le Kestre ou Kestrosphendone (Note lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres), par M. Alexandre Bertrand 73

II. — Nouvelles inscriptions grecques de Chypre, par M. Georges Colonna Ceccaldi 79

III. — La Mosaïque de Sainte-Pudentienne à Rome, par M. Louis Lefort ... 96

IV. — Noms propres et diminutifs dans les inscriptions du temps des Romains aux Pays-Bas, par M. H. Kern 101

V. — Catalogue d'une collection d'intailles asiatiques, par M. le comte A. de Gobineau 111
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de janvier).... 126
Nouvelles archéologiques et correspondance..... 127
Bibliographie 134
Planches II. Kestre.
III. Base et stèles de Chypre.

LIVRAISON DE MARS.

I. — Inscriptions grecques découvertes en Égypte, par M. E. Miller..... 145
II. — Inventaires du trésor de Notre-Dame de Paris de 1343 et de 1416, publiés et annotés par M. G. Fagniez..... 157
III. — Une loi de la phonétique et de l'orthographe franque, par M. H. d'Arbois de Jubainville 166
IV. — L'Histoire de la monnaie romaine, par M. Mommsen..... 171
V. — Catalogue d'une collection d'intailles asiatiques (*suite*), par M. le comte A. de Gobineau..... 179
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de février)..... 191
Nouvelles archéologiques et correspondance..... 192
Bibliographie 201
Planches IV, V. Intailles asiatiques.

LIVRAISON D'AVRIL.

I. — Sépultures à incinération de Poggio Renzo, près Chiusi (Italie), par M. Alexandre Bertrand..... 209
II. — Carte archéologique du Dr Keller (Suisse orientale), par M. Pol Nicard..... 223
III. — Note sur le gros tournois, par MM. A. de Barthélemy et F. de Saulcy. 235
IV. — Catalogue d'une collection d'intailles asiatiques (*suite*), par M. le comte A. de Gobineau..... 238
V. — Inventaires du trésor de Notre-Dame de Paris (*suite*), par M. Gustave Fagniez..... 249
VI. — Extraits de l'Onomasticon de J. Pollux, par M. E. Miller..... 260
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de mars)..... 268
Nouvelles archéologiques et correspondance..... 269
Bibliographie 276
Planches VI et VII. Urnes cinéraires.

LIVRAISON DE MAI.

I. — Verres antiques trouvés en Algérie, par M. Ant. Héron de Villefosse..... 281
II. — Le Renne de Thaingen. Note lue à l'Académie des inscriptions le 6 mars 1874, par M. Alexandre Bertrand..... 290

III. — A M. le directeur de la *Revue archéologique*, par M. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE 308
IV. — Catalogue d'une collection d'intailles asiatiques (*suite*), par M. le comte A. DE GOBINEAU 310
V. — Inscriptions grecques découvertes dans l'île de Thasos, par M. E. MILLER 322
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois d'avril) 328
Nouvelles archéologiques et correspondance 329
Bibliographie 337
PLANCHES VIII et IX. Verres antiques.
X. Le Renne de Thaingen.

LIVRAISON DE JUIN.

I. — Découverte de la basilique de Sainte-Pétronille et du tombeau des martyrs Nérée et Achillée au cimetière de Domitille, par M. J. B. DE ROSSI 353
II. — Correspondance de Rome. — État actuel de la basilique de Sainte-Pétronille au cimetière de Domitille, près de Rome, par M. LOUIS LEFORT 372
III. — Catalogue d'une collection d'intailles asiatiques (*suite*), par M. le comte A. DE GOBINEAU 379
IV. — Inventaires du trésor de Notre-Dame de Paris (*suite*), par M. GUSTAVE FAGNIEZ 389
V. — Grottes de Baye. — Pointes de flèches en silex à tranchant transversal, par M. JOSEPH DE BAYE 401
VI. — Inscriptions grecques découvertes dans l'île de Thasos (*suite et fin*), par M. E. MILLER 409
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de mai) 416
Nouvelles archéologiques et correspondance 417
Bibliographie 423
PLANCHE XI. Pointes de flèches (grottes de Baye).

TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS

*** — L'Histoire de la monnaie romaine, p. 171-172 (mars).

*** — Choix de textes cunéiformes inédits ou incomplétement expliqués jusqu'à ce jour, par M. François Lenormant, p. 207-208 (Bibl.).

*** — Les Premières civilisations, études d'histoire et d'archéologie, par M. Fr. Lenormant, p. 280 (Bibl.).

A. B. — La Trustis et l'Antrustion royal sous les deux premières races, par M. Maximin Deloche, p. 69-70 (Bibl.).

A. B. — Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions, mois de décembre, p. 65 (janvier).—Mois de janvier, p. 126 (février). — Mois de février, p. 291 (mars). — Mois de mars, p. 268 (avril). — Mois d'avril, p. 328 (mai). — Mois de mai, p. 416 (juin).

Arbois de Jubainville (H. d'). — Une loi de la phonétique et de l'orthographe franque, p. 166-170 (mars). — A M. le Directeur de la *Revue archéologique*, p. 308-309 (mai). — Les Cités gallo-romaines de la Bretagne, par M. Aug. Longnon, p. 349-352 (Bibl.).

B. (E. de). — Les Puits funéraires gallo-romains du Bernard (Vendée), par MM. l'abbé Baudry et Ballereau, p. 431-432 (Bibl.).

Bailly (Anatole). — Grammaire grecque élémentaire rédigée d'après les plus récents travaux de philologie grecque et suivant les principes de la méthode comparative, p. 205-207 (Bibl. par M. C. E. R.).

Ballereau. — Les Puits funéraires gallo-romains du Bernard (Vendée), par MM. l'abbé Baudry et Ballereau, p. 431-432 (Bibl. par M. E. de B.).

Barthélemy (A. de). — Note sur le gros tournois, p. 235-237 (avril).

Barthélemy (E. de). — Dictionnaire topographique du département de la Dordogne, par le vicomte de Gourgues, p. 140-142 (Bibl.).

Baudry (abbé). — Les Puits funéraires gallo-romains du Bernard (Vendée), par MM. Ballereau et Baudry, p. 431-432 (Bibl. par M. E. de B.).

Baye (Joseph de). — Grottes de Baye. Pointes de flèches en silex à tranchant transversal, p. 401-408, pl. XI (juin).

Benndorf (Otto). — Griechische and Secilische Vasenbilder, herausgegeben, p. 143-144 (Bibl. par M. F. E.).

Bertrand (Alexandre). — Le Kestre ou Kestrosphendone. Note lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, p. 73-78, pl. II, 1 fig. (février). — Lettre de de M. l'abbé Chierici sur les bronzes étrusques, p. 127-128 (Nouv. et Corr.). — Grotte de Thaingen, p. 201 (Nouv. et Corr.). — Sépultures à incinération de Poggio Renzo, près Chiusi (Italie), p. 209-222, pl. VI-VII, 8 fig. (avril). — Le Renne de Thaingen. Note lue à l'Académie des inscriptions le 6 mars 1874, p. 290-307, pl. X (mai). — Sovra due dischi in bronzo antico italici del museo di Perugia e sovra l'arte ornamentale primitiva in Italia ed altre parti di Europa. Ricerche archeologiche comparative del conte Giancarlo Conestabile, p. 347-349 (Bibl.).

Blanche. — Forteresse de Schebtoun, p. 132-133 (Nouv. et Corr.).

Boucherie (A.) — Notices et extraits des manuscrits publiés par l'Académie des inscriptions, p. 138-140 (Bibl. par M. C. E. R.).

Burnouf (Émile). — Lettres sur un vase de la collection Schliemann, p. 128-130, 2 fig. (Nouv. et Corr.). — Fusaïole troyenne, p. 272, 2 fig. (Nouv. et Corr.).

Caffiaux (Henri). — Essai sur le régime économique, financier et industriel du Hainaut après son incorporation à la France, p. 70-72 (Bibl. par M. Louis Legrand).

Castets (Ferdinand). — Sophoclem æqualium suorum mores in tragœdiis sæ-

pius imitatum esse contenditur thesim latinam, p. 423-431 (Bibl. par M. G. P.). — Eschine l'orateur, thèse, p. 423-431 (Bibl. par M. G. P.).

C. E. R. — Notices et extraits des manuscrits publiés par l'Académie des inscriptions, par M. A. Boucherie, p. 138-149 (Bibl.). — Grammaire grecque élémentaire rédigée d'après les plus récents travaux de philologie grecque et suivant les principes de la méthode comparative, par Anatole Bailly, p. 205-207 (Bibl.).

Chardin (Ferd.). — Les Pipes romaines, p. 269 (Nouv. et Corr.).

Clermont-Ganneau. — Poteries moabites fausses, p. 130-131 (Nouv. et Corr.).

Cochet (l'abbé). — Trésor romain de Cailly (Seine-Inférieure), p. 195-196 (Nouv. et Corr.). — Les Fouilles d'Épouville, p. 330-331 (Nouv. et Corr.).

Colonna Ceccaldi (Georges). — Nouvelles inscriptions grecques de Chypre : Larnaca. Dali. Val de Lympia, p. 79-95, pl. III, 3 fig. (février). — Inscriptions grecques à Lycus, près Beyrouth, p. 273-273 (Nouv. et Corr.).

Conestabile (conte Giancarlo). — Sovra due dischi in bronzo antico italici del museo di Perugia e sovra l'arte ornamentale primitiva in Italia ed altre parti di Europa. Ricerche archeologiche comparative, p. 347-349 (Bibl. par M. Alexandre Bertrand).

Coquart (E.). — A Monsieur le président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Institut de France, p. 22-26 (janvier).

Croiset (Alfred). — De personis apud Aristophanem disseruit, p. 423-431 (Bibl. par M. G. P.).—De quelques thèses récemment présentées à la Faculté de Paris. Xénophon, son caractère et son talent, étude morale et littéraire, p. 423-431 (Bibl. par M. G. P.).

Deloche (Maximin). — La Trustis et l'Antrustion royal sous les deux premières races, p. 69-70 (Bibl. par M. A. B.).

Desjardins (Ernest). — Notice sur les monuments épigraphiques de Bavai et du musée de Douai, inscriptions, cachets d'oculistes, empreintes de potiers, voies romaines, p. 142-143 (Bibl. par M. G. P.).

Ducis. — Inscription romaine d'Annemasse, p. 66-67 (Nouv. et Corr.).

Dumont (Albert). — Succursale de l'École française d'Athènes. Cours d'archéologie, p. 57-64 (janvier).

Fagniez (Gustave). — Inventaires du trésor de Notre-Dame de Paris, de 1343 et de 1416, p. 157-165 (mars). — *Id.*, p. 249-259 (avril). — *Id.*, p. 389-400 (juin).

F. E. — Griechische und Sicilische Vasenbilder, herausgegeben von Otto Benndorf, p. 144-144 (Bibl.).

Foucart (P.). — Des associations religieuses chez les Grecs, thiases, éranes, orgéons, avec les inscriptions relatives à ces associations, p. 344-347 (Bibl. par M. L. H.).

Fournier (R.). — Circulaire sur les découvertes archéologiques faites dans la Creuse, p. 271-272 (Nouv. et Corr.).

Gaidoz (H.). — Lettre sur les pipes anciennes, p. 334-335 (Nouv. et Corr.).

Garnier (Ed.). — Dictionnaire de la langue française, par E. Littré, p. 337-344 (Bibl.).

Gidel (Ch.). — Recueil de chansons populaires grecques, publiées et traduites pour la première fois par Emile Legrand, p. 202-205 (Bibl.).

Gobineau (comte A. de). — Catalogue d'une collection d'intailles asiatiques. p. 111-125 (février); — p. 179-190, pl. IV et V (mars); — p. 238-248 (avril); — p. 310-321 (mai); — p. 379-388 (juin).

Gourgues (vicomte de). — Dictionnaire topographique du département de la Dordogne, p. 140-142 (Bibl. par M. E. de Barthelemy).

G. P. — Second cahier publié par la Société pour l'exploration de la Palestine, p. 68 (Nouv. et Corr.). — Ouverture du cours d'archéologie à la Bibliothèque nationale, p. 133 (Nouv. et Corr.). — Introduction to the science of religion, four lectures delivered at the Royal Institution, with two Essays on false analogies and the philosophy of mythology, by Max Müller, p. 134-137 (Bibl.). — Notice sur les monuments épigraphiques de Bavai et du musée de Douai, inscriptions, cachets d'oculistes, empreintes de potiers, voies romaines, par M. Ernest Desjardins, p. 142-143 (Bibl.).—De quelques thèses récemment présentées à la Faculté de Paris. Xénophon, son caractère et son talent, étude morale et littéraire, thèse présentée par Alfred Croiset, p. 423-431 (Bibl.). — Sophoclem æqualium suorum mores in tragœdiis sæpius imitatum esse contenditur. Thesin latinam, F. Castets, p. 423-431 (Bibl.). — Eschine l'orateur, thèse présentée par Ferdinand

CASTETS, p. 423-431 (Bibl.). — De Apollinii Rhodii Argonauticis, scripsit HÉMARDINQUER, p. 423-431 (Bibl.). — La Cyropédie, essai sur les idées morales et politiques de Xénophon, par HÉMARDINQUER, p. 423-431 (Bibl.). — De personis apud Aristophanem, disseruit A. CROISET; p. 423-431 (Bibl.).

HAVET (ERNEST). — Mémoire sur la date des écrits qui portent les noms de Bérose et de Manéthon, p. 276-277 (Bibl. par M. C. E. R.).

HÉMARDINQUER. — De Apollinii Rhodii Argonauticis, scripsit, p. 423-431 (Bibl. par M. G. P.). — La Cyropédie, essai sur les idées morales et politiques de Xénophon, p. 423-431 (Bibl. par M. G. P.).

HÉRON DE VILLEFOSSE (ANTOINE). — Inscription bilingue d'Aïn Youssef (province de Constantine), p. 131-132 (Nouv. et Corr.). — Verres antiques trouvés en Algérie, p. 281-289, pl. VIII et IX, 1 fig. (mai).

KERN (H.). — Noms propres et diminutifs dans les inscriptions du temps des Romains aux Pays-Bas, p. 101-110 (février).

LEFORT (LOUIS). — La Mosaïque de Sainte-Pudentienne à Rome, p. 96-100 (février). — Correspondance de Rome. État actuel de la basilique de Sainte-Pétronille au cimetière de Domitille, près de Rome, p. 372-378 (juin).

LEGRAND (LOUIS). — Essai sur le régime économique, financier et industriel du Hainaut après son incorporation à la France, par M. HENRI CAFFIAUX, p. 70-72 (Bibl.).

LEGRAND (ÉMILE). — Recueil de chansons populaires grecques, publiées et traduites pour la première fois, p. 202-205 (Bibl. par M. CH. GIDEL).

LELAURAIN. — Découvertes au Champ-du-Trésor, près Reims, p. 329 (Nouv. et Corr.).

LENORMANT (FRANÇOIS). — Choix de textes cunéiformes inédits ou incomplétement expliqués jusqu'à ce jour, p. 207-208 (Bibl. par M. ***). — Les Premières civilisations, études d'histoire et d'archéologie, p. 280 (Bibl. par M. ***).

L. H. — Des associations religieuses chez les Grecs, thiases, éranes, orgéons, avec les inscriptions relatives à ces associations, par M. P. FOUCART, p. 344-347 (Bibl.).

LITTRÉ (E.). — Dictionnaire de la langue française, p. 337-344 (Bibl. par M. ED. GARNIER).

LONGNON (AUG.). — Les Cités gallo-romaines de la Bretagne, p. 349-352 (Bibl. par M. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE).

MILLER (E.). — Inscriptions grecques découvertes en Egypte, p. 42-56 (janvier). — *Id.*, p. 145-156 (mars). — Extrait de l'Onomasticon de J. Pollux, p. 260-267 (avril). — Inscriptions grecques découvertes dans l'île de Thasos, p. 322-327 (mai). — (*Suite et fin*), p. 409-415 (juin).

MÜLLER (MAX). — Introduction to the science of religion, four lectures delivered at the Royal Institution, with two Essays on false analogies and the philosophy of mythology, p. 134-137 (Bibl. par M. G. P.).

MOWAT (ROBERT). — Étude de géographie ancienne. La Station de Vorgium déterminée au moyen de l'inscription itinéraire inédite de Maël-Carhaix (Côtes-du-Nord), p. 1-8, pl. I (janvier).

NICARD (POL). — Carte archéologique du Dr Keller (Suisse orientale), p. 223-234 (avril).

PANNIER (LÉOPOLD). — Les Joyaux du duc de Guyenne (*suite et fin*), p. 31-42 (janvier).

PARVILLE (HENRI DE). — Fouilles de MM. Lartet et Chaplain-Duparc, à Sorde, p. 332-333 (Nouv. et Corr.).

PERROT (G.). — K. B. STARK. Zwei Mithræen der Grossherzoglichen Alterthümersammlung in Karlsruhe, p. 277-279 (Bibl.). — K. B. STARK. Ueber Kunst und Kunstwissenschaft auf Deutschen Universitæten, p. 277-279 (Bibl.).

PIETTE (ED.). — Grotte de Lortet, p. 333-334 (Nouv. et Corr.).

RAYET (O.). — Fouilles faites en Asie Mineure aux frais de MM. les barons G. et E. de Rothschild, p. 9-21 (janvier).

R. (C. E.)—Mémoire sur la date des écrits qui portent les noms de Bérose et de Manéthon, par M. ERNEST HAVET, p. 276-277 (Bibl.).

RENAN (ERNEST). — L'Inscription d'Eschmounazar. Lettre à M. Georges Perrot, p. 27-30 (janvier).

REY (E. G.). — Inscriptions des ruines de Hosn Souleyman, p. 193 (Nouv. et Corr.).

ROSSI (J. B. DE). — Découverte de la basilique de Sainte-Pétronille et du tombeau des martyrs Nérée et Achillée au cimetière de Domitille, p. 353-371 (juin).

SAULCY (F. DE). — Note sur le gros tournois, p. 235-237 (avril).

STARK (K. B.). — Zwei Mithræen der Grossherzoglichen Alterthümersammlung in Karlsruhe, p. 277-279 (Bibl. par M. G. PERROT). — Ueber Kunst und Kunstwissenschaft auf Deutschen Universitæten, p. 277-279 (Bibl. par M. G. PERROT).

THUROT (CHARLES). — Jean, sire de Joinville. Histoire de saint Louis, Credo et Lettre à Louis X. Texte original, accompagné d'une traduction par M. NATALIS DE WAILLY, p. 137-138 (Bibl.).

WAILLY (NATALIS DE). — Jean, sire de Joinville. Histoire de saint Louis, Credo et Lettre à Louis X. Texte original, accompagné d'une traduction, p. 137-138 (Bibl. par M. CHARLES THUROT).

WALTZ (A.). — Tombes de la Gravière, rue du Ladhoff, Colmar, p. 417-418 (Nouv. et Corr.).

TABLE MÉTHODIQUE

I. SOCIÉTÉS ET NOUVELLES. — II. ÉGYPTE ET ORIENT.
III. GRÈCE. — IV. ITALIE. — V. FRANCE. — VI. PAYS DIVERS.
VII. BIBLIOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

I. SOCIÉTÉS ET NOUVELLES.

Nouvelles archéologiques et correspondance, p. 66-68 (janvier); — p. 127-133, 1 fig. (février); — p. 192-201 (mars); — p. 269-275, 2 fig. (avril); — p. 329-336 (mai); — p. 417-422 (juin).

Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions, par M. A. B., mois de décembre, p. 65 (janvier); — mois de janvier, p. 126 (février); — mois de février, p. 191 (mars); — mois de mars, p. 268 (avril); — mois d'avril, p. 328 (mai); — mois de mai, p. 416 (juin).

Notices et extraits des manuscrits publiés par l'Académie des inscriptions, par M. A. Boucherie, p. 138-140 (Bibl. par M. C. E. R.).

Congrès de Stockholm, p. 192-193 (Nouv. et Corr.).

Succursale de l'École française d'Athènes, à Rome. Cours d'archéologie, par M. Albert Dumont, p. 57-64 (janvier).

Ouverture du cours d'archéologie à la Bibliothèque nationale, par M. G. P., p. 133 (Nouv. et Corr.).

Mort de M. Beulé, nomination de M. Lenormant, p. 329 (Nouv. et Corr.).

Nécrologie de M. Gr. G. Pappadopoulo, p. 196-197 (Nouv. et Corr.).

Sommaires de publications archéologiques, p. 67-68 (Nouv. et Corr.); — *Id.*, p. 133 (Nouv. et Corr.); — *Id.*, p. 201 (Nouv. et Corr.); — *Id.*, p. 275 (Nouv. et Corr.); — *Id.*, p. 336 (Nouv. et Corr.); — *Id.*, p. 420, 421 et 422 (Nouv. et Corr.).

II. ÉGYPTE ET ORIENT.

Inscriptions grecques découvertes en Égypte, par M. E. Miller, p. 42-56 (janvier); — p. 145-156 (mars).

Forteresse de Schebtoun, par M. Blanche, p. 132-133 (Nouv. et Corr.).

Catalogue d'une collection d'intailles asiatiques, par M. le comte A. de Gobineau, p. 111-125 (février); — p. 179-190, pl. IV et V (mars); — p. 238-248 (avril); — p. 310-321 (mai); — p. 379-388 (juin).

Choix de textes cunéiformes inédits ou incomplétement expliqués jusqu'à ce jour, par M. François Lenormant, p. 207-208 (Bibl. par M. ***).

Découverte à Jérusalem, p. 421 (Nouv. et Corr.).

Second cahier publié par la Société pour l'exploration de la Palestine, par M. G. P., p. 68 (Nouv. et Corr.).

L'Inscription d'Eschmounazar. Lettre à M. Georges Perrot, par M. Ernest Renan, p. 27-30 (janvier).

Poteries moabites fausses, par M. Clermont-Ganneau, p. 130-131 (Nouv. et Corr.).

Inscriptions grecques à Lycus, près Beyrouth, par M. G. Colonna Ceccaldi, p. 273-275 (Nouv. et Corr.).

Inscriptions des ruines de Hosn Souleyman, par M. E. G. Rey, p. 193 (Nouv. et Corr.).

Fouilles Schliemann, p. 198-200 (Nouv. et Corr.).

Lettres sur un vase de la collection Schliemann, par M. Emile Burnouf, p. 128-130, 2 fig. (Nouv. et Corr.).

Fusaïole troyenne, par M. Émile Burnouf, p. 272, 2 fig. (Nouv. et Corr.).

Fouilles faites en Asie Mineure aux frais

de MM. les barons G. et E. de Rothschild, par M. O. Rayet, p. 9-21 (janvier).

Nouvelles inscriptions grecques de Chypre. Larnaca. Dali. Val de Lympia, par M. Georges Colonna Ceccaldi, p. 79-95, pl. III, 3 fig. (février).

III. GRÈCE.

Inscriptions grecques découvertes dans l'île de Thasos, par M. E. Miller, p. 322-327 (mai); — (*Suite et fin.*) p. 409-415 (juin).

A Monsieur le président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Institut de France, par M. E. Coquart, p. 22-26 (janvier).

Fouilles de Samothrace, p. 200-201 (Nouv. et Corr.).

Mission scientifique de Samothrace, p. 333 (Nouv. et Corr.).

Fouilles du temple de Diane à Éphèse, p. 418 (Nouv. et Corr.).

Fouilles à Athènes, p. 418-419 (Nouv. et Corr.).

Des associations religieuses chez les Grecs, thiases, éranes, orgéons, avec les inscriptions relatives à ces associations, par M. P. Foucart, p. 344-347 (Bibl. par M. L. H.).

Le Kestre ou kestrosphendone. Note lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par M. Alexandre Bertrand, p. 73-78, pl. II, 1 fig. (février).

Collection de monnaies de M. Philippe Margaritis, à Athènes, p. 270-271 (Nouv. et Corr.).

K. B. Stark. Zwei Mithræen der Grossherzoglichen Alterthümersammlung in Karlsruhe, p. 277-279 (Bibl. par M. G. Perrot).

Convention archéologique entre la Grèce et l'Allemagne, p. 419-420 (Nouv. et Corr.).

Griechische und Sicilische Vasenbilder, herausgegeben von Otto Benndorf, p. 143-144 (Bibl. par M. F. E.).

IV. ITALIE.

Caverne de Final-Marina, p. 331 (Nouv. et Corr.).

Fouilles à Pæstum et à Vélia, p. 194-195 (Nouv. et Corr.).

Sépultures à incinération de Poggio Renzo, près Chiusi (Italie), par M. Alexandre Bertrand, p. 209-222, pl. VI et VII, 8 fig. (avril).

Lettre de M. l'abbé Chierici sur les bronzes étrusques, par M. Alexandre Bertrand, p. 127-128 (Nouv. et Corr.).

Sovra due dischi in bronzo antico italici del museo di Perugia e sovra l'arte ornamentale primitiva in Italia ed altre parti di Europa. Ricerche archeologiche comparative del conte Giancarlo Conestabile, p. 347-349 (Bibl. par M. Alexandre Bertrand).

Fouilles de Rome, p. 422 (Nouv. et Corr.).

Fouilles du Colisée, p. 336 (Nouv. et Corr.).

Découverte à l'Esquilin, p. 421 (Nouv. et Corr.).

Monuments mithriaques, p. 269-270 (Nouv. et Corr.).

L'Histoire de la monnaie romaine, par M.***, p. 171-178 (mars).

Découverte de la basilique de Sainte-Pétronille et du tombeau des martyrs Nérée et Achillée au cimetière de Domitille, par M. J. B. de Rossi, p. 353-371 (juin).

Correspondance de Rome. État actuel de la basilique de Sainte-Pétronille au cimetière de Domitille, près de Rome, par M. Louis Lefort, p. 372-378 (juin).

La Mosaïque de Sainte-Pudentienne à Rome, par M. Louis Lefort, p. 98-100 (février).

V. FRANCE.

Grotte de Lortet, par M. Ed. Piette, p. 333-334 (Nouv. et Corr.).

Fouilles de MM. Lartet et Chaplain-Duparc à Sorde, par M. Henri de Parville, p. 332-333 (Nouv. et Corr.).

Grottes de Baye. Pointes de flèches en silex à tranchant transversal, par M. Joseph de Baye, p. 401-408, pl. XI (juin).

A M. le directeur de la *Revue archéologique*, par M. H. d'Arbois de Jubainville, p. 308-309 (mai).

Notice sur les monuments épigraphiques de Bavai et du musée de Douai, inscriptions, cachets d'oculistes, empreintes de potiers, voies romaines, par M. Ernest Desjardins, p. 142-143 (Bibl. par M. G. P.).

Inscription romaine d'Annemasse, par M. Ducis, p. 66-67 (Nouv. et Corr.).

Étude de géographie ancienne. La station de Vorgium déterminée au moyen de

l'inscription itinéraire inédite de Maël-Carhaix (Côtes-du-Nord), par M. Robert Mowat, p. 1-8, pl. I (janvier).

Les Cités gallo-romaines de la Bretagne, par M. Aug. Longnon, p. 349-352 (Bibl. par M. H. d'Arbois de Jubainville).

Sépultures romaines du Mesnil-sous-Lillebonne, p. 193-194 (Nouv. et Corr.).

Les Pipes romaines, par M. Ferd. Chardin, p. 269 (Nouv. et Corr.).

Lettre sur les pipes anciennes, par M. H. Gaidoz, p. 334-335 (Nouv. et Corr.).

Trésor romain de Cailly (Seine-Inférieure), par M. l'abbé Cochet, p. 195-196 (Nouv. et Corr.).

Les Fouilles d'Epouville, par M. l'abbé Cochet, p. 330-331 (Nouv. et Corr.).

Les Puits funéraires gallo-romains du Bernard (Vendée), par MM. l'abbé Baudry et Ballereau, p. 431-432 (Bibl. par M. E. de B.).

Découvertes au Champ-du-Trésor, près Reims, par M. Lelaurain, p. 329 (Nouv. et Corr.).

Tombes de la Gravière, rue du Ladhoff, Colmar, par M. A. Waltz, p. 417-418 (Nouv. et Corr.).

Cimetière franc à Belfort, p. 422 (Nouv. et Corr.).

Une loi de la phonétique et de l'orthographe franque, par M. H. d'Arbois de Jubainville, p. 166-170 (mars).

La Trustis et l'antrustion royal sous les deux premières races, par M. Maximin Deloche, p. 69-70 (Bibl. par M. A. B.).

Note sur le gros tournois, par MM. F. de Saulcy et A. de Barthélemy, p. 235-237 (avril).

Les Joyaux du duc de Guyenne (*suite et fin*), par M. Léopold Pannier, p. 31-42 (janvier).

Inventaires du trésor de Notre-Dame de Paris de 1343 et de 1416, par M. Gustave Fagniez, p. 157-165 (mars); — p. 249-259 (avril); — p. 389-400 (juin).

Circulaire sur les découvertes archéologiques faites dans la Creuse, par M. R. Fournier, p. 271-272 (Nouv. et Corr.).

Dictionnaire topographique du département de la Dordogne, par M. le vicomte de Gourgues. p. 140-142 (Bibl. par M. E. de Barthélemy).

VI. PAYS DIVERS.

Carte archéologique du Dr Keller (Suisse orientale), par M. Pol Nicard, p. 223-234 (avril).

Grotte de Thaingen, par M. Alexandre Bertrand, p. 201 (Nouv. et Corr.).

Le Renne de Thaingen. Note lue à l'Académie des inscriptions le 6 mars 1874, par M. Alexandre Bertrand, p. 290-307, pl. X (mai).

Essai sur le régime économique, financier et industriel du Hainaut après son incorporation à la France, par M. Henri Caffiaux, p. 70-72 (Bibl. par M. Louis Legrand).

Noms propres et diminutifs dans les inscriptions du temps des Romains aux Pays-Bas, par M. H. Kern, p. 101-110 (février).

Inscription bilingue d'Aïn-Youssef (province de Constantine), par M. Antoine Héron de Villefosse, p. 131-132 (Nouv. et Corr.).

Verres antiques trouvés en Algérie, par M. Ant. Héron de Villefosse, p. 281-289, pl. VIII et IX, 1 fig. (mai).

VII. BIBLIOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

Bibliographie, p. 69-72 (janvier); — p. 134-144 (février); — p. 202-208 (mars); — p. 276-280 (avril); — p. 337-352 (mai); — p. 423-432 (juin).

Les Premières civilisations, études d'histoire et d'archéologie, par M. Fr. Lenormant, p. 280 (Bibl. par M. ***).

Introduction to the science of religion, four lectures delivered at the Royal Institution, with two Essays on false analogies and the philosophy of mythology, by Max Müller, p. 134-137 (Bibl. par M. G. P.).

Mémoire sur la date des écrits qui portent les noms de Bérose et de Manéthon, par M. Ernest Havet, p. 276-277 (Bibl. par M. C. E. R.).

Grammaire grecque élémentaire rédigée d'après les plus récents travaux de philologie grecque et suivant les principes de la méthode comparative, par M. Anatole Bailly, p. 205-207 (Bibl. par M. C. E. R.).

Extrait de l'Onomasticon de J. Pollux, par M. E. Miller, p. 260-267 (avril).

De quelques thèses récemment présentées à la Faculté de Paris. Xénophon, son caractère et son talent, étude morale et littéraire; thèse présentée par M. Al-

FRED CROISET, p. 423-431 (Bibl. par M. G. P.).

La Cyropédie, essai sur les idées morales et politiques de Xénophon, par M. HÉMARDINQUER, p. 423-431 (Bibl. par M. G. P.).

De Apollonii Rhodii Argonauticis scripsit HÉMARDINQUER, p. 423-431 (Bibl. par M. G. P.).

De personis apud Aristophanem, disseruit A. CROISET, p. 423-431 (Bibl. par M. G. P.).

Sophoclem æqualium suorum mores in tragœdiis sæpius imitatum esse contenditur. Thesim latinam. F. CASTETS, p. 423-431 (Bibl. par M. G. P.).

Eschine l'orateur, thèse présentée par M. FERDINAND CASTETS, p. 423-431 (Bibl. par M. G. P.).

Recueil de chansons populaires grecques, publiées et traduites pour la première fois par EMILE LEGRAND, p. 202-205 (Bibl. par M. CH. GIDEL).

Jean, sire de Joinville. Histoire de saint Louis, Credo et Lettre à Louis X. Texte original, accompagné d'une traduction par M. NATALIS DE WAILLY, p. 137-138 (Bibl. par M. CHARLES THUROT).

Dictionnaire de la langue française, par M. E. LITTRÉ, p. 337-344 (Bibl. par M. ED. GARNIER).

K. B. STARK. Ueber Kunst und Kunstwissenschaft auf Deutschen Universitæten, p. 277-279 (Bibl. par M. G. PERROT).

FIN DE LA TABLE.

JAN 14 1943